

CORRESPONDANCE
DU
CARDINAL DE GRANVELLE,
1565 — 1583,

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ETAT DU CARDINAL DE GRANVELLE .

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—
1886

PRÉFACE.

I.

L'édition du tome V de la *Correspondance de Granvelle*, à laquelle nous avons mis la main en 1885, comprend les lettres des années 1574 et 1575. Elles sont au nombre de cent quatorze, se décomposant comme suit : trois lettres du cardinal au roi ; deux lettres de celui-ci au cardinal ; une lettre de l'empereur Maximilien II ; deux lettres de l'impératrice Marie ; une lettre d'Anne, princesse de Pologne ; une lettre de l'archiduc Charles d'Autriche ; quatre lettres de Guillaume, prince de Bavière ; une lettre du prince de Clèves et de Juliers ; une lettre de Don Ferdinand de Lannoy ; une lettre de Berlaymont ; une lettre du cardinal Alciat ; quatre lettres de Viron ; une lettre à Anne, princesse de Pologne ; une lettre à l'archiduc Charles ; une lettre au duc de Soria ; quatre lettres au duc d'Urbin ; une lettre à Marguerite de Parme ; trois lettres à Don Juan de Çuniga ; quatre lettres au prieur de Bellefontaine ; une lettre à François d'Achey ; une lettre au secrétaire Idiaquez ; soixante-neuf lettres de Morillon ; instructions données à Don Pedro d'Avila, marquis de Las Navas, et au licencié Don Francisco de Vera, envoyés à Rome par le roi Philippe II. A la rigueur, ce document n'aurait pas dû figurer dans notre volume, conformément aux principes émis dans la préface du tome IV. Cependant nous avons cru devoir le publier à cause des renseignements qu'il renferme sur

la nature des relations si intimes entre le roi et le St-Siège, relations qui intéressent à la fois l'Espagne, l'Italie et notre pays.

Toutes ces missives ne traitent pas des événements politiques du temps. Sous ce rapport les lettres au roi, celles que ce monarque adressait au cardinal, les lettres à Çuniga et celles de Morillon ont seules un intérêt incontestable. Les autres dépêches renferment des recommandations, des renseignements sur la famille et les affaires particulières de Granvelle.

Elles appartiennent toutes à l'époque pendant laquelle le cardinal résidait en Italie. Dans quelques-unes de ces missives on voit poindre l'idée de faire bientôt passer le cardinal à la cour de Philippe; mais rien n'est encore fixé sur ce point.

A l'appendice figurent cent septante et une lettres, extraits de lettres ou documents se rapportant aux années 1574 et 1575. Ce sont des correspondances et des rapports adressés à Requesens sur les événements du jour; des lettres de celui-ci au roi, au Sr d'Hierges, au duc de Lorraine, à Gérard de Groesbeek, évêque de Liège, au magistrat de Gand, aux États de Namur, au comte de Berlaymont, au marquis d'Havré, aux bourgmestres d'Amsterdam, au duc d'Aerschot; des représentations des États de diverses provinces; des lettres d'Hopperus au roi; des rapports nombreux sur les mouvements des Huguenots en France, en Allemagne, en Suisse et sur les frontières de Bourgogne.

Ces documents expliquent et complètent la correspondance de Granvelle.

II.

Philippe II est, pendant les années 1574 et 1575, tel que nous l'avons décrit dans notre volume précédent.

Toujours mal conseillé, constamment mal inspiré, il persiste dans l'idée de réduire les provinces insurgées par la force. Il veut bien admettre jus-

qu'à un certain point l'abus de la trop grande violence exercée par le duc d'Albe, il désire y substituer un régime moins despotique; mais l'emploi de la force armée lui semble toujours le moyen le plus pratique. Jamais le roi n'a pu comprendre le caractère du Néerlandais, ennemi du despotisme, adversaire déclaré de tout gouvernement autoritaire. A toutes les époques celui-ci a voulu être conduit par la persuasion et d'une manière paternelle. La force et la violence lui répugnent; elles l'irritent.

En dépit de l'insuccès du gouvernement despotique inauguré par le duc d'Albe dans nos provinces, le conseil du roi à Madrid ne veut essayer d'autres moyens pour arrêter l'insurrection aux Pays-Bas (p. 29). C'est une idée fixe profondément enracinée en Espagne. « Quand les Espagnols, dit Morillon, se mettent quelque chose en tête, ils ne veulent en démordre et prennent en suspicion ceux qui leur donnent un bon conseil (p. 21). » Plus loin, il ajoute encore : « Ceux d'Espagne sont si écervelés qu'ils disent qu'il vaut mieux perdre les États du roi que d'avoir recours à la clémence (p. 45). »

Selon ce prélat le mal est « que le roi demande et prend avis de tous côtés et de toute part, sans les suivre. Les Espagnols lui dissimulent tout, et par leurs dissimulations ils ont affolé les sujets; et eux n'y gagnent guère. Ils ont perdu tout crédit par suite de leurs stratagèmes et de leurs boutades; le roi lui-même en est moins estimé. »

Morillon pense aussi que Philippe est, à la vérité, plus ou moins obligé de suivre les avis de son conseil; mais il devrait examiner de qui il les prend (p. 253).

C'était précisément cette perspicacité qui faisait souvent défaut au roi. Quand il s'apercevait, un peu trop tard, du mauvais succès des affaires, il en accusait son conseil. Ce qui fait dire par Morillon : « L'on prétend qu'il remet souvent sur le tranchoir de son conseil les mauvais avis qu'il lui donne, et qu'il a suivis malgré lui et contre son opinion. »

Point de doute : si Philippe était parfois en désaccord avec ses conseillers,

il ne suivait pas moins leur opinion parce qu'elle émanait d'Espagnols ou des gens de leur bord. « Il me souvient, dit Morillon, que le feu empereur, excellent appréciateur du caractère des Espagnols, les avait tenus en bride; et au moment d'abdiquer le trône en faveur de son fils, l'Espagne dressa immédiatement les cornes, en disant que son tour était venu de s'emparer du gouvernement. Ce qu'elle mit à exécution *magno suo et nostro malo*. » L'idée des Espagnols, continue-t-il, était celle de réduire les Pays-Bas en province. L'évêque de Cuença, si dévoué à notre pays, avait beau rappeler au duc d'Albe ce qu'il lui avait prédit sur le résultat de sa conduite, sur l'impossibilité de pouvoir réussir dans ses vues, sur le péril dans lequel il mettait la royauté; tous ces arguments ne produisirent aucun résultat. Le parti pris de combattre à outrance les insurgés par la force armée était tellement enraciné à la cour de Philippe, malgré les conseils de Granvelle et de l'évêque de Cuença, que celui-ci résolut de quitter le roi. Le secrétaire Çayas l'ayant interrogé sur les motifs d'une semblable résolution, le vénérable prélat, ami de la paix et de la clémence, déclara qu'à la cour on ne « traitait un seul mot d'équité, ni de vérité (p. 599). »

Malgré le désir de suivre l'exemple du duc d'Albe, Requesens finit par insister auprès du roi sur la nécessité de publier une amnistie nouvelle. Il ne put rien obtenir. Au dire du Grand-Commandeur, plusieurs personnes prétendaient que le roi ne voulait pas se presser pour souscrire à un pareil acte; il désirait d'abord connaître le résultat de l'attaque projetée par mer contre les rebelles ¹. Si la victoire appartenait aux Espagnols « tous nous devons désirer que l'on traitât les sujets *virga ferrea* (p. 55). »

Ce n'était pas seulement l'espoir d'une victoire future à remporter par la flotte espagnole qui empêchait Philippe de publier un acte de clémence ;

¹ Voir, sur l'armement de la flotte espagnole, GACHARD, *Bibliothèque nationale des manuscrits à Paris*, t. II, p. 445, et *Hopperi Epistolæ ad Viglium*, p. 594.

les succès éphémères de l'armée du roi au Waterland l'arrêtèrent dans la bonne intention d'avoir recours à la générosité : Çayas annonçait même que la dépêche en était prête. Du moment où le roi apprit ces événements, tout fut arrêté (p. 400). Au mois de février 1575 le vent était, d'après de St-Gouard, à l'amnistie; mais la prise de quelques villes arrêta cet élan de générosité¹. Morillon n'en était pas étonné. Il l'avait prédit lorsque la nouvelle de ces succès lui parvint. Il avait compris que la clémence aux yeux du roi était un pis-aller, jamais un mouvement spontané parti du cœur.

Ces retards étaient en général très mal vus. « Et ce n'est pas à croire, dit Morillon, combien les bons sujets et ceux qui ont à perdre sont malcontents et atterrés pour l'opinion qu'ils ont tous en général que le roi est malcontent et défiant d'eux, et que partout il les met en proie, et que la promesse d'abolir le dixième denier est vaine (p. 45). » Puis il ajoute: Si le roi tenait le pays en paix et en repos, comme le faisait son père, il commanderait au lieu que l'on veut lui commander actuellement (p. 45).

Ces lenteurs et ces tergiversations, un des caractères distinctifs de Philippe, continuèrent toujours en ce qui concerne l'expédition des affaires. Elles prenaient leurs sources des avis différents donnés par ses conseillers et par les partis qui se disputaient la prépondérance à la cour. Le Grand-Commandeur se plaignait amèrement de ces retards. Il avait envoyé au roi six ou sept courriers, et du 7 juin au 9 août 1574, il n'avait pas reçu de réponse (p. 101).

Sans doute, les relations du roi avec le St-Siège étaient une des causes de ces lenteurs. Aimant à suivre les inspirations de Rome, si elles s'accordaient avec sa manière de voir, il attendait ses résolutions. Malheureusement, les affaires à la cour de Rome ne marchaient jamais avec précipitation. Les instructions données à Don Pedro de Avila, marquis de Las Navas, et à Don

¹ *Ibid.*, t. II, p. 440. Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 545, 567.

Francisco Vera fournissent des renseignements très précis sur ce point et sur les relations du pape et de Philippe (p. 104).

Ces retards, ces tergiversations avaient encore un autre inconvénient. Le public s'en entretenait. Il en concluait que le roi ne s'occupait plus du pays. Aldana, malgré sa qualité d'Espagnol, allait jusqu'à dire ouvertement que le roi ne se « souciait d'un tronc de cheveux de ces pays » (p. 126). Ce qui était loin d'être vrai ; mais ces bruits ne rabaisaient pas moins le roi dans l'opinion publique. S'il avait l'air de négliger les affaires du pays, c'est parce qu'il se trouvait lui-même dans des circonstances bien difficiles. Mal servi par son entourage, trahi par ses secrétaires ¹, il était souvent dans la nécessité d'examiner par lui-même toutes les affaires. « Le roi, disait Morillon, est long dans ses déterminations ; ce qui me fait croire qu'il les résout seul sans prendre avis, dont le défaut de gens peut être cause, se trouvant quasi de tous côtés très mal servi et de bourdes qui se découvrent avec le temps : mais il est très souvent tard pour y pourvoir (p. 544). » Meticuleux et soupçonneux, non sans motifs plausibles, il voulait suffire à tout ; il centralisait volontiers les affaires. La voix du peuple, manifestée par ses représentants, ne pouvant arriver jusqu'à lui, il ne décidait pas les questions en temps voulu.

Une des affaires sur lesquelles il ne pouvait prendre de décision, c'était son voyage aux Pays-Bas, tant de fois promis, jamais réalisé, malgré les sollicitations réitérées des États (p. 249). Ceux-ci se promettaient les meilleurs résultats de ce voyage. Ils pensaient qu'en voyant de ses propres yeux la situation du pays, les misères affreuses du peuple, les excès de la soldatesque, la violation ouverte des droits et privilèges, il y porterait remède ². C'était un leurre.

¹ Voir, au sujet de la conduite du secrétaire Pfintzig, notre tome IV, p. 40.

² Les Archives du royaume à Bruxelles renferment un volume contenant la copie des représentations faites par les États de Brabant au gouvernement à partir de 1566 jusqu'en 1578. Il provient du collège des Jésuites à Bruxelles, fut enlevé par l'Autriche et restitué par elle en 1863. La remon-

Dans son propre pays, le roi était en présence de graves difficultés. « En Espagne, dit Morillon, il y a du mécontentement et danger de révolte à cause des nouveaux impôts (p. 36). » Plus loin il ajoute : « Il y a des altérations en Aragon, en Valence, en Catalogne ; il s'y couve quelque chose... Villa Hermosa en serait le chef (p. 262). » Ce n'était pas le seul obstacle au voyage du monarque. Un autre événement l'arrêtait. Selon l'auteur de la vie de Charles IX « une chose admirable était arrivée au Roi Catholique : il avait découvert l'entreprise que les hérétiques brassaient sur sa vie et ses États par le moyen de son propre fils légitime et naturel ; finalement le fit garder étroitement et priver de tout ornement et service de prince ¹. » Don Carlos était accusé de haute trahison.

Philippe avait aussi sur certains points des idées préconçues que rien ne pouvait changer, si ce n'est la dure nécessité. Il repoussait de parti pris tout moyen de conciliation qui, à son avis, pourrait porter atteinte à ses droits de souveraineté. Par exemple, lorsque l'empereur Maximilien II, désireux de pacifier les Pays-Bas, eut envoyé à Philippe un ambassadeur chargé de l'engager à faire des concessions, il répudia toute intervention de la part d'un souverain étranger (p. 202). A cette occasion Morillon assure « que l'empereur avait envoyé un ambassadeur pour l'engager à se prêter à une pacification, afin que les voisins ne s'en mêlassent sous prétexte de faire renaître le commerce. Et le syndic de la Hanse est allé seulement en Angle-

trance des États de Brabant que Thierrri Van Hielle devait présenter au roi à Madrid sur ce point et d'autres faits y est également transcrite. A la suite de cet acte se trouve la lettre que Van Hielle adressa de Madrid, le 18 septembre 1574, à Corneille Weelemans, greffier ou pensionnaire des États. Il fait connaître son arrivée dans la capitale de l'Espagne et à la Cour le 17 du même mois. Ensuite il s'est présenté à Hopperus, qui l'a, dit-il, bien reçu et en écrivit immédiatement à Philippe. Le monarque ferait connaître à son conseiller le jour auquel il pourrait recevoir la requête des États à présenter par Van Hielle. La lettre de Hopperus (p. 500) explique comment cette audience n'eut pas lieu. Voir encore, au sujet de Van Hielle, pp. 200, 253.

¹ Vie de Charles IX, par Sorbin, dans les *Archives curieuses*, t. VIII, p. 521.

terre pour y traiter quelque chose de semblable. Il est chargé, à son retour, de parler de la part des villes hanséatiques à S. E. Ce sont toutes choses qui me plaisent peu, parce que c'est exciter le peuple et les États, qui demandent une convocation générale pour conférer ensemble ; *quod non expedit* » (p. 202).

Avant l'arrivée en Espagne de Rumpff, chargé au nom de Maximilien II d'engager le roi à pacifier les Pays-Bas, l'empereur avait déjà commencé les négociations par écrit sur ce point. Il avait beau faire crier à Madrid, selon l'expression de St-Gouard, que l'austérité du roi compromettrait toute la maison d'Autriche¹ ; la reine, les membres de la famille impériale avaient beau insister, de leur côté, sur la nécessité d'un arrangement², rien n'y fit. Le parti de la guerre, à la tête duquel se trouvait le duc d'Albe, voulait le contraire.

Granvelle et Morillon désiraient sans doute substituer la clémence à la force brutale ; mais ils n'entendaient pas laisser intervenir l'Allemagne dans ces débats. « Ce serait chose mauvaise, d'après l'opinion de plusieurs personnes, si S. M. se laissait commander par les Allemands, et le conseil d'Espagne ne trouvera pas le moyen convenable. En tout cas il est nécessaire de par tous les moyens possibles mettre fin à cette cruelle guerre (p. 221). » Granvelle ne s'en était pas caché au roi, en disant : L'emploi des moyens de douceur produira plus d'effet que la force ouverte ; il faut éviter surtout de laisser au prince d'Orange et aux Allemands l'honneur d'avoir obtenu, par leurs négociations, ce dont les populations devraient être redevables à la bonté du roi (p. 302). Philippe tint bonne note de la première partie de cette recommandation. Il en oublia ou repoussa la seconde.

Le 22 octobre 1574, le roi avait écrit à Requesens : Comme rien n'a réussi jusqu'ici et que telle semble être la volonté de Dieu (dont ils ont tous mérité la colère), il a paru convenable d'en venir à l'application du dernier et

¹ *Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, pp. 447, 454, 455.

² *Ibid.*, pp. 451 à 455.

rigoureux châtement qu'on pourrait leur infliger d'une de ces deux façons : ou en submergeant tous leurs villages et le plat pays, ou en y mettant le feu. C'était à peu près l'idée émise plus tard par Louis XIV pour se débarrasser de la Hollande. Ensuite, Philippe entre froidement dans le détail de la mise à exécution de ces moyens ¹. Telle fut en ce moment sa réponse aux propositions d'arrangements.

D'autres revers et les efforts faits par le comte de Schwartzembourg, envoyé par Maximilien II aux Pays-Bas, opérèrent un revirement complet. De nouveau il fut question de négociations avec les rebelles. A cette fin, il y eut à Breda une assemblée des deux partis dans le but de rétablir la paix. Leurs intentions étaient-elles bien sincères de part et d'autre ? Il y a lieu d'en douter. Rien ne fut décidé dans ces conférences. La question de la liberté de conscience, à laquelle Philippe II déclara d'avance ne jamais vouloir souscrire, arrêta toute transaction. Nous comprenons même difficilement comment les Hollandais, prévenus de l'intention formelle du roi de ne rien céder en matière de religion, aient pu se rendre à une réunion condamnée d'avance (pp. 556, 580, 589). Philippe lui-même semblait ne pas attacher une bien grande importance à ces négociations, s'il faut en croire une lettre que Requesens lui adressa à ce sujet. Le Grand-Commandeur s'y plaint de ne pas avoir reçu la moindre communication au sujet de l'affaire de Breda (p. 593). D'après une autre lettre au roi du 10 septembre 1575, l'entourage de Philippe reprochait au Grand-Commandeur d'avoir entamé ces négociations ². Leoninus, chargé d'aplanir toutes les difficultés surgies à ce propos, avait-il tort de dire qu'il a réussi à bien mener l'affaire de l'accord, mais que l'on n'en veut point, et que « nostre bravesse » devait tout perdre (p. 209) ?

Pareil résultat s'explique en partie par les soucis que causait au roi la politique de la France.

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 175.

² *Ibid.*, p. 565.

La Saint-Barthélemy n'avait pas résolu toutes les difficultés soulevées entre les dynasties de France et d'Espagne. Loin de là. Si la coalition de l'Angleterre et de la France était momentanément anéantie par suite du massacre des protestants dans le second de ces pays; si Coligny, le promoteur ardent de la guerre contre l'Espagne, avait disparu, la sourde inimitié entre les deux cours de Madrid et de Paris n'en continuait pas moins ¹. En ce qui concerne spécialement les Pays-Bas, Philippe se trouvait toujours dans la position la plus grave ². Selon de St-Gouard, le roi et ses ministres craignaient une nouvelle alliance de la France et de l'Angleterre; ils redoutaient la protection accordée par ces deux États aux rebelles des Pays-Bas. Malgré les assurances contraires données sur ce point par l'ambassadeur français, Philippe ne cachait pas à cet agent les informations qui lui étaient parvenues au sujet de l'entrée aux Pays-Bas d'un grand nombre de Français, en dépit des avertissements donnés au roi de France sur ces émigrations armées ³. M^{me} Duplessis-Mornay n'a-t-elle pas dit dans ses Mémoires que son mari se rendit aux Pays-Bas, où il explora l'état de ces provinces, et trouva moyen d'entrer dans « les châteaux et garnisons, etc., parce qu'il sembloit que le roi Charles vouloit faire la guerre au roi d'Espagne ⁴ ? » Lorsque le duc d'Alençon se décida à quitter la cour de Paris, Duplessis-Mornay ne fut-il pas chargé par ce prince d'engager, en 1574, Louis de Nassau d'amener ses troupes en France ⁵ ? L'alliance entre les insurgés et

¹ Voir, à ce sujet, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5^e série, t. III, pp. 4 et suiv., le travail de M. BOUTARIC, intitulé : *La St-Barthélemy*, d'après les archives du Vatican.

² Discours au roi Charles IX pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol ès Pays-Bas, dans le tome II, p. 20, des Mémoires de M^{me} Duplessis-Mornay, et *Mémoires de Guillaume de Saultz*, 1^{re} partie, p. 401; 2^e partie, p. 84.

³ *Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 441.

⁴ *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. I, p. 56.

⁵ *Ibid.*, p. 76. Voir aussi : Procès criminel contre La Mote, Poçonas, etc., où se trouvent des renseignements sur les relations des Huguenots et de Louis de Nassau. (CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, t. VIII, pp. 155, 158.)

la cour de France continuait toujours, malgré les assurances contraires données par celle-ci. Ce qui engageait les Espagnols à déclarer ouvertement qu'ils se repentaient d'avoir agi « trop modestement » à l'égard du roi de France ¹. Et cependant le gouvernement français ne cessait de protester de ses bonnes intentions en faveur de l'Espagne. Celle-ci en fit autant de son côté ², protestations et assurances mensongères que les deux partis violaient trop souvent par leurs intrigues.

Philippe redoutait surtout l'action des Huguenots, peu importe s'ils agissaient en leur propre nom ou en celui du roi de France, ou de concert avec ce monarque. Si ce parti, si remuant, si actif, venait à triompher, c'en était fait des Pays-Bas. Il y fournissait immédiatement et ouvertement des secours aux insurgés, bien plus confiants dans l'aide de la France que dans celle de l'Angleterre ³. Au surplus, les Protestants allemands, anglais, français et néerlandais se donnèrent constamment la main ⁴. Très volontiers le parti Huguenot aurait voulu mettre les circonstances à profit, pour prendre possession de l'île de Walcheren en Zélande (p. 580); mais, dit Morillon, l'on commence à y haïr les Français et les Gascons, pour être trop insolents et insupportables (p. 405).

Une autre pensée non moins inquiétante préoccupait Philippe. Si la cour de France parvenait à vaincre les dissensions intestines chez elle, ne mettrait-elle pas ces circonstances à profit pour attaquer nos provinces n'importe sous quel prétexte? Ce serait peut-être le seul moyen d'étouffer chez elle la guerre civile, le seul expédient possible pour unir tous les partis ⁵.

¹ *Bibliothèque nationale de Paris*, loc. cit., p. 442; *Mémoires de Guillaume de Saulx*, 2^e partie, p. 84, où se trouve la nomenclature des forces dont les insurgés néerlandais comptaient disposer pour favoriser l'attaque des Huguenots contre l'Espagne.

² *Ibid.*, p. 446.

³ *Bibliothèque de l'École des Chartes*, loc. cit., p. 3.

⁴ *Ibid.*, p. 73.

⁵ Duplessis-Mornay disait à Charles IX : « L'Italien, l'Allemand, le Suisse, la paix faite, retourne à

« Il y a nouvelles, dit un jour Morillon à Granvelle, que le roi serait d'accord avec les Huguenots, leur ayant concédé tout ce qu'ils ont demandé, et qu'il avait licencié les gens de guerre qu'il avait levés pour sa garde. Il est à craindre que tous ensemble conspireraient notre ruine, s'ils n'étaient si bas (pp. 55, 58, 506, 572). » Les troupes licenciées par le roi étaient immédiatement engagées par un inconnu, comme au moment du siège de Mons (p. 58), et dans le but de tromper les Huguenots, Marie de Médici leur avait promis la guerre contre le roi d'Espagne pour recouvrer les Pays-Bas ¹.

Heureusement pour l'Espagne, la guerre était déclarée aux Huguenots en France (pp. 572, 575, 588). Force leur fut de se réunir près des frontières pour y attendre les secours amenés d'Allemagne par le prince de Condé (p. 289) ². Chez nos gouvernants, l'effroi au sujet de ces réunions était grand. Des bruits sinistres d'invasion se répandaient partout. Rassenghien avait informé Requesens de tout ce qui avait été débité à propos du projet d'enlèvement de Charles IX par les Huguenots et des empêchements portés à la réunion des États. Ce qui est certain, ajoute Rassenghien, il se prépare et couve quelque chose entre eux ou contre nous (p. 16). Puis il entre dans le détail concernant les dispositions prises par les commandants des places fortes sises sur les frontières de notre pays, dans le but de se tenir prêts à agir. Entre Doullens, Amiens et Abbeville il y avait des vagabonds et environ 200 soldats licenciés, non reconnus par personne et redoutés par tout le monde. La contrée était envahie par des mendiants venus de tous les pays, qui en cas de refus de secours faisaient des menaces et exécutaient des brigandages. Selon de Rassenghien il est nécessaire de se tenir en garde

son mestier; le François, desprisant tous autres mestiers, demeure soldat; et par faute de plus comode exercice, plusieurs aiment mieux ou chercher la guerre au loin ou la faire aux passants par les chemins que de reposer chez eulx. » (*Mémoires cités*, t. II, p. 21.)

¹ Vie de Catherine de Médici dans les *Archives curieuses de France*, t. IX, p. 51.

² Voir aussi Duplessis-Mornay, t. I, p. 235.

contre les Français « nos anciens ennemis; leur foi doit être toujours suspecte; sachant bien que plusieurs personnes du Conseil de France ne tâchent à autre chose que d'accorder là pour jeter la guerre et toute la vermine sur nous; il convient grandement qu'à toutes heures soyons sur notre garde et aviser à réparer les places-frontières, principalement Hesdin et Bapaume (pp. 442, 445). »

Le gouvernement des Pays-Bas avait constamment l'œil ouvert sur tous les mouvements des Huguenots. Des émissaires le tenaient au courant de tout ce qui se passait dans leur camp, de tous leurs mouvements (pp. 588, 444, 445, 456, 605, 611, 650, 659, 642, 645). Au pays de Luxembourg, le gouverneur général fit amasser des troupes prêtes à agir contre les Huguenots rassemblés sur les frontières de ce duché. En septembre 1574, ils s'étaient réunis au nombre d'environ 1,500 hommes près de Montmédy, sans doute dans le but de surprendre une place quelconque (p. 505). En même temps ils s'étaient installés à Crecy. Arcey et Crecy, où ils commettaient de nombreux maraudages, tandis que les paysans coupaient la gorge à ceux qu'ils rencontraient isolés dans les champs. En Champagne, ils étaient très nombreux (p. 525). Près de Sedan, ville qui depuis la mort de Charles IX servait de séjour à plusieurs familles huguenotes¹, ils se massaient en vue de faire une entreprise sur Verdun, tandis que le duc de Guise se dirigeait vers la Bourgogne (p. 411).

Les recrutements faits en Allemagne pour le compte des Huguenots, sans avoir une grande importance, ne faisaient pas moins de bruit (pp. 44, 405, 458, 547). Requesens était spécialement informé par de Vergy de tout ce qui se passait, sous le rapport des armements, en Allemagne, en Suisse et à Strasbourg.

A Bâle s'étaient réunis le prince de Condé, de Thoré et plusieurs autres Huguenots, au nombre de 700 à 800 hommes, qui allaient et venaient,

¹ Duplessis-Mornay, t. I, pp. 81, 84.

s'armaient et s'équipaient, sans cependant compter sur les secours de l'Allemagne; « car l'on ne veut croire que les Huguenots soient fournis d'argent, sans lequel il est bien difficile à recouvrer secours en Allemagne (pp. 555, 556, 573). » Le comte Charles de Mansfeld, accompagné de 25 à 30 reiters, arriva néanmoins à Bâle pour présenter ses services au prince de Condé, qui, après les avoir remerciés de leur bonne intention, les gratifia chacun d'un écu pour retourner là d'où ils étaient venus.

Des Français, des Lorrains et d'autres étrangers passaient et repassaient par Montbéliard, par Bâle, par Strasbourg et d'autres localités, dans lesquelles se trouvaient des armes et des objets d'équipement (pp. 555, 556). Le magistrat de Bâle, prévenu par ceux de Bourgogne, ne semblait nullement disposé à permettre au prince de Condé le passage de ses troupes destinées à les attaquer (pp. 556, 640).

A Berne, les deux partis, les Huguenots et les partisans des Espagnols, firent auprès du magistrat des efforts afin de l'engager à se mettre dans leurs intérêts. Condé demandait à être protégé contre l'action du gouvernement français ¹. De leur côté, le comte de Champlitte et le parlement de Dôle envoyaient au magistrat de Bâle des agents dans le but de l'attacher à leur cause (p. 596) et d'empêcher une invasion de l'armée huguenote dans les possessions du roi d'Espagne.

A Strasbourg, le comte de Clervant recevait, depuis quelque temps, des nouvelles et des instructions du prince de Condé, pendant le séjour de celui-ci en Allemagne. Clervant y était particulièrement surveillé par des agents du parti espagnol (pp. 597 et suiv.). Strasbourg fournissait de l'argent à 2.000 cavaliers huguenots. Condé demandait à pouvoir faire passer ses forces par Zabern (p. 610).

Toujours aux aguets, le comte de Champlitte reçut, en septembre 1575, des nouvelles sur la marche d'une troupe de reiters qui, au nombre de

¹ Comte Delaborde, François de Chatillon, comte de Coligny, pp. 120, 450.

6,600 hommes, s'étaient mis en marche en Allemagne. Des arquebusiers se dirigèrent vers le comté de Montbéliard. Champlitte fournit sur tous ces mouvements des Huguenots les renseignements les plus circonstanciés (pp. 600, 601, 602, 610, 612, 617, 621 et suiv.).

De son côté, Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, en faisait autant sur ce qui se passait dans les environs du duché de Luxembourg (pp. 614, 616).

Tous ces renseignements, tous ces rapports démontrent combien le gouvernement des Pays-Bas s'inquiétait grandement de ce qui se passait en France. Philippe ne s'en préoccupait pas moins. Granvelle, malgré son éloignement du centre du mouvement huguenot, les suivait avec inquiétude ¹.

Dans la lettre citée en note, Granvelle se préoccupe spécialement de ce qui concernait la Franche-Comté. Le 21 juin 1575, une troupe d'aventuriers, pour la plupart Huguenots chassés de Besançon pour affaires de religion, surprit cette ville, sous le commandement du capitaine Beaujeu. Bon nombre de Huguenots allemands et français les accompagnaient. Repoussés par les bourgeois et par les gens du gouverneur, les uns furent tués pendant la bagarre, les autres faits prisonniers (p. 256), puis exécutés ². Par suite de ces exécutions, les Bourguignons redoutaient des invasions nouvelles. Dans le but de les prévenir, ils envoyèrent en Suisse les agents dont nous venons de parler plus haut.

Les relations de Philippe et de la reine d'Angleterre n'étaient pas meilleures que celles de la France. C'étaient de part et d'autre des assurances d'amitié, une guerre sourde menée par les intrigues, le désir de se faire

¹ Voir à ce sujet la lettre qu'il écrivit de Gaëte, le 10 août 1575, à François d'Achey, baron de Thoraise, bailli d'Amont, gouverneur et capitaine de Dôle. Cette lettre étant imprimée, t. I, p. 414, des *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, ouvrage très répandu, nous n'avons pas cru devoir l'insérer dans la Correspondance du cardinal.

² Voir les différentes relations de cette attaque dans le tome I des *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, et le tome IX, p. 157, des *Archives curieuses de France*.

mutuellement tort autant que possible. Notre volume en donne (p. 55) un excellent tableau à propos du retour aux Pays-Bas de Gilles de Lens, baron d'Aubigny, envoyé par le Grand-Commandeur à la reine Élisabeth. Ce personnage, né en Bourgogne, ancien page de Marie, reine d'Angleterre, parlant très bien la langue de ce pays, était arrivé à Londres (14 janvier 1574) dans le but de contrecarrer le mariage d'Élisabeth avec le duc d'Alençon. Après avoir été admis pendant cinq jours à la Cour, où il fut festoyé d'une manière extraordinaire, il obtint d'Élisabeth deux audiences et des réponses aux lettres dont il avait été chargé de la part du duc d'Albe, de Requesens et des États de Flandre. Enfin il fut favorablement licencié¹.

En rentrant chez lui, d'Aubigny rapporta beaucoup de belles paroles de la part de la reine, plus une chaîne d'or et 500 écus, avec l'assurance de bonne amitié. Élisabeth déclara néanmoins qu'elle était obligée de donner aide, secours et faveur au prince d'Orange par suite d'engagements déjà pris, et qu'elle ferait auprès du roi des démarches afin de faire rentrer le Taciturne dans ses biens. D'Aubigny eut l'occasion, pendant son séjour à Londres, de pouvoir attester la vérité de ce que la reine lui avait dit. On y battait dans les rues le tambour pour faire des enrôlements au nom du prince d'Orange. Six cents Écossais et trois cents Anglais s'y embarquèrent et arrivèrent bientôt à Briel. D'Aubigny, en prenant congé de la reine, reçut la recommandation de dire au Commandeur qu'elle le priaient de « faire meilleur service en ce gouvernement que n'avait fait le duc d'Albe au roy son maistre. » Aussi, ajoute ledit baron, « les Espagnols sont pis voulus en Angleterre que nulle autre part » (p. 55). Quant à la recommandation de la reine en ce qui concerne le duc d'Albe, elle était peu fondée. Si le duc d'Albe avait agi avec rigueur à l'égard des Anglais, c'était par représailles. Mais la reine oubliait que le gouverneur général avait outre-passé ses pou-

¹ *Correspondance diplomatique de la Molhe Fénelon*, t. VI, pp. 11, 15, 18. En ce qui concerne la mission des autres agents qui auraient dû accompagner d'Aubigny, voir *ibid.*, p. 45.

voirs lorsqu'il accorda aux marchands anglais des avantages non compris dans ses pleins pouvoirs de 1568.

Une des grandes causes des dissensions entre les cours de Londres et de Madrid était la question des réfugiés politiques des deux pays. Boisschot, envoyé en Angleterre dans le but d'obtenir certains avantages en faveur de la marine espagnole, éprouva sous ce rapport les difficultés les plus graves par suite de ces différends. La mission du sire de Zweveghem eut le même résultat (pp. 594, 652, 668). En toute circonstance, Élisabeth fit assez comprendre qu'elle était décidée à soutenir le prince d'Orange contre Philippe II. Elle voulait aussi rester fidèle à la politique anglaise, celle de diviser les Pays-Bas qui, étant unis, pourraient un jour porter ombrage au commerce et à l'industrie de l'Angleterre. Sous ce rapport, elle avait un intérêt identique à celui de la France.

Constamment préoccupée de ses affaires et de celles de son pays, Élisabeth envoya à Bruxelles, vers la fin de novembre 1574, le docteur Wilson, dans le but de traiter les points suivants : 1^o la permission aux navires anglais d'arriver à Anvers, malgré la défense faite par le gouverneur général ; 2^o l'expulsion des rebelles anglais, réfugiés dans nos provinces, et dont il donne la liste ; 3^o l'obligation de faire reconnaître, par les réfugiés pour cause de religion, les droits de la reine au trône d'Angleterre. Le premier point fut accordé, les deux autres furent refusés (p. 283).

III.

Le duc d'Albe avait complètement échoué dans sa mission aux Pays-Bas par l'emploi de la force et de la violence. Il fallait l'y remplacer à tout prix. Dans ce but le roi avait jeté les yeux sur Don Louis de Requesens y Çuniga, Grand-Commandeur de Castille, gouverneur du Milanais, etc. Arrivé à Bruxelles le 17 novembre 1575, celui-ci prêta, vers la fin du même mois, le serment de gouverneur général des Pays-Bas.

Cette nomination satisfait tout le monde; le peuple en attendait le meilleur résultat (p. 64). Granvelle lui-même, si prudent et si circonspect, en augurait bien. Il avait la meilleure opinion du Grand-Commandeur. « V. S. I., lui dit Morillon, a eu raison d'extoller le Grand-Commandeur, puisque le roi l'avait choisi, et a examiné ce qu'il y a de bon et de mauvais chez lui; et certes je le tiens pour avoir bonne volonté et être très zélé au service du roi et du repos public; mais il trouve difficiles tous les moyens propres à y parvenir, étant les pertes de son prédécesseur trop grandes et le pays trop appauvri, qu'il n'est possible d'y trouver deniers (p. 161). »

Philippe II avait mis dans Requesens toute sa confiance et, malgré les excuses que celui-ci faisait valoir pour ne pas devoir accepter une pareille charge, le roi tenait à l'envoyer aux Pays-Bas dans l'espoir d'y sauver une situation très compromise. Les antécédents du Grand-Commandeur semblaient parler en sa faveur. Il avait été ambassadeur à Rome; le roi l'avait nommé son lieutenant sur mer; il avait pris part à la guerre contre les Maures; à Lépante il était à côté de Don Juan. Ces faits et surtout la position si élevée de sa famille lui avaient valu d'abord le gouvernement du Milanais¹. Sans avoir complètement réussi dans ces fonctions, il s'en était assez bien acquitté, malgré certaines difficultés surgies entre lui et Charles-Borromée. Il avait en outre des qualités qui, aux yeux du roi, devaient primer toute autre considération. Un dévouement sans bornes à la religion catholique, un attachement inébranlable à son souverain l'avaient fait constamment remarquer pendant son gouvernement du Milanais. La maladie chronique dont il était atteint et une santé par trop affaiblie ne lui permirent guère de mener une vie très active. Ce qui a fait dire par de Vivonne, Sr de St-Gouard, ambassadeur du roi de France à Madrid : Il est assez mal habilité et disposé de sa personne pour prendre le travail requis en si grandes affaires.... Je le tiens pour un homme qui ne s'accom-

¹ MENDOÇA, *Commentaires*, t. II, p. 171.

modera pas mieu lx que le duc (d'Albe) : il est en réputation de meilleur négociateur que de grand soldat; et avec tout cela il est plein de fumée et présomption, et pense que nul aultre ne le vaille ¹. Une autre fois, le même agent disait : Requesens est assez mal habitué et disposé de sa personne pour prendre le travail requis en si grandes affaires, comme celui qui porte pour les mauvaises humeurs, deux fontaines, l'une à un bras et l'autre à une jambe ².

Le jugement porté par de St-Gouard sur Requesens n'est que trop fondé s'il faut s'en rapporter à plusieurs lettres reproduites dans notre volume.

Peu de temps après son arrivée aux Pays-Bas, il voulait, avant toute autre mesure, prendre des précautions contre une invasion de la France dans nos provinces (p. 2). Ensuite il fit armer à Anvers une flotte destinée à combattre les insurgés de Zélande (p. 3). Il n'avait pas à cet effet les fonds nécessaires (pp. 8, 197); tout le monde était unanime sur ce point (pp. 61, 65). Dans le but de se procurer des ressources pécunières, il vendit des lettres de légitimation à raison de 1000 florins (p. 374), leva des contributions dans les villages (p. 578) et employa à cela certains agents espagnols, contre lesquels les États de Brabant firent des dénonciations parfaitement justifiées (p. 359). De cette manière il voulait faire face aux frais de l'État, montant mensuellement à 750,000 florins, que le roi ne pouvait fournir. Ces dépenses exorbitantes lui arrachaient des exclamations à propos des dissipations faites par le duc d'Albe « auquel je tiens, dit Morillon, qu'il a procuré l'ignominie que lui fait le roi (p. 144). »

D'autre part, Requesens autorisait des dépenses excessives pour l'entretien de sa garde (p. 440).

L'absence complète de légalité dans la manière d'agir du nouveau gouverneur pour se procurer des fonds finit par irriter tout le monde, à tel

¹ BARON KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 262.

² *Bibliothèque nationale des MSS. à Paris*, t. II, p. 436.

point que le peuple l'accusa de s'inspirer d'instructions émanées du duc d'Albe. Tout le monde, dit Granvelle, prétend qu'il gouverne ainsi par suite de renseignements fournis par le duc (p. 70). Il fait semblant, ajoute Morillon, de « ne rétracter aucune chose de ce que le duc d'Albe et les siens ont fait (p. 10). »

Point de doute, il y avait du vrai dans ces affirmations. En écrivant à Requesens, le duc d'Albe lui recommandait deux points qui, à son avis, étaient d'une grande importance. Le premier consistait à donner tout son temps, tous ses soins aux affaires de guerre. C'était, selon sa manière de voir, le droit chemin à suivre, soit que l'on veuille pacifier le pays par la force, soit que l'on ait recours aux négociations. Et à ce propos il engagea le Grand-Commandeur à ne parler, ni laisser parler d'arrangement avec les rebelles. Le second point était de ne pas se laisser induire à changer, sans examen, l'ordre établi par le duc, dans le but de captiver la bienveillance des habitants. Avant tout, il devait se méfier des rapports et des propositions qu'il recevrait¹. Pareilles recommandations devaient nécessairement exercer une grande influence sur Requesens.

En consultant parfois le seigneur de Champagney, « il fut très étonné de ce qu'on lui a dit (p. 10); mais ces avertissements ne le corrigèrent pas : il suivit pas à pas la mauvaise voie tracée par son prédécesseur » (p. 15). « Berlaymont et Viglius, les Estats et tous les gens de bien, dit Morillon, sont d'avis qu'il suit les traces de son prédécesseur; et pour dire la vérité, de ce veoyt-on plus d'apparences que d'aultre chose. Et ainsy l'entendent ceux de Flandre et de Brabant, que je crains dresseront les cornes; car ils parlent déjà entre les dents et feront davantage, puisque avons le vent au visage. » En matière de finances, Requesens voulait absolument en venir aux mesures préconisées par le duc d'Albe (p. 22). Celui-ci le lui avait spécialement recommandé. En dépit des faits contraires, constatés par

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 1 et 2.

Medina Celi et par les représentations des États, d'Albe affirmait, à propos du 10^e denier, que jamais aucun impôt n'avait été plus librement consenti ¹.

Quand les États faisaient des représentations sur les affaires du gouvernement, le Grand-Commandeur les accueillait parfois très bien; mais en ce qui concernait l'abolition des dixième et vingtième deniers, la suppression du Conseil des Troubles, la restitution des privilèges, la défense de confier des fonctions à des étrangers et de nommer ceux-ci à des commandements de places fortes, de leur remettre le maniement des deniers de l'État et d'arrêter les excès de la soldatesque, sur tous ces points il était en désaccord complet avec les États (p. 53). Cette mésintelligence était la suite nécessaire des recommandations du duc d'Albe.

En février 1574, Requesens avait déjà perdu tout crédit. « estant en aussi mauvaise opinion comme son prédécesseur. Il at avallé la response des Estats doucement, mais il n'en pense pas moins (p. 45). »

Dans l'esprit de Viglius, le Grand-Commandeur avait aussi grandement baissé. « Ainsi jusques ores, que sont plus de trois mois qu'il est au gouvernement, il ne fait chose que vaille. Il s'enferme deux ou trois heures avec gens de peu, discerne et jaise comme une pie borgne, *sed nihil sequitur*. Il a quatre ou cinq marmotelz (petits singes) desquelz il fait sa marotte » (p. 44). Albornoz, l'ancien secrétaire duc d'Albe, Del Rio et Roda, membres du Conseil des Troubles, Arias Montanus, l'ami du duc d'Albe, étaient ses uniques conseillers. Les trois premiers n'en devenaient que plus insolents (p. 44). Roda poussa l'audace jusqu'à se « fourrer » dans la maison d'Egmont qu'il avait fait restaurer et arranger aux frais de S. M.

Le Commandeur, continue Morillon, a beau se plaindre des gens d'ici, il n'entend pas les employer : Roda est son cœur. Ce qui fait enrager Del Rio. Celui-ci fait accroire que le gouverneur général l'affectionne et qu'il lui indique comment il doit se conduire dans son gouvernement. Tout ceci,

¹ *Correspondance de Philippe II*, pp. 2 et 5.

ajoute Morillon, sont des « baies » (mensonges, tromperies). Continuant toujours sur le même ton, le correspondant de Granvelle ajoute encore : « Puisque l'Espagne veult tout faire, il faut lesser convenir. Il (Requesens) n'a pas mesme la bonne volonté de négocier avec les insurgés, disant que ce n'est pas le duc d'Albe qui a picqué lesdits pays de se révolter, ni le 10^e, mais l'hérésie, et qu'il se repent de l'avoir escript aultrement à S. M. Et certes, il est en pire estime que ne fut oncques le dit duc (p. 196). » Ses propres amis n'ont plus aucun respect pour lui, et ses ennemis le tiennent pour le plus « fin furet que sortist jamais du pays dont il est (p. 173). » Plus loin, Morillon ajoute encore : « Jamais ne fut tant abhoré le duc d'Albe comme le Commandeur, estant en opinion d'estre *preceps*, estre estourdi et à sa teste... Et à la fin le Commandeur s'enveloppera tant qu'il ne saura de quel costel se tourner (p. 176). »

En parlant des États, dans un langage peu digne, à table et en présence des pages, Requesens disait « qu'il arrachera des deniers hors des trippes des États (p. 176). » Les personnes qui lui demandaient audience de la part des États ou de l'armée n'obtenaient pas l'autorisation de s'approcher de lui (p. 171). Défense avait été faite d'ouvrir la porte à qui que ce fût, sauf à Roda « parce que le dit commandador escrivoit à S. M. par ung paige; de sorte qu'on dit maintenant pour ung proverbe que les paiges sont du conseil (p. 197). » Un autre jour les États de Flandre furent traités par lui de *veillacos* (vilains, hommes de rien), épithète grossière que l'on avait déjà attribuée à tort au duc d'Albe (p. 529). Berty assure néanmoins que ce mot a été prononcé par Requesens, et qu'il avait encore dit pis des députés de Gand et de Bruges (pp. 555, 540). Berty répétait aussi à qui voulait l'entendre que « sous la cape du ciel il n'y a pas chose plus inepte et stupide et moins convenable au gouvernement que lui (Requesens : il n'entend rien aux affaires de guerre; il n'a aucune prévoyance; et quand il se mettait en campagne il était en pauvre équipage, comme il y avait envoyé d'Hierges, sans argent, sans artillerie, sans munitions, ni vivres; de

manière que cet officier lui signifia l'intention d'abandonner tout. s'il ne lui procurait le nécessaire. » Plus loin (p. 558) Morillon ajoute encore : Il n'y a ni rime ni raison en lui; il procède tout à rebours et comme un sot, un insensé, ne tenant regard à justice et à équité, ainsi qu'il paraît par la réduction des rentes d'Anvers. Selon Berty, il pourrait convenir à une ambassade « pour bien avertir et diligemment, qu'il est pour la conversation, mais point pour grandes affaires; qu'il est avare et minchon (pingre) jusques à tout; ce qu'il démontre veillant vendre, comme l'a dit Viglius, les anciennes tapisseries de la cour, que ne se devoient aliéner pour l'antiquité et histoire des faitz des seigneurs de Bourgogne. Et certes l'on en murmurerat fort; car il semble que, puisque tous les meubles du roy se vendent, qu'il veuille quicter le pays, et ce qu'en viendrat ne vault la peine (p. 555). »

Les Belges en général lui répugnaient tant qu'il avouait à d'Assonleville « combien il serait heureux de voir occuper le pays par les Français. plutôt que par cette canaille qui y est aprésent (p. 558). » Il haïssait Champagney surtout (p. 252). Un jour il traita de traîtres les membres du magistrat d'Anvers (p. 560). Le clergé belge lui semblait aussi entaché d'hérésie; il le dénonça comme tel au roi, parce que les évêques s'étaient prononcés en faveur d'une certaine tolérance en matière religieuse (p. 582).

En dépit des recommandations du duc d'Albe, Requesens voulait entamer des négociations avec les villes révoltées en Hollande, par l'intermédiaire de Don Ferdinand de Lannoy, beau-frère du cardinal de Granvelle (p. 16). Voyant l'impossibilité de réussir par ce moyen, il résolut d'employer l'expédient tant recommandé par d'Albe : la force. La flotte armée à Anvers, dont nous avons dit un mot plus haut, leva enfin l'ancre pour faire la conquête de la Zeelande; Davila la commandait. Il alla rejoindre la flottille équipée à Berg-op-Zoom par Julien Romero, auquel le Grand-Commandeur donna les instructions nécessaires. Romero oublia tout, fit avancer la flotte jusque vis-à-vis de Romerswaal, y jeta les ancres,

sans prendre aucune mesure pour former le corps de bataille. L'ennemi mit à profit cette négligence. Toute la flotte des Espagnols fut battue, leurs bateaux détruits ou mis en fuite ¹. Tel est le récit que Requesens adressa au roi sur ce désastre. Dans le public on disait au contraire que Romero avait fait tout ce qui lui était possible — ce qui était vrai — et on prétendait que le Commandeur avait été « trop chaud, faisant partir trop tost les neuf bataulx pour découvrir, que furent accablés des ennemis avant que Julien (Romero), qu'estoit une lieue en arrière, y peult arriver (pp. 42, 43). » Dans son récit de ce fait d'armes, Mendoça rapporte en effet que Romero, agissant d'après les ordres de Requesens, livra bataille au moment où les vaisseaux de l'ennemi étaient en vue. L'avant-garde de la flotte espagnole commandée par de Glymes fut immédiatement détruite. Romero fit tous ses efforts pour lui porter secours; Osorio de Angelo en fit autant, mais en vain ². Requesens, dans sa lettre au roi, jette tout le blâme sur Romero, et ne parle nullement des ordres par trop précipités qu'il lui aurait donnés. Cette défaite était un coup mortel pour le Grand-Commandeur. Morillon lui-même, si animé contre lui, en eut pitié « ayant receu ung si coulp de baston, et le trouvant sans argent, mal adisté de conseil et de gens (du roy). » En Angleterre, la joie causée par la défaite des Espagnols était grande ³.

En cas de grandes contrariétés, le gouverneur général était agité, nerveux, colère, au point de se livrer à des excentricités, résultat nécessaire de la maladie qui le minait. Lors de la délivrance de Leiden, il courut le matin « à voir quelque église; étant dans sa chambre il siffla qu'on l'entendait presque dans la salle, ce qu'il n'a jamais fait; ce n'est pas à croire combien il a été affecté de cet événement; car il avait fort assuré le roi du recouvrement de la ville et plutôt par force et famine que par accord... et se plaint

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 45.

² MENDOÇA, *Commentaires*, t. II, p. 481.

³ *Correspondance diplomatique de la Molte Fénéton*, t. VI, p. 51.

que le prince d'Orange n'a pas défaut de conseil et de bonnes têtes, mais que le roi n'en peut avoir. Sur quoy l'on pourrait répondre qu'il y en a assez si on voulait les entendre, mais l'on ne veut se fier à eux (pp. 261, 262). »

Tant de revers l'avaient enfin rendu plus circonspect. Depuis ce moment, il appela constamment au conseil d'État le seigneur de Champagny. Celui-ci lui ouvrit les yeux et lui fit comprendre combien le duc d'Albe et ses adhérents l'avaient induit en erreur. D'Assonleville y contribua pour sa part (p. 46).

La position la plus difficile et incontestablement la plus épineuse dans laquelle le Grand-Commandeur se soit trouvé aux Pays-Bas, est celle que lui firent les soldats mutinés à Anvers. Morillon trace de leurs saturnales un tableau navrant (p. 82). Par suite de cet événement, qui fut le résultat de la bataille de Mook, Requesens perdit tout crédit. Il fut même accusé d'être de mauvaise foi et de connivence avec les mutins. « L'on tient, dit Morillon, que comme il est fin, que avec ceste conjoncture de la victoire (celle de Mook), il a voulu monstrier aux Estats qu'il sçait moiens à trouver deniers et que à ceste occasion il hat heu intelligence avec Sancho Davila et Mondragon : n'estant croiable qu'ilz heussent tant osé, s'ilz ne fussent estés du Commandador major advoués et autorisés. Mais le tout pourroit lui couster chier et à nous tous. Tant y at qu'il est en pire opinion que ne fut oncques le duc d'Albe et tenu pour legier, précipité et subit, s'esbahissants plusieurs principaulx de ce que Vostre Ill. S^{rie} l'a tant estimé par ses lettres et que Hopperus, par charge du roy, l'at exhalté si haut (pp. 89,90). » Pareilles accusations sembleraient de prime abord assez fondées, si tout ce que Morillon rapporte à ce sujet était vrai. D'après les renseignements fournis par ce prélat, Champagny, gouverneur d'Anvers, avait prévenu le Grand-Commandeur trois jours avant l'événement de ce qui se tramait dans l'armée espagnole contre Anvers. Requesens n'arriva en cette ville que le 24 avril. Il exigea immédiatement du magistrat 200,000 écus destinés au payement

des soldats. Comme celui-ci s'excusait de ne pouvoir fournir la somme demandée, Requesens répliqua qu'il les fallait à toute force, quand même le magistrat devrait livrer « vaiselle et chaisnes. » Lorsque les mutins approchaient de la ville, Champagney demanda à Requesens s'il fallait ouvrir les portes qu'il tenait fermées depuis trois jours. Pendant ces pourparlers les soldats mutinés, conduits, dit-on, par Sancho Davila, passèrent un fossé mis à sec à point donné, et dans lequel avaient été descendus des chariots couverts de planches afin de faciliter le passage entre le château et la ville. Personne ne fit mine de leur couper le chemin. En les voyant arriver en ville, Champagney demanda au gouverneur général l'autorisation de les repousser par les forces dont il disposait, par ceux de l'ammann et du lieutenant-colonel Claude de Vers. Champagney voulait aussi improviser des retranchements dans la ville au moyen de sacs à laine et les armer de canons retirés des navires. De leur côté les bourgeois étaient disposés à lui prêter main-forte. Toutes ces mesures furent repoussées systématiquement par Requesens. Ordre fut donné à de Champagney de se retirer avec ses forces dans la nouvelle ville (p. 85).

Cette manière d'agir peut-elle être qualifiée de fourberie, de duplicité et de finesse, selon l'opinion du public? Sans doute, Sancho Davila était « la vraie source de la mutinerie » Morillon le constate; Davila conduisit lui-même les soldats à Anvers (p. 160); le Commandeur ne voulut pas même le punir, ni le faire punir en le privant de sa position sous prétexte « que plutôt le roy perdra ces pays, que mettre aultre chastelain que d'Espagne (à Anvers) (*ibid.*). » Tout ceci est vrai; mais cette conduite ne doit-elle pas être attribuée plutôt à la faiblesse de caractère, au manque de volonté du Commandeur? Nous l'avons vu plus haut, il se laissait influencer tantôt par le duc d'Albe, tantôt par les amis de celui-ci, tantôt par ses ennemis. L'inconséquence était parfois si grande chez lui qu'il haïssait le duc d'Albe parce qu'il lui avait donné de mauvais conseils (p. 28); il reconnaissait un instant qu'il fallait substituer la douceur à la force (p. 29), puis

il faisait le contraire. La faiblesse nous semble mieux admissible en présence des lettres que Requesens adressa au roi au sujet de cet événement. Il y déplore amèrement ces excès, qui l'empêchèrent de mettre à profit la victoire de Mook pour envahir les provinces insurgées et y frapper un coup décisif. La mutinerie d'Anvers arrêta tout. Une conspiration générale dans l'armée espagnole paralysa tous ses efforts. C'était le désespoir du Grand-Commandeur ¹. De même que celui-ci, le roi souffrait de ces mutineries (p. 204) : j'entends, écrit Morillon à Granvelle, que Requesens voudrait pour la moitié de son bien que ceci n'eût pas eu lieu, « dont ne suys esbahi; et n'est à croire ce que MM. d'Arshot et Lallaing dient en pleine table (p. 90). »

Dans cette lettre Morillon assure, à propos du retard mis à la publication d'une nouvelle amnistie, que personne ne s'y fierait « attendu que le Commandeur en fit une en Grenade, qu'il a violée le premier (p. 90). »

Si Requesens ne réussissait pas, ce n'était pas faute de bons conseils. Granvelle lui en donnait volontiers (p. 103); mais il n'avait pas le tact pour choisir entre les avis si différents qu'il recevait. Il paraît même, d'après une lettre de Morillon, que le Grand-Commandeur n'était pas libre dans ses actions. « Je crains, dit-il, que toutes les bonnes résolutions de Hopperus et préconisées par lui viendront trop tard. Plusieurs personnes pensent que le Conseil d'Espagne empêchera le roi de prêter l'oreille à de pareils moyens. Le protonotaire Castillo raconta à Morillon, d'après des informations fournies par son frère, que le Commandeur ne ferait rien de mieux que le duc d'Albe, et que ledit Conseil entendait réduire le pays en servitude (p. 29).

Une autre circonstance contribuait encore à mettre Requesens mal avec les habitants de nos provinces. Ne connaissant aucune des deux langues en usage aux Pays-Bas, il parlait un langage impossible (p. 177). Pour le com-

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 34 et suiv.

prendre, Morillon était obligé de lui adresser la parole en latin. Ce qui obligeait le Commandeur à parler lentement, de manière à pouvoir saisir ses phrases. Toutes ses lettres, tous ses écrits étaient rédigés en langue espagnole. Trois ou quatre secrétaires tenaient constamment la plume et lui-même écrivait autant que ces personnages réunis. Il écrivit toujours « souvent enterré avec Gonzaga, Roda et Vargas, dont plusieurs font meilleur prouffict (p. 174) » Un « clerc », petit bossu au service de Prats, avait plus de crédit que son chef. « Celui-ci se tue et a perdu toute autorité et la fait perdre à ceux qui l'ont tant loué (p. 105). »

La bataille de Mook, l'expédition contre les îles de Duiveland et de Schouwen sont certainement les deux faits d'armes les plus importants de l'armée espagnole sous le gouvernement de Requesens. L'expédition contre ces deux îles zeelandaises est d'une hardiesse, nous dirons même d'une audace extraordinaire. Cet épisode, auquel Requesens prit une part active, est raconté en détail par Morillon (pp. 407 et suiv., 427, 455). A cette relation nous en ajoutons une autre encore plus circonstanciée (p. 644). Par contre, les mésaventures de la flotte espagnole expédiée de Laredo portèrent un grand coup aux succès des Espagnols dans les provinces insurgées.

Toutes ces contrariétés avaient singulièrement découragé Requesens. Dès le mois de septembre 1574, dit Morillon, il faisait semblant d'avoir écrit au roi dans le but d'avoir un successeur au gouvernement (p. 210). Ce que Morillon suppose être un semblant était une réalité. Dès le 15 septembre 1574, il fit connaître à Philippe le désir exprimé par les États de le voir arriver aux Pays-Bas et d'y envoyer un gouverneur de sang royal. Requesens avoua que la présence du roi serait le remède le plus efficace aux maux existants; tout ne serait pas pacifié par l'envoi d'un gouverneur de sang royal; mais le Grand-Commandeur exprimait le désir que l'essai en fût fait¹. Ce n'était plus un semblant, mais un désir bien clairement exprimé

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 151.

par lui de se retirer du gouvernement des Pays-Bas. Dès ce moment il est souvent question dans notre volume de la retraite de Requesens (p. 252, 311). Il était malade et devenait hydropique; il avait des plaies aux jambes; il était désespéré de ne pouvoir porter remède à la situation des affaires. Morillon disait : « il s'en tirera plus mal que le duc d'Albe (p. 558). » N'oublions pas que dès le mois de juin Philippe II songeait sérieusement à le remplacer par Don Juan ¹.

IV.

Les bonnes relations entre Don Juan et Granvelle, constatées par différents passages de notre volume précédent, continuent en 1574 et 1575 (p. 500). Bien souvent le cardinal le guidait en véritable mentor. Il se permettait de lui faire des observations au sujet de sa conduite, qui n'était pas toujours exemplaire. Morillon constate que Granvelle indiquait au prince « ce qui lui convient pour son bien; mais la jeunesse lui tient les yeux bandés; il connaîtra plus tard le bon conseil qui lui est donné présentement; le danger est que ce ne soit trop tard (pp. 5, 8). »

Dans notre nouveau volume nous assistons aux derniers faits d'armes du vainqueur de Lépante contre les Turcs. S'il n'y réussit pas complètement, le mauvais succès doit en être attribué à Philippe II, très peu disposé à lui fournir les secours nécessaires. Dès ce moment aussi le règne de l'Espagne dans les États Barbaresques décline rapidement. Les Turcs triomphent au grand désespoir du pape (p. 280). Philippe va même jusqu'à obliger son frère naturel de résider à Naples pendant l'hiver de 1574 (p. 281). Les vues du roi sur Don Juan, ses soupçons au sujet de son ambition ne sont pas étrangers, paraît-il, à cette mesure.

Néanmoins dès l'année 1575 il était déjà question à Madrid de l'envoyer

¹ GACHARD, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 447.

aux Pays-Bas ¹. En 1574, ce bruit prit de la consistance. Le prince, disait-on, devait arriver dans nos provinces à la tête d'une armée considérable. Sa mère, Anne Blomberg, le proclamait avec joie ; « mais, dit Morillon, il y a lieu de craindre qu'il ne la relègue dans un monastère pour rompre ses relations avec un de ces Anglais qui ont tant de succès ici (p. 102). » D'Assonville avait la conviction intime que Don Juan obtiendrait, sans aucun doute, le gouvernement des Pays-Bas (pp. 338, 340, 341). Il fut même question de lui adjoindre Granvelle (p. 341).

Pareille combinaison n'allait pas au cardinal. Mieux valait, à son avis, mettre à la tête du gouvernement une princesse, soit Marguerite de Parme, soit Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX (p. 398). Il avait la certitude que la douceur d'une femme conduirait mieux les Néerlandais que la violence et l'autocratie d'un gouverneur espagnol. Ceux d'Espagne, dit Morillon, ne sont pas pour gouverner, sinon chez eux (p. 387).

Malgré la préférence manifestée par Granvelle en faveur de ces princesses, Don Juan arrivera au pouvoir. Nous le verrons dans le volume suivant.

V.

Dès qu'il fut question de rappeler Requesens, il fut question aussi de faire revenir aux Pays-Bas Marguerite de Parme (p. 222). Le Commandeur voulait se retirer bon gré, mal gré, sans se soucier le moins du monde de son successeur (p. 398). Cependant Granvelle avait des doutes sur ce dernier point. Il craignait de voir Requesens mettre en avant un personnage « dont on luy sçauroit peu de gré cy-après. Il vad bien que le Sr Don Juan entend qu'il ne luy convient, et comme vous dictes M^e de Parme seroit plus à propos, ou la veuve de France, moiennant qu'elles gardissent la condition adjoustée prudemment par V. I. S.; et M^e de Parme sçait

¹ *Manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 458.

combien qu'il luy couste de ne l'avoir gardé, et at de l'expérience et cognoist le pays pour émender les fautes passées. La tentative itérative que vous cognoissez me feroit penser que l'on se voudroit résoudre sur l'une desdictes dames; car l'on peult bien penser que V. I. S. ne voudroit servir soubz hommes. Si elle revenoit, l'on verroit bien tost grand changement des cœurs; car il n'est plus question de la religion, non plus qu'en France; car bons et mauvais, soulz de tant de maux, ne demandent que paix, redressement de la justice et des commerces et que les étrangers sortent (p. 398). » Les États désiraient le retour de Marguerite à condition que Granvelle lui fût adjoint, « estimantz qu'elle cognoist la faute qu'elle fit depuis son partement, qu'est de plus en plus regretté des gens de bien, qui ont ferme opinion que si V. I. S. retournoit, elle redresseroit les affaires. Ce que jamais aultre ne fera, et moingz ceulx d'Espagne que n'en ont la volonté (p. 265). » En ce moment comme toujours, le roi ne put se résoudre. « Le roy, dit Morillon, est long en ses déterminations. . . . Il est lors aulcune fois tard pour y pourveoir... mais vous avez grande raison de ne vouloir entrer au gouvernement avec le Sr Don Juan, ou aultre qui voudroit gouverner à sa teste, et seroit mieulx avec Me de Parme ou la royne blanche (p. 344), Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. Si polrions avoir la fille de France ou Me de Parme pour gouvernante, et qu'elles suivissent le conseil que l'on leur donneroit, *fierent aurea secula* (p. 392). »

VI.

La noblesse belge ne s'était pas mieux amendée que celle des autres pays, malgré les graves événements dont l'Europe fut le théâtre au XVI^e siècle. Morillon constate qu'en général les nobles de notre pays étaient vicieux (p. 104) et pauvres au point de ne pouvoir remonter leurs bandes d'ordonnances (p. 361). Il en était à peu près de même partout. Granvelle constate (p. 35) qu'en Italie les nobles devaient presque tout autant qu'ils possé-

daient. Et cependant, dit Morillon, les jeunes seigneurs belges trouvaient moyen d'aller voir l'après-dîner les *galoises* ou femmes perdues de mœurs. Ce n'étaient pas seulement les *galoises* qui se livraient à ces débordements; des dames de haut parage s'oubliaient également à cette époque.

Personne n'ignore les écarts d'Anne de Saxe et ceux d'autres dames de la classe élevée. La belle Simone, femme de Philippe Van der Linden, seigneur de Marneffe, grand forestier de Brabant, a tenu également une conduite très singulière, dévoilée par Morillon (pp. 4, 407). Montaigne, le généreux Montaigne, si droit, si juste et tant vilipendé en France, n'a-t-il pas dit : le XVI^e siècle est un temps bien malade. Rien de plus vrai. Il a fallu, pour porter remède à cette gangrène, les rudes épreuves par lesquelles l'humanité a passé à cette époque pour guérir les plaies d'une société si corrompue. Elles n'ont pas fait défaut en Belgique. La correspondance de Granvelle en fait foi.

Selon Morillon, les nobles menaient généralement une vie débauchée, s'adonnaient volontiers à la boisson, se querellaient entre eux. Après avoir terminé leur partie de gobelet, ils finissaient parfois par s'attaquer les armes à la main. Robert de Melun, rapporte Morillon, donna pendant une de ces querelles à Philippe de Mansfeld un coup de poignard dont il mourut. Ce personnage appartenant à une des premières familles du pays était, de l'aveu de tout le monde, un querelleur de profession, un viveur sans égal (pp. 400, 401). A table, les seigneurs disaient merveille (p. 433). C'était tout. Dans les camps, ils lâchaient la bride aux insolences et à l'esprit destructeur des soldats (*ib.*). Ils étaient jaloux des Espagnols (p. 9), enrageaient contre Roda à cause de son influence au Conseil d'Etat, se jalousaient même entre eux (pp. 265, 358, 413). Selon Morillon, ils dormaient ou conspiraient. Un jour, le comte de Berlaymont disait au seigneur de Champagney, adversaire avoué des Espagnols, qu'il devrait quitter le pays avec ces étrangers. Champagney n'en fut pas décontenancé. En avouant qu'il n'était pas né aux Pays-Bas, il ajoutait « qu'il n'y avait autre chose

de commun que la naissance et que son bien était en Bourgogne, qui avait passé à la maison d'Autriche avant les Pays-Bas (p. 335). » C'est bien par ces jalousies, ajoute Morillon, que la noblesse se formalisait contre le roi, parce qu'il employait Granvelle (p. 187). Mais, dit-il plus loin, l'ingratitude des seigneurs a toujours été grande (p. 325). Ils sont, ajoute-t-il, enclins pour la plupart à se mutiner en cachette et à murmurer (p. 175). » C'était la vérité. Le motif de cette conduite est facile à expliquer. Ruinés, endettés, prodigues, les nobles en voulaient à un gouvernement qui les répudiait pour la plupart. Montesquieu l'a dit : abolissez dans une monarchie les privilèges de la noblesse, du clergé et des villes, l'État devient despotique. Dans ce cas, la ruine de ces trois États est imminente¹. La noblesse, le clergé et les villes des Pays-Bas se trouvaient précisément dans cette situation sous le règne de Philippe II.

Au nombre des grands seigneurs belges du XVI^e siècle figurait Philippe de Croy, duc d'Aerschot. Selon Morillon, il réunissait en lui tous les défauts dont nous venons de parler. Jaloux des Espagnols, jaloux de ses semblables, jaloux de Requesens, jaloux de tout le monde, il en voulait singulièrement au seigneur de Champagny, frère de Granvelle. Il désirait le faire disparaître du gouvernement de la ville d'Anvers (pp. 140, 144), malgré les services personnels qu'il lui avait rendus (p. 554). Si le duc détestait beaucoup tous les Espagnols en général, il en voulait particulièrement à Roda, puis à Requesens (p. 100). Roda lui avait donné une assignation de 6.000 florins sur les biens confisqués. Ensuite, le même personnage fit auprès du gouverneur général des démarches pour qu'il ne payât rien au duc (pp. 40, 41). En parlant du Commandeur, Morillon dit : MM. d'Aerschot et Lalaing en dient en pleine table devant les pages et valets, *ut consueverunt, post pocula* (p. 90). Esprit léger et inconstant, « le duc d'Aerschot, qui s'appelle bourgmestre de Bruxelles, ne fait que rire et broccarder, sans

¹ *De l'esprit des lois*, liv. II, chap. IV.

traiter aucune chose sérieuse, parlant de fil et d'aiguille à table et à faire raison (p. 100). » Sur la Grand'place de Bruxelles, il allait jouer à la balle, au grand étonnement de plusieurs personnes, qui disaient qu'il se souciait uniquement de ses plaisirs (p. 101).

Malgré tous ces défauts, exposés peut-être d'une manière trop mordante par Morillon, et en dépit du peu de respect que le duc portait au gouverneur général, celui-ci voulait se l'attacher en considération de sa position. N'avait-il pas été un des premiers nobles à se détacher de la ligue contre le roi? N'avait-il pas l'air de s'être franchement rallié au parti royaliste? A ce titre, le Grand-Commandeur crut devoir le favoriser, malgré leurs différends, et lui montrer une certaine confiance (p. 88). Requesens le nomma gouverneur de Bruxelles (p. 57). Requesens le chargea d'aller complimenter Henri III, roi de France, et de l'inviter à passer par la Franche-Comté au moment de son retour (pp. 167, 211). Requesens le mêla aussi plus ou moins aux négociations de Breda (p. 528). Et cependant de profondes divisions existaient entre eux. Le gouverneur général finit par ne plus convoquer le duc aux séances du Conseil d'État, après avoir compris qu'il lui était impossible de le satisfaire. Un jour, le Grand-Commandeur lui écrivit une lettre pleine de colère et de menaces (p. 554). Une autre fois, il parla au duc d'une manière telle que celui-ci se mit à pleurer, mais une demi-heure plus tard il était pire que jamais.

Tel est le portrait que Morillon trace du duc d'Aerschot.

VII.

Christophe d'Assonleville, appartenant à une famille originaire du Cambésis, naquit à Arras et fut considéré à ce titre comme Belge. Appelé à siéger au Conseil Privé et au Conseil d'État, il eut l'occasion de faire valoir auprès du gouvernement des Pays-Bas ses talents et ses connaissances en fait d'administration et de politique. Il sut aussi se rendre utile

à la cause de Philippe II, sans cependant se montrer grand partisan de l'influence espagnole dans les affaires de notre pays. Il ne s'en cachait à personne et voulait faire procéder le gouvernement par la douceur (p. 28).

Vivement contrarié de la manière d'agir d'Allonzo Ulloa et d'un petit bossu employé de Prats, qui se permettaient d'ouvrir les dépêches adressées au Conseil d'État, il en fit des plaintes parfaitement fondées. Lorsque ces deux personnages avaient rendu leur avis sur les affaires, Requesens envoyait les lettres décachetées à d'Assonleville et à Berthy, très scandalisés d'une pareille manière d'agir de la part du Commandeur (p. 34). Son aversion des Espagnols était, du reste, très justifiée, s'il faut en croire Morillon. En écrivant au cardinal de Granvelle au sujet de d'Assonleville, celui-ci dit : « Je ne sçay s'il emendra cestuy qui voulut hier battre femme et enfants d'impatience d'avoir à beaux dets (dés) perdu 8,000 florins contre le nepveux de Chiappin Vitelli, sur lequel, venant icy en barque, il avait gagné 6,000 florins. Et ceulx-ci nous gouvernent ! » Le *cestuy* signalé par Morillon était Davila (p. 559), un des personnages les plus influents du parti espagnol à cette époque. Il était du nombre des hommes avides désignés dans les papiers de Granvelle par des jeux de mots très significatifs tels que : Armenteros, *Argenteros*, Albornos, *Al por nos* (tout pour nous), *Zavale Tout s'avale*, etc. (p. 25). Ces plaisanteries d'un goût plus que douteux ne démontrent pas moins l'animosité des deux partis. A titre d'ennemi des Espagnols, d'Assonleville devait être à plus forte raison l'antagoniste décidé du duc d'Albe; partant il devait en vouloir beaucoup aussi à Roda (p. 203).

Lorsqu'au commencement de son gouvernement Requesens voulait suivre les errements de son prédécesseur, d'Assonleville aida le seigneur de Champagney à lui démontrer combien il avait tort sous ce rapport. Le Grand-Commandeur voulait bien faire croire à un certain repentir (p. 46), mais il se montrait toujours esclave des Espagnols. Dès lors, il ne devait pas voir d'Assonleville de bon œil. C'était sans doute par suite de ces préven-

tions que depuis son arrivée à Anvers Requesens « n'at poinct faict grande presse ny à M. le Président (Viglius), ny à Barlaymont, ny à d'Assonleville que sous escript (p. 100) », pendant que les Espagnols et leurs partisans dirigeaient tout le gouvernement.

Selon Morillon, d'Assonleville n'était pas toujours adroit dans les affaires. Scharemberger, secrétaire d'État, chargé spécialement des correspondances avec l'Allemagne, se désespérait parfois de l'intervention maladroite de d'Assonleville qui « s'en mesle et n'y entend rien » (p. 164). Dans le public, il passait pour un homme léger et agissant avec trop de précipitation (pp. 100, 281).

Très communicatif, il mettait Morillon au courant de tout ce qui se passait dans le gouvernement. Il lui faisait des confidences concernant la manière de voir de Requesens, de sa conduite, de l'état de sa santé, au sujet de l'arrivée prochaine de Don Juan (p. 558). Cependant, ajoute Morillon, d'Assonleville n'a pas toujours les nouvelles les plus sûres (p. 572). Mais il était honnête homme avant tout, qualité que Morillon lui reconnaît volontiers.

VIII.

Charles, comte de Berlaymont, autre personnage important de l'aristocratie belge au XVI^e siècle, est loin d'avoir les sympathies de Morillon, nous l'avons fait observer dans le volume précédent. Au dire de ce prélat, il est toujours égoïste, constamment préoccupé de ses intérêts et de ceux de ses enfants. Lorsqu'il écrit à Granvelle (p. 277), c'est dans le but d'obtenir des faveurs du roi pour lui et sa famille. « Il hoigne merveilleusement sur les cent ducats demembrés de Hal (p. 524). » Il aime l'argent (pp. 101, 145). Il veut que tout se fasse pour lui, sans vouloir rien faire en faveur d'autrui; son fils cadet, jeune homme sans aucune expérience, a été nommé colonel, grâce à ses démarches. Et cependant, ajoute Morillon, l'ingratitude de ce

seigneur est grande. C'est à peine s'il le voit « ayant longtemps aperçu que le particulier luy vad plus à cœur que le général, et qu'il at beaucoup de semblables (p. 31). » Viglius disait aussi à qui voulait l'entendre que Berlaymont veut tout et que, par suite de ses prétentions, il s'est rendu odieux à tout le monde. Morillon passerait volontiers sur toutes ces mauvaises qualités, si pour parvenir à son but « il ne laissoit de en plusieurs choses faire son devoir p. 257). » Le comte avait encore un autre défaut, selon Morillon, celui d'aimer la table. Il était « gouteux et roigneux à cause de ses excès aux lieux où il est allé renouveler loix », mission facile confiée par le gouvernement à des personnages importants, dans le but de leur accorder certains avantages pécuniaires ¹.

Malgré tous les défauts de Berlaymont signalés par Morillon, il ne faut pas perdre de vue ses bonnes qualités. Il était doué d'une certaine perspicacité, qu'il serait difficile de nier sans être injuste à son égard. Par exemple, il prévit parfaitement bien, lorsque personne n'y songeait encore, la malheureuse issue des négociations de paix entamées, en 1575, avec les insurgés sous les auspices d'un délégué de l'empereur. Il comprit parfaitement que Schwarzenbourg, l'homme de confiance de Maximilien II. n'obtiendrait sous ce rapport aucun résultat. De l'avis de Berlaymont, il fallait un tout autre élément d'intervention. Il fallait avant tout s'entendre avec les États (p. 297). En ce point il avait certainement raison. Aussi longtemps que les représentants du peuple — ou les nommerait ainsi de nos jours — faisaient de l'opposition au gouvernement, il n'y avait pas à s'attendre à une réconciliation complète entre le roi et les provinces insurgées, pas même entre le gouvernement et les populations encore obéissantes. L'opinion

¹ Selon une petite chronique héraldique insérée au tome XIV des *Manuscrits de Lefort*, aux Archives de l'État à Liège, Berlaymont était un personnage très singulier. L'auteur de cette chronique y donne des détails curieux, des historiettes piquantes, même méchantes, sur la façon de vivre des grands seigneurs de ce temps. Il est particulièrement violent à l'égard de la famille de Berlaymont. (STANISLAS BORMANS, *Tables de Lefort*, 2^e partie, p. 7.)

des États a été en tout temps, dans notre pays, la boussole de l'opinion publique.

IX.

Un autre membre de la noblesse belge, très en vue pendant le XVI^e siècle et appartenant au parti royaliste, était Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes. Nous l'avons déjà vu figurer dans les volumes précédents.

Pendant l'année 1574, il était chargé en Hollande de négocier la paix avec les insurgés par l'intermédiaire de Marnix, fait prisonnier à Maassluis et dont Noircarmes disait : Si cet homme ne fait tout son possible pour que le pays se redresse sous l'obéissance de l'Église et du roi, je n'y cognois rien (p. 6). Don Ferdinand de Lannoy, qui devait l'aider dans cette mission (p. 7), fut nommé en sa place gouverneur d'Utrecht, de Hollande et de Zeelande (p. 11). Une maladie bien cruelle, un cancer à la bouche (pp. 6, 11, 15), ne lui permit guère de s'occuper beaucoup des affaires. Les habitants de Gouda lui envoyèrent des députés chargés de faire connaître leur intention; ils voulaient se rendre à condition d'obtenir grâce (pp. 12, 15). Rien ne se fit. Noircarmes était trop malade. Selon Morillon, il allait au galop; son médecin assura qu'il ne reverrait plus jamais son pays; c'est un corps exténué; il a fait tout ce qu'il pouvait faire (p. 15). Le 5 mars 1574, il expirait à Utrecht.

Morillon nous laisse de son caractère un triste témoignage. Loin d'être modeste, « il a voulu enjamber sur tout, ce qui lui devait coûter cher; et Dieu sait ce que l'on a dit de son ambition (p. 24). » Jamais il n'a voulu quitter son traitement de 700 écus par mois que Berlaymont lui envoyait (p. 242), ni résigner ses fonctions jusqu'au jour de sa mort « qui le print à l'improviste, n'ayant encore pourvu à ses affaires, paroles dont Requesens était scandalisé; car à vrai dire il avait esté assez longtemps malade et bas

pour y aviser. Jamais homme ne fut si peu plaint. Ses propres parents en ont dit du mal depuis sa mort (p. 78). »

X.

Dans ce volume, comme dans les précédents, Granvelle se montre constamment l'antagoniste décidé du duc d'Albe. Il le condamne; il flétrit sa manière d'agir avec un esprit d'indépendance remarquable. A chaque occasion, il ne cesse de répéter que le duc a perdu le pays et la cause du roi par sa tyrannie, par ses excès, par ses exploitations, par l'insolence et les désordres de la soldatesque (p. 72).

Au moment du départ d'Albe, Granvelle, si grave et si réfléchi, a l'air de vouloir faire passer son voyage comme la continuation de sa conduite aux Pays-Bas. En écrivant de Naples, le 5 janvier 1574, il s'informe ironiquement auprès du prieur de Bellefontaine des faits et gestes du duc : « Mr le duc d'Albe aura déjà, dit-il, fait son passage, qui n'aura pas été, sans doute, sans fouille, en menant si grande suite : car je me doute bien que le payement que aucuns auront fait sera maigre. On l'attend à Gènes, où déjà doit se trouver M. le cardinal de Pacheco et autres qui sont allés à sa rencontre (p. 26). »

En s'exprimant ainsi sur le compte du représentant du roi, Granvelle devait être irrité contre lui au suprême degré, et non sans motifs. Bien des fois, il avait cru devoir engager le duc, dans l'intérêt du pays, à conserver la forme établie du gouvernement, à ne pas se mon'trer par trop sévère, à se contenter de faire disparaître les abus. Jamais le duc ne lui répondit. Il avait, dit Granvelle, trop de présomption, et on a mal agi en faisant accroire au roi qu'il avait grand intérêt à confisquer les biens, que par ce moyen le pays aurait suffisamment produit de fonds pour faire face aux dépenses de la guerre contre la France, et le duc n'a pas pu s'y prendre d'une manière

convenable pour mettre cette idée à exécution. Sa pensée, continue-t-il, de faire passer son fils au gouvernement après son départ, a été fatale au pays. Il s'en est mal tiré. Entretiens, les excès et les désordres ont irrité le peuple qui, dans son désespoir, est devenu l'ennemi du roi, parce qu'il s'imaginait que tout se faisait en vertu de ses ordres. On a aussi irrité la population d'une manière extraordinaire en la faisant passer pour un ramassis d'hérétiques et de rebelles, épithètes que les domestiques des ministres et les soldats jettent à la tête de tout le monde (p. 65). Toute cette lettre, dont nous recommandons spécialement la lecture aux historiens, est un acte d'accusation en règle dirigé par le cardinal contre le duc d'Albe, contre ses satellites, contre tous les chefs espagnols arrivés aux Pays-Bas pour y exploiter les habitants, les ruiner et les maltraiter. Ces pages si sombres, écrites avec une profonde conviction, démontrent combien Granvelle aimait son pays, ses compatriotes, la vérité et la justice, combien il détestait les étrangers, toujours prêts à exploiter les sujets du roi, toujours disposés à les traiter en véritables ilotes. Cette missive et celle qu'il écrivit à Don Juan de Çuniga (p. 70) réhabiliteront Granvelle aux yeux de toute personne qui juge l'histoire avec impartialité. Dans la seconde de ces lettres, il avoue que sans un miracle de Dieu, il n'y a pas moyen de remédier aux maux qu'ont engendrés de trop longs retards. Tout ce qui a été écrit à ce sujet en Espagne y a été mal compris, dit-il, et on peut regarder les Pays-Bas comme perdus, ainsi que S. E. Ensuite ce sera le tour de l'Italie (p. 28).

Le jugement si sévère porté par Granvelle contre le duc d'Albe est-il le résultat d'un amour-propre froissé et du désir de remplacer le gouverneur déchu? Nous ne le croyons pas. Au moment de la retraite du duc d'Albe, Requesens avait proposé au roi de rappeler le cardinal aux Pays-Bas. Philippe répondit que Granvelle lui était indispensable à Rome et qu'il avait des envieux aux Pays-Bas (p. 19). « Il me convient fort bien, dit Morillon à ce propos, que Granvelle ne voulait servir sous Lalaing parce-

que les choses n'étaient habillées par ceux qui le devaient et pouvaient. » Dès 1572, le cardinal avait déjà déclaré qu'il n'accepterait plus le gouvernement « pour rien » Ce n'est donc pas le dépit qui l'a fait parler ainsi, c'est une conviction sincère basée sur des faits incontestables.

Dans sa lettre du 26 juin 1574, adressée au prieur de Bellefontaine (p. 151), le cardinal avoue qu'il n'a jamais été partisan de la convocation des États généraux du pays. La réunion de ces États, en 1557, a eu lieu malgré lui, « mais enfin, dit-il, ceux qui désiraient la dite assemblée, s'aidant du confesseur du roi, prévalurent. » A son avis, cette réunion fut le point de départ de tous les désordres : les États y enlevèrent au roi l'administration des aides pour les mettre entre les mains des marchands, lesquels prêtaient des fonds aux moteurs des troubles, « et fit l'on ce qu'on peust pour abaisser l'auctorité de S. M., afin qu'elle n'eust es pays d'enbas, si non autant qu'on voudroit. » La nouvelle réunion des États, projetée par Requesens, ne produira pas de meilleur résultat : « il ne m'a jamais semblé bon, dit-il, de faire négocier lesdits États ensemble; car je sais la peine que, au temps de la Roynie (1555), l'on eust pour une assemblée que s'en fit il y a trente ans, du dommage de laquelle l'on se sentoit encores au parlement de ladite Roynie (p. 117). »

Selon sa manière de voir, Requesens avait aussi commis une faute grave en recrutant des Suisses pour augmenter l'armée aux Pays-Bas. Il lui en avait écrit ainsi qu'au roi. Les prévisions de Granvelle se réalisèrent en effet. Ces soldats furent une véritable calamité pour le pays, à tel point que l'on fut obligé de les renvoyer (p. 186, 413). Le cardinal n'aimait pas l'emploi de la force dans la répression des troubles aux Pays-Bas. Il ne cessait de répéter à qui voulait l'entendre que la douceur était le moyen le plus sûr et le plus expéditif pour apaiser tout le monde. Sa lettre adressée au roi, le 27 février 1573, le constate également (p. 300).

Dans cette missive, le cardinal commence d'abord par déplorer le triste état des affaires des Pays-Bas. Des sommes énormes fournies par l'Espagne

y ont été dépensées inutilement. Mieux eût valu employer d'autres moyens, qui n'auraient pas été contraires à la religion ni à l'autorité du roi. Il les indique franchement et loyalement au roi. Le commerce aurait dû être rétabli surtout. Cependant, ajoute-t-il, il ne faut pas laisser au prince d'Orange et aux Allemands l'honneur d'avoir obtenu, par leurs négociations, ce dont les populations devraient être uniquement redevables à la bonté du roi. Il engageait le monarque à donner de son propre mouvement la meilleure opinion possible de son affection pour le peuple. Vaines recommandations ! Le roi n'écoutait pas. La guerre d'extermination continuait de part et d'autre, au grand profit de l'étranger et en dépit des recommandations de Granvelle. Sachant fort bien que le cardinal donnait des conseils dans le sens d'une pacification au moyen de la clémence, le peuple regrettait son éloignement. « Ce que je regrette le plus, dit Morillon, c'est que depuis deux ans que la mémoire de V. I. S^{rie} est si agréable à la généralité du pays, par l'espoir de voir triompher son conseil, l'on rentre en aigreur et mauvaise opinion contre elle, comme si elle avait eu part à la dissimulation (pp. 43, 44). » Il n'y avait aucune dissimulation à ce sujet de la part de Granvelle : dans toutes ses lettres au roi, il ne cessait de préconiser la clémence.

L'examen attentif des missives du cardinal prouve qu'en y parlant des affaires des Pays-Bas, il s'inspire toujours de la correspondance de Morillon. C'est aussi son correspondant le plus actif, le mieux renseigné. Toujours à la piste des nouvelles les plus récentes, constamment en relation avec nos hommes d'État les mieux informés, Morillon est à même de pouvoir juger immédiatement des événements et d'en transmettre le résultat à son ami. Rarement, il se trompe dans ses appréciations. Voix sage, voix honnête, il suit consciencieusement et avec anxiété toutes les péripéties du drame lugubre dont il est spectateur. Il sait en dépeindre les scènes avec talent, surtout lorsqu'il retrace les excès de la soldatesque, les mutineries des Espagnols et des Allemands, leurs pillages, leurs dévastations et les sacs des villes.

Lorsqu'il définit le caractère d'un personnage haut placé, il sait mettre du sel dans ses observations. Ses portraits sont tracés avec habileté, nous ne dirons pas toujours avec impartialité. S'il exagère parfois ses charges, il devient amusant, même lorsqu'il s'exprime avec passion.

Il en veut surtout aux égoïstes, aux hommes avides d'honneurs et d'argent, maladie de l'époque, défauts capitaux qu'il sait découvrir dans l'entourage du gouverneur général, quoique lui-même n'en soit pas complètement exempt. Quand il s'agit d'argent, Morillon est toujours le premier à réclamer. Cependant, il flétrit avec indignation les vols commis par le châtelain de Valenciennes, beau-frère d'Albernos (p. 25); il dénonce Sancho Davila et Mondragon « qui cherchent à engraisser leurs mains (p. 440). »

Lorsque Granvelle fait usage des renseignements fournis par son correspondant, il le fait avec tact et une sage réserve. Il lui emprunte volontiers ses idées générales sur la situation du pays; il sait les grouper avec art, sans s'attacher aux détails parfois trop prolixes fournis par Morillon.

Celui-ci est toujours l'adversaire déclaré des Espagnols, l'antagoniste le plus décidé du duc d'Albe. « Il faudra, dit-il, beaucoup de bonnes dépêches pour regagner de bons sujets et que les Espagnols quittent le pays. Par suite d'un peu de succès, ils ont mis à découvert le mauvais cœur qu'ils nous portent en général, au point d'exciter la rébellion partout. Même Vargas, qui fait tant le bigot, a usé de propos par trop étranges. Selon lui, le seul fait d'être obligé de reconquérir les pays perdus par l'Espagne et d'y avoir vu périr tant d'hommes remarquables, exige que le roi fasse usage de châtiment et de vengeance. Néanmoins les seigneurs dorment et ne demandent pas à être de la partie, sachant combien il est dangereux d'être de la compagnie des Espagnols qui s'attribuent le bon et rejettent le mauvais sur les autres. Il est ainsi, comme dit V. I. S^{ie}, que si les seigneurs l'avaient cru, les Espagnols, qui cherchent à nous ruiner, ne seraient jamais entrés au pays. Le roi pourra bien pendant quelque temps ne pas

prendre de résolution sur les principales affaires; mais je crains qu'il se trouvera forcompté (pp. 412, 413). »

Morillon, de même que Granvelle, est grand partisan d'un arrangement pacifique; mais le roi l'avait déjà déclaré : « plustost me voir mort que de consentir chose qui soit contre mon honneur et réputation ¹. »

XI.

Selon Morillon, Viglius, président du Conseil Privé, n'était pas tout à fait exempt de reproches. Abusant des expédients de la diplomatie, il jouait, dit-il, « des tours de Breton à ses amis, à Richardot, par exemple, auquel il semblait très dévoué (p. 425). » Morillon lui reconnaît néanmoins beaucoup de finesse, don qu'il avait de commun, dit-il, avec les « *Angli-Saxones* que sont les Frisons et ne vaillent pas un poil mieulx que les Anglois (p. 425). » En général, Morillon n'aimait pas les Frisons, il était convaincu que si Hopperus, compatriote de Viglius, revenait aux Pays-Bas, il ne s'entendrait nullement avec lui : « tant y a qu'ilz sont Frisons tous deux et conséquemment Anglo-Saxones que jouent volontiers de la queue (de renard?) (p. 235). »

Le correspondant de Granvelle jugeait Viglius en général d'une manière assez favorable, sauf en ce qui concerne la question d'argent et les avantages qu'il exigeait en faveur des siens. Sous ce rapport, il était parfois inexorable, malgré les obligations qu'il lui avait comme confident. Chez Viglius, il recueillait un grand nombre de renseignements; il avait avec lui des relations intimes; parfois il lui donnait aussi des avis (pp. 29, 48, 79 et suiv., 169, 170).

Dès 1574, Viglius avait beaucoup perdu de sa vigueur (pp. 56, 100, 276). Insensiblement, il s'affaissait. Un moment il fut même question de pourvoir

¹ *Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 448.

à son remplacement (pp. 57, 281). D'après Morillon, il se souciait peu des affaires publiques, « il devint pesant et a opinion d'être dans sa dernière année, et partant laissa couler l'eau de la montagne (p. 56). » De son côté, le Grand Commandeur, convaincu qu'il pourrait le faire marcher selon sa guise, voulait encore le consulter (p. 57), sans être tout à fait bien disposé en sa faveur : « disant qu'il en fera toujours ce qu'il voudra en donnant quelque office à un des siens ou de ses serviteurs (p. 203). » L'opinion de Requesens au sujet des faiblesses de Viglius est pleinement confirmée par Morillon, en disant que le président ne se soucie de rien d'après ses propres aveux, si ce n'est de lui-même et de ses gages « remettant le tout à d'Assonleville, qui favorise de Vergy et la noblesse (p. 414). » « Et lorsqu'Étienne Van Craesbeke fut nommé au Conseil de Brabant, Viglius grouilloit, parce que son protégé ne l'avait pas emporté (p. 154). »

En ce qui concerne la manière d'agir de Requesens à l'égard de Viglius, celle-ci n'avait rien d'extraordinaire; le gouverneur ne nourrissait de sympathie que pour ses compatriotes. S'il consultait le président, Berlaymont et d'Assonleville, c'était par écrit, « mais, ajoute Morillon, Sancho Davila, seule source, seule cause de notre mal, Mondragon, Vargas et Arias Montanus sont du Conseil d'État, et Roda gouverne tout de la manière la plus absolue (p. 100). »

Cette influence des Espagnols, tant décriée par d'Aerschot et par d'autres seigneurs, mettait Viglius mal à l'aise. S'il ne voulait pas aider à décrier les Espagnols, s'il n'entendait pas leur faire de l'opposition, il n'aimait pas d'un autre côté de les voir complètement maîtres de la situation, quoique, selon d'Assonleville, le président permit tout à Roda, personnage très influent et intrigant surtout (p. 215).

Quant au roi, Viglius avait toujours pour lui les plus grands égards. Un jour cependant il se permit de dire « qu'il ne vient rien de S. M. pour personne, malgré les six ou sept couriers qui lui avaient été expédiés (p. 101). » C'était le seul reproche qu'il se permit à l'adresse de son souverain.

XII.

A côté de Viglius doit nécessairement figurer Hopperus, son correspondant intime.

Il danse comme le roi flûte (p. 23). Granvelle s'en plaint. Dans le but de complaire au roi et de faire ses affaires, il prend une part des confiscations par l'intermédiaire de ceux qui les administrent. Il n'a pas tenu compte de ce qu'il aurait dû faire pour détromper le roi (p. 66).

Hopperus écrivait toujours *suo more*, « et ses lettres en ont toujours d'autres au ventre, selon l'expression de Viglius (p. 173). » « Il me déplait, dit Morillon, que Hopperus, par son indiscrétion et ambition, faict si grand mal au pays, qui désia a oblié les nouvelles ordonnances si l'on heut lessé faire au président, qui s'en trouvet en grand travail (p. 191). » Hopperus à la fin repondra, continue-t-il, et n'est sage de se piquer avec Çajas, qui sera trop fin pour sa bouteille (p. 208). Néanmoins il était question de l'envoyer aux Pays-Bas pour y devenir président du Conseil privé (pp. 230, 265, 425); il serait remplacé à Madrid par Boisschot. Mais pourrait-il s'accorder avec Viglius (p. 235)?

Son mémoire sur la pacification des Pays-Bas est l'objet d'une critique sévère de la part de Morillon. Voici ce qu'il en dit : « Il est très gonflé avec beaucoup de répétitions et subdivisions. Il n'est pas l'homme pour donner de grands expédients. et ce qu'il dit a-t-il en partie emprunté à Granvelle. Il me semble qu'il a oublié un principal moyen, qui seroit de rendre les biens indifféremment, avec condition que ceux qui ne voudroient vivre selon l'ancienne religion romaine, se devroient retirer en aultre pays. Cela appaiseroit beaulcop les troubles, et les grandz ne voudriont icy retourner, craindantz qu'avec le temps l'on leur polroit faire quelque mauvais tour. Si l'on adjoustoit que les étrangers ne seroient entremiz en estatz ou offices, je tiens que ces deux pointz rappaiseroient tout le monde. . . Je

suis esbahi que Hopperus laisse sortir un escript de ses mains si mal fagotté et d'ung si povre stil et langaige. J'adjousteray qu'il fust fort à plaindre qu'ung aussi grand Roy n'at aultres gens près de soy. Il est certain que Hopperus n'at pas tousiours tenu tel langaige du duc d'Albe, qu'il a flatté démesurement, pensant par là faire l'appoinctement de son genre, et du reste que le duc le désestimait avec ses lettres (p. 240)... Hopperus acquiert partout mauvaise réputation parce qu'il at composé quelque livre en théologie, que l'on prend pour signal qu'il n'est guères travellé d'affaires (p. 575). » Malgré la correspondance active entre Hopperus et Viglius, celui-ci se plaignait beaucoup de lui (p. 284).

XIII.

Les événements les plus remarquables mentionnés dans ce volume sont les suivants :

- 1^o Philippe de Marnix de Mont-Ste-Aldegonde est fait prisonnier à Maassluis ; négociations avec les insurgés par son intermédiaire ;
- 2^o Équipement à Anvers d'une flotte destinée à combattre les insurgés ;
- 3^o Assassinat de Don Juan de Mendocça ;
- 4^o Pillages faits par les Gueux des bois ;
- 5^o Nominations de Noircarmes et de Don Ferdinand de Lannoy au gouvernement d'Utrecht, de Hollande et de Zeelande ;
- 6^o Siège de Middelbourg par le prince d'Orange ;
- 7^o Réunions des États ;
- 8^o Désastres arrivés aux bateaux armés par les Espagnols à Berg-op-Zoom ;
- 9^o Bataille navale près de Roomerswaal et anéantissement de la flotte espagnole ;
- 10^o Mauvaise direction prise par Requesens dans la conduite des affaires des Pays-Bas ;

- 11° Plaintes de Flamands dont les bateaux ont été saisis par les Espagnols pour l'armement de leur flotte;
- 12° Concussions et vols commis par le châtelain de Valenciennes;
- 13° Brigandages de la soldatesque en Flandre, en Artois, dans le Tournésis, au quartier de Lille, dans le pays de Namur, dans celui d'Utrecht et en Brabant;
- 14° Campagnes de Don Juan en Afrique;
- 15° Plaintes adressées au roi par Médina Celi, sur la conduite du duc d'Albe;
- 16° Les États demandent la suppression du Conseil des Troubles, l'abolition des 10^e et 20^e deniers, le rétablissement des privilèges;
- 17° Prépondérance des Espagnols dans le Conseil d'État;
- 18° Mission en Angleterre du baron d'Aubigni, de François de Halewyn et de Jean de Boisschot. Arrivée à Briel de 600 Écossais et 400 Anglais;
- 19° Négociations en France entre le roi et les Huguenots;
- 20° Capitulation de Middelbourg. Cette ville est remise entre les mains du prince d'Orange, ainsi qu'Arnhem;
- 21° Conspiration à Anvers en faveur du prince d'Orange;
- 22° Entente entre le prince d'Orange, la France et l'Angleterre;
- 23° Invasion d'une nouvelle armée du prince d'Orange, sous la conduite du comte Louis de Nassau;
- 24° Invasion de l'armée espagnole dans le Waterland;
- 25° Bataille de Mook, où périrent les deux frères du prince d'Orange et Christophe, comte palatin;
- 26° Mutinerie des Espagnols à Anvers;
- 27° Mutinerie des Wallons et des Allemands à Utrecht;
- 28° Éric de Brunswik commet des excès avec ses troupes à Zutphen, dans l'Overysse et le pays de Groningue;
- 29° Publication d'une nouvelle amnistie;
- 30° Enlèvement de la statue du duc d'Albe à Anvers;

- 31° Construction de forts près de Geertruidenberg ;
- 32° Sièges de Gorcum et de Bommel. Mort de Charles IX, roi de France.
- Création d'une Chambre des Comptes pour les confiscations ;
- 33° Prise de Leerdam par les Espagnols. Prise du château de Beest ;
- 34° Destructons commises en Flandre par les insurgés de Terneuzen ;
- 35° Mutinerie des Allemands à Bois-le-Duc ;
- 36° Armements des Huguenots en Allemagne ;
- 37° Représentations des États de Brabant au roi en Espagne. Bon accueil qui est donné à leur député par l'évêque de Cordoue ;
- 38° Désir de l'électeur de Cologne et de plusieurs princes de l'Empire pour la pacification des Pays-Bas. Même désir exprimé par l'empereur ;
- 39° Siège de Leiden ;
- 40° Nouvelles ordonnances en Bourgogne. Représentations au roi à ce sujet ;
- 41° Projet d'envoyer Hopperus aux Pays-Bas ;
- 42° Les Gueldrois exigent l'observance du traité de Venloo ;
- 43° Opposition des États de Brabant, de Flandre et de Hainaut. Ils veulent la paix ;
- 44° Percement des digues en Hollande. Délivrance de Leiden ;
- 45° Léoninus est chargé de nouer des négociations avec les insurgés.
- Mutinerie des Espagnols en Hollande ;
- 46° Les soldats allemands se mettent en armes contre les soldats espagnols ;
- 47° Soulèvement des Frisons ;
- 48° Négociations avec l'Angleterre à Bruges ;
- 49° Enlèvement de bourgeois, qui sont rançonnés à Geertruidenberg ;
- 50° Les insurgés se font payer par les Flamands des contributions pour échapper aux incendies ;
- 51° Les Espagnols abandonnent La Haye et tous les forts de la Hollande ;

- 52° Négociations de paix inutiles à Breda;
- 53° Complot en faveur du Prince d'Orange à Anvers ;
- 54° Mission à Bruxelles du docteur Thomas Wilson, envoyé par la reine d'Angleterre;
- 55° Excès des troupes allemandes à Anvers;
- 56° Conquête de Buren ;
- 57° Massacre des catholiques redouté à Anvers;
- 58° Conquête de Klundert et de Fijnaart par Mondragon ;
- 59° Mariage du prince d'Orange avec Charlotte de Bourbon, après la répudiation d'Anne de Saxe ;
- 60° Maladie de Requesens. Il désire se retirer ;
- 61° Prémices de la nomination de Don Juan aux fonctions de gouverneur général des Pays-Bas ;
- 62° Rassemblements des Huguenots sur les frontières du pays de Luxembourg;
- 63° Contributions illégales exigées des habitants de la Campine et de Flandre ;
- 64° Siège et prise d'Oudewater;
- 65° Nouvelle convocation des États à Anvers ;
- 66° Prise de Schoonhoven par les Espagnols ;
- 67° Conjuration à Amsterdam en faveur du prince d'Orange ;
- 68° Expédition contre l'île de Tholen et Philipsland ;
- 69° Siège de Zierikzee ;
- 70° Conquête de Duiveland par les Espagnols ;
- 71° Le Sr d'Hierges s'empare du château de Krimpen ;
- 72° L'amiral Boisot prend plusieurs vaisseaux espagnols ;
- 73° Prise de Brouwershaven par les Espagnols ;
- 74° Siège de Bommenede et prise de ce fort par les Espagnols ;
- 75° Arrivée en Angleterre et à Dunkerque de la flotte espagnole dans un état alarmant ;

76° Mécontentement de la reine Élisabeth d'Angleterre. au sujet de la bonne entente entre le prince d'Orange et la France, à laquelle il livrerait la Hollande et la Zeelande ;

77° Liberté accordée par le roi de France aux insurgés des Pays-Bas de fréquenter ses ports et villes ;

78° Prise par les insurgés du fort de Haastrecht ;

79° Désarroi dans les finances ;

80° Mouvements des Huguenots en France.

XIV.

Nous avons consulté, pour la rédaction des notes, les publications indiquées à la page XLIII de notre volume précédent. En outre, nous avons eu recours aux livres suivants : *Mémoires de Guillaume de Saulx* ; *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay* ; Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{re} série ; Forneron, *Les ducs de Guise et leur temps* ; De Croze, *Les Guises, les Valois et Philippe II* ; Ranke, *Histoire de France au XVI^e siècle* ; *Correspondance de la Motte Fénelon* ; Mignet, *Antonio Perez et Philippe II* ; *Le marquis de Pidal*, etc., traduction de Magnabal ; Gianno, *Histoire de Naples* ; Charrière, *Négociations du Levant* ; Teiner, *Annales ecclesiastici* ; Duchesne, *La Maison de Montmorency* ; Génard, *Archievenblad* ; *Journal van Splinter Helmich* ; *Mémoires et documents inédits sur la Franche-Comté* ; Le comte Jules Delaborde, *François de Châtillon, comte de Coligny* ; *L'Étoile, Journal de Henri III* ; Beaurier, *Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX* ; Gollut, *Mémoires de la République séquanaise* ; Molanus, *Historiæ Lovanienses* ; Foppens, *Bibliotheca Belgica* ; *Annuaire de l'Université catholique de Louvain* ; *Resolutien der Staten van Holland en Friesland* ; Vander Aa, *Biographisch*

woordenboek; Dodt van Flensburg, Archief voor kerkelijke en wereldsche geschiedenis.

Comme antérieurement, nous avons tiré parti des papiers d'État conservés aux Archives du royaume.

Nous exprimons ici de nouveau notre reconnaissance à M. Castan, qui a bien voulu nous fournir des renseignements utiles.



CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

DON FERNAND DE LANNOY ¹, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16100, fol. 111-112.)

Arras, le 8 janvier 1575.

Monsieur, chete serra pour advertir à V. S. Ill^{me} comment aujourd'hui, estant près de Mons^r de St-Vas ², il m'at dit que il ne serroit assés servir à V. Ill^{me} S. tant de bien et faveur que le at fait on l'aider d'argent; car autrement son fait demuroit là. Je désire que bien tost il puisse avoir sa depêche, pour beaucoup de respect, tant pour le bien de son abaye, comment V. S. Ill^{me} peut mieus savoir que nullui; aiant les dépêches, serrat le maître là u que esture il est demi maître.

¹ Voir sa notice t. I, p. 151, note 1.

² Thomas de Parenty, Bruxellois. Granvelle s'intéressait spécialement à lui faire obtenir le siège abbatial de St-Vaast à Arras, vacant par la mort de Roger de Montmorency, décédé le 25 juillet 1573. Voir *Gallia Christiana*, t. III, fol. 590.

. . . J'ai receu tout esture lettres de l'Ex^{ce} du Gran Commandeur affin que je voie en diligence visiter tous nous frontières et savoir combien d'artillerie et municions i sont, et se que samblerat que prontement se porrat fère au fortificacions pour la seure gharde. Se que j'ai bien veu; mais je me part pour mieus le revoir et pour y plus amplement mettre par escrit le tout et veoir se que prontement se porrat remedier : car on n'at le moien de tout refère se que et nécessaire, mais acouter se que se trouverat plus dangereux pour surprise; et par se moien je ferai pencer à nous voisins autre chose que ne pencent et le mieus et bien gharder se que avons. Et cant les François verront que donnons quelque bon ordre, il pencerat deus fois devant de prendre, et arrat peur de nous comment pencent que avons d'eus.

V. S. Ill^{me} at de savoir que Mess. du Conseil de Troubles me firent un jeu fort mal pour moi, car Sa Majesté avoit fait demander avis sur la S^{rie} de Selières¹ et que chet avis fusse envoieé en Espagne. Se bon Varghas² et autres du Conseil me firent entendre que il avoint envoieé en Borghoinne pour s'informer, et j'ai envoieé trois fois pour se fait; enfin il me ont tenu vu mois en chete sorte Esture que j'allis en Brucelles me donnirent la lettre d'avis disant que il pensoint de l'avoir envoieé, car il ont volla jouyr de toutes les rentes clères des confiscacions; et de peur que je n'eusse chete mercède, il m'ont entretenus vu mois et demi de se que. Voilla comment ses bone gens on fort bien servi le maitre, n'ayant fait justice à nullui et prendre tout pour eus; et si on veut esture fère justice de quatre ans, on ne tirerat des confiscacions; on me doit vu mille florins, sans savoir à les prendre. Il s'en vont riches et avecque peu de réputation, lessant se pais fort ruiné et malcontent. Je feray tou service et obéirei à ce bon S^r noviau ghouverneur en se que me commanderat; ausi il me montre grande amitié et at pris de fort bone part se que je luy remontre toissant issi de mon ghouvernement.

¹ Sellières, bourg et seigneurie dans la Franche-Comté, aujourd'hui département du Jura.

² Juan de Vargas, membre du Conseil des troubles.

II.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. II des suppléments, fol. 84.)

Grammont, le 9 janvier 1574.

J'ay reçeus la lettre de V^{tre} Ill^{me} et R^{me} S^{rie} escripte de sa main le 11^e du mois passé, et veu les deux lettres de M^{me} de Parme, que sont fort amiablez, escriptez avec grand respect; et je veoidz par icelles la confiance que M^{me} de Parme et le frère ¹ ont en V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, que faict bonne euvre de dire à ce jeusne seigneur ce que luy convient pour son bien; mais la jeunesse luy tient les yeux bendés. Il cognoistra cy après le bon conseil que luy donnez maintenant; le dangier est que ce ne soit tard.

Je ne feray samblant à homme qui vive de la fille ². Ce que le duc d'Albe public là par ses lettres et à Rome ³, sont fanfarez pour abuser les cornilles et faire entendre que s'il y at cy après quelque bon succès, que c'est par luy que at esté jecté le fondement.

Le capitaine Julian recouvrit quelque dicquez et print Aldegonde ⁴.

Il est certain que si le Commendador Maior fut esté icy plustost, les affaires n'en vouldroient que mieulx. Il demeure encores en Anvers, faisant les apprestez de mer, aiant délibéré d'assaillir les ennemiz de divers costelz ⁵. Dieu doint qu'il succède ⁶. Il donne crédit aux Hollandois et en at retiré

¹ Don Juan d'Autriche. Voir au tome IV les lettres imprimées pp. 579 et suiv.

² Jeanne d'Autriche, fille naturelle de Diane Falangola et de don Juan. Voir *ibid.*, p. 578.

³ En quittant les Pays-Bas, le duc d'Albe s'était dirigé vers l'Italie. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, p. 727.

⁴ Julien Romero n'était pas capitaine, mais maître de camp. Il fit prisonnier, à Maassluis, Philippe de Marnix, Sr de Mont-S^{te}-Aldegonde.

⁵ Requesens résida en effet à Anvers dans le but de faire avancer les préparatifs de la flotte destinée à sauver la ville de Middelbourg, qui était en ce moment assiégée par les insurgés. Voir à ce sujet MENDOÇA, *Commentaires*, t. II, p. 178, et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 5; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, *Commentarius*, t. II, p. 727.

⁶ *Succède*, réussisse.

beaucoup que offrent de servir, et j'ay espoir qu'ilz feront quelque chose de bon, quant ce ne seroit que *odio* du duc d'Albe, qui tient son stile d'escripre accoustumé.

J'ay volontiers veu la lettre du cardinal de Pise ¹ sur ce de Gemelli ², qui est en l'opinion par delà qu'il mérite, et Granvelle at faict euvre méritoire d'y avoir tenu la main. Je mectray la lettre avec celles de la duchesse de Parme et duc d'Albe avec les autres.

J'entendz que Louis de Requesens venant à Malines estoit armé d'une cuyrasse, qu'est digne de diffidence. Il at esté fort mal enbouché; Dieu perdoit à ceulx qui en sont cause. Il at esté malade à Anvers d'ung catarre.

Filius ³ partant de Bruxelles, feit ung gentil tour à ses crédeurs, les tenant devant sa chambre ce pendant qu'il partit secrètement par la garde robe et ung huis de derrière. Son père at esté fort malade à Namur; je ne sçay s'il en est parti.

Vargas ⁴ s'est faict paier de son traicement pour tout le mois d'apvril; il fault louer Dieu que l'on en est quicte à si bon marchiet. L'on m'escript d'ung grand désastre advenu au Sr don Joan de Mendocça en Anvers ⁵, de nuict, ainsi qu'il faisoit les amours à la belle Simone en habit desguisé: que

¹ Jean Ricci Politien, archevêque de Maufrédonia, cardinal du titre de St Vital, etc., archevêque de Pise, nommé cardinal en 1551, mort en 1574. Il remplit en France et aux Pays-Bas des missions diplomatiques.

² Un certain Pierre Gemelle ou Jumelle était chanoine gradué à Cambrai. (CARPENTIER, *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 465.) Voici comment Viglius s'exprime sur son compte: « Adversus M. N. Gemelli, canonici Cameracensis, scandalosas conciones, jam, ut audio, ad jesuitarum querelas, archiepiscopus providit. » HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, p. 776.

³ Don Fadrique, fils du duc d'Albe, quitta Bruxelles le 24 décembre 1575. Son père l'avait précédé de sept jours. MENDOÇA, t. II, p. 177.

⁴ Juan de Vargas, licencié et membre du Conseil des troubles, mentionné souvent dans les volumes précédents.

⁵ Voici comment Viglius raconte à Hopperus l'assassinat commis sur la personne du capitaine Juan de Mendocça: « Interea dum Commendator Antverpiæ moratur, miserandus sane ac lamentabilis casus tertio hujus mensis die (januarii 1574), illustri capitaneo Joanni a Mendossa (quo non minus in consilio status, quam directione equitum militumque Gubernator utebatur) ibi accidit. Qui in platea publica cum quadam persona sermonem sub noctem habens, a quodam D. Champaigny famulo, non satis uti fertur, agnitus ex levi occasione grave vulnus accepit, maxillaque ei propemodum præcisa fuit, unde inter octavum diem obiit. » (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, *loc. cit.*, p. 727.)

pendant ombre contre ung lacquay de Mr de Champagney, il seroit esté navré dudict lacquay en deux lieux au visaige avec ung coup à la teste, au lieu qu'il pensoit persser le dict lacquay. Aulcuns dient que c'est *Filius* qui l'at faict faire. Je craindz que Mr de Champagney n'en soit coupé. Car l'on murmure qu'il estoit lors aussi sur les ruez. Je n'ay encores aucune certitude et l'attendz ce jourd'hui ; car j'ay escript pour sçavoir la vérité, pour ce que cecy me tient en peine. Peut-estre que Mr Bave ¹ en escripra plus particulièrement, et d'autres choses, comme il est accoustumé de faire en mon absence.

Coletti n'at guerre faict pour son maistre. luy ayant donné une telle chaulde ² de la mort de Vergy ³. Il est vray que Blasere ne l'at asseuré, mais il ne debvoit rien attendre qu'il ne fut bien asseuré, car cela cuyrat à l'autre.

III.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 90 et suiv.)

Bruxelles, le 16 janvier 1574.

. . . Ce sont choses estranges de l'audace des Gueux sauvages ⁴ sur le Tourneziz. que sont François et Liégeois ramassés, de comme ilz pillent et exactionnent de beau jour tout le monde, tenantz tout le payz subject. C'est merveille que l'on n'y met aultre ordre, constituant des prévostz des mareschaulx. Aussi n'est tolérable la foulle que nos soldatz wallons de la garnison de Montz font à l'entour de ceste ville. soubz occasion de s'aller embarcquer en Anvers et n'estre payés. Ung de voz censiers d'Alleghem, à

¹ Josse Bave, secrétaire du Conseil privé. Voir sa notice, t. I, p. 25, note 1.

² *Chaulde*, du latin *caldā*, ce qui est chaud, irrité de la fièvre, agitation.

³ François de Vergy, Sr de Champlitte. Voir sa notice, t. I, p. 50.

⁴ Gueux des bois, feuillards, etc. Voir t. IV, p. 429.

une demie lieue d'icy, les at heu trois jours, que luy ont cousté plus de cent thalers avec ce qu'ilz ont emporté. Et l'on ne peult dire ung mot. Car il n'y hat poinct de quoy pour les payer. L'on leur at donné deux mois et aultant aux mariniers, desquels l'on at grande faulte¹; j'entents que plusieurs aiant receu payement se desrobent; ce que mérite ung grand chastoy.

L'on appreste dix batteaulx à Gand, xxv grandz à Dunkerke², et l'on fait fort belles apprestes en Anvers. Sancho d'Avila doit mener une partie, le capitaine Julian Romero une aultre, et Mons^r de Beauvoir la principale partie. Il demeure général s'il peult eschapper de sa maladie qu'est grieve. Aussi est celle de Monseigneur de Noircarmes.

L'on tient que nostre armée sera de cent-cinquante batteaulx. Beaucoup noz vad ceste emprinse; car si Middelbouch se revictuaille, le Prince d'Oranges est affolé. Il tient grand guect affin que rien n'y entre, et at fait justice bien de xl, lesquelz il soubçonnoit d'avoir esté conniventz au secours que ont fait ceulx de la Goes.

Auldegonde³ met beaulcoup de moiens en avant audiet sieur de Noircarmes, et at ung esprit diabolicque; s'il eschappe, il ferat encoires une infinité de maulx.

L'on dit icy beaucoup des garboilles⁴ de France, et que ceulx de Languedocq et aultres veuillent que tout soit réduit au pied que tenoit le Roy Loys XII^e, que l'on appelloit le *père du peuple*. Les Florentins ont avec leurs inventions fort chargé le Royaulme de dasses⁵, et y introduit d'aultres choses pires que cela et incomportables, dont ilz polroient ung jour recevoir leur paiement.

¹ Toutes les affaires d'armement de la flotte sont exposées dans MENDOÇA, t. II, p. 177.

² Les faits relatifs à l'arrestation de vaisseaux, au nom du roi, à Dunkerque sont rapportés et détaillés dans notre *Vlaamsche kronijk*, p. 481. Selon cette Chronique, 18 vaisseaux seulement furent choisis pour servir à l'expédition de Middelbourg.

³ Philippe de Marnix, Sr de Mont St-Aldegonde, fait prisonnier à Maassluis. Voulant échapper à la peine qui l'attendait, il fit de grandes promesses pour obtenir sa liberté. Voir, à ce sujet, la *Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. xxviii et suiv. De Noircarmes disait à ce propos: « Sy cest homme » ne fait tout ce qu'il pourra afin que le pays se réduise sous l'obéissance de l'Église romaine et de » S. M., je ne my cognoy point. » (RAHLENBECK, *La capitulation d'Anvers*, dans la *Revue générale* de juin et juillet 1885.)

⁴ *Garboilles*, querelles.

⁵ Dasses? (*sic*).

Il y at lettres des gens du duc d'Albe escriptes en Lorraine; l'on tient qu'il est maintenant bien avant en Bourgoingne. Ceulx de Namur l'ont contrainct et ses gens de payer jusques la dernière maille, ou ne le vouloyent lesser sortir, menassant de serrer les portes, dont l'on at esté bien esbahi : ce sont des mauvais testes ¹. Je pense que ledit Duc se hastra pour estre tost à Gennes, et que par ainsi la Bourgoingne en sera plustost quicte.

Monsieur de Gastel ² est cassé du gouvernement de Deventer. Il vouloit suyvre le pied des Espaignolz et tyranniser, qu'estoit pour perdre la ville. L'on y met Mons^r d'Inchy ³, frère du S^r de Fresin, que at esté vers V^{tre} III^{me} Sg^{rie} à Naples.

Mons^r Don Fernande de Lannoy est mandé pour Utrecht ⁴, affin que Mons^r de Noircarmes puist changer d'air; Mons^r de Rassinghien ⁵, ce pendant est commiz pour Artois...

. . . L'on at hier et devant hier diet mort Monsieur de Beauvoir ⁶ depuis jeudy après midi qu'il tombit, par sa gravelle, en une si grande foiblesse, qu'il fust tenu mort plus de trois heures. Ceulx d'Espagne disoient que c'estoit de paour qu'il debvroit aller avec les batteaulx. L'on verrat comme eulx en useront; car je ne pense point qu'estant encoires si foible, il s'adventure à aller sur mer.

Je craindz fort le mauvais air d'Utrecht pour le Sg^r Don Fernando.

¹ « Son fils, partant de Bruxelles, feit un gentil tour à ses crédeurs, les tenant devant sa chambre, ce pendant qu'il partit secrètement par la garderobe et ung huis de derrière. » (*Ibid.*, p. 84 et plus haut, p. 4.)

² Jean Marmier, S^r de Gastel, gentilhomme francois. Après avoir été à Madrid, il revint aux Pays-Bas, où il fut d'abord nommé gouverneur de Zutphen. Voir t. IV, pp. 580, 582, 524.

³ Charles de Gavre, S^r d'Ollignies et d'Inchy. Voir DE VEGIANO, t. I, p. 805.

⁴ « Il partit le 28 janvier. Sa charge sera plus grande qu'il ne pense. Son Excellence luy a donné large pouvoir pour négocier sur la réduction des villes qu'il at espoir de ramener en obéissance sans canon. Il fait à craindre que beaucoup de ses bons desseings seront rompuz par l'avantaige que l'ennemy a gagné sur nos batteaux devant hier. » Lettre du 31 janvier. (Lettres de Morillon, t. VIII, p. 51.) — Don Fernando avait été nommé, par lettres patentes de mai 1574, gouverneur du comté d'Artois et passa vers la fin de 1573 gouverneur de Hollande et Utrecht, etc. En octobre 1574, il demanda à rentrer en Artois. (*Bulletin de l'Académie royale*, 2^e série, 1875, pp. 902, 908.)

⁵ Maximilien de Gand, dit Vilain, baron de Rassinghien, fut nommé gouverneur d'Artois le 16 février 1574. (*Ibid.*, p. 909.)

⁶ Philippe de Lannoy, S^r de Beauvoir. Voir sa notice, t. II, p. 10, note 5.

IV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 96.)

., le 19 janvier 1574.

L'on escript d'Espagne que l'on y attendoit le seigneur Don Joan pour tout ce mois. Il vad bien qu'il s'entende avec Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, *unde bene erit illi*, et que vous avez prévenu en Espagne ses gens, si d'aventure ilz vouldroyent maligner. Et je tiens qu'ilz ne ignorent vostre crédit, et le président Viglius le cognoit assez, ne sçaichant toutefois entendre le bruit, que court icy, que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} vad en Espagne, pour ce que Mr Hopperus ne luy en escript rien; mais il sçait bien qu'il n'est appelé à tout ce que l'on veult faire. Certes je m'esbehi que ledit Hopperus ne s'apperceoit point luy mesme de sa façon d'escrire tant ordinaire et impertinente. Jusques ores n'at-on rien de ce qu'il avoit soubz main résolu, pour envoyer cy; je craindz que le duc d'Albe n'ayt destourné le Roy par ses artifices, et qu'il vouldrat encores ceste fois passer outre avec la force; ce que Roda at longuement prédit. Aussi les gens du Commandador Maior dient qu'il ne publiera le pardon, affin qu'il ne samble que Sa Majesté y soit contrainct, jusques l'on aurat quelque succès, après lequel j'espère beaucoup moins et que l'on persistera sur le x^e; et telle est l'opinion de chacun; et les gens dudit Commendador dient que, encores que le prince d'Oranges prospère, il sera bien ayse d'accepter le party que le Roy luy vouldra faire. En ce polroit estre que l'on se trouveroit fortcompté. Le Commendador Maior n'at pas ung sol, et Mons^r de Berlaymont ¹ dit que le Roy n'at moien de finer ung escu. L'on avoit publié icy qu'il avoit envoié deux millions pour attirer les marchants de furnir; mais ilz sont estés plus fins que cela.

Ilz sont beaucoup de gentilzhommes et bien jusques 80 que voluntai-

¹ Charles de Berlaymont. Voir sa notice, t. I, p. 19, note 4.

rement se présentent de servir en ceste emprinse soubz Mons^r de Beauvoir ¹, à leurs propres fraitz : je ne sçay s'il n'y peult aller pour sa débilité, s'ilz voudront continuer ce propos soubz Sancho d'Avila ² et Julian ³.

Ce sont bayes ⁴ ce qu'escript le duc d'Albe ⁵, comme est la pluspart de ses lettres à l'ordinaire, que les paysantz d'Hollande se seroient eslevés contre le prince d'Orenge. Il les traicte trop doucement; et si de nostre coustel se fait le mesme et que le pardon se publiât, on gagneroit beaucoup de cueurs, et ledit prince d'Orenge ne sçauroit où estre seur.

C'est une bonne œuvre que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} continue de faire office pour ce povre pays, qu'en at bon besoing. Le Commendador Maior afferme qu'il n'at encores charge du pardon, et cela croyz-je, et que le Roy temporise ⁶.

Plusieurs sont en opinion que si Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} hent aspiré au gouvernement, qu'elle y fut parvenue ⁷. Le confesseur du Commendador Maior m'at dit que son maistre, entre aultres, vous proposa à Sa Majesté pour s'excuser; mais que l'on luy respondit que l'on avoit à faire de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, là où elle est, et qu'elle avoit icy des envyeulx. Il me souvient fort bien qu'elle ne voulut servir soubz Lalain, pour ce que les choses ne estoient rhabillées par ceulx qui le devoient et povoient faire.

J'entendz que aucuns de la noblesse, mesmes le duc d'Arschot ⁸, feroient difficulté de traicter le Commendador Maior d'Excellence; ce que n'est point faict saignement, quant ce ne seroit que pour le respect de celluy qu'il représente. Ce seront tousjours les mesmes.

¹ Philippe de Lannoy, Sr de Beauvoir. Voir sa notice, t. II, p. 10, note 5.

² Sancho Davila ou d'Avila, capitaine d'une compagnie de cheval-légers, châtelain de Pavie. Voir t. III, p. 255, et t. IV, p. 573.

³ Julien Romero. Voir plus haut, p. 5, note 4.

⁴ Bayes pour Bax, sottises.

⁵ « Ce que le duc d'Albe publie par ses lettres là et à Rome sont fanfares pour abuser les corneilles, et faire entendre que s'il y at ci-après quelque bon succès, que c'est par luy que at esté jetté le fondement. » Morillon, le 9 janvier. (Lettres diverses, t. II, p. 84, et plus haut, p. 5.)

⁶ C'était vrai. Dans une lettre du 21 octobre 1575, le Roi disait à Requesens qu'il voulait lui envoyer le pardon général, mais le duc d'Albe lui avait écrit le 2 septembre qu'il fallait beaucoup penser au mode et au temps de sa publication. (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 417.)

⁷ Granvelle avait déjà dit dans une lettre du 15 août 1572 : « Vous jurant que qui me donneroit le gouvernement, je ne l'accepteroye pour rien. » (T. IV, p. 564.)

⁸ Philippe de Croÿ, duc d'Aerschot. Voir sa notice, t. I, p. 20.

L'on n'at encores rien de l'arrivée du duc de Medina en court, où il devoit estre pour la feste de Noël. L'on dit qu'il vad à Naples.

Je n'ay poinct encoires entendu que le Commendador Maior ayt faict samblant de rétracter aulcune chose de ce que le duc d'Albe at faict et les siens. J'entendz que l'on at tenu grandz propoz avec M^r de Champaigney ¹ et avec trois heures au coup, par deux fois, et que le Commendador Maior at esté fort esbehy de ce que l'on luy at dict, alléguant Monsieur de Champaigney plusieurs d'Espagne que sçavoyent à parler de ce qu'il disoit. Mons^r de Champaigney est en peine de ce que ledit Duc l'at si mal imprimé. Et je liens que en cela voudrat — il continuer, et qu'il n'esparnera ny Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, ny Don Fernando ², quelque bon samblant qu'il at tousiours monstré à tous trois. L'on verra comme il sera receu de son maistre.

Je ne me suis jamais confié de Cigoigne ³ et je congnois qu'il est de ceulx qui tiegnent avec les plus fortz.

Les Estatz sont icy appelés pour le 22^e. Je craindz qu'ilz se rendront difficiles à cause des foulles que l'on faict sur le plat pays, et il semble, ad ce que je puis entendre de M^r le Président, que l'on n'y pourvera si l'on n'accorde quelque bonne ayde, et lesdictz Estatz dient qu'il est impossible d'accorder, si les foulles ne cessent. Et par ainsi l'on viendra en pourfict ⁴ et aigreurs, si Dieu n'y pourveoit.

¹ Frédéric Perrenot, S^r de Champaigney, frère de Granvelle. Voir sa notice en tête de ses Mémoires publiés par M. de Robaulx de Soumoy.

² Don Fernand de Lannoy, comte de La Roche, beau-frère du cardinal de Granvelle. Voir sa notice, t. I, p. 131, note I.

³ Probablement Jean-André Cicogna. Voir sa notice, t. IV, p. 554.

⁴ Il s'agit de la convocation des États de Brabant.

⁵ *Pourfict*, de l'espagnol *porfita*, querelle, dispute.

V.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 96.)

Bruxelles, le 26 janvier 1574.

Je n'ay ceste sepmaine receu aulcunes lettres de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}; ce que j'impute à ses grandz empeschementz, mesmes s'il soit ainsi que l'on diet icy, que le seigneur Don Joan d'Austrice seroit party vers Espagne. Que s'il est, je prie Dieu luy donner bon voyaige.

Le seigneur Don Fernando de Lannoy est allé par Flandre en Anvers avec madame la comtesse vostre seur, que le Commendador Maior at esté visiter en son logis. L'on avoit contremandé lediet Seigneur jusques i auroit tenu les Estatz en Artois; mais comme le messaiger l'at failly en chemin et que Monsieur de Rassenghien ¹ est pour le présent à Arras pour tenir son lieu, il est, comme j'entendz, passé outre vers Utrecht, où il est miz gouverneur, et aussy de Hollande et Zeelande, ainsi que l'estoit, depuis la prinse de Mons^r de Boussut ², le sieur de Noircarmes ³, que doibt estre icy de bref, se portant fort mal, avec le chancre à la bouche, que procede de sa bleçure. Il n'est à croire combien que le départ dudiet Don Fernando est regretté en Artois. J'avoye délibéré de l'aller visiter en Anvers; mais j'entendz qu'il est party samedi ou hier avec l'escorte que doibt ramener lediet sieur de Noircarmes.

L'on tient que l'armée de mer dressée en Anvers [pour secourir Middelbourg] soit party ce jourd'huy ⁴. Sancho d'Avila en est le conducteur, comme Julian de celle de Berghes, qui, ad ce que l'on dit, sera général au

¹ Maximilien Vilain, baron de Rassenghien. Voir sa notice, t. II, p. 76, note 1, et plus haut, p. 7.

² Maximilien de Hennin-Liétard, comte de Boussu, amiral au service du Roi, livra aux insurgés, le 11 octobre 1575, dans la Zuiderzée un combat naval, pendant lequel il fut pris lui et son vaisseau. Voir plus loin, à la page 15, note 2.

³ Marnix de Mont Ste-Aldegonde, Sr de Noircarmes, souvent cité dans les volumes précédents.

⁴ Elle partit le 27 janvier. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 75.)

lieu de Mr de Beauvoir que n'est encores hors de dangier. Dieu les veuille guider. Beucop de Wallons se sont desrobés d'Anvers, et nous avons faulte, pour bien achevyer l'emprinse, d'argent et de matelotz. que l'on at prins jusques sur la ward ¹ de ceste ville et forcé d'aller en Anvers. L'on ne faict poinct bonne chasse avec chiens non volontaires.

Son Excellence est, comme l'on pense, ce jourd'huy parti vers Berghes pour faire desloger les batteaux qui y sont. Dieu leur donne aventure! L'on escript de Flandres que la mer est couverte des batteaux des ennemyz; le Prince est à Vlissinghe; il arreste tous batteaux d'Anglois et François, craindant que, pour gaigner, ilz ne donnent quelque secours à ceulx de Middelbouch que sont en très grande extrémité ². Quant les maroniers se sont plainct que ledit arrest se faisoit contre l'accord et l'intention de la Royne, il at respondu que c'estoit l'intention d'elle, présentant de ce leur donner lettres, et en escrire à ladicte Royne que sçavoit la clause. La rasière de bled audiet Middelbouch se vent cent escuz; le quartier d'ung chien ung escu; ung rat xii pattars. Les soldatz Espaignolz y ont mangé des enffantz, pour lequel faict Mondragon les at faict exécuter. L'on at recen lettres de là du xix^e que les soldatz avoyent encores de la provision de pain, de bled et d'avoine pour xvi jours, à une demie livre par jour; que aux bourgeois l'on donnoit du riz et de la semence de lin dont ils font des gauffres. Ledit Mondragon y souffre beaucoup; car les Wallons et bourgeois luy font beaucop de venues ³ et se mutinent souvent comme gens désespérés. Ledit Prince at 4,000 hommes en l'isle ⁴, et beaucop de batteaux à l'entour, que font grande garde affin que rien n'y entre, estimantz tout leur succès deppendre que ce ravictaillement ne se face, auquel cas noz affaires yront fort mal.

L'on at escript icy que ceulx de la Goude ⁵ avoyent envoyé à Mr de Noircarmes, ce pendant que leur garnison estoit dehors, pour eulx rendre,

¹ *Wart*, le canal de Bruxelles. Les Espagnols s'emparèrent de toute personne s'occupant de navigation de près ou de loin, même d'ouvriers travaillant dans les tourbes, et les firent passer de force sur leurs bateaux.

² Voir, au sujet du siège de Middelbourg, P. Bon, *loc. cit.*, t. VI, fol. 517 et suiv.

³ *Venues*, démarches.

⁴ L'île de Waleheren, en Zélande.

⁵ A la fin de sa lettre, Morillon dément cette nouvelle.

pourveu qu'ilz fussent receus et assurez de grâce, sans laquelle ilz n'entendoyent recevoir garnison dudit sieur ; mais ladicte grâce n'est encoires preste. Une telle ville se rendant et bien traictée en heut tiré beaucoup d'autres après soy, que seroit le vray moien pour achever la guerre et ruiner l'ennemi : *Sed eo jure non utimur*, et l'on void, quoy que Hopperus ay escript à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, qu'il n'y at encoires aulcune suyte de ce qu'il disoit avoir soubz la main. Le protonotaire Castillo ¹ me dit hier qu'il avoit entendu de quelc'un qui le peut bien sçavoir, que sur le doubte que quelc'un avoit faict si le duc d'Albe se oseroit trouver vers le Roy, puisqu'il rendroit si mauvais compte, que l'autre respondict : « Que pleut ores » à Dieu que son âme fut aussi bien venue en Paradis comme seroit le duc » d'Albe vers Sa Majesté, et qu'il n'avoit à beaulcop près exécuté le com- » mandement du conseil d'Espagne. » Si cela est, nous en sumez fraitz. Et certes, où que je me tourne, je veoidz que ceste opinion est conceue par les plus gens de bien qui n'en dissimulent poinct. Je crainedz que le duc d'Albe aurt aussi bien prévenu le Roy comme il at le Commendador Maior, que est en opinion qu'il ne fera mieulx que son prédécesseur at faict.

Les Estatz se rassemblent ; l'on demande le centiesme. Dieu doint que tout se puist bien passer. Il n'y at faulte de plainctes, ad ce que j'entendz et pour remparer contre icelles, l'on at donné charge au beau-frère et autres d'eux enchercher des foulles faictes par les soldatz sur le plat pays ; les mangeries des foriers et archiers de Son Ex^{ce} propre. que courent en Flandres ce pendant qu'elle est en Anvers. Il ne fault pas tenir sur ce grandes informations : les choses sont assez notoires, et les Estatz et villes de chascune province en amèneront plus de preuve que l'on ne voudrat ouyr, puisque l'on s'excuse par là de faire aides au Roy, que touttefois se doibvent faire et tost, ou tout se perdra.

Les Gueux et voleurs se multiplient si très fort au quartier de Lisle et de Tournay, que si les villes propres n'y mettent ordre. il y aurt du grand inconvenient. Le piz que je y veoydz est que ce sont, ad ce que l'on m'escript, la plus part estrangiers, François, Liégeois et autres, que saccaigent et massacrent de plein jour devant les portes desdictes villes, que j'entendz font gens pour les combatre. L'on tient grande garde de jour et de nuict

¹ Voir, au sujet de ce personnage, le tome I, p. 169.

en vostre maison de Sainct-Amand, qu'est de besoing allin d'éviter plus grand inconvenient. Nous n'oserions pour maintenant aller audiet lieu pour le hazard que expérimentent beaulcoup d'aultres.

L'on at heu lettres des gens du duc d'Albe du xii^e, escriptes aux frontières de Bourgogne contre Savoie, où que l'on tient qu'il est pour maintenant, et qu'il passera outre en toutte diligence vers Espagne, pour estre tost vers le maistre, duquel n'est rien venu de longtems ny du duc de Medina Celi, encores qu'il soit arrivé en court passé ung mois.

Le maistre d'hostel Morenos ¹ est encoires icy, et luy font la guerre les créanciers d'Anvers auxquelz il at hosté à demy par force ce qu'il avoit besoing pour armer les batteaux. Dieu doint que la flotte que parte maintenant soit victorieuse. Elle hent faict voile samedi, mais le vent fut lors et le jour précédent si tempestueux, que nous craindons des mauvaises nouvelles des dicques de Flandres, Zelande et Hollande.

Depuis ceste escripte, Mr le Président, qui n'avoit parlé de ce de la Goude, m'at assuré qu'il n'en est rien; que ne vient mal, puisque le pardon n'est encoires meur.

VI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 45.)

Bruxelles, le 31 janvier 1574.

J'ay escript au Sr Malpas ² afin qu'il envoie par la balle ce qu'il avoit de charge. Je tiens que, selon qu'il m'at escript, elle soit parti hier, et que, pour non la trop engrosser, il n'envoyera pour ce coup aucunes poinctures. J'ay

¹ Maître d'hôtel du duc d'Albe.

² Le chantre Malpas, contrôleur de l'hôtel de Granvelle. Voir t. IV, pp. 78, 128, 150, etc.

envoïé le pourtraictz, que maistre Christian ¹ avoit faict sur celle de Vtre Ill^{me} S^{rie}, par la poste.

Mr de Boussut ² at été fort malade d'ung flux de sang, mais il se porte mieulx ; le Prince avoit donné passe-port à tous médecins et chirurgins qu'il voudroit appeler pour sa guérison. Son Excellence a accordé que l'on traicte sa délivrance soit par rançon ou eschange de Sainte-Audegonde ³ et aultres.

Mr d'Anchin ⁴ at esté aux extrêmes, et ne sçavons s'il est hors de dangier ou non. J'espère que Dieu l'espargnera pour achever son collège à Douay, qu'est ung des beaux commencementz que soit deçà les montz, et peult-estre pardelà.

Nous avons perdu la bonne et vertueuse dame de Wilre ⁵, que at esté emportée par une fiebvre continue en quatre jours. Il luy en est prins comme à ceulx que présument sçavoir en art de médecine, n'ayant voulu obéyr aux docteurs.

Mr de Noircarme vad le grand galop, et au jugement de son médecin, ne verra jamais ce pays ; il s'est par trop travaillé à négotier. C'est ung corps, ad ce que j'entendz, exténué jusques au boult. et il s'est plus demandé qu'il n'at sceu faire.

Le Sr don Fernande et Madame vostre seur sont partis vers Utrecht le xxviii^e ⁶ : Dieu leur doint bon voïage. Je craindz que sa charge sera plus

¹ Chrétien Van den Perre, peintre du duc d'Albe. Voir t. IV, p. 524.

² Maximilien de Hennin-Liétard, comte de Boussu. Voir t. IV, p. 175. Pendant un combat naval, livré le 11 octobre 1575, dans la Zuiderzée, le comte fut pris et emmené à Enkhuizen. Voir, à ce sujet, Bon, liv. VI, fol. 555 v^o et suiv. ; *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 418 ; VAN VLOTEN, *Nederlands opstand*, pp. 124 et suiv. ; SUREAU et DE JONGHE, *Iets over het zwaard van Bossu te Enkhuizen*, dans les *Vaderlandsche oefeningen de 1818*, t. II, pp. 255, 315 ; DE JONGHE, *Herinneringen van den slag op de Zuiderzee, 1575*, *ibid.*, p. 595, et *Aanteekeningen betreffende de gevangenschap van den graaf van Bossu*, dans les publications historiques d'Utrecht de 1849, p. 305. Il fut question de l'échanger contre Marnix de Mont-S^t-Aldegonde, qui avait été fait prisonnier à Maassluis par Romero. Voir GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 239.

³ Marnix de Mont-S^t-Aldegonde.

⁴ Werner de Daule, abbé d'Anchin. Voir LE GLAY, *Cameraeum christianum*, p. 252. Il fut fondateur d'un collège à l'Université de Douai.

⁵ Françoise le Sauvaige, veuve de feu Englebert Vanden Dale, S^r de Wilder, chancelier de Brabant. Voir t. III, p. 256.

⁶ Voir plus haut, pp. 7 et 11.

grande qu'il ne pense. Son Excellence luy at donné large pouvoir pour négotier sur la réduction des villes, qu'il at espoir de rammener en obéissance sans canon; il faict à craindre que beaucop de ses bons desseings seront rompuz par l'advantaige que l'ennemy at gagné sur noz batteaux devant hier ¹.

Nostre moisne prisonnier d'Allighem est malade par vray despit: il se veoid convaincu, et touttefois tient bon, assuré comme un larron. Je le faictz penser par des médecins, *ne videamur deficere in charitate*. M^r d'Anvers ² est esbahy que je l'ai osé trousseur, et se plainct des siens qu'ilz sont propriétaires, dont il est cause; car il leur permet de manier le temporel, et de recevoir son revenu, non obstant qu'ilz luy doibvent grandes sommes du passé.

M^r Viron ³ est à Allighem, besoignant sur les comptes, où M^r le Doien et moy le suyveront après demain, estantz contraintz de tenir icy pied à bouffe pour le service divin. à cause que sumez si peu de résidentz; et ne bougerons de là que n'achevons le commencé besoigné, pour doibs là aller droit à St-Amand.

Le chanoine de Xanten, qu'avoit offert son service, demande gaiges et traictement, que sera cause que lesserons achever ceste année de selleur; et si povons treuver récompense pour vostre prévosté, le vray sera de s'en défaire, pour n'avoir plus à traicter avec les Clévois.

M^r de St Vaast ⁴ at obtenu à Rome sa provision, et doibt beaucop à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, comme faict le Doien de Cambrai ⁵ Ructiebusch, que Sa Sainteté, à la requeste de l'ambassadeur de sa Majesté, qui at faict l'office à

¹ Le combat naval livré près de Rommerswaal, le 29 janvier 1574, est raconté dans MENDOÇA, t. II, pp. 176 et suiv.; P. BOB, liv. VII, fol. 5 v^o et suiv.; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 184; *Memoriale de prælio prope Romerswal*, dans DODT VAN FLENSBURG, *Archief voor kerkelijke en wereldlijke geschiedenis*, t. II, p. 155; *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 13 et suiv.; GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 524.

² Sonnius, évêque d'Anvers, de 1570 à 1576.

³ Maître des comptes, dont il est souvent question dans les volumes précédents. Il tenait spécialement la comptabilité de Granvelle aux Pays-Bas.

⁴ Thomas de Parenty, abbé de St-Vaast, mort le 25 février 1576. (*Gallia christiana*, t. III, col. 590.)

⁵ Mathieu Ruckebusch, doyen de Cambrai, nommé le 21 octobre 1575. (LEGLAY, *Cameracum christianum*, p. 99.)

vostre intercession, at pourveu *de novo*, moiennant qu'il renonce à son élection.

Les vacances des bénéfices, desquels j'ay adverty V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, ne portans nom, ne sont esté demandés par personne, pour la petite valeur, et l'on tient en la partie de vostre diocèse, que at esté soubz Liège, que suivant les concordantz, les ordinaires peulvent conférer en tous mois, quant les bénéfices n'excèdent xii ducats. J'envoie ung billet pour la cure de Rebecque, et en telles provisions se garde le concurs selon le concille de Trente. La cure de Vilvorde est aussi vacqué, mais ung indultaire du Roy l'at accepté.

Le placet de vostre dernier indult se dépesche, au primes maintenu selon la forme que j'ay donné au jeusne Vander Aa, que at esté fort empesché pour dresser le dépesche de ceulx que l'on at envoyé en Angleterre.

Plantin ¹ prie de pover estre accommodé de l'exemplaire grec des épistres de S^t Basile qu'est en vostre bibliotecque escript à la main, pour les faire translater avec les épistres de S^t Jehan Chrysostome, qu'il at en mains pour imprimer. Vostre Ill^{me} S^{rie} mandera son bon plaisir.

VII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 102.)

Bruxelles, le 1^{er} février 1574.

J'escriplz ceste fort triste et troublé du grand désastre advenu vendredi après disner à noz batteaux devant Berghes, en la vue et présence de Son Ex^{ce}, qu'est une bien mauvaise amoisse pour icelle ²; et l'on donne

¹ Christophe Plantin, célèbre typographe établi à Anvers.

² Berg-op-Zoom. Ces navires conduisaient du secours en vivres et en hommes aux assiégés de Middelbourg. Voir plus haut, p. 16.

grande faulte au capitaine Julian ¹ d'avoir esté si téméraire que de partir contre vent et marée : si peu considèrent noz genz ce qu'ils font et ce que emporte tant au service de Sa Ma^{te} et bénéfice du pays. Ad ce que je puis entendre. la relation que j'envoie à V^{tre} Ill^{me} S^grie. ne dit pas tout. Nos gens véandz les ennemis tirarent, et le vent rejecta la fumièrre sur nos batteaux, que furent tant mieulx recogneuz par les ennemiz qui déchargearent aussy ; et leur fumée les tint couverts de la venue des nostres, qu'ilz sont venu prendre à la main ainsi qu'ilz ont voulu. Certes le cueur m'at tousiours mal jugé de ceste emprinse, d'aültant que les ennemyz sont les royz de la mer, aiantz trois ou quatre batteaux contre ung des nostres et la fleur des maroniers et pilotes, que l'on heut facillément distraict par ung pardon, au service de Sa Majesté ; et d'iceulx avons-nous la plus grande faulte. L'on s'est confié sur les gens de guerre, que encores que ce fussent des Rolandz. ne peulvent tenir pied ferme sur la mer quant elle se tormente, s'ilz ne sont faictz à icelle : et aux pilotes et maroniers gist la force, car ilz tiègnent pied à boulle. Le peu que nous en avons heu at esté contrainct et forcé, la plus-part pescheurs ou conducteurs des batteaux de la ward ² de ceste ville et des tourbières de la Campigne. que sont aussi nouveaux sur mer quant elle est tempestueuse. comme ceulx qui n'y furent oncques. Et de cela. quoy que l'on ayt secu dire, n'at l'on tenu cas, estant assez aux commissaires d'accomplir leur nombre ; et quant l'on est venu au combat. ces povres gens n'ont secu ce que devoit aller devant.

Le povre sieur de Glimes ³, qu'estoit vaillant homme, et que fait teste pensant d'estre suivy, y est demouré et beaucoup de gentilzhommes de sa suyte. Bourguignons et de pardeçà, et entre aultres nostre Octavio ⁴, que au mieulx aller sont prisonniers. Ledit capitaine Julian les at très mal

¹ Selon la lettre de Requesens au Roi, Julien Romero commit de grandes fautes pendant l'expédition. Le Grand Commandeur lui fit plusieurs recommandations, qu'il oublia. Voir la lettre dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 15.

² *Ward*, navigation.

³ Thierry de Glimes, fils d'Antoine, S^r de Limelette, de Louvrange, etc., et de Marie de Dion, était lieutenant de M. de Beauvoir. Pendant l'action, il se défendit avec courage et y mourut après avoir reçu deux coups d'arquebuse.

⁴ L'un des fils de M^r de Chantonay et neveu du Cardinal. Voir, à ce sujet, le tome IV, pp. 75, 78, 245, 248, 267, 299, 325, 329.

suivy. encores qu'il les ayt miz au jeu, ne pensant à aultre chose que à se saulver, se jectant par le sable en la Thole ¹. Et ad ce que j'entends, est de retour vers Son Ex^{ce}, et ne fauldra de jecter la coulpe sur telz que ne l'ont mérité si bien comme luy, auquel il gréveroit de morir estant si riche du sacq de Malines ². Nous y avons perdu les milleurs batteaux et mieulx équippez, avec toute l'artillerie et munition, desquelz l'on at desnüé les frontières et par trop furny l'ennemy; et je craindz que la perlte est plus grande que l'on ne dit, en laquelle le Duc d'Albe debvroit méritoirement avoir part, puisqu'il at publié en Italie et aillieurs que tout estoit si bien accommodé et sur le point de réduction, que son successeur lèveroit le fruit de son travail, et que l'on recouvreroit tost l'Hollande, où je ne pense poinct que dedens huit jours il y aurat ung seul Espaignol du costé de la Haye et Delft, puisque le prince d'Oranges est le maistre sur la mer, et qu'il peult désarmer pour garnir les villes desquelles il a doubte, et que véritablement se saoulloient de la guerre, et se fussent tournés tost si, devant experimenter la fortune, l'on heut publié le pardon. Maintenant il faudrat plus que le canon: car ledit Prince les munira de gens; et luy sont venuz nouvellement vi^e harquebousiers. Il s'est tenu à Rammeke, et faict à craindre qu'il sera tost maistre de Middelbouch, où Mondragon ³ s'est jusques maintenant bien porté. S'il tombe entre leurs mains, il sera maltraicté, comme seront tous les bons catholicques qu'ont si longuement vescu en peine en ceste ville, où l'on tient qu'il y at pour trois millions de richesses, tant en marchandises que aultres biens, compris ce qu'est dedens Arnmuyde ⁴. Et si nous perdons ces deux lieux, il est bien force que la Goes face le sault, et par ainsi serons-nous banniz de la mer et de tout commerce.

Et est vraysemblable que encores ne se tiendront ad ce les ennemyz, mais qu'ilz poursuivront leurs succès en Flandres et en la Campigne, jusques

¹ Tholen, en Zélande.

² Voir, au sujet du triste rôle que remplit Romero pendant le sac de Malines, t. IV, pp. 432, 467, 495.

³ Christophe de Mondragon fut gouverneur de Danvillers, colonel d'un régiment de Wallons, et commanda à Middelbourg pendant le siège de cette ville par les insurgés. Voir le tome IV, pp. 208, 375, 404, 477 à 480, etc.

⁴ Morillon s'est trompé. Le prince d'Orange a agi loyalement à l'égard de Mondragon et des habitants de Middelbourg.

les portes d'Anvers et de Lire, et qu'aurons un(e) estrange esté ; car le comte Lodovic at esté en France, estant retourné vers le comte Palatin ; et les Allemandz samblent voulloir mouvoir, que je ne craindz poinct tant comme les François, qui ne se voudront lesser eschapper une si belle occasion, s'ilz ont auleun moien, qu'il ne fault poinct grand en l'estat qu'est le payz, défurny de toutes choses et de bonne volenté.

Certes, je porte une extrême compassion à Son Ex^{ce}, que se doibt treuver bien estonné et perplex, aiant receu un(e) si grand coulp de baston, et se trouvant sans argent, mal adisté de conseil et de gens ; et ce que je craindz plus est que plusieurs mauvais garçons, eslevés de ce succès, troubleront le peuple et le tireront à la commotion : car plusieurs, par faulte d'ouvraige et de traficque, mangent le peu qu'ilz ont de meubles, et cela despendu, chercheront leur fortune où que ce soit, et qu'ilz la polront le mieulx trouver.

S'il heut pleust à Dieu nous fabvoriser, le Prince estoit desballé à ce coulp ; car il n'at poinct un(e) solz, et assigne ses gens sur le pillage de Middelbourch. Il ne se fie plus sur les gens de pardeçà, et se sert d'Anglois, Escossois, Dannemarquoys, Gascons et François ; mais il est remis à cheval.

Son Ex^{ce} at en toute diligence remandé Sancho d'Avila qu'estoit avec une partie des batteaux vers Walchrem, et estoit desjà à la Meuse, ayant perdu au sable le milleur et principal batteau qu'il avoit, que s'est ouvert. Les gens se sont saulvés, mais toute l'artillerie et munition y est demoré. Un(e) aultre batteau devant Berghes, que fait une salve y arrivant Son Excellence, at esté volé du feug que se meict en la munition bien mal gardée par les Espaignolz que y sont tous demorés. Il print bien au capitaine Bobadillo¹ et à André Tomar, son enseigne, qu'ilz en estoient sortis pour aller au devant de Son Ex^{ce}². Un(e) aultre batteau y donna au mesme temps à travers.

Les bourgmestrez d'Amsterdam que sont icy, sont comme désespérés, et craignent la perdte de leur ville et de Harlem, que n'emporte poinct tant

¹ François de Bobadillo, capitaine d'infanterie espagnole, fut envoyé auprès du Roi pour lui annoncer la victoire de son armée près de Mons et assista au siège d'Alkmaar. Voir MENDOÇA, t. I, p. 335, t. II, p. 160.

² Voir, à ce sujet, la relation de MENDOÇA, dans ses *Commentaires*, t. II, p. 180.

comme ledit Amsterdam ; et je craindz fort la Frise et Overysse, et que après l'on ruera sur Geldres, que seroit enclorre le pays d'Utrecht.

L'on diet que Montgomery ¹ at envoieé quelques batteaux audit Prince avec nouveau secours de France et d'Angleterre.

Aulcuns escripvent que Son Ex^{co} doit redresser une aultre armée de mer. Elle y despendra les éléments et fera peu : Dieu veuille que je me forcompte. Nous avons trop grande faulte de maronniers et de pilotes, sans lesquels l'on ne fera rien. Ilz se sont enfuyz pour le mauvais traictement que l'on leur at faict du passé, et at faillu que le Margrave et M^e de Champaign mesmes les soient allé prendre de nuict en leurs maisons. Aussi se sont enfuyz plusieurs Wallons, auxquelz l'on avoit donné mois et demy de gaiges, qu'ilz avoient despendu avant que les batteaux fussent prestz. Et ceulx que l'on at miz sur les batteaux, sont la pluspart si meschantz. qu'il ne se fault esbahir si telles gens n'obtiègnent victoire.

VIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 104)

Bruxelles, le 1^{er} février 1574.

Il me desplaicst amèrement d'avoir prédiet l'infortune de nostre armée ². Le pis est qu'il ne fault rien dire à ceulx d'Espagne, pour ce que se mectant une chose à la teste, ilz la veuillent passer outre et soupçonnent ceulx que les advertissent pour ung mieulx.

¹ Gabriel, comte de Montgomery, un des principaux chefs des Huguenots, avait échappé au massacre de la S^t-Barthélemy, et s'était réfugié en Angleterre, aux îles de Jersey et de Guernesey. Il naquit vers 1550 et fut exécuté le 25 mai 1574 pour avoir comploté avec Coligny la mort de Charles IX.

² C'est-à-dire l'anéantissement de la flotte espagnole près de Rommerswaal. Voir plus haut, p. 16.

Je tascheray tousjours de m'asseurer en temps et je lesseray icy le coffre ¹ de Malines de Vostre Ill^{me} Sgrie, puisque elle est de cest advis. Touttesfois je ne tiens le lieu de Brucelles si assuré comme Vostre Ill^{me} Sgrie pense. Car s'il y at beaulcop de gens qui ont à perdre, il en y at dadvantaige qui ont envie de gagner. Je tiens Montz et Namur pour les villes plus assurées; car il y at grand guett en la première et bon peuple en la seconde. Il faict bon à Arras; mais elle est trop frontière si l'ennemy meut de ce coustel là. A Liège, n'y at-il que se fier. Pour Dieu, que Vostre Ill^{me} Sgrie soit à reposit de son cabinet. Il n'y at homme depuis son partement d'icy esté dedans que MM^{rs} Bordey, Viron ² et moy par ensamble. Et jusques ores n'y at il esté personne qu'ayt faict mention pour le veoir; ce que ne sera permiz à homme vivant quel qu'il soit, si ne le commandez. du moingz de mon sceu, et je ose respondre pour lediet Viron.

L'opinion générale des Estatz ³ et de tous gens de bien, mesmes de Mr de Berlaymont et du président Viglius, est que le Commendador Major suyt les trasses de son prédécesseur, et, pour dire la vérité, de ce veoyt-on plus d'apparence que d'autre chose. Et ainsi l'entendent ceulx de Flandres et de Brabant, que je craindz fort redresseront les cornes; car déjà ilz parlent entre les dentz, et feront dadvantaige puisque avons le vent au visaige.

L'on se fasche de ce que ledit Commendador, instruiet par le duc d'Albe, pourfie d'avoir pour Sa Majesté quelque revenu perpétuel, en ce que l'on perdra temps, et s'aliéneront les cueurs dadvantaige, comme dit Mr le Président; et savent bien dire plusieurs des Estatz que le Roy ne l'oseroit mettre en avant à ceulx de Castille et d'Arragon, et qu'ilz n'ont mérité d'estre esclaves plus que eulx. Aussi sont plusieurs en opinion que Sa Majesté at gardé le pardon pour veoir le succès de ceste armée, et si elle heut heu du meilleur, qu'elle heut passé outre en ses desseings. Et ad ce que je puis veoir, le pardon polrat venir quant il voudrat, mais l'on en tiendrat peu de cas; et fust esté mieulx de le donner incontinent après le partement du duc d'Albe.

¹ Morillon entend parler de la caisse de tableaux, dont il est question plus haut, à la p. 14.

² Bordey et Viron, les hommes de confiance du cardinal aux Pays-Bas. Voir t. I, p. 45; t. IV, pp. 45, 60, 62, etc.

³ C'est-à-dire des États de Brabant.

L'on dit que le prince a fait son prouffict que le Commendador Major soit passé par Malines sans faire samblant du pardon, quoy qu'il en soit esté prié. Certes je tiens qu'il n'at tenu à luy, puisqu'il luy emportoit de faire une bonne bouche à son entrée, ny aussy à Hopperus, qui dansse selon que le Roy flutte, qu'en at si grand espoir à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} de si longtems. Je craindz que vous lui serez trop véritable prophète et qu'il gastera tout. C'est la vi^e année que l'on est en ce traveil que Sa Majesté heut remédié avec une signature ¹. Elle at faulte de conseil et considère peu le bas caige de ses enfans, et l'avancement du sien, et quel monde il lesseroit après soy s'il venoit à faillir devant avoir appaisé ses Estatz. Tout cecy me faict souvent soubhaider que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} fût près du Roy; mais quant je considère les humeurs de ceulx qui sont là, il me samble que vous avez grande raison de désirer d'estre à Rome pour plusieurs regardz. Mais l'on dit icy que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} est continuée en son gouvernement pour troys ans, ce que je ne croyz. Car il me pèseroit trop de ceste rallonge, et que je seroie encoires si longtems sans veoir mon maistre, qui toutesfois ne duyet icy, puisque nous sumez apparentz d'avoir encores plus de mal que oncques. Peult-estre que Dieu y pourverra plus tost que l'on ne pense, et pour ce ne veulx-je perdre ceur, mais prendre ma confiance en luy.

Ceulx que sont esté entremiz à l'armée de mer ne se pourvanteront d'avoir faict mieulx que MM^{rs} de Bossut et de Beauvoir, duquel l'on at parlé souvent indignement; et ne l'at visité le Commendador Maior jusques après le désastre advenu.

Aulcuns dient que le Commendador Maior a été trop chauld à faire partir l'armée, sans avoir regard au temps et saison que faisoit lors pour les enemyz; l'on se malcontente de luy, que suyvant les vestiges du duc d'Albe, il at deffendu à tous recepveurs de ne rien payer, que n'est pour se se faire aymer.

Les Flamengs se plaignent de ce que l'on at voulu occuper les batteaux que y estoient venuz d'Espagne et de Portugal, tant à Dunkerke, Ostende

¹ On verra que la concession de ce pardon général, pour lequel Philippe II était sollicité de toutes parts, faisait encore l'objet de ses hésitations au mois de novembre 1576. — Un second pardon soi-disant général, mais avec grandes restrictions, fut signé par le Roi le 8 mai 1574. Il en sera question plus loin.

que à l'Escluse. qu'ont tourné doz vers Calais et Boilogne, ad ce que les voisins gagnent et les nostres perdent. Plusieurs marchandz nostres se retirent auxditz lieux.

Il est certain que l'ambition du duc d'Albe, pour mectre son filz après luy au gouvernement, l'at affollé et nous aussi; mais beaucoup présument qu'il en sortira mieulx avec son maistre que plusieurs ne pensent. Jusques ores n'at-on rien ouy du duc de Médina, que ne doit avoir esté fort bien receu, puisqu'il n'en faict aultre samblant, ny ses gens à leurz amy pardeçà.

Francisco Ybarra ¹ ne vault poinct que l'on en parle. C'est un^g glorieux, ignorant et grand menteur, qui tumbera quelque jour. Je n'en ay poinct encoires parlé au Commendador Maior; car je tiens que cela donneroit plustost opinion d'envie que auleung bien, puisque l'on se veult vailloir de telles gens.

Reingot ² se mect aultant en crédiet comme il fut oncques et at levé soubz le sien à Anvers 30 ou 60 mille florins, ad ce qu'il ne perdrat rien, ayant procuré pour son remboursement que ladite deffense at esté faicte aux recepveurs. Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at heu mille moiens pour aggrandir le crédit qu'elle avoit; mais elle at tousiours monstré sa modestie tant au bonnet rouge que plusieurs aultres endroitz.

Mr de Noircarmes n'en at pas usé ainsi, qui at voulu enjamber sur tout: ce que luy coustera chier, et Dieu sçait ce que l'on en dit et de son ambition. Et combien que au contraire Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} est désirée, s'estant esclercy l'umbre que les seigneurs avoient donné contre elle, desquelz les desseingz se sont par trop manifestés despuis au grand dommaige et ruyne du povre pays, mais à la perpétuelle justification de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, dont la postérité fera mémoire.

Le duc d'Albe doit estre pour le présent bien avant en Savoie, puisqu'il y at lettre que le 17^e du passé il estoit en Bourgongne. Il vad bien qu'il at passé ses maladies pardeçà. Il se hastera pour estre tost vers le maistre, et

¹ Don Francisco d'Ybarra, munitionnaire. Voir t. II, p. 557.

² Morillon, dans plusieurs endroits de sa correspondance, parle avec une juste sévérité des galanteries de la femme de Raingot avec don Fadrique et autres familiers de la cour du duc d'Albe. Son mari était du Conseil des finances. Voir t. IV, pp. 186, 193, 246, 599, 555.

ne fera long séjour à Gennes. puis que l'on dict l'estat d'icelle république estre en trouble et désordre.

.... Le Commendador Maior at, à la remonstrance de ceulx de Valenciennes, député commissaires le sieur de Rossignol ¹ avec quelque aultre pour se informer sur les concussions et roberiez du chastellain dudit lieu, qui aurt faulte de son beaufrère Albornos ², et fault qu'il se treuve en court, jusques ladicte information achevée : l'on dit que les excès sont grandz. Ledit Rossignol at aussi charge de visiter les villes frontières et de s'informer sur les foulles que les gens de guerre ont faict en Flandre, Artois, Tournesiz, au quartier de Lille et Namur, et le s^r de Gomicourt ³ en Brabant et Utrecht; lesdites foulles sont assez notoires; et Dieu at désià faict le chastoy d'auleuns, que sont demorés avec les batteaux devant Rommerswale. Il seroit mieulx de pourveoir à l'advenir qu'il ne se fait plus. Mais l'on voudrat bien donner le milleur contentement aux Estatz que l'on polrat, affin qu'ils accordent plus promptement. Je craindz, ad ce que m'escript l'évesque d'Arras, qu'en ceulx de Artois il y aura plus de notes que de chant.

L'on at amené prisonnier en Anvers le capitaine de Hoogstrate, qui s'appelle Grenet ⁴, et est Bourguignon. C'est le lieutenant de Mondragon. L'on dit qu'il at faict de grandz larcins et robberiez, et qu'il est en dangier de passer par là, selon la démonstration de Son Ex^{ce}, que luy faict faire son procès, comme elle heut faict à plusieurs capitaines, qui s'en appercevantz, se retirarent aux batteaux où ilz sont estés lavés. Dieu leur perdoint.

¹ Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voir t. I, p. 48.

² A l'occasion de ce personnage, qui joue un rôle assez peu honorable dans plusieurs des lettres que nous avons déjà publiées, il reste à citer ce passage d'une dépêche adressée au Cardinal par le maître des comptes Viron, sous la date du 28 juin de cette année : « Tous ces secrétaires (des gouverneurs généraux) font leur prouffit du son de leur nom, comme Armenteros, *Argenteros*, Albornos, *Al por nos*, et Zavala (secrétaire du Commendador), *tout s'avale*. » (*Mémoires de Granvelle*, t. XXIX, p. 125.)

³ Adrien de Gomicourt ou Gomicourt, chef de l'artillerie. Voir sa notice, t. IV, p. 67.

⁴ Le capitaine Grenet est cité dans *МЕМОРІА*, t. II, p. 157.

IX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 75.)

Naples, le 3 février 1574.

J'ay receu voz lettres du vi^e de janvier. Monsieur le Duc d'Albe aura jà faict son passaige, que n'aurat esté, par quelque lieu qu'il soit passé, sans foulle, menant si grande suite; car je me doute bien que le payement que aucuns auront faict sera maigre. L'on l'attend à Gennes, où jà doit estre Mons^r le Cardinal Pacheco ¹ et aultres qui le sont allé rencontrer.

Mons^r le Commendador Mayor commence bien en sa charge; mais il treuve tout en tel désarroy, qu'il a de la besongne largement. Je prie Dieu qu'il luy soit en aide; car il est de besoing. Le pourject qu'avoit faict Mons^r de Champaigney pour, à la desroubée, mettre quelques vivres dans Middelbourg, n'at eu succès à faulte de secret; car la chose fust descouverte dois incontinent que au Conseil il fut proposé.

Il est vray que les Vénitiens se plaignent du Turc, qui use de termes haultains en leur endroit, et ne leur rend rien; et pour crainte qu'ilz ont de luy, et mesmes qu'il ne leur face quelque envahie sur l'isle de Candie, ilz font gens, et le Turc ne permet que grains et aultres marchandises viennent de Levant en la Chrestienté, ny pour eulx, ny pour aultres. Et aussi n'osent lesdits Vénitiens adventurer leurs marchandises pour Levant; mais de la Ligue il n'y en a rien, sinon le discours des gens qui dient ce que pourroit estre. Je n'y voy jusques à oyres apparence: bien suis asseuré que si le Turc les envehit, que avec Ligue ou sans Ligue, Sa Majesté les aydera, puisqu'il emporte au bénéfice commun de la Chrestienté que ledit Turc ne face sur eulx bien ses affaires.

¹ Le cardinal François Pacheco était Espagnol et appartenait à l'une des familles les plus importantes. Voir t. I, p. 7.

Le fort de Thunes ¹ est en deffence, et l'on nous menasse fort pour ceste année de grosse armée du Turc, tant en Afrique que aux costes de ce royaume. Le seigr Don Jehan est encoires ici. Aussi y est mon cousin, vostre frère. Je tiens que le seigneur Don Jehan attendra la response d'ung courrier qu'il a envoyé en Espagne, car l'on a jà nouvelle qu'il est arrivé en court, par où l'on espère qu'il ne tardera.

—

X.

GUILLAUME, PRINCE DE BAVIÈRE ², AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, Recueil III, fol. 566.)

—

Landshut, le 7 février 1574.

Illustrissime Domine, ac reverendissime in Christo Pater, amice honorandissime, salutem et amicitiae meae studia et obsequia paratissima. Non possum intermittere D. V. hisce meis litteris significare in qua miserabili statu corporis, sepius nunc Serenissimam Dominam socrum ac matrem meam honorandissimam Ducissam Lotaringiae invenerim, maxime quantum ad suam adversam valetudinem, qua per multum tempus nunc primitur, ut D. V. sine dubio bene novit, et quod pejus est non tam afficitur dolore corporis, quam animi quoque mœrore comprimitur. et hoc aliunde non procedit, ut ego conjecturari possum, quam ex tante procrastinatione negotii sui, quod apud Regem Catholicum, Dominum meum Clementissimum. tanto

¹ Après avoir pris la Goulette, forteresse qui commandait les approches de Tunis, don Juan d'Autriche s'empara, sans coup férir, de cette ville. Il y fit construire par l'ingénieur italien Cerbelloni ou Serbelloni une citadelle, destinée à dominer la cité entière. Après cette facile conquête, don Juan retourna en Sicile.

² Guillaume, fils d'Albert III, duc de Bavière, et d'Anne d'Autriche, succéda en 1579 à son père sous le titre de Guillaume II, et mourut le 7 février 1626. Il avait épousé, le 22 février 1568, Renée, fille de François, duc de Lorraine, et de Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint.

nunc tempore pendet. et quamvis intollerabiles sumptus quasi hujusque fecerit, et adhuc quotidie facit, tamen nullo modo hujusque expediri potuit. Quod cum ita sit, et ego vereor ne illa tristitia animi et passiones Seren. Dominam matrem meam, quæ nunc debilitate corporis quasi exhausta, aliquando quod Deus avertat, prorsus consternat. Quamobrem statui D. V. his meis litteris interpellare et sumopere rogare, cum etiam sciam qua amicitia et authoritate D. V. apud Suam Celsitudinem et etiam apud Regem suum pollet, et cum ipsa Domina mihi et nobis nostræ familiæ omnibus sit charissima et veneranda, ut prima habita occasione negotium hoc ad Suam Regiam Majestatem perscribat, et apud eandem intercedat quo jubere dignetur, ut tandem supra dictum negotium Suae Cels. debitum et optatum finem consequi a nobis omnibus, et sibi ipsimet solatium aliquod a Regia Majestate accipere aliquando possit. In quo negotio D. V. mihi non solum rem gratissimam faciet, et pari studio quantum in me erit recompensabo, sed et supradictam Dominam socrum meam sibi una cum omnibus suis perpetuo obligabit; ejus causam adhuc D. V. summo quo possum studio et me eidem et omnia servitia commendo et omnem precor rerum suarum fœlicitatem.

 XI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon — Lettres diverses, t. II, fol. 168.)

Amighem, le 8 février 1574.

Si le Commendador Maior at hay le duc d'Albe, il at occasion de le haïr d'avantage, puisqu'il peult cognoistre le grand forcompte que l'on luy at faict, et comme l'on at mal mesnaigé¹. Car tant qu'il yrat plus avant, il

¹ *Mesnaigé*, administré.

cognoistra que tout est mangé et engaigé, estant véritable tout ce que Vostre Ill^{me} S^grie en dit, et des causes de la despense pour s'estre surchargé de gens *tempore non necessario*. Aussi n'at-on pourveu en temps ad ce que requerroit célérité, et que, par faulte de croire bon conseil et ceulx du pays, l'on at procédé *ordine praepostero*. J'endendz que véant le Commendador Maior la perdte de l'armée, il exclama qu'il véoit bien que l'on ne feroit jamais rien par force, et qu'il failloit appoincter. Je tiens qu'il at raison; mais il le devoit penser, sans le dire. Si Sa Majesté venoit à ce, je tiens que Sainte-Audegonde y polroit beaulcoup, et que l'on heut heu grand advantaige s'il se fust faict il y at an et demi, lorsque le conte Lodowick présentoit la charte blanche; car ilz n'avoient rien occupé, et maintenant son frère tient trois fois aultant qu'il at perdu. Mais c'est avec grande despense et hasard à la longue. combien que cependant il polroit acquérir d'advantaige. Je craindz que toutes bonnes résolutions que Hopperus at tant préconisé, viendront tard, puisque la nuée nous pend sur la teste. Et plusieurs ont opinion que le Conseil d'Espagne empeschera le Roy de n'acoster telz moiens, m'ayant dit le protonotaire Castillo ¹ que son frère dict cleirement que le Commendador Maior ne fera en rien mieulx que le Duc d'Albe, et que ledit Conseil veult réduire ce pays en servitude, lequel, s'il s'en apperceoit, y voudrat pourveoir. Il y at neuf ans qu'ilz sont en ce travail, sans que l'on y ayt pourveu, ainsi qu'il convenoit, qu'estoit bien aisé à faire si l'on heut voulu; et le Commendador se perdra, persistant toujours sur ung revenu perpétuel, selon que me dit M. le Président Viglius. Je ne pense poinct qu'il y parviègne jamais, et que pourfiant d'advantaige, ce sera faciliter à l'ennemy la conqueste de tout le pays, dont Dieu nous veuille garder. Le mal est que l'on ne peult rien dire à ces gens. que sont par trop soupsonneux et dangereux, tournant ce que l'on leur dit pour ung mieulx en calomnie.

L'on verra ce que proffitera le Duc de Médina, que le Président dit avoir heu grate et continue audience vers le Roy xv jours de long ². Aussi il

¹ Voir, sur ce personnage, le tome IV, pp. 29, 31, 53, 40, etc.

² St-Gouard, dans une lettre écrite au roi de France, le 5 février 1574, raconte que le 13 janvier précédent le duc de Medina Celi a eu pendant plusieurs jours de longues conférences avec Philippe II sur les affaires des Pays-Bas. Voir *Manuscrits de Paris*, t. II, p. 459.

emporte à l'honneur du Commendador, qu'il advertisse sans mascre Sa Majesté de ce qu'il treuve, que ne sçauroit estre en pis estat. Si tout cela, avec les grandz offices et si véritables que doibz longtems Vostre Ill^{me} Sg^{rie} at faict, prédisant ce qu'est advenu, n'ayde, il ne se fault plus rompre la teste, mais dire *conclamatum est, et quod peccata meruerunt*. Cependant le Commendador Maior est vers les Estatz en opinion qu'il ne fera rien mieulx que le duc d'Albe. Il devoit commencer par le pardon; mais il ne peult plus de ce que luy est enchargé.

Je trouve milleur compte de luy parler en latin, pour ce que me respondant en mesme langaige, il ne se peult tant haster comme au sien propre, qu'il prononce fort dru. Il ne veult parler françois. Son secrétaire entre, ad ce que l'on me dit, bien avant aux affaires, et le président n'at garde de le contredire; moins recognoist-il que Vostre Ill^{me} Srie ayt faict si bons offices pour luy, et suis esté joyeux de veoir par la copie que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} luy donne assez à entendre ce qu'elle at faict pour luy. Je ne fauldray de faire bon office à l'endroit d'Assonleville, que M^r de Champaigney ne peult gouster.

Entre tant de maulx, ne m'est peu de consolation que je veoidz Vostre Ill^{me} Srie en opinion que les François ne nous feront grand mal cest esté, et que eulx et les Anglois seront suspectz au prince d'Oranges, que je tiens traictera difficilement avec l'ung ou l'aultre; car il ne polroit faillir d'estre trompé. Il n'y at heu suyte de ce que Julian disoit que ledit Prince demandoit à venir à appoinctement: il est trop fier; et qu'ancores il l'offrist, je ne sçay si l'on daigneroit accouster, que toutefois seroit le vray, comme dit Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, encores que l'on ne le vouldist faire, pour ce que ce seroit mettre en jalousie ses adhérens et faulteurs que se deffieroient de luy, comme luy heut faict d'eulx, si le pardon se fust publié, selon que je l'ay dict à Son Exc^{ce}.

Je suis bien seur que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} sçait comme elle doit escrire à Sa Majesté du duc d'Albe et de son filz, que je tiens at esté trop licencieusement eslevé, et n'est la touche mauvaise que sur ce at esté donné à M^r Champaigney, qui pour dire la vérité, at par trop permis à Octavio ¹. Il sçavoit pourquoy.

¹ Octave Perrenot, fils de Thomas et neveu de Granvelle. Il est souvent question de lui au t. IV,

J'actendray avec désir ce que viendrat à Vostre Ill^{me} Sgrie d'Espagne. Pleust à Dieu qu'elle y fust esté appellée et creue il y at deux ans.

Je ne me suis jamais confié en Arias Montanus ¹, que m'at tousiours samblé *verus Ardelio* et tenir quelque chose de propre de ceulx que tiennent plus du vieulx testament que du nouveaul, *quod et vultus et color omnino manifestare videtur*.

J'ay veu ce que vous at escript Mr de Berlaymont. Il est ainsi que telles gens veillent que l'on face tout pour eulx, et ne font rien pour autrui. Je le hante peu, aiant long-temps apperceu que le particulier luy vad plus à cueur que le général, en ce qu'il at beaucoup de samblables, par trop différentz de Vostre Ill^{me} Sgrie que luy at bien respondu.

Vostre Ill^{me} Sgrie at fort bien escript au frère du Commendador Maior, affin qu'il tombe entre ses mains.



XII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 122 et 125.)



Allighem, le 15 février 1574.

Encores tient bon Middelbourg et Armuyden, et je tiens que Mondragon escript qu'il tiendrat tout ce mois. Le mal est que ne véons aucun moien pour la secourir ce pendant; car encores que son Exc^{ca} avoit pourjecté quelque secours, toutefois j'entendz qu'elle at cheangé d'avis. Ledit Mondragon lesse aller les bourgeois que veillent partir; je tiens qu'il voudroit aussi avec honneur estre bien loing; car s'il est prins, il luy coustera la vie ou la plus grande partie de son bien, que luy mesmes at estimé par cy-

pp. 75, 78, 245, 248, 267, 290, 525, 529. Il mourut en effet pendant le combat naval près de Berg-op-Zoom. Voir plus haut, p. 18.

¹ Arias Montano ou Montanus, savant espagnol. Voir t. IV, pp. 225, 400.

devant à cent mil escuz qu'il voudroit donner en mariage avec sa fille unique ¹.

Mons^r de Beauvoir avoit envoieé un tamborin, à la requeste de Mous^r de Champaigney, pour encherche d'Octavio et aultres prisonniers ². L'admiral Boisot ³ fait pendre incontinent ledit tamborin en contrevange de ce que le duc d'Albe en avoit fait à un des siens; et quant ledit sieur luy renvoya un aultre tamborin, ledit Boisot dit qu'ilz estoient égaulz, et qu'il ne recevroit nul mal, mais qu'il seroit tesmoing de la mort de cinq Espaignolz qu'avoient esté prins au conflict de mer le xxix^e du passé, qu'il fait incontinent pendre. Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} verra l'arrogante response que fait ledit Boisot audit seigneur. Il en recevrat quelque jour son paiement, soit tost, soit tard. L'on peult par là veoir que le sieur de Glimes ⁴ avec sa suite et ledit Octavio sont tous mortz. Ledict Glimes, qui combattit fort bravement, est fort regretté, et son pilote Job, qu'estoit maistre en son art. Ce sont les Anglois piratez qui ont exécuté ledit combat, ausquelz le prince d'Oranges avoit donné nostre armée en proie.

Sancho d'Avila est retourné en Anvers, sans avoir rien exploité. Ledict sieur de Champaigney m'escript qu'il avoit esté d'avis qu'Octavio deubst aller avec ledict d'Avila, pour ce que le danger n'estoit si grand de ce costel comme à Berghez. Comme que ce soit, ledict Octavio, ad ce que je puis veoir y est demoré. Si ainsi est, je prie Dieu luy faire mercy.

Les Wallons qu'estoyent sur une partie des batteaulx mangent vos subjectz de Cantierode ⁵, et vos censes icy à l'entour. Vos seignories ne furent jamais moins respectées à l'entour d'Anvers comme à présent, y logeant la garde de Son Excellence. Touttesfois il ne tient à le bien remonstrer, ce que Mr Viron ferat d'avantage quand il yrat en Anvers.

Les ennemis ont bruslé le beau villaige d'Oisterwyck, en la Campigne, pour vengeance que les subjectz leur avoient tenu barbe, les tuant et deli-

¹ Le contraire eut lieu. Le prince d'Orange a agi à son égard de la manière la plus humaine.

² Faits pendant le combat naval devant Berg-op-Zoom. Octave Perrenot y succomba. Voir plus loin, p. 54.

³ Charles Boisot, amiral des insurgés. Voir sa notice dans la *Biographie nationale*. Ce personnage, sur lequel on n'a pas recueilli assez de renseignements, a rempli un rôle très important pendant la révolution du XVI^e siècle.

⁴ Thierry de Glymes. Voir plus haut, p. 48, note 5.

⁵ Le comté de Cantecroix. Voir t. I, p. 262; t. IV, p. 46.

vant ceulx qu'ilz prenoient au drossart de Brabant ou au capitaine de Hoochstrate, que en ont exécuté plusieurs.

Son Exc^{ce} se treuve bien empeschée, et perd le Nord aux affaires, qu'elle ne treuve pas en si bon estat comme son prédécesseur luy at voulu faire entendre. L'on dit qu'elle veult aller vers Gand et munir la lisière de la mer, et que le capitaine Julian en auroit la commission. L'on m'escript que, par les responses que Son Exc^{ce} at fait aux remonstrances des Estatz, elle se monstre le plus doulx et gracieulx du monde, et tout aultre qu'il ne faisoit lorsqu'il s'asseuroit du revictuaillement; mais je craindz qu'il treuvera encores grandes contradictions et que l'on voudra avoir aboli la Chambre des troublez ¹, qu'il ne polrat faire s'il n'at la résolution de Sa Maj^{te}, que tarde beaucoup avec le pardon ². Touttesfois Son Exc^{ce} me dit, il y at environ deux mois, qu'elle en avoit escript à Sa Maj^{te}, de laquelle plusieurs ont opinion qu'elle at temporisé pour veoir le succès de l'armée, adjoustantz que s'il fût esté tel, que tous debvons désirer que l'on heut traicté les subjectz *in virga ferrea*. Et certes, beaucoup de mauvais espritz redressent les cornes, et font courir des mauvais bruitz, eulx resjouissantz en l'adversité de Sa Majesté, et descourageant les bons.

Les Estatz ne correspondent en rien à l'intention de Son Exc^{ce}, si tant est que, comme l'on m'escript, ilz demandent avoir en préalable licentié le Conseil des troubles, aboli le x^e et xx^e, restitution des privilèges; que nulz estrangiers ne polront tenir estatz ny offices, ny aussi avoir charge de places fortes; que les deniers, que s'accorderont, se manieront par gens de par deçà, et que l'on mette ordre aux foulles et oppressions des soldatz. Par tout ceey peult-on veoir que ne sumes encoires hors de torment, et, comme verrez par le fragment d'une lettre cy-jointe, que le naufrage approche.

Il y at désia altération à Dunkerke, où l'on ne veult recepvoir garnison, qu'est très-mauvais présaige de mutation. L'on les at traicté rudement et indiscretement pour contraindre tous les maronniers d'aller servir à Ber-

¹ Le Conseil des troubles.

² Dans une lettre du 30 décembre 1575, Requesens insistait auprès du Roi dans le but de faire publier un nouveau pardon général. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 446. Il en avait déjà été question en 1572. Voir *ibid.*, pp. 414 et 417.

ghes¹; ce qu'ilz n'ont voulu faire sans assurance de paiement, pour ce que leurs femmes et enfantz fussent mortz de faim en leur absence. Si ce port se perdt. je craindz Niewport et Ostende; car les villes maritimes de Flandres sont fort malcontentes de ce qu'elles se trouvent forcloses du commerce et navigation, et que si elles ne tenoient intelligence avec les ennemiz que les allèchent, ilz moureroient de faim. Si les ennemiz empiedtent une fois en Flandres, nous perdrons du toute la mer, sans laquelle ce pays ne peult vivre; et si Flandres nous faict une bourle², les autres provinces feront aussi quelque folie. En somme nos affaires vond très mal, et ad ce que je puis veoir, l'on at peu taché durant l'hyver de remédier aux affaires et pour les pacifier. Nos forces sont consumées, et encoires plus les leurs et affections que l'on ne cherche en rien de regagner, ny de donner aucun contentement ou changer de pied; mesmes Assonleville³ et Berthy⁴, se plaignent grandement que tous despaches et lettres concernant le Conseil d'Etat s'ouvrent par ung Alonzo Olloa⁵, que at esté à feu Monsieur de Hornes, et à ceste cause tenu bien longue prison, et par ung petit boussut que at esté clereq à Pratz⁶; et quant ces deux bonnes gens les ont veu et en faict rapport, le Commendador Maior les envoie cachetées de son cachet audictz Assonleville et Berthy, qui en sont fort scandalisés, disantz que c'estoit plus tolérable que Alborno⁷, qu'estoit confident au duc d'Albe, les veid. Par où Vostre Ill^{me} Sgric peult congnoistre combien peu est suivy son prudent advis que l'on heut d'employer les ministres de par deçà: aussi ne se tient aucune forme de Conseil d'Etat. L'on faict grand cas

¹ Voir, au sujet de l'arrestation à Dunkerque des navires et des marins destinés à l'expédition de Middelbourg, notre *Vlaamsche kronijk*, p. 481 et suiv. Elle raconte tout ce qui s'est passé à ce sujet dans la première de ces villes.

² *Bourle*, de *bourler*, tromper, faire défaut.

³ Christophe d'Assonleville, conseiller du Conseil privé et du Conseil d'État. Voir sa notice, t. I, p. 10.

⁴ Jean-Baptiste Berty, secrétaire du Conseil privé et suppléant de Vander Aa, secrétaire du Conseil d'État. Voir t. I, p. 58.

⁵ Allonzo de Uloa ou Ulloa, maître de camp d'un tercio de Naples. Voir t. III, p. 59. Il figure souvent en cette qualité dans les *Commentaires* de Μενδοça, t. I, pp. 49, 52, 64, 115, 128, etc.

⁶ Esteban Pratz, secrétaire du Conseil privé et du Conseil des troubles. Voir t. I, p. 44.

⁷ Jacques d'Albornos, secrétaire du duc d'Albe. Voir t. IV, pp. 8, 114, etc.

de Roda¹. Toutefois l'on m'escript qu'il devient pire que Vargas² ne fut oncques.

Le baron d'Aubigni³ est retourné d'Angleterre, ayant treuvé Mons^r de Zweveghem⁴ et l'advocat fiscal de Brabant⁵ à Dunckerke, ne treuvantz moien de pover passer seurement. Leur ayant ledit baron redoublé la craincte pour le grand dangier qu'il y dit estre, ilz sont estés mal advisés de n'estre passés à Calais ou Bouloigne avec des batteaux françois, en guise de marchandz, et se polroient treuver enveloppés audit Dunckerke.

Ledit baron rapporte beaucoup de belles paroles, avec une chaine de v^o escus que luy at donné la Royne d'Angleterre, avec assurance de toute amitié; mais jointement at dit et y entremeslé qu'elle ne peult delessier de donner ayde, faveur et secours au prince d'Oranges, le luy aiant promis, et qu'elle feroit tellement envers le Roy, qu'elle le feroit rentrer en ses biens. Aussi at-il veu, pendant son séjour à Londres, y sonner le tamborin pour lediet Prince, et jusques au nombre de vi^e Escossois et iii^e Anglois embarquer, qu'avons nouvelles estre arrivés à la Brile et que ledit Prince en veult garnir les villes d'Hollande. Et le dernier mot que ladite Royne dit au dict baron en s'expédiant d'elle, estoit qu'il deubst dire au Commendador Maior qu'elle luy prioit qu'il vouldist tenir soing de faire milleur service en ce gouvernement que n'avoit faict le duc d'Albe au Roy son maistre. Aussi dit ledit baron que les Espaignolz sont piz vouluz en Angleterre que nulle aultre part.

Il y at nouvelles de France que le Roy seroit d'accord avec les Hugonotz, leur aiant accordé tout ce qu'ilz ont demandé, et qu'il avoit cassé les gens de guerre qu'il avoit levé pour sa garde. Il faict à craindre que tous ensamble conspireroient en nostre ruine, s'ilz n'estoient si bas.

¹ Jérôme Roda, membre du Conseil des troubles. Voir *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 2^e partie, p. 50.

² Juan de Vargas, membre du Conseil des troubles. Voir *ibid.*

³ Gilles de Lens, baron d'Aubigny. Voir t. IV, p. 67, et, au sujet de son arrivée à Dunckerque, notre *Vlaamsche kronijk*, p. 484.

⁴ François de Halewyn, Sr de Zweveghem, diplomate. Voir sa vie dans la *Biographie nationale*, t. IV, p. 201, et au sujet de son arrivée en Angleterre, notre *Vlaamsche kronijk*, p. 484.

⁵ Jean de Boissehot, avocat fiscal près du Conseil de Brabant. Il fut chargé d'accompagner Halewyn pendant sa mission diplomatique en Angleterre. Voir sa vie dans la *Biographie nationale*, t. II, p. 624.

L'on m'at escript de Brucelles qu'il y passa ung courrier de marchandz pour Anvers, le x^e, et qu'il y courrut ung bruiet qu'il y avoit quelque malcontentement entre le peuple en Espagne, et dangier de commotion, à cause des nouvelles impositions. Mais j'espère qu'il sera faulx, puisqu'il n'y at aultre suyte. Et Dieu veuille que ce soit mensonge. Car il n'y at riens en ceste conjuncture que moins nous conviendrait, puisque se trouvant là Sa Majesté empeschée, tout yroit à perdition.

Aussi parle-t-on de quelques commissaires que seroient en chemin, dépeschés de l'Empereur ¹ et autres princes de Allemaigne, pour moiennier quelque accord, ne povans plus comporter l'empeschement de la traficque pour l'intérêt qu'ilz sentent en leurs tonlieux, et qu'il en doibt estre allé aultres devers le Roy. L'on sçaurat de bref s'il est ainsi.

Ce que l'on at dict de Couloigne at esté publié par noz propres gens de pardeçà, à l'occasion que trois ou quatre belittres ont, soubz les mattines, volé en la grande Église quelque armoire attenant celluy où sont gardés les troys Roys, ausquelz ilz ne sceurent arriver, aiantz emporté auleunes reliques.

Mr de Cuinci ² at faict une chasse des Volcurs des bois; et ceulx de vostre ville de Saint-Amand s'y sont treuvé fort volentiers, estant sortyz deux centz bien armés; et ont encores despuis faict une saillie à part, aiantz tué des plus insignes brigandz, et en amené trois que l'on doibt exécuter par la corde.

Encoires ne sçait l'on icy comme le duc de Médina at esté receu par le

¹ Les faits allégués par Morillon concernant l'intervention de l'Empereur dans les affaires des Pays-Bas sont très fondés. Par une lettre du 15 février 1574, Requesens se plaint à Maximilien II du triste état des Pays-Bas et des recrutements faits en Allemagne par Louis de Nassau à Dillenburg et dans d'autres parties d'Allemagne, où il est soutenu par les comtes palatins. Il se propose, dit-il, de passer le Rhin dans l'archevêché de Cologne, pour envahir ainsi les Pays-Bas. Dans ses dépêches, l'Empereur promet beaucoup, sans dire mot de vouloir intervenir directement dans les affaires des Pays-Bas. (Archives de la Secrétairerie d'État allemande, *Registre aux Correspondances des empereurs*, t. II, pp. 566 et suiv.) Néanmoins St-Gouard, ambassadeur de France à Madrid, assure qu'au mois de mai l'Empereur faisait plus que jamais instance en faveur de la réconciliation du prince d'Orange, « et **crie** icy, tant qu'il peult, que l'astérité, que le roy catholique monstre en ceste affaire, meet hors de la maison d'Austriche l'empire. » Voir *Manuscrits de Paris*, t. II, p. 447. Viglius en écrivit aussi à Hopperus. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, p. 794.

² Jacques de Blondel, Sr de Cuinchy. Voir sa notice, t. III, p. 115, note 5.

Roy; aulcungz dient bien, aultres mal ¹. En fin l'on parle icy beaulcop des simulations d'Espagne, de sorte que le crédit et respect se perdt.

Quele'un me dit avoir heu advertissement que Sa Majesté picque souvent ceulx de son Conseil de ce que, pour suivre leurs opinions, les affaires en vaillent piz.

Il trouvera que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} luy at dict vray. Pleust à Dieu qu'il l'heut creud en temps : *non laboraremus*.

Aulcungz veuillent dire que Sa Majesté auroit appellé le duc de Savoie, et qu'il se debvroit embarquer avec le duc d'Albe. Je ne pense point que celluy de Savoie vouldroit habandonner son payz.

XIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 126 et 127.)

Bruxelles, les 25 et 25 février 1574.

Il y at x ou xi jours que son Ex^{ce} at heu très certain advis que le conte Lodovic ² avoit jusques à troys mille reytters et six mille lansquenechtz au

¹ Le duc de Medina Celi avait en effet à cette époque des conférences fréquentes avec le Roi. D'après St-Gouard, le duc « a mis de grandes choses contre le duc d'Alve, résolu, comme l'on diet et m'a l'on assuré, de luy nuire en tout ce qu'il pourra. Je ne sçay quel goust le Roy trouva en ce qu'il proposa; mais au lieu qu'il ne souloit avoir conseil d'Etat que deux ou trois fois la sepmaine, à cest heure il le fait extraordinaire et tous les jours, et ay sçeut qu'il ne se traicte que des affaires de Flandres. » (*Les Manuscrits de Paris*, t. II, p. 459.) D'après une lettre de Çayas au Roi, le Conseil d'État à Madrid voulait le pardon et l'abolition du 10^e denier. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 14.)

² Le comte Louis de Nassau, frère du Taciturne, préparait en Allemagne une expédition armée destinée à envahir les Pays-Bas. Il avait trois régiments d'infanterie et 4,000 chevaux. De son côté, le prince d'Orange faisait recruter des troupes sur les frontières de la Bourgogne et de la Lorraine. Requesens ne négligea rien pour résister à cette nouvelle attaque. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 17, 25, 24; GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 515, 520, 425 et suiv.

« Je ne sçais que ce sera de nous; car les bruietz viennent de tous costelz tant d'Allemaigne, Ghel-

pays du conte Palatin, prestz à marcher et pour se joindre avec un bon nombre d'infanterie françoise; et Mons^r de Vergy at adverti en mesme temps qu'aux confins de Bourgoigne il y avoit mille chevaulx et xvi enseignes de gens de pied aussi prestz à marcher. Depuis at on heu advertissement que le Roy de France est entré en nouveau appoinctement avec les Hugonotz, et qu'il at miz d'accord et allié par ensemble ceulx de Guise avec les Memorancy, et qu'il at cassé ses gens de guerre qu'il avoit prins pour sa garde; et que iceulx sont levés par quelc'un incongnu, ainsi que l'on fait peu paravant la prinse de Monts et Valenchiennes. Et est certain que le conte Lodovic at parlé audit Roy. Aulcungz veuillent dire qu'il seroit esté vers le grand seigneur; mais le voyaige est trop long pour l'avoir faict en si peu de temps¹.

Mons^r de Saint Bavon at hier receu lettres de Son Ex^{ce} comme elle estoit advertie que les ennemiz estoient auprès d'Aix, et qu'ilz marchaient en diligence, et que l'on avoit descouvert une traïson en Anvers. Il ne peult estre que ilz n'ayent grandes intelligences aux villes; je craindz Maestricht, le payz de Geldres, Frise et Overysse.

dres que France, que se voient grands préparatifs de machinations contre ces pays de pardeçà, si que vois grandes apparences si Dieu ne dispose au contre de ce que les hommes proposent, que serons mal. » (Extrait d'une lettre du secrétaire Berty à Viglius, du 20 janvier 1574. — *Documents historiques*, t. XIII, fol. 50 v^o.)

« Nous avons passé quelques jours en advertence de diverses bons lieux d'Allemagne que le conte palatin Christophle et le conte Louis de Nassau avoient comme en pied 5,000 chevaulx et 5 à 6,000 piettons. Et hier soir est venu homme exprès, envoyé en toute diligence de M. de Vergis, informant le mesme, mais disant qu'ilz avoient trois régiments d'Allemands et quinze enseignes de François que devoit et avoit desjà en partie prestz à deux lieux de Bourgoigne le Sr d'Ische, et que le tout marcheroit encore ce mois. Ce que je tiens se faict pour divertir les forces d'Hollande, où les villes sont tant pressées de noz gens que, à Leyden, ne se vend plus pain publiquement, mais par distribution du magistrat. Je laisse penser V. S. comment nous en sumes, estans sans un sol, à ce que S. E. diet. » (Extrait d'une lettre du secrétaire Berty à Viglius, du 13 février 1574. — *Ibid.*, fol. 51.)

¹ Charles IX tint en effet une conduite très équivoque. Il négociait avec le prince d'Orange et Louis de Nassau. D'autre part, il assura à Requesens qu'il favoriserait les affaires du roi d'Espagne; il voulait, disait-il, entretenir avec ce monarque une bonne intelligence. Son ambassadeur alla jusqu'à dire que son maître ne souffrirait pas que les rebelles des Pays-Bas reçussent des secours de la part des Français. Le contraire eut lieu. Des soldats français allèrent rejoindre le conte Louis. Voir baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Guenz et les Huguenots*, t. III, pp. 570 et suiv.; GROEN VAN PRINSTEREN, t. IV, pp. 50, 70, 72.

Son Ex^{ce} at donné *waertgelt*¹ à 7000 reytters. Si noz bendez d'ordonnance fussent esté entretenuez [que n'heussent tant cousté comme ont faict les estrangiers, que ont ruiné le plat payz], les ennemiz n'heussent osé faire une telle emprinse en telle saison. Mais le Duc s'est deffié des gens du pays et at désarmé les villes de leur artillerie, que l'on at envoyé en Espagne, et pour la pluspart faict tomber ès mains des ennemiz, tout ainsi comme si l'on leur heut voulu donner ; et maintenant l'on en aurat faulte et aussi des munitions desquelles les frontières sont desfurnies.

Monsieur d'Havret at charge de faire xx enseignes en haste². Il at hier déclaré audict sieur Gouverneur qu'il n'en treuve point ungne. Ceulx de la ville d'Anvers lièvent cinq enseignes, que seront soubz Mons^r de Champagne pour la seurté de la ville que treuve moien de les paier. Il y at encores quelque autre qui at cinq enseignes.

Ce matin est venu advis à Mons^r de Mérode que hier en nuict ledit conte Lodovic at couché sur ses terres, et qu'il tiroit vers Valkenbouch. Ledict seigneur est parti en diligence pour retirer sa femme et enfantz en Anvers. Je tiens que doitz hier ilz seront à l'endroit de Maestricht, s'ilz ne prennent le chemin de Geldres pour venir en Hollande, et munir les villes que sont en faulte de toutes choses, et n'en peulvent plus ; de sorte que, sans ce secours, il y avoit espérance de les réduire ; et en ce at travaillé Mons^r don Fernande, non sans apparence de quelque bon effect, que par cecy sera rompu : car les ennemiz marchent jour et nuict et n'amènent chariotz ny bagaiges, pour cheminer plus légèrement. Ils menassent de mectre tout en feu et flamme, que ne seroit point le milleur pour eulx. 4.000 reytters ne sont obligés de servir plus d'ung mois, car c'est ung *Reytlersdienst*³ qu'ilz font au prince d'Oranges, qui, pour les récompenser, ne voudrat faillir à leur donner quelques villes en proie. Je craindz grandement les Gascons que sont cruelz, et les Anglois et Escossois que sont désià en Hollande, et l'on enlève des aultres à Londres ; c'est pitié comme ilz traictent les manantz de Walchre et Zuydsbeveland, où il n'y at point un paysant aux champs.

¹ *Waertgelt*, payements faits aux personnes qui s'engageaient au service militaire. Voir t. IV, p. 545.

² Voir, à ce sujet, la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 24. Charles-Philippe de Croy, seigneur, puis marquis d'Havré, fut chargé de faire ces levées.

³ *Reytlersdienst*, un service ou un engagement dans la cavalerie.

Aulcuns craignent Nieumeghe; et les paysans là à l'entour desvalisent tout ce que y passe. Ce que je craindz le plus est les intelligences et pratiques que les ennemiz ont aux villes; et nostre peuple, qu'est fort altéré, se trouvant povre et sans gaignage, haulsera la teste selon qu'ilz commencent à parler fort séditieusement, et il n'y aurat faulte de mauvais espritz partout. Les plus couvertz sont les plus dangereux. estant la dissimulation grande partout.

Il y at heu emprinse que l'on dit estre descouverte par le Sr Don Fernando de Lannoy que y at faict prendre ung suspecté de trahison, qui at accusé deux complices en Anvers, lesquelz estoient Anabaptistes que ont congneu le faict; et comme en divisant l'on les at interrogué qu'elle emprinse il y avoit sur Anvers, ilz l'ont confessé sans peine.

Mons^r le duc d'Arschot est hier party vers Anvers, selon que Son Ex^{co} l'avoit mandé, que l'at contremandé par lettres que vindrent hier audict sieur de Saint-Bavon, luy donnant charge de ceste ville. Je ne sçay s'il voudrat accepter, n'ayant aulcuns soldatz et peu de moyen pour en avoir. Louvain, Malines, Diest, Tillemont et les autres villes de ce costel là s'habandonnent et ne sont pour résister aux ennemiz, ny sans mauvais humeurs; car tous les banniz reviegnent.

Le Commendador Maior at mandé Mess^{rs} Fonch¹ et del Rio² pour servir de conseil; je n'entendz poinct que Mr Roda³ soit appellé; car il at icy affaire en la Chambre des troubles. Le sieur Castillo⁴ me dit que ledit duc d'Arschot at heu de grandes paroles avec ledit Roda.

J'ay entendu depuis que c'est à cause que ledit Roda luy at donné assignation de six mille florins sur les biens confisqués⁵, et depuis il at procuré que son Excellence at escript à Antonio del Rio⁶ qu'il ne paie rien, qui,

¹ Jean Fonck, prévôt de Notre-Dame, à Utrecht. Voir sa notice, t. I, p. 465.

² Louis Del Rio. Voir sa vie dans la *Biographie nationale*, t. V, p. 472.

³ Jérôme Roda, membre du Conseil des troubles. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 2^e partie, p. 50, et notre t. IV, pp. 107, 120, 124, etc.)

⁴ Le protonotaire Jérôme Castillo. Voir sa notice, t. I, p. 469.

⁵ Dans une lettre de Viglius à Hopperus du 1^{er} avril 1574, il est dit : « De solutione 6,000 fl. Antonius Cel Ryo, thesaurarius confiscationum, spem certam nobis fecit, se ad proximum Passcha eam pecuniam admuneraturum. » (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, p. 798.)

⁶ Antoine Del Rio, Sr de Cleydael, receveur général des confiscations à partir de 1575. Il mourut à Lisbonne le 17 février 1586. Voir sa vie dans la *Biographie nationale*, t. V, p. 468.

ad ce que dit Castillo, avoit rescript qu'il ne falloit poinct ainsi traicter ung si principal seigneur.

L'on tient grand propos de la venue du Roy, et que le duc de Medina seroit au port de Portegallet pour soy venir par deçà débarquer vers Bretagne pour venir gouverner par deçà, que je tiens estre baiez ¹ pour entretenir. Car il y a lettres de Candiano du vingt-neufviesme du moys passé que ledict Duc n'avoit encore heu accès vers Sa Majesté, et qu'elle n'estoit guères contente de luy.

Son Ex^{co} envoie Osorio ² et Pierre de Paz ³ vers le duc de Brunswick affin qu'il liève gens. Devant que eulx seront là et que nous serons prestz, ledit conte Lodovic aurat exécuté son emprinse. Mons^r Fonch ⁴ est envoyé vers Mons^r de Liège, affin qu'il ne donne passaige.

L'on tient pour certain que ledit Prince est en traicté avec la royne d'Angleterre pour Vlissinghe, affin d'avoir argent; car il n'at pas ung solz, et assigne ses gens sur le butin qu'ilz trouveront à Middelbouch, que l'on dit s'est rendu devant-hier, et que les soldatz et bourgeois ont la vie saulve, et qu'ilz ont livré le capitaine Mondragon lié et garotté illec ⁵. C'est le bruit que l'on nous apporte de Flandres et d'Anvers.

Capitulation de Middelbourg.

L'appoinctement se feict vendredy ⁶, et le Prince at pardonné à tous sans réserver aulcung; et at faict conduire par ses batteaulx Mondragon et ses

¹ *Baiez* ou *Baies*, de *Bax*, sottises.

² Don Alvaro d'Osorio, capitaine espagnol. Voir MENDOÇA, t. I, p. 103. Plusieurs officiers du nom d'Osorio ou Osorio servirent dans l'armée. Voir *Documentos inéditos*, t. LXXIV, pp. 393, 397, 409, et notre tome IV, p. 602.

³ Pierre de Paz ou Paez, capitaine au service espagnol. Il prit part aux faits d'armes les plus importants dans les Pays-Bas. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, p. II, p. 441, note 2; t. IV, pp. 245, 256, 455; MENDOÇA, t. II, pp. 103, 118, 247, 248, 249, 289.

⁴ Jean Fonck, prévôt de Notre-Dame à Utrecht, dont la note est insérée au tome I, p. 163, avait reçu en effet la mission de faire, auprès de l'évêque de Liège, des démarches pour ne pas laisser passer le comte Louis. Voir, à ce sujet, les lettres qu'il écrivit à Requesens, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 28, 29.

⁵ Ces bruits étaient des inventions contraires à la vérité. Mondragon fut bien traité par le Taciturne et a joni de toute sa liberté.

⁶ La capitulation de Middelbourg fut signée le 19 février 1574. L'acte en est reproduit en langue

soldatz et les bourgeois, que ont voulu sortir, jusqu'à la Meuse, et sont arrivés à Gand; mais ils meurent comme bestes, après avoir mangié. La ville de Middelbouch paie m^e mille florins, et le Prince prend à soy les biens des absentz et les marchandises que portent plus d'ung million. L'on dit que ses batteaulx ont la teste vers Espagne, faisantz leur compte d'empiedter sur la marine. Ilz ont grandz desseingz sur main. Ceste douceur de laquelle at usé le Prince luy ferat gagner le ceur de plusieurs villes, que sont esté mal traictées du duc d'Albe.

Ce que plus me desplaist est que les Estatz de Brabant s'adaptent si peu à la proposition et demande de Son Ex^{ce} et que ceulx de Haynnault et d'Artois respondent quasi d'ungne mesme bouche, disantz les derniers qu'ilz n'oseroient proposer à leur peuple l'équivalent et perpétuel que l'on demande au x^e et xx^e; dont Son Ex^{ce} se treuve bien fasché et empesché, que at envoyé la responce des Estatz à Mons^r de Sainct-Bavon, que y treuve du *pro* et du *contra*. Tant y at que ces Estats sont plus chattoilleulx et difficiles à conduire que celluy de Milan; et que l'on peult à présent cognoistre si V^{re} H^{me} S^{rie} en son temps bien at servy, faisant obéyr Madame comme si elle fut esté Roy, tant que vous l'avez soubstenue.

Plusieurs sont en opinion que si Julian heut suivy l'advis de Mons^r de Beauvoir, que heussions obtenu la victoire, sur la courageuse invasion que fait le vaillant feu S^r de Glimes¹, estimant d'estre suivy, ce qu'il ne fut point; car ledit Julian et ung Angulo² luy feirent le faulx bon, que y perdirent de leur suyte 400 Espagnolz et 200 Wallons. Il yad bien que la faulte n'at esté faicte par quelc'ung du pays.

L'on dit maintenant que Julian at faict ce qu'il at peu; mais que le Commandador Maior at esté trop chauld, faisant partir trop tost les ix bat-

française dans MENDOÇA, t. II, p. 187; dans la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 276; en langue néerlandaise dans P. BOR, liv. VI, fol. 5 v^o, et dans WAGENAAR, t. VI, p. 462, d'après un manuscrit. Voir aussi la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 24, 25 et 26; *Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. 95 et suiv.

¹ Voir plus haut, p. 18.

² Osorio de Angulo, capitaine espagnol, qui fit construire la citadelle de Flessingue. Une division de la flotte destinée à ravitailler Middelbourg, en janvier 1574, lui fut confiée. Pendant le combat, son navire toucha à un bas-fond et fut assailli par les ennemis. Un coup d'arquebuse le blessa. Voir MENDOÇA, t. I, pp. 262, 265, 270; t. II, pp. 181, 185.

teaulx pour descouvrir, que furent accablés des ennemiz avant que Julian, qu'estoit une lieue en arriere, y peult arriver.

XIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 124 et 125.)

Bruxelles, le 24 et 27 février 1574.

Combien fut il esté milleur que, suivant l'advis de Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, l'on heut prins le chemin de la clémence, pour par ce moyen affoller l'ennemy en donnant le pardon que l'on at tant différé, pour maintenir l'autorité. Dieu doit que l'on ne soit contrainct d'y venir, et que ce ne soit trop tard. Mais ceulx d'Espagne sont bien si echervellés qu'ilz diront qu'il vault mieulx perdre ses Estatz que d'en venir ad ce poinct. Pleust ores à Dieu que le faict de la religion n'y fut joinct; je tiens que le regret en seroit tost passé. Quoy qu'il en soit, le Commendador Maior at perdu crédit, estant en aussi malvaïse opinion comme son prédécesseur. Il at avallé la response des Estats doucement; mais il n'en pense pas moings. Cependant chascung se tient sur sa garde et nous périssons et sumes en dangier d'ungne révolte générale et pillage des povres gens que ont les yeulx ouvertz. Et n'est à croire combien que les bons et ceulx qui ont à perdre sont mal contentz et altérés pour l'opinion qu'ilz ont tous en général que le Roy est mal content et se deffiant d'eulx, et que pour tant il les met en proye, et que la promesse du pardon et abolition du x^e sont vaines, et que par tous moiens l'on at cherché de gagner le devant, pour après rediger le tout en servitude. Veoire ce que je regrette le plus est que aiant esté depuis deux ans la mémoire de Vostre Ill^{me} Sg^{rie} si agréable au général du pays, pour l'esperoir que l'on avoit que son conseil et bon zèle ameneroit quelque remède aux maulx présentz, maintenant l'on rentre en

aigreux et mauvaise opinion contre elle, comme si elle auroit heu part en la dissimulation ; mais j'espère que la vérité se cognoistra quelque jour.

Les gens de l'agent de France ont publié qu'il y auroit altération en Espagne. Le Président Viglius me dit qu'il ne le croit, et certes en ce temps il ne nous polroit arriver chose plus contraire; nous n'avons icy faulte de meschantz gens qui se délectent à semer telz propos.

L'on dit que Sa Majesté at une imposition sur l'église d'Espagne de trois millions de ducatz, avec lesquelz elle veult icy continuer la guerre. L'on en doibt d'avantaige à nostre cavallerie et infanterie, et je craindz que ferons peu avec les forces. La paix est plus à propos pour faire seignorer les princes leurs subjectz, auxquelz ilz treuvent plus de contradiction au temps qu'ilz mènent guerre que quant ilz sont à repos. Mais ceulx d'Espagne ne l'entendent pas ainsi.

Le Président se contente peu du Commendador Maior. Ainsi jusques ores que sont plus de trois mois qu'il est au gouvernement, il ne faict chose que vaille. Il s'enferme deux ou trois heures avec gens de peu, discourre et jaise comme une pie borgne, *sed nihil sequitur*. Il at quatre ou cinq marmotelz¹ desquelz il faict sa marotte². Le Président at esté planté icy pour reverdir. Il y at troys sepmaines que Berlaymont est dehors, veoires ung moys pour faire les nopces de son filz. Le duc d'Arshot at icy gardé la maison, et ce pendant d'Assonleville³ at gouverné le monde avec le Commendador Maior, et son beau-père les Estats de Brabant, avec tel fruit comme l'on veoid.

Viglius m'at dit que le Commendador Maior loue jusques au ciel Albornos⁴ et Joan Moreno⁵, et que soubz luy Del Ryo et Roda sont devenuz plus insolentz que auparavant. Le dernier le monstre par effect, s'estant

¹ *Marmotelz*, petits singes.

² St-Gouard, ambassadeur de France à Madrid, donne une assez triste idée des qualités de Requesens, lorsqu'il dit dans une lettre du 20 octobre 1575 : « Il va assez mal habitué et disposé de sa personne pour prendre le travail requis en si grandes affaires, comme celui qui porte, pour ses mauvaises humeurs, deux fontaines, l'une à un bras et l'autre à une jambe. » (*Manuscrits de Paris*, t. II, p. 436.) Voir aussi baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 365.

³ Christophe d'Assonleville. (Voir sa notice, t. I, p. 10.) Il avait épousé Marguerite Schyfve, fille de Jean, chancelier de Brabant.

⁴ Jacques de Albornoz, secrétaire du duc d'Albe. Voir t. III, p. 8.

⁵ Juan Moreno, Espagnol, conseiller de Requesens. Voir les *Mémoires de Champayne*, p. 255.

fourré en la maison d'Egmont, qu'il faict raccoustrer jusques au boult aux despendz de Sa Majesté.

Les Estatz de Brabant, au poinct de leurs conditions que les estrangiers n'auront offices ny administration des forteresses, ont nommé en chief Mr de Champaigney ¹, Sancho d'Avila ², Mons^r de Villerval ³ qu'est à Bois-le-Duc, Aldana ⁴ qu'est chastelain de Walheim, ung don Loys Carillo ⁵ qu'est à Hoogstrate, le sieur de Saint-Remy qu'est à Breda, *et sic consequenter*. Si Sa Majesté tenoit son pays en paix et repoz, comme faisoit l'Empereur son pere, elle commanderoit au lieu que l'on la veult commender.

L'on at prins en Anvers des gens, mesmes quelques Espaignolz, que confessent l'emprinse qu'ilz avoient sur les chasteaux dudict Anvers ⁶, Gand et Valenchiennes. C'estoit trop pour bien l'achepper en ung coup. Depuis est arrivé le secrétaire Junot qui afferme qu'ilz sont bien xx prisonniers, que Mons^r de Champaigney at successivement faict venir en sa maison sans bruict, où ilz sont estés retenuz et examinés par ledit Sr et Mr de Haulteville ⁷; mais ledit secrétaire dit qu'il n'at rien entendu des chasteaux de Gand et Valenchiennes ⁸. Trop bien que sept soldatz de la citadelle d'Anvers, que sont Espaignolz et prisonniers, avoient intelligence pour rendre une porte à l'ennemy, et estoient après pour practiquer et corrompre des aultres soldatz. Il y at aussi prins ung nègre ou more blancq, auprès duquel l'on at treuvé beaulcop d'or pour gagner gens, et l'on at prins ung

¹ Frédéric Perrenot, Sr de Champaigney, frère du cardinal de Granvelle.

² Sancho d'Avila, châtelain de Pavie, gouverneur du château d'Anvers, souvent cité dans le t. IV et dans MENDOÇA.

³ Adrien d'Oignies ou d'Ongnyes, Sr de Willerval. Voir sa biographie dans M. KERVYN DE VOLKAERS, BEKE, et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 267.

⁴ François d'Aldana, capitaine espagnol. Voir MENDOÇA, t. II, p. 264.

⁵ Don Louis Carillo. Voir *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 272.

⁶ La conspiration faite par une partie de la garnison espagnole de la citadelle d'Anvers, à la tête de laquelle se trouvaient Juan Alonso et Pedro Maldonado, est relatée avec les plus grands détails dans P. BOR, liv. VII, fol. 8. Cette conspiration, tendant à faire livrer le château entre les mains de gens du prince d'Orange, fut découverte et les coupables subirent le dernier supplice. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 29.

⁷ « Ilz sont pour le présent plus de lx, et se sont enfuyz plus de v^e, tant bourgeois que marchandz de toutes nations, aussi bien Espaignolz que aultres. » (Note de Morillon.)

⁸ « Depuis l'on at congny que si, et que le Sr Don Fernande at descouvert une emprinse que se » faisoit sur Niemweghe et Maestricht par les mesmes que conduisoient celles d'Anvers. » (Autre note de Morillon.)

capitaine de Vlissinghe que se tenoit en Anvers, et avec luy un espie du prince d'Orange, que traicteroient par ung orfèvre et ung cousturier anabaptistes qui ont tout confessé. Mons^r de Champaigney at descouvert ceste traïson par l'advise que luy at donné Monsieur de Largilla ¹, estant le tout venu en lumière par la surprise d'une lettre. Je penseroye que cecy rompera les desseingz du conte Lodovic, que marcheoit jour et nuict, et devoit hier passer la Mose ² par la glace; si fort hyver avons nous heu depuis la Purification; mais hier commença le dégel que continue peu à peu

J'entendz que le Commendador Maior appelle Mr de Champaigney continuellement au conseil d'Estat, qui luy ouvre les yeulx de combien le duc d'Albe et les siens l'ont forcompté. Ce que Assonleville ayde tout ce qu'il peult, et ledit Commendador démontre de le croire, et se repentir qu'il n'at prins aultre pied commençant le gouvernement, et veult mander le président Viglius à Anvers.

Saint-Audegonde ³ avoit par lettres exhorté le prince à paix, remonstrant combien l'effusion de sang desplaist à Dieu. J'entendz qu'il luy at fait response que de ce il luy desplaist grandement, et qu'il peult avoir cogneu combien il ayme la paix; mais qu'il auroit à faire avec gens qui ne tiègnent aucune foy et qui ont leu le Concille de Constance : *fidem non servandam hæreticis*; que l'on at veu comme at esté traicté le Lantgrave ⁴, et recentemente l'Admiral ⁵, après tant de caresses et sermentz, entre si grandz festins et nopces, et que nullement il ne vouldroit venir à paix si elle ne se proposoit de ce coustel, et que avant toutte chose les Espaignolz seroient tenuz de sortir. Ainsi auroit le loup bon marchiet des brebiz, si leurs gardes, que sont les chiens, fussent déchassés.

¹ Charles, Sr de Largilla, Bourguignon, au service de Philippe II et de son père. (Voir sa notice, t. I, p. 49.)

² « L'on tient qu'ilz l'ont passé, et qu'ilz viegnent droiet contre Brabant. » (Note de Morillon.)

³ Philippe Marnix de Mont-S^t-Aldegonde. Voir ces lettres dans la *Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. 75, 569, et ce que M. GACHARD en dit dans l'Introduction de ce volume, pp. xxix et suiv. La réponse du prince à Marnix est imprimée, *ibid.*, p. 88. Tout ce que Morillon en dit est conforme à ce texte.

⁴ Philippe le Magnanime, landtgrave de Hesse, qui, après avoir fait, le 18 juin 1546, sa soumission à l'empereur Charles-Quint, fut arrêté par le duc d'Albe et Granvelle.

⁵ L'amiral Gaspard de Coligni, assassiné pendant la St-Barthélemy à Paris.

Son Excellence l'at tenu fort secrette et la copie trotte par icy. Et je tiens que le prince l'at faict semer, selon qu'il est cauteleux, pour gagner bonne opinion partout. comme il at desjà faict vers plusieurs Espagnolz de Middelbourch qu'il at fort humainement traicté, de sorte que le capitaine Mondragon en dit tous les biens du monde. Il est de présent en Anvers.

L'on dit qu'il y viègnent des ambassadeurs de l'Empereur que ne sont guerre loing d'Anvers, et qu'ilz parlent de la grosse dent, que l'on lesse ainsi perdre ces beaulx Estatz; que l'on tient les François, la royne d'Angleterre avec ledit Prince sont après pour partaiger entre eulx; et que le roy de France se repent d'avoir faict tuer l'Admiral, pour ce que l'on luy faict entendre que l'Admiral l'heut empatronné des Estatz de pardeçà. C'est chose clère que Gascons, que sont avec ladite troupe, sont ceulx que ont convoyé le roy de Poloigne, que le conte Lodovic at conduict et obtenu ledit secours : en ce que l'on peult veoir comme nous en sumez ¹. Si Sa Majesté heust creud Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} en temps et lieu, nous serions à reposer où que ne faisons qu'entrer en noz misèrez.

Le Seigneur de Champaigne m'escripvit devant hier par une stafette que je heusse à me retirer vers Artois; mais comme depuis les advertissementz se refroidissent, je n'ay aucune envie d'habandonner ce lieu, si je n'y suis contrainct.

C'est du xxiii de febvrier 1574.

Depuis ceste escripte, sont venu nouvelles que les ennemiz ont passé la rivière, et que ce sont esté seulement iii^c reytters que se sont monstré entre Aix et Maestricht, où noz Allemandz, que meurent de faim par faulte d'estre paiés, ont cuidé livrer une porte aux ennemiz, dont l'on s'est apperceu en temps. La grande troupe qu'est de ii^m chevaulx et v^m harquebousiers mal en ordre, ne sont estés plus avant que deux lieues de la bonne. Il y at v^c Gascons près de Dillinghe fort bien équipés, et Mons^r Bordey, qui est arrivé ce soir xxvi, dit que le gouverneur de Champaigne at rué sur huit enseignes que le conte Lodovic y avoit levé ².

¹ On peut consulter au sujet des craintes des Espagnols, sur l'entente entre le prince d'Orange, la France et l'Angleterre, et l'intervention du roi de Pologne, la lettre de St-Gouard, du 21 février 1574, publiée par GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, pp. 545 et suiv., et analysée dans les *Manuscrits de Paris*, t. II, p. 440.

² Requesens donne au Roi des renseignements sur la marche de l'armée du prince d'Orange dans

Son Excellence a fait publier hier xxv ung ban en ceste ville que tous Espagnolz heussent d'eulx tirer en Anvers pour se présenter au chastelain Sancho d'Avila, toute excuse cessante, soubz peine de la hart; et que nul manant de ceste ville ne les heut de loger d'advantaige soubz l'amende de cent florins : c'est que l'on cherche encores aulecuns pour estre soubçonnés de la trahison d'Anvers, qu'il fut esté mieulx de faire trousser sans leur donner temps à eulx saulver. Ilz parlent fort mal de Son Excellence.

Il y at venu courrier devant hier d'Espagne, que l'on disoit apporter de grandz paquetz et despeschez pour Son Excellence, et l'on actendoit quelque résolution; mais Mr le Président m'at dict que c'estoit *sicut erat in principio*, et at heu lettres de Hopperus.

Dieu doit bon voyaige à Pero Melendez ¹, s'il vient avec une si puissante armée de mer comme l'on escript. Le principal est qu'il ayt des bons pilotes que congnoissent les bancqz et estroictz. Il rencontrera dure partie, que à les principaulx portz a commandement. Je ne me sçauroie imaginer que Sa Majesté voudrat adventurer si grande force, que seroit mettre en hazard les Indes, et la coste marine d'Espagne, sur laquelle les ennemis, ad ce que l'on dict, ont des desseingz, aiantz plus de batteaux et de gens qu'il ne leur fault, que désirent estre employés pour gaigner.

Ceux d'Oostlande ont fort pourveu la France de bledz; ainsi perdons-nous peu à peu toute traficque.

Comme Son Excellence avoit escript à ceulx de Malines de lever quelques enseignes des bourgeois, et de les paier, ceulx du clergié ont député le Doien avec le gardien des cordeliers et prieur des carmes, et ceulx du grand conseil Mons^r Richardot, pour remonstrer que ceulx qui sont pour le présent en ladite ville sont *ex ipsa fece* et que n'ont que perdre, voire que ont adhéré aux ennemiz lors qu'ilz tenoient la ville, et qu'il ne convenoit leur mettre les armes en mains, comme certes il ne convient en

ses lettres des 14 et 24 février et 3 mars 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 25 et suiv.) Voir aussi P. BOR, liv. VII, fol. 12 v^o; GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, pp. 315, 320, 323 et suiv.

¹ Pedro Melendez de Avilés, adelantado de Floride, était appelé à commander la flotte espagnole armée à Santander en destination des Pays-Bas. LAFUENTE, *Historia de España*, t. XIV, p. 13, assure que les archives de Simancas renferment un grand nombre de papiers relatifs à cet armement et des lettres de Melendez, du comte d'Olivares, de don Diégo Hurtado et d'autres personnes. Ces papiers pourraient, dit-il, servir à l'histoire complète de cette flotte.

aucune ville d'armer la populace, comme l'on le veult faire icy et à Louvain; mais que les milleurs bourgeois estoient encoires hors du pays pour révérence de justice, suppliantz Son Excellence pour le pardon, que seroit la milleure assurance que l'on sçauroit donner à ceste povre ville. J'entendz que lesdictz députés sont retournés tout ainsi comme ilz sont allés, que cause ung extresme malcontentement et désespoir.

C'est du xxvii de febvrier, 1574.

XV.

MAXIMILIEN II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, Recueil III, fol. 575.)

Vienne, 28 février 1574.

Reverendissimo in Christo padre S^{or} Card. nuestro Caro y amado amygo: pues segun somos informados vos lo estais bien de los negocios que ay tienen Fonseca de Andrea y Gyronimo Marsella, y os hara relacion el que esta presentara de lo que pretenden en ellos, no havra para que dezirlo aquy particularmente, syno que por entender yo que son entranos buenos cavalleros y sus cassos honrrados, y que desean el buen effecto dellos algunas personas: aquyen tenemos mucha voluntad de complacer, holgaríamos syngularmente que por nuestro respecto le consiguessen, y assi os pedimos, S^{or}, y rogamos affectuosamente los tengais por encomendados, para favorecellos y hazerles que en todo lo que huviere lugar como cosa de nuestro contentamiento: que en ello le rescibiremos de V^a R^a persona, que Nuestro Señor guarde.

De la main de l'Empereur: Toda la merced que a estos se hiziere sera para muy gran complenamiento pues entiendo que son personas que lo merecen. y lo podran medrar.

XV.

ANALYSE.

L'Empereur recommande spécialement au Cardinal les affaires de Fonseca d'Andrea et de Guillaume Marsella, deux parfaits gentilshommes. Il croit que le Cardinal est au courant de ces affaires, qui lui seront plus amplement expliquées par le porteur de cette lettre. L'Empereur finit en disant : Tous les services qu'on pourra rendre à ces personnes me seront très agréables; j'entends qu'elles le méritent.

XVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Naples, le 1^{er} mars 1571.

Dá prissa agora el Señor don Juan a la partida deste correo, por dar aviso a V. Mag^d de que la dá tambien y a su partida : y ha dias que muestra gran gana de partir, pero deve haverlo estorbado, como el dize, la falta de dineros, por no haver podido cumplir con lo que le ha parescido ser necesario hazer antes de su partida; a mi me ha pesado harto no haver podido supler a todo lo que para esto fuera menester, pero ya ha entendido V. Mag^d por muchas cartas mias, por los Bilanços, y por el hombre expresso que embié, y por lo que agora toco en esso lo vera, que no me queda forma ninguna y que me hallo el mas embaraçado hombre del mundo, por que veo los avisos que vienén de que l'armada del Turco vendrá muy poderosa amenazando nuestra costa, y aun dizen que saldrá temperano; y para defendernos no hay de que echar mano, pues estan continuadas las rentas

ordinarias y extraordinarias, y no solamente el donativo corriente, mas aun cargados los dós no aun otorgados, haviendonos V. Mag^d cargado los mercaderes sobre ellos. los quales sabiendo que no tenemos ya consinacion, no nos daran credito, y digo a V. Mag^d que sienten en todo extremo los deste Reyno que se cargue sobre donativos no concedidos, lo qual no se puede tener secreto, pues los mercaderes mismos lo publican entre si, por su credito, y dizen que parece que V. Mag^d quiere hazer el donativo renta ordinaria, y que no lo podran sostener, ny saben como poderse valer viniendo l'armada del Turco, siendo los titulados y barones por la mayor parte cargados de tantas deudas quanto quasi vale su hazienda; y V. Mag^d nos havia dado esperança que nos descargaria de los mercaderes, antes que veniessen los plazos y que no serviria el aceptar las lettras de V. Mag^d sino por credito; no lo deve haver podido hazer V. Mag^d, por las necessidades que en otras partes ocurren, pero havrá podido entender por los Bilanços, y lo que se ha escripto, que lo mayor necesidad esta agora aqui, y verá lo poco que se saca de los expedientes, y cobran los mercaderes con sus despachos, que por mandado de V. Mag^d se les han dado los tercios del donativo; cargar mas el Reyno seria ponerle en manifesto peligro, como hartas vezes lo he significado a V. Mag^d y que muchos foraxidos nascen de que hay muchos, que por ser las cargas tan grandes, no pueden vivir con trabajo sin robar, que es gran cargo de consciencia; y no es bueno [como V. Mag^d lo vee en Flandres] traer los vassallos a extrema desesperacion: bien sé que aqui no podran hazer lo que en Flandres, por ser el sito differente y tener V. Mag^d la mar (*sic*) y que los Franceses son lexos, ny es verissimil que si quisiessen hazer Turcos, pero podrian por desesperacion ponerse en cosa que aun que no les saliesse, costaria caro antes que se remediase, y lo que aqui se hiziesse podria dar ocasion a otros motivos de Italia y de otras partes: ny puedo dexar de dezir que son obligados los principes antreveer con su prudencia estas cosas, para que haziendo officio de padre con sus vassallos eviten todo lo que los pueda traer a faltar a lo que deven. Suplico a V. Mag^d con toda humildad y con el encarecimiento mayor que puedo sea servido mirarlo, y mandar a los del consejo de su hazienda que lo remedien, y entiendan lo deste Reyno differentemente que fasta agora, porque no solo no se podran pagar las galeras, como tantas vezes lo he escripto [que

quando nos devriamos servir dellas no estaran apunto , ny la gente de guerra ordinaria de a cavallo y de a pie, mas ny los officiales tampoco, y mucho menos el duque d'Urbino ¹, los herederos del Rey de Polonia, ny los que tienen mercedes y ayudas de costa sobre este Reyno; y nos han hecho mayor daño de lo que yo podria escribir por el credito, los 150^m ducados de que ayudamos et dicho Señor don Juan, porque dio su palabra que se pagarian por todo agosto de los dineros que havian de venir d'Espania por l'armada, y nos obligamos por respondientes los que V. Mag^d sabe, importunaronme, como hazen agora los mercaderes, que les diesse los despachos para executar los respondientes; mandóme V. Mag^d que procurasse entre- tenerlos por todo Octubre, acabé con ellos de su voluntad esperassen fasta agora con la esperança de la venida del correo, pero vienen al presente a solicitar la execucion con mucha importunidad, y piden que se les haga justicia, ny me queda ya otro termino, sino dezir que espero lo que traherá Concha, y por no haverse pagado ny cumplido, y porque tambien al tiempo que se contaron los dineros no les querian dar obligacion sinon del Sr don Juan, y no tan del pagador como se les havia ofrescido, tomaron dende entonces sospecha que los querian engañar, la qual les ha crecido con la dilacion de la paga, y esto de manera que ny aun 50^m ducados que dize el Señor don Juan tiene menester havemos podido hallar con prometter que se pagarian de los dineros que trahera el dicho Concha, ny aun con dezir que espera por horas 60^m ducados en galeras que afirman ser partidas de Sicilia, porque ny créen que hay galeras ny dineros ny menos que se les pagaria de los que viniessen, y en estos terminos somos, que lo siento en el alma, por que en solo el credito tenia esperança de podernos sostener, la qual agora me van faltando con lo que veo por esta experiencia, y teniendolo, de mala gana me embaraçava en lo que no es en mi mano cumplir por que temia lo que ha sucedido.

Estava el Señor don Juan en dexar aqui el dúque de Sassa ² para entre- tener los Alemanes, que ya pienso no se podran despedir, pues los tenemor

¹ Gui-Ubald II, duc d'Urbino, né le 2 avril 1514, mort à Pesaro le 29 septembre 1574. Il fut capitaine-général des Vénitiens et ensuite du St-Siège. Philippe II lui donna le commandement de ses armées en Italie.

² Gonzalvo de Cordoue, duc de Sessa. Voir sa notice, t. IV. p. 565.

menester si l'armada viene, y aun los Españoles que estan en Sardiña de mas de la otra gente que se podrá, y sera forçoso en tal caso levantar a estos Alemanes. se deven do lo servido lo que V. Mag^d por los despachos del Señor don Juan havra entendido; a mi parecer fuera a proposito que quedara el duque, mas hará dificultad en esto por haverle dado V. Mag^d licencia, por que dize que si quisiera V. Mag^d que quedara selo escriviera, aun se esta tractando sobre esto, y si el Duque, o, no quiere, o, no puede quedar; yo dezia al Señor don Juan que el marques de Santa Cruz ¹ podria suplir a esto, pues es persona que tiene credito, y que haviendo V. Mag^d elegido para el gobierno deste Reyno en mi ausencia, quando enduve a Roma al conclave, si no lo estorbara ser verano, y el dever el yr con sus galeras, verissimil es que V. Mag^d le confiarra esto, y mas, estase todavia como digo tractando con el duque, y de lo que mas adelante se hiziere advertira el Señor don Juan.

Manda V. Mag^d en las cartas que escribe al dicho Señor don Juan, y aun en las que a mi me escribe, que no vaya a España don Pedro Velazques ² escrivano de racion, fundandolo sobre que este officio que tiene requiere su presencia, y ya me pedia licencia para yr fasta Sicilia a tomar su muger, por que pueda despues servir con mas sossiego, y ahorrar de la costa que se haze teniendo dos casas: esta no se le podia negar, pero dize el Señor don Juan, que por dar cuenta a V. Mag^d de los gastos del armada tiene necesidad que vaya con el, y que a no hallarse en España para esto, haria gran falta al servicio de V. Mag^d y suyo, y si V. Mag^d no tiene otra causa la qual no puedo adivinar, por que no quiera que vaya, sino la de su officio de escrivano de racion, como ha estado tantos años este officio sin dueño, pareceme debaxo de emienda que lo podria estar por tres, o, quatro meses, que como tiene dispusicion para hazer viage con diligencia, podria bolver por la posta mandandose lo V. Mag^d, que ay huviesse acabado lo que al servicio de V. Mag^d conviene.

Assi mismo me mandó V. Mag^d en una carta suya a parte, que se ha vuelto al presentante, como ordena que le diga mi parecer sobre la licencia

¹ Le marquis de Santa-Cruz, général des galères de Naples, assista à la bataille de Lépante. (*Documentos inéditos*, t. III, pp. 216, 222, 225.)

² Pedro Velasquez, noble espagnol, cité dans le *Voyage de Philippe II*, t. I, p. 20, t. II, p. 89.

que pide Carillo de Quesada ¹ por yr a la corte de V. Mag^d a dar cuenta de si si l'armada del Turco viene sobre este Reyno : yo holgaria de tenerle aqui y muchos otros tales, pero por otra parte V. Mag^d sabe lo que passa, y que le imputan que haya cargado sin razon a don Alonso Pimentel ²; el dize que no se hallará tal, y que no ha desseado ny desea otra cosa sino que salga el dicho don Alonso muy libre; dizenle que en España se hazen contra el malos officios, y que dan quexas a V. Mag^d y que sino se purga, demas dela mala opinion en que podria quedar con V. Mag^d y sus ministros, que es lo que el dize que mas sentiria, no estaria sin peligro adquiera por los parientes y amigos del dicho don Alonzo, a los quales el querria aclarar que en lo que pretenden el no tiene culpa, y siendo assi pareceria debaxo de emienda que se le haria agravio de no darle oportunidad para purgarse con V. Mag^d, y con ellos, remettiendolo todo al prudentissimo juyzio de Vuestra Magestad.

Ayer llevó Dios al cielo don Hermande de Toledo ³ castellano que fuó de St-Elmo, muy buen moço cuerdo y diestro cavallero, amado de todos los desta ciudad, y persona de quien en cosas de mas importancia pudiera V. Mag^d recibir servicio, ha sido gran desastre, y que todos han sentido, y tanto mas que la causa de la muerte aya sido jostra y herida en el braço, no tal que de principio se temiesse tanto mal : vivió solo seys dias como V. Mag^d entenderá, el castillo vaca que se puede tener mas a merced que a cargo muy importante al presente; tiene un hermano llamado don Garcia ⁴, capitan de infanteria, menor que el de edad, a quien el Señor don Juan ha dexado por cabeça de los Españoles sacados deste tercio, que estan en Tunis; para este cargo del castillo, es muy bastante y suficiente, y yendo la edad adelante lo será mas; los servicios de los muertos me fuerçan a que yo suplique a V. Mag^d hazerle esta merced, y los servicios que le madre haze de presente a l'Imperatriz, y tengo por cierto que sera de todos muy bien entendida y de buen exemplo; dessealo mucho el Señor don Juan, y tanto mas que por

¹ Carillo de Quesada (*sic*) Quixada?

² Alonso Pimentel, noble espagnol, qui figure dans un grand nombre de tournois, décrits par Calvete, et dans Gollut, col. 1664, 1666.

³ Hermande de Toledo, second fils du due d'Albe, cité dans Calvete, t. I, p. 15; t. II, pp. 90, 91.

⁴ Don Garcia, capitaine espagnol.

haver salido el defuncto en la jostra privada que martes passado hizo en el parco, succedio este inconveniente, sin culpa de nadie, antes ha dado el dicho Señor don Juan con su exemplo animo a los cavalleros deste Reyno, para que se exerciten en las armas, y comiençan darse a ello, lo qual no hazia antes con quanto muchos vezes sobre esto les havia predicado, y mandado poner la tela en el parco años ha, adonde solia estar para convidar los a esto, y ya vienen algunos a exercitarse aun que no tantos como yo querria. Guarde Nuestro Señor, etc.

XVI.

ANALYSE.

Le bruit se répand que les Turcs font des armemens considérables et menacent d'une invasion les côtes de Naples; une pareille tentative serait d'autant plus désastreuse que par suite du délabrement des finances on se trouve à peu près hors d'état de leur opposer une résistance sérieuse. Les marchands refusent de faire des avances, les nobles et seigneurs doivent presque tous autant qu'ils possèdent, et un grand nombre de citoyens, incapables de suffire par leur travail à l'acquittement des charges qui pèsent sur eux, sont obligés de se faire voleurs de grands chemins. On n'a pas à craindre, il est vrai, qu'ils imitent les Flamands dans leur révolte, ou qu'ils se fassent Turcs; mais ils pourraient facilement se laisser entrainer par le désespoir à quelque acte de violence, dont les suites seraient incalculables. C'est le devoir d'un souverain de prévenir de pareils désordres et de maintenir, par les procédés d'une affection toute paternelle, ses sujets dans le devoir. Il est donc indispensable que Philippe intime à son Conseil des finances l'ordre de remédier aux vices d'administration signalés et d'imprimer aux affaires une marche toute différente; car autrement il deviendrait impossible de payer, non seulement les galères qui se trouveraient hors d'état de servir lorsqu'on en aurait le plus pressant besoin, mais les troupes ordinaires et leurs officiers, le duc d'Urbin lui-même, les héritiers du roi de Pologne et tous ceux qui ont des gratifications et pensions sur le royaume de Naples.

XVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 140-141, 156-157, 169-175, 176-177, 180-181, 188-189.)

....., 2 mars 1574.

Il n'y at aucune apparence de meilleure conduite, aiant perdu le Commendador Maior réputation qu'il ne recouvrera facilement; car l'on at opinion qu'il fera pis que le duc d'Albe. Trop bien qu'il n'y at faulte de paroles, que ne sont que par trop habondantes, mais de peu de suite. Je voudroie que l'on n'heut faict celle fourbe au duc d'Arshot que j'ay escript dernièrement; cela dégouste fort les gens de bien. Le président Viglius se soucie peu, ad ce que je puis veoir, des affaires; aussi il devient pesant et at opinion d'estre en sa dernière année, et partant lesse couler l'eau de la montaigne. Cependant les gens du Commendador commencent à empiedter, et n'y at nulle apparence d'abolir le Conseil des Troubles, mais encores e-saier de remédier par les forces et armes, qu'est mal possible sans argent; et l'on tient pour une maxime ou que le Prince sera vaincu, ou que encores qu'il fust vainqueur, il sera bien aise de prendre tel party que le Roy voudra. Par ainsi clémence demoure bannie, sans tenir aucun regard aux âmes que se perdent, là où l'ennemy s'empatrone, que ne dormira ad ce printemps; et Dieu doint que soions plus tost prestz que les aultres fois.

Ceux des Estatz de Brabant sont en continuelle communication, et tout le debvoir que peult faire le Chancelier gaste plus, à son accoustumé, qu'il n'advance. Touttefois, il dit assez au Commendador Maior, qui n'at aussi faulte de propoz. Sa santé est pour estre suspecte pour les raisons contenues aux lettres de Vostre Ill^{me} Sgrie; et si le Roy suivoit son conseil pour, en cas de nécessité, tenir prest par le moyen que luy est miz en avant le successeur, il ne feroit peu pour ce pays, que l'on met en obly et grand hazard. Et ne fault aux François grand force pour le conquerre, puisque les coraiges sont tant aliénés, que le Roy, au boult de ix ans, ne pourveoit

à la pacification et redressement des affaires et repoz de ses bons subjectz, que sçavent que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} at faict de grandz offices, et tant sont-ilz plus marriz que nul faict ne suyt.

Les Vénitiens ont leur paiement du Turcq, que les tient aussi suspendz.

Mons^r de Noircarmes est tel comme dit Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, et changera plus tost de vie que de condition. L'on l'attend icy et vouldroye qu'il y fut; car il ne sert que d'empeschement là où il est, et vouldra que Don Fernande se conduise selon sa façon de faire, de laquelle chascun se plainct. Il vad bien que le Commendador Maior et son frère le congnoissent.

J'attendray avec désir et en son temps ce que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} recepvrat d'Espagne. Elle at fort prudemment répondu et procédé. en ce que le Roy luy at escript et en la response qu'elle at faict au Pape, digne de quelque jour venir en lumière pour instruction des ministres, comme en cas semblable ilz ont de se conduire; et ne suis esbehi si ledit Pape l'estime et louhe en secret : car il ne la sçauroit reprendre, et doit désirer que tous ceulx de qui il se sert fussent de semblable zèle, intention et loyaulté.

Son Ex^{ce} at escript une fort amiable à Mons^r de Saint-Bavon, disant que, pour son indisposition et aultres considérations, il ne l'ose mander vers luy, encoires qu'il a bien affaire en ceste saison de son bon conseil pour les affaires d'Estat et de guerre, luy priant [car de ce terme use-il] de l'advertir souvent de son advis sur iceulx, et comme l'on pourra faire pour trouver deniers. J'entendz que ledit sieur s'excuse, disant que le duc d'Albe ne luy at guerre communiqué sur le faict de guerre, persistant que comme il at demandé au Roy d'estre déporté, et que Sa Majesté luy en at donné espoir; que Son Ex^{ce} luy veuille permettre de se retirer en quelque maison sienne pour estre en plus de repoz. interprétant les autres considérations pour lesquelles Son Ex^{ce} dit le veult lesser icy estre, affin de l'attacher avec Mons^r le duc d'Arschot, qui at emprins le gouvernement de ceste ville; que me faict espérer que l'on luy donnera gens pour la garder.

Son Ex^{ce} se contente peu de la response des Estatz. qu'est quasi conforme de tous les pays, que sont peu contentz, véantz que l'on ne change de pied.

Maintenant se veoid à quelle intention ceulx d'Espagne ont faict le chasteaul d'Anvers, à sçavoir pour leur servir d'une sheure retraicte. Et ainsi l'entendent plusieurs.

L'on at publié des mandementz que les paysantz. pour ce que les

ennemis veuillent envayr le pays de plusieurs costelz, aient de mener leurs bledz, biens et bestial avec les fouraiges aux villes prochaines, que l'on abbate les pontz, et emporte les fers des molins, et que les fouraiges, que ne se polront emporter, soient bruslés¹. Ce qu'at fort estonné le peuple, combien qu'il ne s'entend que pour l'extresme nécessité, et que telle provision sert pour donner crainte à l'ennemi. Mais cela ne sçavent entendre ceulx de pardeçà entretenuz en si longue paix. Pleust à Dieu que cest hyver le Commendador Maior se fut employé d'establiir icelle : mais il faict à craindre que ses desseings sont aultres.

Le Seigr don Fernande at occupé aucunes forteresses au pays de Waterland, fort à nostre advantaige et dommaige des ennemiz, et sortit d'Utrecht le xxiii^e du moys passé pour faire nouvel exploit et bien important. Dieu doit tel succès que sa grande valeur mérite².

Tout ce pays at esté effraïé à peu d'occasion, et je m'esbahiz que l'on at si peu d'advertences. Du temps de Vostre Ill^{me} Sgrie l'on estoit plus vigilant et mieulx païé. Vostre Ill^{me} Sgrie verra ce que m'escrivvit Monsieur de Champaigny ; depuis il s'est refroidi³.

Je suis à peu de fraitz trop mieulx adverti, tenant correspondance à Sainet-Trond, comme je fis l'an 72, où l'on at fresches nouvelles de Maestricht et de Liège à toutes heures, que ne sont ceulx du gouvernement ; ce que n'est excusable, puisque ceste faulte engendre grand mal. Enfin ces belittres que nous ont tenu en peine plus de huict jours, ne vailent pas ung coup de poing ; et touttefois l'on en at faict grande rumeur, et qu'ilz estoient plus de xiiii^m, y compris v^m reytters, au lieu qu'ilz ne sont point viii^e chevaux et xii^e piedtons mal en ordre. Le Comte Lodovic. que les at conduict, et n'est fondé que sur traïsons et surprinses, et demande passage au pays de Liège. que l'Évesque avec les Estatz luy

¹ Cette ordonnance du 26 février 1574 (n. st.) défend aussi d'avoir des relations avec l'ennemi. Elle a été imprimée chez Hanon, en flamand ; le texte français se trouve dans le registre n° 58, fol. 305, de la Chambre des Comptes.

² En ce qui concerne l'invasion des Espagnols dans le Waterland, on peut consulter le *Nieuwe militaire Spectator* de 1848, t. II, p. 40 ; *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 174.

³ « Monst, retirez-vous vers Artois le plustost que vous pourrez : car j'entens que les ennemis sont pour passer la Meuse et fortz, ce jour-icy, et je vois très mauvaïse provision en nos affaires. » A tant, etc. D'Anvers, le xxiii^e de febvrier. Perrenot. » Voir ces paroles citées plus haut, page 47.

ont courtoisement refusé¹, disantz puisqu'ilz ne le veoient auctorisé par l'Empire pour conduire armée par les terres d'icelluy, telle qu'est celle de Liège, il n'y avoit pourquoy luy donner passaige; et pour leur assurance ont levé six enseignes de piedtons. Je tiens que ledit Comte Lodovic at demandé le passaige pour nous amuser, attendant l'issue de ses desseingz que luy sont failli de tous costelz; et je tiens qu'il se gardera bien de passer la rivière, et que ceste levée de boucliers luy pourra grever pour faire nouvelle emprinse à l'esté prochaine, puisque son crédit sera consumé. Plus sont à craindre les forces de mer que tirent vers Amsterdam pour l'assiéger. Mais Son Excellence, qu'use d'extrême diligence en toutes choses, ne dort et aurat temps pour ressembler ses gens et contreminer.

J'envoie copie du traicté d'entre le prince et Mondragon². L'on peult veoir comme il vad de la religion et en quel danger sont les âmes tant qu'elles seront sous telle main; et de ce me plainctz-je que l'on tient si peu de compte. Ledit Mondragon est retourné à Vlessinghes, pour ce que l'on ne veut entendre à sa délivrance devant celle de Mons^r de Boussu³. Aucuns subtils pensent qu'il ayt charge de tramer quelque appointement; ce que n'at nulle apparence ad mon advis, puis qu'il fault que cela viègne de plus hault.

Mons^r de Ville est commis au gouvernement de Malines, et le S^r d'Inchy à celluy de Louvain. Mais je tiens qu'il ne sera besoing de tout cela et que les premières nouvelles qu'aurons du costel de Maestricht seront que les ennemiz seront retirés, que les paysantz, s'ilz estoyent conduictz comme ilz debvroient par quelques gens de guerre, debvoient avoir assommés pièçà.

¹ Ces lettres sont imprimées dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 27 et 28.

² Cette capitulation, datée du 19 février 1574, est reproduite dans *ΜΕΝΟΥΧΑ*, t. II, p. 187, et dans la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 276, en langue française. P. BON, liv. VII, fol. 5 v^o, et *WAGENAAR*, t. VI, p. 262, en ont imprimé le texte en langue néerlandaise.

³ Selon les termes de cette capitulation, Mondragon devait se constituer prisonnier du prince d'Orange, si endéans les deux mois Philippe de Marnix, S^r de Mont S^{te}-Aldegonde, et quelques autres personnages n'obtenaient leur mise en liberté. Voir *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. 96. Le Grand Commandeur ayant promis à la famille de Boussu d'échanger ces prisonniers contre cet amiral, Mondragon ne put satisfaire aux conditions posées dans la capitulation. Le prince d'Orange écrivit à Mondragon des lettres par lesquelles il lui rappela sa parole. Enfin Marnix fut mis en liberté le 12 octobre, et Mondragon fut dégagé de sa parole, sans se rendre à Flessingue, comme le dit Morillon.

XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE ÇUNIGA.

(British Museum. — Additional Ms. 28588, fol. 58.)

.. § , 19 mars 1574.

Muy ruin nueva es la que a V. S. I. escriven de Venecia de la perdida de Midelburg ¹, y Armua ², aunque ha dias temiamos succederia assi; a la gente de la tierra tengo lastima que con tanta fé, trabajo, y hambre ha sostenido socorro. Perdone Dios a los que con esperanças vanas han engañado S. Mag^d y differido el remedio, hartas vezes escrevi al señor Duque dende el principio, que con el timor que tuvieron aquellos estados del primer castigo devia no mudar la forma del gobierno, que es óptima para la qualidad de aquella tierra, sino reformar el abuso y lo que era malo, estableciendo el autoridad de S. Mag^d, y con facilidad se pudiera hazer assi en lo del general de los estados como en el gobierno particular de las tierras que lo tenian menester, y no huviera replica. Envanecieronse de los prosperos successos, y entendieron en otras casas, y pensaron que quando querrian lo mudarian todo a su fantasia, y embarcaron el Rey con la opinion del gran provecho de las confiscaciones, y con dar a entender que con las alcavalas le harian una renta perpetua con que Flandes sola haria la guerra a Francia, que es toda vanidad, ni para lo que pretendian se han sabido dar maña y tomar el tiempo y la occasion; y el haver pensado establecer el hijo despues de sí en aquel gobierno ha sido

¹ La ville de Middelbourg se rendit le 22 février 1574. Voir, au sujet de ce siège, P. BON, liv. VI, fol. 517 et suiv.; liv. VII, fol. 4 et 5; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 185; GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, pp. 300 et suiv.; MENDOÇA, t. II, pp. 127 et suiv., 176 et suiv.; *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 559, 604, 604, 614, 625, 665, 674, 681; *Correspondance de Philippe II*, p. 558, 435, 441.

² Arnemuide fut compris dans la capitulation de Middelbourg, datée du 19 février 1574, reproduite en langue française dans MENDOÇA, t. II, p. 187, et dans la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 276, et en langue néerlandaise dans P. BON, liv. VII, fol. 5 v^o, et WAGENAAR, t. VI, p. 462.

nuestra extrema ruyna, haviendole puesto todo en mano de que ha dado la salida que vemos. En siete años aquellos pueblos, no solo han perdido el miedo con los continuos trabajos, rapinas, y maltratamientos; sino que viendo las desordenes, la poco cuenta que dellos se tenia y ser gobernados. y como ellos pretenden tiranizados de los que odiavan y aborrecian, se han desesperado y obstinado y perdido al Rey el amor, figurandosse pues no se dava remedio a sus queexas, que procedia quanto se hazia de su voluntad y que havian indignado contra ellos Su Mag^d, dandolos por hereges todos, y rebeldes, que eran los titulos que los soldados y aun los criados de los ministros davan indifferentemente a todos. El haver hecho Su Mag^d muchas vezes demostracion de querer yr sin efecto, les ha dado opinion que proceden con ellos por engaños. La respuesta que dió Su Mag^d a los que embiaron los estados a dar sus queexas, y ver que ni ha venido en tanto tiempo el perdon, y que el Duque continua en hablar del x^{mo} denario mas de lo que convenia, y que ha tanto que ay esta el señor Comendador Mayor con quien esperavan que se acomodarian todas cosas, y no veen aun principio por no haverle correspondido de España, haze en los animos desta gente lo que V. S. I. puede pensar. Es menester, Señor mio, engañarlos por su provecho, y mostrar que tiene gran cuenta dellos y los tiene en mucho. y que fia dellos, y hazer con esto lo que le parecerá que cumple al servicio del amo, y tratando con muchos dellos pensaran sino se sigue su parecer, que dellos ay quien lo dá tal y lo passaran mejor, pero si veen otros puestos en lo publico en los negocios tórnan zelos, y si los que hasta aqui lo han hecho mal son continuados en los cargos, creceria el odio y desesperacion, y pensaran que se aya de seguir siempre el camino errado del Duque. Valiente se ha mostrado Julian Romero en tierra, y en lo poco que navegó para yr a acometer los enemigos, hizo yerro en la marineria, pues fué a ellos contra viento y contra la marea, y el humo del artilleria le cubria los enemigos, que a mano salva tiraron a su gente, y aun quieren dezir no sé si es verdad, que en esta jornada no mostró el valor que solia, y que si el y los ótros siguieran a Mons^r de Glimes (que gouvernara mejor que Julian) perdiéramos menos y recibieran los enemigos mas daño, y perdió Julian su navio, pero el se salvo sobre que dizen lo que les parece, y se puede entender la opinion que tienen de Sancho de Avila, de Juan Moreno y otros, y agora hablan de un Ysonça, que yo no conozco, que en

una tierra de la marina principal queria sin dinero traer a palos marineros, no queriendo ellos dexar sus mugeres y hijos sin provision porque murieran de hambre, y se alborotó la tierra, adonde sino entrara la gente del conde de Reux suscederia peor, viendo tratar mal de palabra y de obras por un estrangero sus ciudadanos, y despues nos espantamos que no sirven (o sirven de mala gala gana), creo que lo mesmo y peor seria en España, y dizen que este Ysonça en otras partes se ha havido asperamente, y que es muy odiado, estos tales hazen aborrescer los que los emplean, y dello susceden mill males, y torno a dezir que no se espanten si tratados mal murmuran, porque lo haran aunque sean tratados muy bien, aunque sea el que los gobierna el mas atentado del mundo. Pero ay esta diferencia que quando ay causa va el odio adelante, quando no la ay no han dicho como se les passa de la fantasia señaladamente quando los mantienen con alegria. Haze muy bien el Señor Comendador mayor de prevenirse, y todo es menester a lo que veo de los avisos; pero por demas es. como he escrito, pensarlo llevar todo por la fuerça, porque digo que aun que vencidos y reducidos a esclavos no durara, y cessando la fuerça harán peor, y el mantener la fuerça sera ruyna de los otros reynos de S. Mag^d, y se pondrá la tierra de manera que jamas podra ayudar a Su Mag^d, y holgarán de perderse, y que todo se pierda por vengarse a lo menos desta manera, y quando vean la suya no la perdonarán. lean los tumultos que han suscitado con sus señores naturales presentes y quan peligrosos han sido, y como ellos con su prudencia lo han remediado con castigo breve, y luego con la clemencia, y procurarles bien y alegria, con que los han mantenido en prosperidad y tanto amor, que el duque Philippe domó con solos ellos los Franceses, vinció treze batallas, bolvio en la silla de S. Pedro a Eugenio, y con haver hecho tantas cosas con el amor de sus subditos, hizo tanta hazienda. que haviendo Carlo, su hijo, perdido muchas batallas y hazienda, no han acabado Maximiliano, y Philippo rey de Castilla, y el emperador Carlo de gloriosa memoria. de agotar las riquezas y joyas que dexo el dicho duque Philippo en su recámara, que gran parte ha aun hallado el Rey N. S. y todo porque supo ganár la voluntad y amor de sus subditos, y tenian cuydado desto mesmo sus ministros, que quedáran tambien todos ricos; á esto señor mio es menester mirar, y tomar para esto el camino que conviene. con que sacarán mas desta gente en gañándoles dulcemente que

por la fuerça. No digo que de presente sacaràn mucho porque no pueden, son ruynados y perdido el commercio, que es su unico mantenimiento, pero es menester mirar para adelante que no es pontificado, sino hazienda hereditaria que passa a hijos, y es menester considerar en que se verá España si estos estados vienen en manos de otros, que lo veo con gran dolor muy a vispera dello, y tengo grandissima lastima y compassion al Señor Comendador Mayor, aun que en lo que passa no tiene culpa, sino quien le ha dexado en mano el negocio tan desesperado de cura. Una esperança me queda en la desventura de Midelburg, que sé el daño que suelen hazer a los exercitos aun muy ordenados, los sacos, quanto mas al del principe de Oranges de Ingleses, Franceses, Alemanes, Escoceses, y de la tierra la menor parte sera la suya, y assi tendrá poco con que sostener adelante, y los que havran hecho su negocio procuraran de recogerse, y la rixa entre las diversas naciones podría susceder tal que nos daria buen juego. Procure el Señor Comendador mayor entre ellos division y diffidencia con blandura, con perdonar, y gratificar algunos, que es el mejor camino que en este caso presente se puede tener. Escrivo lo que se me ofrece, los dos hermanos que son cuerdos, de mi locura pueden sacar algo que sirva, executandolo mejor de lo que yo sabria pensar.

XVIII.

ANALYSE.

Mauvaises nouvelles : la prise de Middelbourg et d'Arnemuide, dont la perte était prévue. Les soldats surtout sont à plaindre, par suite des privations qu'ils ont été obligés d'endurer. Que Dieu pardonne à ceux qui ont trompé Sa Majesté en la berçant de vaines espérances et en différant l'emploi du remède. Le Cardinal avait souvent écrit au duc (d'Albe) dans le but de l'engager à conserver la forme établie du gouvernement, à ne pas se montrer trop sévère et à se contenter de faire disparaître les abus. Jamais il ne lui a répondu. Il avait trop de présomption, et on a mal agi en faisant croire au Roi qu'il avait grand intérêt à confisquer les biens, que par ce moyen le

pays aurait suffisamment produit de fonds pour faire face aux dépenses de la guerre contre la France, et le duc n'a pas su s'y prendre d'une manière convenable pour mettre cette idée à exécution. La pensée du duc de faire passer son fils Frédéric au gouvernement, après son départ, a été fatale au pays. Il s'en est mal tiré. Entretiens, les excès et les désordres ont irrité le peuple, qui, dans son désespoir, est devenu l'ennemi du Roi, parce qu'il s'imaginait que tout se faisait en vertu de ses ordres. On a aussi irrité la population d'une manière extraordinaire en la faisant passer pour un ramassis, composé d'hérétiques et de rebelles, épithètes que les domestiques des ministres et les soldats jettent à la tête de tout le monde. Sa Majesté s'étant engagée à se rendre aux Pays-Bas, sans avoir accompli sa promesse, le peuple a cru que c'était un leurre. La réponse qu'elle a donnée aux États, lorsqu'ils lui faisaient leurs doléances, l'absence d'un acte d'amnistie, la persistance de la part du duc à exiger la perception du 10^e denier, le retard mis à l'arrivée de Requesens, dont le peuple attendait le meilleur résultat; toutes ces circonstances ont produit le plus mauvais effet sur le peuple, comme le Roi peut fort bien se l'imaginer. Si ceux qui sont actuellement dans le pays se sont révoltés, le mécontentement augmente encore. C'est la mauvaise voie suivie par le duc. Julien Romero a indubitablement montré du courage dans l'armée de terre, mais sur mer il n'a pas été heureux. Il perdit son navire et eut la vie sauve. On critique aussi Sancho d'Avila, Juan Moreno et d'autres personnes encore. Ysonza, que le Cardinal ne connaît point, voulut faire marcher les matelots à coups de bâton, lorsqu'ils ne voulaient pas abandonner leurs femmes et enfants, pour ne pas les laisser mourir de faim. Sans l'arrivée du comte de Rœulx l'affaire aurait mal tourné, lorsque le peuple se voyait ainsi maltraité par des paroles et des voies de fait de la part d'un étranger. On peut ainsi se rendre compte s'il y a bonne ou mauvaise volonté. Le Cardinal va plus loin encore : il pense que si les choses se passaient ainsi en Espagne, il en serait de même, et pire encore. On dit aussi qu'Ysonza s'est en outre conduit brutalement ailleurs, et qu'il est détesté. Ces gens-là se font haïr par ceux qu'ils emploient. De là arrivent tant de malheurs. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'en maltraitant ainsi les gens, ceux-ci murmurent; ils le font déjà quand ils sont bien menés. Mais il y a cette différence, que lorsqu'il y a des motifs, la haine est plus forte. Le Commandeur ferait mieux de prévenir ces inconvénients. Car il faut tout prévoir, et il faut éviter l'emploi de la contrainte, parce qu'un moyen semblable ne dure pas. En agissant ainsi, les gens feront pire et les autres pays du Roi se ruineront. Ils préféreront tout perdre pour se venger au moins de cette façon, quand ils en trouveront l'occasion. Voyez les troubles déjà arrivés même en présence de leur seigneur. Le duc Philippe (le Bon) avec leur aide dompta la France en treize batailles. Ce prince rendit le St-Siège à Eugène, augmenta ses possessions, prospéra tant que, malgré les pertes essayées par son fils Charles (le Téméraire), Maximilien et Philippe (le Beau), et l'empereur Charles-Quint

n'ont pu épuiser les richesses, ni les joyaux; et toutes ces possessions ont été recueillies par Sa Majesté. C'était le résultat de l'amour que lui portaient ses sujets. Les ministres eux-mêmes s'enrichissaient. Voilà à quoi tout doit aboutir par des voies convenables. De cette manière on tirera meilleur parti des sujets en les conduisant par la douceur, au lieu d'employer la force. Le Cardinal ne pense pas que dans ce moment on en tirera grand'chose : ils sont tous ruinés, et le commerce, qui faisait la principale branche de leur existence, est entièrement perdu. Cependant il faut examiner l'avenir, qui n'est pas un pontificat, mais un bien héréditaire passant aux enfants. Il faut aussi considérer ce que l'Espagne deviendrait si ces États tombent entre des mains étrangères, événement qui est bien près de se réaliser.

Le Commandeur est à plaindre : sa position est le résultat d'une mauvaise situation, dont il a hérité. Néanmoins le Cardinal a encore un espoir. C'est qu'il y aura à Middelbourg un sac, qui est toujours le désir des armées, et à plus forte raison celui de l'armée du prince d'Orange, composée d'Anglais, d'Allemands, de Français et d'Écossais. Il y en a sans doute qui le quitteront, et ceux qui resteront se querelleront peut-être entre eux. Ceci ferait notre affaire. A cet effet, le Commandeur doit tâcher d'y introduire la division et les dissidences, d'employer la douceur, en faisant valoir l'amnistie et en accordant des gratifications à quelques-uns d'entre eux. C'est le meilleur chemin à suivre en ce moment.

XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE ÇUNIGA.

(British Museum. — Additional Ms. 28588, fol. 40.)

....., 22 mars 1574.

Beso cien mil vezes las manos a V. S. I., y al Señor Comendador Mayor por la merced que me hazen, de por esta via darne parte tan particular del miserable estado presente de lo de Flandes. Dias ha que lo temo aun peor como lo he escrito; pluguiera á Dios fuera el dicho Señor Comendador Mayor luego quando yo le daria prissa, y antes que acabaran los que alla estavan de ruynarlo todo, y que de España correspondieran y lo quisieran

entender como conviene. Pérdone Dios a los que tan malamente han engañado el Rey y indinádole contra muchos buenos, pintandolos todos ruynes por cubrir sus faltas, con que han procurado de hazerlos tales, quales los pintaron. Quéxome de Hopperus, que por complazer y pensar hazer su negocio. y tener parte en los confiscaciones por mano de los que las tratavan, no aya con la fuerça y vivez que devia, hecho los officios que devia, y que le han muchas vezes acordado para desengañar a Su Mag^t, y representado los inconvenientes en que se veria sino mudavan la forma de aquel gobierno. No me espanto de las condiciones que pide el Duque Darscot. ni de la dificultad que pone su hermano en lo que le mandavan levantar gente, ni de lo que piden las villas antes que querer aceptar guarnicion. aunque vean y confiessen que sin aceptarlas son perdidas. porque temen los exemplos passados, y como Su Mag^t no corresponde ni ay memoria de conceder al Señor Comendador mayor autoridad de darles satisfacion, y han tomado opinion que el Señor Comendador Mayor tiene mandato y voluntad de seguir las instrucciones y informaciones que piensan, el Sr Duque y los suyos le han dado, ni se fian, ni dexaran de perder el amor y devocion, que es lo que mas he temido siempre, y tantas vezes protestado que sino se cobra la voluntad de los vasallos, aunque embien 20^m Españoles, no haran nada aunque lo huviesse ya allanado todo, de que nos vemos muy lexos, antes más en vispera de perdersse todo. No seria remedio para lo que al presente se ofresce servirse por cavalleria de los pensionarios, a los quales se deve que han servido muy mal, y hecho poco menos daño que los enemigos, y son lexos, ni ay que fiar dellos. De los obispos vezinos seria mejor tomar gente si los han tratado bien: hablan de cavallos de Baviera, es lexos y ay en aquella parte bien pocos y no tan buenos: y todavia sino ay cavallos mal podra venir la Infanteria alemana, que la desbaratarán el Palatino y otros, antes que lleguen al Rhin, o antes que le passen: si los vasallos tuviessen amor, temerian poco quanto en socorro de su hermano puede hazer el Conde Ludovico; pero pierden cada día mas el amor, y no lo quieren remediar por las vias que para esto convendria tomar, ni quieren creer; no sé que mas me diga. creo que Mons^r de Champagney mi hermano hará lo que pudiere en lo que le mandaren, y que dara razon de lo que no podra hazer, o de que no se podra encargar, porque no haziendolo haria muy mal, ni meresceria los favores

que Su Ex^a le haze. Escrivíome 15 dias ha Mons^r de Vergy, Governador del condado de Borgoña, que Mons^r de Ihon que tiene cargo en aquellas fronteras de Francia por el Rey de Francia, havia desbaratado la gente que levantava Mons^r de Tiche por el Conde Ludovico, dudando que se juntaria con los Uguenotes contra el Rey su amo; no sé si le pesará quando sepa que era para el Conde Ludovico. Buelvo con esta el escrito del Coronel Mondragon, y no se que me diga mas sino rogar a Dios que ponga su santa mano en todo que bien es menester, y tengo harta lastima al Señor Comendador mayor, a quien si dieran en llegando la autoridad que devia haver, el invierno pudiera haver ganado las voluntades, que para su ayuda valiera mas que quanta gente le pudieran embiar. Aviso a V. S. I., que Dios ha cerrado el passo para gente del condado de Borgoña, por la falta que ay de pan y vino, mayor que no ha tenido en cien años, y tanto que lo que valia de ordinario ocho, se vende a ochenta; es gran lastima, y se quexan infinito de la gente que ha acompañado al S^r Duque Dalva.

XIX.

ANALYSE.

Granvelle remercie l'ambassadeur des renseignements qu'il lui a donnés sur la mauvaise situation de la Flandre, et il craint beaucoup qu'elle ne s'aggrave encore. Plût à Dieu que le Commandeur y eût été plus tôt, comme il l'avait souhaité. Que Dieu pardonne aussi à ceux qui ont si méchamment agi envers le Roi, en l'excitant contre beaucoup de bonnes gens, en lui faisant croire que tout le monde est mauvais, pour cacher leurs propres fautes. Il se plaint beaucoup de la conduite d'Hopperus, qui pour complaire et dans le but de faire ses affaires, prend une part dans les confiscations par l'intermédiaire de ceux qui les manient. Ce conseiller n'a pas non plus tenu compte de ce qu'il aurait dû faire pour détromper Sa Majesté.

Il ne s'étonne pas des conditions posées par le duc d'Aerschot, ni des difficultés faites par son frère au sujet des ordres qui lui ont été donnés pour lever des hommes, ni de ce que demandent les villes en refusant des garnisons, quoiqu'elles s'aperçoivent de leur

perte sans ce secours, par suite de ce qui s'est passé. Comme Sa Majesté n'a pas autorisé le Commandeur à leur donner satisfaction, elles ont pensé que celui-ci a ordre d'agir en vertu des instructions données au duc d'Albe et des siens. Dès lors elles n'ont aucune confiance; elles n'ont plus de dévouement. C'est ce que le Cardinal a toujours craint.

Si on ne gagne pas l'amour par la douceur, tout sera bientôt perdu.

Il ne serait pas convenable de se servir d'une cavalerie composée de pensionnaires, parce qu'ils ont rendu de mauvais services et fait presque autant de mal que l'ennemi. On ne peut avoir aucune confiance en ces gens. Mieux vaudrait prendre les soldats chez les évêques du voisinage, s'ils sont bien traités. On parle aussi de chevaux de Bavière. C'est bien loin; il y en a peu dans ce pays; ils y sont rares et pas des meilleurs. En outre, s'il n'y a pas de chevaux, l'infanterie allemande ne servira à rien. Avant d'arriver au Rhin elle sera défaite par le Palatin. Si les sujets étaient fidèles, il n'y aurait pas lieu de craindre les secours envoyés au comte Louis de Nassau par son frère; mais chaque jour ils perdent de leur attachement.

Le seigneur de Champagny fera tout ce qu'on lui ordonnera, et il rendra compte de tout ce qu'il aura exécuté.

M. de Vergy, gouverneur de Bourgogne, a écrit il y a quinze jours que M. de Hion est chargé de garder les frontières au nom du roi de France, et que les troupes levées pour le compte de Louis de Nassau ont été disloquées. Il craignait qu'elles ne se fussent jointes aux Huguenots contre le Roi son maître. Le Cardinal pense qu'il le regrettera plus tard.

Il n'a pas reçu l'écrit de Montdragon, et il a grande pitié de Requesens qui n'a pas toute l'autorité nécessaire. Mieux vaudrait lui donner cette autorité que de lui envoyer toutes ces troupes.

Le passage de celles-ci est fermé du côté de la Bourgogne, par suite du manque de pain et de vin, dont la disette n'a jamais été si grande depuis un siècle. Ce qui se vendait à 8 se vend actuellement à raison de 80.

Les gens qui ont accompagné le duc d'Albe se plaignent beaucoup de lui.

XX.

GUILLAUME DE BAVIÈRE ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Ms. n° 9473, fol. 368-369.)

Château de Landshut, 3 avril 1574.

Salutem et amicitiae nostrae studia atque officia paratissima.

Licet nuper dilectum nobis ac fidelem stabuli nostri praefectum, Joannem Petrum Givarra, aliquot equorum nobis ex regno adducendorum causa. Neapolim ablegaverimus, cujus reditum in dies expectamus, cum tamen adhuc binos equulos ejusdem generis per sincere nobis dilectum ac fidelem Ludovicum Welserum, capitaneum, sub comite Lodronio ² militantem, nobis comparari ac prima occasione ad nos transmitti aut adduci jusserimus, rogamus quoque Dilectionem Vestram et Reverendissimam. Illustriam ut ei nostro nomine concedere velit, quo iidem absque impedimento traduci, aut per eum transmitti possint. Id quod cupimus omni alia occasione nobis oblata erga eandem Dil. Vestram quam amice promereri. Cui omnia precamur fausta ac foelicia.

Postscriptum. Cum has jam sigillo nostro munitas vidissemus quid in scribendo excidisset prius memoria, revocavimus utpote quid Dilectioni Vestrae [ob varium et mansuetum illud animal polynomon] deberemus consultum indicare videbatur, etenim res ipsa postulat ut illi indicemus quam gratum imo gratissimum munus nobis erat cum ante hac in Europa a nullo unquam visum nec veteri memoria commendatum nobis persuadeamus : qua de re ingentes ac plurimas Dilectioni Vestrae gratias agimus simulque si quid illi gratum fore in nostris partibus opportunum videbitur, par pari relatuos pollicemur. His bene valere D. V. jubemus.

¹ Voir sa notice plus haut, p. 27, note 2.

² Le comte Albéric de Lodron, commandant d'un régiment de Hauts-Allemands. Voir t. II, p. 384, et t. IV, p. 28.

XXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE ÇUNIGA.

(British Museum. — Additional Ms. 28588, fol. 42.)

....., 14 avril 1574.

Las cártas que vienen de Flándes de 16, no nos dan aun ninguna buena nueva; no se lo que se pienssan en España, no quieren creer sino quando no ay mas remedio. Dame alguna esperança buena quanto a lo del Conde Ludovico haver el tardado tanto cerca de la Mossa sin poder passar, y que algunas se van despues de la rota que han avido, que ha sido poca cosa. Pero los de Monst de Sedan Franceses me ponen en cuidado si los tumultos de la Francia no dan causa a que buelvan a tras. Pero el Principe de Oranges haze por su parte lo que puede bolviendo sus fuerças de mar hazia Holanda, y parece que quiere apretar Amsterdam. Hazen en Rotterdam una manera de galeras que correrán por los canales, y daran trabajo y assi mismo lo que cresce de gente y provision que haze en Ste-Gertrudenberg, de donde correra fasta Envers, y Liera y toda la Campinia y Langstrate, que cortará camino a los nuestros que querran yr a Utrecht y Amsterdam que tienen gran falta de vituallas; lo que mas temo de todo es que se pierde a gran passo la religion, y el descontento de todos los subditos que pierden de todo el amor y voluntad al Rey, pareciendoles que los desuampara de todo punto, y que los quiere mal a persuasion del Duque; y que el Sr Commendador Maior segun pienssan se gobierna por las instrucciones que el Duque le ha dado, pues ni ay memoria del perdon, que verna ya tarde ni se quita el Consejo de troubles, ni los aseguran contra el x^{mo} denario o alcavalas. Gritan de nuevo al cielo contra los Españoles que son desregladissimos, y hazen grandes insolencias, y so color que falta paga pienssan que todo les es licito, y sin paga mal se disciplinan, pero como tantos años debaxo del Duque han mal tratado y con gran insolencia los subditos, sin memoria de castigo, crece el odio a la nacion, lo qual entendiendo los Alemanes, Ingleses, Franceses que favorescen al Principe

de Oranges por valerse de los naturales de aquellos estados. Dizen que han conjurado y especialmente principes de Alemania, a procurar que de grado o por fuerça salgan los Españoles, y desto gustan los de la tierra, y si a esto se viniessen pensarian los estrangeros que alcançarian facilmente quanto quisiessen. y sabe Dios como yria entonces todo, y si la religion se acabaria de perder con lo que el Principe de Oranges y los suyos lo procurarian. Piden los estados de Brabante al Señor Commendador Maior que puedan embiar persona, a representar al Rey el miserable estado en que se hallan, para que o con su presencia o como le pareciere de remedio a tantos males. Y S. Exc^o les responde que quiere saber quien quieren embiar y con que instruccion, y que el ha hecho los officios necesarios; y yo me acuerdo que lo que escrevi dende el principio fue que el Sr Commendador Maior en llegando avisasse de como lo havia hallado todo, y como lo de la hazienda y lo que se devia, porque de la falta quedasse descargado, creo que lo havia hecho, y yo no se yá que me diga mas, porque si Dios con milagro no se lo haze, ya no veo por via humana remedio por haver tardado tanto, y no aprovecha ante ver, ni quanto se escribe mal lo entienden a lo que veo en España; y podemos dar lo de Flandes y el Señor Commendador Maior (que yo siento infinito) por perdido, y no es por manera de dezir sino que assi lo entiendo, y que holgaran los de la tierra de perdersse, porque les parece que son menospreciados y odiados, y que estrangeros lo hazen todo, y que de solos estrangeros se fia aquel gobierno. Mala cosa es quando subditos tienen estas opiniones aunque falsas; y fasta que los desengañen, y que se les tornen a ganar las voluntades, en peligroso estado se esta, ni fuerças lo pueden remediar, y mas teniendo los vezinos que tienen para ser favorecidos dellos, y S. Mag^d tan lexos, y si aquello se pierde, aparejemonos para ver poco despues cosas en Italia de mala digestion, contra las quales no es poco freno tener el Rey los estados de Flandes, no plegue lo veamos que harto lo temo, pues juro a V. S. I. que no suelo temer muchas vezes sin causa. Guarde, etc.

Dize el Sr Don Juan que se embarcará mañana, no se si lo podra hazer; ha ydo a merendar a Poggio Real, y partió tan presto despues de comer con el Sr Duque de Sesa que no le he podido alcançar para darle las buenas Pascuas, y por esto le he embiado la carta de Olguin adonde está, para que la viessen ambos con mi parescer.

Monsr de Norcarnes murio en Utrecht, a 5 del mes passado. Dios le perdone. Si muriera sobre Mons no perdiera nada en ello Su Mag^d. Quando mas le favorescia el Duque escrivia letras infernales contra el Duque, y la forma del gobierno; quiça tienen algunas en España; yo podria mostrar algunas, etc.

 XXI.

 ANALYSE.

Les lettres venues des Pays-Bas ne donnent aucune nouvelle. Le Cardinal ne peut s'imaginer à quoi l'on pense en Espagne. On y songera lorsqu'il n'y aura plus rien à faire. Cependant il a quelque espoir par suite du retard mis par le comte Louis à passer la Meuse. Nombre de soldats l'abandonnent depuis la déroute qui a été de peu d'importance. Mais les troupes françaises de M. de Sedan l'inquiètent, si les troubles de la France ne l'obligent pas à rebrousser chemin. Le prince d'Orange dirige ses forces de mer vers la Hollande et va serrer de près Amsterdam. A Rotterdam on construit une espèce de bateaux destinés aux canaux et qui donneront de l'embarras. Les ennemis augmentent le nombre de leurs troupes et font des provisions à Geertruidenberg, d'où ils iront jusqu'à Anvers et Lierre, dans toute la Campine et Langestraet; ainsi ils couperont le chemin à nos troupes, qui voudraient se rendre à Utrecht et à Amsterdam. Le Cardinal craint surtout la perte de la religion et le mécontentement des sujets, qui perdent l'amour et le dévouement dus au Roi, en croyant qu'il les abandonne complètement, et qu'il leur en veut, par suite des conseils du duc d'Albe. Ils sont persuadés aussi que le Commandeur gouverne d'après les instructions dudit duc. Le pardon viendra trop tard, et le Conseil des troubles fonctionne toujours. Tout le monde se plaint des excès des Espagnols et de leurs insolences. Ceux-ci se plaignent, de leur côté, du défaut de paye, et se croient tout permis. Ils n'ont plus aucune discipline depuis les tolérances du duc d'Albe. La nation est toujours détestée de plus en plus. Ces désordres étant connus des Allemands, des Anglais et des Français, ceux-ci protègent le prince d'Orange. Dans le but de gagner les habitants de ces États, ils disent qu'ils ont conjuré spécialement des princes d'Allemagne de faire partir les Espagnols de bon gré ou par la force; ce qui fait particulièrement plaisir aux habitants de ces pays. Si ceci arrivait, ils feraient ce que bon leur semblerait; et Dieu sait ce qui en résulterait;

et si la religion ne serait pas complètement perdue par l'intervention du prince d'Orange et des siens.

Les États de Brabant demandent au Grand Commandeur la permission d'envoyer au Roi un délégué, chargé de lui faire connaître leur situation, et d'y porter remède. S. E. demande de lui indiquer le nom de cette personne et ses instructions. Il a aussi informé lesdits États de ses propres démarches. Le Cardinal se rappelle les ordres donnés par le Roi à S. E. tendant à lui faire connaître, dès son arrivée aux Pays-Bas, l'état dans lequel ces provinces se trouvent, leur état financier et les remèdes à employer. Il ne se souvient plus des autres points. Sans un miracle de Dieu, il n'y a pas moyen de remédier aux maux par suite des longs retards. Tout ce qui a été écrit à ce sujet en Espagne y a été mal compris, et on peut regarder les Pays-Bas comme perdus ainsi que S. E. C'est ce qui serait à regretter. Convaincus d'être détestés, les habitants de ces provinces sont enchantés de suivre cette voie; malheureusement il n'y a pas de remède possible par suite de l'intervention des étrangers en leur faveur et de l'éloignement du Roi. Quand ce pays sera perdu, les mauvaises affaires commenceront en Italie. Plût à Dieu qu'il n'en soit pas ainsi, mais les craintes sont bien fondées à ce sujet.

Don Juan se propose de s'embarquer demain. Le Cardinal ignore s'il pourra le faire. Le prince est allé dîner à Poggioreale, et pendant l'après-dîner il est parti en compagnie du duc de Sessa; de sorte que le Cardinal n'a pas pu lui présenter ses souhaits à l'occasion des fêtes de Pâques.

M. de Noirearmes est décédé à Utrecht, le 5 du mois dernier. S'il était mort avant d'aller à Mons, S. M. n'y aurait rien perdu; car, lorsque le duc d'Albe le favorisait le mieux possible, il écrivait des lettres dirigées contre lui et contre l'administration. Peut-être y a-t-il encore de ces missives en Espagne; le Cardinal pourrait en montrer également.

XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE D'URBIN ¹.

(Archives d'Urbino. — Div. Ct., t. I, liasse cxxt.)

Naples, 25 avril 1574.

Trovomi con le doe lettere di V. Ex^a. et la secunda m'ha dato hoggi il Gallo a chi ho detto a bocca quel che passa quanto a Micael Angelo Tarentino, di che ho informato molto fa Gio. Ferrante Cuniga, quando me deide la prima di V. Exc., promettendome di darne conto particular ad Essa; per dove harà potuto intendere che quanto se ha fatto nel negocio del detto Tarentino è fatto con havere principal mira anzi tutto al servitio et contento della Serenissima Principessa, la quale riverisco come devo et desidero il suo contento et sodisfattione quanto chi si vole in questo mundo; et tanto più vedendo quanto i chara a V. Ex^a, la quale può essere certa che la detta Serenissima serà da me servita et honorata quanto può desiderare. Si come V. Ex^a. me trovera prompto a servirla cordialmente in ogni occasione.

XXII.

ANALYSE.

Le Cardinal a reçu les deux lettres. Il a dit à un Français de vive voix tout ce qui concerne Michel-Ange de Tarente. Il en a informé ensuite Jean-Ferdinand de Çuninga, et il en rendra compte à Son Excellence. De cette manière elle aura pu se convaincre que tout ce qui a été fait à propos de l'affaire dudit personnage de Tarente a principalement pour but le bon plaisir de la Sérénissime Princesse.

¹ Gui d'Ubaldo de la Roveri, qui abdiqua son duché et conserva ainsi le titre de prince.

XXIII.

L'IMPÉRATRICE MARIE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9473, fol. 386.)

Vienna, 25 avril 1574.

R^o in Christo Padre Sen^{or} Card^l nuestro caro y amado amygo. Haviendo entendido que van ay dos frayles de S^t Francisco por negocios de algunos monesterios suyos, y syendo yo muy devota de su horden, holgariamos huviessen buena y breve expedicion, y havemos querido encomendar os los pidiendo os muy affectuosemente los faborescais en lo que pretenden que rescibiremos en ello syngular contentamiento de vuestra R^a persona que Nuestro-Señor tenga su continua guarda.

XXIII.

ANALYSE.

L'Impératrice recommande à Granvelle les deux frères de St-François, chargés de protéger les intérêts de leur ordre.

XXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 156, 157.)

Bruxelles, 26 avril 1574.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} aurat jà entendu l'heureux succès que nous gens ont heu le XIII^e de ce mois contre les ennemiz à Moucke ¹, ung villaige deçà Niewmeghe, près de la rivière, au devant de Cuiyke et de la Grave, où ilz s'estoyent tranchisés et avoient force vivres de Clèves et Julliers, et les nostres peu, qui tacharent de les tirer hors de leur fort, faignantz de fuyr. Ce que fait habandonner les ennemiz leurs trenchiz, que se portarent fort vaillamment; mais à la fin furent contrainctz d'habandonner la place, par le bon ordre que tenoient les nostres, que les ont rompu. De sorte qu'ilz sont demorés plus de II^m sur les champs. L'on at trainé en Anvers XIII enseignes venuez de là, et nous gens ont treuvé du butin et plusieurs coffres et bagaiges du conte Christoffre Palatin, où l'on at treuvé plusieurs lettres et emprinses comme l'on dit, et qu'il y auroit heu du coustel de deçà correspondance, qu'est l'ordinaire fiction de ceulx de l'Espagne, pour faire plus dégouster nostre nation. Mais jusques ores n'at on veu aulcune vérification de ce que le duc d'Albe et les siens disoient en semblable matière, que ne l'heussent touttefois volontiers pardonné s'ilz heussent treuvé estoffe pour eulx attacher à quelcun. Don Joan d'Osorio apporta lesdites nouvelles le XVI^e tard, fort gaillardes, que V^m estoient demoré sur la place, XI enseignez ou du moingz XXXVII prinses avec une infinité de bagaige, ledit conte Christoffre et conte Jehan mortz, XV^e chevalx demeurez : dont j'ay veu lettres escriptes par le Commendador Maior, et que VII^e chevalx estoient entre les mains de noz chevalx legiers, sans hommes, lesquelz s'estoient

¹ La bataille de Mook est racontée en détail dans ΜΕΧΡΟΧΑ, t. II, pp. 214 et suiv. Le même auteur donne, à partir de la page 194, des renseignements sur la marche des Espagnols et de leurs ennemis. Voir aussi P. BOR, liv. VII, fol. 15 v^o et suiv.

enfuyz; que le conte Lodovic estoit gresvement blecé. Incontinent Son Excellence allit à la chapelle rendre grâces à Dieu et fait chanter le *Te Deum* et sonner les grandes cloches de ceste ville, comme l'on at faict aux aultres, et tenu de belles processions. Si fut dépesché ledict Don Joan Osorio vers Sa Majesté le xviii^e ¹ pour porter si grandes nouvelles, que sont grandes assez, puisque l'ennemy est deffaict et rompu à platte, au lieu qu'il pensoit nous dégloutir ². L'on tient pour véritable qu'ilz ne sont demorés plus hault de xiii ou xiiii enseignes, et iii^m hommes morts sur la place, et que le conte Jehan s'estoit retiré devant la bataille, que le conte Christoffre soit eschappé, et que le conte Lodovic ³ at esté fort bleçé. Mr d'Hierge ⁴, qui s'est treuvé audit rencontre, at opinion qu'il soit decédé de ses plaies, de tant plus qu'il n'y at nouvelles que les ennemiz, que se sont retirés en Clèves et Julliers, se rallient; ce que ledict Lodovic ne délesseroit de procurer s'il fut en vie. L'on tient pour vray que le conte Henry ⁵ de Nassau, son frère, y est demoré.

Le baron de Chevraul ⁶ at fort bien faict avec les chevaux légiers, aussi at Sancho d'Avila, lequel at conduict quelques troupes d'Espaignolz, comme at faict Mr de Hierge jusques à sept enseignes que s'estoient mutinés, avec promesse de leur faire avoir leur grâce; mais depuis la victoire ilz se sont remiz à mutiner plus fort que devant, et sont venuz avec leur *electo* jusqu'à Anvers avec intention de la courir par faulte de paiement; et ledit Sancho estoit venu avec eulx, et at miz par le chasteau cent chevaux dedans la ville, dont Mons^r de Champaigny s'est malcontenté, craignant que la reste suivroit selon la contenance que tenoit ledict Sancho, disant qu'il ne les empescheroit s'ilz vouloient entrer : ce que Son Ex^{ce} at print fort mal, commandant audit sieur de Champaigny de mectre artillerie sur

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 55.

² *Dégloutir*, engloutir, avaler, dévorer.

³ Louis, comte de Nassau, vit le jour le 10 janvier 1558 et périt pendant la bataille de Mook. (VORSTERMAN VAN OYEN, *Het vorstenhuis Oranje-Nassau*, p. 99.)

⁴ Gilles de Berlaymont, baron d'Hierges, cité souvent dans les volumes précédents.

⁵ Le comte Henri, né le 13 octobre 1544, mourut également à Mook. (*Ibid.*, p. 101.)

⁶ Henri de Vienne, baron de Chevrau. Il fut nommé, le 51 octobre 1575, mestre de camp général, après avoir épousé Anne de Bessy; il mourut au mois d'août 1582. (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 565, et *La Chesnaye des Bois*, t. XIX, p. 710.)

les murailles, et tirer contre lesditz Espagnolz. Et comme le jeu s'eschauffoit, et que les Espagnolz avec les Wallons estoient à demie lieu près d'Anvers, Son Ex^{ce} est parti d'icy samedi dernier pour y donner ordre, menassant ledit Sancho que s'il se vouloit jouer de mettre gens dedans la ville par le chasteau contre sa volonté, il luy feroit trancher la teste; et l'on nous dit que tout s'est accommodé, et que Son Ex^{ce} les faict paier de xviii mois les x. Ce seroit chose contre raison si le chasteau d'Anvers, qu'est faict pour la seureté de la ville, servist pour la piller; et ad ce que j'entendz l'on n'en heut heu si bon marchiet que l'on pensoit: car jà tenoient les bourgeois prestz beaucoup des ballez de laine, et chaisnes de fer pour tendre aux rues, et force paille pour trencher entre la ville et chasteau. Aussi avoient les bourgeois vuydé auleunes maisons pour les remplir de terre au besoing¹.

Ceste mutinerie at fort estonné le pays, avec ce que l'on menassoit de saccager Louvain et ceste ville. Ce que vient mal à propos pour faciliter les aydes, et sera cause que l'on persistera de faire quicter aux estrangiers la garde des places fortes et toute maniance de deniers. Les Estatz généraulx sont icy convocqués pour le dernier de ce mois.

Le seigneur Don Fernande est fort mal content, comme Vostre Ill^{me} Sgrie verra par ce qu'il luy escript et à moy, et se fasche fort Madame la contesse. J'ay prié audict sieur d'avoir ung peu de pacience et d'actendre jusqu'il aurat response de Vostre Ill^{me} Sgrie.

Mr de Noircarmes n'at voulu quicter son traitement de 700 escuz par mois, ny son entremise jusques le jour de sa mort qui le print comme il dict à l'impourviste, n'ayant encores pourveu à ses affaires; de laquelle parole Son Excellence at esté scandalisé: car à dire vray il avoit esté assez long temps malade et bas pour adviser à ses affaires. Il fut administré à grande haste. Dieu lui perdoint. Jamais homme ne fut si peu plainct. Ses propres parentz en ont dict du mal depuis sa mort².

Le constant bruict qu'est icy par lettres venuez d'Espagne, que le Duc d'Albe at esté mal receu de Sa Majesté, son filz envoié à Alcantera sans

¹ Voir, au sujet de cette mutinerie, la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 54, 55; P. BOR, Ev. VII, fol. 46, et les *Mémoires de Frédéric Perrenot*, publiés par DE ROBAULT DE SOUMOV, pp. 55 et suiv.

² Philippe de Mont S^{te}-Aldegonde, S^r de Noircarmes, mourut à Utrecht des suites de ses blessures le 8 mars 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 55.)

pouvoir approcher de la court, Vargas confiné à Alcalá, at plus resjouy ceulx de ces pays que ladite victoire, encores que l'on en soit esté fort joieulx. Je ne sçay ce qu'en est : car aucuns dient que c'est dissimulation ¹. Cependant ledit Duc et les siens en portent la honte. L'on dit qu'il est envoie en sa maison pour se délasser et revenir en court après les bons jours, dont l'on verra de bref la vérité; mais que l'on n'est allé au devant de luy, ny luy donné logis en court; que le duc de Medina est grand-maistre d'hostel de la Royne et gouverneur de Mgr nostre Prince ². veu volontiers de Sa Majesté, et que icelle at accordé ung si ample pardon, comme l'on doit publier samedi prochain, en présence de tous les Estatz convocqués pour cela, me faict croire qu'il y at quelque chose et surtout ce que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} at dit si souvent que le Roy estoit peu content du duc d'Albe et qu'il at *aemulos* en court, et le mesme m'escript Tisnacq ³.

Mr le Président assure que ledit pardon serat ample [que n'est pas de l'avis du duc d'Albe], et que peu de gens en seront exceptés. S'il fut venu deux ans plustost, *non laboraremus*, mais vous n'avez esté creud. L'on parle fort de la venue de Pierre de Melendes ⁴ avec force de batteaux et gens que feront peu sur Walchre et se mectront en dangier; mais il les fault lesser faire, combien que qu'ancores l'on auroit l'Hollande et Bomele, touttefois l'on ne recouvrera Zeelande par force, quoy que l'on saiche faire.

La dame de Vredemburch, fille bastarde du dernier duc de Geldres. at soubtenu trois sièges de ceulx de Bommele, qui à la fin ont amené grosse artillerie, de sorte qu'elle at esté contraincte de se rendre. Ilz l'ont mené prisonniere avec ses filles en leur ville, la menassent de pendre, luy ravi tous ses meubles, rasé son chasteau que l'on ne sçauroit rédifier pour un^m mille florins, tel qu'il estoit ⁵. Mais le prince d'Oranges l'at faict délivrer

¹ Le duc d'Albe fut en effet mal reçu par le Roi. Voir, à ce sujet. *Les Manuscrits de Paris*, t. II, p. 445.

² Voir *Les Manuscrits de Paris*, t. II, p. 445.

³ Charles de Tisnacq. Voir sa notice, t. I, p. 17, note 1.

⁴ Voir plus haut, p. 48, note 1.

⁵ Le fait de la dame de Vredenburg servit de prétexte à l'envoi, auprès du Taciturne, de Bonte, ex-pensionnaire de Middelbourg, chargé spécialement de négocier la paix entre les insurgés et Philippe. Le prince d'Orange voulait y souscrire, à condition d'accorder la liberté de conscience, la réunion des États-Généraux et le départ des troupes espagnoles; trois points auxquels le Roi ne voulait souscrire. Voir *Mémoires anonymes*, t. I, p. 168; *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. xxxvi.

et renvoïé avec ses filles à Tielt ¹, disant qu'il ne faict guerre aux dames, mais aux Espagnolz et ceulx que leur sont adhérentz. Il at faict pendre ung sien maistre d'hostel qu'avoit faict foudre, et ung Bertel Lentens, capitaine frison, fort renommé pour actes semblables, et faict grande justice, aiant deffendu que l'on ne touche aux gens d'Église ny au paisant de Brabant, et at faict meetre prisonnier Vandenderpe ², qui at trahi Malines, pour ce qu'il at rendu Zevenberghe ³ après l'avoir branscatté, et dict-on qu'il est en dangier d'estre pendu. Si l'on faisoit justice de nostre coustel, les affaires yroient mieulx; les foudres sont incomportables. Ceulx de Saint-Amand en seavent à parler et fussent estés traveillés d'avantaige, ne fust la diligence que feismes vers Son Excellence, escripvantz aussi à M^r de Trebruges que nous donna incontinent saulve-garde qu'il at exécuté.

Si le conte Lodovic est mort, les desseins de son frère, le Prince, seront troublés.

XXV.

L'IMPÉRATRICE MARIE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, fol. 588.)

Vienne, 50 avril 1574.

R^o in Ch^o Padre S^r Card^l nuestro caro y amado amygo. Matheo Fletes, que la presente os dara, es hijo de un criado viejo de esta casa, y el tambien syrvio a la seren^a Princ^a de Portugal, my hermana, que sea en gloria, por loqual es razon procuremos en bien y sele desseamos, y assy hemos holidado este determinado de yr a residir en esse Reyno, confiando que por n^{ro} respeto vos S^{or} le faborescereis y acomodareis; pedimos y rogamos os mucho tengais quenta con el para que sea emplecado en alguna cosa de poco travaso con que se pueda sustentar, pues segun entendemos, le falta

¹ Thielt, ville de la Gueldre.

² Sire Arnoul vanden Dorpe, chevalier, S^r de Maasdam, etc. Voir sa notice, t. IV, p. 407, note 2.

³ Voir t. IV, p. 242.

salud para passalle, que todo lo que por el hyzierdes nos sera de mucho contentamiento, y le rescibiremos en ello de Vra R^a persona, que Nuestro Señor tenga en su continua guarda.

XXV.

ANALYSE.

L'Impératrice recommande à la bienveillance du Cardinal Mathieu Fletes, ancien serviteur de la princesse, et fils d'un ancien domestique de la maison de feu la sérénissime princesse de Portugal.

XXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 169-173.)

Bruxelles, 1, 2 et 5 mai 1574.

Il ne peult estre que ne soiez adverti de divers costelz du grand et incroyable dommaige que la mutinerie des Espagnolz at faict à la ville d'Anvers¹ en une bien mauvaïse conjuncture. lorsque Son Ex^{ce} debvoit cejourd'huy publier le pardon général, que l'on dit estre fort ample, en l'assemblée générale de tous les États que sont esté mandés de venir deux fois aultant comme de coustume, ainsi qu'ilz ont faitz, aiant chascung

¹ La mutinerie commença le 26 avril 1574; voir MENDOÇA, t. II, p. 255; P. BOU, liv. VII, fol. 46 *Mémoires de Champagne*, p. 55; *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 62.

pays député fort notables personaiges, que treuvent bien estrange ce que passe audit Anvers, et ne dient poinct tout ce qu'ilz pensent ¹.

Depuis le xiiii^e, que l'on rompit les ennemiz avec moindre dommaige eur que l'on n'at dit, puisque l'on afferme que les contes Christoffre Palatin, Lodovic et Henri de Nassau sont à Coloigne ², portant ledit conte Henry l'ung bras en escharpe, et les aultres deux sains et dispoz, lesditz Espaignolz se sont de rechief mutinés, tirans droit contre Anvers, où l'on dit que Sancho d'Avila leur avoit promiz les faire entrer et paier doibs qu'ilz avoient rompu l'ennemy; de quoy Mons^r de Champaigney donnat advis à Son Ex^{ce} cependant qu'ilz estoient encores loing; et à mesure qu'ilz approchoient, envoya messagiers et stafettes, les xxi^e, xxii^e, et trois ou quatre le xxiii^e du mois passé, représentant bien à certes les inconveniencz qui en poltroient souldre à ladite ville, et envoya lettres par le sieur de Vers ³ tant à MM^{rs} le duc d'Arshot, de Berlaymont et Saint-Bavon, que à Son Ex^{ce}, que s'esbahissoit de la craincte que ledict sieur avoit, lequel comme saige, usa de toute diligence affin que cela luy servit de descharge cy-après. Son Ex^{ce} se délibéra tout à l'instant de partir vers Anvers ledit xxiii^e; mais elle ne fut prest jusques le xxiiii^e matin, arrivant le mesme jour en Anvers. Plusieurs ne trouvarent bon son partement pour le dangier où elle se mectoit, si les mutins. qu'estoient jà près d'Anvers, l'heussent surprins sur la vard ⁴. Ledit sieur de Champaigney estoit d'advis que Son Ex^{ce}, pour sa seurté, se devoit mectre dedans le chasteau; mais elle fut d'advis contraire se logeant en la Mere ⁵, chercheant de trouver deniers, et mandit vers soy le magistrat affin qu'il heust de furnir auxditz Espaignolz 200^m escus. Et comme ils s'excusoient par faulte de moien, leur fut répliqué qu'il estoit force, qu'ancores on debvroit donner vasselle et chaines. Et comme les soldatz approchoient la ville, ledit sieur de Champaigney demanda Son Ex^{ce} s'il

¹ Les États-Généraux avaient été convoqués à Bruxelles pour le 30 avril 1574. Voir GACHARD, *Lettre à MM. les questeurs*, p. 125, et les documents sur les mêmes États, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 521 et suiv.

² Voir plus haut, p. 77, notes 5, 4, 5, où leur mort est constatée.

³ Probablement Claude de Vers, lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie wallonne. Voir t. IV, p. 590.

⁴ *Vard*, le canal.

⁵ Place de Meir, à Anvers.

luy plaisoit que l'on leur ouvrit les portes. que sont esté tenu serrées plus de trois jours. Mais cela ne fut de besoing ; car lesdits soldatz furent conduictz entre la ville et le chasteau, aucuns dient que ce fut par Sancho d'Avila, et passarent ung fossé à secq, duquel l'on avoit tiré l'eau tout à propos et y jecté quelques chariotz dedans, couvertz d'aix ¹, et se présentarent ainsi entre le chasteau et la ville, sans que l'on leur donnist aucun empeschement par ceulx du chasteau, qui avoient déclaire auparavant qu'ilz les ayderoient plustost. Aussi personne de la garnison ne se monstra sur les rempartz et deffenses, jusques tous les mutins furent passés ; et cependant n'avoient oblié de tourner toute leur artillerie contre la ville. Les véant entrer le dit sieur de Champaigney. il demanda à Son Ex^{ce} s'il luy plaisoit qu'il les feist destourner, ad ce que se tenoient prestz le fils de l'Amman Sterck ² et le sieur de Vers ³, qui ont chascung une compaignie soubz ledict sieur, ausquelz l'on dit qu'ilz heussent à se retirer *en hora mala*. Depuis ledit sieur de Champaigney offrit à Son Ex^{ce} de trancher la ville, et avoit gens prestz, et partit avec sacqz de laine, et heut en peu d'heures affranchi la ville ; mais cela ne fut treuvé bon ; mesmes il fut requis de se retirer avec ses compaignies en la nouvelle ville ; ce que pour obéir il feict. Jusques ores estimoient plusieurs que ceci estoit ung jeu joué entre Son Excellence et luy ; mais comme estant venu en la nouvelle ville. il se jecta en la maison des Oistrelinck, se trencha et garandit de sacqz de laine, et de xx canons qu'il feist prendre hors des batteaux de guerre, qu'il feist tirer les quatre pontz de la nouvelle ville et tenir en ordre les batteaux pour tirer au long de la rue, et que toutes les fenestres de ladite maison furent garnies d'harquebousiers à crocq et ses gens en bon ordre, ladite opinion se perdit, et fut ledit sieur fort estimé et loué : car s'il heut voulu lâcher ses gens pour faire poincte, les bourgeois ne demandoient plus beau jeu, et y en avoit plus de mille avec corceletz à preuve soubz leur habit. et des pistoletz à leur ceinture, qui n'attendoient que de s'attacher. Mais les Espaignolz. qu'estoyent désjà entrés dix de front, et logés à discrétion aux milleures maisons, tant sur la Mère ⁴ que ailleurs, n'avoient envie de mordre, encores

¹ Aix pour ais, planches.

² Godefroid Sterck, chevalier, fut nommé amman d'Anvers en 1551 et mourut en 1587.

³ Claude de Vers. Voir la page précédente.

⁴ La place de Meir, à Anvers.

qu'ilz approcharent pour veoir la contenance dudit Sieur, qui offrit audit Commendador de les combattre, et jecter hors de la ville; mais cela ne convenoit, puisqu'il ne se fut faict sans effusion de sang et perlte de Sa Majesté. Cependant ces bonnes gens se saisirent de la maison de la ville, se fourrantz par dedans les comptoirs et secretz et criarent : *Foira, foira Wallones luteranos; foira Champaigney* ¹, menassans sa maison contre laquelle ilz ont tiré force harcquebousades, estimantz la saccaiger; mais il avoit miz bon ordre et gens de faict pour la deffendre; et se saulvarent les principaulx meubles par une hissue de derrière et la faveur des voysins; et comme l'on y employa des porteurs au sacq, il y heut ung qui emporta le coffret auquel estoient toutes les bagues et pierreries de feu Madame la Contesse. que fut perdu plus de xx heures, dont heusmes icy l'advertissement que me donna une mauvaïse nuict; mais le recouvrement que sceusmes lendemain me remiet en repoz. Le larron avec son frère, que l'avoit aydé à cacher ledit coffret, sont prisonniers. Ledit Sieur at tenu tous ses coffres et meubles aux batteaux de guerre que sont esté hier amenés en ceste ville jusqu'à xx, où ilz ne sont mal jusqu'à présent, encores que les Wallons de Mondragon, qui ont failli de surprendre Louvain, soient cy à l'entour. Mais l'on tient la ville serrée par le commandement de Son Ex^{ce}. qu'at escript à Mons^r le duc d'Arshot de les tenir dehors, ayant desià expérimenté le danger que suit de les recevoir aux villes.

Et pour retourner auxdictz altérés, il n'est à croire les insolences qu'ilz ont faict de nuict, sonnanz des faulx alarmes, avec samblant de vouloir tout tuer, disantz mille maux de Son Ex^{ce} et criants : *Paga, paga* ². Et ne fut que ledit Sieur à la requête de Son Ex^{ce}, que envoya souvent vers luy, heut tenu ses soldats et les bourgeois en office, il y heut esté une merveil- leuse boucherie. Et se sont repenti lesdictz bourgeois grandement d'avoir demandé audit Sieur congié de combattre, disantz que s'ilz l'heussent faict sans congié, qu'ilz fussent esté bientost quictes de leurs hostes. que ne cessarent jusques ledit sieur de Champaigney avec ses compagnies fust commandé par Son Ex^{ce} de sortir, dont fut le mercure Chappin Vittelli ³,

¹ Traduction : « Dehors, dehors Wallons luthériens, dehors Champaigney ! »

² Traduction : « Payez, payez. »

³ Voir sa notice, t. IV, p. 270.

auquel ledit Sieur dict qu'il avoit sa commission du Roy, et qu'il ne pouvoit habandonner ung lieu que luy estoit si chièremment enchargé; toutesfois que si Son Ex^{ce} luy ordonnoit de sortir, qu'il le feroit, aiant son ordonnance signée, que j'entendz elle luy at donné, où ledit Vitelli de par elle, au grand regret des bourgeois qui ont offert de avec 4,000 testes garder la personne et maison dudit Sieur, auquel ilz ont montré une extresme affection et amour. et at esté ung grand bien que de l'ung costel ny de l'autre, n'at esté procédé par voie de fait; car si une seule harquebouse se fust déchargée, il faict à craindre qu'il en fût suivi très grand inconvenient. Et Son Ex^{ce} envoioit de temps à aultre vers ledit Sieur affin qu'il retint ses gens et le peuple. Et comme les mutins craindoient que l'ont leur courrut sus, ilz donnarent presse à Son Ex^{ce} de faire sortir ledit Sieur, qui luy obéyt et se retira avec ses compagnies à Eccre ¹ et depuis à Wineghem ², dont depuis les mutins eulx trouvantz affoibliz, si les bourgeois aians perdu leur frein s'eslevoient, feirent ce qu'ilz pourent pour faire revenir les Wallons; ce qu'ilz ne voulurent faire; et partant, ilz s'accostarent des Allemandz, leur promettantz part au butin, et que du moins ils seroient païés comme eulx.

Tous ceulx qu'escripvent d'Anvers dient n'avoir jamais veu chose plus espouvantable que les faulx alarmes que ces bonnes gens faisoient de nuict, criantz et urlantz comme s'ilz heussent voulu tout mectre au fil de l'espée, de manière qu'une infinité de femmes enceinetes sont avortiez ou devant le temps accouché, et beaucoup d'anciennes gens mortz et malades de paour, et sont sorti plus de deux ou trois mille femmes vers Flandres, que n'ont peu emporter aucun bagaige ou coffret. Les Portuguèz partent de là; aussi font les Ostreling que veulent aller à Bruges, les Englèz à Empde, et sera bien venu si aucune nation y demeure. Car le marchant veult estre asseuré, et ne se veulent confier à ung barbare chastellain, disantz que puisque le chasteau, que les debvoit conserver, est cause du dangier, *quaerendas alias sedes*. C'est le bien que Sancho d'Avila et Mondragon, par leur témérité et outrecuidance, ont faict à ceste ville qu'est desvalisée: car qu'ancores Son Excellence procure l'assurance [en ce qu'elle

¹ Eekeren, province d'Anvers.

² Wyneghem, *ibid.*

rend grande peine], toute fois il sera plus d'ung demi-an devant que les estrangiers s'y oseront confier. Et si ledit Sancho d'Avila demeure avec le chasteau, tous sont en opinion que le marchand habandonnera la ville; et je tiens que devant que l'en retirer, l'on luy donnera plustost le gouvernement de la ville, que sera la ruiner; car n'estant politique, comme il n'est. mais brutal et superbe comme ung lion, il voudra tyranniser; ce que le peuple à la longue ne comportera. Et seroit à craindre que si ung jour les ennemiz approchoient, ilz trouveroient plus d'inclination et faveur des manantz que du passé; et je tiens que ce at esté à ceste fin que on at voulu désarmer les Anversois et commandé qu'ils heussent d'apporter leurs armes à la maison de la ville. Ce qu'ilz ont refusé tout à plat, demandantz si l'on leur vouloit copper les gorges.

J'entendz que les mutins et leur *electo*¹ ont porté peu de respect à Son Excellence. estantz venu contre son gré à toutes heures en sa chambre; et certes j'ay tousiours cremeu qu'ilz ne se saisissent de sa personne. Elle mandit le mardi Mons^r de Berlaymont, d'Assonleville, Roda et Berti. Roda partit le mesme jour, d'Assonleville et Berti lendemain, et ledict sieur de Berlaymont, qui alla fort enviz, le jeudi. L'on at menacé, poulsé et injurié le Magistrat, que n'at heu lieu ny auctorité en la maison de la ville. où les mutins donnoient les passeportz et bulletins, disantz mille maux à ceulx que les venoient quérir, avec pleine démonstration de la haine qu'ilz nous portent, laquelle est réciproque. Et je suis marri d'en ouyr parler tant ouvertement de beaulcop de gens principaulx, que sont en opinion que tant que ceste nation sera pardeçà, le Pays n'aurat jamais bien, puisqu'ils dient clere que c'est le service de Dieu et du Roy de le faire povre. Pour moy je tiens que n'aurions tout gaigné d'en estre quicte : car si l'on hoste le chien, les loups auront bon marchiet des brebiz; et s'il est apparent que le pardon nous ramènera beaulcop de meschantz garçons que ne reviendront pour bien faire, mais pour, véantz leur poinct, ung jour faire pis que devant. et seconder aux ennemiz. Trop bien suis-je avec ceulx qui dient que. aiant le Duc d'Albe tant permiz à ses soldatz, et que tous ceulx qui ont heu charge soubz luy sont gens dépravés et grandz larrons, pregnans

¹ Les mutinés espagnols désignaient eux-mêmes leur chef par élection. Ils le nommaient élu, en espagnol *electo*.

plaisir à détruire le payz, que Sa Majesté les debvroit retirer en Italie, et envoyer icy des aultres en eschange, mieulx disciplinés, et soubz bons chiefs. que les sceussent contenir en l'observance militaire et aux villes frontières, et que le pays procurit qu'ilz fussent bien païés et par temps, sans manger le bon homme ou faire tort à personne; et que de mesme l'on chastia quelques capitaines des Wallons exemplairement, d'autant qu'ilz instiguent leurs soldatz à mal faire, n'espargnans le cencier, ny les maisons campestres des gentilshommes ou monastères.

Monr^r d'Achey¹ n'est venu mal à propos audit sieur de Champaigney, estant ung gentilhomme saige et de bon conseil. Il fut d'avis, lorsque Sancho d'Avila fut arrivé, que lediet sieur le feit visiter pour sçavoir son portement depuis ceste victoire, avec aultres propos courtois, luy demandant quelques affutz. Ad ce que lediet d'Avila répondit que qu'ancores le prince d'Orenge fut devant la ville, qu'il ne luy enverroit les affutz; qu'il n'avoit que faire de ses visites et correspondences. puisqu'il ne vouloit de son amitié; de laquelle réponse deux gentilshommes que lediet Sieur y avoit envoyé ont faict foy soubz leur signature: par où l'on peult veoir que ceste discorde n'advanchera en rien les affaires de la ville et du pays. Son Excellence at escript par deux fois audit Sieur, depuis qu'il est dehors, assez longues lettres, louant sa conduicte et prudence, de laquelle il auroit adverty Sa Majesté

Le dernier du mois passé, furent les mutins d'accord avec Son Ex^{ce} qu'ilz recevroient xxxvii paies, les cinq en drap, car ilz sont tous nudz, et le surplus en argent. La ville furnit 400 mille florins à recouvrer sur la première aide, et l'on rabattra auxdictz mutins les prestz qu'ilz ont heu. Ilz ne devoient lesser tant croistre leur deubt, mais le demander au duc d'Albe; et plusieurs ont opinion, pour ce qu'ilz veullent estre païés de tout, que la pluspart d'eulx se vouldra retirer de ce pays; car ilz ne veullent plus retourner en Hollande, où qu'il n'y at plus que frire, selon que Vostre Ill^{me} S^{gr}ie peult veoir par une lettre que m'ont escript les cinq églises d'Utrecht, où le seigneur don Fernande se désespère, et craindons que luy et Madame y deviendront malades. Ceulx d'Artois que sont icy regrettent leur absence, et les désirent ravoïr, quoy qu'il doibge couster.

¹ Un des fils du beau-frère de Granvelle. Voir t. II, p. 309.

Il n'est à croire combien d'Espaignolz sont accouru en Anvers des chastels de Gand et Valenchiennes. Il n'en y at poinct ung en ceste ville. Ilz veulent tenir les places des mortz. La monstre se doibt passer sur la Bourse. Dieu sçait comme le Roy y serat servi. Touttes enseignez seront pleines Il fust esté mieulx les paier à l'une des portes, faisant serrer les aultres, pour par ce boult en estre quiete et les faire deslogier. Son Ex^{ce} at fondu sa vasselie et ramassé des deniers tout ce qu'elle at peult, et at escript à Mons^r le duc d'Arschot qu'il l'excuse vers les députés des Estatz, espérant d'estre icy dedans quatre ou cinq jours. Je ne pense poinct qu'il y soit en huict ou dix jours; car ad ce que j'entendz, non obstant l'appoinctement, ces diables recommencent. adjoustans tousjours nouvelles conditions, et appellent les Wallons pour estre plus fortz contre le peuple; de manière que ceulx que sont estés icy à l'entour, soubz espoir d'y entrer, s'en vont en diligence contre Anvers. Et fait à craindre qu'eulx et les Allemandz ne lesseront sortir Son Ex^{ce} s'ilz ne sont aussi contentés. De si mauvaïse conséquence est ceste mutinerie; et avec tout ce est le duc Erich avec 4,500 chevaulx en Overissel, où il gatte tout à l'accoustumé, et le paiement de sa monstre est mal prest. Mal sur mal n'est poinct santé; et ce que je pèse le plus est que ceey passe en la présence et quasi à la vue des députez de tous les Estatz généraulx, que sont en ceste ville, laquelle est tenu serrée et avec garde, comme si les ennemiz fussent devant. Et le mesme se fait par touttes les villes de Brabant, attendant comme s'achepvera ce jeu d'Anvers. Dieu doint qu'il passe mieux qu'il n'est apparent.

Mgr, pour ce que j'estoye encores à Malines lorsque les altérés approchoient Anvers, Vostre Seigneurie me pardonnera si ceste fois je ne respondz aux affaires particulières; car pour dire la vérité, je ne suis à mon aise. craindant quelque désastre audiet Anvers par le désespoir des bourgeois que ne sçauront plus comporter les insolences nocturnes, que recommencent par abatre portes, harcquebouser les fenestres et aultres pétulances. De jour tout est paisible, comme furent les nuictz de vendredi et samedi; mais hier en nuict ces bonnes gens sont retourné à leur naturel.

Depuis ma lettre close, est arrivé Monsieur de Thoraise ¹, qui diet que

¹ Sans doute Guillaume de Montmorency, Sr de Thoré.

l'on at hier commencé passer monstre, et que quoy que Chappin Vitello et Pedro Trigosa ¹ ont sceu prescher, les altérés persistent d'estre paiés *de todo*; qu'ilz ont repoulsé Son Ex^{ce} par deux fois, ainsi qu'elle at cuidé sortir, et la tiègnent en son logis; qu'elle at enchargé à Mons^r de Champaigney de prendre le chemin de Berghes et Bois-le-Duc, pour se joindre avec Mons^r de Havret, qui est delà Bois-le-Duc avec ses xx enseignes pour empescher les ennemiz que sont passé la riviere deçà Bommele, et viègnent avec cent enseignes; que les Wallons de Mondragon sont près de Breda pour venir en Anvers et demander paiement. Touttefois l'on ne leur doibt beaucoup; car ledit sieur de Champaigney les at faict accommoder de prestz par la ville d'Anvers.

Son Ex^{ce} se fâche fort de ces mutins que sont en sa chambre et garde-robe, de sorte qu'il n'en peult sortir. Il les appelle *ennemigos de Dios y del Rey* ², dont ilz se soucient peu. Je le voudroie veoir hors de leurs mains.

XXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 170.)

Bruxelles, 5 mai 1574.

Le Commendador Maior at perdu crédit à jamais. dont il me pèse. L'on tient que comme il est fin, que avec ceste conjuncture de la victoire qu'est maigre, si les chiefz principaulx sont eschappés, comme l'on dit qu'ils sont, il at bien voulu monstrer aux Estats qu'il sçait moiens à trouver deniers; et que à ceste occasion il at heu intelligence avec Sancho d'Avila et Mondragon : n'estant croiable qu'ilz heussent tant osé s'ilz ne fussent estés du

¹ Pierre Trigose, jésuite espagnol, à Anvers. Voir sa notice, t. IV, p. 495.

² Traduction : « ennemis de Dieu et du Roi. »

Commandador Maior advoués et autorisés. Mais le tout pourroit lui couster chier et à nous tous. Tant y at qu'il est en pire opinion que ne fut oncques le duc d'Albe, et tenu pour légier, précipité et subit, s'esbahissans plusieurs principaulx de ce que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} l'at tant estimé par ses lettres, et que Hopperus. par charge du Roy, l'at extollé si hault.

J'entendz que le Commendador dit qu'il vouldroit, pour la moitié de son bien, que cecy ne luy fut advenu, dont ne suys esbahi; et n'est à croire ce que MM^{rs} d'Arschot et Lallaing ¹ dient en pleine table devant paiges et valetz *ut consueverunt post pocula*.

L'on ne parle plus du pardon; moings s'y fie l'on en icelluy, alléguantz aucuns que le Commendador Maior en fait ung en Grenade qu'il ha violé luy mesme premier ². Enfin plus allons-nous avant et moings y at y apparence de ressource, et ainsi passent nos jours en douleurs et povreté que accroistra; car le Roy est trop puissant pour le Prince, et le Prince garni de trop de bonnes places pour en sortir sans bon appointement. Et il use de si grande police et dextérité, que les biens qu'il at treuvé à Middelbouch ne luy causent dommaige.

Les 500^m escuz que l'on at envoyé d'Espagne sont encores mal pretz, et ne fault penser de plus trouver argent en Anvers, puisque les grandes bourses se retirent à Hambourg, Rouan, Londres, Empden et Middelbourgh Dieu doint bonne adventure de Pierre Molendes Ceulx de Vlissinghe arment 70 batteaux de guerre.

Vostre Ill^{me} Sg^{rie} verra ce que le jeune Assonleville m'escrict sur l'arrivée du duc d'Albe vers le Roy. Quoy qu'il en soit, je tiens qu'il retournera vers luy; car le Commendador dit qu'il at esté bien receu. Touttesfois, Hopperus at escrict au président Viglius, *quod tristis venit, et tristior abiit* ³. Mais comme c'est ung ancien courtisan, je tiens qu'il ne se lessera chasser avec bastons, comme dit Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, et il scait beaulcop.

Le Roy de France at relaxé ses prisonniers et tout pardonné; ce qu'at faict retourner les François, qu'estoyent près de Maestricht, en France.

¹ Philippe, comte de Lalaing. Voir sa notice, t. III, p. 432.

² Dans la campagne contre les Morisques.

³ Voir, à ce sujet, *Joachimi Hopperi epistole ad Viglium*, p. 587.

XXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 176-177.)

—
Louvain, 17 mai 1574.

La mutinerie d'Anvers continue et s'augmente depuis mes dernières; de sorte qu'ils en sont sorti plus de *vi* mesnaiges des plus riches, aiant retiré chascung ses livres et argent comptant, et jecté dehors soubs couleur de marchandises ce qu'ilz ont peult. Quoy appercevantz les amutinés, ils font maintenant le guect aux portes sans lesser sortir aucun bien, de manière que je ne veoidz comme l'on polrat retirer les meublez de Canticrode¹; ce que fust esté faisable si les Allemandz heussent demoré seuls à la garde des portes, comme ilz ont faict quelque temps.

Ceux du chasteau se sont aussi amutinés ung entier enseigne, qu'avoit faict ung *electo* et corporal; mais le porte-enseigne² fut homme de bien, que envoiat à part ledit *electo*, simulant estre des siens, et le tua et jecta dans le fossé et le mesme dudit corporal ou sergent, et le demeurant dudit enseigne at esté jecté dehors, qu'avoient désià prins les clefz que se sont recouvertes et ledit chasteau asseuré. Si est-ce que l'estrangier ne vouldra plus demorer en tels hazardz et variétés³.

¹ Le château de Canticroix, près d'Anvers. Voir t. I, p. 262, et t. IV, p. 46.

² Cet enseigne se nommait Salvatierra. Voir MEXPOÇA, t. II, p. 255.

³ Voici ce que le secrétaire Berty, témoin oculaire de ce qui se passait à Anvers, écrivit à ce sujet au président Viglius. Il y fournit aussi des détails sur ce qui a eu lieu à Utrecht:

« Anvers, 6 mai 1574.

« Ce que se passe ici avec les soldatz est que l'on va journellement descomptant avec eux, et que l'on espère achever avec eux la semaine prochaine. Leurs compagnons qui doiz Gheldres marchoient vers Hollande estans logez le premier de may aux faubourghs d'Utrecht, ne pouvans exécuter le saeq par eux désigné d'icelle ville s'ils y eussent entrés, en lieu de planter le may, boutirent le feu auxdits faubourghs; de sorte que ceux de la ville se mirent en armes à la chasse de tous les Espagnols qu'ilz sçurent rencontrer. Et fust la chose pour arriver à grands désordres qui toutesfois furent prévenuz par le devoir du comte de La Roche, comme il escript bien aplement à S. E., et voire V. S^{te} un sommaire

Son Ex^{ce} at fait publier quelque protest imprimé, qu'estoit fort bien arraisonné sur l'auctorité de Sa Ma^{te}, donnant pardon pourveu que l'on se abstinst d'ultérieure rébellion; cela les at fait enraiger, faire nouvelle conjure, deschassants leur esleu et officiers et en faisant des aultres, et sont estés sur le poinct pour déchasser Son Ex^{ce}.

Cette mutinerie vient en mauvaise saison et nous fait perdre le fruit de la victoire que at esté plus grande que l'on a dit; car l'ont at surprins lettres du prince d'Oranges à son frère le conte Jehan, auquel il confesse la mort de ses frères Ludovic et Henri et du conte Palatin, adjoustant qu'il crainct que les Hollandois tourneront bientôt leurs robes s'il y at espoir de grâce. Et le fils de Montgomeri ¹ est mort de ses plaies à Grave, s'estant donné à cognoistre peu avant sa mort. demandant sépulture honorable; mais comme il est mort hérétique, le curé du lieu l'at fait mettre en terre profane.

Ilz sont m^m piedtons en Bommel-Werdt ², que seroient tost desfaictz si nos gens ne fussent mutinés; et ce qu'est le piz, les Espaignolz que sont à Utrecht, tous noz Wallons et Allemandz suivent les vestiges des amutinés d'Anvers, que dient qu'ilz sont obligés au conte Lodovic qui at esté cause qu'ilz se sont peu assembler depuis la trahison que l'on leur fait à Harlem. Le duc d'Albe, que les congnoissoit, les tenoit repartiz en divers lieux, sans les lesser joindre.

Ceux que ne sont pas esté tués par noz gens en la bataille ont depuis esté maltraictés par là où ils sont passé des paysantz; de sorte que peu sont retournés en Allemagne, où ilz ne seront plus si promptz de venir.

de ce fait par une lettre ci-enclose, que m'a escript le capitaine Lianden, qui naguères disna avec V. S. à Bruxelles.

» Quant à nos Suisses, il m'est d'avis qu'ilz demeureront derrières. Car au 25^e d'avril n'avoit l'on encore obtenu le congé requis des cantons pour les lever et conduire hors le pays, et ce par les menées et traverses des François. Touchant les affaires en France, Roda m'a diet qu'ilz y vont bien pour nous, *por que el rei commença à costar cabecas, y brevemente mandera cortarlas, a algunos grandes.* (A ce que le Roi commença par couper des têtes et ordonne de le faire à certains personnages importants.) » (*Collection de documents inédits*, t. XIII, p. 52 v^o.)

¹ Fils de Gabriel, comte de Montgomery, qui avait eu le malheur de blesser à mort le roi Henri II dans un tournoi, et s'était dès lors attaché à la cause des protestants de France. Gabriel subit le dernier supplice à Paris le 26 juin suivant.

² Bommelrewaard, ile dans la province de Gueldre.

C'est grand chose que soions quiete du conte Lodovic, et que les François ont de la besoigne. Dieu nous favorise beaucoup, et si estions sur pied, je tiens que l'Hollande retourneroit tost, et que jà elle le seroit, si le pardon fut esté publié d'ung costel et que l'on leur heu monstré les forces d'autre pour maintenir l'auctorité du maistre. La Zeelande tiendra si ne devenons maistres de la mer.

Le duc Erick est à Zutphen avec 4,500 chevaux, et gatte tout, comme il a faict en Overysse.

Nos bendes d'ordonnance et soldatz de la frontière, auxquelz l'on doit par années, commencent de faire les mauvais.

Julian Romero at esté chassé d'Anvers et at treuvé les portes closes à Brucelles, dont il at esté fort fâché. Touttefois l'on luy at à la fin ouvert, que fut esté mieulx au commencement pour non tant les traiter; et l'on at fort la dent sur ceste ville de Brucelles.

L'on nous dit icy que les Espagnolz de Valdez sont entrés à Utrecht¹ par le chasteau, que je ne puis achever de croire; car si ainsi est, le seigneur Don Fernande est en peine avec les manantz. Ces insolences nous font beaucoup de mal.

Ainsi que j'escripvoye ceste l'on m'advise que les amutinés d'Anvers s'accomodent. La ville at treuvé III^e mille florins, comme l'on les luy avoit commandé. Si cela n'aide, il sera tard avant que l'on treuve d'avantage. Touttefois l'on demande par emprunt à Mons^r l'évêque d'Anvers VII^m florins, et à plusieurs particuliers III^m chascung.

Monsieur de Villerval² at longtemps pourfié de faire aucuns fortz en la Campigne, que le duc d'Albe at contredit; et comme Son Excellence les at consenti, l'on en tire ung grand fruit et repos, car ceulx de Gertruyenberghe sont tenuz courtz. Il n'est pas à croire comme ladite Campigne, que estoit la meilleure et plus riche partie de Brabant, est désolée.

Mons^r de Champaigny at esté de nuict vers le Commendador Maior, mandé de luy; mais quelque semblant que l'on face, je tiens que celluy

¹ Les événements qui eurent lieu à Anvers, le 30 avril 1574, sont relatés dans une lettre de Valdès adressée au Grand Commandeur le 2 mai et imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 68 et suiv.; ceux d'Utrecht, *ibid.*, pp. 69, 81.

² Adrien d'Oignies, Sr de Willerval. Voir sa biographie dans KERVYN DE VOLKAERSBEKE ET DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 267.

qu'at le gouvernement du chasteau est plus en grâce et que c'est un jeu joué, encores qu'il soit mal tourné

Le Padre Trigosa ¹ et Arias Montanus ² ont esté mal et ignominieusement traictés des mutinés, jusqu'à tirer audict Trigosa ung pistolet chargé, tant seullement de pappier au visaige, pour le faire taire lorsqu'il les prescha sur le marchiet.

Ainsi que j'escriz ceste l'on nous dit de rechief que les affaires d'Anvers se sont raccommodés. Dieu le doint.

XXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibl'othèque de Be-aunon. — Lettres diverses, t. II, fol. 180-181)

Bruxelles, 25 mai 1574.

Encores continuent les amutinez d'Anvers en leur propos, et ce qu'ilz accordent l'ung jour, ilz le rompent l'autre, et font mille insolences et griefz aux bourgeois que perdent pacience se véantz ainsi affligez ³. Tel en est à deux, trois et quatre florins par jour, aulecuns marchandz à xii et à xvi; bien est vray que la pluspart s'est retirée. Ce que veantz lesdictz amutinez, ilz gardent les portes et passaiges sur l'eaue, et ne lessent sortir personne. Ilz ont fort mal traicté le cassier de la vefve de Girard Sterck, sieur du Busquoy, pour ce qu'il donnat un coup de poignart à ung soldat qui l'outragea grandement; que fut cause qu'il fut tiré violement hors de la main de justice et miz à mort par les amutinez qui ne voulurent permettre qu'il se confessist, quelque requeste qu'il enfe luy ont coppé le

¹ Voir plus haut, p. 89.

² Arias Montanus ou Montano. Voir plus haut, p. 51.

³ Requesens donne dans sa lettre au Roi du 25 mai une peinture également affreuse de la mutinerie espagnole. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 88 et suiv.

nay, les oreilles et doibgtz, luy donnant plus de cent coups après sa mort et dépendu par les piedz à ung gibbet, où ilz l'ont harcquebouzé. Cecy at merveilleusement irrité les bourgeois. Je craindz que devant que le jeu passe, il y aura de l'inconvénient, et que la ville se perdra. Si nous ennemiz auroient plus de forcez et qu'ilz l'approchoient, je craindz qu'ilz en auroient bon marchiet: tant sont les couraiges altérez; et il faict à croire que ceulx qui ont en charge le chasteau, se contenteroient de garder icelluy. L'on verra doibs que ces gens seront paieiz et partiz l'ordre que se mectra en ladite ville, en laquelle, si Mr de Champaigney n'est remis, l'on verra devant longtems le mal que adviendrat de son absence, laquelle est désià fort regretté de chascun. Il se tient à Canticrode ¹ avec xx soldatz, en ce qu'il faict bien: car lesditz amutinez luy veuillent grand mal et le menassent grandement. Ilz enraigent de ce qu'il at esté en ladite ville en habit desguisé parler à Son Ex^{ce}, que l'at encores mandé depuis, dont il s'est excusé pour le dangier, ce qu'elle at fort bien prins; et ad ce que me dit Mr d'Achey, que vint hier de là, Son Ex^{ce} est fort mal contente de ces gens et prend pacience. Elle pensit dimanche aller à la grande église, et avoit faict porter son tappis et coussins que ces bonnes gens renvoiaient, disantz qu'il n'y avoit que faire et qu'il n'estoit temps de leur faire le serment selon leurs conventions, que Son Ex^{ce} n'usera cy-après de chasloy, ny en général ny en particulier, ne d'aucun ressentement; mais qu'il les paiast premier, et que lors se polroit faire le serment. L'on dit que hier sont esté mises les tables à Saint-Michiel et y porté l'argent pour les paier. Dieu doint que l'on en soit une fois quiete. Certes ilz font perdre une belle saison pour recouvrer l'Hollande avec ung si beau et secq temps qu'il faict à présent; et je tiens que si la grâce fust esté publiée, comme elle fut esté pièçà sans ce désastre, que icelle d'ung coustel et les forces d'aultre heussent désià faict retourner beaucoup de villes. L'on dit que ceulx de Dordrecht en ont bonne volonté, et que don Fernande ² est vers Schoonhove et les tient serrez. Du moins fussent esté pièçà nostres Delft et Leyden sans ces broilleries. Le Prince d'Oranges est tousiours vers Bommele que l'on vad assiéger, et y est allé Chappin Vitello pour tenir le lieu de Son Ex^{ce}.

¹ Cantecroix, château appartenant à la famille Perrenot, et sis près d'Anvers. Voir t. 1, p. 262.

² Ferdinand de Lannoy, comte de La Roche, beau-frère de Granvelle. Voir plus haut, p. 10.

Je craindz que cette ville nous amusera ; mais l'on polroit donner sur les gens dudit Prince, que sont là à l'entour avec peu d'ordre.

J'entendz que Mr de Champaigney at escript fort amplement au Roi sur ce que passe et qu'il a faict communiquer ses lettres devant que les envoyer à Viglius ¹.

Son Ex^{ce} estime d'estre icy la veille de la Pentecouste, et lors publier le pardon, aiant mandé à ceste cause Mons^r de Cambray que ferat l'office à Sainte-Goele, et Mons^r d'Arras le sermon, selon qu'il at esté requiz par lettres de Son Ex^{ce}.

Mons^r de Saint-Bavon at voulu que je entreviegne avec Mr Foncq² sur le faict de la grâce et pour estre subdélégué comme l'autre fois. Ce que m'at empesché de pouver escrire plus particulièrement, ce que j'espère faire par le premier. et mesmes de quelle sorte s'est arresté le concille provincial que nous at détenu à Louvain jusques samedi dernier, encores qu'il fust publié le jour de l'Ascension.

Son Ex^{ce} at escript aux députez des Estatz que sont icy allin qu'ilz demeurent jusques la Pentecouste. Ceulx de Brabant ont receu et ouvert les lettres, sans appeller les aultres, qui en sont fachez. Ilz leur ont envoié copie non autenticque.

Cette mutinerie ne pouvoit advenir en pire conjuncture que ce pendant que les députez des payz y sont, qu'est despuis le dernier d'apvril ; *conferrunt consilia* et je veoidz beaucoup de choses que me déplaisent, mesmes que tout vad à la désespérade, et je craindz commotion populaire tant icy que aillieurs contre ceulx d'Espagne.

Hier sur le soir s'est mis le feug à une tour où le duc d'Albe avoit faict mettre de la pouldre³, que at tué gens, ruiné maisons et gatté les verrières de Sainte-Goele et du cheur du Saint-Sacrement, et en avons sentie les esclatz chéans.

¹ Cette lettre, datée du 28 avril 1574, est analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 61. Champaigney lui remit la relation de la mutinerie imprimée dans les *Recueils d'Aretophile* et dans les *Mémoires de Champaigney*, publiés par DE ROBAULX DE SOUMOY, p. 55. Dans l'Introduction, p. xxv, l'éditeur parle des plaintes de Requesens au Roi contre Champaigney.

² Jean Fonck, prévôt d'Utrecht. Voir plus haut, p. 40.

³ Il y en avait 50 quintaux. L'explosion eut lieu le 24 mai vers quatre heures de l'après-dîner. Sept à huit personnes y perdirent la vie ; il y eut beaucoup de blessés. Voir, pour plus amples détails, la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 92.

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN ¹.

(Archives d'Urbino. — Cl. I, Div. fol. cxxi.)

Naples, 30 mai 1574.

Il Secretario di V. Ecc^a m'ha dato le sue delli 24 del passato et 5 di questo, et mostrato me ancora la lettera di V. Ecc^a scritta a lui. Io sono certo che quella, conoscendo la devota et antica servitù mia, credera facilmente che nessun offitio fatto per lui in corte nelle cose che le hanno parso convenire al suo servitio m'ha possuto offendere, nè l'ho preso in altra parte se non come V. Ecc^a stessa desidera, perchè son certo ch'intende quello che passa et il fine ch'io tengo così nelli suoi negotii come in quelli delli SS^{ri} Principe et Principessa di Bisignano. Saperà che tutto va indirizzato al suo servitio, et con il rispetto che debbo all' Ill^{ma} et Ecc^{ma} sua casa; et ch'ambi dui tenemo un medesimo fine, se bene alle volte nelli mezzi non concurremo in un parere. Però Iddio, et il mondo et V. Ecc^a stessa vederan sempre che l'intentione mia è retta senza altro fine che di far quello che si deve. Mi piace ch'el detto prosecretario vadi dar una volta da lei, perchè spero che da lui sarà informata di maniera che conoscerà come io procedo.

Son certo che V. Ecc^a si sarà rallegrata del buon successo delle cose di Fiandra poichè e tanto affettionata a Sua Maestà, dirò ancora et al beneficio universale, per il quale non è poco a proposito che la Fiandra si riduca al segno che conviene. Et veramente non poteva la vittoria venire a miglior tempo; et si può similmente tenere per molto buona nova l'haveere il Re Christianissimo scuoperto li tradimenti che s'urdevano contra la sua persona et la religione. Et vengo certificato con lettere del Sr Imbasciatore nostro nella corte di Francia che è pur vero che ha fatto mettere in prigione nella bastida il Re Christianissimo con molto contento della villa di

¹ Gui-Ubald II, duc d'Urbino, né le 2 avril 1514, mort le 29 septembre 1574. Voir plus haut, p. 74.

Parigi, il mariscalo de Memoranzi ¹ et quello di Cossè ² Adgiongheno alcuni che avea mandato con molta diligentia in Languedoc per pigliar nel medesimo tempo il mariscalo Danvila ³ fratello del detto Memoranzi, per dubbio ch' havendo le armi del Re in mano intesa la priggione del fratello, non facesse qualche sinistro motivo. Con questo et essersi disfatta dappoi la gente che di novo pensava far il conde Giovanni de Nassau parente del Principe d'Oranges; et che visto quello li 4^m Francesi et 600 cavalli che n'andavano agiongersi se fossero retirati, si può sperare che dalla parte d'Allemagna et di Francia quelli stati del Re nostro signore staranno sicuri per quella estate.

Di levante intendemo che l'armata del Turco non ha possuto essere tanto presto a punto come si diceva, et che saranno li 15 del mese che viene inanzi che possa partire di Constantinopoli. Tanta grande machina como V. Ecc^a meglio sa, non si maneggia cosi agiatamente come molti si pensano, et chi ne fa la prova lo intende. Io so quanto stentiamo in questo regno per mettere in ordine le nostre 50 galere, ma io le tengo gia gratie a Iddio in tal punto che spero potranno giongersi in Messina quando verranno le altre et forse meglio in ordine di quante vi saranno. Et offerendomeli sempre prompto al suo servitio et a tutta l'Ill^{ma} et Ecc^{ma} casa sua farò fine con pregar Iddio che la prosperi et conservi.

XXX.

ANALYSE.

Le secrétaire du duc d'Urbain a remis ses lettres au Cardinal, qui lui est très dévoué. Il tiendra compte de ses recommandations, comme le duc le désire, à cause du

¹ François, duc de Montmorency, maréchal de France, né le 17 juillet 1550, mort le 15 mai 1579. Il fut incarcéré à la Bastille le 4 mai 1574.

² Arthur de Cossé, comte Secondigny, maréchal de France, né vers 1512, mort le 15 janvier 1582.

³ Henri de Montmorency, comte de Damville, puis duc, connétable de France, frère puiné de François, né le 15 juin 1555, mort le 2 avril 1614.

même intérêt qu'ils ont en ce qui concerne les affaires du prince et de la princesse de Busignano. Ils ont toujours poursuivi le même but dans d'autres affaires, quoiqu'ils aient parfois différé sur les moyens d'exécution. Dieu et le due savent que les intentions du Cardinal ont toujours été droites.

Il pense que le due se réjouira du bon succès des affaires en Flandre, sachant très bien qu'il est dévoué au roi d'Espagne et au bien public. En effet, la victoire ne pouvait arriver mieux à propos. On peut aussi regarder comme excellente la nouvelle de la découverte de la trahison ourdie contre le roi de France et la religion.

Des lettres de l'ambassadeur d'Espagne à la Cour de France ont appris au Cardinal que le Roi a fait incarcérer à la Bastille, au grand contentement de la ville de Paris, les maréchaux de Montmorency et de Cossé. Des personnes ajoutent encore qu'il était question d'arrêter, dans le Languedoc, le maréchal de Damville, qui, disposant des forces du Roi, aurait pu exciter un mouvement et réunir 4,000 Français et 600 chevaux aux troupes de Jean de Nassau, frère du prince d'Orange. Mais on peut espérer, pour le moment, que tout restera dans le statu quo.

De l'Orient, le Cardinal a appris que la flotte turque n'a pu être prête et qu'elle quittera Constantinople pour le 15 de ce mois seulement.

Granvelle a eu de la peine à mettre en ordre 50 galères de la flotte armée à Messine.

XXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 188, 189.)

Bruxelles, 1^{er} juin 1574.

Je diray par ceste ce que concerne le publicque en response des vostre du vi^e du mois passé. Quant aux foulles, elles accroissent journelement, et je ne veoydz point apparence de mieulx; car il n'y at moien de paier les soldatz, puisque le paysant ne peult paier son maitre, et délibère de habandonner tout, comme désià s'est faict en plusieurs lieux. Les capitaines flattent leurs soldatz, et leur permettent tout ce qu'ilz veulent.

J'ay veu ce que Vostre Ill^{me} Sgrie at escript et comme at esté receu le duc d'Albe. Aulcuns dient qu'il est rappellé en Court pour gouverner tout; aultres que c'est pour rendre compte de ce qu'il a escript au maistre contre la vérité; aultres dient que le duc de Médina retourne, *quod parum est verisimile*.

Nos amutinez sont paiez devant les festes. mais ne veuillent sortir devant la fin d'icelles. Pleût à Dieu que ce fust samedi, et que l'on licentiât les députez des Estatz, que se devoit faire doibs le commencement que l'on se trouva accablé en Anvers, pour les séparer, et fussent retourné estantz rappellez. Il y heut hier ung mois qu'ils sont icy, s'entrevéantz et festoyans: je oye et veoydz beaucoup de choses que me plaisent peu, et polrez avoir dict vray en ce que sur ce poinct avez escript à M^r le Président, qui m'at communiqué vostre dernière lettre, et diect qu'il vouldroit bien ayder au publicq si sa disposition le comportoit. Et dit qu'il s'apperceoit que l'on ne le y demande. Aussi depuis que le Commendador est en Anvers, il n'at poinct faict grande presse ny à M^r le Président, ny à M^r de Berlaymont, ny à Assonleville que sous escript. Mais Sancho d'Avila, qui seul est source et cause de nostre mal, Mondragon avec ung Vargas nouvellement venu et Arias Montanus sont du Conseil d'Estat; et Roda gouverne tout absolument, dont lesditz députez s'appercevoient et s'altèrent; et Dieu sçait ce qu'en dit le duc d'Arshot, qui s'appelle bourgmestre de Bruxelles, ne faict que rire et broccarder sans traicter aucune chose sérieuse, parlant de fil et d'éguille à table et de faire raison. L'après disnée, l'on vad promener pour veoir aucunes galoises ¹: c'est le train que mènent ceulx que doibvent servir d'exemple, estant la josne noblesse fort desbordée et adonnée à la boisson. Et puis l'on se picque et prend de querelle, comme s'est faict par le sieur de Ruyssebourch ², que s'est attaché, après avoir joué du gobelet, avec

¹ *Galoises* ou *galloises*, femmes de mauvaise vie.

² Robert de Melun, plus connu sous le nom de marquis de Roubaix, Sr de Richebourg, fils de Hugues, comte d'Espinoy, vicomte de Gand, etc., et de Yolande de Werchin, dame de Wallincourt, prit part à la réconciliation des Wallons avec Philippe, entra au service espagnol, s'empara de Liefkenshoek, devint général de cavalerie et assista au siège d'Anvers en 1585, où il se noya le 4 avril de la même année. Par lettres patentes du 1^{er} mars 1579, sa seigneurie de Roubaix fut érigée en marquisat, et il fut nommé chevalier de la Toison d'or. Il avait épousé Anne de Rollin, dont il n'eut pas d'enfants. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, pp. 595, 407, 457, 441, 471; KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents sur les troubles des Pays-Bas*, t. I, p. 458. Son nom est sou-

le sieur de Beaumont ¹, le sieur de Cappel ² et quelque aultre encores, et pour la dernière fois vendredi, après avoir disné avec M^r le duc d'Arsehot, avec le conte Philippe de Mansfeld ³, auquel il donna ung coup d'estoc au travers du corps, duquel il mourut sur la place, *sine cruce, sine luce*. Dieu luy perdoit : il estoit fort querelleux. Ledit Ruyssebourch s'est retiré et peult bien estre sur sa garde, car les parentz le poursuyvront. Il at fort gasté son mariage avec madame la vicontesse. Le bastard d'Aymerie at mal nourri ses trois frères

Le duc d'Arsehot joua l'aultre jour au ballon sur le grand marchiet de ceste ville; ce que fut bien noté par aucuns, que dient qu'il ne se soucie que de ses plaisirs, M^r de Berlaymont de son argent, que la noblesse est vicieuse, le Président indisposé, Assonleville légier et soubdain, et que partant ceulx d'Espagne qui ont emprins de mattiner les subjectz, ont beau jeu. Cependant le duc d'Arsehot et aucuns des députez dient qu'il se fault faire quitte de l'Espagne et jecter Roda hors du conseil d'Estat. Ce que n'a plainct le Président, que n'en est à son aise, ny de ce qu'il ne vient rien de Sa Majesté pour personne, à laquelle il dit que le Commendador at envoyé six ou sept courriers, et en receu trois ou quatre sans en faire aucun semblant ⁴; et en celle opinion veoidz-je les députez que ledit Commendador ne faict rien *nisi ex praescripto Regis*, et qu'il n'en fault actendre chose meilleure. Vostre Ill^{me} Seig^{rie} verra par la copie ce qu'ilz ont escript au Commendador Maior et ce qu'il at respondu. Et diet qu'il morera de regret, et que le prince d'Oranges ne feict jamais tant de mal comme ont faict les amutinez, et diet vray.

Son Ex^{ce} at assigné ceulx d'Anvers pour ce qu'ilz ont furni sur la première ayde de Brabant, que je craindz serat fort conditionnée.

Le sieur Roda vint icy le jour de la Pentecouste par la rivière, et comme

vent cité dans ces documents et dans les *Mémoires anonymes*, t. I, p. 159. L'assassinat qu'il commit sur la personne de Philippe de Mansfeld est relaté dans une lettre de Requesens au Roi du 15 juin 1574. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 103 et suiv., et p. 104, la lettre de Requesens au père de la victime.

¹ Philippe de Croy, duc d'Aerschot, S^r de Beaumont. Voir t. IV, p. 67.

² Oudart de Bournonville, S^r de Capres. Voir t. III, p. 585, et DE VEGIANO, *Nobiliaire*, t. I, p. 287.

³ Philippe, comte de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest.

⁴ A partir du 7 juin jusqu'au 9 août, le Roi n'écrivait plus à Requesens.

le batteau se fendit pour estre trop chargé, craignant de se noier, il se jecta en l'eau, et eschappit par naiger. Il at consulté les sieurs du conseil d'Etat sur quelque difficulté proposée par Son Excellence : aucuns dient que c'est pour licentier le duc Erich, que gatte et ruyné l'Overysse, dont ceulx d'Amsterdam pensoient estre secouruz de vivres, et Roda retourna hier en Anvers.

Mondragon faisant samblant de retourner vers le Prince ¹, selon qu'il estoit obligé, passant par Breda, y est retenu; qu'est faict à propos. Il semble que l'on rendra Sainte-Aldegonde pour luy. Le prince d'Orange at envoyé saulscouvert pour traicter du rachat de M^r de Bousset ².

M^r d'Havret ³ faict le fort de Liht près de Bommele, sur laquelle ville l'on at heu amprinse; et dit l'on que Elbertus ⁴ l'auroit conduit, ce que je ne croidz: car ce ne seroit prudence, et mettroit tous les siens en trop grand hazard. Ladite emprinse at esté descouverte, et ceulx que l'on avoit envoyé pour l'exploicter deffaictz, sans que ung seul en soit eschappé.

Le Sg^r don Fernande n'est sans travail là où il est, comme congnoistrez par ses lettres. Les Allemandz veillent suyvre les Espaignolz que sont retournez à La Haye, qu'est fort mal traictée des ungs et des aultres.

Il y at grand bruiet que don Joan vient avec grande armée par deçà, et le croit sa mère qu'en est fort joyeuse ⁵. Il y at dangier, s'il vient, qu'il la serre en quelque monastère pour rompre l'hantise d'ung Anglois que l'on

¹ Aux termes de la capitulation de Middelbourg, citée plus haut, p. 41, Mondragon, qui commandait les Espagnols en cette ville, s'était engagé, sur sa foi, à se constituer prisonnier du prince d'Orange, dans le cas où il ne parvenait pas à faire délivrer: Philippe de Marnix, Sr de Mont S^t-Aldegonde, le capitaine Jacques, fils de Simon, Citadelli, ingénieur italien, le lieutenant Willeken Van Angeren et le capitaine Petain. Requesens s'étant refusé d'accomplir ces conditions, Mondragon voulait se constituer prisonnier du Taciturne. Voir, à ce sujet, la *Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. 96, 57; Мендоça, t. II, p. 189; P. BOA, liv. VII, fol. 6 v^o.

² Henin-Liétard, Sr de Bousset, amiral au service d'Espagne, avait été fait prisonnier dans la Zuiderzée, le 11 octobre 1575. Voir P. BOA, liv. VI, fol. 156 v^o; *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 420.

³ Charles-Philippe de Croy, Sr d'Havré. Voir t. I, p. 566.

⁴ Elbertus Leoninus, professeur à l'Université de Louvain. Voir sa notice, t. I, p. 47.

⁵ Barbe Blomberg, mère de Don Juan, avait épousé Jérôme Pyramus Kegel, qui fut nommé commissaire à Bruxelles. Elle résidait en cette ville lorsqu'elle devint veuve. Dépensière à l'excès, elle vivait dans le plus grand désordre et entourée d'amants. Philippe II voulant la faire entrer dans un couvent en Espagne, elle s'y refusa. Au moment de l'arrivée de Don Juan, elle quitta le pays et se rendit en Espagne.

tient estre espousé avec elle. Ceste nation at vogue par icy : j'entendz qu'ilz sont bien m^c en ceste ville. Si quelque altération y survenoit, ilz n'espargneroient personne, et feirent leurs foingz à Malines. M^{lle} Beuf en at prins ung en grâce qu'elle veult avoir pour mari encores que la mère ne veuille; mais les choses sont venuez trop avant. Aldana ¹ est venu pour espouser la plus jeusne fille, et diet que Montgomery serait amené prisonnier à Paris. que seroit une grande nouvelle pour la Francé.

Je veoidz que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} n'oublie aulcung office vers le Commendador Maior. Dieu doint qu'il la croie et luy soit entier. Il seroit bien que le principal d'estat s'escripvit en françois; mais cela ne se fera. Il at trois ou quatre secrétaires espagnolz, et luy seul escript aultant que eulx tous ensemble. Ung clereq, petit boussu que ha servi Prats ², ha plus de crédit que son maistre. Celuy-cy se tue et ha perdu auctorité, et la faict perdre à ceulx qui l'ont tant louhé; et comme ung mal ne vient seul, Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} verra, par la copie de la lettre que le sieur d'Indevelde ³ at escript à M^r de St-Bavon, ce que advint devant hier, cependant que Son Ex^{ce} fut à l'église, fait le serment aux amutinez de tenir l'accord, Trigosa ⁴ prescha quel mal irréparable ils avoient faict; eulx priarent merci, le doyen de Taxis ⁵ les absolvit de l'excommunication. Les capitaines et alferez retournarent en leur charge, et baisarent avec des principaulx rebelles les mains à Son Ex^{ce}, et le peuple véant tout cecy disoit clérement qu'estoit ung jeu et farce jouée. Et fut bien esbahi quant on sonna l'alarme pour l'approche des ennemiz, qui ne dorment, et ne perdent aucune occasion *rei gerendae*.

A peine voulurent sortir les soldatz que jouoient en plein marchiet sur des tables dressées à propos, estant desià plusieurs quictes de ce qu'ilz avoient receu, veoir en la place mesme de St-Michiel où ilz furent paieez; et puis l'on en cherchera de l'aultre par quelque moien que ce soit.

Ce at esté ung bon stratagème de magnifier par delà la victoire qu'avons heu contre le conte Ludovic, que certes estoit grande, mesmes si luy y est demoré, en cas que l'on s'en fût bien servi et que les amutinez n'heussent

¹ François Aldaña, officier espagnol. Voir MENDOÇA, t. II, p. 261.

² Étienne Prats, secrétaire du Conseil privé. Il fut aussi secrétaire du Conseil des troubles.

³ Nicolas Micault, S^r d'Indevelde, conseiller du Conseil privé. Voir sa notice, t. IV, p. 555.

⁴ Le P. Trigosa, jésuite. Voir sa notice, t. IV, p. 495.

⁵ Roger Taxis, doyen d'Anvers. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 511.

tout gatté, qui nous perdent cest esté et toute occasion de bien faire.

Dieu doit bonne adventure à Pierre Melendez ¹. Le bruiet est que l'ennemi s'appreste pour le recevoir, et sur ma foy, je craindz qu'il ne nous mesadviègne. Nous voullons tout hasarder et faire par force, et il y at dangier que l'on perde tout; il fut esté mieulx que, suivant l'advis de Vostre Ill^{me} Seigrie, l'on heut prins le chemin plus seur par la clémence et appaiser ceste dangereuse guerre. Ce serat quant il plairat à Dieu!

XXXII.

INSTRUCTIONS DONNÉES PAR PHILIPPE II A DON PEDRO DE AVILA, MARQUIS DE LAS NAVAS, ET AU LICENCIÉ DON FRANCESCO DE VERA, DU CONSEIL ROYAL DES ORDRES, ENVOYÉS A ROME L'UN ET L'AUTRE PAR SA MAJESTÉ CATHOLIQUE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. III, fol. 4 à 12.)

L'Escurial, 4 juin 1574.

La principal causa que nos ha movido á embiaros á Roma, ha sido y es por dar satisfaction á S. S. que, assi con cartas de su mano, como por su Nuncio que reside en esta corte, y por nuestro embaxador que está en la suya, nos ha hecho muy grande instancia que embiássemos personas, para tractar de algun assiento y concordia sobre las diferencias de jurisdiction que de algunos años á esta parte se han movido en Nápoles y Milan.

Demas desto nos ha movido á ello, el desseo que siempre havemos tenido y tenemos de que los reynos y estados que Nuestro Señor nos ha encomendado esten con la quietud y sosiego que es razon, sin que por ninguna causa pueda seguirse en ellos turbacion ny alteracion alguna, como de algunos dias á esta parte se han seguido delas dichas competencias de jurisdiction, assi en Nápoles como en Milan.

¹ Voir plus haut, p. 48.

Assi mismo nos ha parecido que es bien que todo el mundo entienda, que por nuestra parte no ha quedado ny queda que por todos los medios posibles no se tome asiento y concordia con S. S., siendo nos obligado como hijo obediente de la yglesia, à tener el respeto que es razon à quien representa la persona de Dios en la tierra, mayormente en tiempos que quasi en todas las partes de la Christiandad circumvicinas à nuestros Reynos, está tan estregado lo que toca à la religion y obediencia à la sede apostólica. Por lo qual, aunque pudieremos con rigurosos rimedios, que el derecho y costumbre nos permite defender nuestra jurisdiccion Real, y reprimir el orden de proceder que en prejuyzio della algunos perlados han tenido en estas materias, todavia nos ha parecido usar primero deste concedimiento con S. S. de embiaros à Roma, para tractar con las personas que S. S. deputare todos los cabos que adelante entenderéys.

Y aunque creemos que àntes de vuestra llegada à Roma, y por ventura àntes de vuestra partida de aqui, S. S. havrá mandado absolver los que han sido declarados por descomulgados por las dichas causas, assi en Nápoles como en Milan, segun lo havemos con mucha eficacia pedido por medio de Don Juan de Cuñiga nuestro embaxador, todavia haveis de yr con este presupuesto que aquello ante todas cosas esté hecho, y dezir claramente à S. S. que teneis orden nuestro preciso, de no començar ni llevar adelante ningun tracto de concordia, si primero S. S. no los absuelve; en el qual caso procuraréis tambien con toda instancia, que S. S. se contente de absolver generalmente *ad cauthelam* todas las personas de mis Reynos, que estan en alguna manera illamadas en censuras por estas causas de jurisdiccion, aunque si esto postrero no se pudiesse obtener. no haveis de dexar de començar y proseguir vuestra comission, como queden absueltos los que estan declarados y publicados por descomulgados. segun arriba se os ha dicho.

Y si bien de vuestra persona y dexteridad tenemos la confianza que es justo, y el poder que se os dará para esto será tan absoluto y libre como por él se verá todavia, por ser estos negocio, de tan grande qualidad. y haverse discutido aqui tantas vezes, y con tanto studio y atencion, y haver de ser la concordia que se tomare perpetua y irrevocable. queremos y es nuestra voluntad precisa, que en el tractar los dichos negocios no excedais delo que en esta instruction se contiene; y quando por la parte de S. S.

se propusiere algun medio en esta no contenido, si el medio fuere tal que á vos con los demas personas que abaxo se dirán, os parezca razonable, direis que nos daréis aucto dello; y si no pareciere tal que se deva aceptar, lo desecharéis del todo, sin dar á entender que nos lo quereis advertir, aunque; no embargante esto, es nuestra voluntad que nos aviseis particularmente de todo lo que en ello de la una y de la otra parte se fuere proponiendo, para que se os pueda dar de aqui el órden que convenga.

Sobre todo haveis de estar prevenidos, en que no haveis de dar oydo á ninguna cosa tocante á estos Reynos de Spaña, ni á otros fuera de los de Italia, diciendo claramente, en caso que por S. S. se os apunte alguna cosa cerca dellos, que no teneis órden ni comission de tractárlas, ni tan poco es encargaréis de escribirnos nada sobre ello, excusándoos dela manera que mejor pudiéredes, para no poner en disputa, lo que de tantos años y con tan evidente beneficio nuestro está tan assentado. Llegados á Roma, comunicaréis la presente instruction y despachos que llevais, con nuestro embaxador don Juan de Çuñiga, y junctamente con su parecer y intervencion, yreis tractando de todos estos negocios todo el tiempo que allá estuviéredes, sin que se haga cosa que no le sea comunicada, y tomado en ella su parecer. Y daréis tambien alguna parte dello, á los prelados que alli estan, por la causa del arçobispo de Toledo, de órden nuestra, no diziéndoles ni communicandoles, lo que particularmente se os dirá en esta instruction, sino para entender su parecer en la forma y manera del tractar los negociós, y entender los medios que á ellos se le offrescieren, lo qual haréis tambien en la prosecucion del negocio todas las vezes que os pareciere. Y assimismo daréis la parte que á vos y al dicho embaxador pareciere, al cardenal Pacheco, y otros que alli ay confidentes nuestros, pues el dicho embaxador, como persona de tan buen juyzio y experiencia de las cosas de aquella corte, os sabrá dezir con quales personas y que cosas será bien comunicar.

Al tiempo que besóredes el pié á S. S., no diréis mas de palabras blandas y generales, dándole á entender la afficion y devocion que le tenemos, y quanto desseamos que estas cosas se acaben con satisfaccion de ámbas partes.

Despues en la primera audiençia secreta, no dexaréis de significar á S. S. con palabras muy eficaces el sentimiento que havemos tenido de dos

cosas : la primera, que algunos ayan querido persuadir á S. S. que en el tiempo de su pontificado, se aya hecho por mi parte ni por la de mis ministros novedad ninguna, ni cosa que no solo no sea guardada y usada de muchos tiempos atras por los Reyes mis predecesores, que fuéron tan cathólicos y christianos príncipes, pero muy conveniente y necessaria para la quietud y buena governacion de aquellos Reynos, sino solo, continuado la possession y uso tan antiguo que hasta aqui se ha tenido ántes; desde el dia que S. S. se sentó en aquella silla, havemos procurado y mandado, que se tenga en todas partes muy especial cuydado de no inovar cosa alguna contra la jurisdiction ecclesiastica, sino que aquella se conservasse y augmentasse en todo lo que no fuesse en detrimento de la nuestra real. Y assi con todo encarescimiento le rogaréis y supplicaréis de nuestra parte, quite tal persuasion de su pensamiento, y tenga entendido que nunca fué tal nuestra intencion, sino de tenerle todo el respecto [y mayor si puede ser] del que á sus predecesores havemos tenido; conforme á lo qual corresponderémos siempre con S. S., y á su paternal benevolencia, con la obediencia filial y entrañable aficion que de qualquier principe y Rey christianissimo S. S. puede dessear. La segunda cosa de que os haveis de sentir de nuestra parte, es de la forma y manera de proceder que en Nápoles y Milan. se ha usado contra mis ministros, en perjuizio dela jurisdiction real. mayormente en tiempo que yo devia ser mas regalado y favorecido de S. S., haviendo consumido todo mi patrimonio en defensa dela christiandad; pues, siendo yo tan observante y obediente hijo de la sede apostólica, desséara mucho que S. S. huviera ydo á la mano, y mandado á los prelados y sus ministros, que no procedieran por el órden que han procedidó. pues de no lo haver hecho assi, han tomado alas para proseguir y continuar los medios que han tenido en disminuir y dañar la jurisdiction que con tanta razon tenemos, y dela qual con tanta justicia y execucion della se ha usado por mis ministros para la buena quietud de nuestros estados; mayormente que los prelados y sus ministros, se han esforçado y animado mas delo que devian con los breves tan rigurosos que ha escripto al cardenal de Granvelle, y commendor mayor de Castilla, y mas viendo el cuydado que yo siempre he tenido de encomendarles la jurisdiction ecclesiastica y la cuenta que con ella se ha tenido y tiene en mis Reynos, lo qual puede S. S. muy bien conoscer, considerando qual ha quedado en lo demas de la Christiandad; y á este pro-

pósito no dexaréis de dar á entender á S. S. el respecto de que con él se ha usado, pudiendo, como pudieramos, valernos de otros medios para conservación de nuestra jurisdiccion. Hecho esto, y procurado todavia que S. S. quede sabroso al cabo deste razonamiento, le pediréis que, paraque estos negoçios se despachen con mas brevedad, mande hazer luego hazer la deputacion de las personas que con vos se huvieren de juntár, para tractarlos amigablemente y por via de concordia, y no por forma de juyzio ni disputa en cosa ninguna que toque á los méritos dellos. Y haveis de procurar que las dichas personas, no sean en mas numero de tres, assi por evitar la confusion que ordinariamente se sigue dela multitud de personas, como porque no excedan el de vosotros con el dicho embaxador; y que se señale lugar donde os podais juntar fuera del palacio de S. S. [si pudiere ser], por excusar el ruydo que de semejantes juntas en lugares tan publicos se puede seguir, y que se señalen tambien los dias y las horas en que esto havrá de ser, porque se pueda tractar y concluir con la brevedad que mas fuere possible, por excusar los inconvenientes que cada hora de nuevo, nascen destas diferencias.

Començándoos á juntar, haveis de aguardar á que los cardenales ó personas que fueren deputadas por parte de S. S. sean los primeros que propongan, y si ellos pretendiessen que vos primero propusiessedes, podréis muy bien excusaros, diziendo que S. S. ha sido quien nos ha hecho instancia paraque os embiássemos allá, y que no embargante, que por medio de nuestro embaxador le haviamos pedido declarasse el modo y forma que se havia de tener; embiando yo personas como S. S. queria, no lo quiso hazer, y assi no haveis podido llevar comission precissa en ninguna cosa particular sino general, como lo pueden ver por la forma del mandatto. Y con la misma razon, en caso que os pidiessen la instruction para verla ó sacar cosa della, podréis dezir que no llevais ninguna, por no haver podido entender sobre que cosas particularmente se havia de tractar; lo qual todo se ha de hazer afin que, si puede ser, seamos reos y no actores. Y si todavia ellos insistieren en que por nuestra parte se comience á proponer alguna cosa, les diréis, que las que al presente se han puesto en controversia por parte delos ecclesiásticos, son todas tan claras en nuestro favor, que no veis que medio pudiessedes proponer sin notable agravio de nuestra jurisdiccion, poniendo exemplo en las dichas de Milan, es á saber la dela

familia armada y la del resta. estando tan claro en derecho, que ny los prelados pueden tener tal familia en tierras adonde la jurisdiction temporal no es delos prelados, sino es por permission de los principes seglares á quien toca el uso de las armas; y ni mas ni ménos que en las causas profanas y de bienes profanos entre personas seglares no pueden los juezes ecclésiásticos exercitar jurisdiction alguna, y que en estos cabos tan claros y que no tienen en derecho alguna dificultad, como S. S. muy bien sabe. no parece que es justo que por su parte se quiera quitar nuestra justiciã, sino conservarla como padre universal de todos, guardando á cada uno lo que es suyo.

Assi mismo parece que se puede dezir en lo de los expolios del Reyno de Napoles, y en lo del sacrilego. pues tambien en derecho esta muy averiguado. que donde ay jurisdictiones espiritual y temporal distinctas, qualquier príncipe, por grande que sea, ha de pedir el derecho que pretende en el foro del reo a quien pide, y que en los *casos mixtos*, para la pena grave que la yglesia no alcanza a dar al malhechor. puede y deve el juez seglar conocer y darse la pena que a la qualidad del delicto conviene. Esto diréis lo mas brevemente que se pudiere, insistiendo solo en derecho, y no tocando palabra de possession ni de costumbre, pues siendo aquel de nuestra parte, a ellos tocara allegar la possession y costumbre que pretenden ser en su favor; de la qual podréis muy bien salir. diziendo que no se hallara tal possession ni la puede haver. no haviedo concurrido en ella los requisitos que para la preterition de tal costumbre se requiere, es a saber ni el curso del tiempo ni la noticia y tollerancia nuestra, por donde, ya que se pudiesse dezir *possession*, se havia de llamar *viciosa y clandestina*, y por consiguiente de ningun effecto para prejudicar a nuestra jurisdiction; aunque todo esto ha de ser por manera de discurso y no por via de disputa, pues sobre la dicha possession no se han de admitir probanças de hecho ni allegaciones de derecho, ni otra cosa alguna por donde parezca que aya conocimiento de causa.

Podreisles dezir que quando Pío Quinto, su predecessor, embió aqui al cardenal Alexandrino su legado, yo, por dar satisfacion a S. S., me contenté de venir en algunas cosas y medios que les fuéron dados por escripto, de los quales si S. S. no tiene cumplida satisfacion, y les parece que aya algunos mejores, podran dezirlos y tractar sobre ellos, y por esta via ven-

dreis a conseguir vuestro intento de que ellos sean los primeros a pedir y proponer medios, que es cosa que mucho importa a la buena direction del negoçio.

Y para que tengan cumplida notiçia de todas las cosas de que hasta agora ha havido controversia, os he mandado dar traslado de algunos papeles, assi consultas como instrucciones y cartas de los virreyes, y particularmente de las instrucciones que llevaron el Marques de Cerralvo, y el commendador mayor de Castilla, junctamente con otros papeles tocantes a esta materia; pero lo que al presente parece que mas insta y tiene necesidad de remedio, se reduce a pocos cabos que son los siguientes.

El primero es de la familia armada, y en este ya por nuestra parte se tomó el medio que havréis visto, de conçeder al cardenal Borromeo aquellos cinco ó seys hombres con la limitacion que nos pareció ser conveniente. Haveis de insistir que S. S. tenga por bien de ordenar al cardenal Borromeo que sea contento con esso, y en caso que S. B. quisiesse que esos hombres fuessen uno, ó dos mas de los que se concediéron a instancia de Pio Quinto, no dexarémos de complazelle en ello para atajar del todo esta diferencia, y quando el cardenal Borromeo se hiziesse renitente de aceptar esta concession de nuestra mano, por el humor que le movió por esta causa de descomulgar sobre ello al comendador mayor de Castilla, podréis tomar por medio que se haga en virtud desta concordia entre S. S. y mi.

Y miéntras estos negoçios de Milan se fuéren tractando, no dexaréis de hazer muy gran resentimiento con S. S. del mal modo de proçeder del cardenal Borromeo, no solamente a lo que toca a la usurpacion de nuestra jurisdiction Real, poro aun en inventar y hazer cosas tan contra nuestro stado como ha hecho, pues bien puede S. S. considerar los grandes inconvenientes que pudieran suceder, de hallarse descomulgado el que representa mi persona en aquel estado, y los dos mas principales ministros que ay en el gobierno dél, y que muy facilmente pudiera suceder alguna ocasion, que viniendo enemigos sobre aquel estado faltasse la obediencia, y el gobierno y la provision estando descomulgados los que la haviau de hazer. Por lo qual, y por haver assi mismo querido que se publique cada primer domingo del mes la excomunion, y la renitencia en la absolucion, y protestos que hizo su agente en Roma, y otras muchas novedades que ha intentado y intenta cada dia contra nuestra estado y jurisdiction, aunque havemos sido

provocado a hazer la demostracion contra él que fuera justo, todavia teniendo el respecto a S. S. que en todo devemos y queremos tenerle, no lo havemos hecho, antes hemos holgado de representarlo primero a S. S. con la eficacia y consideracion que el caso requería. paraque con su prudencia mirando las cosas sobredichas. y mas el desacato y obstination que ha tenido con S. S. en no guardar la órden dela supersessoria que le havia dado, y en oponerse á la absolucion que S. S. mandava conceder al comendador mayor, sea S. S. servido de poner la mano en ello, y proveerlo de manera que no sea yo forçado a remediarlo dela mia, y que agora sea promovíendole a otra yglesia, ó, como mejor le pareciere, le saque de aquel estado, paraque con ello se vengan a obviar los grandes inconvenientes que de su estada en él se pueden cada dia seguir.

El segundo cabo es del Resta, en que sera justo que S. S. se contente que se haga órden expressa y general, de que los legos, por las cosas profanas, sean convenidos ante juezes seglares, pues. demas de ser esto conforme á derecho, conviene tanto y es necessario para conseguirle el que le tuviere, sin confusion de los litigantes.

Quanto á los expolios, pues está por nuestra parte la justicia tan clara, como arriba se ha dicho, assi en la propiedad como en la possession. no tractaréis de medio ninguno. pues no es bien ponerlo en disputa, sino que se haga viva instancia, para que quando algun lego fuere llamado á juyzio sobre esta razon, sea ante juez seglar, pues es conforme á justicia, y se usó assi en tiempos passados; y si os pareciere que para atajar estas diferencias será buen medio tractar con S. S. que attento que los obispados y beneficiós de aquel Reyno son tan tenues como es notorio, tuviesse por bien de alçar la mano destos expolios, y darlos á los successores conforme á la disposicion del derecho comun, en lo qual S. S. haria obra digna de su grandeza; y tan pia, que será quitar de aquel Reyno una graveza, de que aquel Reyno y clero reciba grandissima vexaçion, y que assi mismo dexasse de embiar á él collectores ni nunçiós, pues quitando lo de los expolios serán poco menester; haréis en esta parte la diligencia que os pareciere convenir para bien deste negoció, pero quando viéredes que en alguno destos dos puntós havrá dificultad, y que el tractar dellos podria causar embaraço y mala satisfacion para conseguir el effecto que se pretende, no tocaréis en ellos, sino solamente insistiréis en lo demas que en

este particular se os ordena, procurando en todo caso, que á lo ménos S. S., venga en que las causas de los mismos expolios que se tractáren contra legos, sean conocidas y determinadas por los juezes seglares, como siempre se ha hecho, ántes de la yda del duque de Alcalá á aquel Reyno, cuya negligenciá bien sabe S. S. que por tan pocos años y aun por muchos mas no pudiera hazer prejuizio á mi real jurisdiccion.

En lo que toca al economato de Milan, no parece que ay que añadir ni quitar al medio que estava tractado con el cardenal Alexandro, que es que yo nombre la persona, y que S. S. le conceda la provision y el título, pues deve bastar á S. S. que yo me aparte dela possession, en que ha tantos años que estan mis predecesores en aquel estado, de que el economo sea diputado por mí y tenga patente y título mio, y me contente de quedar consolo el nombramiento, y que él se llame ecónomo appostólico. Y aunque parece que en la diputación que S. S. ha hecho de Juan Duarte para el dicho offiçio, ha querido començar á poner esto assi en execucion, todavia porque en la dicha provision no haré mençion ninguna de nuestro nombramiento, no havemos querido consentir que lo acepte el dicho Juan Duarte, si bien al Comendador mayor se pareció de dar otra orden allá, como él ha querido. no embargante lo qual insistiréis que en esta concordia que agora se ha de tomar se ponga special capitulo dello. paraque quede para adelante en todos tiempos assi assentado.

En la materia de la monarchia de Siçilia, por ser cosa de la importancia que veis para la buena governacion de aquel Reyno, no haveis de tocar cosa ninguna de medios, ni responder á los que por parte de S. S. se propusiesen. sino embiarlos acá luego, paraque se os diga como haveis de proceder. Solamente podreis assegurar á S. S. que si ay en el exercitio della algunos abusos, yo holgaré mucho de quitarlos y que si S. S. quiere confirmar y renovar, yo la recibiré de su sancta mano, no embargante que por el privilegio tan antiquo y la costumbre que inviolablemente se ha guardado en aquel Reyno, no pueda yo ni deva tener scrupulo ninguno Y en esse easo os embiarémos de acá particularmente, todo lo que acerca del exercicio della le podrá reformar ó emendar. ó, pedir a S. S. por nueva concession.

En lo del marques de Casalarbore, haveis de hazer instancia con S. S., que se contente de venir en el medio ya propuesto por mi embaxador, que

es, que se elijan árbitros por su parte y por la mia, y tercero en caso de discordia, y que desta manera amigablemente se acabe de determinar, pues tractándose de dar fin á todas las diferencias con este assiento, no es justo que esta quede indecisa, y los señores del feudo descomulgados, como ha tantos años que lo estan.

El negoçió de los *casos mixtos* tiene dos partes : la una tócate al caso del sacrilego que se sacó de las cárceles del arçobispo de Nápoles, y la otra en general de todos los casos que por los doctores se llaman *mixtos*. En lo del sacrilego si seos tocáre alguna cosa, podréis justificar lo hecho con decir, que la qualidad del caso agravava de manera el delicto que no podia ser castigado dignamente por juez ecclesiastico; por lo qual el juez seglar parece que en querer tractar del castigo, y en castigarle, no hizo exceso alguno. ántes lo que convenia al bien publico y á la auctoridad y reverencia que se deve á las yglesias, mayormente que en general se puede acometer, que el juez ecclesiástico mas tracta de los *casos mixtos* contra legos por via de penitencia, y correction, que por via de castigo sulliciente.

En el segundo cabo, tocante en general á todos los casos mixtos, veréis una consulta que nos hizo el duque de Alcalá, á los diez y nueve de julio 1570. por la qual parece que, assi de derecho como por los capitulos del Papa Honorio, y antiquissima costumbre de aquel Reyno, se ha proçedido en ellos, de la manera que mandámos responder al cardenal Alexandrino; y pues esto está tan llano, no ay que tractar de medio alguno, sino que S. S. se contente de que acerca della no se inove cosa alguna, ántes quede en ésta concordia assentado que assi se guarde en lo de adelante. Y si todavia por parte de S. S. se propusiesse alguna cosa cerca desto, nos la avisaréis, comunicándolo primero con los prelados que arriba se os ha apuntado, y advirtiéndonos de su parecer y del vuestro.

En lo delas décimas de Nápoles y Milan, veréis lo que se respondió al cardenal Alexandrino, de lo qual no conviene en ninguna manera apartarse. y quando el Papa pretendiere otra cosa [lo que no creemos] nos avisaréis dello, sin tractar allá otro medio alguno. Y porque conviene que estas diferencias entre la jurisdiction ecclesiástica y seglar queden con el assiento que agora se tomará decision, no solamente para lo que toca al presente, pero tambien se dé forma en que para lo de adelante no las pueda haver : veréis la concordia que se tomó entre el cardenal de Domege y la Reyna

doña Leonor de Aragon, y en el punto que toca á averiguar la diferencia de las dos jurisdicciones con election de árbitros, como alli se dice, procuraréis de establecer otra semejante con S. S. en los Reynos y estados de Italia.

Por la nuestra parte haveis de tractar en esta concordia de que S. S. confirme, *et quatenus opus sit*, de nuevo conceda el indulto que tengo en el estado de Milan por concession de Leon décimo, hecha al Rey Francíseo de Francia como Duque de aquel estado, que, si bien no ay en el privilegio o indulto sobre dicho scrupulo ninguno, y se ha guardado siempre y guarda inviolablemente, todavia holgarémos de recibir esta merced de mano de S. S.

Assi mismo haveis de hazer grande instancia, de que S. S. sea servido reformar la bula *in cena Domini*, de algunas clausulas de nuevo añadidas por S. S., y por su predecessor Pio Quinto, á lo qual parece por la relacion que nos hizo el cardenal de Granvela, que se inclinava S. S. el março passado de setenta y tres; y para esto veréis la instruction que se dió al dicho comandador mayor, de que arriba se haze mencion, juntamente con la nota de los inconvenientes que de los dos Reynos de Nápoles y Sicilia, y estado de Milan, nos han advertido los visereyes y consejos dellos, para que, conforme á lo que de los dichos papeles resulta, podais procurar el remedio conveniente, advirtiendo á S. S. que para auctoridad de la misma sede appostólica conviene, que la bulla se haga de manera que los reyes y principes temporales no podamos agraviarnos della, porque dessa manera procurarémos que se guarde y cumpla, y tenémos por bien que se publique y se guarde en todos nuestros Reynos y estados, dando á entender á S. S. que por la relacion que tenemos de nuestros consejos, está nuestra consciencia bien sancada de que, segun la opinion de los mismos canonistas, no es obligado el principe seglar á cumplir los mandamientos del Papa sobre cosas temporales, por donde se seguirá desacato y menosprecio á la sancta sede appostólica, que es la cosa que, segun los tiempos que agora corren, S. S. deve lo mas que pudiere evitar, quanto mas que aquellas revocaciones que S. S. haze en ella de privilegios, costumbres y prescripciones immemorales, no pueden dexar de causar grandes turbaciones en los principes seglares, y por consiguiente en toda la republica christiana cuya quietud y sossiego deve S. S. procurar, como de su sancto zelo y desseo se confia.

En general terneis advertençia, de que ningun papel scripto ni firmado de vüestra mano quede en poder de la otra parte, sino que vayan las cédulas y papeles que sobre ello passáren en forma de simple scriptura, y que no pueda tener fuerça ninguna, salvo en caso que S. S. viniessse en algun medio de los sobre dichos, ó alguno dellos, en el qual se podrá en aquella parte stablescer y firmar la concordia mientras se fueren adelante tractando los demas cabos.

Advertireis tambien, que aunque arriba se os han apuntado los dichos medios, no haveis de tocar ninguno dellos, si primero no fuere sobre aquel particularmente propuesta quexa por los diputados por S. S., de manera que por nuestra parte no se les venga á offresçer cosa ninguna de los medios, sino fuere despues de mucha instancia hecha por ellos, governándos en el proponerlos con la dexteridad que se requiere, es á saber, no condescendiendo á ellos en el primer lançe, sino poco á poco, y en la forma que para guiar bien los negocios os pareciere que convenga, procurando que todo se haga con lo major ventaja que se pudiere en beneficio de nuestra jurisdiction. Y advertireis assi mismo, que en las confirmaciones ó concesçiones de nuevo que S. S. nos huviere de hazer por virtud desta concordia, sean para mi y mis successores en el Reyno ó estado donde aquellas se huvieren de conçeder, pues no nos estaria bien en ninguna manera que alguna dellas fuesse temporal, ni que por ningun caso huviesse de extinguirse, aunque no por esso reusareis de aceptarla, sino dexando la plática en pie nos avisareis de lo que se os huviere offrescido, para que entendida la qualidad del negoçió y forma de la graçia que se offresciere se os escriba si se havrá de admitir o dexarse de hazer instançia en ella.

En lo del Capellan mayor de Nápoles, si por parte de S. S. se persistiere en la quexa que aqui propuso el cardenal Alexandrino, bastará allegar la possession mas que immemorial en que aquel está del exerçitio de la jurisdiction episcopal en mi palaçio real y castillos de aquel Reyno, como mas ampliamente lo vereis por la consulta que sobre ello nos hizo el cardenal de Granvela á último de março 1572, en el último capitulo della, si bien ay un titulo que Papa Leon decimo conçedió al Emperador mi Señor. de gloriosa memoria, de la data de dos de noviembre 1519, cuyo traslado se os dará, del qual no hareis presentation ninguna hasta que deis aviso dello al cardenal de Granvela, paraque junctamente con el consejo colla-

teral vea si conviene mostrarle, y podreis tambien comunicar con el dicho cardenal en el mismo tiempo, si puesto que S. S. de la dicha possession immemorial y del dicho titulo [en caso que se haya de mostrar, no quedasse satisfecho [lo que no creemos] seriá bien tractar que S. S. se contente de concederme un breve, en que por auctoridad appostolica conceda la dicha jurisdiction, con las clausulas y circunstancias necessarias á los Capellanes Mayores que por mi y mis successores *pro tempore* fueren elegidos, y que no se pudiesse obtener este breve perpetuo, que seria lo mejor, si conven-dria tractarse en esta concordia, que á todos los que yo diere titulo de capellan mayor, les conçeda la provision con la auctoridad episcopal que hásta agora le han exercitado; y procuraréis haver á las manos los breves que en el dicho titulo de Leon decimo se acusan, de los quales y de la respuesta del dicho cardenal nos embiareis traslado, para que de aqui se os dé la orden que convenga, teniendo entretanto el negoçio suspenso, con allegar solo la possession immemorial, como arriba se ha dicho.

Por la copia que se os dará de una carta del presidente de Sicilia, y de los papeles que en ella se acusan, vereis como los dias passados hallandose en Roma el Arçobispo de Palermo por comission y cosas de nuestro ser-viçio, fue puesto á la puerta de su casa un cedulon, en que se descomulgava al Baron y Baronesa de Prizi vassallos y feudatarios nuestros del Reyno de Sicilia, á instançia del cardenal Alexandrino pretendiendo tocarle la dicha baronia de Prizi, como á comendador perpetuo de la Abbadia de Casamare; y porque de los dichos papeles comprehendereis assi mismo lo que en este negoçio ha passado, y el notable prejuyzio que se hizo á nuestra real jurisdiction, en querer extraer de aquel Reyno las causas que se han de decidir y determinar por nuestros ministros, en especial esta que es feudal, y cuyo juyzio nos toca como á directo y supremo señor del feudo, entendereis del nuestro embaxador de Roma, a quien mostrareis los dichos papeles en llegando á aquella corte, del effecto que han sido los officios que le havemos mandado hazer paraque los descomulgados sean absueltos, llevando estos adelante hasta que se consiga el fin que se pre-gende. Y quando el cardenal [lo que no es de creer por ser vassallo nuestro, y que tiene entendido que no solo á el, siendo persona de la qualidad que es, pero á qualquier otra, mandamos hazer cumplida justicia en los pre-tensiones que tienen en nuestros Reynos, como en esta misma se haria

en caso que fuesse agraviado], persistiesse en su propósito, y en no querer retractarse de la offensa evidente que ha intentado hazer á nuestra jurisdiction, y preeminencia Real en essa, informareis á S. S. de lo que ay, pues siendo tan gran letrado, entenderá la sin razon que en esto se nos haze, procurando remediarlo, con que los descomulgados sean absueltos, y advirtiendo de no dar copia de los dichos papeles que han de servir para sola informacion vuestra, y avisarnos de lo que en el negoçio se fuere haziendo.

Havreys gran cuydado de avisarnos con todos los correos que vinieren de lo que se fuere haziendo, como arriba se os ha dicho.

Passareis por Milan, y comunicareis con el Marques de Agamonte nuestro governador y capitán general, y con el gran canceller y presidente del Senado, lo que en esta instruction ay tocante á aquella provincia, para que si os quisieren advertir de alguna cosa lo puedan hazer, y de lo que assi os advirtieren nos avisareis, y si al dicho governador pareciere de embiar con vos alguna persona instruyda destas materias para mayor instruction vuestra, dexamos que la embie, y con ella communicareis solamente lo que al dicho embaxador Don Juan de Cuñiga y á vos pareciere.

Assi mismo llegados á Roma, dareis luego aviso de vuestra llegada el cardenal de Granvela, para que os pueda advertir si algo se offresciere. y ternéis cuenta de comunicar con el todo lo que se fuere haziendo tocante al Reyno de Napoles, como lo hareis con el governador de Milan, de lo que se fuere haziendo tocante á aquel estado.

Al Presidente de Sicilia podreis tambien dar aviso de vuestra llegada, paraque tenga noticia dello, si bien en las cosas de la monarchia no haveis de tractar cosa ninguna sin nuestro special orden, como arriba se os ha significado.

Y aunque confiamos que con el sancto zelo de S. B., y vuestra dexteridad será Dios servido que se tome esta concordia y assiento que vays á tractar. todavia, en caso que por algunas causas, esto no succediesse conforme á nuestra intencion y desseo, que vcais que la plática del todo quede sin esperanza de concierto. y que no aprovechan los medios offresçidos, nos despachereis luego correo proprio, con aviso de todo lo que en ella huviere passado, y el estado en que quedáren los negoçios, advirtieendonos punctamente de vuestro parecer en cada uno, paraque, vista la qualidad del, juncto con lo

que se huviere tractado, se os ordene lo que para último remate de vuestra comission convendrá responder á S. S.

Aunque por lo que arriba se os ordena teneis entendido, que se ha de comunicar esta instruction con el embaxador Don Ju^o de Çuñigo, y proceder en lo tocante à ello con su intervention y paresçer, todavia para mayor informaçion vuestra os la havemos querido advertir de nuevo, con ordenaros que en las cosas graves no se haga nada sin el parescer de todos tres, mas en las menores se podrá hazer lo que paresçiere á los dos, advirtiendooos que si en algun capitulo de la instruction no estuvieren conformes todos tres, queremos que se suspenda la resolucion del, y se nos dé luego razon de la desconformidad, junto con las causas que cada uno allegare para fundar su parescer, paraque se os ordene lo que se havia de hazer en ello.

Del Escorial, a III^o de Junio M. D. LXXIII^o

Yo el Rey.
VARGAS.

XXXII.

TRADUCTION.

Le principal motif qui nous a déterminé à vous envoyer à Rome est le droit de donner satisfaction au Souverain Pontife, lequel tant par lettres écrites de sa main que par l'intermédiaire du nonce, résidant en notre cour, et celui de l'ambassadeur qui nous représente près de sa personne, nous a fait les plus vives instances pour nous décider à lui envoyer des agents spéciaux chargés de conclure quelque arrangement au sujet de certains différends en matière de juridictions qui se sont élevés entre nous depuis quelques années dans le royaume de Naples et le duché de Milan.

Un autre motif non moins impérieux pour nous a été le désir de maintenir le calme et la paix dans les États que la Providence a confiés à nos soins, évitant qu'il s'y introduise, pour quelque motif que ce puisse être, le moindre trouble et le moindre désordre, ainsi que nous avons malheureusement pu le voir arriver dans ces derniers temps, par suite des différends mentionnés ci-dessus. Nous avons également jugé convenable de

faire connaître au monde entier que nous n'avons négligé de notre côté aucun moyen raisonnable pour nous entretenir dans une parfaite intelligence avec le Souverain Pontife, étant obligé, en notre qualité de fils très obéissant de la Sainte Église, de professer le plus grand respect pour celui qui représente ici bas Dieu lui-même, à une époque principalement où dans toutes les parties de la Chrétienté qui avoisinent nos États on voit s'affaiblir de jour en jour l'attachement à la foi de nos ancêtres et l'obéissance envers le Saint-Siège apostolique. En conséquence, bien que nous eussions pu dans le principe user des moyens de rigueur que le droit et l'usage nous mettent entre les mains pour défendre notre juridiction royale, et réprimer la conduite tenue au préjudice de celle-ci par quelques prélats dans toute cette affaire, nous avons toutefois jugé convenable d'employer à l'égard de S. S. des procédés conciliateurs, en vous envoyant à Rome pour traiter avec les agents désignés par elle les divers articles dont va suivre le détail :

Nous avons tout lieu de croire qu'avant votre arrivée à Rome, peut-être même avant votre départ de Madrid, S. S. aura déjà fait absoudre ceux qui avaient été déclarés excommuniés pour les motifs susdits, tant à Naples qu'à Milan, cédant en cela aux vives instances que nous lui avons faites par l'intermédiaire de don Juan de Cúñiga, notre ambassadeur ordinaire; cependant vous devez partir avec cette pensée ferme que l'absolution dont il s'agit doit précéder indispensablement toute négociation, et dire clairement à S. S. que vous avez l'ordre précis de notre part de n'entamer ou poursuivre aucune espèce d'arrangement sans une sentence d'absolution préalable; dans ce dernier cas, vous ferez tout votre possible pour obtenir que S. S. veuille bien absoudre généralement *ad cautelam* tous les sujets de mes États, qui ont encouru d'une manière ou de l'autre les censures à propos de ses différends en matière de juridiction. Si toutefois on ne pouvait obtenir cette concession, vous ne devriez point pour autant vous dispenser d'entamer et poursuivre la négociation dont vous êtes chargés, pourvu qu'on absolve ceux qui ont été déclarés publiquement excommuniés, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Quelle que soit la juste confiance que nous ayons en votre habileté personnelle, quelle que soit l'étendue des pouvoirs qui vous sont confiés, toutefois, comme l'affaire que vous allez traiter est de la plus haute importance, qu'elle a été ici déjà l'objet d'une étude longue et approfondie, comme d'autre part l'arrangement à conclure doit être perpétuel et irrévocable, nous voulons et notre intention formelle est que dans le cours des négociations vous n'exéciez en aucune manière les limites prescrites par cette instruction. Ainsi donc, dans le cas où S. S. vous ferait proposer quelque moyen non prévu par cette dernière, si ce moyen est jugé raisonnable par vous-même et par les personnes que nous désignerons ci-après, vous répondrez que vous nous en donnerez une connaissance immédiate; dans le cas contraire, vous le rejetterez absolument, sans

même donner à entendre que vous nous en ferez part, bien que notre intention soit pourtant que vous nous teniez exactement au courant de tout ce qui vous sera proposé de part et d'autre, afin que nous puissions d'ici vous tracer la marche à suivre dans cette affaire.

Une chose dont il est important que vous soyez intimement pénétrés d'avance, c'est que vous ne devez prêter l'oreille à aucune proposition concernant nos États d'Espagne ou autres, situés hors de l'Italie, vous bornant à répondre clairement, dans le cas où S. S. vous ferait faire quelques insinuations à ce sujet, que vous n'avez aucune espèce de pouvoirs ou de mandat pour traiter une question de ce genre; vous éviterez même de vous engager à nous en écrire le moins du monde, vous excusant à cet égard du mieux que vous pourrez; car il ne convient point de remettre en question aujourd'hui des choses décidées depuis si longtemps à l'avantage de notre couronne.

Aussitôt arrivés à Rome, vous communiquerez à don Juan de Cũniga, notre ambassadeur, la présente instruction et les dépêches dont vous êtes porteurs; vous aidant de ses conseils et de sa coopération personnelle dans toutes les négociations auxquelles sera consacré votre séjour à Rome, ayant soin de ne vous engager dans aucune démarche, sans lui en avoir donné connaissance et vous être assurés de son assentiment. Vous mettrez également au courant de cette affaire les prélats espagnols que nous avons envoyés dans cette ville pour la cause de l'archevêque de Tolède¹, sans leur donner toutefois connaissance des particularités contenues dans cette instruction, vous bornant de demander leur avis sur la marche à suivre et à recevoir communication des moyens qu'ils jugeront convenables pour en assurer le succès; ce que vous continuerez de faire du reste dans le courant des négociations toutes les fois que vous le trouverez à propos dans l'intérêt de nos vues.... même recommandation à l'égard du cardinal Pacheco et autres personnages qui sont dans la confiance de cette affaire: notre ambassadeur, avec sa prudence ordinaire et son expérience des usages de la cour de Rome, saura bien vous dire quelles sont les personnes avec lesquelles vous pouvez entrer en rapport et jusqu'à quel point il convient de les initier à la connaissance de l'objet qui nous occupe.

Dans le moment où vous serez admis à baiser les pieds de S. S., vous vous en tiendrez à son égard à des démonstrations générales de bienveillance révérencieuse, lui

¹ Don Barthélemy Carranza de Miranda, archevêque de Tolède dès 1557. Sacré à Bruxelles le 27 février de l'année suivante par Mgr de Granvelle, alors évêque d'Arras, il fut incarcéré à la suite d'une fausse dénonciation par l'inquisition espagnole, qui le retint dans ses cachots depuis le 22 avril 1559 jusqu'en 1567, où il fut envoyé à Rome sur les ordres réitérés du Pape Pie V. Ce pontife le fit mettre en liberté. Voir ci-après une lettre des 3 et 4 juin 1576. Ce prélat, théologien distingué, avait pris part au concile de Trente et devint confesseur de Marie Tudor pendant son mariage avec Philippe II.

exprimant toute notre affection et notre dévouement à sa personne, ainsi que notre désir de voir toutes ces difficultés terminées à la satisfaction des deux parties.

Plus tard, dans la première audience secrète, vous témoignerez à S. S., dans les termes les plus significatifs, la peine que nous avons éprouvée en voyant certaines gens chercher à lui persuader que, dans le cours de son pontificat, il ait été introduit par moi-même ou par quelque ministre agissant en mon nom la moindre innovation, qui non seulement déroge aux usages suivis de tout temps par les rois mes prédécesseurs, ces princes si chrétiens et si catholiques, mais qui ne soit pas utile, indispensable même pour le maintien de la tranquillité publique ainsi que la bonne administration de mes États et conforme, du reste, à l'usage invariablement suivi jusqu'au temps présent. Il y a plus ; dès le jour où le Souverain Pontife est monté sur le trône de St-Pierre, nous avons donné de tous côtés les ordres les plus positifs pour qu'en aucune matière il ne soit rien innové contrairement à la juridiction ecclésiastique, mais que celle-ci, bien au contraire, soit maintenue, augmentée même dans tout ce qui ne sera pas contraire à nos prééminences royales. Ainsi donc vous le prierez et le supplierez de notre part, avec toute la chaleur possible, de bannir de son esprit une semblable pensée et de se persuader que jamais nous n'avons eu à son égard des intentions de ce genre, toujours déterminés à lui témoigner autant de respect [et plus encore s'il était possible] qu'à tous ses prédécesseurs. En vertu de cette disposition, nous ne cesserons de correspondre à la bienveillance paternelle de S. S. avec l'obéissance filiale et l'affection sincère qu'elle peut désirer d'un prince ou d'un roi vraiment chrétien.

Notre deuxième sujet de plainte est relatif à la manière d'agir suivie à Naples et à Milan à l'égard de mes ministres, au préjudice de la juridiction royale, à une époque surtout où j'avais lieu de m'attendre à toutes les marques de faveur et de bienveillance possible de la part de S. S., ayant employé mon patrimoine tout entier à la défense de la Chrétienté. A ce titre, en effet, et en ma qualité de fils très obéissant du St Siège apostolique, j'avais tout lieu d'espérer que S. S. aurait intimé à ses prélats et ministres l'ordre de suivre une procédure toute différente ; faute de quoi ces derniers se sont trouvés encouragés à persévérer dans une manière d'agir essentiellement contraire à la juridiction que nous exerçons à si juste titre et que nos ministres utilisent avec tant d'équité pour la paix et le bonheur de nos États. Notre déplaisir à ce sujet est d'autant plus grand que les prélats et les ministres du St-Siège ont réellement dépassé les bornes de la modération dans les brefs si rigoureux adressés au Cardinal de Granvelle et au Grand-Commandeur de Castille, surtout au moment où l'on pouvait apprécier le soin que j'ai toujours eu de recommander à ces derniers le plus grand respect pour la juridiction ecclésiastique et les égards que l'on conserve pour elle dans mes États, égards que S. S. pouvait apprécier, ne fût-ce que par comparaison avec ce qui se fait à ce sujet dans le reste de la Chrétienté. A ce propos vous ne manquerez pas de faire

valoir aux yeux du Souverain Pontife les ménagements que nous avons gardés à son égard, dans le moment où nous aurions pu faire usage de moyens tout différents pour maintenir la juridiction qui nous appartient.

Ce préliminaire accompli avec tous les ménagements nécessaires pour disposer convenablement l'esprit de S. S., vous la priez de vouloir bien, afin d'assurer la prompte expédition de cette affaire, désigner sans perdre de temps les personnes qui devront s'aboucher avec vous pour traiter à l'amiable et par voie de conciliation à l'exclusion de toute forme juridique et de toute discussion relative au mérite de l'affaire elle-même. Ces personnages ne devront pas excéder le nombre de trois, tant pour éviter la confusion inséparable de toute assemblée nombreuse qu'afin de maintenir l'égalité numérique entre eux et vous-mêmes auxquels se joindra l'ambassadeur. Il serait également bien [si toutefois la chose était possible] de vous faire désigner, hors de l'enceinte du palais pontifical, un local quelconque où vous tiendriez vos séances, afin d'éviter les rumeurs et les conjectures auxquels peuvent donner lieu de semblables réunions dans un édifice ouvert à tous venants, et de déterminer d'avance les jours et les heures desdites séances, afin d'expédier la chose avec plus de célérité, remédiant ainsi aux nouveaux inconvénients qu'entraîne chaque heure de retard dans la décision des difficultés qui nous occupent.

Une fois les séances commencées, vous aurez soin que les premières propositions soient faites par les cardinaux ou autres personnages représentant le Souverain Pontife. Si par hasard ils prétendaient de leur côté que vous devez faire les premières ouvertures, vous pourriez très bien vous excuser en disant que c'est sur les instances expresses de S. S. que nous nous sommes décidé à vous envoyer à Rome; que malgré la prière que nous lui avons faite, par notre ambassadeur, de vouloir bien spécifier la marche à suivre et les ménagements à garder dans cette affaire, puisque nous envoyions des agents tels qu'elle pouvait les désirer, elle a constamment refusé de s'expliquer sur ce point, et que vous n'avez pu par conséquent recevoir de moi que des instructions générales et non particulières, ainsi qu'on pourra le voir par la forme de votre mandat. En vertu du même principe, dans le cas où l'on vous demanderait toute communication de vos instructions, dans le but d'en tirer quelques inductions particulières, vous pourrez dire que vous n'en avez reçu d'aucune espèce, faite par nous de connaître d'une manière précise les points que l'on devait traiter; le tout afin de paraître, s'il est possible, non point *demandeurs*, mais simplement *défendeurs*. Si toutefois on insistait pour que les premières ouvertures fussent faites par nous, vous diriez que les principes mis présentement en question par les ecclésiastiques sont tous si évidemment en notre faveur qu'il vous paraît impossible de proposer aucun moyen qui ne porte pas une atteinte notable à notre juridiction; vous citerez pour exemple ce qui s'est passé à Milan, c'est-à-dire l'affaire des domestiques armés et celle de Resta,

étant de la dernière évidence en droit que les prélats peuvent jouir du privilège d'armer leurs gens dans un pays où la juridiction temporelle ne leur compète point, si ce n'est en vertu d'une autorisation spéciale des princes séculiers, seuls dispensateurs en pareille matière. De même, dans les causes profanes et relatives à des choses temporelles entre des personnes du siècle, les juges ecclésiastiques n'ont aucune espèce de juridiction à exercer. Ainsi donc, en cas aussi clair, aussi évident que celui dont il s'agit et qui n'offre en droit aucune espèce de difficulté, comme S. S. ne l'ignore point, il ne semble point juste que l'on vienne en son nom porter atteinte à nos prérogatives lorsque son devoir, comme père universel de la Chrétienté, l'oblige tout au contraire à veiller à leur conservation et à maintenir chacun en possession de ce qui lui appartient à titre légitime.

On en peut dire autant des successions épiscopales du royaume de Naples et de l'affaire du sacrilège, puisqu'il est également constant en droit que partout où il y a juridictions spirituelle et temporelle distinctes, tout prince, quelque grand qu'il soit, doit faire valoir ses réclamations devant le tribunal dont est justiciable le défendeur contre lequel il réclame. Pour les *cas mixtes*, dans lesquels l'Église ne peut infliger juridiquement une peine grave au malfaiteur, c'est le juge séculier qui peut et doit même connaître du délit, afin d'y appliquer un châtiment convenable. Vous exposerez tout ceci le plus brièvement possible, vous bornant à insister sur le droit, sans toucher un seul mot de possession ni de coutume, parce que ayant le droit pour nous, c'est à eux qu'il appartient d'alléguer la possession et la coutume qu'ils invoquent en leur faveur. Quant à cette objection, vous pourrez facilement la résoudre, en disant qu'il n'y a ni ne peut y avoir de possession à invoquer en pareil cas, faute du concours des circonstances requises pour légitimer la dite possession, à savoir le cours du temps, la connaissance du fait à nous acquise, et notre approbation au moins implicite; de telle manière qu'une semblable *possession*, à supposer qu'elle pût être admise, devrait être appelée *viciéuse*, *clandestine* et par conséquent de nul effet pour entraver notre juridiction. Tout ceci, du reste, sera traité par forme de simple raisonnement et non par voie de discussion, puisqu'il ne convient d'admettre au sujet de ladite possession ni preuves de fait, ni allégations de droit, ni quoi que ce soit enfin qui puisse donner lieu de soupçonner qu'il y a connaissance de cause.

Vous pourrez ajouter que lorsque Pie V, prédécesseur du pape actuel, envoya en Espagne le cardinal Alexandrin, son légat, je consentis, pour faire plaisir à S. S., à l'adoption de certaines mesures proposées alors par écrit; dans le cas où elles seraient jugées par elle insuffisantes et inférieures à d'autres qu'elle aurait en vue, on pourrait proposer et discuter ces dernières, et de cette manière nous atteindrions le but que nous avons en vue, c'est-à-dire de les amener à faire d'eux-mêmes les premières ouvertures, circonstance qui est du plus haut intérêt pour la bonne direction de la négociation toute entière.

Afin de vous mettre parfaitement au courant de toutes les questions controversées jusqu'à ce jour, j'ai fait transcrire pour votre usage quelques pièces, telles que consultations, instructions et lettres de vice-rois, et particulièrement les instructions données dans le temps au marquis de Cerralvo, ainsi qu'au Grand-Commandeur de Castille, avec plusieurs autres documents relatifs à ce sujet. Mais ce qui presse actuellement le plus et semble nécessiter un plus prompt remède, se réduit à un petit nombre de points dont va suivre le détail :

Le premier est la question des domestiques armés. Sur ce point nous avons adopté déjà le tempérament que vous connaissez, c'est-à-dire d'accorder au cardinal Borromée la faculté d'armer cinq ou six hommes, avec les restrictions qui nous semblaient convenables. Vous insisterez donc auprès de S. S. pour qu'elle veuille bien engager le cardinal à se contenter de cette concession, et dans le cas où elle désirerait que l'on ajoutât un ou deux hommes d'armes à ceux que nous avons accordés sur les instances de Pie V, nous ne ferions aucune difficulté de lui donner satisfaction, afin de terminer toute contestation sur ce sujet. Que si le cardinal Borromée refusait d'accepter cette concession de notre main, par suite de cette mauvaise humeur qui lui fit précédemment excommunier, à propos de l'affaire même dont il s'agit, le Grand-Commandeur de Castille, vous prendriez comme terme moyen de la lui faire considérer comme le résultat d'un arrangement spécial conclu entre le Souverain Pontife et moi.

Pendant le temps que ces affaires de Milan vous occuperont, vous ne négligerez pas de témoigner au Souverain Pontife tout le mécontentement que nous causent les mauvais procédés du cardinal Borromée, non seulement en ce qui concerne l'usurpation de notre juridiction royale, mais encore les actes arbitraires qu'il s'est permis au préjudice de notre couronne. S. S. peut se figurer, en effet, les graves inconvénients qu'ont pu entraîner l'excommunication de la personne qui me représente dans ce royaume et celle des deux principaux ministres chargés du gouvernement, dans le cas très facile à prévoir, où l'ennemi venant à se porter sur le Milanais, il fût devenu impossible d'obtenir des sujets l'obéissance, de maintenir l'autorité et de prendre les mesures nécessaires, par suite de l'excommunication de ceux qui étaient chargés de pourvoir à ces différentes choses. En conséquence, et considérant, en outre, que le cardinal dont il s'agit a donné l'ordre de lire publiquement la sentence d'excommunication chaque premier dimanche du mois, son refus de lever les censures, la protestation faite à ce sujet à Rome par son agent, les démarches qu'il a tentées et tente encore chaque jour au préjudice de notre puissance et de notre juridiction, quoique une telle manière d'agir eût autorisé de notre part quelque démonstration vigoureuse contre lui, cependant le respect que nous devons et voulons professer constamment pour le Souverain Pontife nous en a dissuadé, et nous avons mieux aimé faire d'abord à S. S. des représentations sérieuses et motivées, comme le cas l'exigeait. Nous la prions, en consé-

quence, de vouloir bien examiner dans sa prudence les faits exposés ci-dessus, comme aussi le manque d'égards et la désobéissance dont le même prélat s'est rendu coupable envers elle en refusant de se conformer à la *supersessio* [au sursis] et s'opposant à l'absolution qu'elle voulait faire donner au Grand Commandeur, afin qu'elle puisse intervenir elle-même dans cette discussion, et me rendre telle justice que je ne me voie pas contraint de me la faire moi-même, c'est-à-dire qu'elle pourrait, par exemple, appeler le cardinal à un autre siège ou l'éloigner par un moyen quelconque du territoire de Milan, afin d'obvier aux inconvénients qui peuvent résulter à chaque instant de son séjour dans cette province.

Le second point est relatif à l'affaire de Resta. A ce propos, il sera de toute justice que S. S. permette de rendre une ordonnance expresse et générale en vertu de laquelle les laïcs, pour toute espèce de procès en matière temporelle, seront traduits devant les juges séculiers. Cette manière de procéder, indépendamment de ce qu'elle est conforme à la jurisprudence, est tout à fait convenable et même indispensable pour aider à reconnaître de quel côté se trouve le bon droit, sans introduire de confusion parmi les parties opposées.

Quant aux successions épiscopales, notre droit étant si évident, comme il a été dit plus haut, tant en ce qui concerne la propriété que la possession, il ne saurait y avoir ici matière à discussion; car il ne convient point de mettre en question une chose de cette nature; mais vous insisterez efficacement pour obtenir que lorsqu'un laïc sera déféré devant les tribunaux pour ce motif, sa cause soit instruite par des juges séculiers; car ainsi le veut la justice, et tel a été l'usage de tous les temps. En outre, vous aurez à examiner si, pour trancher toutes ces difficultés, il ne serait pas à propos, vu la faible importance des rentes épiscopales et des bénéfices dans cette partie de mes États, que S. S. voulût bien se dessaisir de son droit sur lesdits héritages et les abandonner aux successeurs, conformément à la disposition du droit commun; en quoi S. S. ferait une œuvre digne du rang qu'elle occupe et souverainement méritoire, supprimant dans ce royaume une charge qui pèse sensiblement sur les populations et le clergé, renonçant, de plus, à y envoyer des collecteurs et des nonces, puisqu'une fois ses droits abandonnés par elle, ceux-ci deviendraient inutiles. Dans ce cas, vous feriez toutes les diligences nécessaires pour le bien de la chose. Mais, si l'un de ces deux points venait à offrir quelque difficulté et que leur discussion pût, en soulevant quelque mécontentement, contrarier la fin que l'on se propose, vous vous abstiendriez d'aborder cette matière, vous bornant à insister sur les points spécifiés dans la présente instruction, mais cherchant, en tout cas, à obtenir du moins de S. S. que tous les procès intentés à des laïcs, relativement aux héritages susdits, soient instruits et jugés par les juges séculiers, ainsi que la chose s'est faite de tout temps avant que le duc d'Alcala ne fût envoyé dans le Milanais; car S. S. doit bien comprendre que la négligence

de ce personnage, pendant un si petit nombre d'années et même pendant un temps plus considérable, ne peut, en aucune manière, préjudicier à ma juridiction royale.

Pour ce qui concerne l'économat de Milan, il ne paraît pas qu'il y ait rien à ajouter ni à retrancher au moyen concerté d'abord avec le cardinal Alexandrin, et qui consistait à me laisser le choix du sujet auquel le Souverain Pontife conférerait la provision et le titre ; car il doit suffire à S. S. que, renonçant au droit dont mes prédécesseurs ont joui si longtemps dans ce royaume, droit en vertu duquel l'économe devrait être nommé par moi, recevant de moi seul sa patente et son titre, je me borne à la simple nomination de ce fonctionnaire, qui prendrait le titre d'économe apostolique. Bien que le Souverain Pontife, dans le choix qu'il a fait de Juan Duarte, pour l'office dont il s'agit, semble s'être conformé déjà d'avance à cet arrangement, toutefois, comme dans ladite provision je ne ferai mention aucune de notre choix, nous n'avons point voulu permettre que Duarte acceptât l'emploi dont il s'agit, quoique le Grand-Commandeur ait jugé à propos de donner des ordres dans un autre sens. Malgré cela, vous insisterez pour que, dans l'arrangement qui doit être pris à ce sujet, on consacre à cet objet un chapitre spécial, qui garantisse dorénavant nos droits dans toutes les circonstances possibles.

À l'égard de la monarchie de Sicile, vu l'importance à vous bien connue de la chose pour la bonne administration de ce royaume, vous n'aurez à mettre en avant quoi que ce soit qui ressemble à un expédient, ni à répondre aux propositions qui vous seraient faites à ce sujet de la part de S. S., mais vous vous bornerez à nous en donner de suite communication à nous-même, afin que l'on vous indique la marche à suivre dans ce cas. Seulement vous pourrez certifier au Souverain Pontife que s'il s'est introduit quelques abus dans l'administration de ce royaume, je m'empresserai de les faire disparaître et que, si S. S. veut nous en confirmer et renouveler le privilège, je suis prêt à recevoir cette faveur de sa sainte main, bien que l'ancienneté du titre et la coutume inviolablement suivie dans ce royaume puissent nous enlever tout scrupule à cet égard. Dans ce cas, nous vous enverrons un détail précis de tout ce qu'il peut y avoir à réformer ou amender dans la forme du gouvernement et de ce que vous devriez demander à S. S. par une concession nouvelle.

Quant à l'affaire du marquis de Casalbora, vous insisterez auprès de S. S. pour qu'elle veuille bien s'en tenir à l'expédient déjà proposé par mon ambassadeur et qui consiste dans le choix d'arbitres désignés par lui et par moi, sauf la nomination d'un tiers arbitre en cas de partage d'opinions, afin de terminer la chose à l'amiable ; en effet, dès que l'on s'occupe de lever toutes les difficultés au moyen de l'arrangement dont il s'agit, il n'est pas juste que celle-ci demeure indécidée et que les propriétaires du fief restent sous le poids de l'excommunication, comme ils le sont depuis un si grand nombre d'années.

L'affaire des *cas mixtes* se divise en deux parties : l'une qui est relative au fait du criminel sacrilège tiré des prisons de l'archevêque de Naples, et l'autre composant en général tous les cas appelés *mixtes* par les docteurs. Quant au fait du sacrilège, si l'on en touche quelque chose en votre présence, vous pourrez justifier ce qui s'est fait, en disant que les circonstances du délit en aggravaient tellement l'énormité qu'il ne pouvait être convenablement puni par le juge ecclésiastique. Ainsi donc, évoquant devant lui la cause, en prononçant et faisant exécuter la peine, le juge séculier, loin de commettre aucun abus de pouvoir, a fait ce qu'exigeaient le bien public et le respect dû aux églises; d'autant plus qu'en général on peut considérer que le juge ecclésiastique, dans toute affaire du ressort des *cas mixtes* contre laïcs, procède plutôt par voie de pénitence et de correction que par application de peine proportionnée au délit.

Pour ce qui concerne le second chef, comprenant en général tous les cas mixtes, vous verrez une consultation donnée par le duc d'Alcala, le 19 juillet 1570, de laquelle il résulte qu'en droit comme en vertu des articles du Pape Honorius et de l'usage immémorial de ce royaume, on a procédé en pareil cas de la manière que nous avons fait rappeler au cardinal Alexandrin. L'affaire étant si claire et si simple, il est inutile de rien discuter à ce sujet, et il suffit que S. S. veuille bien consentir à ce qu'il ne soit fait, dans le cas présent, d'innovation d'aucune espèce, mais à ce que l'on stipule dans l'arrangement à conclure entre nous que la même marche sera dorénavant constamment suivie. Si toutefois on vous faisait à ce sujet quelques propositions au nom de S. S. vous nous en donneriez avis, après vous être entendus avec les prélats désignés ci-dessus, et nous transmettriez leur opinion et la vôtre.

Quant aux dîmes de Naples et de Milan, vous verrez la réponse que nous avons faite au cardinal Alexandrin, et de laquelle il ne convient en aucune manière de s'écarter le moins du monde. Que si le Pape manifestait quelques prétentions d'un autre genre [ce qui nous répugne à croire], vous nous en donneriez avis, sans entrer provisoirement dans aucune discussion relative à cet objet.

Comme il est très important que ces différends entre les juridictions ecclésiastique et séculière soient définitivement terminés au moyen de l'arrangement que l'on s'occupe de conclure, et cela, non-seulement pour le moment actuel, mais encore de manière à prévenir le retour de pareilles difficultés, vous verrez la transaction passée dans le temps entre le cardinal de Comège et la reine Éléonore d'Aragon. Quant à l'expédient dont il y est fait mention et qui consiste à juger par l'intermédiaire d'arbitres les différends au sujet des deux juridictions, vous tâcherez d'obtenir de S. S. qu'il soit également adopté pour ce qui concerne les États et royaumes d'Italie.

Vous aurez à obtenir en outre, dans l'arrangement en projet, que S. S. confirme et renouvelle même, en tant que besoin sera, l'Indult que j'ai dans le Milanais par concession de Léon X au roi François I^{er}, comme duc de cette province; car, bien qu'il ne

me reste au sujet du privilège ou indult susdit aucun scrupule, et que les clauses en aient été, comme elles le sont encore, inviolablement observées, nous recevrons toutefois avec plaisir cette faveur des mains de S. S.

Vous insisterez également d'une manière très active pour que le Souverain Pontife veuille bien supprimer, dans la Bulle *in Coena Domini*, certaines clauses récemment ajoutées par S. S. elle-même et par Pie V, son prédécesseur, suppression vers laquelle, suivant ce que nous a rapporté le cardinal de Granvelle, S. S. paraissait incliner au mois de mars 1573 ; à ce sujet, vous verrez l'instruction, déjà mentionnée plus haut, qui fut donnée au Grand-Commandeur, de même que l'exposé des inconvénients que les vicerois et conseils des royaumes de Naples, de Sicile et du Milanais nous ont signalés comme le résultat de ces clauses, afin qu'à vue de ces documents vous puissiez travailler plus efficacement à procurer le remède.

Vous ferez observer à S. S. qu'il convient, dans l'intérêt même du St-Siège, de formuler la Bulle de telle manière que les Rois et princes temporels n'en puissent prendre aucun ombrage, moyennant quoi ils en surveilleront l'exécution et consentiront volontiers à ce qu'elle soit publiée dans tous leurs États et domaines ; à ce propos vous ferez bien entendre au Souverain Pontife que d'après l'opinion des canonistes eux-mêmes nous sommes complètement autorisés à croire en conscience qu'un prince séculier n'est point tenu d'obéir aux injonctions du Pape en matière temporelle ; d'où résulterait infailliblement, en cas de refus de sa part, une atteinte notable à la considération et à l'autorité du Saint-Siège apostolique, chose que S. S. doit chercher à éviter de tout son pouvoir dans les circonstances actuelles, d'autant plus que ces révocations de privilèges, coutumes et prescriptions établies de temps immémorial, qui sont mentionnées dans ladite bulle, ne peuvent manquer d'occasionner de grands mécontentements parmi les princes séculiers et par conséquent du trouble dans toute la République chrétienne, dont le calme et la paix doivent être l'objet de sa sollicitude, ainsi qu'on a lieu de l'espérer de son zèle et de ses pieux désirs.

En général, vous aurez soin qu'aucune pièce écrite ni signée de votre main ne demeure au pouvoir des négociateurs pontificaux, mais que les actes et cédulés dressés à l'occasion des divers arrangements soient en forme de simple écriture, qui ne puisse avoir aucune force, excepté dans le cas où S. S. consentirait à l'adoption de l'un des expédients ci-dessus désignés. Pour lors, il faudrait valider les actes précédemment dressés, tandis que l'on poursuivrait la discussion des autres articles.

Vous ne perdrez pas de vue non plus qu'aucun des moyens dont il s'agit ne doit être mis en avant par vous, jusqu'à ce que les députés de S. S. en aient fait officiellement la proposition ; de manière qu'il ne soit fait de notre part aucune ouverture, si ce n'est sur les vives instances de ces derniers. Vous procéderez en outre avec toute la dextérité requise, n'acquiesçant point d'abord aux offres qui vous seront faites, mais vous

laissant amener insensiblement et par la voie qui vous semblera plus convenable pour la bonne direction de l'affaire, veillant à ce qu'en toutes circonstances les intérêts de notre juridiction soient stipulés le plus avantageusement possible. Vous aurez également soin de faire confirmer les privilèges ou concessions nouvelles que S. S. pourra nous faire en vertu de ce traité, non seulement en ma faveur, mais aussi pour mes successeurs dans les États ou royaumes qui seront l'objet desdites concessions ; car il ne nous conviendrait sous aucun rapport qu'aucune de celles-ci soit, pour quelque motif que ce fût, temporaire ou sujette à extinction. Dans ce cas pourtant, il ne faudrait point refuser absolument, mais suspendre à l'instant même la négociation pour nous donner avis de cet incident, afin qu'après mûr examen de la nature de l'affaire et de la forme de la concession elle-même, on puisse vous écrire s'il faut accepter purement et simplement ou cesser d'insister à ce sujet.

Quant au Grand-Chapelain de Naples, si l'on persistait au nom de S. S. dans la plainte formulée ici par le cardinal Alexandrin, il suffira d'alléguer la possession plus qu'immémoriale où est ce personnage du droit de juridiction épiscopale dans mon palais royal et dans les châteaux de ce royaume, ainsi que vous le verrez plus amplement par le dernier chapitre de la consultation que nous a donnée sur ce sujet le cardinal de Granvelle, à la date du 31 mars 1572, bien qu'il y ait un titre concédé par le pape Léon X à l'Empereur mon père, de glorieuse mémoire, le 2 novembre 1519, dont il vous sera délivré une copie, que vous n'exhiberez pourtant point avant d'en avoir donné avis au cardinal de Granvelle, pour qu'il examine avec le Conseil collatéral l'opportunité de cette communication. Vous pourrez également consulter en même temps ce prélat pour savoir si, dans le cas peu probable où le Souverain Pontife ne trouverait point suffisante la possession immémoriale et le titre en question, à supposer que l'exhibition en fût jugée opportune, il serait bien de chercher à obtenir de S. S. un bref dans lequel, en vertu de son autorité apostolique, elle me concéderait ladite juridiction, avec les clauses et circonstances nécessaires, aux Grands-Chapelains nommés, *pro tempore*, par moi et mes successeurs, ou si, à supposer que l'on ne pût obtenir ce bref perpétuel, qui serait le plus avantageux, il conviendrait de stipuler dans le traité que tous ceux à qui j'accorderais le titre de Grand-Chapelain recevraient du S^t-Siège la provision de leur office avec l'autorité épiscopale dont ils ont été revêtus jusqu'ici. Vous tâchez aussi d'avoir entre les mains les brefs énoncés dans le titre concédé par Léon X, desquels ainsi que de la réponse du cardinal de Granvelle vous nous enverrez copie exacte, afin que l'on puisse vous transmettre d'ici les ordres convenables, tenant dans l'intervalle la négociation en suspens, et vous bornant à alléguer la possession immémoriale, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Par la copie qui vous sera remise d'une lettre du président de Sicile et des documents énoncés dans celle-ci vous apprendrez comment l'archevêque de Palerme se

trouvant ces jours derniers à Rome par notre ordre, et pour affaires de notre service, on vint placarder à la porte de son habitation un écriteau, dans lequel on excommuniait le baron et la baronne de Prizi, nos vassaux et feudataires dans le royaume de Sicile, à l'instigation du cardinal Alexandrin, qui revendique la baronie de Prizi comme lui appartenant de droit en sa qualité de commandeur perpétuel de l'abbaye de Casamare. Les documents susdits étant destinés à vous mettre au courant de tout ce qui s'est passé dans cette affaire et à vous faire apprécier la notable atteinte que l'on a portée à notre juridiction royale, en cherchant à transporter hors de ce royaume les causes qui doivent être jugées par nos ministres spécialement dans un cas féodal, comme celui-ci, par exemple, dont la décision nous compète comme seigneur direct et suprême du fief, vous vous informerez auprès de notre ambassadeur à Rome, auquel vous donnerez, dès votre arrivée dans cette ville, communication des pièces dont il s'agit, de l'effet produit par les démarches que nous l'avons chargé de faire pour obtenir que les excommuniés soient relevés de leurs censures, l'engageant à persévérer jusqu'à ce que nous ayons atteint le but que nous avons en vue. Pour le cas où le cardinal, persistant dans son premier dessein, se refuserait à reconnaître l'offense évidente qu'il a faite à notre juridiction et à nos prééminences royales, chose qui nous répugne à croire de la part d'un vassal de notre couronne, lequel doit savoir que nous sommes prêt à rendre justice entière, non seulement à lui, par considération pour son rang, mais encore à toute autre personne au sujet des réclamations qu'elles peuvent avoir à faire, dans ce cas, dis-je, vous informeriez S. S. de tout ce qui s'est passé, parce que sa haute intelligence nous donne la certitude qu'elle appréciera de suite le tort que nous recevons dans cette affaire et s'empressera d'y porter remède en faisant absoudre ceux qui ont été excommuniés ; vous aurez soin toutefois de ne point lui communiquer les pièces désignées plus haut, lesquelles doivent servir uniquement à vous renseigner vous-mêmes, puis vous nous tiendrez au courant de tout ce qui se passera relativement à cet objet.

Nous vous recommandons également de nous faire savoir par chaque courrier le progrès de la négociation, ainsi que nous vous l'avons dit plus haut.

A votre passage par Milan vous communiquerez au marquis d'Ayamont, notre gouverneur et capitaine général, ainsi qu'au grand-chancelier et au président du Sénat les passages de la présente instruction qui sont relatifs à cette province, afin qu'ils puissent vous faire part de leurs vues et réflexions que vous auriez soin de nous transmettre. Si par hasard le gouverneur jugeait à propos de vous adjoindre quelque personne versée dans la connaissance de cette matière pour vous assister d'une manière spéciale, nous y consentons volontiers, mais il ne faudrait communiquer à ce personnage que les choses qui vous sembleraient utiles, à l'ambassadeur don Juan de Cùñiga et à vous-même.

Aussitôt arrivés à Rome vous en donnerez avis au cardinal de Granvelle, afin qu'il soit en mesure de vous faire savoir ce qui pourra vous intéresser, et aurez soin de le

tenir au courant de tout ce qui se traitera relativement au royaume de Naples, comme vous ferez à l'égard du gouverneur de Milan pour ce qui touche cette province.

Vous pourrez également informer de votre arrivée le président de Sicile, bien qu'en ce qui concerne généralement les affaires de la monarchie vous ne deviez entrer en communication avec qui que ce soit, sans un ordre exprès de notre part, ainsi que nous vous l'avons signifié plus haut.

Le zèle du Souverain Pontife et votre habileté personnelle nous donnent tout lieu d'espérer qu'avec la grâce de Dieu vous réussirez à conclure le traité qui est l'objet de votre voyage ; néanmoins, dans le cas où pour un motif quelconque la chose ne marchant pas au gré de nos désirs, vous verriez les négociations entièrement désespérées et tous les expédients proposés devenus inutiles, vous nous expédieriez de suite un courrier exprès pour nous informer de tout ce qui se serait passé et de l'état où en seraient présentement les affaires, nous donnant en même temps votre avis sur le tout, afin qu'après avoir examiné celui-ci et la marche des choses, on vous indique les dernières propositions et réponses que vous aurez à faire à S. S.

Bien que nous vous ayons déjà signifié plus haut que vous devez communiquer à l'ambassadeur don Juan de Çuñiga la présente instruction et vous aider, dans tout ce qui s'y rapporte, de son entremise et de ses lumières, toutefois, afin de vous pénétrer davantage de cette idée, nous voulons vous en réitérer ici la recommandation, vous enjoignant de ne rien décider en matière grave, sans une parfaite conformité entre les trois ; quant aux articles de moindre importance votre avis à vous deux pourra suffire.

Je termine en vous enjoignant, dans le cas où votre opinion ne serait point unanime sur un article quelconque de l'instruction, de suspendre toute décision à cet égard, et de nous informer immédiatement de cette circonstance, ainsi que des motifs du partage des voix et des raisons que chacun allègue à l'appui de son sentiment particulier, afin que l'on puisse vous indiquer d'une manière certaine la marche à suivre en pareil cas.

De l'Escurial, le 4 juin 1574.

XXXIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 190-191, 194-195, 196-197, 202-205.)

Bruxelles, le 15 juin 1574.

Monseigneur. Il m'at grandement despleut que par le dernier courrier je ne puis advertir Votre Ill^{me} S^{rie} de ce que se passa icy touchant le pardon et les Estatz ¹; mais comme à l'heure que je me dispois pour escrire je me troviz saisi d'une pleuresie et forte fiebvre, il me fut force de me jecter au lict. Si est ce que je fus soigné à heure, ce que me donna la vie et sortiz du lict le quattresme jour. Bien ay-je tenu la chambre depuis et bon régime, faisant mon compte, s'il plaist à Dieu, d'aller demain à l'église. Le docteur me deffend le traveil et beaulcop escrire, et pour me sentir encores assez débile, je suis contrainet luy obyér, suppliant Vostre Ill^{me} S^{rie} me pardonner si je suis bref.

Il y heut hier au disner huict jours que Son Ex^{ce} arriva icy par la vard ². Le jour de la Trinité se fait la publication du pardon de Sa Sainteté ³ en l'église de Sainte-Geole, où M^r de Cambray ⁴ fait l'office, adisté de plu-

¹ Ce fut le 6 juin qu'eut lieu à Bruxelles la publication de l'amnistie accordée par le Roi, laquelle contenait beaucoup d'exceptions et de réserves. Les lettres patentes d'amnistie, datées du 8 mars 1574, sont publiées en français dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 486; en flamand, dans P. BON, liv. VII, fol. 27 v°. Le même auteur (fol. 29 v°) et la *Correspondance de Philippe II*, t. III (p. 499), donnent la liste des personnes exclues du pardon. Tous les actes relatifs à ce pardon sont imprimés, *ibid.*, pp. 483 à 519. Hamont, imprimeur à Bruxelles, a mis au jour le même édit en français et en flamand. Il l'a fait suivre du *Règlement servant sur lesdites lettres de grâce et pardon général de S. M., selon lequel schascun se aura à conduire*. Ce règlement est daté de Bruxelles, le 25 avril 1574. Il est aussi réimprimé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 493. La relation de la publication du pardon se trouve dans la *Correspondance précitée de Philippe II*, t. III, p. 499, dans l'*Histoire de Bruxelles*, par HENNE et WAUTERS, t. I, p. 429, et BOONEN, *loc. cit.*, p. 113.

² Vard, canal.

³ La bulle de Grégoire XIII est publiée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 495.

⁴ Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai de 1570 à 1596.

sieurs abbez et prélatz de Haynault, qu'estoyent icy venuz aux Estatz. Mons^r d'Arras fait le sermon, que fut fort bien troussé selon son accoustumé, en présence de Son Ex^{ce}, que luy at faict grand recueil, des duc d'Arschot, S^r de Berlaymont ¹, S^r de Rassenghien ², comtes de Lallaing ³, d'Aremberghes ⁴, Hornes ⁵ et aultre noblesse, ensamble de tous les députez des Estatz de chascune province, que se trouvaient tous en la procession que se fait à l'entour de ladite église.

L'après disner se publia le pardon sur ung eschaffault dressé devant la maison de la ville, auquel fut Son Ex^{ce} adistée de Mess^{rs} du Conseil d'Estat et Mons^r de Saint-Bavon; et sur l'allée de la maison de la ville estoyent lesdictz députez des Estatz. J'envoye à Vostre Ill^{me} S^{rie} la copie dudict pardon, ensamble celle des lettres que Sa Majesté et Son Excellence ont escript à Vostre Ill^{me} S^{rie} et à moy, son indigne vicaire, selon lesquelles je faictz escrire aux doyens ruraux de commander le contenu à tous curez et monastèrez. Dieu doint que ledit pardon proflicte! La longueur luy at hosté beaucoup de forces avec aucunes clauses, desquelles plusieurs sont peu satisfaitz; et l'avarice d'aucuns que conduisent le Conseil des troubles gatte tout; car ilz anticipent les paiementz de ce qu'est escheu du revenu de ceulx qui vraisemblablement debvront estre remiz en leurs biens, aiantz vendu tout le bois croissant et jeusnes plantaiges à vil prix, que faict parler plusieurs.

Lendemain de la Trinité tint Son Ex^{ce} les Estatz en la grande gallerie, et parla quelque temps en espagnol ⁶, s'excusant de ce qu'estoit advenu à son grand regret en Anvers, rejectant toutte la faulte sur le chasteau. Depuis M^r d'Assonleville fait la proposition, de laquelle j'envoyeray la copie à Vostre Ill^{me} S^{rie}, si je la puis recouvrer. Les Estatz présentaient leurs remonstrances que yront cy jointes, non pas si bien couchées comme elles sont estez conceuez, estantz obmiz aulcungz pointz par obliance. Il sam-

¹ Charles de Berlaymont. Voir sa notice, t. I, pp. 19 et suiv., et dans la *Biographie nationale*.

² Maximilien de Gand, dit Vilain, S^r de Rassenghien. Voir sa notice, t. II, p. 74.

³ Philippe, comte de Lallaing. Voir sa notice, t. I, p. 452.

⁴ Charles de Ligne, comte d'Arenberg, fils de Jean et de Marguerite de La Marck, né le 22 février 1550, mort le 18 janvier 1616. Voir la *Biographie nationale*, t. I, col. 580.

⁵ Georges de Hornes, comte de Houtkerke, vicomte de Furnes, S^r de Gaesbeek, etc.

⁶ Ce discours est imprimé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 528.

ble que Son Ex^{ce} les at treuvé douces et humbles. Je ne sçay si c'est pour par tel moien les couler, mais ad ce que je puis comprendre lesditz Estatz ne désistent jusques l'on leur réponde sur chacun poinct. Vostre Ill^{me} S^{rie} at bien prédit que l'on ne trouvit jamais bon compte à les joindre tous ensemble. Leur séjour at esté icy trop long, si comme de XL jours. Il fut esté mieulx les renvoyer chez eulx, lorsque l'on se trouva attaché en Anvers, et les rappeler.

Le jour du Saint-Sacrement convia Son Excellence au disner les quatre évesques qu'estoyent icy aux Estatz, à sçavoir celluy d'Arras ¹, de Namur ², d'Anvers ³ et de Bois-le-Duc ⁴, les S^{rs} susditz. Mons^r de Champaigney, Mons^r de Saint-Bavon, Roda, les contes de Schouvenburch ⁵ et de Eberstein ⁶, le chancelier de Brabant ⁷, qui badina tout ce disner, harenguant, buvant à la prospérité du Roy, à la santé de Son Ex^{ce}, laquelle il mercya d'ung si magnifique banquet en nom des adsistentz, et dit mille folies : de sorte que ledit Assonleville, qu'estoit de ladite compaignie. fut bien honteulx ⁸. Et tous les paiges se mocquoient des propos alcariastres de ce povre chancelier, que rua une pome doibs là où il estoit à travers d'ung kestreling ⁹ qu'estoit devant Son Ex^{ce}, à laquelle quelques pièces avec la canelle et sucre donnarent aux yeulx. L'on tient que ledit chancelier avoit desjeusné avec de la malvoisie douce à son accoustumé; car il fut incontinent *raust* ¹⁰ et parla allemand et italien. Il ne se fault esbahir si les affaires de Brabant sont peu avancez, estantz conduictz par un tel chief.

M^r de Champaigney est parti ce matin vers Hollande, pour avec le S^r Don Fernande assurer les villes du pardon, ayant Son Ex^{ce} dépesché ung povoir fort ample sur eulx deux, que je tiens fera du fruit. L'on at

¹ François Richardot, évêque d'Arras, nommé en 1561, mort le 26 juillet 1574.

² Antoine Havet, nommé en 1563, mort le 30 novembre 1578.

³ François Sonnins, évêque d'Anvers de 1570 à 1576.

⁴ Laurent Mets, évêque de Bois-le-Duc de 1569 à 1580.

⁵ Le comte Josse de Schauwenbourg ou Schauenhourg. Voir sa notice, t. IV, p. 158.

⁶ Otton, comte d'Eberstein. Voir sa notice, t. IV, p. 313.

⁷ Jean Scheyfve. Voir sa notice, t. I, p. 297.

⁸ Il était gendre de Jean Scheyfve, chancelier de Brabant.

⁹ *Kestreling*, probablement un *crousteille*, espèce de gâteau. Dans le patois de Bruxelles, *korst*, crôte, devient *kest* ou *keust*.

¹⁰ *Raust*, de l'allemand *rausch*, être ivre, bruyant.

faict samblant que ledict Sieur alloit pour faire dix enseignes de piedtons, faisant casser celles des capitaines Lopez, Grillo et Marin qui ont faict ung monde de desgastz, tout comme ont faict les compaignyes de Mr d'Havret, que l'on parle aussi de casser pour avoir pillé xxviii villaiges à l'entour de Bois-le-Duc, de sorte qu'il n'y est demoré un cheval, vache, mouton, ny ung pollet, aiant emporté tout ce qu'ilz ont peult, sans rien lesser aux povres paysantz. Et ilz noz viègnent encores vi^m Grisons ou Suisses tous nudz, que sont près de Namur, que Son Ex^{ce} avoit commandé à del Gadillo ¹ de contremander. D'autre coustel sont près d'Urbi ² les 5,000 reytters du conte de Mansfeld, et quelques xxvii enseignes d'Allemands, que nous mangeront les oreilles et ne serviront que pour donner jalousie aux princes d'Allemagne, desquelz aulcungz lièvent gens.

Ceux de Gheldres sont peu contentz d'estre si maltraictez de Chappin Vitello, qui at son camp vers Bomele, où sont les xx enseignes dudit Sieur d'Havret, qui se trouvant l'autre jour à Bois-le-Duc, demanda 4,000 florins pour ses soldatz; l'on luy en donna 1,500 pour en estre quicte. L'exemple d'Anvers attire.

XXXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 194, 195.)

Bruxelles, le 14 juin 1574.

Monseigneur. Je respondray à la lettre de vostre Ill^{me} et R^{me} Sg^{rie} du xiiii^e du passé, pour à laquelle satisfaire nous tenons jusques ores le conte Lodovic, son frère le conte Henri, et Christoffe, filz de l'Électeur Palatin, pour mortz; et telle est la teneur d'une lettre que m'at monstré par copie

¹ Hernando del Gadillo, ancien secrétaire du duc d'Albe. Voir t. III, p. 227.

² Lisez : près de Durbuy.

Monsr de Champaigney, escripte par le Prince d'Orange à son frère, le conte Jehan, advisant par icelle sur ceulx qu'il se polrat servir ceste guerre, et les moyens qu'il debvrat tenir pour attirer le Prince de Condé; laquelle lettre, comme j'ay dict audict sieur de Champaigney, me samble plustost d'artifice et faicte à propos pour nous amuser que à aultre effect; et telle est bien l'opinion dudit sieur. Je suis marri que n'en puis avoir copie.

Quant au Conseil des troubles, il dure encores, et at despuis trois sepmaines donné d'aussi sauvaiges apostilles que oncques par avant Je ne veoidz point que les Estats se contentent jusques il soit du tout abrogué. L'on attribue à leur invention que les biens seront restituez à ceulx que feront preuve d'avoir, durant leur absence, vescu catholiquement. desquelz s'en trouvera peu; car chascun n'at heu moien de vivre soubz Liège. Telz, pour gagner leur vie, sont estez contrainctz de habiter en Angleterre, telz à Empde, telz en Allemaigne, où il n' y at exercice de nostre catholicque religion¹; touttefois il en y at de noz réfugiez que allantz là esbranslez, se y sont tant lassez de l'hérésie, qu'ilz sont retournez au bon chemin, veoires je me suis lessé dire d'aulecuns que sont de renom, que je tenoye hérésiarches qui passé demy-an ont deffendu à leur femme et maisnie de plus hanter les presches. Si l'on attiroit des telz, ce seroit affoiblir l'ennemi.

L'on est bien esbahi par icy que Sa Sainteté soit esté si large d'accorder une si ample grâce, donnant retour à tant de meschantz gens, que seroient pour un jour nous copper les gorges; mais j'espère que Dieu nous aidera.

Je tiens que les pays s'efforceront pour paier leur contingent des deux millions, et ja ceulx de Brabant sont après pour paier leur cotte d'ung an. Le principal est de sçavoir comme l'on ferat de la part des pays occupez, comme Hollande et Zeelande.

Il est croiable que, comme vostre Ill^{me} Sgr^{te} dit, les François n'auront pour ceste année moien à nous faire guerre, estant le Roy mort et celluy de Poloigne en chemin pour prendre la coronne, en ce que la Royne-mère l'adsiste, aiant dict à Monsr d'Alenchon qu'elle y emploiera le corps à la vie plustost que luy y parviègne, luy imputant la mort de son frère, que

¹ Voir ce que nous disons au sujet de ces émigrations, dans le tome IV, p. 88, note 1.

nous vient mal à propos; car je tiens le successeur plus belliqueux que luy, et que ung jour il nous donnerat à faire, si ne sumes ralliez et en plus de repos et de bonne volonté devant qu'il commenche.

L'on nous fait icy accroire que le Turcq vient fort puissant par terre, et ainsi l'at escript Mons^r de Mansfeld à son filz ¹, que at esté tué par le S^r de Rissebourgh l'appellant pour prendre charge soubs l'Empereur, que fait ce qu'il peult pour résister audit Turcq.

Encores ne m'apperceois-je que l'on ayt procuré diffidence entre ceulx que sont à la suite du prince d'Oranges. Trop bien s'est jecté le S^r Don Fernande sur Vaterlandt ², où il at conquis des places fort importantes, et plus que aulcunes villes, comme Elpendam et quelques autres forteresses, y procédant prudemment et diligemment avec si peu de gens qu'il at, et at rué juz et prins plus de m^e Anglois, sans les demorez sur la place que excèdent ledit nombre. Les ennemiz bruslent les lieulx et villaiges qu'ilz ne peulvent plus tenir. Si la mutinerie d'Anvers ne fut entrevenue, l'on heut désjà Leyden ³ et Delft, qu'estoient lors sans garnison, et ont salué humainement Valdez que se meict dedans leur traict, encores qu'ilz ne l'ont voulu tirer. L'on dit que le Prince y at renouvelé le magistrat et rafreschi de gens.

Vostre Ill^{me} S^grie ne fait peu pour nous, empeschant que l'on n'y envoie d'avantage de gens d'Italie; car il ne faudroit que cela pour nous parachever de perdre.

¹ Philippe de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest, a été tué au moment d'une querelle par le S^r de Richebourg, qui obtint sa grâce, par suite de la mauvaise conduite de la victime. Selon Requesens, c'était un des sujets les plus mal intentionnés et les plus dangereux du pays. Voir, à ce sujet, la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 103, 104. Voir aussi plus haut, pp. 100, 102.

² La mauvaise situation dans laquelle se trouvait le Waterland est décrite par P. Bon, liv. VII, fol. 17, et dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 103, 106.

³ En ce qui concerne le siège de Leiden, voir MENDOÇA, t. II, pp. 264 et suiv., et P. Bon, liv. VII, fol. 21; GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 10, 26, 37 et suiv.; Kost, *Letterkundig en beoordeelend overzicht der geschiedenis van het beleg van Leiden*; *Brieven van Johan Van der Does over het beleg van Leiden*, dans DODT VAN FLENSBURG, *Archief voor kerkelijke en wereldsche geschiedenis*, t. VI, p. 1; VISSCHER, *Twee brieven van Johan Van der Does, Werken van het genootschap te Utrecht, kronijk*, 2^e année, p. 131; VISSCHER, *Onuitgegeven stukken rakende het beleg van Leiden, etc.* — Les deux sièges de cette ville ont fait dans les Pays-Bas l'objet d'un grand nombre de travaux. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 334 et suiv.

Mes précédentes auront dict ce qu'est passé aux deux concilles avec l'abbé de Lobbes. Quant à Mons^r de Champaigney, il at heu empeschement despuis que se tint vostre concille synodal et depuis jusques la venue de Son Excellence en ce lieu, lorsque je suis tombé malade. Et luy partit hier vers Hollande, remectant le tout jusques son retour. Il me samble qu'il est peu content de son gouvernement, duquel il se treuvera en fin forcompté.

Nous avons perdu : Mons^r de Beauvoir ¹, qu'estoit allé à Liège pour boire l'eau de Spa, le maistre des postes Antonio de Taxis en Anvers, et Novaterra ² à Louvain. Dieu leur perdoit.

Malines s'est fort refaict de ceulx que s'y sont refugiez durant les tumultes d'Anvers, où Son Ex^{co} veult retourner pour restaurer la ville et l'asseurer, que serat fort bien faict à luy, et je suis seur qu'il n'at faulte de bonne volonté.

Chascun est bien esbahi que la statue ³ du Duc est hostée, encoires que l'on faict courir le bruiet que c'est la Duchesse d'Albe qui la demande pour la mectre en quelque jardin. Je impute plus ceste folie à celluy que l'a fait faire que fut Arias, que à luy. Le piz est que l'on rase aussi ses armes miz sur les portes dudit chasteau en plus grand nombre que celles du Roy.

Albornos, ad ce que m'at dit le Président Viglius, at escript à Del Rio que ceulx qui parloient icy mal de son maistre, s'en polroient tost repentir, et que les affaires alloient fort bien en Court ; ce que me fait croire le contraire, et qu'il doibt estre mal à son aise. Castillo m'at dict avoir veu lettres de Vargas, disantes que à Barcelonne luy estoient venu lettres du Roy de n'approcher la Court de cinq lieues ; que touttefois il n'avoit accepté dons comme Albornos, ny se meslé de finances ou de paier les soldatz, ny des affaires d'Angleterre, desquelles l'on dit le Duc estre fort battu ; que ledit

¹ Philippe de Lannoy, S^r de Beauvoir. Voir sa notice, t. II, p. 10. Il mourut à Liège, le 2 juin, en se rendant aux eaux de Spa. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 105.)

² Nicolas de Nova Terra ou Nieulant, évêque de Haarlem, nommé en 1561 et retiré en 1569.

³ La statue de bronze que le duc d'Albe s'était fait élever à Anvers, et dont le statuaire Jongelinck était l'auteur, est gravée dans P. Bor, liv. IV, fol. 183, et dans *Les délices des Pays-Bas*. Les inscriptions étaient de Benoît Arias Montanus, savant philologue espagnol. Requesens la fit enlever, d'après RENON de France.

Vargas n'avoit permiz les insolences des gens de guerre, et si cela fut esté de sa charge, qu'il heut puni les chiefs pour les premiers; s'il avoit esté sévère, qu'il craindroit que ce avoit esté trop peu; qu'il n'avoit heu sa commission du Roy, mais dudit Duc, duquel il avoit ses descharges bien faictes.

L'on nous at encoires depuis peu de temps bruslé aultres quatre bateaux ' près d'Anvers, auxquelles les Espaignolz faisoient le guect. Et touttefois l'on at prins honteusement la femme du vice-admiral Hemstede ² avec ses enfantz, et annoté ses biens, comme s'il fut esté traictre, dont n'appert rien. C'est l'ancien stil de la nation de rejeter ses fautes sur aultruy, et leur hoster les honneurs de ce qu'ilz ont bien faict. L'on at faict un Espaignol admiral devant que le sieur de Beauvoir fut mort, que l'on at routi à petit feug par tant de travail. Julian Romero est faict mareschal de camp, encoires que les amutinez protestent de ne voulloir servir soubz luy. Ung Vargas est général de la cavallerie, et Don Bernardino de Mendoça ³ cassé. Sancho d'Avila at 1,000 escuz de rente pour la victoire de Mockem et le chasteau d'Anvers, où l'on at miz trois enseignes d'Espaignolz. Touttefois ledit Sancho n'est à son aise, et se doubte de quelque coup de pigne pour estre seul cause du désordre. Touttefois il est maintenant aussi superintendant de la ville, aiant voulu avoir les clefz d'icelle, encoires que son Ex^{ce} luy ayt escript de s'en desporter, ad ce qu'il n'at obéy. Son Ex^{ce}, que at par tous moiens possibles persuadé Mons^r de Champaigney de retourner à son gouvernement, avoit commandé aux députez de la ville que sont icy de le prier, de ce dont ilz se sont bien gardez; car ils voudroient estre sans gouverneur, et cestuy-cy est trop fin pour eulx; lequel encoires qu'il soit esté requiz par trois fois de reprendre son gouvernement l'at refusé; mais

¹ Voir la relation de ce fait d'armes dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 95.

² Adolphe de Haemstede fut accusé de trahison par Requesens et emprisonné. Toute cette affaire est longuement racontée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 95 et suiv.

³ Don Bernardino de Mendoça, officier espagnol, arriva en 1567 avec le duc d'Albe. C'était un militaire très distingué, auteur des *Commentaires* sur la guerre du XVI^e siècle aux Pays-Bas. Ces mémoires, rédigés en langue espagnole, ont été traduits par Loumier et annotés par le colonel Guillaume. C'est l'édition que nous citons souvent dans notre volume. Devenu malade en 1574, il fut relevé de ses fonctions, et au moment de son rétablissement, il reçut une mission importante auprès d'Élisabeth, reine d'Angleterre. Voir sa notice par le colonel Guillaume, dans le tome 1^{er} des *Commentaires de Mendoça*.

à la fin at promiz d'obéyr. Aussi elle l'at suffisamment deschargé devers les Estatz, mectant la faulte sur le chasteau, et luy aiant promiz acte de son debvoir, et qu'il n'at faulte en l'outraige que at faict le soldat amutiné, contre lequel le Broodenraet ¹ d'Anvers at présenté requeste à Sa Majesté, requérant qu'il soit chastié et tenu de réparer les dommaiges à chascun particulier; que le chasteau soit rasé, la ville close pour asscurer le marchand, adjoustant que personne ne veult lever boticle de laquelle aultruy porte la clef.

J'entendz de Mons^r d'Arras que Son Excellence at à toute occasion parlé fort honorablement et affectueusement de Vostre Ill^{mo} S^grie.

Il n'est pas mauvais que lesdits amutinez se sont vantez que sans eulx la ville se fust perdue le jour de la Pentecouste, lorsque les ennemys s'emparèrent de xiii ou xv batteaux, auxquelz ilz ont laissé emporter plusieurs pièces d'artillerie qu'estoyent en terre, et sont encores venu depuis charger les autres pièces qu'ilz avoyent lessé sur le rivage.

L'on dict que Sa Majesté, par les lettres qu'elle ha escript sur ladite mutinerie, se montre peu contente ². Aultres dient que ceulx d'Espagne dient que c'est bien employé pour ce que ceste canaille d'Anvers ne vouloit prester au Roy, et que en tout événement Sa Majesté at heu argent pour paier ses gens, que polroit bien estre une chiére finance.

L'Ambassadeur de France at assureé à Son Ex^{ce} que les batteaux de Vlessinghe ont bruslé lx navires de Pierre Molendez qui, ad ce compte, auroit faict mauvaise garde; et certes je suis tousjours esté en craincte qu'il mésadviendroit à nostre armée: car les ennemiz sont trop puissants par mer et ont plus de ii^e xx batteaux fort équipés. Il sera tard avant qu'on les leur arrache des mains par force.

Mons^r d'Achey ³ avec son frère partent demain pour Bourgoingne, aiantz icy achepvé fort bien tous leurs affaires. Ce sont deux gentilz personnages et qui ont bien adsisté Mons^r de Champaigny, leur oncle, tant d'advis comme de leurs personnes.

¹ Breeden raad, ou large Conseil d'Anvers, dont nous avons donné l'explication au t. IV, p. 551.

² La lettre du Roi à ce sujet, datée du 7 juin 1574, est imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 92.

³ Voir plus haut, p. 87.

Mons^r le Protonotaire de Chasteaurouilland ¹ est parti ce matin avec Mons^r d'Arras, et est fort bien en grace de Mons^r de Saint-Bavon.

XXXV.

GUILLAUME, PRINCE DE BAVIÈRE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n^o 9475, Recueil III, fol. 575.)

Starnberg, le 27 mai 1574.

Salutem et amicitiae nostrae perpetuum incrementum. Scripsimus jam ante ad Ill^{am} et Rev. Dil^{em} Vestram fusius et maxime trium sequentium articulorum causa, primo quidem de negotio Serenissimae Dominae socrus ac matris nostrae dilectissimae et honoratissimae Lotharingiae ducissae viduae; deinde ut equos nonnullos illius generis vel equilis ex regno quorum comparandorum stabuli nostri Magistro Petro Givarra mandatum dederamus, juxta Ser^{mi} Regis concessam nobis circa huc veniam huc ad nos transmittendos. Postremo Dilⁱ Vestrae commendaveramus juvenem quemdam nobilem Renatum Bernage, quem quidem desiderabamus ad ejus servitium promovere, et nihil eo potuisset hoc tempore fieri nobis gratius. Sed tamen cum intelligamus id Dilⁱ Vestrae non fuisse commodum procul dubio non sine gravi causa ac ratione, non est instituti nostri majori illud instantia contra ipsius commoditatem petere. Cum itaque non dubitemus quin quo ad primum nos brevi per supradictum stabuli nostri magistrum à Dil^e vestra habituri simus responsum, quodque ad equos attinet illos prope diem per ipsum quoque ad nos adductos iri, superest ut de eo quod postremum facit Dil^{em} Vestram denuo moneamus, rogantes ut velit saltem pro sua in qua versatur ibi autoritate, praefati nobilis nostri protectionem in gratiam nostri eatenus suscipere, cumque in tantum promovere quatenus

¹ Pierre Mouchet, Sr de Château Rouilliant, protonotaire. Voir t. IV, p. 145.

possit prima occasione huc advolare atque ad nos redire. Idque vicissim omni studio eandem promereri cupimus.

XXXVI.

ANNE, PRINCESSE DE POLOGNE ¹, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9473, fol. 585.)

Cracovie, le 10 juin 1574.

Illustrissimo et Reverendissimo in Christo patri Domino Anthonio Granvellano S. R. E. præbitero Cardinali, et perpetuo administratori Archiepiscopatus Mechliniensis, ac Vice-regi et locum tenenti generali in regno Neapolitano, amico nostro honorandissimo. Anna, Dei gratia, infans regni Poloniae, etc., salutem et omnium honorum accessionem. Illustrissime et Rev^{me} in Christo pater, Domine amice noster honorandissime. Cum mitteremus istuc quædam ad venerabilem agentem nostrum quibus negotia nostra opus habere videbantur, voluimus his quoque litteris Paternitatem Vestram pro more nostro salutare, eique fausta ac fœlicia omnia comprecari. Rogamus Paternitatem Vestram magnopere ut in causis illis nostris quæ propemodum solius Paternitatis Vestræ auctoritate continentur, præstet tandem nobis Paternitas Vestra naturæ ingeniique sui æquitatem et illam quæ est hominum ecclesiasticorum maxime propria pietatem. ut aliquando vice-rege Neapolitano Granvela cardinali ad id quod omni juris claritate atque evidentia nostrum est possimus in regno Neapolitano pervenire. In quo sane petimus ne Paternitas Vestra aut querelas nostras a quibus semper fuimus alienissimæ, aut monita vel mandata aliorum expectet, sed ut ipsa potius id quod jus esse pro sua prudentia intelliget

¹ Anne était fille de Sigismond I, roi de Pologne, et devint la femme d'Etienne Battori, élu roi du même pays, le 15 décembre 1573.

pro ipsa æquitate sua perficiat et exequatur. Ea quæ sunt ex venerabili ipso agente nostro Paternitas Vestra intelliget. Quam bene valere cupimus.

XXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 196, 197.)

....., le 15 juin 1574.

Monseigneur, j'ay veu tel temps Mons^r de Champaigne mal à son aise et peu content du Commendador Maïor, et se vint jecter à la Fontaine ' vendredi soir, sans vouloir venir icy jusques lendemain, veille de la Trinité, que Son Ex^{co} y arriva, que depuis luy aiant parlé souvent et beaucoup l'at entièrement remiz et assuré. Les lettres que Mons^r de Champaigne luy avoit escript estoient fort libres ¹, je pense bien que véritables; mais le Duc d'Albe ne les heut jamais accepté de si bonne part, comme je veoydz que l'on at fait, et je tiens que vous aurez veu celles que avec certain discours il at envoyé au Roy ², lequel encores qu'il fust fondé sur vérité et sur son devoir, je pense n'aura poinct en tous endroitz pleut à Vostre Ill^{me} Sg^{rie}. Si en est-il bien prins à vostredit frère, auquel l'on monstre grande confidence; et toute fois il ne peult estre que le Commendador ne soit adverti

¹ Maison de plaisance du Cardinal, dans le voisinage de Bruxelles, à St-Josse-ten-Noode.

² Les relations entre de Champaigne et Requesens n'étaient pas toujours des plus cordiales. Champaigne, ennemi des Espagnols, mais dévoué au Roi, n'approuvait pas tout ce qui se passait. Le Commandeur voulait s'en débarrasser à tout prix. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 415, 438. Champaigne insistait de son côté sur la nécessité de lui accorder son congé. Voir *ibid.*, p. 538, et *Mémoires de Champaigne*, pp. xxv et suiv.

³ La lettre de Champaigne adressée au Roi, le 28 avril 1574, renfermait la relation des excès commis par les Espagnols à Anvers. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 61. Cette relation est imprimée pp. 15 à 28 des *Mémoires de Champaigne*, publiés par DE ROBAULX DE SOUMROY.

de Sa Majesté que luy aurat renvoyé lesdictes lettres et discours, que jusques à présent je ne scauroye imaginer avoir nuict à Monsr de Champaigney, puisqu'il est plus encaressé et entremiz au secret, jusques avoir commission de pardonner aux réservez, et de traicter avec le prince d'Oranges et Boisot ¹, luy pardonnant et rendant son bien. C'est l'ung de ceulx que sont revenuz de la secte. Dieu doint que ce soit à certes. Monsr de Champaigney m'at deffendu d'en faire samblant affin que rien ne soit esventé; ce que j'espère ne se fera par la présente, puisque, avant qu'elle arrive, tout serat faict ou failli.

Le Commendador n'heut pensé que les Estats heussent heu tant de verd, et crainct comme saige; aussi je tiens que l'on tiendra bon. D'autre part il redoubte si grandz fraitz qu'il diet monter pour chascun mois à 750,000 florins, qu'il n'est au pouvoir de Sa Majesté ny de l'Espagne de furnir, et ne faict que exclamer contre l'inutile despence que at faict le Duc d'Albe, auquel je tiens qu'il at procuré l'ignominie que luy faict le maistre, quelque bon samblant qu'il luy ayt tenu. Ce que Vostre Ill^{me} Sgrie at tousjours prédit; et cela me faict croire que Vargas, Albornos et Moreno auront encores leur Saint-Martin.

L'altération des Estatz et tous gens de bien at esté grande contre le Commendador pour ce qu'est advenu en Anvers, jusques à dire qu'il estoit indigne du gouvernement, puisque sa propre nation le respectoit si peu; qu'il ne prend conseil que des estrangers, estant Roda fort odieux pour s'estre monstré violent, haultain et peu discret à Anvers lorsqu'il communiqua avec le magistrat, que se plainct fort de luy. Aussi at dit le Duc d'Arschot qu'il ne veult plus estre du Conseil d'Estat, puisque ledit Roda en est, qui entrevient à la consulte où que luy n'est appelé; et cecy at-il dit au Conseil d'Estat présent le Commendador Maior.

J'entendz que ledict Duc d'Arschot est après pour faire tomber le gouvernement de Monsr de Champaigney, si le chasteaul se joingnist à la ville et à son frère, présupposé que Monsr de Champaigney persistist de le refuser; ce qu'il ne fera, aiant desià donné son mot.

¹ Charles Boisot, amiral de la flotte du prince d'Orange. — Champaigney fut en effet chargé de sonder les intentions du prince d'Orange sur la possibilité d'une paix. Il employa à cet effet le seigneur de Rivière, l'avocat Treslong et Marnix. Voir *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. xxxvii.

Les Estatz se plaignent fort de la folie dudit Duc, qui enyvra Mons^r de Cambray ¹ vendredi, et le tint jusques à trois heures du matin, veillant lors venir desjeusner sur les bailles ². Ilz dient que son père ne soucie de rien que de son prouffict; que le Président Viglius n'en peult plus; que le Chancelier de Brabant est ung fol, et son beaul-filz ³ impertinent, et qu'avons peu de gens de cerveau, comme dient ceulx d'Espagne. Toutefois j'ay veu quelques trasses d'ung que donne beaucoup des bons advis, démontrant que tous les bons espritz ne sont pas mortz. Il donne sur les doibgtz de Roda et ses samblables, et voudroit que l'on procurast le retour du Duc de Medina-Celi pour estre en si bon lieu comme il est et pour croire conseil.

J'envoie copie du protest ⁴, encores que je tiens que l'aurez veu. Il y at beaucoup de choses qu'il fust esté mieulx au jugement de plusieurs de non toucher, pour non donner si grande intelligence de ce que passe.

Tout le monde crie contre Chiappin Vitelli ⁵, que c'est un Florentin que conseille la guerre, et augmente la mauvaïse opinion que l'on at de luy. Une parole mal assise qu'il dit en Anvers, lorsque l'on se plaidit de tant de femmes avorties, qu'il dit que ceulx qu'estoient entré feroient quatre fois aultant d'enffantz de ce que s'en estoit perdu.

Le pardon se publia hier aux villes. Dieu doint qu'il proufficte; aultrement l'on accusera la malice de ceulx du payz. L'on at donné beaucoup de temps au Prince pour remparer contre ledit pardon; toutefois j'en veulx bien espérer s'il est bien conduit, comme je tiens qu'il serat, puisque ceulx que j'ay nommé ailleurs ont pover de l'asseurer.

Le sieur Roda fut envoyé icy le jour de Pentecouste pour persuader aux députez des Estatz d'eulx transporter en Anvers; mais le Conseil d'Estat fut d'advis qu'il n'en feit samblant, pour ce qu'il n'heut rien obtenu; car la chose leur estoit par trop suspecte, comme si l'on les heut voulu attirer au chasteaul par force.

¹ Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai.

² Aux barrières près de la cour ou palais ducal à Bruxelles.

³ Scheyfve, chancelier de Brabant, dont la fille avait épousé d'Assonleville. Voir sa notice, t. I, p. 297.

⁴ Sans doute la remontrance des États Généraux des 7-11 juin 1574, imprimée dans le t. III, p. 536 de la *Correspondance de Philippe II*.

⁵ Voir sa notice, t. IV, p. 307.

L'on at remiz à Anvers les Allemandz que sont des mendiantz. Deux enseignes se joindirent aux Espagnolz amutinez. L'on tient l'estat de la ville peu assurez par eulx, pour ce qu'ilz seroient pour la vendre et eulx joindre aux ennemyz.

Aldana ¹, que s'est icy venu marier, diet que le Roy ne se soucie d'ung tron de choux de ce pays, en ce que je tiens il luy faict tort. Puisqu'il traicte si mal le Duc d'Albe, c'est signe qu'il en tient cas. Le filz de feu Adrien de la Chambre, qu'est retourné de Court, diet que le président de Coarruviers at tenu à sa table si estrange propos du Duc d'Albe, que s'il ne fust assurez de la volonté de son maistre, il ne se seroit si avant desbordé. Il adjouste que ce que at esté accordé à Sa Majesté en Espagne s'exécute si rigoreusement et avarement, que les officiers qu'ilz sont là aultant mal voluz qu'ici, et que les particuliers sont peu contentz de ce que leurs vins, laines, huilles et olives leur demeurent sur les bras, aiantz nous banniz l'avantaige sur la mer contre toute nation.

XXXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 202, 203.)

Bruxelles, le 20 juin 1574.

Monseigneur. Pour respondre aux lettres de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} du xxiiii^e et xxvii^e du mois passé, certes nous demeurons en opinion que le Conte Lodovic avec son frère et le Palatin Christoffle ne nous ferons plus de mal.

Quant au dixiesme, Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} verra, par la proposition faite aux Estatz et que luy envoie Mons^r le Président, comme cela vad, ensamble du Conseil des troublez que vit encores.

¹ Le seigneur Aldana est cité au t. IV, p. 266. MENDOÇA cite aussi, t. II, p. 261, François d'Aldana, qui commandait une compagnie pendant le siège de Leiden en 1574.

L'on at dressé des fortz contre Gertruydemberghe et aultres lieux que nous feront durer la guerre. L'on assiège Gorcum et Bommele¹; mais c'est sans artillerie ou munition; ce qu'est cause que Chappin Vitelli est retourné à Bois-le-Duc, disant qu'il ne veult mettre en dangier son honneur. Dieu doint que la facilité du Seigneur Don Fernande ne le face succéder en la charge de Général au lieu dudict Vitelli; car il est facile de veoir que cest esté nous coulera sans rien faire. Touttefois nous avons, ad ce que dict Mons^r de Berlaymont, XL^m piédtons², et partant V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} faict fort bien d'empescher que l'on n'en envoie d'avantaige d'Italie; car il y en at plus que le pays n'en sçauroit nourrir ny paier. Mais, ad ce que m'at dict ung Sr de Nedonchel³ venu nouvellement d'Espaigne, le Conseil y at arresté de dompter le pays. Je ne sçay s'ilz en viendront bien à chief; du moings monstrent- ilz grande aigreur *contra nostrates*, que y sont abhorriz, selon que m'at compté ledit gentilhomme, qui dit que le Grand-Prieur⁴ avoit exacerbé les Arragonnois, ce que Sa Maj^{té} at voulu incontinent estre addouci. Ceulx que y lièvent les impostz de l'accord de tant de millions, usent de telle rigueur qu'il en polroit advenir du mal.

Il ne se fault esbahir que les François ont deffendu que l'on ne publiast nouvelles doibs Lyon; car leur Roy at esté mort trois sepmaines avant qu'ilz en ont fait samblant. Je suis seur que l'ayant sceu Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, elle l'aurat faict sonner aux oreilles de ses voysins, affin que le Turcq sçache avec quelz especiers il at à faire, et peult estre que le dict mort le ferat refroidir de ses emprinses. Je me suis resjouy, véant par vous lettrez du

¹ « Quant Julian Romero at sommé ceulx de Bommel de se rendre, ils ont respondu que quand l'ong envoieiroit ung de pardecà, ils respondroient. » (Note de Morillon) Voir la lettre de Requesens au Roi du 15 juin 1574 dans le t. III, p. 106 de la *Correspondance de Philippe II*.

² Selon l'*État sommaire des gens de guerre que le Roi a dans les Pays-Bas à la date du 14 janvier 1573*, le nombre d'hommes qu'il devait y avoir, selon la montre, montait à 59,250 hommes, et celui d'hommes qu'il peut y avoir s'élevait à 59,150. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 247.

³ Probablement Georges de Nedonchel, fils de Georges et de Marguerite de Habarq. Il était Sr de Vicogne, etc., et mourut le 25 juin 1601 à Arras. Fidèle à la cause de Philippe II, il servit le Roi à sa Cour et aux Pays-Bas, et reçut de lui les terres que le duc d'Albe avait confisqué sur ses frères Charles et Henri. Il avait épousé: 1^o Adrienne d'Osthove, dame de Pont-Hames, de Verdreck de Lannoy, morte sans enfants, 2^o Marie de Berghes-St-Winnoc, dont il eut deux enfants. (POPLIMONT, *La Belgique héraldique*, t. VIII, pp. 60, 64 et suiv.)

⁴ L'un des fils du duc d'Albe.

xxvii^e du passé, qu'il estoit encores si loing, et que Vostre Ill^{me} S^grie at si bien pourveu ceulx de Maltha, que l'on at icy dit prinse et aussi au fort de Tunes; et que outtre ce elle at pourveu si bien à ses frontières et avec si peu de fraitz, que n'est pas l'ordinaire du Duc d'Albe, dont le Roy sçait ce qu'il luy couste, et doibt chérir et faire différence de ceulx qui le servent bien et à petit fraitz.

Je craindz que le prince d'Oranges serat trop fin, et que Mons^r de Champaigney fera peu, qu'est désià à Utrecht. J'entendz que Boisot avec sa femme seroit allé en Angleterre. Je ne sçay ce que cela veult dire, que peult estre il polrat estre allé de l'autre coustel; car Mons^r de Champaigney faisoit compte de traicter avec luy. Cependant nostre esté passe à rien faire.

Quant au pardon, tous ont opinion qu'il serat de peu d'effect si l'on ne diminue le nombre des réservez, que sont ceulx que tiègnent les villes et assujectent les bons que sont fort tormentez à Middelbourg, où ce vaillant Bourgmestre, qui at si longuement soubstenu, est arresté prisonnier avec des aultres eschevins et honorables bourgeois et marchandz par le malheureux Frison Rollema ¹, que Mons^r le Président y meist bailli, et qu'est retourné en son office, persécutant les Catholicques, encores que l'an 70 il receut son absolution de moy en ceste ville, ensamble la grâce du Roy. Et jusques l'on pardonnera à tous réservez, leur rendant leur bien à charge de le vendre et eulx retirer aillieurs que ne voudront vivre catholicquement, ou que l'on tiendrat par trop séditieux et dangereux par leurs actes passés, il ne fault jamais espérer paix par dechà, ny faire compte de recouvrer la mer. Touttefois ne faisant ce pardon miracle, les Espaignolz l'imputent à la malice des subjectz, qu'ilz veuillent par force contraindre de se confier en eulx; ce qu'ilz ne feront jamais. Ilz parlent de ruiner l'Hollande, jusques à y copper les arbres de fruict; il polroit estre qu'il leur cousteroit chier et que par ung tel désespoir pressantz les ennemis les dicques, Sa Majesté et noz propres gens ilz seroient les plus intéressez. Du moins at ce pardon rendu gens de bien nous Frères des bois ² à Saint-

¹ Tzommo Rollema appartenait à la famille de Hopperus; il fut emprisonné par le Conseil des troubles, puis remis en liberté et nommé bailli de Middelbourg. Il finit par embrasser le parti du prince d'Orange. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, pp. 565, 429, 512, 550, 548, 588, 559, 722.)

² Frères des bois, Bosquillons ou Gueux des bois. Voir t. IV, p. 429.

Amand, que se rangent, reconnoissantz la justice et veillantz, après tant de misères, vivre soubz l'obéissance de la Sainte-Église et de Sa Majesté.

Il samble que Mol ¹ ne veult être comprins soubz le pardon, prétendant n'avoir offensé : en ce qu'il faict une grande folie ; car s'il se laisse forclorre, tout le monde dirat que c'est ung fol, et personne ne se voudra plus mesler de luy. Landaz at esté plus saige, que at accepté la grâce ainsi que l'on la veult donner, et supplie cependant d'estre admiz à purger ce que l'on luy difficile.

XIII ou XVIII naves d'Oistlande ², ainsi que se nomment maintenant les Hollandais, sont retournez à la Brille, encore que Sa Majesté les avoit fait arrester pour guider Pero Molendez, qu'est signe qu'il est encoires mal prest, et que lesditz batteaux ont mauvaise volonté. L'on tient que ce que l'Ambassadeur ou agent de France avoit asseuré à Son Exc^{ce}, que plusieurs naves de Sa Majesté estoient arsses, soit faulx.

Le Sgr Don Fernande m'escript qu'il crainct que les Espagnolz d'Anvers auront receu le paiement de ses soldatz, et que cela les polrat amutiner puisque l'on ne les paie point. Les Suisses sont tiré vers Bois-le-Duc. Ilz paient et tiègnent discipline là où ilz passent. Je craindz que nos Wallons les façonneront, mesmes si le paiement deffault. Ceulx de Mons^r d'Havret ³ surpassent tous aultres en excès et insolences.

Dieu nous veuille ayder ; car ayant icy si grand nombre de gens sans les employer, il ne peult estre que n'aions beaucoup de maulx. Il est icy venu ung Gonzaga, frère bastard de feu Don Fernande ⁴, qui at le mesme traictement dudict Chappin Vitelli, et par ce moien les estrangiers nous mangent. Quant Julian Romero at sommé ceulx de Bommele de se rendre, ilz ont respondu que quant l'on y enverroit ung de par deçà, ilz y respondroient.

¹ Jean de Mol, dit le Borgne, Sr d'Oetingen, ancien gentilhomme de Charles-Quint. Voir sa notice, t. I, p. 40.

² *Oistlande*, pays des environs de la mer Baltique.

³ Charles-Philippe de Croy, Sr d'Havré. Voir sa notice, t. III, p. 566.

⁴ Ferdinand de Gonzague, fils de François de Gonzague II, marquis de Mantoue et d'Élisabeth d'Est, fut duc de Molfetti, prince d'Ariano et de Gouastalla, vice-roi de Sicile. Il naquit le 28 janvier 1507 et mourut à Bruxelles le 15 novembre 1537.

XXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE ¹.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. 1^{er}, fol. 79, 80.)

Naples, le 26 juin 1574.

Monsieur mon Cousin. Je respondray par ceste à la vostre du vingt-quatriesme de may. L'exploit qu'on avoit faict contre le Conte Ludovic et ses gens estoit tel que si les Espagnolz, par leur mutinerie si estrange, n'eussent tout gasté, nous pouvions avoir espoir que les affaires publicques es pays d'embas prendroient meilleur chemin que du passé.

Mons^r le Commendador Mayor, par lettres qu'il m'a escript, se loue grandement du bon debvoir de Mons^r mon frère, Mons^r de Champaigney, me disant qu'il s'y est fort bien et prudemment conduict, que m'est grand contentement. L'on nous assure, par les dernières, que lesdits Espagnolz estoient appaisez; mais ça esté après avoir faict plus de desservice à Sa Majesté qu'ilz ne luy ont faict ny feront jamais de service; car leur mutinerie at faict perdre une belle occasion, et se voit cler par les lettres du prince d'Oranges interceptées, desquelles ledict seigneur Commendador Mayor m'at envoyé copie, qu'il n'estoit à son ayse, et qu'il estoit en grande crainte après la deffaicte dudit Conte Lodovic.

L'on escript que le seigneur Chappin Vitelli estoit desjà party pour aller dresser le camp à Bois-le-Duc, où l'on tient que lesdits Espagnolz le debvoient tost aller trouver, pour dois là faire emprinse sur Bommel; mais toutesfois jusques à oyres je n'ay nouvelles que lesdits Espagnolz fussent partiz d'Anvers. Et partant iceulx, le seigneur Commendador Mayor se debvoit trouver à Bruxelles pour publier le pardon général, et négocier avec les Estatz y assemblez; mais il ne m'a jamais semblé bon de faire négocier lesdits Estatz ensemble: car je sçay la peine que, au temps de la

¹ Jacques de St-Maurice, prieur de Bellefontaine. Voir sa notice, t. II, p. 589.

Royne, l'on eust pour une assemblée que s'en fit il y a passé trente ans, du dommage de laquelle l'on se sentoit encores au parlement de ladite Royne ¹.

Depuis l'an LVII, le Roy en fit une aultre ², laquelle je contredis, nonobstant que je fusse fort indisposé d'une fiebvre; mais en fin ceulx qui désiroient ladite assemblée, s'aydans du confesseur du Roy, prévalurent; qu'a esté le commencement des désordres; car ils ostant au Roy l'administration des aydes, pour les mettre entre les mains des marchandz, lesquelz aydoient de deniers prestez ceulx qu'ont esté cause des troubles. et fit l'on ce qu'on peust pour abaisser l'auctorité de Sa Majesté, afin qu'elle n'eust es Pays d'en bas, sinon autant qu'on voudroit. Dieu doint que en ceste nouvelle assemblée mieux en advienne, que je n'ay veu advenir des précédentes.

La levée des Suisses ³, qu'ont passé par delà, n'at pas esté par mon advis; car il y at deux ans, qu'estant le seigneur Commendador Mayor à Milan, m'ayant adverty de ce qu'on luy avoit mis en teste telle levée, je lui en escrivis mon opinion, comme aussi fis-je au Roy, sur ce qu'il luy pleut me la demander. La nécessité où ledit seigneur Commendador Mayor se sera treuvé venant le conte Lodovic, et peult estre la doubte qu'il avoit de non pouvoir avoir Allemans, aura esté cause qu'il se soit servy de cest expédient. Mais si enfin l'on en vouloit faire levée, il convenoit que ce fust par les moyens ordinaires, et non pas par telles praticques particulières, comme sont celles du colonel Rollo et de ses semblables, et crains fort que les termes qu'on y at tenu ne soyent de préjudice aux négociations de nostre pays pour lesquelles l'on envoie en Suisse Mr le trésorier de Salins ⁴.

La mort du Roy de France ⁵ fera changement aux affaires. Aucuns

¹ Granvelle entend parler de la réunion des États Généraux en 1555, au moment du départ de la reine Marie de Hongrie. Le discours d'adieu qu'elle prononça en ce moment devant les États Généraux est imprimé dans GACHARD, *Analectes belgiques*, p. 102. Voir aussi HENNE, *Histoire de Charles-Quint*, t. V, p. 272.

² Les États Généraux se réunirent à partir du mois d'août 1557 jusqu'au mois de mai 1558. Voir GACHARD, *Lettres à MM. les Questeurs*, pp. 90 et suiv.

³ Dans une lettre adressée par Berty à Viglius, le 6 mai 1574, il est dit : « Quant à nos Suisses, il m'est d'avis qu'ils demeureront derrière. Car au 25^e d'avril n'avoit l'on encore obtenu le congé requis des cantons pour les lever et les conduire hors le pays, et ce par les menées et traverses des François ». (*Collection de documents inédits*, t. XIII, fol. 54 v^o, aux Archives du Royaume.)

⁴ Bonnet-Jacquemet, Sr de Nancray, mort en 1580. Voir sa notice. t. III, p. 211.

⁵ Le roi Charles IX décéda le 30 mai 1574.

espèrent que ce sera pour ung plus grand repos, puisque l'on ne voit que personne s'oppose à la légitime succession du Roy de Pologne; et servira beaucoup pour accommoder leurs affaires, et mesmes ceulx de la Religion, la prinse de ceulx que l'on a en main, si la Royne-mère les retient jusques à la venue dudit Roy de Pologne, comme je pense elle fera, et mesmes ceulx qui sont à Paris, lesquels vraysemblablement les Parisiens ne luy consentiroient de délivrer jusques à ladite venue que l'on haste fort; et passera ledit Roy par les terres de l'empereur et de ses frères, et par l'estat de Milan, ne se fiant des héréticques ny Allemands ni François.

Les dernières nouvelles que nous avons de l'armée du Turc sont que une partie estoit à Negroponte, où s'attendoit la reste. Elle nous fait honneur de venir si tard, et combien que le bruict commun à Constantinoble soit que ladite armée voise en Afrique, contre la Golette et Thunes, toutes-fois puisqu'elle tarde tant, il est plus apparent qu'elle donnerat sur les costes de ce royaume et de Sicile. Si toute l'armée du Roy estoit assemblée à Messine, elle mettroit grand frain à celle du Turc; car combien qu'elle soit de grand nombre de vaisseaux, elle est mal en ordre de reymeurs et de mariniers. J'attends le retour de vingt de noz galères que j'ay envoyé à la Golette, et de huict que j'ay aussi envoyé à Malte, lesquelles pour estre renforcées portent la chiourme d'autres galères; et quant elles seront icy, les nostres cinquante seront prestes pour aller audit Messine. Reste que le seig^r Don Jehan pourvoye de gens de guerre pour mettre sur icelles, oultre le bon nombre que je y ay jà '....

¹ Voir une lettre du 6 juin sur la même matière (*Ibid.*, f^o 78).

XL.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. II, fol. 208-209, 210, 231-234.)

Afflighem, le 28 juin 1574.

Monseigneur. Mons^r de Champaigney m'escript du xxⁱe qu'il arriva à Utrecht le xviii^e, qu'il trouva à Bois-le-Duc le marquis Chiappin Vitelli délibéré de retourner en court, qu'il se plaignoit et sçavoit faire valoir sa marchandise en ces quartiers là, qu'il n'y at que plainctes partout faulte d'argent, et apparence de diverses mutineries, en ce que je crains il sera prophète: car le Duc Érich ¹ avec ses noirs harnas faict tels desgats à l'entour de Groeninghe, qu'il faict à craindre qu'il y aurat quelque altération, comme l'est venu dire expressément le syndicque du lieu, qui dit que lesditz noirs harnas ne prennent point ung poulet sans paier; mais il fault que chascune maison paie par semaine cinq tallers, que sont huit florins, et qu'il n'est possible continuer. Le Président at bien paour qu'ilz passeront en son pays et doibs là en Geldre, que seroit pour faire révolter l'ung et l'autre pays, avec ce que Billy n'est aymé dans son gouvernement pour l'extrême avarice de sa femme. Le Comte de Mansfelt a 5,000 chevaulx d'autre coustel, que gattent tout vers Durby ². Plusieurs s'esbahissent de si grand nombre de cavallerie, estant la saison fort avancée, et qu'il n'y at artillerie, pouldre, munition ny affutz prestz, ny pionniers, sinon que l'on veult ad ce assubjectir les Anglois que sont estez prins en Watterland ³, où avons perdu plus de 600 Wallons par la faulte des capitaines, que les

¹ Erick de Brunswick. V. sa notice, t. I, p. 51. Ses cavaliers portaient des harnas noirs et étaient vulgairement nommés les noirs harnas.

² Durbuy, province de Luxembourg.

³ On peut consulter sur l'invasion du Waterland, un des trois grands quartiers du Nord de la province de Hollande, un article écrit par le baron de Chevraux, dans le *Nieuwe militaire spectator* de 1848, t. II, p. 40, et la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 174 et suiv.

conduirent trop avant sans vivres ; de sorte que les ont encloz et affamez jusques ilz se sont renduz.

Ledit sieur de Champaigney adjouste en sadite lettre qu'il at contre-mandé ses compagnies, et qu'il s'excusera, s'il peult, de l'accreue, véant l'estat du Pays d'Utrecht. Je veulx espérer qu'il tient que l'on n'en aurat de besoing ; car il adjouste qu'il taste ung guey que jusques alors ne respondoit mal. Aussi il at envoié ung de ses gens au Commendador qui le dépescha sur le champ, et l'on at aussi faict partir le docteur Elbertus ¹ en diligence vers Bois-le-Duc, de où je pense qu'il tirera vers Mons^r de Champaigney ; car j'entendz qu'il est du secret, et que le Commendador l'emploie, lequel at donné l'estat ordinaire de Brabant que tenoit feu Quarré ² à ung qui espouse la fille ³ dudit docteur, dont Mons^r le Président groulle, que le vouloit emporter pour le filz du feu conseiller Bruxelles ⁴ ; mais le Commendador Maior gagna le procès, ce que me faict croire que Mons^r le Président ne sçait ce que passe. Touttesfois l'on dict partout que l'on traicte, que seroit bien le plus beau pour remectre le pays en paix et repoz. Ce sont ceulx d'Espaigne que ne sçavent rien taire que sonnent ce bruict. Scharemergher ⁵ me dit que le Duc de Saxen lève des chevaulx, mais que c'est pour son assurance ; aultres dient qu'il s'en faict bien XII^m ; mais que c'est pour France, où l'on dit qu'il y at heu quelque bataille vers Saint Jean d'Angely, où que le Duc de Montpensier seroit demouré prisonnier ; mais il n'y at aulcune certitude.

Ils sont retourné environ xxxiii batteaux d'Espaigne que Sa Majesté y avoit faict arrester pour les faire venir avec son armée que doibt conduire Pierre Melendez, et que ce sont les *bootzgesellen* ⁶ qui ont faict ce

¹ Elbertus Leoninus. Voir plus haut, p. 102. Il fut chargé de négocier la paix avec le Prince d'Orange.

² Charles Quarré, conseiller au Conseil de Brabant, mort en 1575. Voir sa notice, t. IV, p. 140.

³ La fille de Leoninus, qui se nommait Marie, épousa Étienne van Craesbeke, conseiller du Conseil de Brabant. Voir STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. XXV, p. 111. Étienne van Craesbeke, natif de Louvain, docteur ès droits depuis le 27 août 1570, fut nommé conseiller vers décembre 1574. Il donna sa démission en 1616 en faveur de son fils Jean et mourut en 1618. (Manuscrit du Conseil de Brabant, p. 394, et Compte des domaines de Bruxelles de 1575.)

⁴ Philibert de Bruxelles, conseiller du Conseil privé. Voir sa notice, t. I, p. 93.

⁵ Urbain Scharenberger, secrétaire d'État de langue allemande. Voir t. I, p. 59.

⁶ *Bootsgesellen*, matelots.

tour ce pendant que leurs maistres estoient tenu pour gaiges à Larredo et aultres portz, que seront maltraictez ; car lesditz batteliers ont mené avec eulx trois commissaires espaingnoz qu'ilz ont jecté en mer. L'on tient que ce sont esté Hollandois que se dient Ostrelincgz. Les douze batteaux estoient armez et fort équippez d'artillerie ; la reste chargée de sel et aultres marchandises ; et dient d'avoir obéi à l'arrest neuf mois, et que comme l'on ne les paioit ny furnissoit de vivres, qu'ilz sont estez contrainctz de revenir pour non morir de faim. Ils dient que quelques Gueux et Rocheloix sont venu à Larredo mettre le feu à aulcungz des batteaux de nostre armée : ce que je ne croy, car il n'y at heu suite de ce que l'on en avoit dit par avant.

Chascun s'esbahit qu'il ne vient rien d'Espaigne, et que Sa Majesté ne dépesche personne despuis qu'elle sçait le trespas du Roy de France.

Noz Estatz de Brabant besoingnent flosechement sur l'ayde, se plaindantz des maigres apostilles que l'on donne sur la remonstrance présentée à Son Ex^{ce} par les Estatz généraulx. Touttefois elle at fait ungne ordonnance que tous estrangiers tenantz estat en Brabant contre les privilèges, ayt de le quitter au xxii^e de ce mois qu'est désià passé ; ad ce compte Sancho d'Avila et beaucoup d'autres gouverneurs en seront fraitz. Je tiens si Mons^r le Champaigney besoingne bien qu'il serat brabantiné ¹, peult estre du Conseil d'Estat et des finances.

L'on dresse une Chambre des compez pour les confiscations ; que sera le mesme effect du Conseil des troubles, changeantz seulement de nom. De ce n'est-on content.

Ceux de Malines sont venus remonstrer la difficulté que l'on leur fait de la part des fermiers des tonlieux pour les lesser passer à l'accoustumé. Son Excellence les renvoie aux finances et elles à luy. S'ils m'heussent demandé advis, je leur heusse conseillé demander exécutoriales contre lesditz fermiers, usant du mesme remède comme ils faisoient devant que la ville se perdist. Car il semble que, par le pardon, ilz sont remiz au mesme estat et estre qu'ilz estoient avant leur révolte ; et de ceste opinion est bien Mons^r le Président.

¹ *Brabantiné*, qui a reçu la naturalisation de Brabançon, qualité nécessaire pour obtenir certaines fonctions dans le duché de Brabant.

Il n'y at aucune nouvelle que le Duc d'Albe soit mandé en Court. A ce compte n'effectuera-t-il poinct ce que Monsr d'Havret dit luy avoir ouy dire que la maison de Granvelle le luy payeroit ung jour ; aussi ne ferat-il mauvais office contre ce pays, duquel il avoit dit, puisqu'il se debvoit perdre, qu'il se debvoit faire de sorte qu'il s'en souvinst à jamais ¹. Il faict à croire que Sa Majesté serat d'aulture advis, croiant celluy de Vostre Ill^{me} Sg^{rie} et du Commendador Maior, que j'entends avoir escript en conformité, à Sadicte Majesté, comme at tousiours faict Vostre Ill^{me} Sg^{rie}. Touttesfois Roda m'at dit que plustost habandonnera le Roy ce pays qu'il ne luy obéisse. Et il appelle obéir de comporter et donner tout ce que luy songeroit, sans avoir considération de l'extrême pauvreté de laquelle ceulx d'Espagne sont cause

¹ Voici ce qu'à l'occasion de ce seigneur Morillon écrivit au Cardinal dans une lettre de la veille :

- J'ay veu le temps si à propos lorsque le Duc d'Albe arriva, que l'on heut chastré la joyeuse entrée,
- rescindé beaucoup de pernicious privilèges aux villes, redressé l'auctorité du Prince, rabassé les
- cornes des Estatz, coppé les membres porris. Mais comme le Duc avoit aultres desseings correspon-
- dant peult-estre à ceulx du Maître, pour subjuguier tout, que se pouvoit faire pour ung temps et
- tenant ensemble les forces, mais non pas pour tousiours, et mesmes survenant quelque grand chan-
- gement ou mort de prince, et quelque chose que l'on ayt heu en teste, Albe n'estoit pour l'exécuter,
- estant trop amy de son opinion, haultain et glorieux, que vouloit tout faire par force et sans prendre
- advis, ou s'il le prenoit, il faisoit le contraire et procédoit aux subtilitez et peu de vérité; disant
- le plus contraire de sa pensée, cuidant tromper et s'estant trompé soy-mesmes. S'il heut creu à Vostre
- Seigneurie Illustrissime au commencement, ses affaires s'en feussent porté de mieulx, et ne se trou-
- veroit maintenant en la raque* ny le Roy en travail, qui aurat bien à faire à recouvrer ses pièces**,
- si ce n'est par appointement.

* Fange.

** Provinces.

XLI.

GUILLAUME, PRINCE DE BAVIÈRE ¹, AU CARDINAL, DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, fol. 571.)

Landshut, le 29 juin 1574.

Duas ad nos dedit primo maii conscriptas litteras, et accepimus et quam prompto et alacri animo commendata negotia Serenissimæ socrus nostræ D. V. habeat probe cognovimus : id quod nos ita illi devinctos reddit, ut ullo officii genere rependere vix possibile nobis videatur, Serenissimæ socrus quid et qualia nobis D. V. polliceatur judicavimus, quæ partem longinquæ ægritudinis tanto nuntio visa est deponere, nec mirum sane cum tanti viri autoritate ad exoptatum negotiorum finem tandem perventuram pro comperto sibi persuadeat, novit etenim quam amanter et quo studio pro solita animi benignitate gratificari et juvare illi D. V. exoptet, ideo immensas vobis agit gratias, quam obnixe rogando ut Sereniss^o Regi illam et negotia sua commendare (prout capistis) velitis unaque cui potissimum negotia expedienda committere debeat indicare data prima occasione. Id quod nobis tam gratum erit quam quod gratissimum omni studio nostro (ubi libuerit) rependendum. Interim nos quam excusatos habeat, si manu nostra has non fecerimus, rogamus, cum adversa valetudine remorati id facere cogamur. D. O. M. Dilectionem vestram quam fœliciter vivere in annos Nestoreos concedat.

¹ V., au sujet de ce personnage, page 141.

XLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN ¹.

(Archives d'Urbino, cl. I, Div. G, liasse cxxi.)

Naples, le 7 juillet 1574.

Di molta consolatione m'è stata la lettera di V. Ecc^{za} de XXI del passato, vedendo, con quanta amorevolezza mi dà conto della sua andata a Urbino et della causa. Et se bene per via di Roma ne haveva io havuto aviso, tuttavia mi sono sommamente rallegrato d'intenderlo da lei. Nè veramente poteva dare parte a nisciuno così delle causi che l'hanno mossa a fare questo viaggio come del frutto ricavatone, che più contentezza ne pigliasse di me che sono desiderosissimo de' prosperi successi delle cose sue. Non potrà essere che il restare la S^{ra} Duchessa non sia di giovamento per il contento che della sua presenza haveranno quei popoli. Et fra tanto la residenza de V. Ecc^{za} in Pesaro ² l'estate potrà servire per la sicurezza contra qualsivoglia impresa de' Turchi, se ben spero che per questa istate l'armata Turchesca non potrà dare molta noia in coteste bandi, poichè, come V. Ecc^{za} havera inteso, si è avviata verso Barbaria, havendo messo in terra al passare per il capo de Stilo ³ fin a 12000 Turchi, li quali sono stati trattati di maniera che haveranno poca occasione de' laudarsi, essendovene restati morti da 200, et fra essi un capitano Corso renegato molto favorito d'Aluciali. Hanno abrusciato alcuni formenti sparsi per la campagna, et alcune capanne, ma gratie a Iddio non fatto danno de momento. Anzi quello che loro hanno ricevuto è stato senza comparison nisciuna maggiore. Alli 2 di

¹ Gui d'Albald II, duc d'Urbino, né le 2 avril 1514, mort à Pesaro le 29 septembre 1574. Il avait épousé : 1^o Julie, fille et héritière de Jean-Marie Varane, duc de Camerino, 2^o Victoire Farnèse, fille de Pierre-Louis, premier duc de Parme; c'est d'elle qu'il s'agit dans cette lettre.

² Ville et port d'Italie, dans le duché d'Urbino.

³ Le cap de Stilo est situé dans la province de la Calabre ultérieure.

questo seguitorno il loro viaggio verso Capopassaro ¹ con vento assai prospero, ne dopoi havemo altre nuove di loro. Iddio li confonda, prosperi et contenti V. E. come desidera.

XLII.

ANALYSE.

Le cardinal a reçu la lettre par laquelle le duc lui fait part de son voyage à Urbin et la cause de son déplacement. Il en avait déjà été averti par la voie de Rome et en attend les meilleurs résultats. Peut-être le séjour de la duchesse ne sera pas d'une grande aide, par suite du contentement que le peuple ressentira de sa présence. Le séjour du duc à Pesaro pendant l'été pourra être utile contre toute attaque du Turc, quoique sa flotte ne puisse guère inspirer de l'inquiétude par suite de la direction qu'elle a prise vers les côtes barbaresques, après avoir débarqué au cap de Stilo. Mais il y a perdu environ 200 soldats et un capitaine corse renégat, grand favorisé d'Aluciali. Ses troupes y ont brûlé quelques champs et des chaumières. Le 2 de ce mois il a poursuivi son voyage vers le cap de Passaro.

XLIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 231 et 232.)

Bruxelles, le 19 juillet 1574.

Monseigneur, J'ay veu et admiré ce que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} escript si librement et clèrement au frère du Commendador Maior ² qu'est la pure vérité;

¹ Le cap de Pasaro, en Sicile.

² Le frère du Commandeur était Don Juan de Çuniga, ambassadeur de Philippe II à Rome. Les

Sed veritas odium parit. Aussi ay-je veu ce que le Commendador Maior escript, et ce que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} luy respond. L'on verrat ce que le Commendador Maior fera à Sancho d'Avila, vraie source de la mutinerie, aiant luy-mesme conduict les soldatz en Anvers. Jusques ores triumphe-il, et dit-on que le Commendador at dit que plus tost le Roy perdra ces pays, que de mettre aultre chastellain que d'Espagne, dont nos patriotes ne sont contentz. Je renvoye lesdictes lettres, mercyant la confiance. Il est certain que l'on donne grande jalousie, employant Roda aux finances et principal faict du Conseil d'Estat ¹. Il at esté xv jours à Anvers pour faire finances, que n'est de sa profession. Je pense que Schetz n'en soit à son aise; car c'est monstrier delliance de luy. J'entendz que l'on n'at treuvé grand chose, aiantz les Genevoys jà tout transporté aillieurs. Touttesfois il n'at tenu à Arias et Trigosa de faire tous offices de courtiers, aiantz employé leurs cinq sens pour persuader les marchandz *qui nulla ratione moventur, nisi lucri*.

Je ne me suis desmonstré en rien véhément en ce de la mutinerie, qu'est assez détestée généralement par tous, sans que je m'en mesle. Si est ce que je mercye bien humblement à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} son advertissement. Et je hante peu les susdictz et mesmes Roda, pour ce qu'ilz sont dangereux. Et quant à moy, je ne peulx durer estant véhément et haultain, faisant moi-mesme ce que j'ay par cy-devant reprins en Vargas aiant retenu en son pouvoir la prison de Cauberghe ².

Je tiens que les escriptz de Mr de Champainey ³ envoie au Roy et au Commendador Maior ne plairoient du tout à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, encores qu'ilz soient véritables, et comme telz advouez par Mr le Président, que peult estre n'y garde la sincérité requise, comme Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} dict; mais le Commendador Maior desmontre d'estre fort content de luy, et dict l'on

lettres adressées à ce personnage par le Cardinal, et dont Morillon parle, sont imprimées plus haut, pp. 60 et suiv.

¹ • Il ne peut durer, estant véhément et haultain. • (Note de Morillon.)

² La prison près du Palais ducal au Coudenberg, à Bruxelles.

³ La lettre adressée au Roi le 28 avril 1574, par M. de Champainey, est imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 64. Par cette lettre Perrenot envoie au Roi la relation de la mutinerie des Espagnols à Anvers, imprimée en 1578 dans les *Recueils d'Arétophile*, et reproduite à la suite des *Mémoires de Champainey*, publiés par DE ROBAULX DE SOUMOY, in-8°, 1860. Voir à ce sujet la page xvii de la Notice qui précède cette publication.

qu'il le veult faire des finances et du Conseil d'État. Je ne sçay si c'est pour l'espoir qu'il feroit miracle là où il est allé ¹. Je craindz qu'il retourne sans rien faire, aussi bien que Elbertus du coustel de Bommele ². J'ay bien entendu que M^r de Champaigney voulut avoir par escript ordonnance de sortir, affin qu'il ne deslessast le gouvernement que le Roy luy avoit miz en mains, et que tout at esté bien prins du Commendador Maior selon le tesmoingniaige qu'il luy donne par ses lettres et l'estime qu'il faict de sa valeur et sçavoir; mais il ne se fault tousiours fier ad ce que les gens dient.

Les mutineries nous ont faict perdre une partie de l'esté. Je craindz que le Prince et Sainte-Audegonde, soubz couleur de traicter, nous facent perdre l'autre; car le concierge de Monsieur de Boussut, qui at esté vers ledit Prince, et qui ne veult entendre à rien si l'on ne luy rend son filz ou v^e mille escuz de rançon, s'espante ³ de la grande obstination qu'il at veu aux villes d'Hollande, si peu d'apparence y at y que Leyden et Delft se rendent, ou que le pardon général les conduise ad ce; que à Bommele ilz ont attaché au gibbet et foietté de verges (*sic*), et le tout pour ce qu'ilz ne se veuillent confier des Espaignolz, ny se mettre en leur dangier, pour le mauvais traictement et intolérable qu'ilz font encores à la Haye et ailleurs, où ilz sont estez appelez. Ilz ont recouvert Lerdam ⁴, dont ilz font grande bannière, l'équivalent à Visselinghes : mais ce n'est en vérité qu'ung povre lieu et bourg mal cloz et serré. Ilz sont estez à Dordrecht en dissention; mais le Prince y at pourveu envoiant subit 400 soldatz, et est le maistre partout au moien d'iceulx et des mauvais bourgeois que ne craignent rien plus que ung appoinctement.

¹ Au mois de juin Champaigney était parti pour Utrecht dans le but de négocier une réconciliation avec les villes. Voir à ce sujet la Notice précitée de ROBALLX DE SOUMOY, pp. xx, xxi et suiv.; *Correspondance de Philippe II*, p. 98; *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. xxxvii.

² Elbertus Leoninus, professeur à l'Université de Louvain, avait été autorisé par Requesens à envoyer, en avril 1574, Hugue Bonte auprès du Taciturne, dans le but de négocier une réconciliation. Voir *Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. xxxvi et suiv.

³ *S'espante*, de l'espagnol *espantar*, s'épouvanter.

⁴ Chiappin Vitelli, après avoir échoué devant plusieurs villes, parvint à s'emparer de Leerdam, où il fit pendre deux pasteurs et un instituteur. La scène de ces exécutions est longuement racontée par P. BOR, liv. VII, fol. 41 et suiv. Leerdam était une petite ville de peu d'importance, dont la seigneurie appartenait au comte de Buren, fils du Taciturne. Voir aussi MENDOÇA, t. II, p. 257, où l'auteur rapporte le détail du siège, et *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 124.

Nos Estatz de Brabant ne se conduisent comme ilz doibvent, apposantz ung monde de conditions, dont l'on se fasche extrêmement; et aiantz les abbez estez faire leur rapport, Son Ex^{ce} s'est mise en cholère et les at renvoié pour mieulx estudier leur leçon, dont ilz ont esté mal contentz. Et ad ce que je puis comprendre persistent tous, aiantz dressé une response, de laquelle le Chancellier chargé de par eulx refuse de faire rapport. Je craindz que ceste opiniastreté nous causera quelque grand inconvenient, perdant Son Ex^{ce} pacience pour n'avoir ung denier, et se véant avec tant de gens de guerre que ne font que mangier. Et les 7,000 reytors du duc Érich nous approchent peu à peu, sont à l'entour de Niewmeghe et une partie en la Campigne, estant à craindre qu'ilz viendront plus avant, et suyveront l'exemple d'Anvers, où les Allemandz sont, par trois fois la semaine passée, esté en question ¹ et armes contre les bourgeois, en estant demeuré d'ung costel et d'aulture plus de XL. Il y at aussi les chevaulx du conte de Mansfeld que ruynent Luxembourch; l'on traicte pour les envoyer en France. Nous n'avions aussi guerre affaire des Suisses, et fut esté mieulx croire le conseil de Vostre Ill^{ms} Sgrie; et je suis seur que l'on se repent de les avoir faict venir. Tous noz Wallons se sont cassez ² eulx-mesmes, ne les aiantz les chiefz peult retenir plus longuement ensamble, par faulte de paiement; et jà est icy M^r d'Havret qui dit que le jeu luy at cousté plus de xxx^m florins du sien.

Jusques ores ne faict le pardon grand miracle, et ne se sont encores présentez en ceste ville trois pour se réconcilier. Touttefois tous les mauvais garnementz retournent tant à Malines que icy et à Bois-le-Duc, et en Flandres et au quartier de Tournay les meurtriers qui ont tué les prebsters, bouttefeugz des églises et monastères et qui ont commiz dix mille meschantés. Et par ainsi ceste grâce nuict en particulier; mais elle sert à Malines, Zutphen, Tournay, Valenchiennes, Bois-le-Duc et Harlem.

Le Commendador Maior d'ung costel samble vouloir remectre beaucoup de choses à l'ancien piedt. Mais l'on ne peult entendre que cassant le Conseil des troubles, l'on dresse une Chambre des comptes, pour les biens confisqueuz, que se tiendrat en la maison d'Egmont, où se loge Roda, que y

¹ *Estre en question*, avoir des différends, des querelles.

² *Cassez*, débandés.

présidera. Toutefois tous gens saiges dient que nul pardon ne proffictera si l'on ne rend les biens, et ne traictera le Prince s'il n'est assuré de ce point. L'on polroit donner terme à ceulx que ne voudroient vivre selon les édictz pour les vendre, et je tiens que la pluspart demeureroit.

Mr de Berlaymont est fort mal content que ledit Commendador veult mettre gens à l'entour de ceste ville, qu'ilz débvront nourrir et paier, et que leur sera rendu des aydes, et que cela rend mal volontaires ceulx de Brabant; et dit le luy avoir dit, mais qu'il ne le veult entendre et enraige de ce qu'il ne treuve argent. Et est parti ce Seigneur pour faire les loix de Flandres à l'ancien pied, disant qu'il est bien ayse de faire place à ceulx d'Espagne, puis qu'ilz veuillent tout faire seulz : et par ainsi le Commendador Maior est seul avec les estrangiers. Mr de Berlaymont diet qu'il enraige de ce qu'il ne treuve argent; mais qu'il se pavoit bien passer de tant de gens.

L'on faict grand fondement de l'armée de mer que Pierre Melendès ¹ doit conduire jusques à 500 voiles et plus de x^m hommes, dont les Hollandois se rient, et dient si elle ne vient qu'ilz l'yront chercher jusques aux Indes. Toutefois la royne d'Angleterre at désarmé et coppé de rechief force testes pour quelque conspiration que l'on dit estre dressée sur la faveur de ladicte armée ², et par le complot d'aulcuns Espaignols. Cependant le prince d'Orenge faict abattre les tours sur les advenues de la mer en Zeelande, et hoster les tonneaulx que monstroient la profondeur. L'on crainct qu'il at quelque secret traicté avec ladite Royne, vers laquelle Charles Boisot n'est allé pour rien. Wasteel ³ sert de chancelier en son absence, et dit ouvertement que son maistre ne traicterat avec Espaignol, luy ayant Mondragon faulsé sa foy, après l'avoir si bien traicté avec sa suite qu'il pavoit faire mourir de faim

Il peult bien estre que l'on at miz *dedecus* sur la poincture du duc d'Albe, que Hopperus escript à Mr le Président le 26^e du mois passé ⁴ estre mal en grâce de son maistre qui à peine le peult veoir, et dit vouloir

¹ Voir plus haut p. 48 et *Manuscrits de Paris*, t. II, pp. 445-444.

² *Quomodo istud?* (Note du Cardinal.)

³ Pierre Wasteel, ancien pensionnaire de Malines. Voir t. IV, pp. 289, 308, etc.

⁴ Cette lettre ne se trouve pas dans *Hopperi Epistolæ ad Viglium*.

sçavoir la vérité de ce qu'est icy passé; et que cependant il est vilipendé en la court, et que son *emulo* Corduba y estoit mandé et arrivé. Rio veult faire accroire que ledit Duc, y est avec auctorité et crédit. Si cela estoit, il ne seroit goutteux. n'ayant à ceste cause signé les lettres qu'il at escript au Commendador Maior, Berlaymont et aultres, sinon par Albornoz. Le Président Viglius est en opinion qu'il escript encores au Commendador, comme il at fait tout le temps qu'il at esté en chemin, pour conserver les mauvaises instructions qu'il luy at donné avant partir. Schareberghe se désespère que l'on négocie si mal avec Allemaigne, disant que Assonleville qui s'en mesle, n'y entend rien.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at heu raison d'extoller ledit Commendador, puisque le maistre s'estoit résolu sur luy, et at advisé à la vérité ce qu'il y at de bien et de mal en luy; et certes je le tiens estre de bon vouloir et zéleux pour le service du maistre et repoz publicq : mais il treuve tous moiens pour y parvenir difficilles, estantz les perdtes de son prédécesseur trop grandes. et tout tant apovri qu'il n'est possible trouver deniers. Ceulx d'Arthois et Haynault, que sont maintenant bien et riches, font assez bon debvoir; mais c'est avec remonstrance. Flandres at à souffrir et Brabant surtout, que ne peult guerre donner, et conditionne beaucoup.

J'ay veu ce qu'avez escript à Arias ¹, que est en opinion vers tous d'estre vain et glorieux; et est très bien à propoz ce que luy escrivez de Weyens et sacq de Malines. Il s'est vanté que en quatre mois il repurgera tout le pays d'hérésies : plaise ores à Dieu que ce fust en aultant d'années! Il n'est pas l'homme, et ceulx qui feuilletent bien sa bible ² n'y treuvent poinct si grand chose pour s'y estre si souvent nommé; il at destruiet Plantin. Feu Masius ³ at lessé ugne version de Josué, que démontre son érudition avoir esté grande, encores qu'il ne la sçavoit paragoner ⁴ et faire reluire comme

¹ Arias Montanus. Voir plus haut, p. 51.

² La Bible imprimée par Plantin et dont l'édition avait été soignée par Arias.

³ André Masius ou Maes, né à Lennick, fit ses études à l'Université de Louvain, devint conseiller du due de Clèves et fut appelé par Philippe II à prendre part à l'édition de la bible éditée à Anvers par Arias Montanus. Il publia plusieurs livres relatifs à l'histoire sainte et entr'autres *Explicatio in Historiam Josuae*, publié par Plantin en 1574, après la mort de l'auteur, Masius étant décédé en 1575. (V. FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, t. 1, p. 55.)

⁴ *Paragoner*, de l'espagnol *paragonar* ou *parangonar*, mettre en parallèle, comparer.

Arias, qui est aucteur de ces *preces*, desquelles le Roy ne fait aucune mention dans ses lettres, mais bien le Commendador Maior que l'adore; et j'entendz que luy ne reçoit point aultant de despèches du Roy, comme fait Arias, dont plusieurs se moquent.

Mol ¹ dit qu'il n'at besoing de pardon et qu'il veult demander restitution pour estre ouy en justice. S'il persiste en cela, lessaut passer le temps, que je ne croidz, il monstrera qu'il n'est saige. Son cousin Vandermere ² est retourné en vertu du pardon, aiant fait tout debvoir, et je tiens qu'il aurat son bien, comme l'at heut le sieur de Landaz ³, saulf les levées. Je tiens que ledit Mol a bien à faire du pardon et qu'il at plus adhéré au Prince d'Oranges qu'au Roy, duquel il tenoit son estat auquel il prétend retourner; mais il sera tard avant qu'il y parviègne.

Le commiz Oyembrugge ⁴ at grand crédit vers le Commendador Maior et Roda; cestuy sçait pourquoy. Devant longtemps de luy et Reingot ⁵ se descouvriront beaucoup d'ordures : car ilz font ordinaire d'appointement avec les abbez sur leur prest au milleur marchiet qu'ilz peulvent; et après ilz se font dresser par les recepveurs *in valore quanti plurimi*, quelque basses que les eawes soient. Je me souviens fort bien comme vous le printes mal du feu président Carrette ⁶ qui faisoit le mesme mestier et l'avoit pra-

¹ Jean de Mol, dit le Borgne. Voir t. IV, pp. 210, 259, 292, 515.

² Mol a la main levée de son bien, mais chargé et détérioré, comme plusieurs autres. L'on attend
 » le sieur de Boxtel; et l'enragé Lumel, dit de la Marche, demande aussi son pardon, et peult-estre
 » que ce ne seroit le pire de le luy donner, pour faire perdre l'opinion à ceulx d'Hollande et Zeelande
 » que l'on ne tiendrat pas la parole, et je suis sûr que aiant sa grâce, il se tiendrat hors de ces pays, se
 » contentant d'y revoir son bien. • Lettre de Morillon du 2 août. (*Ibid.*, 255 v°.)

³ Philippe Vander Meeren, Sr de Saventhem. Voir t. IV, pp. 210, 239, 292, 515, 585.

⁴ Probablement Nicolas de Landas, Sr de Heule, qui, après avoir pris part aux requêtes des nobles adressées au Roi et au duc d'Albe, finit par s'en repentir et prit part à la réconciliation des provinces wallonnes en 1579. Jean de Hornes, Sr de Boxtel, et Nicolas de Landas s'étaient compromis pendant les troubles. V. TE WATER, t. II, pp. 462, 463, 490, 491.

⁵ Englebert d'Oyembrugge, membre du Conseil des finances à partir de 1572. Voir BUTKENS, *Suppl.*, t. I, p. 202.

⁶ Jacques Reyngout ou Reyngouts, membre du Conseil des finances à partir de 1562. Voir t. IV, pp. 193, 246, 509, 553 et BUTKENS, *l. c.*

⁷ Jean Carrette fut successivement, à la Chambre des comptes à Lille, petit clerc, second greffier, commis auditeur, puis en 1546 président. Voir DE SEUR, *La Flandre illustrée par l'institution de la Chambre du roi à Lille*, pp. 85 à 88.

tiqué avec Mons^r de St-Bertin ¹. Enfin tout le monde at ung but, qu'est de devenir tost riche.

L'on ne veult donner le centiesme, mais bien l'équivalent à cause de la rebusque ² qu'en fait le duc d'Albe.

XLIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 233, 234.)

Bruxelles, le 19 juillet 1574.

Monseigneur. Je respondray à une partie *publicorum* m'estant hier soir fort resjouy de vostre lettre du xxiv^e du passé que le Turc n'estoit encores passé lors Negreponne, au lieu que aulcungz mauvais espritz ont semé qu'il estoit jà passé Malthe et Thunes, et qu'il tiroit droict vers Oran, pour doibs-là se jecter sur les Espaignes et les prendre à l'impourveu. Ce que, j'espère, Dieu ne permectra jamais. Et ne seroit saignement fait à luy ³ de tant esloigner ses forces, et encores mettre en dangier tant de vasseaulx mal équippez, lessant derrière vos 50 galères avec celles de Secille que polroient, durant l'absence de son armée, eulx jecter sur la grève et ailleurs.

Il ne peult estre que vostre Ill^{me} Sgr^{ie} ne supporte ung monde de travail, pour non seulement pourveoir au royaume, mais comme je veoidz au nouveau fort de Thunes ⁴ et ceulx de Malthe; et est ung grand bien que places si importantes soient pourveu de ce que leur fault pour soubstenir ung si puissant ennemi; et est grandement besoingné que le fort de Thunes

¹ Gérard de Hamericourt, abbé de St-Bertin de 1544 à 1577.

² *Rebusque*, de l'espagnol *rebusca* ou *rebusco*, action de glaner, rechercher, extorquer.

³ C'est-à-dire au Turc.

⁴ Voir plus haut, p. 27, ce que nous y avons dit de la citadelle construite près de eette ville.

soit si advanché que pour se deffendre. Je prie Dieu les conserver et surtout vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, affin que par sa vigilance et prudence la povre Chrestienté soit secourue. C'est grande providence de faire sonner aux oreilles du Turcq ce que passe en France, affin qu'il entende qu'ilz ne sont en estat pour divertir présentement les forces du roy d'Espaigne, auquel ilz portent si grande envie. Mais si le nouveau Roy peult plus tost appaiser son royaume que le Roy nostre maistre fera ce pays, certes je craindz que les François, pour entretenir le Tureq, nous donneront une baste ¹, et que serons de ce costel si hors d'halaine, que ne polrons soubstenir; car nous devons les élémentz, et avons deux fois plus de gens que ne sçaurons paier; et l'esté nous passe sans rien faire. Car au primes tire l'on l'artillerie et pouldre de Malines pour la conduire sur Bommele, où je craindz que nous nous amuserons sans rien faire. Et cependant le pays se mange jusques aux oz, dont Mons^r Lindanus ² at faict une remonstrance fort poignante à Son Ex^{ce}, que se donne grande peine de tant de plainctes de tous coustelz, et encores plus de ce que l'occasion y est si grande, et qu'elle n'y peult pourveoir par faulte d'argent.

Il samble que les Hugonotz de France retirent leurs cornes depuis que le Roy de Poloigne les approche, que doibt désià estre en France, puisque mercquedy dernier huict jours, il devoit entrer le Comté ³, lorsque Mons^r le duc d'Arschot estoit encores à Nancy. Ledit Roy est eschappé finement des mains des Polacres, desquelz j'entendz il estoit aultant saoul que eulx de luy et de sa suite. Touttefois ces braves gens estoient délibérez de le retenir, bon gré mal gré, comme Roy. Mais comme il feit convocquer les Estats pour mectre en délibération s'il fust plus expédient qu'il feit ung tour en France, lessant ung lieutenant en Poloigne, ou d'y demorer, mectant ung Régent en France, les aiant ainsi endormi et gagné deux ou trois, il s'avala ⁴ de nuict par une fenestre et se meict à se saulver avec quatre chevaux; et comme il avoit pourveu à ses affaires, en trouva bien tost après cinquante qui, au grand galop, l'ont conduit en Austrice, en

¹ Donner une *baste*, donner des points. *Basta* signifie en espagnol : points.

² Guillaume Lindanus ou Lynden, évêque de Ruremonde de 1562 à 1588.

³ La Franche-Comté, par où le duc d'Aerschot devait inviter le Roi à passer.

⁴ *S'avala*, descendit.

laquelle il avoit désià faict quatre lieues quant un principal Polonois le rataindit avec 1,500 chevaulx, luy remonstrant la honte qu'il avoit fait au royaume, s'en estant ainsi retiré à la cachette.

L'on dit que la diligence de Monsgr le Commendador Maior at bien servi audit Roy, aiant prévenu l'advertence qu'il luy feit du trespas du Roy de France par l'Empereur, deux jours avant qu'arrivarent les nouvelles de France, que fut cause qu'il heut temps pour pourjecter ses affaires, aiant receu pour bon le conseil de l'Empereur que l'at si bien traicté qu'il faict à craindre que cela n'offense les Polonois pour moins fabvoriser son filz. Si est-ce qu'ilz n'oseront eslire quelc'un que desplaise au Turc, avec lequel le Moscovite est en picque, lequel favorise à l'Empereur. Et face la Royne-mère ce qu'elle voudra, je tiens qu'elle ne fera riens pour Monsr d'Alençon, que l'on dit estre serré plus près que devant avec le prince de Bearne.

Montgomery ¹ at esté exécuté et escartelé publiquement. Vostre Illustrissime Seigneurie verra par ce que je luy envoie imprimé en France comme il fut.

Les François préconisent la mort du feu Roy à leur manière. Dieu doint qu'il ayt faict si belle fin comme ilz dient. qu'est bien en sa puissance. Mémorency ², son frère et les aultres prisonniers ne doibvent estre à leur ayse, et sont en dangier de demorer, avec apparence que le Roy demorera maistre, et le Royaume redressé, comme dict Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, si les affaires sont bien conduitz ³.

L'on at parlé que l'Empereur luy donnera une aultre fille ⁴; mais je tiens avec ceulx que sont d'opinion qu'il prendra la seur dudit Prince du Bearne, qui n'at enffantz de celle du Roy; et par ce moyen les Royz de Navarre, que ont tousiours troublé la France, ne remueront plus.

¹ Gabriel, comte de Montgomery. Voir plus haut, p. 24.

² François, maréchal de Montmorency, et le maréchal de Cossé avaient été arrêtés dans les premiers jours d'avril.

³ Morillon entend parler de Henri III, troisième fils de Henri II et de Catherine de Médici, né le 19 septembre 1551, duc d'Anjou, puis Roi de Pologne, proclamé Roi de France le 30 mai 1574. Il n'épousa ni la fille de l'Empereur, ni la sœur du prince de Béarn, mais Louise de Vaudemont, morte à Moulins, le 29 janvier 1601, sans enfants.

⁴ Maximilien II avait un seul but, celui de procurer, dans la personne du nouveau Roi, un protecteur de sa fille Élisabeth, veuve de Charles IX. C'était là le secret de l'accueil si cordial qu'il lui fit après sa fuite de Pologne.

Il n'est rien que le Palatin soit mort : il ne nous ferat poinct tant de bien ; mais l'on tient son fils Christoffre certainement mort en la bataille ¹, et Wasteel confesse que le comte Lodovic et son frère aussi y sont demoré, que le docteur Elbertus compte d'une estrange manière, que seroit que se sentant ledit conte fort blessé il se seroit lessé conduire par son dit frère en vostre maison à Mocke ², où les Espaignolz par fortune, plus que par aguet, auroient miz le feug, y ayant veu entrer nombre de gens ausquelz ilz ont empesché le retour, pour avoir environné la maison. Si grandz sont les jugementz de Dieu, s'il en est ainsi.

L'on dit que le comte de Mansfeld at obtenu congié pour aller veoir l'Empereur, et que Madame d'Aremberghe, après qu'elle aurat conduict la fille du Duc de Clèves au Duc de Deux-Pontz ³, passera outre vers Nostre-Dame de Lorette et à Rome pour gagner le jubilee ; peult estre qu'il luy prendrat envie d'aller visiter Madame de Parme ⁴.

L'on parle que ceulx d'Anvers seront remiz quant à la judicature en tel pover qu'ilz sont esté par cy-devant, et que les deux conseillers de Brabant reviegnent ⁵. Aussi at Son Exc^{ce} escript au grand Conseil, au Doien, aux Gouverneurs et aussi à l'Escoutette de Malines d'adviser sur le magistrat qu'il veult renouveler sur l'ancien pied, comme il samble voulloir faire partout ; et il y at espoir que cela faict, il leur rendrat le tonlieu, estant fort content d'eulx, de la grande joie qu'ilz ont faict du pardon et des remerciementz qu'il dit n'estre faict par aulcune aultre ville. Il seroit bien de remédier plusieurs abuz, dont j'ay fait recueil pour monstrier à Mons^r de Saint-

¹ Christophe était, en effet, mort sur le champ de bataille de Mook.

² Des auteurs racontent que ces princes s'étant réfugiés dans une grange pour panser leurs blessures, les Espagnols y mirent le feu. Ce qui est certain, c'est que leurs corps ne furent pas retrouvés sur le champ de bataille. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, p. 805.

³ Philippe Louis, l'ainé des fils du duc Wolfgang des Deux-Ponts, et fondateur de la branche électorale de Neubourg, époux de la princesse Anne, seconde fille de Guillaume, duc de Clèves.

⁴ Marguerite de la Marck, comtesse d'Aremberg, née le 15 février 1527, morte à Sevenbergen en 1596, était fille de Robert, comte de la Marck et d'Aremberg, et de Walburge d'Egmont. Elle avait épousé, le 18 octobre 1547, Jean, baron de Barbançon, mort à la bataille de Heiligerlee, le 24 mai 1568. Cette dame alla, en effet, visiter Marguerite de Parme, nous le verrons plus loin par une lettre que Granvelle adresse à cette princesse.

⁵ En 1571, une chambre de justice, composée des conseillers Ranst et Boonen, avait été établie à Anvers. Voir t. IV, p. 357.

Bavon, qui me doibt donner jour pour luy en communiquer. Je suis aussi délibéré de poursuivre d'ung chemin l'immunité de la maltote pour vostre clergié. Dieu doint qu'il proufficte.

XLV.

L'ARCHIDUC CHARLES D'AUTRICHE¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9473, fol. 379.)

Gratz, le 22 juillet 1574.

Rev^e in Christo Pater, Domine, amice charissime, salutem et benevolentia^e nostrae affectum. Quandoquidem Majestas Sua Catholica Dominus Patruelis noster colendissimus, jam iterum dignatus sit R^{m^e} D. Vestrae patentibus suis literis, quas sibi nostro nomine Martinus Anthonius Mafet, vel ejus mandatarius cum his reddet, mandare, ut nobis centum illa millia ducatorum, quae superioribus annis Majestas Sua Regia liberaliter nobis dono dederat, his proximis subsequentibus annis in solidum curet ac numerari faciat, prout id R. D. V. ex ipsis litteris copiosius percipere poterit. Et vero plurimum nostra intersit, ut ejusmodi Majestatis Suae liberalitatis cum effectu compotes reddamur. Quod quidem nobis, rebus sic se habentibus, vix sperare liceret, si nobis de aura R. D. Vestrae benevolentiae et amicitiae tantum non polliceremur. Idcirco eandem R. D. vestram quo possumus majore studio obsecramus ac petimus, promat tantum de dicta sua erga nos, et totam nostram inclitam Domum Austriae, benevolentia et observantia; et non solum jam tandem hoc negocium ita instituat, dirigat, componat et conficiat, ut nobis juxta mandatum suae Majestatis Catholicae

¹ L'archiduc Charles d'Autriche, fils de Ferdinand I^{er}, naquit en 1540, obtint en partage l'Illyrie, la Corinthie et la Carniole, fit sa résidence à Gratz et mourut le 30 août 1590. Il avait épousé, en 1570, Marie, fille d'Albert II, duc de Bavière.

pecunia ipsa præfinitis temporibus, absque ullo defectu, integraliter et infalibilter semper numeretur, sed etiam quod commoditate sua fiat, amice nobis rescribat et significet quid nobis ulterius faciendum ac ordinandum sit, ut huic nostro desiderio usquequaque satisfiat. Nam nisi id etiam R. D. V. præstiterit, non parum addubitamus rem iterum imperfectam remansuram, et sic nos hujus Majestatis Suæ Catholicæ liberalitatis ac munificentiae fructum diebus nostris vix assequituros esse. Faciet igitur nobis R. D. Vestra rem longe maxime gratissimam, si nos etiam benevole certiores reddiderit, quid nobis passim observandum et præstandum erit, ut ne spe nostra, quam hac in parte summam in ejus amicitia, patrocínio et authoritate ponimus, frustremur. Quod nos R. D. V. vicissim omnibus in rebus pari animi promptitudine semper rependere conabimur. Et de cætero illam ad multos annos bene valere optamus. Sicuti hæc omnia ex prælibato Martino Anthonio Maffeti vel ejus mandatario latius intelligere, et in omnibus fidem adhibere dignabitur.

 XLVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 210)

, 26 juillet 1574.

Le 16^e de ce mois mena Mons^r de Champaigney avec luy Sainte-Aldegonde d'Utrecht jusques à Montfort, où se vindrent trouver en son lieu et jusques il serat de retour le sieur de Carne ¹, qui est de la maison de Bocxtel, et Junius ² d'Anvers au jour suivant, et debvoit ledit Sainte-Alde-

¹ Le sire de Carne était le beau-frère de Ste-Aldegonde.

² Jean Junius ou De Jonghe, Anversois dévoué au prince d'Orange, était un personnage d'un mérite transcendant. Il fut chargé par lui de différentes missions diplomatiques en France, en Allemagne, en

gonde estre de retour au viii^e jour qu'est jà passé ¹. Je ne sçay ce qu'il aurat négocié avec le Prince ; l'on n'en dit rien, mais le commun bruit est partout que l'on traicte de la paix.

Depuis que ceulx de Leerdam ² se sont rendu, le chasteaul de Beest at fait le samblable après avoir esté canoné. L'on dit que Nieuwport ³ est aussi nostre, qu'est une bourgade que l'on avoit tranchisé. Le Sgr don Fernande s'est treuvé sur la dicque avec quelques enseignes, aiant rompu le desseing que les ennemiz avoient de les persser, que se sont retirez. Dieu doint qu'ilz n'y retournent. Ledict Sgr ne se porte poinct bien.

L'on dit aussi que comme ceulx, que l'on tient à Amsterdam pour guider les batteaux que l'on y prépare pour aller au devant de Pierre Melendés sont très mal traictez par les commissaires, qui les battent et ne leur donnent leur nécessité, sont esté sur le poinct pour, avec les naves, s'aller joindre aux ennemiz, ne fut esté que le magistrat s'en soit donné garde, que at hosté les cables, voiles et gouvernaulx desdictz batteaulx.

Castillanos, el pagador, s'est lessé morir à Bois-le-Duc, où l'on dict que Son Excellence vad.

Le marquiz Vitelli est icy de retour, fort mal content de Julian, qui at commandé à ung sien soldat de donner *palos* ⁴, en présence dudict marquiz,

Angleterre et de représenter les intérêts des provinces du Nord pendant les négociations de Bréja. Voir GROEN VAN PRINSTERER, t. III, pp. 257, 245, etc., et VANDER AA, *Biographisch woordenboek*.

¹ Voici ce qu'on lit au sujet de cette affaire dans une lettre de Requesens au Roi, du 25 juillet 1574 : Champagny a négocié à Utrecht avec quelques villes, et jusqu'ici avec peu de fruit. Il a eu aussi de très-longes entretiens avec de Ste-Aldegonde que nous tenons là prisonnier, qui est très-grand hérétique, mais homme d'une haute capacité, dit-on, et qui jouit de beaucoup de crédit auprès du Prince et ceux qui le suivent. Champagny assure qu'il l'a tout à fait persuadé qu'on ne saurait traiter de chose qui touche à notre sainte religion, ni à l'autorité de V. M. ; il ajoute que, dans tous les rapports qu'il a eus avec lui, depuis plus d'un mois qu'il est à Utrecht, les choses se sont passées de la manière la plus convenable... Le résultat est que, le 17 juillet, ledit Aldegonde est parti, après avoir fait serment de retourner dans les sept jours, et laissé au pouvoir de Champagny, comme otages, un M^r de Carnes, son beau-frère, et certain Junius, d'Anvers, qui est très-avant dans la confiance du Prince ; l'un et l'autre hérétiques ainsi que lui. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 121.)

² Leerdam fut pris en juillet 1574 (Voir plus haut, p. 161) et le château de Beest se rendit aux mêmes conditions que Leerdam. (MENDOÇA, t. II, p. 257.) Voir sur les conquêtes des Espagnols la lettre de Requesens, du 25 juillet 1574, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 124.

³ Nieuwpoort, petit port en Hollande.

⁴ *Palos*, coups de bâton.

à ung sien familier qui en avoit aultant faict paravant audict soldat; et ledit Julian est icy aussi; et l'on dit que le marquiz retourne mal content en Italie; ad ce que l'on ne perdra rien. Il s'est tenu en ordre de bataille avec les Suysses et chevaulx légiers pour donner sur ledit Julian et les Espaignolz, que n'est bien faict ny à l'ung, ny à l'autre de ainsi commectre et hasarder les gens de Sa Majesté. Si les Wallons ne fussent cassez, il y heut heu du jeu.

L'on dit que l'armée de mer ne peult venir par faulte d'argent que l'on attend des Indes pour le mois de may qui vient.

Noz Estatz de Brabant demeurent endurciz et donnent mauvais exemple aux aultres ¹. Ilz ont prins fort mal une lettre que Mons^r de Bois-le-Duc ² at escript au Chancellier en cholère, pour ce qu'il le sommoit, à la peine de mil florins, à se retrouver icy, qu'il seroit mieulx de mettre en peine ceulx que y sont faisant si mauvais debvoir; laquelle lettre ledict Chancellier leur at monstré en pleine congrégation; ce que rend les Èvesques encores plus odieux.

Ils sont venu lettres d'Espagne depuis deux jours. Hopperus escript *suo more*, et ses lettres ont tousiours des aultres au ventre, comme dit le Président Viglius.

Berty at dict avec joie à Tiron que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} est mandée en Espagne, et adjoustent plusieurs que c'est pour estre Président; aultres pour succéder à l'Archevesque de Tolledo, de la mort duquel je n'ay rien entendu. Don Fernande vad à Naples, et Mons^r de Champaigney en Arthois; que Mons^r d'Havret doibt avoir le gouvernement du chasteaul et de la ville d'Anvers. De tout ce sont hier esté les bailles ³ pleines.

Son Exc^{ce} at accordé à ceulx de Brabant que les Estatz se ressamblent pour adviser sur les moiens de la paix, pour en advertir Sa Majesté et sçavoir son bon plaisir, dont lesditz de Brabant font grande feste. Je ne sçay si de tant de fois assembler lesditz Estatz l'on y treuverat bon compte.

Il est vray ce que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} at prédit du Commendador Maior qu'il

¹ La conduite des États de Brabant, leur opposition et leurs plaintes sont exposées dans une lettre de Requesens du 25 juillet 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 118; HOYNCK VAN PAPEN-DRECHT, t. IV, part. II, p. 809.)

² Laurent Metz, évêque de Bois-le-Duc de 1569 à 1584.

³ *Bailles*, les abords de la cour à Bruxelles.

est subit, et sçait peult ce qu'il faict. Il escript tousiours, estant souvent enterré avec Gonzaga, Roda et Vargas, dont plusieurs font mal leur prouffict, mesmes le Président Viglius, qu'il voudroit mener avec luy en Anvers; mais il n'y veult aller, s'excusant sur son indisposition.

 XLVII.

 LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE ¹.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 81.)

Naples, le 31 juillet 1574.

Monsieur mon Cousin. Nous sommes empeschez à préparer ce que nous pouvons pour secourir la Golette et le fort de Thunes, où l'armée du Turcq est maintenant, et dois le xiii de ce mois jusques au xix^e avoit tant besoingné aux trenchées, s'aydant de sacz plein d'arène ² et de bales de laine, que c'est chose quasi incroyable. Noz gens ont bon couraige, et j'espère que Dieu nous aydera.

Le Roy de France est à Venize, où l'on luy faict fort grande feste. Le Seigr Don Jehan, et le Marquiz d'Ayamont ³ luy ont offert passage par l'estat de Milan, et les forces du Roy pour s'en servir pour la seurté de son passage.

Je ne pense pas, quoy qu'ayt escrit Monsieur le Commendador Mayor, que ledit Roy passe par le conté de Bourgoingne; car dois les terres du duc de Savoye, il a le Lyonnais près. Toutesfois, s'il y vad, il luy faudra faire tout honneur, et ne debvrez de vostre part obmectre de luy faire en ce cas la révérence. J'aimeroye mieulx qu'il excusast de passer par là; car je crains plus ceulx que seront à sa suite que luy-mesmes.

¹ Jacques de St-Maurice ou Mauris, prieur de Bellefontaine. Voir sa notice, t. II, p. 589.

² *Arène*, sable.

³ Antoine Guzman et Çuniga, marquis d'Ayamonte.

XLVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. II, fol. 240, 242-243, 247-249, 251-252.)

....., le 2 août 1574.

Monseigneur. Le Commendador Maior se plaindra de ceux d'icy comme il voudra, mais il n'at grande envie de s'en servir: Roda est son cueur, dont Del Rio enraige, et voudroit faire à croire qu'il est gousté de ce seigneur, et qu'il luy dit comme il se doibt conduire avec ce pays, que sont toutes baies ¹. Il est vray que les seigneurs et les nostres sont la pluspart telz, comme Vostre Ill^{me} S^{rie} les déchiffre, enclins à mutiner en derrière et murmurer; mais l'on y trouveroit encores des gens si l'on voulait; et puis qu'Espagne veult tout faire, il le faut lesser convenir. Il se fie sur Melendès, lequel s'il ne vient, nous demeurerons aux mesmes termes; et s'il se perd, il ne fait à croire que les ennemiz viègnent à appointement, que Mons^r de Champaigney n'avoit miz en mauvais termes, aiant desià rabattu le point de la Religion, duquel ne se faisoit mention, estant remiz à la généralité des Estatz qu'ont fait profession, par leur remonstrance, de vouloir persister en la Catholicque Romaine; et aussi ne s'appelloient plus ceux d'Hollande et Zeelande Estatz, mais ont supplié en qualité de la noblesse, villes et manans du pays, comme je tiens Vostre Ill^{me} S^{rie} aurat desjà veu par les copies. Je me doute qu'il n'y aurat aultre suite, puisque le Commendador cherche de rompre, disant que ce n'est le Duc d'Albe qui at picqué lesditz payz de se revolter, ny le x^e, mais l'hérésie, et qu'il se repent de l'avoir escript autrement à Sa Majesté. Et certes, il est en pire estime que ne fut oncques ledit Duc. Les siens propres luy ont perdu le respect; et les ennemyz le tiègnent pour le plus fin frette ² que sortist jamais du payz dont il est. Et puisqu'il ne gouste l'accord, il verrat comme luy en prendra, ayant

¹ *Baies*, sottises.

² *Frette*, furet, homme adroit.

confessé plus d'une fois que l'on ne recouvrerat ce qu'est perdu, par force. en ce qu'il dict vray, non pas de xl ans. Le mesme dit bien Chappin Vitelli, aiant assiégé Bommele, où il ne gaignera rien que à y despendre l'argent du Roy.

Le 26^e du mois passé sont venuz quelques batteaulx d'Hollande à Terneuse, où ilz dressent ung fort; et aucuns de leurs piedtons et chevaulx sont venuz jusqu'à Axelle¹ en Flandres, qu'ilz ont prins, saccaigé et bruslé, emmenant avec eulx beaucoup de gens et meubles. Noz chevaulx légers sont à Courtray, et veuillent estre à Tournay, disantz qu'elle est plus hérétique que jamais, que l'on y chante et presche; que sont bourdes pour y avoir entrée, à cause qu'ilz sont là mieulx que près des ennemiz et sont plus creuz en leurs mensonges que ceulx de pardeçà disantz vray.

Jamais ne fut tant abhorri le duc d'Albe comme le Commendador, estant en opinion d'estre *preceps*, estourdi et à sa teste, s'estant lessé persuader à despescher lettres. que le saige chancellier at scellé, aux recepveurs des quatre villes de Brabant de lever trois mois de long chascun mois, et chascun recepveur 10,000 florins à prendre par forme d'emprunt aux villes et villaiges, et vouloit passer outre; mais les Estatz luy ont remonstré sambedy, par escript et de bouche, que ce seroit contre les privilèges et le serment du Roy, à sa joieuse entrée, et poinct practiequable, voire que cela causeroit plus d'inconvénients et d'altération que ne feict jamais le x^e. Et l'on dit qu'il parla plus doux que l'autre jour.

Il n'est à croire comme chascun s'altère et ce que dit le peuple pendant aux oreilles des députez des Estatz quant ilz vont à la maison de la ville, demandantz si l'on souffrira telles nouvelletez; que à ce compte n'est plus besoing ressembler les Estatz. Et à la fin le Commendador s'envelopperat tant, qu'il ne sçaurat de quel coustel se tourner. Il parle indiscretement des Estatz à table et devant les paiges, aiant dit qu'il arrachera des deniers hors des trippes des Estatz, encores qu'il leur pèse. Et aucuns de ceulx que sont à l'entour de luy dient qu'ilz ne demandent que argent et qu'ilz feront bien à la reste venir à jubé le pais, auquel on hoste toutte dévotion de ayder à Sa Majesté, comme ont commencé faire ceulx de Haynnault², et n'en fera

¹ Axel fut pris et brûlé le 2 juillet 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 154.)

² L'acte d'acceptation par le gouverneur général, du consentement des États de Hainaut, à la

moings Artois. pourveu que l'on les assure du x^e, et que l'on hoste la Chambre des troubles, que se doibt faire de temps à aultre, mais ne s'achèvera jamais. Et Dieu sçait les impostures que y passent, donnant assignation là où qu'il n'y at que prendre et où l'on at escumé le pot auparavant, abbatant encores arbres, rendant le bien aux catholicques, chargé des rentes de cinq ou six ans, et les maisons fort mal réparéez, qu'est diminuer grandement la grâce et gré que Sa Majesté mérite d'ung tel pardon.

Lesditz Estatz de Brabant ont demandé au Commendador Maior s'il entend leur garder les privilèges jurés par le Roy. Il dict beaucoup *et lingua sua*, dont ilz se plaignent, qu'il ne leur fait response par le Chancelier, du moings comme l'on soloit faire du temps de Madame de Parme, qu'est regrettée et voudroit-on la veoir de retour avec Vostre Ill^{me} S^grie, et que l'on fut quiete de ceulx d'Espagne, que causeront quelque jour une rébellion : car ilz manifestent par trop leur intention qu'est de gouverner par tyrannie, et de se faire riches; ce que ne se souffrerat à la longue. Et sumes délibérés transporter ce qu'est à Monts jusques à Douay, où il n'y at garnison; car les Wallons ont partout mauvaïse volonté, et dient qu'ilz veuillent estre païé comme le sont esté les Espaignolz, lesquelz se vantent, s'ilz ne sont païés à la fin de trois mois que expirent avec le présent, qu'ilz sçavent bien là où ilz sont estez païés la dernière fois; et jà fault le paiement aux Suisses. Et les noirs harnax du duc Èrich approchent Louvain et ceste ville, où l'on les gardera bien d'entrer. Mais elles sont sans chief, et la commune qu'est povre, se feroit tost maistre; ce que je ne voudroie attendre; mais je me tiendray prest pour incontinent prendre la clef des champz, si quelque altération survient.

L'on ne parle que des grandz domaïges que ont fait les gens de Mons^r de Havret, auquel Assonleville a escript une lettre que contenoit le diable contre ceulx d'Espagne, que at esté interceptée par le Chancelier de Brabant, dont Mons^r de Champaigney l'at adverty. Ce seroit pour le defferrer. Je voudroie qu'il escrivist moings et qu'il se fléchist plus vers Roda que gouverne paisiblement. Il dict que Mons^r le Président luy complaiest trop.

demande des subsides faite au mois de juin 1574, porte la date du 2 août de la même année. (LACROIX, *Inventaire analytique des archives des États de Hainaut*, p. 120.)

Le fils de feu Adrien blasonne icy tellement le Roy, que je voudroie qu'il fut là où il estoit il y at ung an, le déchiffrant double, couvert, et qui parle plus loing de ses pensées. Je n'ay parlé à luy, ny ne voudroie; mais je le sçay de bon lieu : peult-estre qu'il le faict pour ouyr ce que l'on dira; mais c'est mectre le Roy en mauvaise opinion vers les siens.

L'on dit que les Espagnolz de Sardaigne et de Milan sont en chemin pour venir icy.

Il vad bien que le Turcq n'est apparent de faire tant de mal comme il voudroit. Dieu le confonde et nous donne victoire¹.

P. S. L'on ne parle plus du Duc d'Albe, et at escript le Duc de Medina quel'on ne le doibt attendre icy.

XLIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. II, fol. 255.)

....., 2 août 1574.

Monseigneur. Ceste sera pour advertir V^{tro} Ill^{me} et R^{me} S^{rie}, si d'aventure elle ne l'at encores entendu d'ailleurs, du trespas de feu M. le R^{me} d'Arras², que advint le xxvi^e du mois passé, à neuf heures du soir, après avoir receu tous ses sacrementz et adhorté ses confrères à paix et concorde; il at donné fort bon tesmoignaige à M^r le protonotaire v^{tre} nepveur³, selon que verrez

¹ La flotte turque avait attaqué la Goulette le 22 juillet 1574, et prit la forteresse d'assaut le 24 août de la même année.

² François Richardot, évêque d'Arras de 1561 à 1574. Voir STAPLETON, *Laudatio in funere F. Richardot, episcopi Atrebatensi*.

³ Pierre Mouchet, protonotaire, S^r de Château-Rouillard, vicaire de l'évêque d'Arras, conseiller ecclésiastique au Grand-Conseil de Malines. Voir sa notice, t. I, p. 133, note 2.

par la lettre de M^r Richardot ¹, qui ne me sambleroit convenir, comme j'ay dit à M. de Champaigny, d'escrire au Roy, que polroient sambler *emendicata suffragia*. Ledict S^r en at parlé à Son Excellence, qui démontre bonne volonté, demandant si c'est celuy qu'il avoit pourveu de l'estat de conseiller, et partant at ledict S^r de Champaigny bien faict d'adhorter ledict S^r protonotaire, puisque son vicariat est expiré, d'aller résider à Malines : ce que luy augmentera sa réputation. Pour retourner audict S^r d'Arras, certes il est fort regresté partout pour ses grandes vertus et rare érudition ; il estoit merueilleusement aymé tant de son chappitre, que de tout son diocèse et pays d'Artois. Je prie Dieu de le mettre en sa gloire. Vostre maison, à laquelle il estoit fort affectionné, y perd beaucoup, et moy ung bon S^r et patron.

Ledict S^r de Champaigny at aussi parlé à M^r de St-Bavon ², qui promet toute assistance au dict S^r protonotaire, que je pense veoir de bref, puisque M^r Viron et moy avons arresté de nous trouver pour le xx^{ie} à Havrincourt, pour la vente des bois et rendage des fermes, que la pluspart expirent ceste année; et nous verrons d'ung chemin ce que l'on faict à St-Amand ³.

J'ay parlé à Son Excellence pour l'immunité du chappitre de Malines; si polrions avoir une raisonnable quote, comme dit M^r d'Assonville, il n'y auroit que bien : aussi luy ay-je parlé touchant le magistrat, et au S^r Roda. Son Excellence me dit qu'elle vouloit avoir mon advis, que je diray plus volontiers à M^r de St-Bavon, que de le mettre par escript.

Sadicte Excellence vad demain tempre ⁴ en Anvers, et dit-on que c'est pour plusieurs mois; il lesse icy ledict S^r de St-Bavon avec le privé Conseil.

Mol ⁵ m'est venu mercier de ce que j'ay faict pour luy durant son exil; je tiens qu'il at la main-levée de son bien, mais chergé et détérioré comme plusieurs aultres.

Le beau-filz de M^r Hopperus ⁶, qui estoit chastellain de la Gaude, est

¹ Jean Richardot, évêque d'Arras, puis archevêque de Cambrai de 1609 à 1615.

² Viglius.

³ L'abbaye de St-Amand : Granvelle était abbé de ce monastère, à partir de 1561.

⁴ *Tempre*, gouverner, régler; du latin *temperare*.

⁵ Jean de Mol, dit le Borgne. Voir plus haut, p. 149.

⁶ Cornille Vander Myl, châtelain de Gouda, avait épousé Catherine, fille de Hopperus, et livra cette ville au prince d'Orange. Voir t. IV, p. 277. — De ce chef il fut considéré comme coupable de trahison.

aussi de retour; on attend aussi le sr de Bocxtel ¹; et l'enraigé Lumel, dit de la Marche, demande aussi son pardon, et peult-estre que ce ne seroit le pire de le luy donner, pour faire perdre l'opinion à ceulx d'Hollande et de Zélande que l'on ne tiendrat pas la parole; et je suis seur que aiant sa grâce, il se tiendroit hors de ces pays, se contentant d'y ravoïr son bien.

J'envoie à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} les *preces* ainsi que les avons conceu pour vostre diocèse, que j'ay communiqué aux deux confesseurs de Son Excellence; car il at par dessus le cordelier ung jésuite, et ilz les ont trouvé fort bonnes; j'en ay envoïé copie à vos évesques comprovinciaulx; en facent comme ilz voudront, *quia quot capita tot sensus*; touttefois en telles choses, ilz se debvroient conformer au métropolitain, et à luy seul se debvroient envoier choses samblables, pour les envoier et répartir entre les comprovinciaulx, par où que seroit gardé la conformité: mais il samble aultrement à Arias Montanus.

Molinæus ² est à Gand, où son frère le conseiller l'at serré; je ne sçay s'il aurat appellé ou escript à Rome pour avoir absolution *de carcere effracto et perjurio*, dont j'escriptz à vostre agent, et aussi sur une aultre appellation interjectée *in materia correctionis*, d'ung concubinage public à Louvain; qu'est incorrigible.

Je ne sçay où recouvrer les six poinctures de dévotion à huile, comme V^{tre} Ill^{me} S^{rie} les demande, et je craindz qu'il les faudrat faire à faire; auquel cas cousteront plus chièrement; j'en ay donné à M^{tre} Christian ³, le pointre, la charge.

Je faisoie mon compte respondre aux aultres lettres de V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, de main de secrétaire, mais pour non retarder la valise.

Ne figurant pas à la liste des proscrits annexée au nouveau pardon, il rentra en Belgique. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, pp. 800, 804, 805, 815.

¹ Jean de Hornes, Sr de Bostel et Boucignies. Voir sa notice, t. IV, p. 259. Morillon avait insisté sur son rappel à différentes reprises.

² Jean Molinæus ou Vander Meulen vit le jour à Gand, fut docteur à Louvain, etc. Voir sa notice, t. I, p. 69. C'était un personnage très singulier, sur lequel on peut aussi consulter HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, pp. 402, 774, 774, 780, 850, et sur ses démarches auprès du St-Siège, *ibid.*, p. 852.

³ Chrétien Vanden Perre. Voir plus haut, p. 15.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANNE, PRINCESSE DE POLOGNE¹.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, fol. 584.)

Naples, le 8 août 1574.

Seren. Infans. Qua observantia Ser^{ma}m Vestr^{am} Celsitudin^{em} sim semper prosequutus, testatum illi facere poterunt litteræ meæ dudum ad illam datæ, neque credo esse nonnullos in Polonia, qui quibus officiis hoc ipsum comprobarint, et quanto studio Seren^{os} Regem et Reginam bonam matrem observaverint, quaque sedulitate in iis rebus, quæ ad eos pertinebant sim versatus eo tempore, quo in aula invictissimi Imperatoris Caroli V resedi, dumque ad illos pertinebant negotia, mea opera expediebantur, declarare illi poterunt, et non dubito Illustrissimum et Reverendissimum Dominum meum Carolum Warmiensem memorem esse quid a me præstitum sit; dum in ea aula bis oratorem ageret. Ego sane hanc ipsam voluntatem servo, servaboque, dum vivam: paratus in omnibus illi offitiosissime servire; egit mecum aliquando R^{du}s Secretarius, qui nunc hic Cels^{is} Vestræ negotia procurat de nonnullis, quæ ad eam pertinent, negotiis. Monui crebro cum adiret eos, quorum opera hujus generis negotia hic pertractantur, et sine quorum interventu, secundum Regis nostri instructiones, expediri non possunt. Habet camerarios in negotio debitæ pecuniæ, habet et ex iis judices in causa bonorum, que hic *burgensatica* vocantur. Dixi si quid adversus hoc suspicionis habet proponere ut velint, me daturam operam ut quam diligentissime jus illi dicatur, summo etiam favore quantum justitia patietur. Id si ager ea qua decet diligentia, brevissimo tempore, quod spero negotia ejus confecta reddentur, neque sane apud me S^{mi} Regis Poloniæ Henrici, qui nunc in Galliam redit, neque cujusque intercessionepu s habet, cum sponte mea paratus sim, quibus in rebus possim, prompta

¹ Voir plus haut, p. 142, la note au sujet de cette princesse. La majorité de la diète polonaise déféra la couronne à Anne à la condition d'épouser Étienne Bathory.

mea servitia illi exhibere. Deus Opt. Max. Cels. Vestram diu servet incolumem.

LI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 247-249.)

Bruxelles, les 8 et 10 août 1574.

Monseigneur. Ceulx de Haynnault ont accordé les premiers, tant la quote que le centiesme, soubz condition que leur donnera seurté du x^e et xx^e et qu'ilz n'auront plus que faire en la Chambre des troubles; sur ce quoy l'on leur at accordé certains despesches ¹.

L'on escript d'Anvers que Mons^r de Champaigney y at esté voluntiers veu; que Son Ex^{ce}, à son arrivée, luy at fait mettre les clefz de la ville entre ses mains, et le mot du guect, que ledit sieur at reprins après les avoir présenté à Son Ex^{ce}.

J'envoie à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} copie de la requeste présentée par ceulx de Brabant, que ne sont encores résoluz sur le fait de l'ayde, combien que Son Ex^{ce} at respondu sur aulcunes remonstrances qu'ilz luy avoient donné en ceste ville ². J'entendz qu'elle at déclaré que ce que André Cigoigne ³ at fait à Breda at esté par son ordonnance et expresse charge; que n'est point pour émender les affaires. L'on attend ceulx de Flandres.

¹ LACROIX, *loc. cit.*, p. 120.

² « Ceulx d'Artois ont accordé la quote à paier promptement, car ilz ont bien amenaigé, et pour le centiesme 1^e L mille florins une fois. Par ce moien polrat l'on licencier 11^m chevaux du duc Erich, et sur ce est-on, et aussi les Suisses.... » (Lettre de Morillon du 16 août, *ibid.*, fol. 245.)

³ Dans une lettre du 18 août, Requesens se plaint au Roi de la conduite des États de Brabant. Leurs prétentions sont déraisonnables, et ils les étayent sur la Joyeuse-Entrée. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 150.)

⁴ Jean-André Cicogna. Voir sa notice, t. IV, p. 554.

Les Allemandz se sont amutinés à Bois-le-Duc pour avoir paiement. Ilz voudront tous suivre l'exemple d'Anvers.

L'on est après pour relaxer d'un coustel et d'aulture tous les prisonniers, saulf la personne de Mons^r de Boussut, n'y veuillant entendre le Prince d'Orange pour plusieurs raisons qu'il allègue, et mesmes *ne noceat libertati redditus*¹. L'on dit que ledit Prince devient fort maigre ; mais qu'il luy vient argent de tous costelz, de sorte que si l'on licentie les reyttres [en ce que Son Ex^{ce} travaille beaulcop], luy les acceptera.

Mons^r de Berlaymont demande Arras pour son aulture filz, *suo more*, veuillant avoir tout, dont il est fort noté de chascun, et puis il se plainct qu'il n'at jamais rien heu.

Bruxelles, 10 août 1574.

Le siège est devant Bommele et Gorcum, où les batteaux sortent et entrent sans empeschement ; ainsi passera l'esté. Cependant je veoids les Estatz peu content et cognoissent assez manifestement que le Commendador se moucque d'eulx ; et se démonstrent ceulx de plus insolentz que oncques... Aussi mectent-ilz grand espoir en l'armée de mer ; mais je tiens que ce sont mines, et que le Roy aurat millieur conseil ; car s'ilz se obtient jusques là que de venir, je les tiens perdu comme l'âme de Judas ; et tel est l'opinion de tous ceulx qui entendent et cognoissent les deux forces et l'avantaige que l'une partie at sur l'autre.

Lorsque Son Ex^{ce} partit d'icy, elle recommandit fort au magistrat la bonne garde de ceste ville, disant qu'il les laissoit sans gouverneur et garde, pour la confiance qu'il at d'eulx, et que si quelque chose survenoit, ilz heussent de l'advertir, il les aideroit. Il y at icy un jeune homme que sert la contesse de Hochstratte, douagière de Bugnecourt², que a servi son frère de

¹ Le prince d'Orange souleva, en effet, de grandes difficultés à propos de la mise en liberté de Boussu. Il était décidé à ne la lui accorder qu'en échange de son fils, le comte de Buren, retenu en Espagne par Philippe II, ou une somme de 400,000 écus. (*Correspondance du Taciturne*, t. III, p. 100.) En outre Guillaume lui refusa de faire un tour pendant les négociations. (GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 119.)

² Eléonore de Montmorency, veuve de Ponce de Lalaing, S^r de Bugnicourt, épousa en secondes noces Antoing de Lalaing, comte de Hooghstracten. Le frère de cette dame était Floris de Montmorency, S^r de Montigny, qui fut arrêté, puis exécuté secrètement à Simancas, par ordre de Philippe II. Pendant sa détention on sema dans la prison des notes fausses qui semblaient se rapporter à une

Montigny de secrétaire, lorsqu'il fut détenu prisonnier avec le maistre d'hostel dudit Montigny et quelques autres domestiques siens, et qui fut pour sa part gehenné troys fois sur la fuyte que son maistre avoit préparé, et que le principal interrogat estoit pour sçavoir si Renard n'en sçavoit à parler, ad ce que l'on peult veoir quelle opinion en avoit le Roy. Ledit jeusne homme compte merveille de ce que passa lors; ce que seroit trop long à escrire...

—

LII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. II, fol. 240)

—

....., le 14 août 1574.

Monseigneur. J'ay veu que Vostre Ill^{me} Sgrie m'escript du xv^e du mois passé, touchant Mons^r de Champaigney, et je vous ay désià adverti de ce que ledit sieur at passé avec le Commendador Maior, avant leur partement d'icy vers Anvers; et suis esté en mesme doubte, comme je veoidz avoir esté Vostre Ill^{me} Sgrie, que l'on avoit entremiz le Roy plus loing pour le décarter; mais j'ay perdu ceste opinion comme aurés veu par mes dernières et pénultiesme. Bien est vray que luy faisant faire quelque nouvelle venue par d'Avila, la porte sera ouverte pour s'en faire quiete, puisqu'il n'est pour souffrir. Il est de vif esprit, et faict profession de vertu et de vérité, comme doibvent faire tous gens d'honneur; mais de fonder sur ce une si grande liberté que de contester ou pourfier avec les princes ou ceulx que sont au gouvernement, ne convient tousiours, et eulx le peulvent comporter pour ung temps; mais à la longue ilz s'en fâchent et s'en treuve

évasion méditée par le prisonnier. C'étaient des écrits inventés à plaisir, dans le but de perdre ce seigneur. Néanmoins des informations furent prises à ce sujet; des personnes furent arrêtées et mises à la torture. C'est ce que Morillon avoue en disant que le secrétaire de Montigny fut *gehenné troys fois*. Voir ce que nous en disons t. IV, p. 45, et les sources qui y sont citées.

l'on enfin décrédité vers eulx. Il fault aucune fois céder et souffrir, attendant le temps avec patience si l'on veult se servir de la devise de mon maistre ¹, qui l'at mieulx exécuté que ne sçauroit le faire Mons^r de Champaigney, qui est trop ferme, et comme vous dites amy de son opinion. Et quelque advis qu'il me demanda l'autre jour devant de partir d'icy, si est ce que je tiens que si luy-mesme n'heust heu la volonté de se ranger, que tout ce que Bave ², auquel il demanda aussi advis et à Mons^r le Président et Roda [par mon enhort affin de gagner gré d'eulx] luy heussent peult dire, heut servy peu. Ledit Bave m'at dit qu'il usa des mesmes argumentz comme j'avoie fait. Pleust à Dieu qu'il demandist souvent advis à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} et qu'il le suivist; il n'en vaudroit pas pis. Le temps le fera mourir. L'on n'at guerres veu proflicter les inférieurs à bravisser contre leurs supérieurs, et dict fort bien le proverbe : *con tu Rey no parte peras*, etc. J'ay souvent heu la mesme craincte que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, que le bien parler et trop librement nuirait, et je ne veoidz que l'on s'en garde. Le Commandador et Roda accoustent tout, et n'en pensent pas moings. Il se peult veoir que l'on n'at gousté la négociation de Mons^r de Champaigney en Hollande, puisque l'on la lesse dormir ³. Polroit estre que l'on auroit consulté le maistre.

Je renvoie ce que Mons^r de Champaigney at escript à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, qui n'at vraiment mal fait ses affaires, aiant largement accreu son revenu depuis son partement et son crédit en une charge si principale et honorable qu'elle surpasse toutes aultres. Dieu doint que chascun en use si bien comme elle at fait, et que l'on pregne le mesme chemin pour y parvenir et symboliser au *Durate*.

Les Sieurs Don Fernande et de Champaigney désirent fort l'avancement de Monsieur vostre nepveur ⁴ à l'évesché d'Arras, etc.

¹ Voir le mot final de cette lettre.

² Josse de Bave, secrétaire du Conseil privé. Voir sa notice, t. I, p. 25, note 1.

³ Dans une lettre du 25 juillet 1574, Requesens dit au Roi : « Champaigney a négocié avec quelques villes et jusqu'ici sans beaucoup de fruit ». Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 120.

⁴ Pierre Mouchet. Voir plus haut, p. 141.

LIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t II, fol. 242-243.)

Bruxelles, le 16 août 1574.

Monseigneur. Je respondray à vostre lettre *publicorum* du xv^e du passé le plus succinctement que je polray.

Il est vray que Son Ex^{ce} faict ce qu'elle peult, aiant licentié 11^m chevaulx de Mons^r de Mannsfeld, que sont désià au Duché de Bourgogne pour servir le Roy de France. Ilz ont faict tant de maulx en Lucembourg, que les povres gens, pour se venger, ont boutté le feug en leurs maisons, pour y brusler les chevaulx et reytters dedans, comme ilz ont faict plusieurs. Son Ex^{ce} est aussi après pour se deffaire des reytters du Duc Érich, que font tant de mal à Culembourch et près d'Utrecht, qu'il n'est comortable. Si les Espaignolz, que l'on at employé pour traicter avec les chiefz, leur portissent ung peu plus de respect, j'entendz que tout cela seroit désià accommodé; mais comme ilz sont braves et fiers, les Allemandz ne les veulent souffrir. Si espéré-je que peu à peu l'on les renvoiera. L'on parle aussi que les Suisses retourneront, que seroit ung beau décombre; et noz Wallons se sont cassez d'eulx-mesmes. Par ainsi Son Excellence raccourseroit les fraitz, et feroit beaucoup de ce que les Estatz accordent. L'on dict aussi que le marquis Vitelli s'en vad. Cela me feroit croire que nostre guerre ne dureroit. J'entendz que l'on voudroit donner la qualité au S^r Don Fernande, que j'espère, comme il est saige, ne se lessera mener à la dansse; car l'on ne peult commander au soldat s'il n'est païé; et les Espaignolz ne reconnoissent aucun chief. C'est pour ce que ledit Marquis se retire, aiant esté mal obéy et traitté de rufian¹ par Julian. Quant ores l'on enserat quicte, ce sera au moindre mal; car il ressamble au duc d'Albe et est ung chier varlet.

¹ *Rufian* ou *Rufien*, débauché, homme de mauvaise vie.

Les Estatz de Brabant sont parti pour Anvers, et samblent s'arrester à aucunes conditions desquelles Son Ex^{ce} ne veult ouyr parler, ny qu'ilz bendent le Roy. Ad ce que je puis veoir, l'on n'aurat des Estatz de Haynnault tout le contentement que l'on avoit démontré par leur prompt accord tant pour la quote que centiesme, avec touttefois abolition des x^e et xx^e, desquelz on leur at rendu les lettres d'accord qu'ilz en avoient donné au duc d'Albe, et les apostilles aussi de la Chambre des troubles; car lesditz de Haynnault prétendent que tous biens confisquees seront renduz avec les levées, puisqu'il n'y at confiscation en Haynnault; et Madame de Montigny répète Leuse et aultres terres de son douaire : ad ce compte Sa Majesté y perdroit largement.

Ceux que viegnent d'Allemaigne dient que l'on y faict des amas¹ tant pour le Roy de France que pour le Prince de Condé, auquel le Palatin² feroit plus d'assistance, ne fût la craincte qu'il at; les autres princes luy courriront sus pour ce qu'il soubstient les rebelles.

C'est ung grand bien que le xvi^e du mois passé l'armée du Turcq n'avoit exécuté aultre chose. J'espère qu'elle ne fera grand mal, estant la saison si avanchée. Si le Moscovite descend à l'ayde du Moldave contre le Turcq, cela luy donneroit de la besoingne. Nous sumes heureux comme V. I. S. dict que les François ont à faire chez eulx.

Le duc d'Arshot at beau dire de Roda; car le Commendador le seconde *usque ad tedium* de ceulx d'Espaigne; et je tiens que en cela ne changera-t-il rien pour le Duc, ny pour aultre, estant raisonnable que les Royz et gouverneurs aient la mesme liberté que chascun père de famille, et qu'ilz se servent de gens à leur goust. C'est bien, comme Vostre Ill^{me} Sgrie dit. le poinct pour lequel se perdit la noblesse, se formalisant contre le Roy pour ce qu'il emploioit Vostre Ill^{me} Sgrie.

Si ceulx de Sardaigne et Lombardie viègnent icy, je craindz que le pays en serat fort altéré. Mais si ce fut pour les faire vivre en discipline, soubz bons chiefz, et que l'on renvoia aultant d'aultres avec leurs capitaines, qui ont icy mutiné et faict tant d'excès, tout seroit radoubbé et chascun

¹ *Faire des amas*, réunir des troupes, faire des recrutements.

² Frédéric III, dit le Pieux, palatin du Rhin, né le 14 février 1515, mort le 26 octobre 1576. Il appartenait au parti protestant.

demoreroit content. Sa Majesté faict bonne euvre de commander partout le chasloy des amutinez que l'ont bien mérité; car sans eulx le Prince d'Oranges heut présenté la carte blanche, si l'on heut poursuivy la victoire contre le conte Ludovic.

LIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. II des suppléments, fol. 244-245.)

Bruxelles, 16 août 1574.

Monseigneur. Je mercie très humblement V^{tre} Ill^{me} et R^{me} S^{gr}ie le soing que je veoidz elle porte de sa grâce tant de la santé de mes deux beaux-frères ¹, que aussi de la mienne, qu'est bonne, grâces à Dieu, de tous, sauf des enfants du conseiller, dont il en y at deux fort travaillé des fiebvres; mais la jeunesse peult porter beaucoup.

Le religieux prisonnier d'Affleghem at heu sa sentence, et est à Gembloux; le surplus est paisible, et sont fort diligentz aux liçons, ausquelles le professeur faict grand debvoir et les entretient en paix.

L'on procède contre Molinæus ², tant de la part de M^{rs} de Remunde ³, qui at bonne teste, et de Bois-le-Duc ⁴, que de la vostre mesme, *super violatione carceris et juramenti*. Cependant l'université et chappitre de Louvain ne le recognoissent pour chancellier ou doien; les aultres R^{mes}, vous suffra-

¹ Les deux beaux-frères de Morillon étaient : 1^o Didier Van T'Sestich, professeur à l'Université de Louvain, né le 20 octobre 1551, mort le 9 mai 1585, époux de Marie, dite Marguerite Morillon (voir sa notice, t. I, p. 274); 2^o Jérôme Van Winghe, procureur à Louvain, membre de l'administration communale de cette ville. Il avait épousé Marie Morillon.

² Voir plus haut, p. 180, ce que nous y disons de ce personnage.

³ Guillaume Damas de Lynden, évêque de Ruremonde de 1562 à 1588.

⁴ Laurent Mets, évêque de Bois-le-Duc de 1569 à 1580.

gantz, ont pitié de luy, et mesmes M^r d'Anvers ¹, qui au commencement avoit esté si véhément, jusque à me venir trouver par deux fois chéans, affin que je feisse procéder le promoteur contre ledict Molinæus, lequel n'est guerre diligent à poursuivre; et de nostre costel, il n'y at pourquoy se haster, puis qu'il demeure suspendu de ses estatz, et que son frère le conseiller le retient à Gand et le voudroit serrer en ung monastère; mais il n'y veult estre. Je ne sçay s'il aurat escript à Rome pour avoir absolution sur ce que j'ay escript passé quelque temps à vostre solliciteur Willet; et j'espère que si Vostre Ill^{me} Sgrie luy escript pour aultres choses, elle sera servie de le luy ramentevoir et donner une recharge.

Quelque brave que l'abbé de Ste-Gertrude ² soit, s'il ne chemine droit, il se trouvera relevé. Quant aux abbéz de Prémonstré, ilz sont exemptz, mais ilz se polroient bien tant oblier que la Court s'en mesleroit. Je suis seur que les abbéz de Brabant ne sont guerre en grâce de Son Excellence, et je dresse une response sur leur requeste contre le séminaire, que j'espère sera trouvé relevante, et que parviendrons à nostre intention; et at M^r de St-Bavon gousté les moiens et argumentz desquels je use. Les évesques ont la précédence entre les abbez aux Estatz, et celluy de Bois-le-Duc se porte virilement; mais ledict S^r d'Anvers, estant vieulx et pusillanime, ne demande que paix et repos. Avec le temps, lesdicts abbez se feront tant cognoistre, que l'on aurat milleur marchiet d'eulx. Ilz entendent mal leurs affaires, et considèrent peu le dangier auquel ilz sont, si Sa Majesté n'est servie ³.

L'abbé de St-Adrien ⁴ n'at encores respondu à mon dernier escript. dont je l'ay faict sommer, et at respondu qu'il y furnira dedans deux jours. Je verray ce qu'il dirat, mais je pense avoir si bien déduict sa prodigalité, que si l'on ne le veult porter manifestement en sa malice, il debvra estre

¹ François Sonnius, évêque d'Anvers de 1570 à 1576.

² Jean Vander Linden, abbé de Ste-Gertrude, à Louvain, grand partisan du prince d'Orange. Voir le t. IV, p. 152.

³ Les membres de l'état ecclésiastique, de même que ceux des autres états de Brabant, faisaient de l'opposition aux exigences du gouverneur espagnol. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 150.

⁴ Simon de Warlusel occupa le siège abbatial de St-Adrien à Grammont de 1560 à 1583. Voir SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 175. Dès 1572 Morillon avait des démêlés avec ce prélat, qui aimait le grand monde, le luxe et les dépenses. Il vendit des biens et des objets d'art appartenant à son monastère. Voir t. IV, p. 267, et DE PORTEMONT, *Histoire de Grammont*, t. II, p. 222.

renvoié. Quoi qu'il en adviegne, je suivray vostre advis et parleray avec la première commodité à Son Excellence en la mesme forme que V^{tre} S^{gr}ie m'escrypt; et avec ce nous aurons satisfait vers Dieu et le monde, et rejetterons par ce boult la faulte sur le doz de ceulx que la font.

Je suis joieulx que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie at approuvé la résignation que j'ay admis de la prébende de vostre suffragant, lequel je lesse soigner quant à sa pension, luy aiant prédit le dangier, usant de protest que je n'en vouloie ouyr les plaintifz cy après, s'il y at faulte de paiement ou d'assurance.

M^r Regnault, maistre des cérémonies de vostre église de Malines, at esté heureux d'estre pourveu devant le trespas de M^r le R^{me} d'Arras, à qui Dieu face paix. J'ay enchargé audict M^r Regnault de choisir quelc'un qui soit pour luy succéder.

J'espère que la cité de Malines recouvrera son exemption du tonlieu. Encores n'est le magistrat dressé, dont Rio at charge, qui avec aucuns de ceulx qui sont esté du mauvais gouvernement, est après pour y remectre les mesmes; ce que s'il se faict, tout demorera en confusion comme paravant. Il fault redresser le domaine de la ville; que ceulx que l'ont manié et manieront cy après en rendent compte devant commissaires de Sa Majesté. L'on y trouvera de la mauvaise versation, dont j'ay informé M^r de St-Bavon, qui veult que je soie présent au rapport que luy fera del Rio, auquel Son Excellence donne presse, comme m'escrypt M^r d'Assonville, et qu'elle entend que tout me soit communiqué, et que je donne mon advis, comme je feray pour le plus grand prouffit de la ville, que at esté trop mal gouvernée.

L'abbesse de Forés ¹ s'est faict quicte de Madame Haller [quelque importance elle luy soit esté], sur l'expédient que sa fille estoit par trop eaigée pour estre receue dans son monastère, et que à ceste causes, les religieuses ne le consentiroient jamais, sans voulloir entrer en contention de la noblesse, pour non irriter ladicte dame, puis que l'eaige luy donnoit assez de pied pour persister en la négative; l'on ne m'at rien dit depuis.

J'ay communiqué au docteur Elbertus ² ce que V^{tre} S^{gr}ie m'at escrypt touchant son filz; et il est d'avis de le suivre, et mercie V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie très

¹ Françoise de la Douve, abbesse du monastère de Forest, près de Bruxelles, de 1560 à 1585.

² Elbertus Leoninus, professeur à l'Université de Louvain. Voir sa notice, t. I, p. 47, note 1.

humblement tant de peine qu'elle a prins pour le recommander à Sa Sainteté et au dataire, aimant mieulx veoir son filz compétement pourveu, que de le veoir eslevé en gloire.

Il me desplait que Hopperus, par son indiscretion et ambition, faict si grand mal au pays, que eult désià oblié les nouvelles ordonnances si l'on heut lessé faire au Président, qui s'en trouvera en grand travail.

Mr Chappuis ¹ retourne ce jour d'huy vers Bourgongne; car l'on ne veult toucher son affaire jusque Mr Blasere ² aurat informé sur trois ou quatre pointz; et iceulx achevés, il est chargé d'envoier le tout par deçà, pour la bonne envie que l'on at de lever la suspension et remectre le dict Chappuis en son estat; qui ne se polrat plaindre de moy, que je ne luy aye faict toute assistance à moy possible; dont il m'at mercié, et dit faire bon rapport à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie.

Mol ³ a trouvé façon de faire acheter les bois de son creu [que l'on avoit vendu] par main interposite : de sorte qu'il y en at esté peu abbatu, et il espère avoir quittance du prez. Mad^{le} Hadrienne sa sœur, doit estre encores par icy; je ne sçay si elle est avec madame d'Aremberghe.

Si nous polrions avoir une ferme paix, j'espéreroie que la religion seroit bien tost refflorissante en Brabant et en Flandres et aultres pays de Sa Majesté; car ceulx que y retournent ne font pas si bonne relation des sectaires d'Allemagne et d'Angleterre, comme aucuns s'imaginoient. Je craindz plus l'Hollande et Zéelande, où l'hérésie est merveilleusement plantée et enracinée.

Certes Mr^s vous nepveurs de Chasteau-Roilliau ⁴ et d'Achey ⁵ sont des paragons ⁶; et quant au premier, il mérite d'estre mieulx que à Malines; mais s'il ne parvient où le désire veoir, ce luy sera degré pour avoir mieulx.

Mr Viron envoie ses comptes; je ne sçay s'il aurat respondu sur le con-

¹ Jean Chappuis ou Chapuis, conseiller fiscal au Parlement de Dôle de 1563 à 1571, mort en 1584. Voir sa notice, t. IV, p. 108, note 1.

² Jean de Blasere, conseiller au Grand Conseil de Malines. Voir sa notice, t. I, p. 121.

³ Jean de Mol, dit le Borgne. Voir plus haut, p. 149.

⁴ Pierre Mouchet, protonotaire, Sr de Château-Rouillaud. Voir t. I, p. 155.

⁵ Un des fils du beau-frère du Cardinal. Voir t. II, pp. 509, 591.

⁶ *Paragons*, modèles, exemples.

tenu en la balle, que je n'ay failli luy ramentevoir ¹; il devient vieulx et oblivieux; je suis joieulx qu'elle est arrivée entière.

M^{sr} nous sumes tant déservi de gens, que quant ce seroit sur ma vie, je ne sçauroie rencontrer chose que fut digne pour instituer M^r vostre neveu ad ce que j'ay pensé plus d'une fois, et y regarderay pour tous moiens possibles.

Ceux d'Artois ont accordé la quote à paier promptement; car ilz ont bien amenaigé, et pour le centiesme ^{1^{er}} mille florins une fois; par ce moien polrat l'on licentier 11^m chevaulx du duc Érich, et sur ce est-on, et aussi les Suisses. Ce que Dieu doint.

P. S. M^r de Champaigney m'escript que le S^r Don Fernande at les fiebvres, dont je suis fort marri; il le fault tirer de là, ou il s'en trouvera mal.

LV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE ².

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. 1, fol. 558.)

Naples, 19 août 1574.

Monsieur mon cousin. J'ay receu voz lettres du vingt et uniesme de juillet, et m'at esté grand contentement de veoir celles que m'a escript mon cousin Monsieur de Montbarrey ³, vostre frère, me donnant advertissement de son arrivée par delà avec santé et entière convalescence, dont je loue Dieu.

Il y at quelque temps que je n'ay nouvelles de Mons^r de Champaigney, mon frère, que j'impute à l'occupation qu'il a en Hollande, où l'on l'a envoyé pour les affaires que vous dictes. Mons^r le Commendador Mayor

¹ *Ramentevoir*, rappeler à la mémoire.

² Jacques de St-Mauris ou Maurice, prieur de Bellefontaine. Voir t. II, p. 589.

³ Jean de St-Mauris, S^r de Mont-Barrey, attaché à l'armée. Voir t. IV, p. 447.

démontre grand contentement de luy, dont je reçois plésir. Je me doute que tous ne l'ont tel; mais je crains que ce qu'il parle quelquefois et escrit trop librement pour homme de son cage ne luy face dommaige; bien m'asseuré-je qu'il est mehu de bonne intention.

Je craindz toujours l'assemblée générale des Estatz des Pays-d'Embas, pour les causes que je vous ay escrit et pour aultres. L'on verra ce qu'en succèdera; mais il seroit temps que nous nous trouviissions en plus de repos, et qu'on prinst aultre chemin, puisque l'expérience de tant d'années at monstré que celluy qu'on a tenu jusques à oyres n'est à propos; et vous vous souvenez de ce que j'en ay pièçà dit. Je continue de faire les mesmes offices pour mon appaisement. et afin que j'aye ceste satisfaction d'avoir fait mon debvoir bien, me seroit-ce plus de contantement qu'ilz proffittassent.

Je ne diray davantaige quant au besoigné de Monsr le trésorier de Salins' devers Messieurs des Lighes, sinon qu'il me semble qu'il a à son accoustumé fait très bon devoir. Reste que Sa Majesté prenne résolution de ce qu'elle voudra s'y face plus avant. Et quant à la levée des Suisses, il y a plus de deux ans que j'ay respondu à Monsr le Commendador Mayor qu'il ne convenoit s'en servir pour les Pays-d'Embas, luy faisant entendre les raisons que à ce me mouvoient, et les considérations que cy-devant l'on y avoit tenu; mais peult-estre l'avoit-il oblié, ou qu'on l'avoit désespéré de pouvoir avoir Allemands pour les opposer au conte Lodovic. Enfin, je me seroye contenté de prendre aultres gens, et n'y en avoit faulte au pays.

Vous aurez, avant que ceste arrive en voz mains, nouvelles comme je tiens, que le Roy Très-Chrestien sera près de Lyon. Il n'y a poinct de mal que nostre pays soit déchargé de son passaige. L'on verra de quel pied il cheminera en son royaume. L'on tient qu'il pense retenir celluy de Poloigne, jointement avec celluy de France; mais il est du tout hors de propos, se treuvant les Polagues fort empeschez de ce qu'ilz doibvent faire pour la nouvelle élection, sur quoy ils sont tombez en grands débats¹

¹ Bonnet Jacquemet, Sr de Naucroy. Voir sa note, t. III, p. 211.

² A peine couronné roi de Pologne (24 février 1574), Henri de Valois s'échappa de son royaume le 18 juin, passe par l'Autriche et l'Italie et rentre en France le 13 septembre. Après avoir attendu pendant 13 mois le retour de leur roi, les Polonais déclarèrent (13 juillet 1575) le trône vacant pendant la diète de Stecziska. Voir CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, pp. 497 et suiv.

Ilz debvoient faire en ce mois d'aoust quelque assemblée d'Estats pour conférer ensemble, et jà se commencent faire les brigues et se moucquent aucuns de ce que ledit Roy Très-Chrestien pense retenir le royaume, y pouvoir envoyer quelque lieutenant ou régent, ou députer avec ce titre quelc'ung du pays.

J'entends que le Sr de Foix ¹ a pensé persuader à Sa Sainteté qu'elle se voulust empescher à procurer envers les Polaqucs le déseing du roy de France; ce que j'espère elle ne fera; mais bien pensé-je qu'elle luy complaira à consentir à la vendition d'aucunes rentes d'Église, à couleur que se soit pour s'en servir contre les Huguenotz. Dieu doint qu'on n'en use de la mesme façon que cy-devant l'on a fait avec peu de profit de la religion. Mais le duc d'Arshot serat, comme je pense, passé outre pour aller trouver le Roy Très-Chrestien. Je désire que les nostres luy ayent fait tout bon recueil; car il est personaige que s'est tousiours monstré affectionné à nous aultres comme aussi feu Mons^r le Duc son père.

Le seigneur Don Jehan est icy dois sambedy dernier. Il fait son compte de partir incontinant pour aller vers Trapanà afin de donner toute la faveur qu'il pourra à nos gens qui sont à la Golette et au fort de Thunes, et travailler les Turcz qui les ont assiégé et fait grand progrès avec leurs tranchées en peu de temps; mais enfin il fault venir, quelque battre qu'ilz fassent lesdictes deux places à l'assault, où j'espère que les nostres rendront bon compte d'eulx, et que ledit seigneur Don Jehan ne fauldra de se servir des occasions qui se pourront présenter, lesquelles se prenent mieulx de près que de loing; et pourtant fait sagement de s'approcher. Les apprestes sont grandes pour s'en servir en tout ce que polroit survenir; et j'espère que Dieu nous aydera, auquel je prie qu'il, Monsieur mon cousin, vous doint l'accomplissement de voz désirz.

¹ Paul de Foix, conseiller au Parlement de Paris et depuis archevêque de Toulouse. Il était fils de Jean, comte de Carmain, et de Madeleine Caupène, naquit en 1528 et mourut à Rome le 29 mai 1584. Lorsqu'il était encore magistrat, il penchait vers la tolérance en matière de religion. Après avoir rempli plusieurs missions diplomatiques, il fut nommé archevêque de Toulouse en 1577.

LVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Archives d'Urbino. — Cl. I, Div. G. liasse. cxxi.)

—
Naples, 29 août 1574.

La de V. Ecc^{za} de' ix di questo ho havuto, et ho ricevuto a molto favore l'havermi voluto dare cossi minutamente conto del suo viaggio, delli offitii fatti col Re Christian^{mo} ¹ et di quello ha ricavato della sua mente con li saggi offitii fatti da lei in beneficio publico per procurare la quiete universale, et il remedio de i disordini. Io per me credo non potersi giudicare quel che dovemo sperare o temere di questo nuovo Re, nè quale sarà il suo governo, sin tanto che entrato in Francia et incoronato che sia si veda per tre o quattro mesi che conteglio usará, et quale sarà il maneggio de i negotii. Di che nascerà il puotersi conoscere li humori delli contenti et offesi di questa novità. Et prego V. Ecc^{za} che per continuare a favorirmi, havendo bisogno d'essere avvertito per trovarmi lontano sia servita farmi parte di quanto più ne intenderà, che lo terrò a singular obligo per servirlo in quanto potrò con tutto il cuore a V. Ecc^{za}, le cui mani bascio cordialmente.

LVI.

ANALYSE.

—
Granvelle a reçu la lettre du 9 de ce mois, par laquelle il a appris tous les détails du voyage du Duc et les bons offices qu'il a rendus au roi de France, ainsi que l'influence

¹ En ce moment Henri III passait par l'Italie.

qu'il a exercée sur l'esprit de ce monarque dans le but d'être utile à la chose publique et à procurer la paix universelle. Le Cardinal pense qu'il n'est encore possible de juger en ce moment de ce qu'il faut espérer ou craindre du nouveau Roi ni de son gouvernement. Lorsqu'il sera entré en France et après son couronnement, on verra au bout de trois ou quatre mois quelle conduite il tiendra et la direction qu'il imprimera aux affaires. On pourra ainsi connaître les sentiments de ceux qui sont contents ou mécontents de la nouveauté. Ensuite il invite le Duc à continuer de lui faire part de ce qu'il jugera convenable de lui faire connaître et de tout qu'il apprendra encore, vu son éloignement. Il en sera particulièrement obligé au Duc.

LII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. II, fol. 274 à 277.)

....., 3 septembre 1574.

Ce que j'avoie dernièrement appris à Anvers estoit le général malcontentement que l'on at du Commendador Maior, et plus que l'on n'at heu du Duc d'Albe, que l'on tenoit pour tel qu'il estoit, et que au lieu de la grande attente que l'on avoit de cestuy-cy, l'on n'y treuve rien mieulx qu'en l'autre, tenant ung mesme desseing d'opprimer le pays, employer les estrangiers et esloingner la noblesse et anciens serviteurs. Et l'on dit qu'il at esté dit au Commendador ainsi qu'il estoit au Conseil d'Estat, qu'il est plus hay que n'at esté le Duc; et tient-on qu'il s'est retiré à Anvers pour avoir le chasteau à doz, aiant heu craincte que les Estatz mettroient la main sur luy, s'estant logé au cloistre de Saint-Michiel, pour avoir plus seure retraicte par caue et par terre.

Je fuz esbahi d'y veoir troys salles pleines de ceulx que demandoient audience, tant des Estatz de plusieurs pays que capitaines bien fachez qu'il n'y avoit accès; car les huissiers disoient hault et cler à ceulx que demandoient entrée, qu'ilz ne povoient et qu'il leur estoit deffendu doibs le jour

précédent que l'on avoit tenu les portes serrées à tous, sauf à Roda, pour ce que ledit Commendador escripvoit à Sa Majesté par ung paige; de sorte que l'on dit maintenant pour ung proverbe que les paiges sont du Conseil; et dépeschant le courrier, luy fut expressément deffendu de ne prendre lettres d'aultres, qui que ce fut. Et l'on dit qu'il en at receu une du Roy, sans plus, dont les gens de bien font mal leur prouffit, pendantz opinion que l'on veult empescher que la vérité ne viègne en lumière. Aucuns dient que le Commendador Maior n'at heu lettres du Roy depuis deux mois ¹.

Ilz y estoient deux gentilhommes de l'Archiduc, qui avoient escript à Scharemberger, comme avoit aussi faict le Duc de Clèves, pour leur procurer briefve audience qu'il n'avoit sceu obtenir le jour précédent pour les causes susdictes, dont il se complaignit à moy, et qu'il avoit honte que les deux gentilhommes veissent le peu de crédit qu'il avoit. Et pour se couvrir priat l'huissier le lesser entrer en une avant-chambre, ce qu'il ne fait volontiers, et je oys regretter à l'huissier que l'on refusoit audience à ceulx des Estatz et à tant de gens de bien, et qu'il seroit mieulx de la donner que tant escripre, que se debvroit commectre aux secrétaires ².

Lorsque le Commendador sortit, je luy parlay selon que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} aurat entendu par mes précédentes, et Scharemberger ammena les deux gentilhommes envoieez avec lettres de leur maistre, ausquelz l'on tint court propos, les remectant à une aultre fois, qu'il estoit désjà tardt et environ midi, pour ouyr messe. Touttefois quoy que ledit Commendador sceut faire, il fut arresté plus de demie heure par les poursuivantz, tant des Estatz que capitaines demandans estre licencié ou païé; et il saulte aux nues quant l'on luy demande argent, disant que les Estatz ne luy en veuillent donner.

Touttesfois ceulx de Flandres, ad ce que m'at dit Assonleville, offrent trois millions pour leur cotte et viii^e mil florins pour le centiesme, affin de

¹ La *Correspondance de Philippe II* n'indique plus de lettre du Roi à Requesens à dater du 19 août jusqu'au 8 septembre suivant, et dans une lettre du Grand Commandeur à Philippe II, du 16 septembre, il accuse la réception de six lettres du 9 au 18 août. Il les désirait beaucoup, disait-il, car depuis trois mois il n'en avait plus reçu.

² En écrivant si souvent au Roi des lettres très détaillées, il satisfit au désir de son maitre, qui se plaignait du laconisme du duc d'Albe. Voir, à ce sujet, les pages viii et ix de la Préface au tome III de la *Correspondance de Philippe II*.

non estre plus recherchez ; ceulx de Brabant offrent aultres trois millions et tout comptant. Ceulx d'Artois et de Haynnault offrent chacun mille florins, et 1^{re} L mille pour le centiesme, tout argent comptant, en hostant à jamais le x^e et xx^e ¹ avec la Chambre des troubles, et qu'ilz puissent manier les deniers ou avoir leurs commissaires présentz à la distribution, que l'on entremecte ceulx du pays aux charges, et que l'on mette ordre sur les mangeries des gens de guerre, avec quelques autres conditions, desquelles l'on ne veult ouyr parler. Et toutefois les Estatz persistent, aiantz ceulx de Flandres présenté une requête assez aigre, disantz que l'orgueil et arrogance des Espaignolz les at perdu, aiant eulx délibéré de ruiner ces estatz, et assovir leur ambition et avarice, et que partant lesdits de Flandres sont résoluz d'envoier devers Sa Majesté et luy supplier de gouverner ces pays, ainsi qu'il faict ceulx d'Espaigne, qu'est par ceulx de la mesme nation, faisant sortir les estrangiers de tous gouvernementz et entremise ². Ceulx de Brabant, sur l'advis que leur at demandé Son Ex^{ce}

¹ Les détails concernant les négociations entre Requesens et les États sont résumés dans une lettre du 16 septembre 1574 adressée au Roi. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 149, 150.

² Il y a une certaine exagération dans ce récit. Les représentations des États de Flandres, que nous reproduisons ici d'après le texte fourni par M. Gilliodts-Van Severen, le démontrent à l'évidence :

Les quatre membres du pays et conté de Flandres ayant esté admonestez par deux lettres de Vostre Excellence, afin qu'ilz eussent à faire toute diligence à rapporter leur résolution et accord sur la proposition faicte par Vostre Excellence à eulx et aux Estatz Généraulx assemblés en la ville de Bruxelles les vij^e et viij^e de juing dernièrement passé, non obstant que sur ycelles ilz ont respondu par leurs lettres et excusé le peu de délaiz qui reste encoires pour apporter icelluy leur accord, n'ont voulu laisser d'abondant et outre le devoir susdit envoyer leurs députez à fin de supplier Vostre Excellence, à prendre de tant de meilleure part leurs excuses et entendre que l'on ne cesse de faire tout devoir possible vers les bons subjectz de Sa Majesté, à fin de les y induire, mesmes en ceste tant grande et générale leur povreté.

Et comme ycelle se va augmentant de jour en jour, ont bien voulu représenter à Vostre Excellence, que s'il n'y est pourveu de bon et soudain remède, ilz se doutent grandement que, ou les subjectz se trouveront difficilz à accorder si grandes aydes, ou quand ilz les auront accordé n'auront moyen d'y satisfaire et furnir.

Mesmement estantz advertiz de l'intention de Vostre Excellence, d'y envoyer en garnison cinq ou six compaignes des chevaux légers, par lesquelz ilz craignent, veu la manière et discipline militaire qu'ilz ont commencé à suyvre, qu'au lieu d'estre par eulx gardés ou sustenez comme des amys, ilz ne soyent gastés, mengés et oultragés, d'autant plus que Vostre Excellence leur a accordé certayne licence d'exiger service à ceux qui sont francqz, libres, bons et leaulx subjectz de Sa Majesté, ny onques accostumés à telles et semblables contributions, auxquelles (soubz humble correction) ilz ne

pour rappaiser ces troubles, mectent en avant que Sa Majesté se veuille

debvroyent estre assubjectiz sans leur préalable accord ou consentement. Estantz les charges dudit servition telles et si grandes qu'elles excéderont la masse de l'ayde demandée par Vostre Excellence; faisant oultre ce à considérer que lesdictes compaignyes ne se contentantz encoires desdicts services, demandent et constraintent les gens, tant au plat pays qu'ès villes, par eulx mesmes et par leurs goujars, courtisans et semblable leur détestable suyete leur donner, sans auleun payement, du vin, poullletz, perdriz, olives, capres, oranges, sueres, especerye et toutes aultres semblables friandises qu'ilz peuvent penser ou songer pour travailler leurs patrons, contraignantz à choses indignes et ynsupportables les bons subjectz et gens de bien et de cœur; de plus que la connivence des chiefz et ympunité de leurs délictz leur accroist ladicté licence, tellement que par leur hault et naïf orgueil et oultreucuydante présomption, et d'aulture costé par le mespriz et desdaing dont ils usent à l'encontre des bons gens et leaulx subjectz de Sa Majesté, tant doux et desbounaires, il semble qu'ilz taschent à leur donner occasion du divertissement des cœurs tant affectionnés à son service.

Et comme le seul remède gist en Vostre Excellence, supplyent qu'il plaise à icelle de déporter le pays de Flandres des compaignyes estrangières, y ayant douze ou quatorze enseignes acompliz et cent chevaulx arquebusiers pour la garde de la coste marine et pays de Flandres contre une soubdayne emprinse; ou bien, si Son Excellence est résolue y vouloir mettre et adjouster une ou deux compaignyes à fin d'entretenir ycelles en discipline militaire, plaisra les faire payer de leur soulde, et conséquemment faire punir exemplairement les délinquantz et ceulx qui, en ayant la charge, se absentent de leurs compaignyes. Et oultre de déporter les subjectz du tout, de donner auleun service en argent ou aultrement, mesmement considéré que fen l'empereur Charles, de trèshaulte mémoire, a pour ce regard, augmenté les gaiges des gens à cheval de quarante cinq patars par mois, et partout ne leurs est rien deu, au moins lesdictz subjectz ne leur doibvent ny sont acoustumés de payer auleun service du temps dudict feu Empereur, ny de Sa Majesté. En quoy plaisra à Vostre Excellence les maintenir. Et faire bien.

Apostille.

Son Excellence n'envoye en Flandres ces compaignyes des chevaulx légiers ou renfort des gens de guerre pour la commodité de leurs logementz, mais par nécessité et pour le secours d'ung tel bon et fidel pays à fin de résister aux incursions ou subites invasions de l'ennemy par mer, comme les exemples sont fraisches, veu mesmes les advertissementz qui se donnent continuellement des forces desdictz ennemis par mer pour emprinses sur Flandres; et par tel secours peuvent veoir le soing que Sadiete Excellence tient de leur défense et protection, dont se doibvent bien tenir satisfaitz. Et quant au surplus des plaintes, l'extrême présente chierté de toutes choses monstre qu'il est nécessaire donner aux soldatz quelque commodité de vivre de leur soulde; et, à fin que ne facent excès, les magistratz des lieux commectront de leur part certains commissaires avec ceulx ordonnés pour les gens de guerre, qui prendront regard que ne soit en riens excédé le taux, et qu'il n'y ayt quelque juste cause de plaincte. Ordonnant au surplus que lesdictz gens de guerre vivent en toute bonne discipline militaire, sans s'absenter, ny faire fouldre, ny mengeryes dedens ny dehors la ville, à payne de chastoy exemplaire. Et si tost que la nécessité cessera, faire modérer ou retirer cestegarnison extraordinaire pour tant plus supporter ces supplians, comme en a esté et est tousiours son désir.

Faict en Auvers le xiiij^{me} jour d'Aougst 1574.

Soubz signé : BERTY.

encheminer par deçà ¹, et sinon qu'elle envoie quelqu'un du sang. et que l'on entremecte ceulx du pays, et que surtout Sancho d'Avila soit destitué pour s'estre si mal conduit en sa charge et appellé les altérez en Anvers, ville si principale. Mais l'on leur respond sur ce point qu'il ne se peult faire à cause que tout est pardonné, et que l'on ne peult faulser le serment que l'on at faict aux amutinez; sur ce quoy j'entendz qu'il tint à peu que quelcun desdits Estatz ne luy dit que Son Ex^{ce} se deivoit aussi souvenir du serment qu'il avoit faict au pays, et celluy de Sa Majesté. L'on at fort mal prins, en général, que au lieu de chastier ledit Sancho d'Avila, selon que à l'opinion de tout le monde, il at si bien mérite, Son Ex^{ce} soit allé disner avec luy au chasteau, le xix^e du mois passé, où il y avoit grand festin, et les plus belles dames d'Anvers, demeurantz les mariz à la maison à l'ordinaire. Il n'y avoit audit festin nulluy de par deçà.

Ceulx des Estats de Brabant se ressentent fort des propoz que Roda at tenu à ceulx de Berghes-op-den-Zoom et à ceulx de Steenberghe, qui ont supplié d'estre déchargé de leurs garnisons, que les destruisent et mangent jusques aux oz, offrant de les paier de leur deubt, pourveu que l'on leur donne octroy pour lever les deniers; ce que leur est refusé et aussi à ceulx d'Hoogstrate et de Turnhout. Sur ce quoy ledit Roda leur avoit répondu qu'ilz heussent de s'adresser aux Estats de Brabant qui estoient cause de la ruïne du pays, ne veillant donner deniers, sinon avec conditions pour brider Sa Majesté, que ne le souffreroit. et que l'on veoit clèrement que ces Estatz avoient intelligence avec le prince d'Orenge, puisqu'ilz demandoient le partement des Espaignolz. Ce que je n'ay jamais entendu estre leur prétension, mais bien qu'ilz ne seroient entremiz aux affaires et gouvernementz du Pays. Et dit-on que ledit Roda dict aux commiz desdites villes qu'ilz regardassent devant eulx, afin qu'il ne leur advint le mesme que à ceulx de Bois-le-Ducq, doibz où l'on attendoit à toutes heures nouvelles que la ville seroit pillé par les Allemandz et Espaignolz que y sont en garnison, par faulte de paiement; et l'on dit que les Espaignolz incitent les Allemandz ad ce faire, pour non estre seulz, et se vantent que s'ilz ne

¹ Les États de Brabant envoyèrent en Espagne Thierry Hill, chargé de faire des représentations au Roi. Celui-ci ne voulut pas le recevoir, sachant que les États n'avaient reçu aucune autorisation de la part de Requesens. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 164.

sont paiés pour les trois mois expirés le dernier du passé, qu'ilz sçavent bien où ilz ont heu leur dernier paiement, et qu'ilz sçavent le chemin pour y retourner. Je n'ay poinct entendu jusques ores que Bois-le-Duc ayt heu mal; mais l'on ne se doibt esbahir si faisant ainsi, les villes refusent garnison [dont ledict Roda se plainet fort]. Car ilz se voient en danger de ceulx que les debvroient conserver. Ceulx de Bruges sont estez sommés de recepvoyr quelques compagnies, à peine d'estre tenu rebelles, que sont les termes desquelz usent les commissaires espaignolz, quant l'on ne faict tout ce qu'ilz veulent. Ladictte ville at respondu qu'ilz n'avoient donné cause pour estre reputé rebelles, comme ilz ne feroient encores, et qu'ilz avoient jusqu'à présent bien gardé leur ville comme ilz feroient à l'advenir, n'estantz délibérés de recepvoyr garnison pour estre saccaigés ou traictés comme ceulx d'Anvers. Et toutes les villes sont en opinion que l'on y veult mettre gens pour les suppéditer ou piller; et aucuns Espaignolz sont esté si indiscretz que de se vanter que l'on contraindroit ceulx de Bruges les recepvoyr pour y bastir une citadelle, et par ce boult s'asseurer d'eulx, qu'est pour les desgouster. Touttefois l'on at changé de propoz d'y envoyer garnison.

L'on veult mettre des chevaux-légers aux villes de Haynnault, comme l'on at faict à Nivelles, Grandmont et Ninove, où ilz font beaulcop d'exactions; mais ceulx de Haynnault s'y opposent, et avons veu, passantz par Braine, que l'on y gardoit soigneusement les portes contre les Espaignolz, que seroient mieulx en Brabant puisque la guerre y est, et aux frontières de Flandres et près d'Anvers, où l'on at encores prins des batteaux depuis que Son Ex^{ce} y est.

Son Excellence est après pour licentier les xv enseignes des Suisses, retenant sept enseignes tant seulement des milleurs. Mais les capitaines ont respondu qu'ilz sont tous venuz ensamble, et veulent tous partir ensamble. Aussi pensoit-elle licentier les reytters du duc Érich, que s'ilz ne sont paiés à leur terme, noz demoreront sur les bras encores six mois par faulte d'argent comptant, que les Estatz présentent; mais l'on ne le veult accepter avec les conditions qu'ilz y apposent.

Les Suisses sont partiz, et ceulx de Deventer et Zwoll ont respondu le paiement du duc Érich et de ses reytters, desquelz l'on est aussi pour quicte.

L'on tient pour certain que l'électeur de Coloigne ¹ at adverti par lettres Son Ex^{ce}, comme bon amy et serviteur de Sa Majesté, que les Princes de l'Empire se malcontentent extremement d'ungne si longue guerre, que faict cesser les commerces et traficques d'entre eulx et ce Pays-Bas; et que si Sa Majesté n'y pourveoit de bref, qu'il y aurat grande altération; que MM^{rs} de Mentz ² et de Trèves avec le duc de Clèves, avec ceulx de Munster, Paderborgne et aultres éveschez s'en ressentent, et que le Palatin et aultres princes séculiers poursuivent le remède, dont les trois Électeurs ecclésiasticques avec le duc de Clèves sont délibérés escripre à Sa Majesté, offrant ledit de Coloigne toute adresse pour s'entremectre vers le Prince d'Orenge et faire tous bons offices à procurer une paix. Quoy qu'il en soit, l'on at envoie Mons^r Fonch en diligence vers l'Électeur de Coloigne ³, soubz prétexte d'aller visiter ses prévostez, mais que c'est pour sonder quelz moiens proposera ledit sieur de Coloigne. Il est de retour et parti pour Anvers.

Aussi dit-l'on que l'Empereur envoie ung ambassadeur au Roy ⁴ pour le requérir sérieusement d'entendre à la pacification de ses Estatz, affin que les voisins ne se meslent du jeu, à couleur de faire remectre le commerce. Et le sindicq des Hanses est allé secrètement en Angleterre pour y traicter quelque chose en conformité de ce que dessus, aiant charge de, à son retour, parler de la part des villes de la Hanse à Son Ex^{ce}; que sont toutes choses que me plaisent peu, pour ce que sera animer le peuple et les Estatz que prétendent estre convocquez en général pour conférer par ensamble : *quod non expedit*.

¹ Au mois d'août l'archevêque de Cologne reçut le conseiller Fonck, chargé, par ordre du gouverneur général, de s'entendre avec ce prélat au sujet des moyens à employer pour pacifier les Pays-Bas. Le Commandeur voulait absolument une entente avec le prince d'Orange. Il comptait surtout sur le bon résultat des négociations entamées avec l'électeur de Saxe. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 140 et 162-163.

² *Mentz*, Mayence.

³ Dans les *Appendices* nous donnons l'itinéraire de Fonck.

⁴ Cet ambassadeur était Rumpff. Voici ce que le Grand Commandeur en dit au Roi le 1^{er} septembre 1574 : Le comte de Montagudo lui écrit que Rumpff allait partir; le Roi jugera sans doute qu'il doit bien le recevoir. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 145.) Dans une autre lettre du 30 octobre, il dit que Rumpff doit être arrivé à Madrid, et doute que le Roi puisse prendre une résolution sur ce qu'il lui proposera, puisqu'il ignore lui-même ce dont les rebelles se contenteront. (*Ibid.*, p. 178.)

Ceux de Brabant sont peu d'accord d'entre eux, et ont prins diffidence de Mons^r Sonnius ¹, pour ce qu'il se tourne souvent du costel de Son Ex^{ce}, les admonestantz de non estre réfractaires; sur ce que aucuns des Abbez luy ont reproché qu'il se doibt souvenir de son serment et devoir d'estre père nourricier du povre peuple.

Il n'est à croire combien d'Espaignolz s'escartent journellement, que sont desvalisés sur les frontières. J'en veidz venir à Mons, quant nous y allions, huict que se disoient marchandz Piedmontés ayantz ung Italien pour conducteur.

L'on dit que Mons^r de Guise en at levé huict compagnies, et depuis en sont partiz plus de 500.

Le Commendador Maior at renvoié les députés de Louvain pour rapporter milleure response du peuple. et si non qu'il y pourverra. C'est de quoy se plainct Berty ², disant qu'il n'a veu de sa vie homme plus impertinent que ce Seigneur, et qu'il perdrat tout, et que l'on verrat de quoy avant ung mois. Se mesme dient Scharemberger et d'Assonleville.

Ledit Commendador n'est content du président Viglius, disant qu'il en ferat tousiours ce qu'il voudrat, en donnant quelque office à queleun des siens ou de ses serviteurs. Aussi se plainct Assonleville que ledit Président complaist et permet tout à Roda qui use d'auctorité aiant disposé de l'estat de lieutenant civil de Gand, à la requeste de Mad^{lle} Reingot ³, que rentre en crédit, et at despesché Savallos l'ordonnance pour despescher les lettres que Mons^r de Sainet-Bavon at scellé, nonobstant qu'il désiroit advancher audict estat le filz de Mad^{lle} Boisot ⁴, qui le mérite pour estre docte, laborieux, fort homme de bien et humble. Cecy n'est pas pour reprendre l'ancien pied, et je veoidz que ceux que sont à l'entour de Son Ex^{ce} veuillent bien que l'on saiche qu'ilz ont le crédit et qu'ilz en veuillent user; et Mons^r Roda rend peine pour advancher à la Présidence de Flandre, le conseiller Pamele ⁵.

¹ Evêque d'Anvers et faisant partie de l'État ecclésiastique de Brabant.

² Jean-Baptiste Berty, secrétaire du Conseil privé et d'État, mort en 1579. Voir sa notice, t. I, p. 58.

³ Voir plus haut, p. 24.

⁴ Probablement Catherine Boisot, fille de Pierre, qui épousa Charles de Tisnacq. La notice de celui-ci se trouve t. I, p. 17.

⁵ Guillaume de Pamel, sur lequel nous avons donné une note, t. IV, p. 246, ne fut nommé à la présidence du Conseil de Flandre qu'à la mort de Jean de Blaesere, décédé le 5 avril 1585. Voir

Mais Mons^r de Saint-Bavon at répondu que l'on feroit tort à Blasere, qui at si longuement servi, et faict tant de peine, que aultre ne luy doibt estre préféré. J'entendz que le despesche par lequel on envoioit sa nomination en Espagne, et depuis la duplicata, sont estez destroussés en France avec une despesche d'importance de Son Excellence que l'on ressent fort. Ledit Blasere s'appreste pour partir vers Bourgogne¹. luy aiant ledict Roda promis faire furnir argent pour faire son voyaige; et luy at donné rappaisement sur l'ordonnance qu'il heut de se mectre en chemin avant la fin du mois passé, soubz la peine deue à si grande omission et tardance.

Del Rio aspire à ladite Présidence; il at obtenu contre d'Assonleville la garde des chartres de Flandres², encores qu'il ne soit ordiné du privé Conseil. Ce fut le Duc d'Albe que le luy donna à son parlement.

D'Assonleville est en opinion que le Roy soit malcontent de la mutinerie d'Anvers³ pour ce que l'on est si empesché de faire à croire que la ville y at profficté, pour avoir vendu beaucoup de denrées à ceulx d'Espagne; mais cela ne confesse elle point, aiant donné requeste que en six sepmaines ilz ont cousté à nourrir aux bourgeois plus de 500 mille florins, par dessus tant d'aborts de femmes grosses, et le mauvais traictement faict à tant de gens, avec ung si grand tort faict à Dieu, quant l'on dict messe en plein marchiet. près du gibbet, *clero reclamante et renitente*.

Il n'y at aucun espoir pour réduire les villes d'Hollande, aiantz dit ceulx de Leiden que plustost mangeront-ilz leurs enffantz, ou se brusleront en leurs maisons, que de se rendre aux Espaignolz, qui avoient donné espoir

la notice de Pamel, *loc. cit.*, celle de Blasere, t. I, p. 121, et HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. I, p. 599.

¹ En qualité de commissaire du gouvernement des Pays-Bas, principalement à l'effet de vérifier l'exactitude des charges portées contre quatre conseillers du Parlement de Dole, suspendus de leurs fonctions déjà depuis trois ou quatre ans.

² A la mort de Hermès de Wyngene, décédé le 5 mars 1574, Louis Del Rio fut nommé par lettres patentes du 13 avril suivant, garde des chartes de Flandre. A ce titre il figure dans les comptes jusqu'en 1577. Voir JULES DE ST-GENOIS, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, Introduction, pp. xxxvii et xxviii.

³ Dans une lettre du 7 juin 1574, le Roi dit à Requesens que la mutinerie des soldats espagnols lui donne toute la peine et le souci qui se peut imaginer. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 92.

de la recouvrer dedans trois ou quatre jours, selon leur accoustumé. Et je veoidz à la relation de ceulx que viègnent de là, que l'Hollande et Zéelande persistent en leur opiniâtreté; et la saison serat désormais pour eulx, et fera force quicter les sièges de Bommele et Gorcum, où que l'on a faict flotter l'eau de sorte que le capitaine Julian avec ses gens at esté contrainct se loger sur la dicque. Assonleville dit la délibération du Commendador Maior estre de retirer les Espaignolz de la Haye au mois prochain, y mectant le feug, mesmes en la maison du Roy, que seroit ung grand dommaige et feroit une grande altération, si nous mesmes nous destruisions ce que l'ennemy at espargné et tenu en vénération, que seroit augmenter le malcontentement que se veoidt partout, que je n'heusse creu en Artois de la noblesse. si je ne l'heusse veu et oy à ce dernier voiaige.

J'entendz que Alexandre Gonzaga ¹ dit ouvertement, que par cy-devant le seigneur Don Fernande Gonzaga ² luy at dit : « Vous verrez, pour estre » jeusne, ce que je ne puis veoir pour estre vieulx, que cy-après les Espaignolz voudront mectre le pied sur la gorge de ceulx des Pays-Bas, qui » ne l'endureront et se perdront plustost que de le souffrir, et lors les » Espaignes ne dureront guères. »

Le marquiz Vitelli, ny M^r de Champaigney ne sont plus appelés au Conseil d'Estat, et j'ay noté que, à l'entour de la maison du dernier, l'on at logié beaucoup de ceulx d'Espagne que le hayssent à mort. Il a envoyé depuis nagaires ung billet au Commendador Maior, insistant tousjours sur son congé ³. Je ne sçay s'il faict bien, me doubtant que ung jour il lui sera donné, et en la sorte que je luy ay prédit. Il m'at compté qu'il a dit, par manière de confidence, à Roda que le Commendador estoit pis voulu que ne fut jamais le Duc d'Albe; que les ennemiz l'ont en opinion de plus fin et de plus cauteleux que ne sortit jamais d'Espagne, et que partant ilz ne se

¹ Alexandre de Gonzague, comte de Novellare?

² Ferdinand de Gonzague. Voir plus haut, p. 149.

³ Dans sa lettre du 10 octobre, Morillon répondait au Cardinal : « Je me suis bien apperceu estre véritable ce que V. I. S. dit de M. de Champaigney, qu'il ne pense riens moins que à sa retraicte, encores qu'il en face ouverte démonstration....., et polroit estre qu'il se treuveroit bien esbahi si l'on le prenoit au mot. » (*Ibid.*, 516.) Au surplus, de Champaigney, dégoûté de tout ce qui se passait, avait insisté, les 28 mars et les 20 août 1574, auprès du Roi pour obtenir son congé. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 158.

fieront jamais en luy ; tiercement que les Estatz luy tiègnent moingz de respect, véantz que ses propres gens ne le luy tiègnent. Je luy respondis que les trois poinctz estoient véritables, mais que je voudroie qu'il les heust lessé dire à ung aultre; et il me demanda si donc je ne trouvoie bon que luy l'heut dit, et je luy dis clèremment que non, et qu'il ne peult estre que le Commendador ne luy veuille à occasion de cecy grand mal. Aussi quant il le vad veoir, il l'entretient, ad ce que Mr de Champaigny luy mesmes m'at compté, de propoz longz de ses affaires particuliers et de *publicorum nihil*. Aussi j'ay bien noté une parole que dit l'autre jour del Rio, présentz Mr le Président, Micaut ¹ et moy, que Sainct-Audegonde avoit faict de bien mauvais offices, les quatre jours qu'il avoit esté relaxé, et que ce avoit esté ung mauvais conseil de le luy avoir permis, que je tiens ledit del Rio avoir entendu d'aultres qui cherchent de donner le chat aux jambes à Mr de Champaigney.

La jeusne Dame de Hoogstrate ² at faict ce qu'elle at peult pour retirer madame de Horne, sa mère, y envoyant gens exprès, affin qu'elle ne lessist perdre l'occasion du pardon, et elle y prestat l'oreille; mais comme elle at prins conseil du conte de Nieunaer ³, il samble qu'elle n'y veult entendre.

J'espère que le Sgr Don Fernande se porte mieulx, aiant receu avec la présente lettre sienne, que ne faict plus mention de sa maladie. On at grand espoir de la recouvrance de Leyden faulte de vivres; il y at advis qu'ilz en ont assez jusques les assiégeantz seront contraintz desloger par les eaues haultes et basses, et jà ont-ilz perssé quelques dicques; mais ce ne serat rien, ne soit que quelque grande tempeste survienne.

Les commissaires des vivres commandent aux villaiges de contribuer aux chevaux-légers foing, avoine et pailles par certaine quantité chascun jour, tant à l'entour de ceste ville que par tout le Brabant, dont chascun murmure, car il n'est possible furnir aux aydes et auxdictes chearges; et Dieu sçait les larrecins que s'y font.

L'on est encores empesché pour visiter les privilèges de ceulx de Malines

¹ Nicolas Micault, diplomate, conseiller du Conseil privé. Voir sa notice, t. IV, p. 553.

² Éléonore de Montmorency. Voir sa notice, t. IV, p. 82.

³ Adolphe, comte de Nieuwenaar et de Meurs, qui avait épousé la veuve de Philippe de Montmorency, comte de Hornes. Voir t. IV, p. 553.

que l'on treuve fort advantaigeux pour eulx, et j'espère que rien n'en serat hosté¹.

J'entendz que l'on veult remectre le pensionnaire de Louvain au service de la ville, que sera la ruynier, car il est malitieux et malheureux : dont je me rapporte à tous les gens de bien de Louvain, ecclésiastiques et séculiers². J'en ay piécà adverti le Sr Roda; je ne sçay s'il l'at oblié, mais je luy diray et à son Excellence propre, que l'on les at forcompté, et qu'il ne convient; et je pense trouver estoffe pour m'attacher audict pensionnaire au faict de la religion.

Ceux de Flandres, Lisle, Douay, qu'estoient deputéz, sont renvoiez [et très mal contentz] pour rapporter aultre response.

J'entends que depuis mon parlement, Mr de Champagney est rappelé au Conseil d'Etat, et que l'on luy faict caresse.

¹ En ce qui concerne les privilèges de cette ville, voir l'*Inventaire des chartes de Malines*, publié par VAN DOREN. Deux vol. in-8°, Malines, 1559 et 1562. Il y est fait mention (t. I, p. 257) du rétablissement des 5 gildes de la ville, d'un nouveau règlement pour ces corporations et (p. 256) du rétablissement du magistrat, par acte du mois d'octobre 1574.

² Ce pensionnaire était Jean Lievens van Caudekerke, né à Louvain en 1515, mort en la même ville, le 21 août 1578. Il était fils de Jean Lievens et de Marie Van Dieve. D'abord secrétaire de la ville, il fut appelé au poste de pensionnaire en 1559 et épousa Jeanne Vlismaerts, morte en 1580. Lievens était un homme instruit, laborieux, habile et très attaché au gouvernement du Roi. « Pendant onze ans, dit M. Van Even, il fut l'âme de toute l'administration de la ville, assistant à toutes les réunions du Conseil, rédigeant tous les actes, faisant partie de toutes les députations, donnant partout des preuves de son savoir et de son zèle. » Ses *Registers ende Verbalen*, commençant le 15 juin 1559 et finissant au 31 juillet 1578, et conservés dans les archives de sa ville natale, sont une source précieuse pour l'histoire locale et celle du pays entier pendant cette période. Voir DIVÆUS, *Rerum Lovaniensium*, p. 54, et BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, p. 84, édition de M. VAN EVEN. — Le jugement porté par cet éditeur sur Lievens est, on le voit, tout différent de celui de Morillon.

LVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon — Lettres de Morillon, t. II, fol. 266-267.)

....., 6 septembre 1574.

Monseigneur. Je respondray aux lettres de Vostre Ill^{me} et R^{me} S^grie du XXI^e et XXIX^e de juillet. et n'est petit le bénéfice que V. I. S. at faict à ce povre pays, procurant qu'ilz ne viennent plus d'Espaignols par deçà. Mais comme ceulx que sont estez icy se diminuent tant et se desrobent, je craindz que avant longtemps l'on en envoierat des aultres, pour ce que sans cela le Commendador Maior se trouvera seul; et c'est raison qu'il se confie plus en ceulx de sa nation que aultres. Aussi je suis en celle opinion que si l'on retiroit le chien des brebiz, que ce seroit pour les livrer au loup; et les Espaignolz sont propres pour garder la frontière, moiennant qu'ilz soient tenuz en discipline, que sera facile en les bien paiant; mais ils ne duisent rien pour avoir administration par deçà avec foreclusion de ceulx du pays, que le souffreront pour ung temps; *sed tandem furor fiet, sepius laesa patientia.*

Hopperus à la fin se perdra, et n'est saige de se piquer avec Çajas ¹. que serat trop fin pour sa bouticle, et s'il se lesse affoller de Dutatre ² à son damp. Il n'est si stilé aux François qu'il ne se deust faire ayder. et n'auront tort les François d'eulx mocquer de ce que vient de sa forge, comme le pardon.

L'on at icy beaulcop parlé de ce que l'Évesque de Cordoba ³ estoit mandé en Court; car l'on tenoit que l'on l'avoit renvoié en son Évesché pour le bon traictement qu'il avoit faict à ceulx de pardeçà, que furent

¹ Gabriel de Çaias ou Çayas, secrétaire du Roi. Voir sa notice, t. I, p. 290. Il est souvent cité dans les volumes précédents.

² Dutatre est peut-être le même personnage dont Morillon parle dans une lettre du 28 janvier 1572 (voir t. IV, p. 96) sous le nom de du Tertre, qui s'était compromis avec Chapuis, en disant qu'ils auraient de la peine à échapper à la dégradation.

³ Bernard de Frezneda, nommé évêque de Cordoue, le 24 janvier 1572, mort le 21 décembre 1577.

députez pour remonstrer à Sa Majesté l'inconvénient que viendrait du *x^e* ; et ce ne seroit son cas de gouverner pardeçà, encores qu'il soit bien bon seigneur, qui at tousiours desmontré affection à ce pays. Ces Estatz se contenteroient plus du Duc de Medina, qu'est souvent regretté et désiré pour estre du sang, et en opinion qu'il croiroit conseil et voudroit gouverner selon l'ancien pied.

Quant tout serat faict, le pardon ne portera le fruit que l'on avoit espéré, puisque les villes d'Hollande ne veuillent retourner, disantz qu'ilz ne se fieront jamais aux Espaignolz ; et cependant nous at rammené ung monde de maulvais garçons, que sont estez banniz, comme les advocatz Betz ¹, Artus ² et le Procureur Genitz ³ que sont retournez. Et dirat maintenant le Commendador Maior que c'est l'hérésie que at faict tourner aux Hollandois leur robe, que n'est ainsi ; c'est luy que les at faict hérétiques par son indiscretion ⁴.

Puisque Don Joan est parti pour Secille, il serat plus près là où que l'on l'attend avec si grand désir. Dieu luy doint de bien exploicter et secourir ceulx de la Goulette et de Thunes, que l'on tient icy estre prins ⁵. Si est-ce que je n'en croidz rien jusques j'aye aultre nouvelle ; car nous avons par icy beaulcop de maulvaises gens, et qui le dient pour détracter aux Espaignolz, comme s'ilz ne sçauroient garder places.

Mol ⁶ s'est servi du pardon, et at esté plus saige que Madame de Horne ⁷, ny le sieur de Boxel ⁸, n'estant luy retourné, mais son filz ; en ce que je m'estoye forcompté, prendans l'ung pour l'aultre.

¹ Jean Betz. Voir sa notice, t. I, p. 274.

² Voir, au sujet d'Artus, t. II, p. 585.

³ Antoine Genitz fut nommé secrétaire du Conseil d'État, organisé en 1572 par les États de Hollande, de Zélande et le prince d'Orange. Voir P. BOR, liv. VI, fol. 329 v^o.

⁴ Le 16 août précédent (*ibid.*, 245), Morillon s'exprimait ainsi : « Si nous potrions avoir une ferme paix, j'espéreroie que la religion seroit bientost resflorissante en Brabant et en Flandres et aultres pays de Sa Majesté ; car ceulx que y retournent ne font pas si bonne relation des sectaires d'Allemagne et d'Angleterre comme aucuns s'imaginoient. Je craindz plus l'Hollande et Zélande, où l'hérésie est merueilleusement plantée et enracinée. »

⁵ La Goulette avait été prise d'assaut, par la flotte turque, dès le 24 août 1574.

⁶ Jean de Mol, dit le Borgne. Voir plus haut, p. 149.

⁷ Voir plus haut, p. 206.

⁸ Le Sr de Boxel père, que Morillon avait désigné antérieurement (p. 165), est Jean de Hornes, Sr de Boxel, etc., dont ce prélat avait toujours reconnu l'innocence. Voir sa notice, t. IV, p. 259.

Le bruiet de l'armée de Bisquaie¹ vad en fumée, et certes je ne suis marri qu'elle n'est venu, pour la craincte que j'avoie qu'elle se perdroit par faulte de portz et de pilotes.

Ceux de Bommele tiègnent bon, et la saison combattra doresmais pour eulx ; et ilz se moquent des Espaignolz qui n'ont aucune envie de les assaillir, et eulx-mêmes le dient sans aucune dissimulation.

Il sera bien que merciez Son Excellence, Mons^r de Saint-Bavon et d'Assonleville de la promotion de Monsieur de Chasteaurouillaud², que s'accomoda pour aller à Malines, que je tiens estre affin de faciliter celle de l'Évesché, duquel je le vouldroie veoir pourveu.

Mons^r le Président ferat maintenant faulse monnoie pour Billy³, puisqu'il at délivré sa patrie des reytlers que y pensoient entrer, lesquelz il at tenu dehors par force. Je prendray bonne conjuncture pour parler au Président Viglius des papiers de Renard⁴, en la sorte que Vostre Illustrissime Seigneurie m'escript, affin qu'il sçaiche que Vostre dicte Ill^{me} Sgr^{ie} sçait qu'ilz sont retrouvez et en bonne main. Polroit bien estre qu'ilz fussent estez en la sienne.

Elbertus tient encores la practique, et si l'on at amusé le Prince d'Oranges, aussi nous a-t-il amusé, ne désirant que gagner temps, attendant quelque changement, ou la mort de Sa Majesté, ou de l'Empereur pour mieulx toiller les cartes par après.

Je suis en mesme opinion que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} de ce que le frère du Commendador Maior⁵ excuse tant Monsgr^r de Champaigney, et je tiens, quelque samblant qu'ilz facent, l'ung ny l'aultre ne luy veult bien. Le Commendador Maior faiet samblant d'avoir escript au Roy pour avoir suc-

¹ C'est-à-dire la flotte armée en Biscaye, sous le commandement de Pierre Melendez, mort le 6 septembre 1574. Voir plus haut, p. 48.

² Pierre Mouchet, protonotaire, Sr de Château-Rouillard, etc., fut nommé conseiller ecclésiastique au Grand Conseil de Malines par lettres patentes du 19 juin 1574 et mourut en cette ville en 1578.

³ Gaspard de Robles, Sr de Billy, souvent cité dans les volumes précédents.

⁴ Morillon entend parler des papiers de Simon Renard, ennemi de Granvelle. Voir t. IV, p. 97. On les retrouva parmi ceux de Vander Aa, après la mort de celui-ci. Ils forment dans la collection des manuscrits de Granvelle la série intitulée : *Ambassades de Renard*, 5 vol. in-fol.

⁵ Le frère de Requesens était don Juan de Çuniga ou Zuniga, ambassadeur du Roi auprès du St-Siège. Voir t. IV, p. 15.

cesseur au gouvernement, et qu'il perd espoir de recouvrer ce qu'est perdu ¹. Dieu doint qu'il n'achève la reste.

J'ay faict part à Mons^r Don Fernande, et à Mons^r de Champaigney des nouvelles des Tureqz que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} m'avoit donné, laquelle faict bonne euvre d'escripre si clèrement au frère du Commendador, affin que l'on retombe sur l'ancien pied, et emploie ceulx du pays; ce que jusques ores n'at aydé. Ils s'en trouveront à la fin mauvais marchandz, et que leur avez dit vray. L'on m'escrit que pour ceste cause Mons^r le duc d'Arshot at esté envoieé en Bourgongne. Touttefois durant son absence je ne veoidz pas que les affaires soient allez mieulz, et est heureux d'en estre esloingné.

Les abbez et nobles de Brabant sont, ad ce que l'on dit, d'accordz avec Son Ex^{ce} que leur at juré foy de *cavallero*, qu'il leur fera confirmer tous privilèges par Sa Maj^{te}; mais qu'il ne la veult lesser brider; il samble qu'il retirera les Espaignolz des fortresses, saulf quatre, que sont Anvers, Gand, Valenchiennes et Groenninge. Je craindz que Son Ex^{ce} ne trouvera les villes de Brabant si traictables comme lesdits ceulx membres, et sont plus hardiz pour ce qu'ilz ont résisté contre le x^e que les abbez et nobles avoient accordé.

L'on dit que la Royne mère est allé au devant du Roy, menant le Duc d'Allençon et son beaul-fils, sans les croire ² à aultre, et qu'elle les conduict comme statues³. Si ledit Roy rappaise son royaulme commenceant par un pardon, commenceant par le prince de Condé, je craindz qu'il nous jettera la guerre au doz.

Mons^r de Champaigney tient plus de propos de se retirer que de recouvrer baronnie ou estre brabantisé ⁴. Il debvroit aller à vostre eschole pour

¹ Morillon, dans un billet joint à sa lettre du 19 septembre (*ibid.*, 294) confirme cette démission.

« Depuis ceste escripte (dit-il), Bave me mande que le Commendador Maior at demandé son congé au Roy, se fondant sur ce qu'il ne se peult assurer icy, et moings des Espaignolz, sa propre nation, que de nulle aultre, et que le Roy le luy auroit accordé, mais qu'il doibt temporiser jusques luy sera envoyé successeur. »

² Croire, confier.

³ Toujours gardés à vue, les princes du sang avaient été envoyés au devant de Henri III et le reçurent à la frontière de Savoie. Plus loin il trouva Catherine de Médici, sa mère, qui lui remit les pouvoirs dont elle avait été investie pendant l'absence de son fils.

⁴ Champaigney avait déjà envoyé sa démission au Roi, nous l'avons vu plus haut, mais elle n'avait pas été reçue. Néanmoins, dans une lettre du 10 août 1574, Philippe II dit à Requesens : « D'après

apprendre à se maintenir si doucement en tout temps comme Vostre dite Ill^{me} Sg^{rie} at faict, qui faict bien de tenir bon pied et bon œil au Duc d'Albe. qu'est ung sauvaige docteur et ung souverain forgeur de bourdes et de calomnies, que souvent retombent sur le chief des auteurs. Je pense bien qu'il ne se jouera contre Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, laquelle il crainct plus qu'il n'ayme, et polroit estre que la pensant faire sortir de là où elle est, il luy feroit grand bien, que seroit pour le faire enraiger après, la véant avec mercèdes, et soy non.

Au bancquet du chastellain ¹ fut noté que le principal convié ² demanda à une dame quelle pensée elle avoit au temps de la mutinerie, et ce qu'elle pensoit devenir; elle dit que son intention estoit, allant les choses pis, de s'aller rendre à luy; et il respondict que encores que le travail luy estoit lors grand, il l'heut moingz sentu aiant si bon heur que une si belle dame se fut retiré vers luy. Et comme aucunes dames dirent à Roda qu'il donnoit fort à souvenir de Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, il respondit que l'on le disoit, mais qu'il vouldroit estre si bien voulu des dames comme luy.

LIX.

LE MAITRE DES COMPTES VIRON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. II, fol. 147-149.)

Bruxelles, 15 septembre 1574.

Monseigneur. Le protonotaire de Castelrouillaud est passé par icy pour aller à sa résidence à Malines, et a requis à Mons^r le Prévost ³ luy faire avoir

ce que celui-ci lui dit, les raisons que le duc d'Albe lui a données de vive voix, il convient de retirer le S^r de Champagney d'Anvers, mais aucune résolution n'a été prise. * Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 128. Plus tard, Requesens insiste auprès du Roy pour que Champagney reçoive une destination à l'étranger. (*Ibid.*, p. 157.)

¹ D'Anvers, don Sanchez d'Avila. Voir, au sujet de ce banquet, plus haut, p. 200.

² Le Grand Commandeur.

³ Pierre Mouchet, Voir plus haut, p. 141.

le logement de vostre maison comme l'avoit feu Mons^r Malpasz ¹, lequel en a escript au concierge Nuymz pour l'assister... de manière que par ses vertus nous avons trouvé orcaiz ² qu'il est d'ung chacun bien voulu, de manière que chacun le sonocle ³ successeur de Mons^r d'Arras. Et m'a dict cejourd'hui Mons^r de St-Vast ⁴, qui retriuve (*sic*) pour les Estatz, que en prenant congé de Son Excellence, il luy parla du trespaz de Mons^r d'Arras, luy demandant qui estoit idoine pour y pourvoir, luy dict que l'Église et noblesse luy avaient donné charge de recommander ledict protonotaire à Son Excellence pour ses vertus et bonne cognoissance, etc., etc.

De nos nouvelles d'icy, que ne sont petites, c'est que les reytters sont envoyé une partie en France avec le conte Charles de Mansfeld, la reste en Allemaigne. Aussi sont partis les Suyches ⁵ par le congé du commissaire del Gadilo ⁶, quy avoit charge d'enretenir ix enseignes; et pour le faire bien finement pour retenir les meilleurs, donna congé à tous; ce qu'ilz acceptarent, moiennant leur condition qu'est qu'ilz doibvent avoir retour; et quant se vint à paier, il vouloit retenir lesdicts enseignes; ce qu'ilz estoient content, moiennant qu'ilz eussent leur retour comme les aultres; à quoy ilz estoient fondez. Quoy véant que n'estoit de sa charge, et qu'il s'estoit grandement equivocqué, se sont tous partiz Ce n'est pas le premier qu'il a faict et mesmes au faict desdicts Suyches, mais il est de la livrée des aultres. Je tiens que l'on y pensera deux fois devant que les faire revenir.

Les Estatz de Brabant, assavoir l'Église et nobles, ont accordé la demande avec certaines condicions, et entre autres qu'ilz manieront les deniers; et comme la somme est si grande que à peine ilz y sçauront, ilz mettront suz une forme du centiesme, et ne tiendront nulluy franc, comme je pense, que viendrait mal au propoz à Votre Ill^{me} Seigneurie. Ceulx d'Artois ont accordez avec conditions que Son Ex^{co} n'a voulsu accorder; et s'en sont retournez comme ilz sont venuz. Ceulx de Hain-

¹ Le chantre Malpas, contrôleur de la maison de Granvelle. Voir t. IV, p. 78.

² *Orcaiz*, pour *or ça*, maintenant, en ce moment.

³ *Sonocle*, peut-être de *sonare* ou *soncre*, faire entendre le bruit, de là désigner.

⁴ Thomas de Parenty, abbé de St-Vaast.

⁵ Les Suisses, troupes auxiliaires levées pendant le printemps. Voir *Lettres de Vergy*, t. I, p. 76.

⁶ Hernando del Gadillo, secrétaire du duc d'Albe. Voir t. III, p. 227.

nault ont accordé et sont acceptez; et quant à leurs remonstrances l'on y advisera ¹.

L'on a nouvelle que ceulx de Leide en Hollande assigez par nos gens ont envoiez ung des leurs devers Mons^r le comte de la Roche², et il a envoié ung des siens à la ville pour parlementer; après avoir beaucoup opiniâtré, faudra qu'ilz viennent à appointement, pour ce que leur desseing de secours est failly, parceque après avoir rompuz la dicque du pays pensant que l'eau viendroît jusques à la ville de Leyde, et que par petis basteaux ilz pouroient envoyer vivres; mais ilz se sont trompez et se noiez quasi, et la ryvière s'est vuydée et reculée de la dicte ville, que les fera venir à jubé. Ceulx de Rotredam et aultres villes voisines se treuvent affoulez de ladicte rompture. Ilz ne veullent traicter avec Espaignolz, dont plusieurs qu'ilz sont pardeça se treuvent esbays, parceque les Estats persistent que les estrangiers sortent hors du pays, et dient que c'est adhérer au dire du Prince d'Oranges.

Messieurs les rentiers du Puyts-à-Myre³ de Salins ont escript à Votre Ill^{me} S^grie pour avoir votre faveur en ce qu'est raisonnable et tout juste que de les laisser jouyr de leurs biens comme la raison requert et selon que l'empereur Charles avoit faict.

Le bruit court par icy passé ung mois que Votre Ill^{me} S^grie est archevesque de Tholedo, et qu'il doit aller en Espagne; qui m'en parle je dis que je ne le crois et que l'archeveschée n'est vacante. De vostre allée en Espagne Dieu veuille que le Roy en soit inspiré. En ce cas le peuple de pardeça en prendroit grant contentement, espérant que Sa Majesté prendroit autre pied aux affaires d'icy qui ne fait.

Si nous avons perduz des seigneurs de tiltre, il s'en reforge des nouveaux comme conte de Barlemont, marquis d'Anvers, etc.

¹ Voir, au sujet des négociations entre le gouverneur général et les Etats des différentes provinces, la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 149 et suiv.

² Voir, au sujet de l'intervention de Don Ferdinand de Launoy, comte de la Roche, dans les affaires des assiégés de Leideu, MENDOÇA, t. II, p. 266.

³ Le Puits à Muire de la grande saunerie à Salins, est décrit dans GOLLUT, *loc. cit.*, col. 162 et suiv.

LX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II des suppléments, fol. 260-261.)

Bruxelles, le 19 septembre 1574.

Monseigneur. Je respondray à la lettre de V^{stre} Ill^{me} et R^{me} S^{rie} du xvii^e de mois passé *variorum*, et elle aurt depuis entendu le trespas tant regretté de feu M^{gr} d'Arras, auquel je prie Dieu donner repos ¹. Il ne pouvoit disposer de l'évesché, et s'en faisant quiete ne pouvoit vivre de l'air; et je tiens que ce fut esté au plus tard qu'il heut peult trop bien qu'il vouloit par ce monstrier sa gratitude et bonne affection, mectant en tout événement en avant M^r le protonotaire vostre nepveu ². Samblable démonstration at faict feu M^r de Tournay ³ au frère de M^r du Reulx ⁴, l'ayant faict chanoine de Tournay, et destiné, aultant que en luy estoit, successeur en son évesché. Ce que Dieu veuille, affin que évitons sa concurrence en celluy d'Arras. Mais M^r de Berlaimont ⁵ [que d'oresmais appellerons Conte, puisque le Roy l'at honoré de ce tiltre et M^r d'Havreth ⁶ de celluy de Marquis], y prétend pour son filz prévost de Liège ⁷, comme je vous ay escript; dont le chappitre de Tournay ne se réjouyt, se complaidant du peu de justice que l'on trouve à Cambray, et qu'estant frères là et à Tournay, il y aurt plus de connivence. Les deux bons évesques trespassez de Tournay et d'Arras s'en sont souvent plaintz, et ledict chappitre de Tournay est affectionné au protonotaire du Reulx pour estre de maison, leur confrère et S^r fort doux et traictable.

¹ Voir plus haut, p. 178, note 2.

² Pierre Mouchet, protonotaire, S^r de Château-Rouillard. Voir t. IV, p. 141.

³ Guibert d'Oignies, évêque de Tournai de 1565 à 1574.

⁴ Jean de Croy, comte de Rœulx. Son frère, Gérard de Croy, S^r de Fromesen, fut d'abord prévôt de St-Pierre à Lille.

⁵ Louis de Berlaymont fut créé comte par Philippe II.

⁶ Charles-Philippe de Croy, S^r d'Havré, fut en effet créé marquis, en 1574, par Philippe II.

⁷ Ernest-Bogislas de Croy, qui fut postulé évêque de Camin. Il n'obtint pas la prévôté de Liège.

Aussi at V^{tre} Ill^{me} et R^{me} S^{rie} raison de ne se vouloir mectre en chose que puist traverser vostre prétention pour l'encomiende ¹, que j'espère s'obtiendrat avec aultre chose; car l'on entend d'Espagne que le Roy appreste grande récompense à Granvelle, tant pour luy que les siens, que je croy fermement, si tant est que l'on le retire de là où il est, que je ne me puis persuader tant qu'avons le Turc sur les bras, que at fait changer beaucoup de desseinz au Roy.

L'on m'escrypt que MM. d'Ypres et St-Omer sont députéz pour eulx informer sur les qualitéz du futur évesque d'Arras. L'on verrat en quel prédicament se trouvera mondict S^r vostre nepveu. que j'entendz passer les 55 ans, que j'espère en tout cas ne polrat faillir à la prévosté de Lille. Il réside en son estat à Malines. M^r de Namur ² at quelque veine audict évesché, selon que je veoidz par ses lettres. Il y at dangier, selon qu'il est d'eage et indispost, qu'il polroit bien déplacer avant qu'il auroit les dépêches d'Espagne et de Rome.

Je suis bien aise que aiez mercié Son Excellence des plaisirs que, pour vostre respect, elle fait à tous ceulx que se réclament de V^{tre} Ill^{me} et R^{me} S^{rie}.

Je ne puis avoir sinon tant bon espoir de MM. vos nepveurs les S^{rs} d'Achey et de Thoraïse, que se feront valoir ³. Je voudroie que M^r de Lille ⁴ poursuivit le chemin qu'il dit vouloir prendre; ce serat ung grand contentement pour Madame la Contesse sa mère, pour mesdames sa compaigne et belle-mère, laquelle m'en fait des grandz plaintifs quant je fuz au service de feu M^r d'Arras; et en heut escrypt quelque légende à V^{tre} Ill^{me} et R^{me} S^{rie}; mais M^r de Rossignol ⁵, qui est fort saige gentilhomme, et moy destournames cela, comme chose servante à peu et que vous heut peult donner regret.

La dame de Bermont ⁶ est encores icy poursuivant ses affaires; et quant elle me requiert d'advīs ou d'adsistence, je luy suis tousiours prest.

Estienne Girard ⁷ s'en vad faire ung tour en Bourgongne, mais doibt icy retourner.

¹ *Encomienda*, mot espagnol qui signifie revenu.

² Antoine Havet, évêque de Namur de 1565 à 1578.

³ Voir plus haut, p. 200.

⁴ Le prévôt de Lille, Gérard de Croy. Voir SANDERUS, t. III, 26.

⁵ Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voir t. I, p. 48, note 5.

⁶ Sans doute Bermond, famille française.

⁷ Il était secrétaire de l'archevêque de Cambrai. Voir t. I, p. 167.

Mr Blasere ¹ n'est encores prest, car il n'y at poinct un solz pour le faire desloger. Il sera bien aise d'entendre l'affection que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} luy porte, qu'est son seul confort. Je le veoidz un peu en peine de ce que non seulement Roda et conséquamment Son Excellence, mais aussi les Cordeliers et Jésuites embrassent la poursuite pour Mr Pamele ². Si ledict Blasere parte vers Bourgongne, j'espère que l'affaire du lieutenant d'Ornans sera redressable, et je feray tous bons offices que me seront possible vers ceulx que m'escrivatez, en temps et lieu.

Je ne mectray en obli la rempte des bledz, desquelz je ne conseilleray faire garde jusque le temps sera plus cler, mais bien quelque essay.

La vielle dame de Hoochstrate ³ s'est fort resjouy de vostre response, et celle qu'avez fait à son beau-filz le Conte de Ligne, et que luy ferez encores, ce bien d'escrire de rechief pour luy à sa Majesté.

Le conseiller Asseliers ⁴ se tient fort obligé de la faveur que luy faictes, escriivant pour son filz à Son Excellence, à la fin par luy prétendue; et le mérite mieulx que Michiel de Jacca ⁵, qu'est ung glorieux et dangereux fol, que se fourre partout, et se vante de son crédit: aiant menassé le magistrat de ceste ville, et l'autre jour blessé ung sien laboureur jusque à mort. Il at encores sa maison pleine de cuyrs qu'il print au sacq de Malines et traicte mal sa femme. Qu'il se garde qu'il ne luy adviègne comme à Serasso, que vous at autrefois servi, que se noioyt en sa sagesse, et parloit bien cocard et audacieux; au surplus ung sien beau-frère l'at tué. Dieu luy perdoint. Ceste nation se faict abhorrir par son insolence; de sorte que l'on tiendra infâmes celles que s'allieront avec eulx.

J'ay veu la mère de celluy que at escript la lettre que je renvoie à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, mais je ne la sçauroie remectre, ny me souvenir que c'est, ne l'ayant veu depuis qu'elle me donna ladicte lettre.

L'on vad prolongant la restitution du magistrat de Malines, et la restitution de la franchise tant désirée, seul et unicque remède pour la ressource

¹ Voir plus haut, p. 5.

² Guillaume de Pamel, président du Conseil de Flandre. Voir plus haut, p. 203.

³ Anne, comtesse de Rennebourg, veuve de Philippe de Lalaing et mère de Marguerite de Lalaing, qui épousa Philippe, comte de Ligne.

⁴ Pierre Asseliers, conseiller du Conseil de Brabant. Voir sa notice, t. IV, p. 263, note 1.

⁵ Michel de Jacca. Voir t. IV, pp. 453, 493.

de la povre ville, s'estans commiz Mrs Pamele et Caix, nepveur de Mr de St-Bavon, pour eulx informer si l'on ne s'est oblié et abusé en ladicte franchise, que ne se polrat si tost achever, puis que l'on prétend sur ce examiner la pluspart des fermiers des tonlieux de pardeçà. Ces ralongues me sont suspectes, et mectront beaucoup de gens en désespoir.

Du Blioul ¹ m'escript que l'on ne trouve bonne la citation que Mr de Liège at obtenu contre Mr de Namur et aultres évesques, et que l'on comect quelque Cardinaulx pour cognoistre de leur différent, sans figure de procès, que seroit trop mal séant entre personaiges de telle qualité ². Je ne sçay ce que ledict Sr polroit demander à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, mais trop bien se polroit-on plaindre de luy, qu'il détient les lieux que sont désignez pour les limites de vostre diocèse.

Mr le Conte de Berlemont et Mr de Cambray son filz se treuvent en peine de ce que Gemelli ³ at si grand *audivit* ⁴ vers Sa S^{te}, par la faveur du dataire ⁵, estant Sa S^{te} embouché que c'est par haine que ledict de Cambray poursuit le dict Gemelli, à cause qu'il fut son compétiteur en l'archevesché, qu'est une baie ⁶; car ledict Sr estoit lors en Italie, et fut aussi tost esleu comme il sçeut la vacation. Ilz vouldroient que occuperiez en ceste cause *ut solent*. Je leurs respondz qu'estez loing et fort empesché en aultres choses; qu'il faut quelc'un sur le lieu; la faulte est qu'ilz n'ont par bon moien envoie le procès instruit contre ledict Gemelli, que je pense estre supprimé par le dataire. Le Cardinal Pisano ⁷ escript audict Sr archevesque pour l'avoir: l'on le devoit avoir envoie par deux ou trois voiez. J'escriptz ausdicts S^{rs} qu'il se fault adresser à Son Excellence pour escrire à son frère l'ambassadeur ⁸

¹ Laurent de Blioul, fils de Laurent, qui fut premier secrétaire au Conseil privé.

² Ces différends roulaient sur les limites entre les nouveaux évêchés des Pays-Bas et celui de Liège.

³ Pierre Gemelli. Voir plus haut, p. 4.

⁴ *Audivit*, influence, écoute?

⁵ Dataire, le premier officier de la Daterie, lieu à Rome où se font les expéditions des bénéfices consistoriaux, etc.

⁶ *Baie*, sottise, erreur.

⁷ Louis Pisano ou Pisani, évêque de Padoue, reçut le chapeau de cardinal en 1565 et mourut le 31 mai 1570. Son oncle, François Pisano, également cardinal, mourut le 29 juin 1570. Ce sont les derniers cardinaux du nom de Pisano. Ni l'un ni l'autre ne peuvent, dès lors, avoir écrit, en 1574, la lettre dont Morillon parle. Peut-être veut-il désigner le cardinal Ricci, archevêque de Pise, mort le 5 mai 1574.

⁸ Don Juan de Çuniga, frère de Requesens et ambassadeur de Philippe II à Rome.

et aux Jésuitez, et mesmez Trigosa qui at tant crié contre ledict Gemelli. Je adjouste que cependant, je ne fauldray d'en advertir V^{tre} Ill^{me} S^{rie}.

Je renvoie la lettre du prieur Dannest (?) avec la réponse des proviseurs du collège de Savoie ¹, de laquelle V^{tre} Ill^{me} S^{rie} se polroit faire faire rapport par quelc'un de ses gens; le dict prieur a tort se plaindre du paiement: car j'ay veu les quictances escriptez par ses religieulx en apvril dernier; mais ilz ne distinguent les termes pour embroiller; et je tiens que l'on ne leur donnera ung solz jusque ilz soient esclerciz. Ces Savoïens sont estranges gens

L'on at tenu les ordres à Louvain, où sont estez xvi soubdiacres, xii diacres et xvii prebstres. Si en at-on rejecté neuf, et entre iceulx deux Cordeliers, tant par faulte de sçavoir, que d'eaigne. Plusieurs venoient avec dimissoires ², et il y avoit beaucoup d'Anglois. L'Université de Louvain donne aussi beaucoup de gens Dieu doint que tout redonde à son service.

P. S. L'on se meure fort à Gand, à Tournay et en Anvers; Louvain, Diest, Zicchene sont aussi entammez. et ceste ville quelque peu. Ce que je craindz plus pour l'infection, est que l'on se meure de la maladie contagieuse quasi en tous les villaiges cy à l'entour cincq lieuez de loing, de sorte que l'on ne sçait pas où aller seurement ³. Si pensons nous partir pour la fin de ce mois vers St-Amand, en cas que le contaige ⁴ y cesse, comme il faisoit quant nous y estions sur la fin du mois passé: mais l'on se meure fort à Tournay. et à Malines, encores quelque peu.

Encores ne m'at Jongeline rien respondu sur mes lettres. il est trop paresseux.

Le conte de Barlaimont at ces jours passez esté bien dangereusement malade. et doibt retourner icy pour cheanger d'air.

¹ Le collège de Savoie, créé à Louvain par Chappuis.

² *Dimissoires*, lettre par laquelle un évêque consent qu'un de ses diocésains soit consacré par un autre évêque.

³ A cette époque régnait en Belgique une maladie contagieuse que Requesens désigne sous le nom de peste dans une lettre adressée au Roi le 16 septembre 1574. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 150. « La peste, dit-il, règne beaucoup plus en ce moment qu'elle n'a accoustumé de regner: dans cette ville (Anvers), qui est une des plus saines du pays, plus de 150 maisons en sont infectées; à Gand et en quelques autres villes de Flandre, c'est pire encore, elle règne de même en Hollande, en Gueldre, à Utrecht et dans les autres provinces. » C'était, paraît-il, un typhus.

⁴ *Contaige*, contagion.

LXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. II, fol. 294 à 296)

Bruxelles, le 19 septembre 1574.

Monseigneur. Je respondray aux billetz du xi^e et xvii^e du mois passé, merciant Dieu que jusques ores il n'y at rien de perdu, et seroie marri que le Commendador Maior nous y feicts quelque fourbe [que je ne sçay si les Jésuites trouveront bon] avec lesquelz il est enfermé la plupart du temps; et l'on pense que à leur occasion il ne bougera cest hyver de là où il est.

Il ne peult estre que V. I. S. ne soit grandement occupé, aiant tant d'hostes avec lesquelz il fault complir, que ne se faict sans perdre de temps, et surtout aurat fort à faire à se desveloper de Don Joan en matière d'argent, et à raison de l'armée ennemie.

Dieu doint que le Roy envoie sa résolution pour ce mois, laquelle ne polrat estre que bonne si elle est selon le mérite et grandz services de V. I. S. avec ce que sa prudence la ferat bonne quelle qu'elle soit. Je craindz que le Turcq ferat changer beaucoup de desseings, mesmes s'il hyverne à la Goulette; ce que l'on dit il at proposé de faire et renvoyer la pluspart des vasseaulx aux portz de Marseille et de Tolon; et dit le Président Viglius, que le Roy de France y at quelque obligation, selon les traictez qu'ilz ont par ensamble; que seroit une bien mauvaise entrée pour ung Roy Très-Chrestien.

Je me garderay bien de faire samblant à qui que ce soit de ce que V. I. S. m'escript de la dame grosse.

Dieu doint victoire à ceulx que sont au fort de Thunes et à la Golette, que sont lieux tant importantz à la Chrestienté et mesmes à l'Espagne.

Les batteaux qu'estoient sortis de Zéelande avec bruict qu'ilz estoient allé à Larredo pour y brusler les vasseaux, sont retournez de la pesche à laquelle ilz profficteront plus que à faire ledit exploit. J'avoie cremeu

qu'ilz fussent allé rencontrer la flotte des Indes, que l'on dit estre arrivée à Séville avec deux millions et quelques milliers de ducatz, que viendront bien à propos en ceste saison.

Les Genevois ont fait venir v^e mille escuz de la forge de Gennes, que sont doubles escuz de dur or. Ilz y gagneront en plusieurs endroitz, et nous rempliront le payz de mauvais or et d'usures.

Il n'y at jusques ores nouvelles de quelques levées de gens contre nous en Allemagne, ny de Casimir¹ ny d'aultre. Trop bien que l'Empereur, pressé par les électeurs de l'Empire et des Estatz d'icelluy, escript au Roy pour faire accord, et dit le Landgrave avec aultres Princes que ce pays doibt beaucoup au Prince d'Orenge de ce qu'il les at préservé de la tyrannie des Espagnolz. Ce seroit chose de mauvaise conséquence, ad ce que jugent plusieurs, si Sa Majesté se lessoit commander par les Allemandz; et je pense bien que le Conseil d'Espagne ne le trouvera bon : si seroit-il bien de par tous moiens possibles mettre bas ceste cruelle guerre, mesmes aiant S. M. assez à faire contre le Turcq.

Je renvoie les copiez que V. I. S. m'at envoié, que j'ay leut plus d'une fois, tant m'ont-elles pleut et donné de contentement. Et ne veoidz point ce que l'on sçauroit ou polroit dire d'avantage. Les offices sont grandz et noblez. Dieu doint qu'ilz profficient. Et je tiens qu'ilz auront plus de crédit et d'effect en Espagne que icy; car nous avons à faire à ung homme trop soudain et variable. Je ne feray aulcung samblant desdictes copiez. Je me suis fort esbahi véant ce que V. I. S. me escript de la tentative que Villa Vincenzo² at fait au sieur Saganta³ quant au gouvernement, si V. I. S. y voudroit entendre, faisant samblant qu'il ne le diroit sans sceu ou adveu du Roy; car je tiens que icelluy en escripveroit bien luy-mesmes à V. I. S.

¹ Jean-Casimir, comte Palatin, prince dévoué au protestantisme. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, pp. 501, 524, et notre t. IV, p. 160. Il est aussi souvent cité dans GROEN VAN PRINSTERER, t. III, IV et V.

² HOYNCK VAN PAPENDRECHT (t. I, part. II, p. 527, mentionne ce personnage de la manière suivante : « Laurentius Villa-Vincentius Xerczanus Hispanus, eremita Augustinianus, doctor theologus Lovanii, vir stirpe et eruditione nobilis, vixit magnam partem Brugis Flandrorum, donec sub initium tumultuum Belgicorum in Hispaniam secessit, regiis ibidem consiliis intimis adhibitus, inquit MIRÆUS in script. sec. XVI. » Voir aussi SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. II, p. 115.

³ L'abbé Saganta, secrétaire du Roi, à Madrid.

s'il en avoit la volonté, et qu'il la presseroit aussi bien comme il feiet le Commendador Maior lorsqu'il fut question de le faire succéder au Duc d'Albe. Et fault que cela se face à aultre fin, ainsi que Vostre I. S. le considère fort bien, y aiant respondu par ledict Saganta ainsi qu'il convient. Il y at trop à faire pour drapper avec ceulx d'Espagne et ceulx d'icy.

J'entendz que les Estatz de Brabant ont présenté une requête au Commendador Maior, contenant les services qu'ilz ont fait depuis certaines années en chà, avec termes doux et modestes; mais que la conclusion jecte feug et flamme, disantz que ces pays ne sont pour estre gouvernez par telz comme ledit Commendador et son prédécesseur; mais qu'il fault quele'un du sang. Le mesmes dient ouvertement ceulx d'Espagne que sont icy, et que le Roy at miz en une si grande caige, comme est ce gouvernement, ung trop petit oiselet, dénotantz le Commendador, duquel ilz se mocquent à pleine gorge, et le hayssent pour ce qu'il poursuit ceulx que se desrobent en France, où ceulx que y sont appellent par lettres ceulx que sont icy, disantz qu'ilz se hastent de venir et qu'ilz seront fort bien traictez. Aussi j'entendz que Son Ex^{ce} se fâche du gouvernement, et qu'il dit avoir prié le Roy pour son départ qui peult-estre s'en treuve empesché; mais s'il prenoit l'ungne de celles que V. I. S. dit, ce seroit le vray qu'elle fut adjoinct pour les seconder, puis que c'est en vous faire gouverner ung baston. pourveu qu'il creut conseil. Ce que si Mad. de Parme heut fait, *non laboraremus*; et peult-estre que si Son Altèce¹ retournoit, *Jebus sape-ret*. Tousiours le tiendroie-je plus à propos que le Duc de Medina, que touttefois ces Estatz affectent fort; mais je tiens s'il y fut six mois que l'on en seroit tost soucq², et qu'il auroit aussi ses marmosetz. Si ceulx qui ont charge fussent advisez, comme Vostre I. S., de se servir de ceulx du propre pays et gaigez par le Roy, les affaires s'en porteroient mieulx. Si l'on envoioit Don Joan, ce serait le perdre et nous aussi, puisqu'il at telle suyte, que l'affollera. Aussi il fait à croire que, suivant plus ses plaisirs que la volonté du maistre, il s'en desgoustera sans l'entremectre plus avant.

L'on doibt tant de tous costez, que son Ex^{ce} ne sçait de quel bois faire flèche; ce que je tiens être cause qu'elle se fâche, se véant sans argent et

¹ Marguerite, duchesse de Parme.

² Soucq, assez.

le payz tant rongé et mangé par faulte d'avoir païé le soldat, que je ne sçay où les Estatz polront lever ny trouver ce qu'ilz offrent et promectent de paier.

C'est beaucop que sumes quictes des gens du Duc Érich et des Suisses. Les Wallons que se sont desbandez n'ont faict tout le mal dont on se doubtoit, et sont estez bien ayses de se veoir hors de povreté et de dangier, et se retirer chascun en sa chascune : car il n'est créable combien l'on se meure par l'Hollande et Utrecht . . . dont le Sieur Don Fernande s'est retiré avec sa famille à Amersffort pour esloingner le dangier. Le bestial que l'on at retiré aux villes engendre la corruption. et l'on tient que le tiers homme soit mort.

Les Espaignolz se desrobent de temps à aultre, que leur est grand deshonneur d'habandonner leur Roy pour servir ung estrangier¹. L'on afferme que l'on n'en sçauroit mectre ensamble tout comprins trois mille. Les Allemandz tiègnent bon et sont ceulx à qui l'on doibt le plus ; et l'on se passeroit bien de si grand nombre, car il ne faict à croire que si le Prince d'Orenge face quelque invasion, estant son estude de se maintenir en Hollande et Zéelande, que vaillent bien ung bon appointement, pour estre une vaiche à laict, combien que les Espaignolz l'estiment peu, disantz qu'il les fault noier ; et Gertruyemberghe nous sert de réveil matin, pour ce que c'est la larronnière qu'infeste la Campagne et une grande partie du Brabant. Il sera tard avant que la recouvrons ainsi que Bommele et Gorcum, estant passé l'esté sans rien faire ; et cest esté passé polroit bien avoir ensuite de semblables que l'on gaignera aussi peu comme l'on at faict jusques ores, qu'est la troisieme année que travaillons en vain pour recouvrer ce qu'en at esté perdu. Je prie Dieu nous faire grâce que Sa Majesté le puist considérer, et qu'elle ayt pitié de son povre peuple si longtemps affligé.

Il est certain qu'avez tousjours maintenu que les confiscations ne porteroient le grand proffict à S. M. comme le Duc d'Albe et Vargas crioient hault, aiant S. M. sur ce fondement faict les *encommiendos*, récompenses et pensions que yront tout en fumée ; et il y at piz que l'on at si mal amesnaigé les biens confisquees, et usé de tant d'anticipations, sans avoir regard aux rentiers hypothécquez, que l'on doibt à aucuns viii années, et aultres

¹ Bon nombre d'Espagnols allaient prendre service en France à cette époque.

XII, que viendront ung jour, en vertu de leur hypothèque, évincer le fond, si tant est que l'on veuille gouverner le pays par justice, comme l'on at faict du passé, ou il sera force que Sa Majesté les déboutte de leurs rentes, que engendreroit une grande crierie.

Elle heut païé milleur marchiet les debtes des seigneurs, pourveu que avec ce ils heussent pourveu à leurs affaires pour tousjours demorer hors de debte; mais cela ne failloit actendre d'eulx, puisque les rançons de France ne les avoient peult aider.

Je ne sçay si le Conte de Mansfeld ¹ sera allé en Allemagne; peult estre quant il aurat le congié que la monnoie luy faudra. Il at donné assez bonne audience à l'abbé de Saint-Ghislain ², que at esté envoïé vers luy pour traicter d'appointement de la part du Prince d'Antoing ³ pour son frère le sieur de Rysbourg ⁴, que at tué le filz dudict Conte, que at respondu qu'on le trouverat traictable, si ainsi soit que le trespasé ayt heu le tort. Cependant ledit de Rysbourg se tient sur sa garde au chasteau de Vallers ⁵ sur le Cambrésiz, avec vingt chevaulx harcquebouziers, que luy mangent les oreilles, et vad droit à l'hospital, si ne parvient au mariaige de la vicontesse de Gand, que fut esté achepvé sans ledict accident.

Monsieur de Champaigney s'excuse fort que ce n'est de luy que Mgr le Duc d'Arshot at sceu le secret, qui dirat bien de qui il l'at entendu, et polroit estre que ce seroit du Commendador Maior luy-mesme, que parle beaulcop.

Le conseiller Micault ⁶ me vient de dire que, sans actendre l'information de ceulx du Grand Conseil, l'on passera de bref outre en ce du renouvellement des magistratz de Malines et Valenchiennes, et que tout se faict prest pour estre envoïé de bref à Son Excellence. Ledict Micault at envoïé son

¹ Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, né en 1517, mort en 1604. Il fut successivement gouverneur de Luxembourg et des Pays-Bas. Sa vie est publiée dans tous les recueils de biographies.

² Mathieu Moulart, abbé de St-Ghislain, ensuite évêque d'Arras. Voir t. IV, p. 104.

³ Pierre de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Richebourg, baron d'Antoing, sénéchal de Hainaut, gouverneur de Tournai, commanda l'armée des États en 1561. Il avait épousé : 1^o Philippotte-Christine de Lalaing, 2^o Hippolyte de Montmorency.

⁴ Robert de Melun, Sr de Richebourg. Voir plus haut, p. 109, et les pp. 120, 121 et 157, où il est question de ce meurtre.

⁵ Wallers, dans le département du Nord.

⁶ Du Conseil privé. Voir plus haut, p. 105.

filz aîné à Naples pour y poursuivre ses études qu'il a fort bien encomenché, et le faict demorer avec ung citoyen, affin qu'il ne vacque à aultre chose que au droict. Cependant je supplie Vostre Ill^{me} Sg^{rie} le tenir soubz sa protection.

Ce seroit bonne œuvre que le magistrat d'Anvers fut bien redressé, et la justice remise, et que l'on tint milleur soing en l'administration du revenu que l'on n'at faict du passé. Ilz doibvent par millions et ne paient personne, aiant déclaré Son Ex^{ce} que nulz bourgeois d'Anvers ne seroient pour six mois arrestables.

Le secrétaire Estienne Girard ¹ m'asseure que Du Tartre ², qu'est en Espagne, at présenté une requeste à Sa Majesté par luy couchée au nom de la plus part et saine partie de la noblesse de Bourgongne, contre les nouvelles ordonnances ³, et que Sa Majesté l'at envoie par deçà, que soubz correction avant toute chose devoit commander audict Tartre de la souscrire au nom de ceulx dont il at charge, affin que s'il se soit advanché le chastier comme il convient.

Depuis mes pénultiesmes ay-je entendu que l'offre de ceulx de Haynnault, dont j'avoie adverti, n'est que de livres du pays, que sont x pattartz pour la livre, et que la présentation de ceulx d'Artois est moindre de ce que l'on m'avoit dit.

J'envoie le billet cy-joint quant à ce que concerne la convocation des Estatz de Bourgongne, pour ce que je ne scauroie mieulx dire que ce que porte le contenu.

Quant à la rendition de Leyden, je n'en croiray rien jusques je veioie plus seures nouvelles. Le bruiet en at esté icy doibz hier soir, et s'il y fust quelque chose, Mons^r de Saint-Bavon et le Chancelier de Brabant en

¹ Secrétaire de l'archevêque de Cambrai. Voir t. I, p. 167.

² Jean Du Tartre, écuyer, lieutenant-général du bailliage d'Aval. Voir GOLLUT, *Mémoires de la république séquanoise*, col. 1755.

³ Il est souvent question des démarches faites par les Bourguignons auprès du gouverneur général et du Roi à propos des nouvelles ordonnances de leur pays, dans la Correspondance entre Viglius et Hopperus. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, pp. 795, 796, 797, 799, 821, 835. Ces ordonnances avaient pour but de réprimer certains abus dans l'administration. A cet effet Jean de Blacsere avait reçu une mission particulière, dont il est souvent parlé dans notre volume précédent et dans HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, p. 646. Après avoir essayé des refus de la part du gouverneur pour réviser ces ordonnances, Du Tartre fut chargé de faire des représentations au Roi lui-même.

auroient quelque advertissement. Ce que l'on adjouste qu'ilz auroient donné cent hostagiers jusques ilz accompliront la délivrance de Mons^r de Boussut, cela me faict croire qu'il n'en est rien; car il ne seroit en leur puissance, s'estantz tournez contre le Prince d'Orenge, délivrer celluy qu'est en la sienne, et qu'il ne laschera facilement. L'on at dit ledit Prince mort, et qu'il at la teste enflée. Je ne sçay si gaignerons à sa mort, car il sera tousiours traictable pour ravoir son bien, et luy mort quelque Anglois ou François se polroit empatronner de Vlissinghe et de Zéelande pour son maistre avec qui l'on se trouveroit en plus grande difficulté. J'entendz qu'Elbertus est depuis huict jours vers Son Excellence, que je tiens serat envoié plus loing.

Craignant que Mons^r le Président polroit escrire à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} que je seroie entre les cinq qu'il a dénommé pour Arras, et que partant Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} polroit penser que j'y auroie quelque inclination, et que cela seroit cause de retarder la fabueur que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} doit aux siens, je vous déclaire que je n'ay veine que tire.

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Archives d'Urbino. — Cl. I, div. G, t. I, liasse cxxi.)

Naples, le 25 septembre 1574.

Ill^o Duca. Sua Maestà ci ordina et comanda con sue lettere che debbiamo convocare li baroni et procuratori dell' università demaniali di questo suo regno, per conferirli alcune cose che ci scrive importanti al suo real servitio et al beneficio universale, guardia et conservatione del detto regno. Et per essere voi uno delli baroni principali et solito sempre con singulare affetione dimostrarsi verso il servitio della predetta M^{ia} prontissimo, vi dicemo et ordiniamo che per li 24 del mese di ottobre prossimo venturo vi deb-

biate ritrovare in questa città di Napoli nel luogo solito di San Lorenzo nel parlamento generale. Et ritrovandovi impedito, mandarete procura bastante a persona che comparà da vostra parte nel dello di con ampla potestà di poter concludere et fare tutto quello che si trattarà nel detto parlamento generale.

LXII.

ANALYSE.

S. M. ayant décidé de convoquer les nobles et les proviseurs des universités du ressort royal dans ce royaume (Naples), à l'effet de conférer sur des affaires importantes, le Cardinal requiert le duc d'Urbin de se rendre dans ce but à Naples, le 24 du mois d'octobre prochain, ou en cas d'empêchement de se faire représenter avec pleins pouvoirs.

LXIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres diverses, t. II, fol. 282)

Bruxelles, le 27 septembre 1574.

Monseigneur. J'ay receu la lettre de Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Seigrie du xxiiii^e du mois passé, que m'at fort contristé et inopinément, véant les affaires de la Goulette en tel estat que je n'en ose attendre bonnes nouvelles, si ce n'est par miracle, puisque les ennemyz avoient désià si grand advantaige par la sape, et qu'il y at advertissement qu'ilz avoient gagné deux houllewarz et les rehaulsé de terre sur les assiégez, que je prie Dieu

de conserver s'ilz sont encores en estre. Mais je craindz qu'ilz n'auront tant duré, et qu'estant l'ennemy le xiii^e d'aoust avec si grand advantaige sur eulx, le secours de Don Joan, que partit seulement le xxiii^e de Naples, sera venu tard. Il y avoit nouvelles en Anvers que le secours qu'avoit envoyé le Duc de Terranueva de Trapanà ¹ estoit arrivé en ladite Goulette; mais que l'une galère avoit esté prinse au retour. J'ay envoyé au Sr Don Fernande le double de ce que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} m'en avoit escript, avec le discours joint à ses lettres, que je luy ay aussi envoyé.

Si noz affaires vont mal en Affricque, aussi font-ilz par deçà; car au lieu que Leyden se devoit et vouloit rendre, l'on disoit en Anvers qu'elle estoit revictaillé, et que noz gens ont perdu deux principaulx fortz en Hollande, aiantz habandonné l'ung, et s'estant recouvert l'autre par force sur noz gens. Ce que n'at esté sans grande effusion de sang et perte des ennemis, qui ont aussi gagné ung pont de grande importance, aiantz poulssé devant eulx quelque légèrè artillerie sur roues, attaché ensamble, où ilz avoient miz force sacqz de laine dessus pour se garandir contre le traict de noz gens. Le jeusne Boisot ² at esté fort blessé en une jambe au rencontre du fort gagné par force.

L'on dict d'advantaige que Valdez et Julian, que se tenoient tant assurez de la prinse et du sacq de Leyde, sont enfermés avec leurs gens; de sorte qu'ilz se treuvent bien empeschez. Aulcuns dient qu'ilz traictent avec le Prince, et qu'il polroit bien faire avec eulx comme il a faict avec trois centz Espaignolz, auquel il at donné passaige par Angleterre pour aller servir en France, et qu'il leur fera grâce, les renvoiant sur nous pour ce qu'il ne nous sçauroit envoyer plus rude traictement que par leurs mains ³.

Il n'y at plus question d'aucun accord. Tout cela dort et est rejecté. Le temps polroit bien venir de brief que l'on prierait pour y recouvrer.

L'on dict que le Prince d'Orenge at heu la peste en deux lieux, et qu'il

¹ Charles d'Aragon, duc de Terranova, qui fut envoyé à l'entrevue de Cologne dans le but de pacifier les Pays-Bas.

² Louis Boisot. Voir t. IV, p. 508, et *TE WATER*, t. II, pp. 249 et suiv.

³ Tous ces bruits de négociations avec le Prince d'Orange étaient faux : quant aux succès des assiégés de Leiden, ils sont très vrais. Voir à ce sujet les ouvrages que nous avons cités plus haut, p. 137, à propos de ce célèbre siège, et la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 149, 158 et suiv., 166, 168 et suiv.

se refaict; aultres dient qu'il est empoisonné, et qu'il ne peult vivre ung mois ¹. Peult estre que sur cette buffe l'on ne veult entrer en accord. Toutefois s'il meure avant que aions recouvert ce qu'est perdu, je ne pense poinct que faisons grand prouffict à sa mort.

Ceux que retournent en vertu du pardon dient que Hollande est recouvrable si l'on lessoit faire à ceulx du pays mesmes, en faisant seulement deux fortz pour empescher les commerces aux villes; mais l'Espagnol ne se fie en personne, et veult tout faire luy-mesmes pour avoir l'honneur seul; aussi gaste-il tout. Aulcuns dient que c'est pour faire durer sa solde, que luy grèveroit perdre par une paix.

Noz povres Malinois n'avoient poinct heu assez de mal; ilz ont encores perdu cinq petitz batteaux près d'Anvers, chargez de moluez ², scardischs ³ et aultres provisions de poisson secq, *in conspectu nostrorum Hispanorum*, que ne sont hardiz, si non où il y at à prendre et contre les femmes.

Il y at advenu ung mauvais acte à Valenchiennes, où que s'estant combattu ung Allemand et ung Espagnol, et l'Allemand pour ses plaies porté en l'hospital, l'Espagnol avec ses compaignons y sont survenu; et après avoir faict par samblant leur dévotion en la chapelle, se sont après miz à hascher en pièces le povre Allemand, couché en son lict; qu'est ung très mauvais et cruel acte, et ne se doibvent esbahir si ilz sont abhorriz ⁴.

L'on at rebaptisé les boullevoardt du chasteau d'Anvers, que debvroit avoir donné son nom, puisque elle at payé les esteufz.

J'entendz que l'on est après pour contenter aulcungz chiefz de compaignies des seigneuriez confisquées, et que l'on at donné en paiement à ung Conte de Schauemburch ⁵ les biens de Battemburch; que l'on at présenté Vianen qu'estoit au Sieur de Brederode au capitaine Schinck, qui at respondu qu'il avoit à faire d'argent et non pas de seigneurie pour paier ses gens, et qu'il n'avoit moien de les contenter sans deniers. L'on veult don-

¹ Requesens, sans y ajouter foi, fit part au Roi de ces bruits. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 169. Néanmoins le Prince était très malade. (GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 58 et suiv.)

² *Molues*, morues.

³ *Scardisch*, cabillaud séché.

⁴ Cette nation, dit Morillon autre part, « se faict abhorrir par son insolence, de sorte que l'on tiendra

« infâmes celles que s'allieront avec eulx. » (*Ibid.*, 290 v°.)

⁵ Le comte Othon de Schauenbourg. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 80.

ner Gaesbecque¹ au Duc Érich, auquel on doit mille florins, pour lesquels il n'at fait aultre service que de destruire le pays. Cecy sera renouveler les douleurs de la Dame d'Egmont, que les at passé en partie audict Gaesbecque. Les gens du Duc Érich sont en partie en France, où sont allé, pour le service dudict Roy de France, 4,000 chevaulx qui n'y vond pour bien faire.

L'on traicte le mariaige de la fille aînée de Madame d'Egmont avec le Conte de Haultkerke², filz du feu seigneur de Gaesbecque; mais l'on envoie premier au Roy pour avoir aggréation du mariaige et quelque dot pour la Dam^{lle}.

J'ay entendu, estant en Anvers, que Sa Majesté envoie par deçà Monsr Hopperus pour estre président du Privé Conseil, et que l'advocat fiscal de Brabant vad en son lieu³. Que si ainsi est, sera practiqué par le Duc d'Albe, que ad ce compte, seroit remiz sur ses piedz; ce que je ne sçauriois croire, s'il est vray ce que aucuns bien privez du Roy escrivent que quant ledict Duc entra vers Sa Majesté, ilz se regardèrent tous deux, sans parler ung seul mot.

Je n'entendz poinct que le marquis Chappin Vitelli parte encores. Il est peu content, et selon qu'il rencontre, il dégorge mille choses. Je voudrois qu'il ne fust logé si près de Mr de Champaigney, qu'est cause qu'ilz se veoient souvent.

Il n'y at plus mention de la venue de Pierre de Melendes⁴, que fust esté mectre les affaires en trop grand hasard.

C'est merveille qu'avez si peu de nouvelles du Roy en telle conjuncture,

¹ Gaesbeek, terre dont Lamoral, comte d'Egmont, avait fait l'acquisition le 4 octobre 1565. Erick de Brunswick en avait offert un prix de 210,000 florins Carolus; mais elle fut adjugée à d'Egmont. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. 1, p. 156.

² Éléonore d'Egmont, l'aînée des enfants du comte d'Egmont, épousa Georges de Hornes, comte de Houtkerke, vicomte de Furnes, seigneur de Gaesbeek, Stavelo, Braine-le-Château. La comtesse d'Egmont demandait pour sa fille une dot exagérée, selon Requesens. Les dettes du comte sont considérables, dit-il, et permettent à peine de payer à sa veuve les 12,000 florins qu'elle perçoit annuellement. Le jeune homme qui prétend à la main d'Éléonore n'a pas de valeur personnelle; il est très tranquille. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 147, 148.

³ Jean Boisshot. Voir t. IV, p. 119.

⁴ Voir plus haut, p. 48, au sujet de ce personnage. Il ne pouvait plus être question de lui au moment où Morillon écrivit cette lettre. Melendez était mort depuis le 6 septembre 1574.

comme l'on se treuve à présent. Il est certain que de ce costel là *dormitur in utramque aurem*¹. Mais il polroit bien estre que dedans peu de temps ilz seroient resveillé, et qu'ilz auroient leur tour tout ainsi comme les aultres ont heu. Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} faict grande charité de faire si grandz et continuelz offices vers Sa Majesté pour remectre ces povres estatz en repoz, sans lequel ilz yront à perdition. Et sont désià les choses si advanchéez qu'il faict à craindre que tous remèdes viendront tard. Aussi c'est longuement attendu devant que les applicquer; et je tiens que ne fût que la peste est tant générale en plusieurs lieux, que désjà se seroient levez quelque populace; et encores que ledit mal s'augmente à Gand et autres lieux de Flandres, si n'y sont pourtant domptez aulcungz mauvais espritz que commencent à mouvoir, dont les Estatz ont assez adverti Son Ex^{ce}, luy remonstrantz qu'il se peult souvenir en quelle peine elle s'est treuvée avec ceulx de sa nation en Anvers; mais que si le mal vient en Flandres, qu'il ne le sçaurat si tost ny si bien remédier, comme il at faict ce d'Anvers. Le poinct est que l'on at envoié le commiz Reingot pour induire les quatre membres de Flandres d'accorder, au lieu du service aux chevaulx légiers, neuf florins par mois à chacune teste, sans de ce faire déduction sur leur cote aux deux millions, que seroit une autre ayde; car l'on y enverroit tous les chevaulx-légiers. Dieu!doint bon conseil à Son Excellence, et à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} très longue et bonne vie.

¹ Les affaires s'expédiaient d'une manière désespérante en Espagne. Voir ce que nous en citons au t. IV, préface, pp. v et vi.

LXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. II, 286-287.)

Bruxelles, le 28 septembre 1574.

Monseigneur. Je me suis bien apperceu que le Commendador Maior et Mons^r de Champaigney se picquent. quelque samblant qu'ilz se montrent ¹. Tant y at que le Duc d'Albe ne hayt jamais tant votre frère que le Commendador ne le hayt encores dadvantaige. Et ne se peult tenir Roda de donner aulcune fois là où il se treuve quelque touche à Mons^r de Champaigney, comme le luy rapporte Arias ², auquel encores qu'il se démontre peu content de Roda, je ne me vouldroie confier si j'estoie au lieu de Mons^r de Champaigney, qui n'at esté appellé au Conseil d'Estat depuis que le Commendador est là; mais souvent y est appellé son émule, le chastelain ³, pour lequel Son Ex^{ce} at fait vers ceulx des Estatz de Brabant ce qu'il at peult, affin qu'ilz le vouldroient habiliter pour le terme de trois mois à demorer avec sa charge ⁴, ou de en son lieu recepvoir son filz, que n'at que deux ans, et que luy demore son lieutenant. Il est respondu quant au premier poinct qu'ilz ne peulvent contrevénir aux privilèges et qu'ilz ont escript au Roy, et quant au second, que quant il serat en eaige pour faire serment, qu'ilz feront voluntiers ce dont l'on les requiert. Aucuns estiment que aiant le Commendador demandé si court terme, qu'il ne doibt icy demorer dadvantaige; et desjà dient ses gens qu'il s'en vad. Je croidz

¹ Dès le 10 août 1574, Requesens insistait auprès du Roi pour qu'il éloignât Champagnay d'Anvers. (*Correspondance de Philippe II*, p. 128.) Plus tard, le 6 septembre 1574, il propose, pour s'en débarrasser, de l'envoyer à l'étranger. Voir *ibid.*, p. 137. Champagnay était à la fois patriote et serviteur fidèle du Roi. Il n'était ni Espagnol, ni Gueux, mais Belge, peut-être un peu léger.

² Arias Montanus. Voir plus haut, p. 51.

³ Le châtelain, c'est-à-dire Sancho d'Avila, châtelain d'Anvers. Voir plus haut, p. 9.

⁴ Les États de Brabant avaient insisté auprès de Requesens pour que les fonctionnaires du Brabant fussent Brabançons avant tout, selon le droit public.

plus tost que s'il heut une fois obtenu ledict terme, il heut après prorogué bon gré malgré tout le monde.

Lesdits Estatz ont envoieé en Espagne leurs requestes; mais j'entendz que c'est par ung homme fort impertinent que je ne congnois. Il s'appelle Hille; et l'on me dit que le Duc d'Albe at aultrefois commandé qu'il fust chastié, et qu'il luy fera une trousse pardelà, où l'on dit que le Duc de Médina¹ at crédit s'il fut pour s'en bien servir.

L'on parle fort à Anvers que Mons^r d'Havret doit succéder à Mons^r de Champaigney; et ont dit aulecuns courtisantz que le Commendador se vouloit loger en son logis, qui dit leur avoir respondu qu'il en seroit bienaise, moiennant qu'il se peult retirer en sa maison. Sur ce quoy je luy respondis s'il pensoit s'y trouver bien, et qu'il debvoit penser qu'il se treuveroit hoguiné² là, si l'on sçavoit qu'il fust sorti d'icy avec mauvaise grâce. Il respondi qu'estant dans sa maison, il seroit hors de ce dangier et que plus-tost se yroit-il tenir en Italie jusques ce monde se changit. Mais j'ay congneu à quelque propoz, auquel il s'est coppé, qu'il doit parler plus loing de sa pensée; car je l'ay veu en peine de ce que l'ung de ses gens, que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} heut bien voulu avoir demandé ung estat, craindant qu'il l'habandonnit; sur ce que je lui respondis qu'il y at plus de dangier que vous l'habandonnez, puis que parlez de vous retirer: car lors n'auriez vous à faire de luy; et je tiens que ne voudriez qu'il vous suivit: car ce seroit luy faire perdre son temps; ad ce que l'on demora muët.

Monsieur d'Havret publie qu'il parte vers Espagne pour demander au Roy récompense, qui penserat avoir assez faict pour luy, l'ayant honoré du tiltre de Marquis. Je me doute qu'il y proufficterat peu, et qu'il se fera congnoistre combien il est légier.

Je me suis riz aiant veu Roda logié chez les Fouceres³, pour ce qu'il at entendu que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} et feu son père y logeoient. Il y avoit ung Conte qui y demandoit estre, mais l'on disoit que c'estoit ung lieu que l'on avoit tousiours exempté; mais le susdict n'at cessé jusques il y at esté miz.

J'ay tenu propos à Mons^r de Champaigney sur l'opinion que l'on at qu'il

¹ Juan de la Cerda, duc de Medina-Celi.

² *Hoguiné*, chagriné, importuné.

³ Les Fougers, banquiers célèbres établis en Allemagne et à Anvers. Voir t. IV, p. 434.

descouvrit sa charge à Mgr le Duc d'Arschot. Il diet que ce fut le Duc d'Arschot qui luy en parla, et qu'il tient que cela venoit de la maison de Berthy¹ où se faisoient les despesches. C'est ung poinct dont ces honnestes gens le battent et que d'Avila compte là où il se treuve, qui est fort en grâce de Sonnius², qui at faict ce qu'il at peult vers certains abbez pour seconder la demande que le Commendador Mayor faisoit pour luy; dont lesdictz abbez ont reprins verement ledict Sonnius, que commence à raffiner. Les Estatz hayssent d'Avila, et vouldroient avoir Mons^r de Champaigney.

Il est, comme Vostre Ill^{me} Sg^{rie} dit souvent, que noz gens ne veuillent servir et enraigent de ce que après l'on ne les prie. Je le ditz à propoz de ce que Mons^r de Berlaymont s'est retiré pour quelque temps en ce lieu. Il devient roigneux et est traveillé de la goutte. Je tiens qu'il at faict des excès aux lieux où il est allé renouveler les loix, et qu'il suivra Noircarmes.

Mons^r d'Hiierge³ est parti passez huict jours pour aller délivrer le Sr Don Fernande, que sera bien ayse de se veoir hors d'enfer. Le Conte de Meghe⁴ s'en vad en Gheldres pour y tenir le lieu de son frère.

Ainsi que j'ay recommandé l'affaire d'Arras à Monsieur d'Assonleville pour le protonotaire⁵, je luy dietz que Mr d'Ypres⁶ avoit faict bonne rescription de luy et de Mr de Fromessant⁷. Je luy nommay aussi ceulx que l'on at desnommez par dessus les deux susdictz, que sont Pori⁸, le Doien dudict lieu⁹ et le prévost de Cambray¹⁰, que sont cinq, par où Vostre Ill^{me} Sg^{rie} peult veoir que Mr le Président at mis une bourde en mes mains, je ne sçay à quelle fin ou propoz; car je suis seur que je ne luy ay jamais faict démonstration ny à homme qui vive que mon but vad là. Mais je suis

¹ Jean-Baptiste Berty, secrétaire du Conseil d'État. Voir t. I, p. 58.

² François Sonnius, évêque d'Anvers de 1570 à 1573.

³ Gilles de Berlaymont, Sr d'Hierges, souvent cité dans les volumes précédents.

⁴ Charles de Brimeu, comte de Meghem.

⁵ Pierre Mouchet, protonotaire, Sr de Château-Rouillard, neveu de Granvelle. Voir plus haut, p. 141.

⁶ Martin Riethoven, évêque d'Ypres de 1562 à 1583.

⁷ Fromessant. Cette famille, originaire d'Artois, a été alliée aux de Beauafort.

⁸ Louis Pori ou Pory, archidiacre à Arras.

⁹ Nicolas Lengaine, doyen à Arras, mort le 7 octobre 1586. Voir *Gallia christiana*, t. III, col. 568.

¹⁰ Robert de Forvy, prévôt du chapitre de Cambray en 1562. Voir *ibid.*, col. 68.

bien aise que la chose vad ainsi, affin que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} soit plus résolue pour son nepveur qui le mérite. Je diray bien une chose que si Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} le treuvoit bon, je diroie à Mr le Président, une fois en divisant, que lediet Assonleville m'auroit nommé les susdictz cinq incidamment, pour voir ce qu'il diroit, combien que je pense qu'il treuveroit son échappatoire, disant que luy n'auroit nommé par ses lettrez, et que si son opinion n'avoit esté suivie, que du moingz auroit-il faict office d'amy ; car quant je luy ay dict que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} estoit joieuse que l'on avoit retreuvé les papiers de Renard ¹ et qu'il estimoit que l'on en feroit milleure garde, non pas pour nuire aux deffunct ou aux siens, mais pour aultre occurrence que polroit survenir, il me dict qu'il ne sçavoit si c'estoient les papiers que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} pensoit, mais trop bien que l'on avoit treuvé des papiers chez le vieil Vander Aa ², sans sçavoir ce que c'estoit.

Si Hopperus vient, l'on verra comme il s'accordera avec Viglius. Tant y a qu'ilz sont Frisons tous deux et conséquamment *Anglosaxones*, que jouent volontiers de la queue; et ad ce que je puis veoir Mr le Président se double que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} soit appelée en Espagne. Ce que me le faict croire est que, depuis quelque temps, il at escript plus souvent à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} qu'il ne soloit.

Les Gueux nous menassent qu'ilz viendront enfondrer le Sas de Gand pour inunder la ville, que at du mal assez par la peste. La chose est faisable, et s'en sentiroit Termonde et aultres villes. Dieu nous en garde.

Le Bredenraed d'Anvers ³ ne s'est encores résolu quant à la pétition, combien qu'ilz ont esté plusieurs fois ressamblez. Ceulx de ceste ville mectent pour condition que l'on fera deslogier les estrangiers, que irriterat beaulcop. Mais les cucurs sont si enflambez partout, qu'ilz ne sçavent plus dissimuler.

¹ Simon Renard, diplomate. Voir sa notice, t. I, p. 505, note 4, et TRIDON, *Simon Renard, ses ambassades*, etc. Besançon, 1882.

² Jean Vander Aa, secrétaire du Conseil privé en 1562, puis secrétaire d'État. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, p. 420.

³ *Bredenraed* ou large conseil d'Anvers, sur lequel nous donnons des explications t. IV, p. 551.

LXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. II, fol 297.)

—
Sans date (septembre 1574).

¹ pour debtes de la ville, dont les créanciers et rentiers se plaident partout.

Je faictz ce que je puis pour solliciter l'immunité du clergié de Malines. Dieu doint qu'il proufficte.

Ce at esté le maistre d'hostel de Madame d'Arremberghe que m'at dict que doibz Fridberghe elle avoit dévotion de visiter Nostre-Dame de Loraitte, et mériter le jubilé de Rome. Je me rapporte ad ce qu'en serat.

V. I. S. a raison de faire l'oreille sourde à Arias Montanus, que le Président at tousjours dict que c'est *magnus ardelio*. Il gouverne le Commandador paisiblement, et touttefois n'est amy des Jésuytes, que sont pour le paier. Il receoipt plus de lettres et pacquetz du Roy que le Commandador. Je l'ay tousjours tenu pour legier, comme sont ceulx que parlent sans cesse, comme il faict, fondé du tout sur la gloire, ainsi que se veoidt par ce qu'est passé par ses mains. Et je tiens que la Bible que feit imprimer le cardinal Ximenez ne doibt rien ou peu à celle qu'il at miz avec si grand apparat en lumière, que couste chier à Plantin. Le susdit souffriroit bien que l'on le honnorit de toutes singularitez. Je tiens pour moy qu'il at plus de coulpe à la statue du Duc d'Albe ² [que ung fort *privado* ³ du Roy escript estre hosté pour non offenser dadvantaige ceulx de pardeçà], que le Duc mesmes, lequel toutesfois l'on escript estre mal veu et traicté de Sa Majesté; et que encores qu'il compare journellement en court, il n'entre au conseil, demeurant en une avant-chambre ou garderobe, où les officiers

¹ Le commencement et la fin de cette dépêche manquent.

² Arias Montanus était l'auteur de l'inscription tracée sur le piédestal de la statue du duc d'Albe.

³ *Privado*, familier.

d'icelle luy portent peu de respect, et à peine se lèveroient, estantz bien assiz, pour luy faire place. Aulcuns m'ont dit avoir veu lettres que ses affaires et celles de son filz ne sont en guères seur estat, et que de Vargas n'y at non plus de mention que s'il ne fut jamais esté au monde.

Les prélatz et nobles de Brabant sont d'accordz avec Son Ex^{ce}. Aussi sont aulcuns premiers membres icy et en Anvers. J'espère bien de Bois-le-Duc. Mais je ne sçay comme l'on sera convenu quant au centiesme. Si est ce que je tiens que M^r de Berlaymont et le Président ne trouveront tous les moiens que les feroient mectre la main à la bourse, et que où eulx passeront, V. I. S. passera aussi.

Ledit Président me dit que M^r de Berlaymont se vante qu'il at le mot du Commendador pour Tournay, que toutesfois est le coup du maistre. Le Président dit qu'il veult tout avoir, et qu'il se rend par ce boult fort odieux, que seroit peu, si pour y parvenir, il ne lessoit de en plusieurs choses faire son devoir. Trop bien le faict-il à honnir en derrière.

Pour ce que je ne tiens minute de ce que j'escriptz, et mesmes de ce que concerne Affleghem, je désireroie que vostre secrétaire m'envoiasst coppie de l'article contenant ce que me sambloit lors se devoir escrire aux moisnes; car estant désià quelque temps passé, je ne me souviens si bien de tous les poinctz, avec ce que j'ay la mémoire fort courtte, et je feray pour l'advenir dresser les minutes par Monsieur le doien de S^{te}-Goele ou le secrétaire de ceste vostre court.

Puisque l'on n'at nouvelles d'Affricque, j'espère que, comme vous dictes, c'est bon signe; car s'il y avoit aultre chose, les Turcqz en feroient voler le bruiet par tout.

L'on ne diet poinct où qu'est le Roy de France. L'on verrat tost quel pied il prendra doibz qu'il serat en France. Je tiens avec V. I. S. que luy et les siens auront peu de crédit en Poloigne, pour y faire ung nouveau Roy à sa poste.

M^r de Rassenghien ¹, ad ce que je puis veoir, s'est despétré de la commission que tient le seigneur Don Fernande, au lieu duquel yrat Monsieur de Hierge, en ce que M^r de Champaigne at travaillé affin qu'il parte tost. Je verray volontiers le Sieur Don Fernande hors de sa si pénible et dan-

¹ Maximilien de Gand, dit Vilain, S^r de Rassenghien. Voir sa notice, t. II, p. 76.

gereuse charge; quant ce ne seroit que pour la question que je veoidz se lever entre luy et Valdez¹, que, quelque doux et saige qu'il soit, est de la nature des aultres avaritieux et vindicatifs, aiant empesché par sa presumption que l'appoinctement que ceu'x de Leyden, du moins aulcuns principaulx bourgeois catholiques practiquoient vers ledit Sgr Don Fernande² par quelques bourgmestres d'icelle ville que se sont retirez à Utrecht, n'at heu succès, aiant deffendu à Marco Carduini³ qu'il ne lessast passer la trompette dudit Sr, accompagné d'ung bourgeois de ladite ville; et ledit Marco at plustost obéy audit Valdez que au capitaine général et gouverneur d'icelluy, craindantz tous deux que, par ce boult, le sacq leur eschapperoit; qu'est bien ce que ces bonnes gens ont bien en plus grande recommandation, sans avoir esgard au service de S. M. et bénéfice du pays. Touttefois ilz ne peulvent mal faire. J'entendz que Son Excellence dit qu'elle aimeroit mieulx perdre le bras que de veoir ce sacq, que seroit divertir la dévotion que les aultres villes polroient avoir de se rendre, puisqu'il n'y auroit espoir d'eschapper le saccaigement d'ungne nation si avare et cruele. Ad ce quoy Son Ex^{co} peult remédier si elle escript ausdits Valdez et Marco en telle sorte qu'elle doibt pour réprimer une telle outrecuidance; et je tiens qu'elle l'aurat fait, s'il soit vray ce que l'on nous at dict hier que Valdez auroit permiz que ceulx que le seigneur Don Fernande avoit envoié vers Leyden polroient parlementer et traicter. Aultres dient que ladite ville at esté revictaillée par une marée, que l'on dit en flammeng *Sprinck Vloet*. Si cela fut vray, Valdez debyroit estre chastié d'avoir empesché, par sa convoitise et audace, le recouvrement d'ungne si importante ville; dont je ne diray davantage, estimant que ledit Sieur

¹ La question dont il s'agit se rapporte aux démêlés entre Valdez et Don Ferdinand de Lannoy, avec lequel les bourgeois de Leyden désiraient traiter de leur soumission de la ville sans l'intervention de Valdez, commandant de l'armée espagnole devant cette ville. Voir ΜΕΝΔΟÇA, t. II, p. 264.

² Par une lettre du 21 septembre 1574, le mestre de camp Valdès informe Requesens que, depuis cinq jours, le comte de La Roche a à Wormont un trompette et deux bourgmestres avec lesquels il parle. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 161. Les habitants de Leiden avaient refusé de traiter avec Valdès; mais ils voulaient entamer des négociations avec le comte de La Roche. Voir *ibid*, p. 167, et ΜΕΝΔΟÇA, t. II, p. 261. Valdès prétendait, d'après ΜΕΝΔΟÇA, qu'à lui seul appartenait le droit de traiter.

³ Marco Carduini, commandant d'un régiment de Wallons au service d'Espagne pendant le siège de Leiden. ΜΕΝΔΟÇA, t. II, pp. 265, 293.

en advertit V. I. S. Et si elle est une fois revictaillée, il y aurat bien à faire de la recouvrer, puisque le temps fera doresmais pour elle. Et ne sera la feste passée que nous gens n'y aient receu dommaige s'ilz ont vaillu une preune.. .

LXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t II, fol. 510, 512, 515.)

Bruxelles, le 4 octobre 1574.

Monseigneur. Je n'ay entendu aucune conqueste de villes importantes faicte par Chappin Vitelli, qui n'at esté plus avant que Gorcum et Bommele, aiant le Sgr Don Fernande manié ce de Leyden, où l'on avoit bonne envie de retourner soubz l'obéissance de Sa Majesté si Valdez et Marco Carduini ne l'heussent empesché¹. Aussi ny at y heu grande discorde entre les Espaignolz et Wallons. Du surplus dont l'on avoit si libéralement escript par delà, j'ay dit ce qu'en estoit par mes précédentes, mesmes touchant l'accord, dont ne se parle plus. Il est vray que Don Bernardin de Mendoca² at esté fort encaressé de la Royne d'Angleterre; elle sçait pourquoy elle l'at faict.

L'on at parlé que le Prince d'Orenge vouloit faire quelque levée au Palatinat; mais cela ne s'est continué, et est maintenant tard. Son Ex^{ce} samble voulloir hyverner en Anvers, au regret des officiers et courtisantz, puisqu'il y faict si chier et dangereulx pour la peste, aiant esté infecté le logis de Monsieur Damhoudre³ que s'est icy retiré. Touttefois aucuns dient qu'elle se doit treuver icy le xi^e d'octobre.

¹ Voir à la page précédente.

² Bernardino Mendoca, auteur des *Commentaires* sur la guerre des Pays-Bas. Dans la notice qui précède le tome I^{er} des *Mémoires de Mendoca*, traduits en français, l'éditeur donne p. xv des renseignements sur la mission de ce diplomate en Angleterre.

³ Josse de Damhouder, conseiller du Conseil des finances, mort le 22 juin 1575. Voir t. IV, p. 158.

Si le Roy de France aime le repoz pour son indisposition et s'adonner à ses plaisirs, cela luy polroit faire à faire quelque mauvais marchiet avec les Hugonotz, dont Dieu le garde ; l'on dit qu'il ne veult ouyr parler de la nouvelle religion. Je craindz que procurant le repoz de son royaume, il nous jecte la guerre par cy pour occuper sa noblesse.

J'ay veu la lettre d'Hopperus et son discours que certes me semblent bien gonflez avec beaucoup de répétitions et subdivisions ¹. Il n'est pas l'homme pour donner des grandz expédiens, et ce qu'il dit a-t-il en partie de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}. Il me semble qu'il at oblié ung principal moien, que seroit de rendre les biens indifféremment, avec condition que ceulx que ne voudroient vivre selon l'ancienne religion romaine, se debvrirent retirer en aultre pays : cela rappaiseroit beaulcop de troubles, et les grandz ne voudriont icy retourner, craindantz que avec le temps, l'on leur polroit faire quelque mauvais tour. Si l'on adjoustoit que les estrangiers ne seroient entremiz en estatz ou offices, je tiens que ces deux pointz rappaiseroient tout le monde et que l'on verroit nouveau siècle. Je suis esbahi que Hopperus laisse sortir un escript de ses mains si mal fagotté et d'ung si povre stil et langaige. J'adjousteray qu'il faict fort à plaindre qu'ung aussi grand Roy n'at aultres gens près de soy. Il est certain que Hopperus n'at pas tousjours tenu tel langaige du Duc d'Albe qu'il at flatté desmesurément. pensant par là faire l'appoinctement de son genre ², et de sorte que le Duc le désestimoit avec ses lettres. Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} faict fort saignement de ne se mesler de ce jeu que polroit couster chier à Hopperus, estant ledit Duc ung docteur pour luy rendre son cheange, et Çayas ne dormira. Aussi ne fera Roda, que je suis esbahi que ledit Hopperus ose toucher si ouvertement ; dont il ne peult estre que le Commendador ne se ressent, qui at aussi sa part au discours, et mesmes en ce qu'il auroit adjousté au pardon, qu'est mettre sus une belle dispute, dont il les fault lesser convenir. Car je pense bien que le Roy aurat communicqué ledit discours au Commendador, qui cherchera et peult estre trouvera estouffe pour donner ung coup de baston à Hopperus,

¹ Il s'agit du mémoire sur la pacification des Pays-Bas, envoyé par le Roi au Grand Commandeur le 19 août 1574, et dont celui-ci rendit compte à son souverain le 16 septembre suivant. L'analyse qu'en donne Requesens est imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 152.

² *Genre* pour *gendre*. Corneille Vander Myl était le gendre de Hopperus. Voir ce que nous en avons dit plus haut, p. 179, note 3, à propos de l'amnistie.

que Sainte-Aldegonde dit estre ou avoir esté memnoniste¹; ce que s'il vient à congnoissance, souffriroit pour le defferrer, encores que je pense que ce soit calumnie, comme telz belittres sont bien aises de machurer² les gens de bien. Il osit bien dire à feu Mons^r d'Arras qu'il sçavoit mieulx qu'il ne disoit, *ut notam inureret*. Touttesfois tout le monde sçait comme il at esté, et comme il est mort.

Dieu nous doit bonnes nouvelles de la Goulette, et que Don Johan la puist secourir en temps. L'on dict icy que les Turcqz sont estez reboutez le xx^e du mois passé de l'assault³. J'actendz avec extresme désir ce que en dira Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} par ses premières. Comme Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} m'at donné licence de parler du contenu du discours que dessus, sans dire dont il venoit. j'ay ce soir demandé à Mr le Président ce que c'estoit de la venue de Hopperus, et quelles lettres il avoit de luy. Il me dit qu'il en avoit du xxix^e du mois passé; mais qu'il n'y avoit aucune mention de sa venue. Je ditz que j'avoie ouy parler et veu quelque discours pour remédier à ces troubles, que l'on disoit estre de Hopperus. Il me demanda quelz poinetz il y avoit; je luy ditz aucuns, et mesmes de ce que l'on avoit cheangé au pardon. Il me dict: que l'on n'y avoit changé chose aucune et que quiconque disoit cela, qu'il avoit tort, et que seulement y avoit-on miz ad ce qu'estoit venu d'Espagne la clause de *committimus*, sans rien toucher, adjouster ou diminuer à la substance; mais qu'il estimoit que tel escript que j'avoie veu estoit forgé par deçà, comme il s'estoit fait par cydevant contre Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}. Et oiant ce, je ditz qu'il pourroit bien estre, pour le lesser en son opinion. Il se plainet fort de Hopperus, et dit qu'il luy at esté double et desléal, tant vers les Seigneurs qu'en Espagne; et n'est de hier ni d'aujourd'hui qu'il se démontre mécontent de luy.

Mr d'Havret m'at dit que depuis xii jours il avoit escript à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}. Ad ce compte il auroit cheangé de volonté qu'il m'at dict aultrefois estre de non plus luy escripre. Il m'at dict qu'il vad en Espagne, mandé du Roy et du duc de Medina-Celi, *quod vix credo*, et non pas pour se

¹ *Memnoniste*, mennonite, c'est-à-dire disciple de Mennon, anabaptiste pacifique, qui répudiait les crimes reprochés à ses coreligionnaires militants, tels que Jean de Leiden, etc.

² *Machurer*, meurtrir.

³ Le 22 juillet, les Turcs commencèrent le siège de la Goulette et la prirent d'assaut le 24 août.

charger d'aucune commission des Estatz, mais pour demander les xxviii mille florins que le Roy luy doibt, duquel il dit qu'il ne voudroit prendre en paiement le marquisat, mais qu'il entend demander terres pour son deubt. Ses gens ont très mal vescu, et ceulx de Mons^r de Champaigney ne leur doibvent riens, et ont faict des actes exécrables et pires que n'at encoires faict aucune compagnie Wallonne.

M^r de Berlaymont hoigne ¹ plus qu'il ne feict oncques, et se dit povre, et que l'on traicte mal son filz aisé. luy donnant seulement deux mil escuz, là où Don Fernande et M^r de Noircarmes ont heu si grand traictement, et dict que pour éviter celluy, l'on at accordé à Don Fernande son congié ².

Je craindz qu'il n'aurat gueres de gré vers le Commendador Maior et Roda; et l'on vad justiffiant Valdez qu'il at faict ce qu'il devoit de ne lesser passer la trompette vers ceulx de Leyde, puisqu'il n'estoit adverti de son chief ledit S^r Don Fernande, que l'on dit luy avoir escript, mais que les lettres ne sont estez adressées. Ainsi le compte M^r de Berlaymont, abrevé de ceulx qui ont desguisé ce faict, duquel ledit S^r Don Fernande s'est merueilleusement ressenti; mais ceulx d'Espagne ne peulvent mal faire ³.

Je renvoie la lettre et discours de Hopperus, duquel M^r le Président se plainct qu'il luy at esté double et desloyal tant vers les Seigneurs qu'en Espagne. L'on verra, s'ilz s'entrevoient, quelle mine ilz tiendront; mais ce n'est d'hier ny de aujourd'huy que M^r le Président s'est desmonstré mal content de luy.

Les chevaux légers, que sont xxii compagnies, aiantz entendu que l'on les vouloit licentier, se sont amutinez, et ont chassé le capitaine Vargas et aultres chiefz avec les commissaires que leur apportoint x mois de paiement, au lieu qu'ilz dient que l'on leur en doibt xlii. Ilz sont vers Termonde, où l'on tient les portes serrées, et au quartier de Waes, où les villaigeois leur polroient bien faire une venue, s'ilz sont trop travailleez.

Les Geldrois ont envoie leurs députéz vers Son Excellence, la requerrant

¹ *Hoigne*, gronde.

² Voir aux Appendices.

³ « Je ne sçay quelle solution l'on donnera ad ce que ledit Valdez at retenu les lettres que le capitaine de Leyde at escript en response de celles du S^r Don Fernande. » (Note de Morillon.)

de leur tenir le traicté de Venloo, dont l'on se soucie peu, que polroit couster¹.

¹ Voir aux Appendices. Nous donnons ici une autre représentation des États de Gueldre du 30 mars 1575, par laquelle ils font connaître la triste situation de leur province et répètent ce qu'ils ont dit antérieurement. Le traité de Venloo, du 12 septembre 1545, est publié dans Dumont, t. IV, part. II, p. 261 :

« Hoichvermoegende Furst, Genedige Her. Na onser bereytwilligen dienstes erbiedinge tot U. F. G., twijvelen nyet dieselve alsooch in frisscher memorien hebben sullen, welcker gestalt wy van wegen deser Furstendoms Gelre ende Graeffschaps Zutphen, in die maent van Octobri lestleden, nyet sonder groote merkelike kosten U. F. G. verthoint ende geremonstreert hebben gehat den erbarmelicken, celendigen ende calamitosen staet, daerinne die bedrooftde onderdanen obgemelter Furstendoms Gelre ende Graeffschaps Zutphen alsdoen waren ende verseerden vermits verseheyden exactien, contributien, uuytlendischen diensten, lieningen, doortochten van ruyter ende knechten, daermede die selve onderdanen onlydelick worden bezwaert ende gepressert, biddende U. F. G. die selven in stat ende van wegen C. M., onsen allergenedigsten Heren, deser landen wilde erbarmen, ende van sulcke intollerabile onmenshelicke lasten ende boorden verlichten ende soulaigieren. Waerop U. F. G. ons by apostille beloefte ende die vertroesinge gegeven als dat men, na omganck der maenden van November ende December, van de lieninge der knechten oick ontleedicht sal werden, dat oick sobalde andere S. M. landen eenige contributien hadden bewillicht, men van dieselve die verstreckte lieninge soude restitueren, etc., mit diergelycke goede belofften. Ende alhoewel die verlichtonge der lieninghe daer na erlicker maten gevollicht, soe ist nochtans dat onlanex daer nae een grooten antal meutische Spanier in desen landen gevallen ende langer als een maent blyven liggen, den welcken men, vermits rooven, branden ende moorden, eenen grooten pennineck hefft moten opbrengen tot giene geringe besyn. gevoelt seven venlen Hoichduytsche knechten daer van nu merendeel alsooch in de Graeffschap Zutphen liggen. Ende soo men U. F. G. daer van durch eenen expressen courier schriftlick verstandicht hadden, dieselve belaeft binnen corte daegen gelt te senden, daermede sy gesedicht gecontentert ende affgedauct sollen werden, daer op nochtans overal nyet gevoelt; twelek men nyet genoich en kan verwonderen, nyet wetende in wat meyninge sulcx alles in vergeten gestalt; jae dat mehr is, so hebben die spaensche soldaten itsont binnen Amersfoort in garnisoen liggende ende Juliano Romero den getrouwen onderdanen daer ombarent beroofft, oer huysen, bergen ende moelen afgebrant, die luyen gevangen ende viantlicker wyse ransont, wie dan oick die ruyter onder capiteyn Aurelio in oeren afftocht dat beste deel van den dorpe Eede (Hedel) affgebrant. Twelek die Hoichduytschen mit branden ende fangen oick onderstaen to doen. Ten consideratie van twelecke ende mede gelet opte uuyterste desolaetheyt ende armoet deser landen, die meer nyet lyden oft draegen en kunnen, bidden seer dienstelick ende oetmoedelick du U. F. G., in naeme hoichst gedaechter C. M., gelieven wille dese landen van sodaningen vangen, spaunen, branden, rooven, moorden ende viantlicke rantsoninge genedichlick to verlichten, schutsen ende schermen, volgende die conincklicke belaeften ende toesaegen, daeruyt men mocht sien ende spoeren dat men van wegen S. M. nyet gemeynt en were die landen ende derselver ingeseten getrouwe onderdanen int geheel ten besten to geven ende laeten verwuesten. Ende al syn nu wy der ongetwyvelter verhopinge sulcx also to sullen geschieden, bidden dannoch U. F. G. troostelick antwoert... » (*Archives de l'Audience, liasse 145.*)

Les villes qui ont presté aux Espagnolz¹ ont envoié leurs députés à Alost, où ilz consultent comme ilz debvront recouvrer leur prest sur la prochaine ayde, et y sont les députez de Lille, Tournay, Courtray, Valenchiennes, Tillemont, Bois-le-Duc, Maestricht, Deventer, Campe et Swolle. Je suis esbahi que l'on ne tiègne aultre regard de mectre tant de gens ensemble. Si ladite déduction se faict, ce sera une grande bresche à l'ayde, laquelle soit telle que l'on voudra sera de peu de valeur, selon que tout est impignoré et embroillé; et l'on vient si avant que de deffendre de ne paier nulles debtes ny rentes que Sa Majesté doit, tant sur son domaine et les aides que sur les biens confisquezz, sans tenir aulcung regard aux hypothecques précédentes ladite confiscation, dont il y at grand mescontentement. Enfin je veoidz que tant plus nous allons plus avant, et piz est-il.

L'on parle de la venue de l'armée de mer, encores que Pierre Melendes soit mort² et que soubz ombre d'assiéger Enchuse du costé de Tessele³; c'est pour jecter encores des Espagnolz par deçà. S'ilz ne viègnent mieulx dissiplinez et qu'ilz ne font mieulx que ceulx que sont présentement, il vaudroit mieulx pour Sa Majesté et pour nous que l'on les heut employé en lieu où l'on en at plus de besoing. S'ilz viègnent ce serat en bien mauvaïse conjuncture et saison, avec dangier de se perdre, si les forces des ennemiz les rencontrent.

¹ Les villes et même des communes rurales faisaient aux troupes espagnoles des avances soit en argent, soit en vivres, dont le total, souvent contesté par le Gouvernement, devait être défalqué des aides consenties au souverain par les États. Nous donnons plus loin en note l'acte relatif à cette réunion.

² Il était en effet mort le 6 septembre 1574.

³ Tessel ou Texel, île entre la Zuiderzée et la mer du Nord.

LXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. II, fol. 516.

Bruxelles, le 11 octobre 1574.

Monseigneur. Aiant respondu ailleurs à une partie de la lettre de V^{tre} Ill^{me} et R^{me} S^{rie} du 1^x^e du mois passé, je reprendray aucuns pointz d'icelle concernantz M^r de Champaigney, du quel je me suis bien apperceu estre véritable ce que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} dit de luy, qu'il ne pense rien moins que à sa retraicte, encores qu'il en face ouverte démonstration, tant de bouche que par lettres vers Louis de Requesens et le Roy ' mesmes ; et polroit estre qu'il se trouveroit bien esbahi si l'on le pregnoit au mot, et qu'il se veit pour toute sa vie escarté de Court, et que l'on ne tiendroit compte de luy ; ce que Morillon luy at représenté, auquel il a respondu ce que Granvelle en aurat entendu par ses précédentes. Le dict Morillon at opinion que M^r de Champaigney s'appuit du duc de Medina Celi, que je tiens trop faible pour le soubtenir, et que quant il voudrat faire office, le Roy luy polrat monstrier les lettres par lesquelles M^r de Champaigney luy demande si expressément son congïé ; ce qu'il ne devoit faire sans l'avis de Granvelle, qui at raison de dire qu'il est subit en ses résolutions. Dieu doint qu'il luy en pregne bien, mais il ne devroit estimer honte de consulter son aîné tant expérimenté, et qui gouverne roiaulmes. Morillon me dit luy avoir parlé tousjours clèrement et rondement, quant il luy a demandé avis qu'il tient avoir esté en choses que M^r de Champaigney avoit délibéré de faire, comme de retourner en Anvers et aultres menutés, pour gagner opinion de suivre conseil, aiant demandé le mesme et peult-estre à mesme fin à Viglius, Bave et Roda. Je le veoidz mal satisfait du Président Froissard² et doibz longtemps, et dit qu'il tient formelement le parti de Besan-

¹ Voir la lettre de Champaigney au Roi, du 20 août 1574, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 158.

² Jean Froissard de Broissia, d'abord professeur à l'Université de Dole, fut appelé à la présidence du

çon et du conte de Vergy ¹; je n'ay rien entendu que Colotte ² seroit licencié ny les causes pourquoy.

Sur ma foy, je me suis bien douté encores que je n'en voulluz faire samblant à Granvelle, que ce du testament ³, sur lequel l'on at consulté par Morillon Elbertus ⁴, estoit une ruse; mais je m'asseurai bien que en ce Granvelle verroit cler; et s'il ne luy faict samblant de rien, comme si Morillon ne luy en eut point escript, M^r de Champagney sera trompé: car je tiens que à celle fin luy at-il déclaré ce point, affin qu'il le fait sonner aux oreilles de son maistre, autorisant son invention par l'avis dudict Elbertus, que procède à bonne foy.

Le bon est que l'on n'osera demander à Morillon s'il en at adverti Granvelle; et si l'on luy demande, il m'a dit qu'il respondra que non pour garder le secret, puisque l'on ne luy avoit donné charge d'en faire samblant. Je crains comme vous qu'il n'y ayt de la couverture en ce des meubles, et je voudroie qu'escripveriez une lettre bien expresse à Viron et à moy, de les demander et recevoir par inventaire, et que procédons sans dilation à celle de la maison soubz le bénéfice de droit ⁵. Mais il sera bien que ce point soit en une aultre lettre à part, affin que si les deux fussent jointz en une, cela ne luy donnit altération, pour non vuyder ses mains des meubles ausquelz il ne peult rien prétendre, sinon ce que luy est deubt en vertu des partaiges; dont sera bien que V^{tre} Ill^{me} S^{rie} adjouste un mot qu'il en soit remboursé promptement des deniers de l'hoirie, comme elle at désià escript plus d'une fois; et lors il n'aurat cause raisonnable de dif-

Parlement en cette ville en 1572. Il mourut le 27 janvier 1575. (GOLLUT, colonnes 258, 4758.) Ses qualités et ses défauts y sont énumérés d'après des extraits des papiers de Granvelle. « Son orgueil, y est-il dit, déplait à Dieu et aux hommes; le fondement de l'humilité est plus sûr pour y faire un bâtiment dessus. Il besoigne fort sur la réformation de la justice; il montre qu'il est homme qui entend et qu'il y a encore des gens d'esprit au pays. » (*Ibid.*, col. 4758, note 4.)

¹ François de Vergy, S^r de Champlite, nommé comte par Philippe II. Voir sa notice, t. III, p. 30.

² Le docteur Colotti était un des hommes de confiance de Hélène de Brederode, veuve du comte de Cantecroix. Voir t. IV, p. 390.

³ Il s'agit du testament du père de Granvelle. Voir t. IV, p. 325.

⁴ Elbertus Leoninus, professeur à l'Université de Louvain, souvent cité dans ce volume et les précédents.

⁵ Les meubles mentionnés dans ce passage renfermaient des bijoux et des vaisselles, dont la propriété était contestée par les membres de la famille Perrenot.

férer la rendition desdictz meubles, et l'on luy polroit demander l'intérêt de ce que l'on en polroit proffiter, en les vendant, que seroit le plus seur quant à la vasselle blanche et dorée que reste, ne fut que l'on voulut réserver quelques pièces que méritent d'estre gardéz en la maison. Si nous povons tirer avec bonne grâce lesdicts meubles et joyaulx, lors nous polrions procéder audict inventaire avec les solennitéz requises; et qu'il s'opposit qui voudroit, nous passerions oultre. Et si V^{tre} Ill^{me} S^{rie} le trouvoit bon, je désireroie qu'elle le requit par ses lettres, de vyder ses mains desdicts meubles, desquelz désirez faire le plus grand prouffit durant la minorité des pupilles; et vous servir de tout pour faire amas de deniers, et décharger la maison du dot de M^{lle} Pérone ¹. En ce qu'il fault user, pardonnez-moy ce que je ditz par vraie affection, user de plus de diligence sans lesser couler le temps. Voicy la troisieme année que madame la Comtesse leur mère ² est décédée, et si at-on encores peu faict; dont l'on se riroit après soubz le bonnet, et partant fault-il dire clèrement que les ralonges sont dommageables, et qu'il y fault mectre fin, car ledict dot courre et mangera.

Je ne trouveroie, soubz correction, la garde des coffres, où l'on mectroit l'argent et joyaulx, si seure en la trésorie de l'église de Malines comme au chasteau de Vilvorde, où M^r l'Amman de cette ville est capitaine, que je tiens y avoir heu en garde quelque chose de Viglius. L'on en veult aux églises, et le lieu où l'on mict la trésorie de Malines n'est trop seur ny capable pour y mectre coffres; et je voudroie mectre ung grand coffre à trois serrures comme vous dictes, que ne se peult remuer ou emporter commodément que par deux ou trois hommes, y mectant ung coffret dedans avec l'argent et meubles, ensamble la spécification par billet, aussi à trois serrures; adjoustant aultre chose pour remploige dudict grand coffre pour le rendre de poix. Néantmoins rien ne se fera en ce, sans vostre sçeu et adveu. Cependant il y a lieu seur chéans et au cabinet de Malines pour en faire bonne garde, jusque l'on entendra vostre bon plaisir.

Je n'y plus ouy parler des xviii^m ducats que l'on disoit que auriez reçeu

¹ Péronne Perrenot, fille de Thomas et épouse d'Antoine d'Oyselet, chevalier, baron de Ville-neuve, gouverneur de Dole. Voir t. IV, p. 525.

² Hélène de Brederode, veuve de Thomas Perrenot, comte de Cantecroix.

de Milan, ny des x ou xi^m ducats desquelz l'on trouvoit vostre lettre; et je suis seur que si en ce V^{tre} Ill^{me} S^{rie} se trouvoit tenue, qu'elle se raccuseroit soy-mesmes sans attendre que l'on la sommit.

Si l'on ne peult obtenir à Rome la confirmation du bien de Lobbe, je ne veoidz point que y avons grand intérêt, car il est acheté assez hault; et y aiant pensé plus d'une fois, il me semble que si povons venir à ravoir, nous dirions que ferions bien aultre prouffit à acheter Buggenhoute, qu'est bien aultre chose et seignorie, ung beau revenu que se peult augmenter; et feroit une grande bresche la somme furnie pour le dict Lobes que porte xxxvii^m v^c florins, dont il fault déduire les ii^m qu'avez profité sur le cheange, y adjoustant aultres xiiii^m v^c; ce seroient l^m que l'on donneroit comptent, et telle adjection se fera tost des deniers qu'avons icy, et ne seraton empesché au besoing de trouver encores x^m, si d'aventure en donnant lx^m comptant, cela nous polroit advantaiger sur le marchiet; car l'on fera tousiours xx^m florins de St-Amand et de Basserode que sont du marchiet; de sorte que si l'on polroit avoir le tout pour iii^m ou iii^m et x^m florins, au jugement de ceulx que s'y entendent, l'on n'y feroit mauvais marchiet; et ne cousteroit tant comme faict le bien de Lobbes, auquel l'on ne gaigne aultre chose que la situation, que Viron et voz officiers ont tant estimé; et si l'on a du bien ailleurs, ce me semble tout ung, et qu'il fait bon d'avoir voisins et vassaulx riches sans vouloir tout approprier au S^r. Cecy ditz-je, affin que ne soiez en peine pour avoir le consentement à Rome; espérant que polrons trousser le dit marchiet que je désire de tout mon cœur, et y ferons ledict Viron et moy tout bon et léal debvoir. Le S^r de Pienne aiant exposé publiquement en vente sondict bien, ne trouve point que l'on est fort après; aussi c'est ung grand marchiet, et l'on trouve peu de gens qui ont envie d'acheter maintenant, si ce n'est MM^{rs} de Liekerke et Reingot; qui nous faict plus de traverse pour l'amortissement du bien que l'abbé de Lobbe at acheté du dict S^r en Flandres, et pour les droictz seigneuriaux, que l'on ne faict à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} à Rome; et ce par despit que le dict abbé at rué sur son marchiet qu'il pensoit faire de Boschure, où que l'homme dudict abbé feroit marchiet pour luy de Buggenhoute à iii^m florins; ce qu'il luy avoit promis et n'at sçu achever. Le dict Reingot nous fera beaucoup de ruse pour se vanger, et demande double droictz seigneuriaux pour le Roy; ce que, pour dire la vérité, nous fache, et ne vouldrions entrer en

contention avec luy. Si la difficulté continue à Rome, nous ne perdrons guerre à reprendre voz deniers pour en faire milleur prouffit.

P. S. Je suis après pour recouvrer les comptes et valeur de Buggenhoute, que l'on at fait n^e xx mille florins, que at estonné tout le monde.

LXVIII.

LE PRÉVOT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. II, fol. 514.)

....., le 12 octobre 1574.

Monseigneur. Le tiers membre ¹ ne veult riens donner, disant que tout ce que l'on at donné jusques ores n'at rien profficté que pour faire durer la guerre; que ceulx qui ont charge d'icelle ne cherchent pour leur particulier proffict que de la faire durer et fomentier; qu'il faut leur hoster *belli nervum*, et me dit l'on qu'ilz l'ont ainsi couché par escript, du moins quelques nations; que aultres dient que les affaires de pardeçà requièrent la présence de Sa Majesté, et si icelle vient, qu'ilz tiègnent pour certain qu'elle amenera la paix, et que pour recouvrer icelle, ilz bailleront leur sang et substance. Et que si Sa Majesté ne peult venir, ilz prient que l'on advise quelque moien d'accord, et qu'ilz feront debvoir de léaulx subjectz, ne lessant leur Prince naturel avoir faulte de chose que soit en leur pouvoir; mais qu'ilz ne veuillent poinct dadvantaige nourrir ces sangsuges que ont affollé les villes et plat païs, et feront dadvantaige, si l'on leur donne moien pour l'advenir comme l'on at fait du passé. Ces propoz trottent partout, et certes me desplaisent. Car je craignedz quelque grand inconvenient par cecy, et que Sa Majesté et Son Ex^{ce} s'en malcontenteront avec raison.

¹ Voir, au sujet des difficultés soulevées par les États de Brabant, la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 184. Les États de Brabant, dit Requesens, sont les plus difficiles de tous, et probablement ceux qui excitent les États de Flandre et les autres. Les villes devaient donner leur réponse à la fin de septembre. Il leur a transmis de nouveaux ordres à cet effet.

D'autre part les ennemiz ont secouru Leyden, et ont battu nous Espaignolz, desquelz il en est demeuré quelque nombre sur les champs. Ilz font courrir le bruict que les villaigeois les ont trahi, que sont disaines¹. Les villaigeois n'ont pas estez les maistres des champs. C'est honte auxditz complaindantz d'avoir esté si mal sur leur garde; car c'est par leur quartier que les ennemiz sont venuz. Et peu de villaigeois se treuvent maintenant pour le mauvais traictement qu'ilz souffrent depuis quelques années enchà et sont mortz ou retirez aux villes. Puisque une ville sans garnison at tenu bon ung entier esté, que feront celles que seront pourveues de gens? Qui heust lessé faire au Seigneur Don Fernande, elle se fut rendue à luy; ce qu'elle ne voulut faire au Commendador Maior, ny à ceulx de sa suite; car elle estoit malcontente du peu de secours que luy faisoit le Prince d'Orenge, que y at remédié par ledict revictuaillement, et dit l'on que le capitaine Mario Carduini at esté prins audict rencontre.

Il samble que Valdez et les Espaignolz ont la test vers Utrecht, où l'on ne les veult poinct, et aussi peu ceulx du clergié que les bourgeois; et s'ilz se résolvent ensamble, ledict Sr Don Fernande se trouvera en peine; car, ad ce que j'entendz, ceulx de la ville dient qu'ilz seront bientost maistres du chasteau, que ne sçauroit souffrir une volée de canons, tant est-il fendu et crevé de toutes partz; et si dient ceulx d'Utrecht que quant ilz voudront se servir de certain ancien canal qui vad soubz ledict chasteau, doibz le temps que le Rhin avoit son cours par Utrecht², qu'ilz feront tomber ledict chasteau et tout ce que y est dedans. Je voudroie veoir ledit Sr Don Fernande icy, car il est peu au goust du Commendador et des siens, et Mons^s de Hierge ne se haste pour luy succéder. Aussi ne fait le conte de Meghe, son frère, grande diligence pour aller en Geldres.

Si nous gens habandonnent Hollande, ce que je ne puis croire, Harlem se perdra de rechief, et Amsterdam ne polrat plus longuement soubstenir;

¹ *Disuines* pour *disances*, bavardages.

² Le château de Vredenburg ou Vreebourg fut construit en 1528, sur l'emplacement du couvent de Ste-Catherine, à Utrecht. Il avait une forme quadrangulaire flanquée de quatre tours et fut démoli en 1578 par la bourgeoisie; mais il en existe encore quelques vestiges près de la barrière de Catherine. En ce qui concerne le cours ancien du Rhin, on peut consulter CLUVERIUS, *De tribus Rheni atveis atque ostiis*. Leiden, 1611, in-4°.

car le Dimerdyck ' une fois habandonné, les ennemyz viendront jusques à Utrecht. Et ilz sont tant obstinez que à Delft, ilz ont persé la dicque, de sorte que la force de l'eau at emporté une porte et quelque partie des murailles; et lorsque l'eau inunda, le bourgmestre de la ville, qu'estoit sur la muraille, dit à ceulx qu'estoient près de luy, qu'il perdoit en prairies et terres la valeur de xxxii^m florins; mais que encoires aimeroit-il mieulx veoir copper la gorge à son filz et à sa femme, que de veoir la ville entre les mains des Espaignolz. Ceulx de Rotterdam sont aussi fort intéressez par ladite inundation; et est tournée dessus dessoubz une partie de la teste; et l'on craint que une grande partie de la ville se perdrat et emporterat.

Aussi ont-ilz commencé de percer les Hont-Bosch ' que l'on at entreleu

' Diemerdyk, digue dans le Amstelland, province de la Hollande septentrionale. Elle s'étend de Zeebourg jusqu'à Muiderberg, le long de l'IJ.

' Hout-Bosch ou Hont-Bosch. Le Hont-Bosch est dans la province de la Hollande septentrionale; mais le Hout-Bosch nous est inconnu. Voici ce que nous trouvons dans les résolutions des États de Hollande au sujet du percement des digues en 1574 :

« 1574. Aug. 26. Gecommitteerden om te Gouda en daar omtrent te doen openen alle de sluisen, dyken en kaden, die het water het meest in het land verspreiden sullen tot ontset van Leyden.

1574. Aug. 31. Tot ontset van Leyden nog te openen een gat omtrent St-Hellebrecht en tusschen Rotterdam en Schoonderloo, en nog de twee reeds begonnen gaaten.

1574. Sept. 2. Mr P. Buys te inspecteeren alle openingen van dyken, sluisen en kaden in Schieland en Delfland en andere noodige doorgravingen te doen; toesienders te mogen stellen om de gravers en arbeiders tot devoir te houden.

1574. Sept. 8. Gecommitt. te Schoonderlo en op de Kavendyk te ordonneeren de te doene openingen in den dyk tot ontset van Leyden, ook de gemaakte gaaten en het verlaat doen afsteeken en wyden.

1574. Oct. 4. Billietten gemaakt tot besteeding van de stopping wegens het houd by advis van Syn Excellentie der gaaten omtrent Rotterdam in de Leuven doorgegraven en in den dyk geopent.

1574. Oct. 24. Gecommitteerden om te Rotterdam te besteeden [de stopping van] de gaaten van den Yssel en den dyk aldaar doorgegraven en over het arbeidsloon te verdraagen op afkorting haarer portie in de 60,000 kroonen.

1574. Nov. 11. Alle de gaten in den Ysseldyk of Zeedyk tot ontset van Leyden doorgegraven eerstdaags te stoppen, except het gat by Gouda, daar door de schepen gepasseert zyn.

1574. Nov. 14. De stopping en opmaaking der voorsz. gaten te besteeden by dykgraaf en heemraaden van Schieland ten minsten 's Lands koste, Rotterdam de noodege penningen uit haar portie in de 60,000 kroonen te furneeren.

1574. Dec. 1. Die van Rotterdam om te furneeren de noodige penningen tot stopping der gaten in den Ysseldyk of Zeedyk doorgegraven tot ontset van Leyden, seekere graanen op termynen te mogen verkoopen.

1574. Dec. 11. De reparatie der dyken en sluisen door last van de Staaten doorgegraven en geopent tot 's Lands kosten te doen. »

de tout temps avec si grande sollicitude et despense, que l'on appelloit ung des miracles de ces Pays-Bas; et disent les ennemiz qu'ilz n'ont besoing de la terre, et qu'ilz ont assez de balteaux pour se maintenir en la mer. Ce sont les termes ausquelz l'on se retrouve après avoir perdu tout l'esté et fait une despense incroyable. Nos gens ont perdu deux canons devant ladite ville. en ont jecté deux en l'eau, et heut peine de saulver le surplus, si intentifve fust la pluspart à prendre la fuite. Ces mauvaises nouvelles font demorer Son Ex^{ce} en Anvers, au lieu qu'elle debvoit estre icy cejour-d'huy. Et dict-l'on qu'elle at la teste vers Bois-le-Duc; et tout est de besoing, si l'on ne donne plus de contentement aux Geldrois, que parlent entre les dentz; mais l'on ne se soucie de riens jusques le mal est advenu, lorsque l'on est bien péneulx quant il est trop tard.

L'on avoit relaxé Saincte-Aldegonde pour le conduire à Dorth; mais il at esté retenu sur quelque bruict que ledit Prince seroit mort, que je tiens estre une baye ¹. Il at retiré beaucoup de nos Wallons. qui avec les Gascons ont fait ledit revictuaillement, et mis en roupte nous gens, desquelz je craindz que la perdte soit plus grande que l'on ne dit. Mais les hommes sont plus recouvrables que les villes, et j'entendz de bon lieu que si l'on heut recouvert et bien traicté Leyden, que aultres villes fussent suivi, quoyque le bourgmestre de Delft et ses semblables puissent braver: car le menu peuple se véant sans gaignaige soubz le Prince, vouldroit retourner deçà s'il y avoit quelque assurance de benigne traictement. Maintenant ledit Prince est au-dessus, et avec les malveuillantz demeurera maistre, ausquelz il vad peu, si Hollande se perdt; car ilz ne pensent y demorer et n'y ont point de bien, ne se soucient si elle s'inunde ou conserve.

Nous fumes icy avec extresme désir attendantz les nouvelles d'Affricque. Dieu, par sa sainte grâce, nous les doit bonnes, puisqu'elles empourtent tant au bien universel de la Chrestieneté et à la grandeur de nostre Roy.

Dieu doit bonne vie à Vostre Ill^{me} S^{rie} pour tant de bons offices qu'elle fait pour ce povre pays, qu'en at tant de besoing et se vad perdant à veue d'œil. Le mal est que le Roy demande et at advis de tous coustelz et passé longtemps, et ne les suyt. Les dissimulations d'Espagne nous ont affollé et

¹ *Baye*, sottise. — Le prince d'Oranges ayant été très malade, des bruits de sa mort furent répandus en Belgique. Voir, au sujet de sa maladie, GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 58 et suiv.

eulx n'y gagneront guerre, et ont perdu crédit avec leurs stratagèmes, et bourdes, et en est le Roy mesmes moingz aimé et estimé. Je crois bien que comme il est saige, il se conduict selon conseil; mais il doibt regarder de qui il le prend. L'on dit icy qu'il remect souvent sur le trenchoir de son Conseil les malvais advis qu'il luy at donné et qu'il at suyvi contre son cueur et oppinion ¹. Il me souvient que lorsque feu l'Empereur, qui cognoissant l'humeur des Espaignolz, les avoit tenu court, résigna ses Estatz au Roy, l'Espaigne dressa incontinent les cornes, et dit que son tour estoit venu au gouvernement, ce qu'elle at depuis exécuté *magno suo et nostro malo*. Le desseing démontre assez avoir esté de réduire ce pays en province; mais cela est perdre temps. J'entends que l'Archevesque de Cordoue ², qui at souffert ung temps pour s'avoir monstré affectionné à ce pays, remect au duc d'Albe bien souvent ce qu'il luy avoit prédit sur ses emprinses, et qu'il n'en viendroit jamais à chief, et que le Roy y perdrait plus qu'il n'y gagneroit.

Vostre Ill^{me} S^{rie} fera une grande euvre si elle faict tant que Roda ne demeure icy. Car c'est ung dangereulx homme, haultain et hardy, aspirant ouvertement à l'estat du Président Viglius, et plus pernicieulx que Vargas. que ne se mesloit du gouvernement, mais des troubles, avec lequel ledict ambitieulx ne se pouvoit accorder; car il veult régner seul.

¹ C'est une justice à rendre à Philippe II. Esprit étroit, parfois trop égoïste, faible et faux, il se laissait aller aux conseils d'hommes peu scrupuleux, qui ne voyaient dans les affaires politiques que leur propre intérêt, jamais celui du pays, ni même celui du Roi. Si le défaut de jugement l'a perdu, ses conseillers n'ont pas moins contribué à sa perte.

² Bernard de Fresneda, archevêque de Cordoue de 1571 à 1581.

LXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE D'URBIN.

(Archives d'Urbino, Cl. I, div. G, liasse cxxi.)

—
Naples, le 16 octobre 1574.

Essendo stato sempre devotissimo servitore dell' Ill^{mo} et Ecc^{mo} Sr Duca di bona memoria et de tutta la casa, mancaria del debito mio s'havendolo levato Iddio da questa vita, non me condolesse con V. Ecc^{za} di tal perdita ¹. Et ancora che non possa farsi che V. Ecc^{za} non la senta, tuttavia tengo per certo che usará della solita sua prudenza per sottoporre il voler suo a quel d'Iddio, con sperare ch' havendo fatto vita et fine tan christiani goderà adesso dell' eterna quiete. Et se prima m'era dato a V. Ecc^{za} per aff^{mo} servitore, tanto più vengo adesso a offrirmeli per tale prontissimo a servirli in quanto io potrò et lei vorrà comandarmi con pregare Iddio perdoni al buon defunto, et che a V. Ecc^{za} doni longhissima vita.

—
LXIX.ANALYSE.
—

A titre de très dévoué serviteur de l'illustre et excellentissime duc de bonne mémoire et de toute la maison, le Cardinal croirait manquer à son devoir s'il ne prenait part à la perte que le prince d'Urbain vient de faire par la mort de son père. Il espère qu'il jouira de l'éternel repos.

¹ Gui Ulbald II, duc d'Urbain, venait de mourir le 29 septembre 1574 à Sessaro.

LXX.

LE PRÉVOT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, 6 et 7.)

Allighem, le 17 octobre 1574.

Monseigneur. J'envoie à Vostre H^{me} S^{rie} la response qu'ont faict les nations de Brucelles, que font le tiers membre. Je ne sçay si se servantz du temps, le revictaillement de Leyden les a rendu plus hardiz; mais je suis sheur que Vostre H^{me} et R^{me} S^{rie} la trouvera par trop aigre et picante, et ce que je regrette le plus est que les copies trottent par tout¹, et qu'il n'y at quasi poinct ung procureur en la chancellerie de Brabant qui n'en face lecture aux estrangiers, ausquelz ils servent, comme si l'on vouldroit faire sonner cette réponse aux oreilles des aultres villes; et m'esbahis grandement que Mons^r le Chancellier², qui le sçait très bien, s'il le vouloit sçavoir, ny at aultre regard. Touttefois l'affaire luy touche de près, estant si grandement noté par ledit escript; car si le peuple se levoit, et qu'il fut en leur povoir, je craindz que en moings de trois jours, ils luy feroient un mauvais tour, sans que son beau et beaucoup dire le sceust garantir. Quoy qu'il en soit, je nous veoidz en bien grand dangier, si l'on n'y pourveoie tost par bon conseil, qu'il ne fault attendre de ce costel. Si l'on pèse bien les motz et la conclusion, il appert que tout vad en ung extrême désespoir; et certes les foulles sont estez insupportables que l'estrangier at faict du passé et faict encores présentement, sans qu'il soit pourveu sur tant de plainctes et promesses que l'on en at faict. Le menu peuple ne gaigne rien: la cherté est incroyable et augmente journelement, parce que l'on exécute rigoreu-

¹ *L'Histoire de Bruzelles*, par HENNE et WAUTERS, fait mention d'une réclamation adressée au Commandeur à Anvers par le bourgmestre, l'échevin T'Serclaes et le secrétaire Melyn (t. I, p. 430); mais il n'y est pas question de la réponse des nations.

² Jean Schyfve, chancelier de Brabant. Voir sa notice, t. I, p. 297.

sement les placardz ¹ de ne rien achepter de ce que vient des ennemiz, comme si les impostz que le Prince d'Oranges met sur les vivres, que sortent d'Hollande, fussent si grandz que pour soustenir la guerre contre nous, que aucuns font entendre, qui font grandement leur proffict par l'exécution des ditz placardz, tant capitaines que gouverneurs, au détrimet du commun, auquel les Anglois et François, qui ne peuvent estre compris par ledit placard, si l'on ne veult contrevénir au traictié de paix, le sallent au double.

Pour revenir audit escript, je craindz qu'il ne procède dudit membre seul, que ne peult avoir cognoissance si parfaite des privilèges du pais. et que l'on leur fait dire ce que les aultres ne veulent dire. ou l'on suit le pied de la requeste que fut présentée par les pensionnaires des quatre villes l'an 65 et 66, lorsque l'on esplucha lesdits privilèges pour résister à l'inquisition d'Espagne; ce que fut depuis extendu à l'inquisition ordinaire, dont mon beau-frère de Louvain ² tombit en contest contre le pensionnaire de Louvain, luy maintenant en visaige en pleine assemblée [que l'advoua de ce] que jamais n'avoit esté parlé de l'inquisition ordinaire, fondée en droict, qu'avoit tousjours esté exercée en ce pays, mais bien de celle d'Espagne, et que ledit pensionnaire s'estant eslargi si préjudiciablement, avoit excédé sa charge. Dieu pardoint aux pensionnaires vizz et mortz qui eslargirent lors leur plume, en ce quoy Wasteel ³ ne fut deffailant; de si pernicieuses gens fut lors servie la républicque, desquelz l'on asche encores remectre aucuns et mesmes ledit pensionnaire de Louvain ⁴!

Il sera bien venu si l'on at meilleure response du quatriesme membre de Louvain, et du Breedenraedt d'Anvers ⁵, qui a requis, avant que voulloir

¹ Les placards qui défendent le commerce avec les insurgés sont les suivants: 12 mars 1574 (Collection de l'audience aux archives du Royaume, reg. 88, fol. 191), 19 avril 1574, prescrivant de republier et observer les ordonnances des 21 novembre 1572 et 16 janvier 1574 (Registre de la Chambre des comptes n° 58, fol. 510), 1^{er} août 1574 (dans la Collection des ordonnances en original), 25 août 1574 (dans le Registre de la Chambre des comptes, n° 58, fol. 512.)

² Didier T'Sestich, beau-frère de Morillon et professeur à l'Université de Louvain. Voir sa notice, t. I, p. 274.

³ Pierre Wasteel, pensionnaire de Malines et plus tard membre du Conseil d'État en Hollande. Son nom et ses gestes sont souvent cités dans les volumes précédents.

⁴ Voir plus haut, p. 207.

⁵ Voir plus haut, p. 140, les explications au sujet du *Breedenraed* d'Anvers.

ouvrir la bouche ou répondre sur la demande de Son Ex^{ce}, que l'on remette leur magistrat sur l'ancien pied, que le gouverneur et conseil de justice soient hostez, et les privilèges réintégrez; et cela faict, si l'on leur propose quelque chose, qu'ilz respondroient. Ce qu'at fort fasché Son Ex^{ce}, demandant s'il est heure maintenant de parler de privilèges; et je tiens que ces troisieme et quatrieme membres des villes estiment que c'est maintenant heure de presser sur les privilèges. J'ay veu le temps, que si l'on heut voullu croire conseil, qu'ilz fussent estez modérez et restrainctz avec le bon gré des Estatz. Sa Majesté est en possession contraire quant aux aides, contre lesquelles, de mémoire d'homme, n'at esté allégué ce que se propose maintenant par ledit escript. Trop bien ay-je toujours ouy dire que S. M. ne pouvoit lever aide, sinon du consentement des Estatz et trois membres d'iceulx¹; et quant abbez et nobles ont accordé avec certains membres de chascune des quatre villes. l'on n'at regardé sur la répugnance des troisieme ou quatrieme membres d'aucunes des dictes quatre villes, desquelles je veoidz le peuple fort irrité et incliné à prendre les armes. Ce que si se faict, tous gens d'Église, serviteurs de Sa Majesté, ministres de justice et tous gens d'estat auront grandement à souffrir; car le peuple cherchera le pillage, et ne dormiront les mauvais espritz pour, sur ung désespoir, introduire les sectes; et j'entendz de ceulx que sont icy fugitifz d'Hollande, que quant les villes s'y révoltarent, ceulx qu'avoient estez plus catholiques, en moings de xxiii heures, entrarent en telle raige et fureur d'hérésie et de toute mauvaistié, qu'ilz feirent piz et furent plus rudes aux bons que ceulx que de long-temps l'on avoit tenu pour suspectz. Dieu nous veuille garder; mais si une fois nous villes prennent les armes, tout sera perdu, et se verra une révolte et confusion générale; et qui sera le plus esloingné, sera le plus heureux.

Il n'y at plus question que Son Ex^{ce} doibve venir à Brucelles: l'on dit qu'elle doibt aller vers Bois-le-Duc pour estre plus près d'Utrecht. Je tiens qu'elle ne bougera d'Anvers pour sa sheurté, et que l'on ne faict poinct pour riens trois centz nouvelles maisons en la citadelle, que ne tiendroît guerre si le pays s'esmouvoit, et seroit facile par trenchées les tenir serrez et en nécessité de vivres. L'on diet que Amsterdam parlemente avec le

¹ C'était un principe de droit public, généralement en vigueur dans nos provinces. Voir Poullet, *Histoire politique interne*, p. 557.

Prince ¹, et que ung des bourgmestres est venu en diligence pour en donner advertance, et qu'ilz ne peulvent plus contenir le peuple. Si cela s'effectue, il ne fault plus penser à l'Hollande : car Harlem et la Haie ne peulvent soubstenir, et serat besoing pourveoir à Utrecht, que je veoidz en très grand bransle. Et ne plaindz aultre, sinon que le Sgr Don Fernande n'en est pas encoires de retour. Nous gens ont levé le siège devant Bommele avec leur dommaige ; car ceulx de dedans ont donné dessus, lorsque se faisoit la retraicte. Ainsi s'est passé ceste année et belle saison, sans rien conquister. Pleust à Dieu que ce fust sans perdre si largement ! Ce qui vient de l'avarice de ceulx qui n'ayant aultre regard que de pillage et leur particulier profit, selon leur naturel et accoustumé, l'ont empesché ; car ladite ville estoit preste se rendre au Sr Don Fernande ², et heut tiré des aultres avec elle, si l'on l'heut bien traicté et heussions heu l'avantaige, où maintenant nous sumes apparentz de perdre le pays d'Utrecht, Frise et Ouverissele ; et je ne m'assheure de Geldres, combien que aulcungz dient que Son Ex^{ce} pense aller à Niewmeghe, que ne seroit le pire conseil pour faire teste et contenir lesdictes provinces en office. Elle at mandé le capitaine Valdez ; mais il semble n'avoir volonté d'habandonner ses gens ; et l'on dit qu'il a respondu d'avoir sa commission du Roy, et non de Son Ex^{ce}. Touttefois, aulcuns pensent que quant ores il viendroit, que l'on ne luy feroit si grand mal comme il at mérité.

Ce que faict plus à regretter en ce que dessus, est que tant de bonnes gens qu'estoient à Amsterdam, Harlem et aillieurs se perdront, et que les hérésies infecteront tout et déchasseront tant de gens catholicques et de religion ; car il y at en Amsterdam plus de xvii cloistres de femmes. Je m'esbahis que le Conseil de Sa Majesté et Son Excellence ont si peu de regard sur une chose tant importante et considérable, et de laquelle il faudra rendre si estroit compte à Dieu.

Si Son Ex^{ce} fust venue à Brucelles, l'on dit qu'elle amenoit dix enseignes

¹ Voir à ce sujet les Appendices.

² Selon une lettre de Gilles de Berlaymont du 26 septembre 1574, adressée à Requesens, il y avait eu des pourparlers entre la garnison de Bommel et des gens du gouvernement espagnol : « Le porteur de ceste, dit-il, est ung de ceulx que Don Bernardino de Mendoça avoit employés ici pour traicter quelque chose avec les capitaines et soldatz estant dans la ville de Bommel. » (*Archives de l'audience*, liasse 141.)

d'Espaignolz, que ne veuillent estre aux petites villes, mais aux grandes ; et que à Malines fussent estez logiez six enseignes, et les chevaulx légiers à Haulx ¹, Alost, Ninove, Grantmont, Termonde, Vilvorde, et que Louvain ne fust esté exempté de gens, pour avoir sa garde proche de tous coutelz. Je ne sçay si ceulx de Brucelles fussent estez contentz se veoir charger de dix enseignes, pour l'exemple de Anvers, et que l'on dict que les Espaignolz sont de rechief amutinez en Hollande, ou près de Utrecht, par faulte de paie. Il heut esté mieulx qu'ilz heussent gardé Sparendam et aultres lieux fort importantz à la garde d'Amsterdam [laquelle at perdu l'usaige de la rivière] et d'Utrecht, que sont maintenant occupez par les ennemiz, que se sont monstrez devant Berghes-op-den-Zoom, se glorifiantz de leurs succès et menassantz de plus grant exploict. Ce que je tiens ilz exécuteront, non obstant l'hyver, puisqu'il ne se parle plus d'accord, sans lequel il n'est possible remédier aux imminentz inconvenientz, selon que le remonstrent fort vivement ceulx de Flandres, persistantz sur l'accord, et disants que, quant ores Son Excellence aurat tout ce qu'elle a demandé, cela ne sera pour paier, à beaulcop près, les excessives debtes, moingz pour recouvrer ce qu'est perdu ou pour maintenir la guerre, pour ce qu'il fault faire compte; que furnissant l'ayde présente, il ne leur fault demander de trois ou quatre ans aultre chose, pour ce qu'il ne seroit possible au pays d'y furnir. Et l'on contredit aultant le centiesme que l'on at faict le x^e, et cela pour la rebusque. qu'at si peu proffité à Sa Majesté. Ceulx d'Artois présentent au lieu dudit x^e, 11^e mille florins. Il y at huict jours qu'il y heut grande altération à Auldenarde, où aucuns des chevaulx légiers cuidoient se jecter dedans, avec la faveur de ceulx qui y sont doibs quelque temps, dont les bourgeois se donnarent garde, serrèrent leurs portes et se mirent en armes, sans faire violence à leur garnison. encoires qu'elle bravisoit et qu'il leur fust esté facile de les bien froter et jecter dehors.

Les villes que sont venues à Alost ² y sont estez mandéez par Son Ex^{ce},

¹ Hal, actuellement province de Brabant.

² Nous reproduisons ici l'acte relatif à cette assemblée : « Comme les députez de plusieurs villes de pardeçà, assemblez par charge de Monseigneur le Grand Commandeur de Castille, lieutenant, etc., en la ville d'Alost, doiz le xxvij^e du mois passé, ont remonstré à S. E. comme ilz seriont esté prestz pour donner par déclaration les debtes deues ausdits villes et habitans d'icelles respectivement par la cavallerie légère et en délivrer aux commissaires pour ce dénommez par sure réponse les enseignements,

affin de justifier leurs debtes et ce qu'ilz ont presté aux soldatz et capitaines Espaignolz, desquelz auleungz ont voulu nier leur signature et taché la ravoir par force. Les commissaires qui enregistrent lesdicts prestz et debtes ont aussi voulu avoir lesdictes obligations. disantz que leur registre en feroit foy. Mais les députez ont respondu n'avoir telle charge, auleungz desquelz estiment que cecy se fait pour le rabbattre par Son Excellence aux soldatz et capitaines, mais non pour le rendre aux villes que viègnent en despence pour envoyer si souvent leurs députez pour une mesme chose, que sont aussi estez à Marche en Famine et quelque aultre ville. Celles qui ont prins signatures des capitaines sont estez bien advisées, car aux aultres que n'ont nul escript, l'on leur nie qu'ilz ont furni selon leurs mémoires.

Il me desplaicst d'estre molesté à Vostre Ill^{me} S^{gr}ie d'ungne si triste lettre, craindant que du coustel d'Affricque elle n'at si bonnes nouvelles comme elle voudroit; mais il fault tout commectre à Dieu, que je supplie de nous regarder de son œil de pitié, usant vers nous de sa miséricorde, et qu'il donne à Vostre Ill^{me} S^{gr}ie, etc.

Ceux qui viègnent de Brucelles dient que Amsterdam at fait le sault. Si cela est, il ne fault plus penser à la navigation, et le bled remontera.

comptes, estatz, cédules et papiers qu'ilz en peuvent avoir, moyennant toutefois que desdictes debtes ilz en seront payez et contentez, du moins que leur soit donné assurance de leur en tenir compte sur les aydes accordées ou à accorder; à quoy les commissaires ayans passez les montres de ladiete cavallerie, estans présentement audit Alost, n'ont charge ni pouvoir suffisant, qu'est cause que lesdits députez n'ont peu aller avant, ny culx desgarnir desdits enseignements, cédules et estatz, comme aussi ilz n'en ont la charge de ceux quy les ont entenduz, au moyen de quoy ilz se sont représentez vers S. E. pour la supplier que duist à icelle ordonner que de toutes les sommes et parties que les capitaines, officiers et soldatz seront trouvez debvables, et que leur seront descomptez, leur sera tenu compte et estat et évalué sur les aydes à payer et de ce en faire donner acte pertinent, signé de S. E. ausdits députez; icelle S. E. désirant monstrer combien son intention est sincère en cest endroit à la diete emprinse des dictes villes de ce que leur peult estre justement deu, diet, déclaire et promet par cest que de toutes telles sommes et parties, dont par certification signée de Christoffle Vasquez premièrement de la ville de Zutphen et sans faire le descompte avec ladiete cavallerie légère se trouvera les capitaines, officiers et soldatz d'icelle estre redevables, et qui leur seront descomptez au proufit de S. M., sera tenu compte et estat, et que toutes cettes réserves, sommes et parties seront évaluées au proufit desdites villes et que leur estre faictes bonnes et defalcquées sur leurs quotes et portions à compter sur les aydes accordées ou à accorder à S. M., et qu'icelle leur fera bon par aultre voye ce que lesdictes aydes ne secussent fournir, de sorte que par ung bout ou aultre lesdictes villes pourront estre dressées et le trouver avec entendement endroit leur deu. Fait en Flandre, le sixième jour d'octobre 1574. » (*Archives de l'Audience*, liasse 141.)

LXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. II, fol. 1, 2.)

Allighem, le 17 octobre 1574.

Monseigneur. Par ce que je ditz, par aultres, se peult veoir comme nous en sumes, dont je me treuve en peine; car plusieurs du clergié me pressent d'escripre au Pape que la religion périt par faulte de ceulx du gouvernement, que les âmes se perdent, dont je me suis excusé par beaucoup de raisons, disant qu'il ne fault recourir à prince estrangier, mais au Roy mesmes; et que quant ores aultre en ce luy voudroit donner loy, que peult-estre il ne la voudroit suivre; et aiant les armes en main et estant souverain, il garderoit bien que l'on exécutât chose en ses pays contre son gré, et que peu avoient proffité les censures fulminées contre le roy d'Angleterre; que en affaire si important, rien ne se pouvoit faire sans vostre sceu, comme principal; que les trois évesques de Flandres, celluy d'Arras et Anchin¹ avoient faict assez de debvoir, et surtout Vostre Ill^{me} S^{rie}; que le duc de Medina-Céli avoit emporté ung monde d'advis et d'attestations; que beaulcop d'aultres avoient faict le mesme, et que jusques ores cela n'avoit proffité, peult-estre pour noz peschez, et qui que m'en parle, je ne me mectray en ce jeu, veoir non pour tous les six comprovinciaulx ensamble: car tous remèdes viendront tard; et de parler au Commendador est travailler en vain. Il at perdu le sens, et ne souffre que ceulx qui luy parlent achèvent leur propoz, tant est-il soubdain et précipité à leur copper la parole, craindant que l'on ne parle d'argent, et se lesseroit plus tost arracher les dentz que donner ung escu. Depuis les nouvelles de Leyden, il n'est plus le mesme homme: il courre le matin à veoir quelque esglise; estant en sa chambre il chiffe

¹ Les trois évêques de Flandre sont: à Bruges, Remi Driutius (1569 à 1594); à Gand, Corneille Jansenius (1568 à 1576); à Ypres, Martin de Riethove (1562 à 1585). L'évêque d'Arras était François Richardot (1561 à 1574); l'abbé d'Anchin, Werner de Daure.

que l'oyons jusqu'à la salle; ce qu'il n'at jamais faict; et n'est à croire combien il at sentu le revictaillement; car il avoit fort asseuré le Roy du recouvrement de ceste ville ¹, et plustost par force et famine qu'accord. L'on dit qu'il luy at despesché ung courrier secret. pour l'advertir que tout est perdu s'il n'y pourveoit tost, et ceulx d'Espagne dient ouvertement qu'ilz perdent tout espoir de recouvrer ce qu'est perdu par armes; et se plainct ledit Commendador que le Prince d'Oranges n'at faulte de conseil et bonnes testes; mais que le Roy n'en peult avoir. Sur ce quoy l'on polroit respondre avec vérité qu'il en y at assez si l'on les vouloit ouyr; mais l'on ne se veult fier en eulx, et cela sçavent-ilz et l'ont pieça congneu, et partant n'ont cueur ny affection de servir. Et est plus accredicté Roda, que ne cognoist le país, que tous les originelz d'icelluy qui y ont à perdre; et le Président Viglius dit que l'on parle de faire Roda grand Chancelier de Bourgoingne, et aucuns dient que le Commendador at escript avec chaleur pour luy faire avoir la baronnie de Gaesbeck, affin qu'il soit des Estats de Brabant, qui ne souffreront qu'il y entre estant du Conseil d'Estat. Aussi en parlant flam-meng, comme l'on y faict communément, il sera plus de deux ans devant qu'il puist raccuser l'eschole. L'on dit qu'il retient le Commendador Maior en Anvers pour ce que Mr le Président le précède à Bruxelles. Ceulx de Flandres ont deffendu par exprès à leurs députez de n'acqueter ² ou faire la court audict Roda; ce que font ceulx de Brabant et d'Artois.

Le Commendador Maior at donné response à ceulx d'Utrecht fort bonne, qui disent qu'ilz en sont tenu au revictaillement de Leyden. L'on se plainct en Flandres fort des exactions que y faict le conte de Reulx ³ et les siens, que Viglius dit estre porté de Mr de Berlaymont, et je tiens qu'il dit vray.

L'on parle fort par icy des altérations que sont en Espagne, mesmes en Arragon, Valence et Catheloigne, et qu'il se couve quelque chose. Il y at longtemps que l'on en at parlé, et que je n'y ay adjousté foy, parce que je tenoie que telz bruictz procédoient plustost d'aucuns mauvais espritz de par deçà, que pour chose que fut par delà. Maintenant aucuns en escripvent de là, et nommément que Villa Hermosa en seroit chief; ce que je ne veulx

¹ Voir à ce sujet la lettre de Requesens au Roi, du 22 septembre 1574, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 166, 167, 168.

² *N'acqueter*, acquérir, se mettre bien.

Jean de Croy, comte de Rœulx, souvent cité dans les volumes précédents.

croire, espérant que le Roy aurat souffisant conseil pour y remédier en temps.

Baptista de Tassis ¹ est retourné fort bien despesché et à son contentement. Il dict d'avoir baisé les mains à Sa Majesté lorsque le duc d'Albe le présenta à icelle; mais qu'il ne luy at jamais parlé, et toutesfois elle luy at donné l'estat de gentillhomme de sa maison, avec cinquante escuz par mois, six centz content pour faire son voiaige, et par dessus ce ung habit. Plusieurs sont en opinion qu'il at esté si bien traicté pour en faire relation par deçà et donner couraige à beaulcop de gentilzhommes, qui pensent que S. M. abhorrit ceulx de ces Payz-Bas. Son Excellence l'avoit fort recommandé par ses lettres et supplié S. M. le renvoyer tost pour ce qu'il est homme de service.

L'on dit que Son Ex^{ce} est tousjours après pour licentier trois régimentz d'Allemandz et les xxii compagnies de chevaulx légiers. Ce que donne conjecture à aulcuns qu'elle doit estre sur quelque accord, lequel d'aautant qu'il se différera plus, se fera avec plus grand désavantage et desréputation nostre. Mais cela seroit-il difficile faire à croire à ceulx que dient qu'il fault copper l'Hollande et Zéelande des aultres pays, et les lesser pour dérelict ², *que el Rey tienne hartos reynos* ³; qu'il vault mieulx non avoir telz pays que si rebelles subjectz, et que quant ores le Prince d'Orenge auroit conquesté tous ces Pays-Bas, il seroit tousjours bien aise recevoir tel appoinctement que Sa Majesté luy voudra faire. Je me doubte qu'ilz se forcomptent beaucoup de ce dernier point, et j'espère que Sa Majesté n'at telle opinion, et est celle que y perdrait le plus; et je ne pense point que ceulx qui sont si indiscretz à tenir telz propos auroient à plaisir que, quant quelque leur membre fut intéressé, l'on le couppât, et qu'ilz ne voudroient

¹ Jean-Baptiste de Taxis, ou Tassis, dont la biographie est publiée dans HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 121, est auteur de commentaires sur la guerre aux Pays-Bas (*Commentarii de tumultibus Belgicis sui temporis*), publiés *ibid.* Pendant son séjour en Espagne, le Roi le chargea, le 6 septembre 1574, de se rendre à Nantes, afin de pourvoir à tout ce dont la flotte espagnole, commandée par Pierre Melendez, aurait besoin si les vents la forçaient à relâcher dans quelque port français. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 147.) Il remit aussi au Roi un mémoire dans lequel il développa ses idées pour recouvrer les villes de Hollande (*ibid.*, fol. 148), travail sur lequel Requesens donna son avis le 10 octobre (*ibid.*, p. 173).

² *Dérelict*, abandonné.

³ Traduction : que le Roi a assez de royaumes.

quicter leurs terres et seigneuries pour la malice d'aucuns, mais qu'ilz chercheroient tous moiens pour pourveoir à tous accidentz concernantz leurs corps et bien temporel sans le perdre.

Blasere doit partir lendemain de la Toussainct fort mal content et désespéré du mauvais traictement qu'il at receu, dont Schetz est cause. Et ad ce que je puis avoir entendu de luy, puisque Mr le Président at si peu gousté son besoingné et le bon debvoir qu'il at faict au premier voiage¹, il est délibéré de lesser couler l'eau au val, sans s'en donner tant de peine, comme il a faict du voiaige précédent, encoires que tout y voise piz ad ce qu'il dict que du passé, et que Froissard² auroit grandement tourné les ordonnances nouvelles à son particulier prouffict, jusques à grande et notable somme; ce que je ne sçauroie croire. Quoyque Son Excellence ayt commandé le paier de ce que l'on luy doit, que porte deux mille trois centz florins, il n'at sceu avoir que sept centz, tant sont basses les finances: toutesfois le trésorier avec les commiz Reingot et Oyenbrughe cherchent tous moiens pour faire argent, procurant congié aux François pour vendre leurs biens de pardeçà, comme l'on at faict au sieur de Maulde³, à l'appétit de 11^m florins que en ont levé lesdictes finances. Mais le greffier du grand conseil de Malines⁴ qui en at esté le courtier, at heu pour sa part xvi^e florins et quelques aultres xiiii^e florins sont allé de costel; car Blasere dit qu'il sçait bien que ledit congié couste audit sieur de Maulde bien v^m florins, dont la vérité se descouvrerat avec le temps. Et s'est obtenu ce congié en l'absence de Mr^s de Berlaymont et de Saint-Bavon, qui l'avoient trouvé mauvais, disantz que ceulx d'Artois ne seroient contentz, pour ce que advenant une guerre contre les François, il n'y auroit plus pour les récompenser encores qu'ilz perdent tout, pour ce que le plat païs d'Artois gist près de France, aiant les villes à doz. Blasere m'at dict qu'il avoit charge de donner la torture à Chappuis et son nepveur, s'il trouve qu'ilz aient suborné des tesmoingz. Il sera besoing que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} luy escripve, encoires qu'il m'at dict qu'il ne viendrat à telle extrémité.

Mons^r de Berlaymont s'est complainct à moy des flatteries desquelles at

¹ C'est-à-dire sa mission en Bourgogne. Voir plus haut, p. 191.

² Pierre Froissard. Voir plus haut, p. 245.

³ Guillaume de Maulde, Sr de Mansart.

⁴ En 1374, il y avait deux greffiers au Grand-Conseil de Malines : Buysset et Normand.

usé vers luy del Rio, luy veillant persuader qu'il debvoit prétendre au gouvernement. Je ne sçay si ce at esté pour par ce boult entendre ce que je diroic. Je passay ce propoz doucement; mais luy démonstroys d'en avoir esté fort fasché, et (dict) qu'il l'avoit rejecté, en ce qu'il faict saignement : car le duc d'Arshot ne luy porteroit respect; aussi ne feroit la noblesse, ny les Estatz des pays, que ne l'aiment guères, et que sont beaucoup plus affectionnez à Madame de Parme, pourveu que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} luy soit joint, estimantz qu'elle cognoist la faulte qu'elle fait depuis son parlement, qu'est de plus en plus regretté des gens de bien, qui ont ferme opinion que si Vostre Ill^{me} Sg^{rie} retournoit, elle redresseroit les affaires; ce que jamais aultre ne fera, et moingz ceulx d'Espagne que n'en ont la volonté. Le Président me dit que l'on luy escript que le Duc d'Albe se résjouyt et glorifie de ce que son successeur n'at pas mieulx faict que luy, que n'est sa faulte, mais celle dudict Duc, qui n'at lessé le pays en tel estat qu'il l'avoit receu de Madame de Parme.

J'adjouste la copie d'une lettre que at esté surprinse, affin que. si avez temps pour la lire, veoir en quelle destresse estoient lors les ennemiz, qui par nostre propre faulte ont eslevé la teste et gaigné le poinct. L'on parle fort de rechief que Hopperus retourne et que le duc d'Albe at procuré que l'advocat fiscal de Brabant ¹ vad en son lieu, que seroit signe que son crédit ne seroit du tout failli, comme aulcungz ont dict et escript. Si le choix est faict dudictadvocat, Dieu doit qu'il tourne mieulx au service de Sa Majesté et bénéfice du país que plusieurs n'en ont l'opinion.

¹ Jean de Boisschot. Voir plus haut, p. 53.

LXXIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 13 et 14.)

(Bruxelles), le 25 octobre 1574.

Monseigneur. Le Commendador Maior est ici venu fort inopinément. M^r de Berlaymont dict que c'est par force pour approcher M^r le Président, qui ne peult bouger et s'appesantit fort. Le Commendador Maior les at visités tous deux ¹. Aucuns afferment que le Commendador Maior véant qu'il proflitoit peu là où il estoit, et que le Breedenraedt tient bon pour la Joieuse Entrée et les privilèges de leur ville, que ayant aussi veu l'escrypt de ceulx d'icy qu'aye envoyé à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, qu'il s'est incontinent encheminé pour cy venir, où Mons^r de Berlaymont crainct quelque esmotion. Ilz sont beaucoup de soldatz icy à l'entour, l'on ne sçait à quelle fin : mais ad ce que l'on m'at dit, le peuple est sur sa garde. L'on at mandé les Estatz de Brabant, selon que verrez par la lettre que m'at esté dressée. Ceulx de Flandres, d'Artois, Tournay et Tournesiz y sont avec ceulx de Lille et Douay ². Ceulx d'Artois consentent leur quote aux deux millions pour les six ans qu'avoit demandé le duc d'Albe, que expireront en aoust prochain, et encores pour deux aultres millions à paier en deux ans, et au lieu du centiesme, présentent-ilz 11^c mille florins comptent.

Ceulx de Geldres sont venuz sans estre appelez, à sçavoir les députez des villes et *ridderscap* ³, que se plaignent fort que l'on leur at si mal tenu

¹ Morillon se fait ici l'écho de Berlaymont. Le séjour à Anvers, dit le Grand-Commandeur, plait peu aux ministres. Il ne lui a pas été possible d'y retenir Berlaymont, qui dit partout qu'il ne comprend comment le Commandeur est à Anvers, si ce n'est pour se mettre au château. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 170.) Requesens écrit, le 5 octobre, qu'il se propose de retourner à Bruxelles, pour y rejoindre Berlaymont, Viglius et le duc d'Aerschot.

² Voir, au sujet de la réunion de ces États, la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 181 et suiv. Requesens y donne des détails très importants sur leurs offres.

³ L'ordre équestre.

le traicté de Venloo ¹ ; que le pays est povre, mangié et pillé des soldatz, de sorte que le paysant délesse le labour, et que à peine y at-y entre Arnheim et Nieumeghe, qu'est le plus fertile du pays, xx vaches ; et m'at dit Mons^r de Berlaymont que lesdictes deux villes avec Venloo et surtout Remunde sont pour faire le sault si l'on n'y pourveoit tost. Lesdits députez parlent de la grosse dent, disant que si l'on ne les traicte mieulx, qu'ilz prendront aultre seigneur. Ce que nous affolleroit ; car ce seroit pour nous forclorre d'Utrecht, Overyssel et Frise et aussi de l'Hollande, et seroit Brabant frontière.

Ceux d'Amsterdam ont serré les portes aux Espaignolz, leur criant : *fora, fora, vellaco!* ². L'on parle encores qu'ilz traictent secrètement avec l'ennemi, que n'at encores Speredam ny aultres fortz que ceux qu'estoient auprès de Leyden, que sont esté vilainement habandonnez, tant du capitaine Mario que aultres, sans cop férir ou veoir l'ennemi ; et pour desguiser cela, l'on fait acroire que l'eaue venoit jusqu'au pied de la ville de Leyden, qu'elle n'at approché de demie lieue. Et pour ce que ung Bourgmestre d'Amsterdam et aultres ont démontré par vives raisons que l'eaue n'at peu approucher si près, l'on les appelle traytres. Tant il y a que le Commendador ne les croyt, et ad ce que j'entendz, l'on excuse Valdez qui se doit avoir entendu avec luy Commendador, qui ne s'est gardé de dire depuis qu'il a sceu le revictaillement de Leyden, qu'elle ne méritoit d'estre reçue avec conditions ; à quoy se conforme que Valdez at dit qu'il ne souffreroit que ung aultre cueillit ce qu'il avoit semé. Touttefois, il fut esté mieulx faire ung bon parti à une ville, que par opiniâtreté avoir réduit les affaires aux termes qu'ilz sont à présent. Mais il semble que l'on veult tout perdre ou parvenir au desseing que dit Hopperus par ses lettres Espagne avoir en teste, que n'y parviendra jamais. Et at Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} escrit vray au Roy qu'il polroit plus facilement conquerre ce pays que luy le retenir contre sa volonté. Dieu doint que les bons offices qu'avez jà faict tant d'années, profitent.

¹ Le traité de Venloo conclu, le 12 septembre 1545, entre Charles-Quint et les habitants du duché de Gueldre formait en quelque sorte la base du droit public dans ce pays, depuis sa soumission à la maison d'Autriche. Cet acte est publié dans PONTANUS, *Historia Getriæ*, liv. XII, p. 854, et dans DUMONT, *Corps diplomatique*, t. IV, 2^e partie, p. 266 ; SLICHTENHORST, *Geldersche kronyk*, liv. XII, p. 466, etc. Voir plus haut, p. 245.

² Traduction : Dehors, dehors, vilain !

Chascun se plainct de la grande cholère du Commendador Maior, et que lors il dit et parle fort indiscrètement; il entretient beaucoup de gens de la grandeur et noblesse de sa maison. Il at publié la perdtte de la Gollette, et dit que par le premier il attend celle de Hollande, ad ce que l'on heut bien pourveu qui heust creud conseil. Ce serat tard avant que l'on la recouvre, ou la navigation; et si l'armée d'Espagne ¹ vient, dont jusques ores il y at plus de bruiet que d'apparence, elle serat reçue et combattue tost; car l'on l'attend avec grande dévotion. Le Prince d'Orange licencie les Anglois et Allemandz, retenant seulement les François, Espaignolz et Wallons que le sont allez servir. L'on at icy nouvelles que le Roy de France at faict ung général pardon sans rien réserver, et qu'il rend tous les biens confisqués, à condition de tenir la foy catholique, et que ceulx que ne le voudront faire, sortiront le royaume faisantz le prouffit de leur bien.

Mons^r de Berlaymont at oppinion que le Duc d'Albe se remectrat sur pied, pour ce que le Roy n'at aultre. Il se malcontente, et non seul, que Roda, Arias Montanus et d'Avila sont du conseil d'Estat, et dit que cela ne durera ny se souffrera, et qu'il y at dangier que ces Estatz polroient quelque jour eulx saisir du gouvernement, comme ilz feirent du temps de Maximilien. Si cela se faisoit, ilz se feroient républicque.

Mons^r le Duc d'Arschot n'at encoires veu le Commendador Maior depuis son retour, et s'est excusé sur son indisposition, et qu'il s'est mis en quelque diette. L'on dict qu'il at mandé au Commendador Maior que si l'on heust suivy bon conseil, l'on ne se retrouveroit pas en ces termes.

Les Allemandz se rassamblent à l'entour d'Anvers, et se vantent qu'ilz sçauront aussi bien recouvrer leur paiement comme les Espaignolz ont faict, dont le magistrat at adverty Son Ex^{ce}, protestantz que si cela advenoit, tous habandonneront la ville. Mais il les at assheuré, le propre jour de son partement, ad ce que l'on m'at dit, qu'ilz ne doibvent avoir paour de cela, et que le chasteau tiendra bon. Le menu peuple d'Anvers mect en avant que la ville soit close de murailles, selon que le Duc d'Albe le leur at promiz, depuis la joincte jusques au chasteau.

Il ne peult estre que toutte l'Espagne ne soit estonnée de la perte de la Golette, si importante à toutte la Chrestienté; car le Tureq ne cessera qu'il

¹ La flotte armée en Biscaye, commandée par Pierre Melendes, mort le 7 septembre 1574.

ne rase tous les aultres fortz que nous avons en Affrique; et estant si puissant de batteaux, ne faudral de se jecter sur Maiorque, Minorque, Sardaigne, selon que plusieurs discourent icy, pour se faire maistre de la mer Méditerranée. L'on dit qu'il luy est venu secours de cent galères nouvelles. Si ce pays fust esté rappaisé, les huleques d'Hollande n'heussent mal servi pour le secours. L'on dict clèrement que la Goulette s'est perdue par faulte de gens, et que le Roy y at esté servi comme il est partout; qu'il y pensoit avoir 4000 testes dedans, et qu'il n'y en at poinct heu 1200; que le capitaine Portocarrero ' n'at voulu recepvoir les 1000 soldatz que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} vouloit qu'il prinst, aiant avec difficulté receu les munitions qu'il luy at envoyé, et refusé le secours que luy présentoit le Viceroy de Sicille, estimant gloire de tenir avec peu de gens.

L'on n'at jamais piz traicté les ecclésiastiques, le Conseil de Brabant et tous gens d'honneur que ceste fois. La fabricque de Sainte-Goele, où l'on refaisoit les verrières de l'église, est logée. Aussi est Madame de Tholouse ². et je ne scay si Monsieur Bave obtiendrat exemption. Vos officiers l'ont heu tousiours; mais Son Excellence mesmes a dict qu'elle ne veult personne avoir exempté. Touttesfois le magistrat l'est. Quant il at veu la liste des officiers, il at dict que c'estoit trop, combien qu'ilz ne sont que onze. Il n'at que ungne poignée de gens, et tout le monde en est tormenté, qu'est pour encores plus perdre les bonnes voluntez.

Elbertus m'at compté qu'il at mené bien avant le faict de l'accord; mais que l'on n'en veult poinct, et que nostre bravesse nous perdra. Il dit que l'Hollande ne se rendrat jamais si elle n'est assheuré, et que le vray seroit d'en donner le gouvernement à Mons^r de Buren, qui avec bon moien polroit remectre la Religion; je ne suis esbahi si l'on n'at trouvé bon cest advis. Si est ce que, si cest hyver l'on ne treuve quelque expédient, que tout sera perdu, et mesmes la Religion, que faict le plus à regretter.

L'on at commis le beaufrère ³ avec certain auditeur pour congnoistre de

¹ Porto-Carrero, personnage dévoué à Don Juan, avait été établi par celui-ci commandant de la Goulette en 1575. Il était au nombre des 500 prisonniers épargnés par les Turcs lors de l'assaut de cette forteresse. (PALLISSIER, *Exploration de l'Algérie*, t. IV, pp. 102 et 105.)

² Marie de Bonnières de Sonastre, veuve de Jacques de Marnix, chevalier, seigneur de Toulouse. Voir t. I, p. 129, note 1.

³ Didier van T'Sestich, beau-frère de Morillon, souvent cité dans ce volume et les précédents.

la préhension que auleungz Espagnolz font sur les meubles de vostre concierge Voeyns, et aussi les exécuteurs de Cimbron ; et si Vostre Sgrie Ill^{me} n'en escript au Commendador Maior, je le vois inclin à les fabvoriser. Et si cela n'ayde, je suis d'advis que Voeyns face procès contre eulx devant la Chancellerie de Brabant. L'on ne peult refuser justice.

Rode est demeuré en Anvers, pour faire argent.

LXXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 22 à 24.)

(Bruxelles), le 30 novembre 1574.

Monseigneur. Nos affaires vont de mal en piz. Le tiers membre de cette ville s'excuse du mauvais escript publié en leur nom, affirmant constamment de n'y avoir jamais pensé; mais les Estatz de Brabant ont emprins les arres pour eulx, aiantz dressé une fort longue remonstrance avec copie de leurs anciens privilèges ¹, et qu'ilz ont povoir, quant le Duc ne garde sa promesse et serment, de mectre ung ruard ou gouverneur de par eulx; et dient que après avoir exhibé les remonstrances, ilz ne sont déliberez de plus rien escripre. Je prie Dieu de susciter quelque bon esprit pour hoster toutes ces amertumes des deux costelz, et que l'on puist venir en une bonne et mutuelle intelligence. Le povre Mons^r d'Anvers se doit treuver en peine, estant suspect aux abbez, mesmes de Parc et Saint-Gertrud, que ne veul-

¹ Un grand mémoire, rédigé dans ce sens, est publié dans DODT VAN FLENSBURG, *Archief voor kerkelijk en wereldsche geschiedenissen*, t. II, pp. 158 et suiv. Il est suivi d'une apostille du Grand Commandeur, du 12 décembre 1574. Dans cet acte, Requesens promet de faire autant que possible droit aux réclamations des États. Nous ne voyons pas figurer dans la requête la décision des États de « ne plus riens escripre. »

lent venir disner là où luy se doibt trouver ¹; si peu de cas font ces bonnes gens des évesques, disantz ouvertement que tout retournera en son premier estre, que se feroit bien tost, s'il mésadvenoit de nostre bon Roy; et eulx sont si imprudentz que de ne penser si les évesques souffrent, ilz auront leur part. Le Chancellier de Brabant se treuve en peine pour avoir scellé la commission de Cicoigne ², pour ce que lesdictz Estatz reputent ce faict criminel. Il diet pour son excuse que son homme l'at faict à son desceu, qu'est rentrer de fiebvres en chauld mal.

Ceulx de Haynnault ont mandé à Son Ex^{ce} que si elle ne leur tient sa promesse, ilz révoquent leur accord, et ne veulent paier ung solz jusques l'on casse la Chambre des troubles, ou que du moings tout ce que concerne les confiscations du Haynnault soit remiz à leur haulte Court, avec pover de vendre les héretaiges sur lesquelz sont hipothecquez les rentiers, auxquels l'on doibt quasi aultant comme le fond vault. Tout cela leur avoit esté accordé; mais ilz dient que le sieur Roda at faict dresser une ordonnance par Son Ex^{ce} que l'on attendrat deux ans sans vendre lesdits fondz, estant apparent que le temps sera lors plus à propoz pour vendre; mais aussi seront ilz plus chargez par les cours de rentes que escherront ce pendant.

Ceulx d'Artois, qu'ont furni quelques deniers pour paier les frontières, commencent à tenir semblable langage et serrer leurs bourses.

Sur tout craindz-je ceulx de Flandres, vers lesquelz at esté envoyé Mr de Rassenghien ³ pour les induire à furnir deniers. Mais ce at esté sans fruict. Car ilz dient absolument qu'ilz veullent paier eulx mesmes la gendarmerie, s'estant si mal acquicté le Duc d'Albe en l'employ de tant grandes sommes qu'il a receu, que sont estez donnez aux Espaignolz, et noz gens meurent de faim. L'on doibt à ceulx des frontières dix ans six mois. L'on leur faict maintenant paiement de trois mois, et ceulx de Brabant et de Flandres se font fortz d'entretenir six mille hommes d'armes, les trois mil

¹ L'évêque Sonnius. La conduite des abbés de Parc et de Ste-Gertrude à Louvain, les frères Vander Linden, n'a rien d'étonnant. Ils appartenaient au parti du prince d'Orange.

² Jean-André Cicogna avait été chargé de percevoir les contributions destinées à l'entretien des soldats. Voir HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 292. La conduite de ce personnage n'a pas toujours été exempte de reproches. Voir t. IV, p. 534.

³ Maximilien de Gand, dit Vilain, S^r de Rassenghien. Voir sa notice, t. II, p. 76.

avec pleins gaiges, et les aultres trois mil comme apperceuz, donnantz aux gentilzhommes, qui auront deux chevaulx, cinquante florins par an; à ceulx qui auront trois chevaulx, cent florins, à condition que en tout temps que on les sommeroit de servir, ilz se debvroient treuver prestz et monter; lors qu'ilz auroient pleins gaiges comme les aultres. Aussi entre-tiendroient-ilz sept à huict mille piedtons sur la frontière, bien paieez, que recepvroient doubles gaiges jusques ilz seroient pleinement paieez des dix années que l'on leur doibt. Seroient tenuz les ungz et les aultres vivre en discipline. sans prendre ung pollet aux paysantz; et par ce moien estiment lesditz Estatz, s'il y avoit paix, de pouvoir mectre le país tant foulé au-dessus. Mais ilz veulent manier eulx-mesmes les deniers, sans que les finances y auront rien que veoir. Et veulent avoir banniz les Genevois et tous financiers qui mangent le Roy et le país, et promettent de trouver paiement aux estrangiers en cas que l'on les casse. Et jà se parle que les Allemandz sont licentiez, aiant le Sieur Roda trouvé en Anvers 80 mille escuz de finances, que serat pour les renvoyer chez eulx. paiant le surplus avec attermination. Son Excellence faict tout ce qu'elle peult pour descharger le país.

Plusieurs gentilzhommes flammengs des ordonnances se sont treuvez à Gand près des députez des Estatz, malcontentz de ce que l'on ne les paie; et aiantz aucuns d'eulx volu vendre leurs chevaulx, les aultres ne l'ont volu permectre, disantz que combien que le Roy ne les paie, il fault néantmoins servir la patrie. Il en y at aussi plusieurs icy bien malcontentz. Ce que faict plus à craindre, sont les paysantz de Flandres, que sont tous embastonnez¹ et prestz pour se lever à ung chifflet ou son de cloche. Ilz ont frotté une compaignye de chevaulx-légiers à Deinze sur le chemin de Gand à Courtray. Les paysantz de Meerhout en la Campigne ont chassé les Wallons et en navré et coppé en pièces plus de cent. Ce sont tous mauvais présaiges.

Les Frisons sont sur le poinct de se mutiner pour ce que le sieur de Billi y veult practiquer et exécuter, par l'emprisonnement des paysantz, les aides, dont il ne viendrat jamais à chief. Ce pendant les Espaignolz se sont de rechief amutinez en Hollande et se sont saisissez de la personne de

¹ Embastonnez, armés.

leur colonel Valdez¹. Ilz ont cuidé se jecter hors de Hollande et surprendre, pour assheurer leur passaige, Sparendam sur les gens de Mr de Licques, au moien de xl Espaignolz qu'estoient avec eulx audit Sparendam. Mais, comme l'on s'en est donné garde, les gens dudit Sieur de Licques ont chassé lesdit xl Espaignolz dehors, avec force coupz d'espées et de pistoletz.

Aussi ont les ennemiz prins quelque fort près dudit Sparendam avec occision de plusieurs Espaignolz; et le prince d'Orenge ne dort : car il appreste cent basteaux et en at prins six venantz d'Espagne, desquelles l'on dict que les trois vailloient chascung cinquante mille livres de gros.

Les Allemandz sont estez en armes contre les Espaignolz à cause du paiement que les Espaignolz voullotent avoir seulz, dont ilz ne se sont trouvez bons marchandz; et comme Son Excellence avoit reparti les Espaignolz qui ont l'esté passé tenu assiégé Bommele et Gorcum, pour tenir garnison à Rhenen, Wyck, Ammersford où il y avoit des Allemandz, les bourgeois se sont accordez avec eulx, et ont tenu lesdits Espaignolz dehors, que cependant ont estez maltraictez par les paysantz.

Nous sumes aussi par icy esté en craincte de quelque esmotion, pour ce que le peuple at contrainct 200 Allemandz habandonner le bois qu'ilz estoient allé copper près de la ville, et aussi pour la force que aucuns Espaignolz ont faict à la maison de la fabricque de Sainte-Goele, où ilz sont entré par force, aiant rompu les portes de devant et derrière. C'est le lieu ou l'on met les joiaux de l'église, où l'on faict les cires et où l'on at refaict les verrières dernièrement gastées par la pouldre, lesquelles commoditez l'on perdt par ce logement. Si peu de respect porte l'on ad ce que appertient aux Églises; et ne servent à rien les remonstrances que l'on faict.

Cependant l'on parle qu'il se traicte quelque paix et que Mr de Hierges auroit désjà résolu aucuns pointz, si comme de la religion et de l'auctorité de Sa Majesté, que le Sr Don Fernande et Mr de Champaigney avoient désjà concerté. Par ce boult, se forclod cestuy-cy de la négociation. L'on at icy

¹ Cette mutinerie et l'emprisonnement de François Valdes sont longuement détaillés dans ΜΕΝΟΥΧΑ, t. II, pp. 290 et suiv. Voir aussi dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 196, la lettre de Requesens. Elle trace de la situation du pays, des plaintes qui arrivent de tous côtés, des mutineries des Espagnols, des Allemands et des Wallons, un tableau des plus sombres, surpassant de beaucoup les faits relatés par Morillon.

appellé M^{rs} d'Ypres et de Bruges ¹; Mr de Saint-Omer y at esté appellé, mais son grand eaige et indisposition ne l'ont permiz. Lesdictz deux Sg^{rs} Evesques sont esté icy quelque temps sans que l'on leur at parlé, et y sont encores. Aussi y sont le Chancellier de Geldres et président d'Hollande ², ausquelz le séjour ne convient pour estre povres à cause de la perdition d'Hollande, qui estoient auparavant fort opulentz. Ilz sont estez ensamble. L'on ne dit poinct pourquoy ilz sont appelez; mais aucuns soubçonnet que c'est pour avoir leur advis si Sa Majesté peult avec bonne conscience traicter paix avec les héréticques et rebelles, et si se peult faire avec sa réputation. Sur ce que je tiens, que si ainsi est que l'on at pour ce rappellé lesdits Sg^{rs}, ilz feront tost une bonne résolution, estant la réputation de Sa Majesté de conserver ses subjectz en paix et repos, et sa conscience obligée, pour tenir le lieu qu'il tient, à conserver les âmes dont s'en sont perdu tant de milliers en Hollande et Zéelande, desquelles Sadicte Majesté debvra rendre compte à Dieu.

Pleut à Dieu que heussions une bonne trêve; car si quelque chose se résout par ces Sg^{rs} Evesques et Présidentz, il sera besoing de l'envoier à Sa Majesté, vers laquelle on dit que l'Empereur at envoié pour la tierce fois ³, affin de moienner quelque accord, et qu'il semble que l'on y preste plus l'oreille que du passé. Aucuns tiegnent que ce soit dissimulation pour tirer deniers : en ce que l'on perdra temps.

Les Estatz en général persistent que l'on dresse une paix, et j'entendz que aucuns de ceulx que ont crédit en Court les ont encouraigez d'insister ad ce. Ceulx de Brabant sont fort fondez sur les privilèges, et que Sancho Davilla soit desmis de son Estat, et qu'il y ait un gouverneur du sang.

¹ Ces prélats étaient Martin Riethove, évêque d'Ypres; Remi Driulius, évêque de Bruges; Gérard d'Hamericourt, évêque de St-Omer.

² Arnould Sasbont, chancelier de Gueldre, et Corneille Suys, président du Conseil de Hollande, avaient été invités par Requesens à se réunir à Bruxelles avec les évêques précités et les gouverneurs des provinces pour y délibérer sur les remèdes à apporter aux maux. Plusieurs de ces personnages s'excusèrent, mais enfin ils arrivèrent, sauf l'évêque de St-Omer. Requesens voulait leur montrer quelque confiance et faire connaître les propositions de différents princes en vue de pacifier les Pays-Bas. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 198 et 204.

³ Le comte de Monteagudo devait arriver aux Pays-Bas, et Rumpff était chargé de la part de l'Empereur d'aller trouver Philippe II à Madrid. Il y arriva le 18 novembre. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 178, 200.

Mons^r le marquis d'Havret et le Sieur de Cappres ¹ font de nouveau chacun aulcunes compagnies en Artois, que aulcuns dient n'estre signe de paix. Si l'on licentie les Allemandz, le país ne peult estre en telle conjuncture sans gens de guerre. Plus me faché-je de ce que l'on prend si aigrement que les povres gens de la Campigne, que sont tous les jours volez par les ennemis de Gertruydemberghe, se sont secrettement branscattéz ² vers les Gueux et le Prince d'Orange, aiantz Cicoigne et Baptiste de Taxis trouvé aux coffres de ces povres gens, que l'on vad journellement fustant et crochetant, quelques saulvegardes du Prince, dont le Commendador et Roda font grandes exclamations et avec peu de raison : car, ou il fault deffendre la povre Campigne, ou permectre que les povres gens se branscattent pour retenir leur vie, de leurs femmes et enffantz et conserver leur labour et bestial, ou il fault partout mectre le feug aux maisons. L'on at donné au beau-frère la commission de s'aller informer, et veult-on que l'on les prende et pende par douzaines. Il trouvera à qui parler et que les Réverendissimes d'Anvers et Bois-le-Duc se rachattent ny plus ny moingz que les aultres pour maintenir leurs censiers, et je luy ay dict que par son rapport il les mecte *in capite libri*. L'on veult avoir les aydes, et l'on ne veult conserver le paysant. Du temps de Martin van Rossem ³, qu'il passa par Brabant, la Royne deffendit que l'on ne branschata avec les ennemiz, aulcungz villaiges furent bruslez ; ce que véantz les aultres, ilz se rachaptarent tous, et la Royne ne s'en ressentit oncques, ny en fait aulcune information. Mais le temps de lors et de maintenant est bien divers.

L'on met huit compaignies d'Espaignolz en Anvers, non obstant que l'on avoit promis, lorsqu'ilz paiarent les 400 mille florins, que l'on n'y mettroit ny Espaignolz, ny aultres. Il y en at deux compaignies à Lire, une à Vilvorde et quelques chevaulx légiers à Grimberghe, logiez une partie en

¹ Oudart de Bournonville, Sr de Capres, gouverneur d'Arras, mort le 28 décembre 1585. Voir t. III, p. 585, et t. IV, p. 111.

² *Branscattéz*, prélever un impôt, sous peine d'incendier la propriété. Les insurgés *branseattaient* souvent les habitants des localités dont ils s'emparaient, ou que l'armée espagnole ne défendait pas. Ces impôts étaient fréquents dans la Campine et dans le nord de la Flandre.

³ Martin van Rossem, célèbre général gueldrois, qui avait envahi les Pays-Bas, lorsque Charles-Quint était en guerre avec la Gueldre. Voir sa biographie dans VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, et DE PAPE, *Geschiedenis van Maarten Van Rossum*.

l'abbaye. Je tiens que c'est pour la sheurté de Son Ex^{ce} et avec raison. Mais si elle les introduict quelque jour par auctorité ou subtilité en ceste ville, je craindz que la fin n'en sera bonne, car le peuple est fort altéré. Aulcuns [ad ce que l'on dit] luy font à croire que aiant gens et le marquis Vitelli à Bois-le-Duc, et le chasteau et garnison en Anvers, que se faisant fort en ceste ville, il rengera les Estatz de Brabant; ce que polroit estre pour ung temps, mais il fault regarder la fin; et vault mieulx faire les choses avec bénévolence pour gagner les ceurs; mais de ce se soucie l'on peu, et Roda faict tout. Le président Viglius le souffre et devient pesant et inutile, et ne vad plus loing que jusques sa salette. Il fuyt les affaires que le fuyent aussi.

L'on dit que l'Empereur at obtenu trêve avec le Tureq pour huict ans. Cela me faict croire qu'il voudrat retourner par mer, y aiant treuvé bonne amorsse.

Il semble que la France est pour s'appoincter. Touttefois ilz sont encoires en bien grandes garboilles du coustel de Poictou et Languedoc, et s'y desvalisent aultant de courriers qu'il y passent: est encoires rué juz ung que venoit avec despesches d'Espagne depuis huict jours. Ilz debvroient prendre le chemin par Angleterre pour venir à Nantes et passer en Espagne et *e contra*.

Les Anglois se moquent de nous. Il y at venu ung agent de la Royne pour parachever le traicté encommenché à Bruges où vont nous députez¹.

Capitaine Julian at esté quelque temps hors de sens; mais il est revenu à soy².

Il s'est icy espars ung bruict par ceulx d'Espagne contre Vostre Ill^{me} S^{gr}ie luy imputans la perdte de la Goulette, dont est principal aucteur Del Gadillo³, disant que le Duc d'Albe le maintient, et le mesme faict Don Joan, et que le Roy est fort fesché contre Vostre Ill^{me} S^{gr}ie, luy aiant miz en mains Porto Carrero⁴ qui s'est si mal acquicté, aiant lessé perdre la place ce pendant qu'il disnoit; que n'est chose créable. Aultres dient qu'il avoit demandé gens à

¹ Le mémoire du docteur Thomas Wilson, ambassadeur de la reine d'Angleterre, présenté au Grand Commandeur de Castille le 1^{er} octobre 1574 et la réponse donnée par Requesens sont analysés dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 200, 201.

² Dans une lettre du 18 novembre 1574, Requesens dit au Roi: « Julian Romero, qui était à toute extrémité, a recouvré le jugement ». (*Ibid.*, p. 199.)

³ Hernando Del Gadillo, secrétaire du duc d'Albe. Voir t. III, p. 227.

⁴ Voir plus haut, p. 269.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, et qu'elle ne les luy at voulu donner. Del Gadillo adjouste que Don Joan succède à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, qui retourne à Rome; de tout ce que je ne faictz que rire. Il fault lesser gazoiller ces petitz causeurs. L'on dit aussy qu'ilz sont passez des estranges propos à Palerme sur la perdtte du fort de Thunes et de la Goulette; que l'on at joué quelque farce mocqueuse à Ferrare et à Naples, que l'on at semé quelques médailles à Rome, aiantz nostre Roy d'ung costel et au revers quelques asnes dénotans le Conseil d'Espagne : que sont choses que ne vailent rien, touchant ainsi la haulteur des princes et de leurs ministres, et povons dire *quod mundus et maligno positus*. Je veoidz que le Commendador vad aussi perdant auctorité, n'estant estimé des siens propres.

J'entendz de bon lieu que le Duc d'Albe dessert tous ses estatz, et entre dans tous les consaulx. saulf que l'on n'at voulu qu'il ait son liect en Court, ce qu'il prétendoit, et qu'est permis au duc de Medina, auquel le Roy at faict grand honneur à son arrivée, luy aiant donné estat près de la Royne, mais que cependant il meure de faim, et tous ses gens l'habandonnent; que Cinthio ¹ s'est retourné à Milan désespéré; que ledict Duc porte grande condoléance à ce payz, mais qu'il n'en ose parler au Roy; moings luy at-il osé montrer tant d'escriptz et advis qu'il avoit emporté icy, de sorte que je ne doibz craindre pour ce que je luy donnay à son partement d'icy. J'entendz touttefois qu'il at communiqué plusieurs choses à Hopperus; mais aultant en emporte le vent. Certes, quant j'entendz cecy, il me semble que Hopperus at faict grande folie d'avoir ainsi escript du Duc d'Albe, qui le paiera sans luy croire longuement. J'ay opinion que le Duc d'Albe cherchera de se rapateler avec Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} pour se fortiffier contre ses émulateurs. Il faut dire que Hopperus cognoist peu l'humeur de son maistre. L'on di aussy que la femme du Roy at esté malade de regret que son mari est quelques fois ung mois, veiores deux et trois, sans la veoir, encores que sa demeure ne soit distante de celle de sa femme si loing que d'icy à la Fontaine ².

Monsieur de Reulx ³ est icy, qui dict grand bien de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, l'exhaulceant et louant grandement, et confesse que ce qu'il en at dict

¹ Cinthio, secrétaire du duc de Medina-Celi, souvent cité dans le tome IV.

² Nom de la maison de plaisance du cardinal à Saint-Josse-ten-Noode.

³ Jean de Croy, comte de Rœulx. Voir t. I, p. 277.

autresfois estoit par la suggestion du Prince d'Orenge et du feu Comte d'Egmont.

J'ay parlé au chanoine maistre Eustace de La Salle ¹, qui m'at dict qu'il est content de prendre la charge de Mr vostre nepveur s'il vous plaicst. J'actendray vostre advis, et s'il ne vous plaicst, je m'en sçauray bien deffaire honnestement, n'ayant entré en aulcune condition que de sçavoir sa volonté.

Il n'est à croire les maulx que se font icy partout desrobant gens jusques devant les portes de Louvain, et depuis là jusques ceste ville, dedans laquelle l'on at levé gens à couleur d'aller veoir quelque beau jardin, et les at-on promené hors de la ville, et là tenu serrez en quelque chambre, et depuis faict transporter la nuict en Gertruydemberghe et rançonner. Telles inventions treuvent l'extresme povreté. L'on en meurdrit aussi beaucoup hors et dedans la ville, mesme receveurs, que l'on tient porter argent.

LXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ARCHIDUC CHARLES D'AUTRICHE ².

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, fol. 380.)

Naples, le 15 décembre 1574.

Serenissime Princeps. Culpa praefectorum Camerae regii aerarii factum est ne prius in negotio pecuniario Cels. V. ad ejus votum decerneretur, acceptis enim primis Regiae Majestatis litteris et illis quas Cels. V. ad me

¹ Eustache de la Salle, chanoine de Soignies. Il fut du nombre des délégués choisis par les États de Hainaut pour se rendre en Espagne et y demander l'exemption du 40^e denier. Voir t. IV, p. 405.

² Charles, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand I et d'Anne, fille de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, naquit en 1540 et mourut le 5 août 1590, après avoir épousé Marie, fille d'Albert II, duc de Bavière, qui le rendit père de plusieurs enfants et entre autres de l'empereur Ferdinand II.

dederat, utrasque tradidi camerariis examinandas, qui deinde de more de iis ad me defferrent : eas illi aut negligentia, aut fortassis nimia diligentia, ne dicam culpa praefecti, qui jam officio suo defunctus est, sic eas conser-
varunt, ut quatenus institerim hactenus inveniri non potuerunt, qua de re monui agentes Cels. V. hoc autem vitio administrationis neque hujus regni factum est, quo tempore industriam, fidem et indicium ministrorum sequebar; acceptis secundis litteris cavi diligentius ne perirent, moxque de eis ad me cum eorum voto referri mandavi quod autem sit constitutum, quo desiderio Cels. V. satisfiat ab agentibus suis intelliget, obsecro ne aliorum culpam mihi imputetur, sed memor sit Cels. V. veteris mei erga familiam Austriacam observantiae, cui quantulus sum totum debes, sibi que persuadeat neminem vivere qui majore studio hanc colat neque ullum fore qui paratiore voluntate servire cupiat Cels. V. cui me totum offero devotissimum servitorem.

Note au-dessous : Se ha dado orden quo el tesorero pague al S^o S^r Archiduque Carlos todo lo corrido de la rata de los cient mille ducados de ayuda de costa hasta por todo otubre, y que continue a pagarle, mes por mes, la rata que le tocara hasta que sea del todo pagado.

LXXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 38 et 39.)

Bruxelles, les 15 et 14 décembre 1574.

Monseigneur. J'ay veu ce qu'il at pleut à Vostre Ill^{me} et R^{me} S^{rie} m'escrivre le xi^e du mois passé sur les affaires de Barbarie. Ce que j'ay communiqué à Mons^r de Saint Bavon, Fonch, Bave et Viron, que se sont treuvé en peine pour le bruict qui court par ceste ville du mescontentement de ceulx de Naples all'encontre de Vostre Ill^{me} et R^{me} S^{grie}, et aussi

du resentement que Sa Sainteté at all'encontre d'icelle, jusques, selon Obsignanus ¹, elle auroit tenu consistoire et proposé si n'aviez mérité d'estre dégradé du cardinalat et toutes aultres dignitez ². J'ay délessé faire part de ladite lettre à Mons^r d'Assonleville, craindant que comme il est assez désireux d'avoir et libéral à repartir nouvelles, il les fait sonner aux oreilles de ceulx que ne verroient volontiers charger leur nation, et de ceulx qui auront plaisir de pouvoir rejeter la faute sur ceulx que l'ont fait. Ce que sont choses qu'il faut éviter sans donner occasion d'offense à qui que ce soit.

Certes, c'est chose déplorable de considérer l'estat auquel se retrouve pour le présent la Chrestienté de tous costelz. Et puisque le Turcq at accordé les trèves de huit ans à l'Empereur depuis qu'il at conquis la Golette, c'est signe qu'il veult parachever le jeu et ruer sur les isles de l'Italie et sur elle-mesmes ³; par où je regrette de veoir Vostre Il^{me} S^{gr}ie; maintenant en perpétuel souci et sollicitude, se trouvant frontière et à la geulle des loups; et n'y at aultre remède que recourir aux armes de l'Église, que sont prières, jeusnes et aulmosnes, que j'ay commandé estre faictes par vostre diocèse, et que se continueront par temps, sans trop fâcher le peuple. Je regrette que le maistre n'at près de soy conseil plus résolutif pour adviser sur les remèdes des maux voisins, et que l'on veoid à la porte, affin qu'il y soit pourveu sans perdre temps, mesmes quand il en est pré-adverti de bonne heure et de longue main, comme il at esté par Vostre

¹ Jérôme Olsignano, professeur à Fribourg, puis à l'Université de Dôle. Il était d'origine milanaise et fut appelé à siéger au Conseil des troubles. C'était un personnage très dévoué au duc d'Albe et par conséquent ennemi de Granvelle. Voir t. IV, p. 582. — Le pape était vivement contrarié de la conquête de Tunis, comme le démontrent les actes publiés par le P. TEINER dans les *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 514; mais il ne paraît pas avoir eu l'idée d'en rendre Granvelle responsable. Il est plutôt disposé à jeter du blâme sur Philippe II.

² « Par ce que je luy ay envoyé, il aura veu combien tout cecy est faulx et meschamment controuvé. » (Note marginale, écrite de la main de M. de Granvelle.) — Lorsque Tunis fut pris d'assaut par les Turcs, le 15 septembre 1574, le gros temps retenait Don Juan et sa flotte à Trapani. En apprenant ce désastre, il en écrivit au Roi, lui rappela ses nombreuses et vaines demandes d'hommes et d'argent. Il n'avait rien pu obtenir. Philippe se consola de la perte de Tunis, tandis que les Princes italiens et la France surtout se réjouissaient de l'humiliation de l'Espagne. Seul le pape Grégoire XIII poussa un cri de détresse.

³ Au moment de son retour de la Goulette Aludji-Alli menaça Corfou et fit trembler l'Italie entière. (CHARRIÈRE, *Négociations du Levant*, t. III, p. 580.)

Ill^{me} Sgr^{ie}. Et puis quant on s'advise à ung instant. l'on veult que l'impossible soit fait le possible, à peine de s'en prendre à ceulx que n'ont moien de l'exécuter, et ausquelz l'on l'at plus tost hosté que donné. C'est une mort que d'estre commandé de gens si violentz et brutaux, qui ne semblent de chercher aultre que de paier les bons serviteurs par ingratitude. Une chose me console que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at procédé si prudemment et justifiement en toutes ses actions qu'elle ne doibt craindre ses propres ennemiz, et que pour un temps l'on peult souffrir, et que après la vérité se découvre.

Dieu veulle conduire le Seigneur Don Johan ¹. si tant est qu'il soit parti. Il n'at, ad ce que je veoidz, euvre achevée, ny aussi n'at Sa Maj^{té}, que se doibt treuver en peine de veoir ses affaires si mal entablez de tous couselz.

Monsieur le Président ne fut de long temps moins employé, et si parle moins de successeur à présent que oncques auparavant. Je pense bien que le fiscal ² s'y attend, ou s'il s'avance fort vers Son Ex^{ce} et le sieur Roda, que alucunz tiègnent avoir fort bonne opinion du docteur Elbertus. que se augmenteroit si Dieu luy donnoit grâce de bien besoigner en la paix que l'on veult traicter. Il est fort sincère en la religion et je le tiens très favorable à l'estat ecclésiastique, et ne le sçauroit estre moins que ledit Président. Aussi est Mons^r Fonck ³, personnaige dextre et de grand esprit. Si Assonville y parvient, ce ne sera son bien, ny celluy du pays; il est trop légier ⁴. Je tiens que c'est à bon escient que Mr le Président s'est plainct d'Hopperus; mais pour cela je n'ay poinct esté oblié, et je mercie mon Sgr^e et maistre de ce qu'il lui plaist m'advertir de ce que je pourray, avec le temps, entendre de la résolution du Roy.

L'on at faict faire information par les fiscaulx de Flandres de ceulx qui ont contracté avec les ennemiz, dont s'en treuve par registre 400 et plus ⁵.

¹ Le prince passa tout l'hiver à Naples, ensuite des ordres du Roi.

² Jean de Boisschot. Voir plus haut, p. 58.

³ Jean Fonck. Voir plus haut, p. 40.

⁴ A différentes reprises, Morillon insiste sur la légèreté d'Assonville, esprit vif et pétillant, mais peu positif.

⁵ Il s'agit d'individus qui, pour échapper à l'incendie et au pillage, payaient aux insurgés des contributions. Voir aux Annexes une lettre au sujet de ces arrangements.

Les Espagnolz ont habandonné La Haye et tous les fortz d'Hollande, et l'on dit que si Monsr d'Hierge ne leur heut ouvert soudainement le Harlemmer, qu'ilz fussent allé droict vers le Prince pour se rendre, et ne seriont, ad ce que l'on dit, les premiers, et at donné libre passaige pour aller par Angleterre en France ou Espagne. Ledit Prince est pour le présent bien brave et plus hault qu'il ne fut oncques. Il nous a donné la nuict passée ung réveille-matin en Anvers avec XL ou L batteaux, aiant tiré contre la ville pour faire une bravade¹. Les Espagnolz en estoient sorti trois ou quatre jours auparavant, et sembloit qu'ilz se embarquoient volontairement vers la Goes. Mais doibz qu'ilz estoient hors de veue, ilz se firent mettre en terre à Eckre, où ilz vivent à discrétion. Ilz ont cuidé retourner en la ville; mais l'on leur at faict visaige de bois, ainsi que font ceux d'Ulrecht aux compagnies retournantz de La Haie.

Cependant Monsr de Champaigne doibt estre en bien grande peine et travail. Ces bonnes gens s'advisarent une nuict faire l'alarme en ladite ville d'Anvers et crier : *Prince d'Orengé, Prince d'Orengé !* Ce qu'ilz dient avoir ainsi crié de faict advisé, pour veoir, si le Prince venoit, quelle mine que ceux d'Anvers tiendroient, les appelantz meschants, pour ce que audit cris nul ne sortit de sa maison; et si quelc'un fust sorti, ilz heussent dit qu'il venoit au secours dudit Prince; et dient ouvertement qu'ilz saccaigeront Anvers et viendront pour le mesme effect en ceste ville. Certes, ilz se font merueilleusement hayr; et leur semble qu'ilz ne peulvent mal faire et qu'ilz sont les maistres.

Je me suis cejourdhuy treuvé en compagnie de Mr de Naves², qui me dict plus de trois fois qu'il estoit joieux m'avoir rencontré pour me demander du portement de Vostre Ill^{me} S^{rie} et si elle estoit sortie de son

¹ L'entreprise dirigée par le Prince d'Orange contre la ville d'Anvers est racontée par Bor, liv. VII, fol. 80 v°. Le Prince en écrivit aussi au comte Jean de Nassau, le 25 décembre 1574 : « L'entreprise d'Anvers, dit-il, a failli et n'a eut tel succès que désirions. La cause a été la pussitanimité des bourgeois, n'ayant au temps préfixé osé mettre les mains aux armes, combien que noz batteaux et gens de guerre estoient arrivés à leur secours ». (GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 110.) Voir plus loin d'autres détails sur cette affaire, p. 284.

² Jean II de Naves, fils de Nicolas I, né le 15 novembre 1525, mort à Liège le 20 avril 1579. Il était conseiller d'État et commissaire des vivres de l'armée des Pays-Bas. Dans ses fonctions il put se concilier la reconnaissance du gouvernement et des soldats. (NEYEN, *Biographie luxembourgeoise*, t. II, p. 8.

gouvernement, et quant j'avoie heu lettrez d'elle; ce que je luy dictz et que n'avoie sinon bonnes nouvelles de son portement et nulles qu'elle fust allée aillieurs, dont il se monstra joieux.

Ceux que l'on at commis de ce costel pour traicter la paix ¹, sont: M^r de Rassenghien, les chancellier de Geldres, président d'Hollande et docteur Elbertus, que se doibvent treuver à Breda ². De l'autre costel, dit-on, sont députez: Sainte-Audegonde, Charles Boisot, Jehan de Jonghe et ung pensionnaire de Leyde ³, qui at la vogue et crédit par dessus les aultres, estant estimé comme ung chancellier, et asseurent aulcuns qu'il n'est de mauvaise religion, dont je me rapporte au pappier. Tant y at que quant l'on viendrat à joindre, l'on trouvera que le Prince d'Orenghe n'est pas maistre, et qu'il at bien à faire à se maintenir, aiant esté par cy devant les Hollandois pour eulx révolter contre luy et le jecter dehors. Ung peu de traictement et de douceur nous heut mené bien avant. Les quatre sus:litz doibvent venir à Gertruydemberghe

L'on parle fort de l'appoinctement de France. Si cela est, je tiens seurement que tout viendrat sur nous et qu'aurons bien à faire pour nous maintenir. Dieu noz veuille ayder que je prie vous donner, M^{gr}, etc.

L'on at nouvelles que ce sont esté seulement XI batteaux venuz de Flessinghe, que se sont retirez au mesme instant. C'est pour monsrer ce qu'ilz peulvent faire. L'on at renforcé la ville d'Anvers de garnison des Espaignolz et Allemandz qu'en estoient sortiz. C'est du XIII^e de décembre.

¹ Morillon entend parler des négociations de Breda.

² La commission datée du 9 février 1575 et donnée à Maximilien Vilain, S^r de Rassenghien, à Arnould Sasboet, chancelier de Gueldre, Corneille Suys, président du Conseil de Hollande, et à Elbertus Leoninus, est imprimée dans le t. III, p. 581, de la *Correspondance de Philippe II*. M. GACHARD y a publié les principaux actes concernant les négociations de Breda. Voir aussi *Bulletin de la Commission d'histoire*, 2^e série, t. XII, p. 428, où se trouve l'avis du baron de Rassenghien sur les négociations avec le prince d'Orange et les États de Hollande et de Zélande.

³ D'après les lettres de passe-port et de sauf-conduit en faveur des députés du prince d'Orange et des États de Hollande et de Zélande, ceux-ci étaient: Jacques Vander Does, membre du Conseil d'État, Guillaume Van Zuylen de Nyveld, Charles Boisot, Philippe de Marnix de Mont Ste-Aldegonde, Junius ou De Jonghe, mentionné plus haut, Arnould Vanden Dorpe, Adrien Vander Mylen, Paul Buys, pensionnaire de Leiden, Nanniek de Forest et Corneille Backer. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 581, et GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 157 et suiv.

LXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 47 à 50.)

Bruxelles, le 21 décembre 1574.

Monseigneur. Je tiens que serez adverti du tintamare advenu à Anvers hier huit jours, duquel le bruict at esté plus grand que le faict, donnant ad ce occasion la venue de XL ou XLV batteaux que se sont présenté le jour susdit devant ladite ville, at tenu close jusques à présent, sans lesser entrer ou sortir aultres que gens de cognoissance. Et at heu Mons^r de Champaigney grand traveil, aiant jour et nuict esté par les rues et visité maisons, adsisté du capitaine Julian qu'il at pour hoste, et que polrat donner tesmoingnaige de ses debvoirs, si l'on les veuille prendre pour bons ¹. Ilz sont esté prins plus de 200 personnes, que l'on a relaxé jusques à XVII. saulf aucuns vagabundes, enffantz de la ville, que ne font aultres que d'attendre l'occasion du pillage. L'on doit faire exécution d'aucuns ce jour d'huy ². Lesdits XVII prisonniers sont venuz, ad ce que j'entendz, à trois, que l'on veult dire estre gaigez du Prince d'Orange, ainsi qu'il en at beulcop partout. L'on avoit prins entre les susdits ung qui se surnommoit *Viconte*, natif de Paris. Cela donna occasion que l'on dit que ung viconte de Paris avoit conduict la trahison; il est relaxé, et en ceste ville. Le Gouverneur de Guise avoit donné advertissement au chastellain de Cambresiz, et luy à

¹ Le complot au sujet de la prise d'Anvers est relaté dans MENDOÇA, t. II, pp. 295 et suiv., et spécialement dans les lettres publiées par M^r GACHARD. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 217 et suivantes. La mise à exécution de la conspiration devait avoir lieu du 11 au 15 décembre. Mais pendant la nuit du 13 au 14 on découvrit en différentes maisons des soldats étrangers. Ils y étaient entrés au nombre de 4,000, qui devaient être soutenus par environ 10,000 à 12,000 bourgeois. La flotte des insurgés s'avança vers la ville le 15 et la canonna pendant quelques heures. Voir plus haut, p. 282.

² Le procureur Michel Van de Wiele et Mathieu, ancien doyen des bouchers, furent exécutés. BOU, liv. VII, fol. 82 et 82 v^o, donne des renseignements sur l'instruction de cette procédure criminelle et sur les tortures infligées aux accusés.

son maistre, Mons^r de Cambray, et luy en ceste Court, qu'il y avoit emprinse du Prince d'Orenge sur quelque ville, mesmes sur Anvers. Aussi en avoit adverti Mons^r de Largilla ¹, qui at esté icy faire quelque advertence à Son Ex^{ce}, et est retourné se portant aussi bien qu'il feict oncques, et m'at prié de présenter ses très humbles recommandations à vostre bonne grâce. Et comme il y at heu quelque bruiet que 2,000 reyters debvoient icy venir de la Picardie, entre les jours de Saint Nicaise et Sainte Lucie ², pour fabvoriser l'emprinse d'Anvers, il m'at dict qu'il n'y avoit rien, et qu'ilz n'ont poinct ung piedton. Aussi ce n'est pas temps et chemin pour venir de si loing tant de chevaux que seroient mal furnis de vivres, et trouveroient beaucoup d'empeschement. L'on tient pour certain que lesdits batteaux du Prince sont estez apprestez pour surprendre les Espaignolz que debvoient aller à la Goes, que sont retournez avec les Allemandz audit Anvers, et que n'ayantz trouvé lesdits batteaux ce qu'ilz cherchoient, ilz sont venu plus avant pour veoir quelle correspondance ilz trouveroient, puisque les soldatz Espaignolz avoient crié une nuit : *Orange, Orange*, pour veoir, comme ilz dient, comme ceulx de la ville se conduiroient à ung tel criz s'il estoit de vray, disantz ceulx de la ville trayttres, pour ce qu'ilz ne sortirent de leurs maisons; et s'ilz fussent sorti, l'on leur heut méritoirement peult imputer qu'ilz venoient au secours des Orangistes; et les bourgeois n'avoient que faire à emprendre les armes. puisqu'il y avoit pour lors si bonne garnison d'Espaignolz et Allemands en la ville, lesquelz ont fait, et signamment les Allemands, ce grand bruiet de traïson pour venir au pillage, aiantz lesdits Allemandz pillé trois maisons : les deux de succriers, pour ce que les véant le soir tard, depuis la rue par les fenestres de la cave, besoingnantz, ilz dirent que c'estoient trayttres là cachés; et sur ceste buffe, ont-ilz saccaigé ces deux maisons ³; sur ce que n'est ensuivi aultre correction, sinon que l'on at publié que ceulx que ont acheté quelque chose dudit pillage, aient de le rendre ausdits succriers, et que l'on

¹ Charles de Largilla, gouverneur de Landrecies. Voir sa notice, t. I, p. 49.

² La fête de St. Nicaise tombe le 14 décembre et celle de Ste Lucie le 15 du même mois.

³ Selon une lettre de Charles de Largilla, publiée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 218, l'un des fabricants de sucre mentionnés par Morillon aurait été dépositaire d'une quantité considérable d'armes; mais il paraît que tous ces faits sont exagérés.

leur restituera ce qu'ilz en ont païé. L'on at dit que l'on avoit treuvé beaucoup d'armures, corpelez, rondelles, harcquebuses et aultres armes cachez en ces maisons, dont il n'y at rien; car ilz se sont treuvé ès maisons de ceulx qui font mestier et profession de les vendre publicquement. Tant y at que ce bruiet de la trahison at esté plus grand qu'il ne mérite ¹. Et est venu le gardien des Cordeliers et le bourgmestre d'Amsterdam semer en ceste ville que, si le concept des traictés heut heu succès, que la délibération estoit de coper les gorges de tous les prebstres, religieux et catholiques, des Espaignolz, soldatz et marchantz, ensemble de tous gens de bien estrangiers. L'indiscrétion de telles gens à semer telz bruietz faict grand mal, car telles choses s'escripvent incontinent en Espagne, et y sont receu comme véritables; de sorte que je ne m'esbahiz si Sa Maj^{te} est fort indignée contre ces pays, et plus, ad ce que doibt avoir dit Mons^r d'Assonleville hors de la bouche de Son Ex^{co}, qu'elle n'at esté jusques à présent. Ce bruiet at servi au chastelain d'Anvers, qui at dit que sans cette trahison, il venoit remectre icy entre les mains des Estatz de Brabant son chasteau d'Anvers; ce qu'il peult dire et que je ne croy, s'il est vray que Son Ex^{co} s'est accommodée avec lesdits Estatz, saulf que la citadelle d'Anvers demeurera sur pied, estant au surplus content leur garder leurs privilèges et la Joieuse Entrée. Je ne sçay si l'on entend par là leur accorder leur requeste de désunir les abbayes incorporées aux éveschez, pour ce que par ladite Joieuse Entrée il est dit que nulle abbaye de Brabant ne se donnera en commiende ². J'ay demandé au Président Viglius, s'il n'en avoit rien entendu; il dit que non et me demanda si c'estoient les abbez seulz ou tous les Estatz ensamble qu'avoient présenté la requeste, que je tiens seurement quoy qu'il dissimule, il at veu, et m'est la chose suspecte qu'il la veult ignorer. Assonleville m'at parlé plus clèrement, disant que si l'union n'estoit faite, elle ne se feroit; et que cela pourroit durer le temps de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}. Les aultres païs comme Flandres, Artois et Namur ne réclament contre les nouvelles éveschés; aussi ne font les Frisons, ceulx d'Overyssel ny Geldres. Lesdits Estatz de Brabant sont licentiez et se doib-

¹ Il semble, même en présence de la lettre du Grand Commandeur au Roi, que la conspiration d'Anvers n'avait pas une bien grande importance. La plupart des individus arrêtés furent mis en liberté.

² *Commiende*, de l'espagnol *comienda*, revenu.

vent icy retrouver dedans xv jours. Cependant la ville d'Anvers se perd; car tous ceulx qui ont à perdre se retirent ailleurs, et se renchirissent les maisons de Malines et Lire, semblablement en ceste ville. Si les gens de bien se retirent, les manantz seront bientost maistres, et la povre ville est apparente demorer chargée tout cest hyver de grande gendarmerie à pied et à cheval. J'entendz que Son Ex^{ce} ayant tousiours maintenu qu'elle n'entendoit de charger la ville de garnison espaignolle, elle a dit, depuis ce bruict, qu'elle ne pouvoit moins faire pour conserver la ville que d'y mettre bonne garnison, dont elle-mesme, par une si grande conspiration, at donné si grande occasion. J'attendz bien que le mesme se ferat icy; car Son Ex^{ce} at déclaré, par deux fois, au magistrat qu'elle ne se contentoit du guect que les bourgeois tenoient, qui avoient lessé entrer deux Espaignolz depuis la porte serrée. Ce que l'on avait faict par courtoisie, afin qu'ilz n'heussent occasion de dire que l'on serroit les serviteurs de Sa Maj^{te} dehors. L'on tint icy le xv du présent les portes serrées pour chercher par toutes les hostelleries aucuns traictres réfugiés d'Anvers. L'on ne trouva poinct ung homme; ce que at faict penser à aucuns que ce soient esté choses faictes à poste.

Son Ex^{ce} sortit d'icy vendredi matin, disna à Malines, et coucha à Lire. luy ayant escript Mons^r de Champaigney de s'y détenir quelque temps, jusques il auroit achevé ses informations, que je tiens il voudra faire fort accompliez puisqu'il luy emporte tant. Dieu doint que tout soit prins de bonne part. L'on at semé par icy qu'ung sien picqueur, Bourguignon, aultres dient Napolitain, seroit esté du complot; mais cela ne continue, et certes il seroit difficile de prendre une telle ville où tant de gens ont à perdre, et que le Prince d'Orenge, y estant chief en personne, fort accompagné de gens de sa sorte, ne sceut tourner à sa devotion l'an 66, estant en dangier d'y lesser la vie. L'on peut dire que les cueurs se sont altérez depuis; mais ceux qui ont du bien ne le veulent perdre; et il y at ung chasteau auquel l'on at faict encores depuis naguères beaucoup de maisonnettes de bois pour y logier tant plus d'Espaignolz. Bien est vray que au dire de tous gens de guerre, si la ville se perdit, il ne polroit longuement tenir, pour ce que l'on poroit trancher contre, et eslever des rempartz et chevalliers pour chasser ce que y seroit à force de canons; et cela ont dit aucuns anciens capitaines à Son Ex^{ce}. Mons^r de Berlaymont et les finances

sont icy demoré; mais sa personne doit tos' suyvre. Aussi est icy demoré le Conseil privé et la chappelle; car l'on dict que Son Excellence retourne dans XI ou XII jours. Peult estre que ce ne sera si tost.

L'on dit que le Prince d'Oronge est à Bommele, et le Docteur Elbertus avec luy pour négotier ¹. Dieu doit quelque bon succès. et que cy après le povre Docteur ne se treuve en peine; car plusieurs estiment que ceste démonstration se faict plustost pour donner contentement aux Estatz que demandent paix, que pour envie que l'on ayt de traicter. Ceulx de Brabant doibvent présenter requeste affin que l'on procure la paix, sans toucher en façon que ce soit à la Religion et à l'auctorité de Sa Majesté, et que plustost que l'on y fait diminution d'ung poil, qu'ilz sont délibérez d'y employer corps et biens, qu'est ung poinct que j'ay tousjours dit l'on devoit déclai- rer, et le mesme at tousjours dit l'advocat fiscal de Brabant ², qui at opinion que si l'on sçavoit traicter politiquement avec la Royne d'Angleterre, qu'il seroit facile la réduire à nostre ancienne et catholicque Religion. Aussi dit-il que si quelc'un soit vacillant en icelle, que pour le remectre sur le bon boult, il fault l'envoier en Angleterre, affin qu'il veioie comme l'on y vit, et que c'est pour réduire ceulx qui font profession des sectes, et qu'il y en at veu beaucoup de ce pays qui sont bien soucq d'y estre et que vouldroient retourner icy pour vivre catholicquement. Et certes, j'ay opinion que si avions paix, il seroit facile de réduire beaucoup de désvoyez, et bannir les sectes.

L'agent ou Ambassadeur d'Angleterre ³ s'en vad fort content et festoïé de Son Ex^{ce}, nous seigneurs, M^r de St-Bavon et aultres; samble estre satisfait de son despesche, et promet de faire merveilles à son retour par delà.

¹ Elbertus Leoninus n'eut aucun entretien avec le Prince d'Orange à Bommel. Il l'attendit à Delft. Voir *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. 421.

² Jean de Boisshot. Voir plus haut, p. 35.

³ Le docteur Thomas Wilson, membre du Conseil de la reine d'Angleterre, arriva à Bruxelles vers la fin du mois de novembre 1574. Sa mission consistait en trois points principaux : 1° en ce que les navires anglais, chargés de marchandises, pussent venir à Anvers, malgré la défense faite par le gouvernement des Pays-Bas; 2° l'expulsion des rebelles Anglais, réfugiés dans nos provinces et dont il donne la liste; 3° la reconnaissance par les personnes réfugiées ici pour cause de religion des droits de la reine Élisabeth, ou leur renvoi. Le premier point fut accordé; les deux autres ont été refusés. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 200, 204, 214. Wilson fut bien accueilli par Requesens.

Je craindz qu'il nous trompera : car c'est eungne fine pièce et créature de Sicel ¹, qui est Conte, et commande à la Roynes. Il at allié sa fille avec ung principal Duc d'Angleterre, aiant belle paour de la prophétie que le menasse d'estre quelque jour pendu.

L'on escript de Paris qu'il n'y at aucune apparence d'appointement avec les Hugonautz, et que les 2000 reytors, que sont en la frontière de Picardie, sont ceulx du jeusne Conte de Manssfield ², pour empescher l'entrée à ceulx que le Prince de Condé poroit ramener d'Allemagne en faveur des Hugonautz. L'on at dict que ledit Prince s'est tenu à Coloigne, et qu'il n'at fait levée par faulte d'argent ³, et que le Vidame de Chartres ⁴ est avec le Prince d'Orenge.

Les Allemandz que sont en Anvers ont apprins aux Espagnolz de maltraicter leurs hostes et se font habiller à leurs despendz, et demandent argent par dessus leur nourriture. Ilz objectent aux Espagnolz leur infidélité, d'estre cause que La Haye et l'Hollande sont esté habandonné par eulx ensamble. L'on ne les lesse encores entrer à Utrecht, où le capitaine du chasteau, qu'est Espagnol, at fait serment de non les lesser entrer. Je ne sçay s'il le gardera.

Ad ce que je puis veoir de tous costetz, certes, je craindz avant longtemps une révolte générale, et qu'elle commencera en Geldres, pour ce que les députez, que furent icy dernièrement, dirent qu'ilz estoient contentz nourrir les soldatz, pourveu qu'ilz se contentassent de raison; ce qu'ilz ne feront jamais, estantz par trop despravez, et adjoustoient que si Son Ex^{ce} n'y pourveoit dedens deux mois, qu'ilz y pourveiroient eulx-mesmes. Ceulx de Flandres sont très mal contentz; aussi sont ceulx de Brabant. Et quant ores tout seroit accordé ce que Son Ex^{ce} demande, je ne veoidz que cela souffit pour paier le passé et pourveoir à l'advenir. Monsieur de Billy at beaucoup de contredict sur les impostz qu'il at miz sus pour paier

¹ Guillaume Cecil, baron de Burleigh, secrétaire d'État et grand trésorier d'Angleterre.

² Charles, comte de Mansfeld, fils illégitime du comte Pierre-Ernest et d'Anne Bouzenradt, ensuite légitimé. Il mourut à Commarc le 12 août 1594. (NEVEN, *Biographie luxembourgeoise*, t. I, p. 402.)

³ Ces embarras pécuniaires sont constatés par le Prince d'Orange lui-même dans une lettre qu'il écrivit, le 7 septembre 1574, à Jean, comte de Nassau. (GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 55.)

⁴ Le Vidame de Chartres était pendant cette année Jean de la Ferrière. (DOYEN, *Histoire de Chartres*, t. 1, p. 450.)

sa gendarmerie avec laquelle il at conservé le pays au Roy, et dont il at le consentement de la Court et de la pluspart de ceux de Frise. Mais la moindre qui le contredit est si obstinée, que l'on en craind grand inconvénient; et mesmes, il y at aulcun du Conseil, que se dit parent à Mr le Président, qu'est de la partie, et à fort résisté à ladicte levée, quelque nécessaire qu'elle soit: il n'y at partout faulte de mauvais espritz.

Mr de Berlaymont me samble avoir peu d'attente de l'évesché de Tournay, encoires que Son Excellence ayt escript pour luy, que samble depuis avoir recommandé l'abbé de Sainct Ghislain ¹, qui est personaige sçavant et de bonne grâce; mais je ne sçay s'il serat à propoz pour si grande charge. Ledit seigneur dict que Son Excellence s'est ressenti contre luy de ce qu'il auroit dict à quelc'ung, lorsqu'elle estoit encores en Anvers, que plusieurs estoient esbahiz pour quoy elle y demoroit tant, et qu'elle seroit mieulx icy, mais qu'il sambloit que c'estoit pour se tenir mieulx assheurée au moien du chasteaul d'Anvers, ne se confiant en aultre lieu, et que l'on estoit esbahi que le Sieur Roda estrangier gouvernoit tout, que toutesfois n'est estrangier, puisqu'il est vassal de Sa Majesté et natif d'Espagne. Ce que Son Excellence et ledit Sieur ont mal prins, et le luy ont reproché, estantz icy de retour dernièrement. Ledit Sgr de Berlaymont dict n'avoir tenu de telz propoz que à Olsignanus ² ou à Antonio Del Rio ³, ausquelz il sçait fort mauvais gré de ce qu'ilz en ont fait l'advertence. Peut-estre que c'est pour cela que Son Excellence ne se logera pour ceste fois à Saint-Michel, mais sur la Mere ⁴, à la maison que soloit appartenir audit Del Rio.

Madame la Contesse, vostre seur ⁵, est partie d'Artois avec sa vasselle et milleurs meubles, et at prins congé du lieutenant de Saint-Wast, Le Vasseur ⁶, selon que m'at dict son filz le secrétaire, comme celle que ne pense retourner. Il dict aussi qu'il y at lettres de Bourgoingne comme le seigneur Don Fernande se porte bien, et qu'il n'at envie de retourner icy. Le secré-

¹ Mathieu Moulart. Voir plus haut, p. 224.

² Olsignanus ou Olsignano. Voir plus haut, p. 280.

³ Antoine Del Rio. Voir plus haut, p. 40.

⁴ La place de Meir, à Anvers.

⁵ La femme de Don Ferdinand de Lannoy, comte de La Roche.

⁶ Le Vasseur, lieutenant-bailli de St-Vaast.

taire Estienne ¹, qui vient de là, dict qu'il debyroit aller quelque part aux bains en Suysse. L'on me dict que ladicte Dame at esté fort bien dressée des assignations qu'elle avoit par deçà; le surplus est sur Bourgoingne. Elle n'at mené sa belle-fille avec elle, et ad ce que j'ay peult entendre, il y at du mescontentement et paroles passé entre elles et madame de Marle ² que m'at encoires escript avec sadite fille; mais je n'y ay faict aulcune responce; car il n'y auroit fin avec elles.

Ledit Estienne m'at confirmé ce que j'avoie entendu auparavant la grandeur que tient le Président ³, que n'est pour le maintenir vers la noblesse, que crie fort contre luy à raison des nouvelles ordonnances; et la noblesse y est grande et à sa mode, et fait la part au feu Cardinal et chancelier de Gattinara ⁴, combien que ce fut son advancement par aultre endroict. Aussi dit-il que la Présidente tient pareillement son rang, précédant les Dames du pays et mesmes Madame de Thoraise ⁵, l'eage seul de laquelle mérite tout respect. L'on ne trouvera à la fin bon compte en ceste grandeur. Le fondement de l'humilité est plus seur pour y faire ung bastiment durable dessus. Ladite Présidente est fort pompeuse en habitz, et porte ung chapeau que luy at donné ung Marini, estimé vailloir 1200 escuz. L'on dit que ce sont le trésorier Bonnet ⁶ et Aillepierre [que at esté chassé honteusement hors des Estatz], que ont mis en teste ceste haulteur à ces deux gens, dont il me desplaict, car ledit Président est homme d'esprit et de service; mais l'orgueil desplaict à Dieu et aux hommes. Ses confrères se plaignent fort

¹ Étienne, secrétaire de Morillon.

² Madame de Marles, femme d'Adrien, S^r de Marles. Voir t. IV, p. 498.

³ Pierre Froissard de Broissia, président du Parlement de Dôle, mort le 29 janvier 1575.

⁴ Mercure de Gattinara, juriconsulte italien, auteur du *Sacco di Roma*, né en 1465 au château d'Arborio, près de Verceil, mort à Inspruck, le 5 juin 1550, devint professeur à Dôle, puis conseiller du duc de Savoie, ensuite président du Parlement de Dôle, en vertu de lettres patentes du 12 février 1508, données par l'empereur Maximilien qui le nomma premier président dudit Parlement. Au moment de la mort de Jean le Sauvage, il fut nommé (1519) président du Conseil privé, puis chancelier de l'Empereur et prit part à un grand nombre de négociations diplomatiques. Devenu veuf, de Gattinara embrassa l'état ecclésiastique et reçut le chapeau de Cardinal en 1529. Voir *Bulletin de la Commission d'histoire*, 4^e série, t. VII, p. 15.

⁵ Marguerite Perrenot, sœur aînée du Cardinal.

⁶ Bonnet-Jacquemet, S^r de Naneroy, ancien secrétaire du chancelier de Granvelle, trésorier des salines de Salins, mort en 1580. Voir t. III, p. 211.

de luy, du peu de cas qu'il tient d'eulx, et qu'il at emprins de passer outre les nouvelles ordonnances sans leur en demander advis; et ad ce que je puis veoir, il en adviendra là comme icy du x^e, partantz pour Espagne Mon^r de Besançon ¹ avec le baron de Chevreaulx ² et le conseiller du Champs ³ qui ne gouste lesdites ordonnances, comme ne faict ladite noblesse ny reste du pays ⁴. Il ne vad point bien que ledit Sieur de Besançon s'esloingne tant de sa cité, sur laquelle les banniz ont tousiours quelques emprinses, et j'entendz que dernièrement s'en est descouvert quelc'une que se debvoit faire sur une poterne. L'on dit que le Grand Doien ⁵ est fort prudent et honorable seigneur, et que les Estatz sont estez tenus avec grande splendeur et magnificence, et tant plus doibt sentir ledit Aillepierre l'affronte que luy at esté faicte. L'on me dit que ledit Président se fait vailloir de la correspondance qu'il tient avec Vostre Ill^{me} Seigneurie, monstrant telle fois les lettres qu'il at d'elle, et que cela irrite plusieurs de la noblesse. Aussi dit-on que ledit Président at ung sien frère ⁶ que faict fort son proffict par advancher la vuidange des procès, dont il prend grandz présentz en drapz de soie et chainnes d'or. Trop bien adjouste l'on que ledit Président n'en prend aucuns, mais ce que faict son frère luy pourroit estre imputé, puisqu'il est si peu aymé et de ses confrères propres. Je sçay bien qu'il ne fault croire tout ce que l'on dit des gens. Touttefois il m'at samblé devoir donner part de tout cecy à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, qu'en sçaurat bien user selon sa prudence accoustumé; et seroie marri que ledit sieur Président se meist en dangier de se perdre, comme il ferat sans doubte, s'il se mect sur le hault; et Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} qu'at prins de la peine pour l'advancher. le polrat admonester amiablement sans m'alléguer. Il espargne trop son bonnet ad ce que l'on dit, et ceulx de là en sont communément libéraulx, disantz

¹ Claude de la Baume, archevêque de Besançon de 1544 à 1584.

² Henri de Vienne, baron de Chevreau. Voir t. IV, p. 699.

³ Nicolas Duchamp. Voir t. IV, p. 246.

⁴ Voir plus haut, p. 225, ce que nous avons dit de ces ordonnances et aux appendices.

⁵ François dit de Grammont de Vezet, mort en 1395. (*Gallia christiana*, t. XV, fol. 129.) L'on qualifiait de Grands Doyens, les doyens de chapitres, par opposition aux doyens de chrétienté.

⁶ Pierre Froissart avait trois frères. Simon et Remy, qui étaient prêtres, et Jean, chevalier, S^r de Broissia, Montagnat, Frontenay, etc., qui devint premier président du Parlement de Dôle et conseiller d'État, mort le 5 décembre 1395. (DE LA CHENAÏVE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, t. VIII, fol. 670.) Il fit aussi partie du Conseil privé à partir du 17 août 1382.

ceux que viennent que MM^{rs} de Vergi et Ray avec les principaulx du pays en sont plus prodigues en ung jour que ledit Président en une sepmaine. Ledit Estienne se louhe fort du bon recueil qu'il at receu dudit Seigneur de Vergi pour vostre respect, et dict que Monsieur de Besançon luy at dict qu'il avoit receu beaulcop de plaisirs et de faveurs de Vostre Ill^{me} S^grie. Mr de Saint Glaude ¹ se mectoit en chemin avec quelque autre pour venir par deçà faire aussi remonstrance contre lesdictes ordonnances nouvelles. Mr Blasere estoit arrivé, mais je n'ay encoires receu lettres de luy.

Ce soir sont venues lettres d'Utrecht ², que les Espaignolz que sont là à l'entour ont eschellé la ville, estimantz la surprendre; que les bourgeois se sont miz en deffense et les ont repoulssé; que le capitaine espagnol ³, qu'est

¹ Marc de Rye, abbé de St-Claude, en Bourgogne, de 1561 à 1577. (*Gallia christiana*, t. IV, fol. 255.)

² Extrait d'une lettre de Bertj à Viglius.

Anvers, le 20 décembre 1574.

³ Au demeurant MM. les Espagnols mutinez en Hollande ont assailli la ville d'Utrecht, mais avec leur perte de plus de cent hommes, sans les blessez. Et sans la présence de M. de Hierges et le bon devoir du chasteau, ilz y furent entrez et avoient bien délibérés d'y faire belle boucherie et sacquager le tout. * (*Collection des documents inédits*, t. XIII, fol. 54 v^o.)

⁴ Ce capitaine se nommait François Hernandez Davila, qui occupait le château avec 100 soldats. Tous ces faits sont relatés par MENDOÇA, t. II, p. 291, et d'une manière plus détaillée encore par BOR, liv. VII, fol. 79 et suiv.

A ces indications nous ajoutons la lettre de Gilles de Berlaymont adressée à Requesens le 17 décembre 1574, sur le même événement :

« Avant hier soir (15 déc.) j'arrivay en ceste ville d'Utrecht, où j'avois fait venir trois enseignes de gens de pied Bas-Allemans que Wallons pour empescher l'entrée des Espaignolz en ceste ville, et les avois fait loger en ung des faulxbourgz fermé de murailles et d'eau, où deux jours auparavant (15 déc.) les Espaignolz altérez estoient venus parler à eulx et leur dire que s'ilz les vouloient laisser entrer audit faulxbourg avecq eulx, que jamais ne s'accorderoient que lesdits Bas-Allemans ne fusent assy du tout payez. A quoy lesdits Bas-Allemans firent response qu'ilz regardissent de se retirer, qu'ilz ne vouloient aulcunement les laisser entrer là dedens, et qu'ilz demandoient pour le présent point de payement, lequel S. M. leur pourroit faire quand elle en auroit le moien et commodité. Ce que voyant les Espaignolz, voulurent mectre le feu à la porte du faulxbourg, le veillant aussy assaillir; lequel fut tellement défendu par les Bas-Allemans, qu'ilz furent constrainets se retirer. Et en demoura mort sur la place huit ou dix, sans les blessez. Je leur fis response sur les poinets que m'estoient venuz remonstrer Jehan Osorio, et le capitaine Aldana, assavoir quand à la ville fermée qu'ilz demandoient que je n'avois aulcun moien de la leur accorder, attendu que en toutes les villes de mon gouvernement il y avoit gens de guerre, lesquels je ne havois aulcun moien de les faire service, que pourvue qu'ilz se voulussent retirer et loger à deux ou trois villages que je leur nommeroie, je sollicitoi vers

au chasteaul, at tenu bon avec la ville ; que beaulcop de gens sont demorez d'ung costel et d'aultre ; que les Espaignolz se sont retiré d'eune lieue en arrière. Ad ce compte at la ville à se deffendre contre les amys et ennemys, et si l'on n'y peult entrer, il faict à craindre que les villes voisines, que ne sont pour se deffendre comme ceulx d'Utrecht, en souffreront. Geldres ne se lessera fouller, et il faict à craindre que cestuy effort altéreat toutes les villes et pays. Certes, nous sumes mal, et il y aurat bien à faire d'hoster

V. E. qu'ilz puissent estre bientost payé de tout ce que leur est deus, comme aussy que je feroie mon mieulx que dès astheure leurs gaiges courreroient, pourvu qu'ilz ne fissent auleun désordre, et que, attendant responce de V. E., je leur ferois donner vivres ou argent comme ilz aimeroient mieulx, comme en effect je fis à la mesme heure, leur ammenant vivres et deux et trois cens escus en argent qu'ilz demandarent. Ilz ne voulurent ny m'oyr parler des murailles, ny recevoir ma responce par escript, sy je ne sortois la ville pour me mettre entre eulx. Ce que je refusay, comme je suis encores délibéré de faire pour l'advenir. Ce voiant, firent en ma présence faire le bande pour partir le lendemain à matin. Dont je me doubtay de mauvaise mesure, et le soir mesme, qu'estoit hier xv^e de ce mois, me fut envoié un billet d'un principal soldat entre eulx par le moien du capitaine Andana, qui l'avoit sollicité, par lequel me avertissoit que les soldatz altérez estoient délibérez d'assaillir le lendemain au point du jour la porte de St^e-Catherine vers le chasteau, mesmes qu'ilz avoient intelligence avecq quelques soldatz dudit chasteau. Qui me causa de prier aux Sr Don Fernando de Tolledo, maistre de camp, Waldez et autres capitaines qu'estoient icy, de s'aller mettre avecq leur suyte dedans ledit chasteau, n'en fut fort satisfait, sy est-ce que j'estime que leur allée illeceq ne fut de peu de fruit. Le matin environ une heure devant le jour vindrent avecq eschelles, haches et hoyaulx à la susdiete porte de St^e-Catherine, et déterminément commençarent assaillir ceste ville ny plus, ny moins que s'ilz eussent esté gens du prince d'Oranges ; de sorte que sept et entre aultres un des principaulx, qui estoit leur sergent major, entrarent dedans la ville et y furent tuez. Les aultres furent repoussez par la diligence et bon debvoir du chastellain et ceulx dudit chasteau, comme aussy des bourgeois, et en demoura tant morts que blessez, à ce qu'ilz disent eulx mesmes, les ayant aussy cest après disner faict retirer des faulxbourgs pour aller vers Schalekwyck, où ilz ont diet qu'ils attendront et feront tout ce que je leur commanderay et leur mestre de camp. Ce que ne fault aulcunement croire qu'ilz feront, veu que tant de fois ilz m'ont faulsé la parolle. S'ilz s'encheminent vers Arnhem, je suis délibéré de m'y mettre dedans, et mourir plustost qu'ilz y entrent ; comme je feray en toutes aultres villes de mon gouvernement, actendu que V. E. m'at commandé de les traicter comme ennemis, et les faire passer au fil de l'espée, plustost qu'ilz n'entrent en villes et passent en Brabant. Et puisque je me vois deffendant contre eulx, comme je scaurois faire contre ennemis, et que j'à de tuez que blessez il en est demouré bien cent et cinquante, la raison ne veult que je commande ny me fie aulcunement d'eulx..... Les bourgeois de ceste ville à jamais sont obligez audit chastellain et soldatz du chasteau, puisque sans eulx est à craindre qu'ilz fussent entrez de force dedans la ville..... Les soldatz altérez vouloient à toute force encoires demourer hier aux faulxbourg ; mais le contador Almeda leur diet que mon intention estoit qu'ilz partissent incontinent, et traicta de sorte avecq eulx qu'ilz estoient content de partir..... » (*Archives de l'audience, liasse 144.*)

l'opinion que les Estatz prendront que l'on habandonne le pays au pillage, puisque le soldat ose tout sans que aucune desmonstration se face qu'il desplait au maistre. J'ay ouy nommer par nom et surnom dix capitaines Espagnolz que l'on estime riches chascung de centz mil escuz. Cependant le duc d'Albe, qui at couvé les œux, rira soubz son bonnet Il entre en gouvernement, et il est force qu'il y entre, puisque l'on ne se peult passer de luy. L'on dit que l'intention desdits Espagnolz estoit de piller la ville et de copper la gorge aux manantz, où sont refugiez ceulx du Conseil et Chambre des comptes avec une partie de la noblesse et gens de bien d'Hollande, qui ont habandonné leurs demeures et biens pour tenir léaulté à Sa Majesté. Le seigneur de Hierges se treuve bien empesché; le seigneur Don Fernande est heureulx d'en estre dehors. Les Espagnolz boutarent de rechief le feug aux portes de la ville, comme ilz feirent du temps du Sgr Don Fernande, ce que fut cause que les bourgeois en harcquebousarent aucuns que y sont demorez. Pour empêcher plus grand inconvenient le Sgr de Hierges entrevint et rappaisa les bourgeois; mais lesdits Espagnolz sont depuis venuz à la cachette. pensantz escheller la ville; mais il y avoit trop bon guect, et se sont retirez avec nouvelle perdtte, que les ferat enraiger, et se vengeront sur ceulx que n'ont offensé. Le Sgr Don Johan sera parti, comme je tiens, avant que ceste arrive Il y at plus de xv jours que Del Gadillo est retourné en Espagne, dont vint hier ung courrier. Les lettres sont allées en Anvers. J'ay veu par la copie ce que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at escript au Vice-Roy de Secille. Il y at du mal partout. Dieu nous soit en ayde, et vous doint, Monseigneur, etc

LXXVIII.

LE PRINCE DE CLÈVES ET DE JULIERS ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, fol. 245.)

Fondi, le 20 janvier 1575.

R^e et Ill^e in Christo Pater ac Princeps, Domine amice charissime. Paternitati Vestræ Rev^e et Ill^e amicissime significare volumus quod heri felici itineris nostri successu huc venerimus, ubique liberaliter tractati honores et officia nobis pergrata exhibita sunt, ut ob id P^{ti} Vestræ R^e et Ill^e gratias habeamus plurimas, quibus poterimus omnibus amicissimis studiis gratitudinisque officiis promerendi parati sumus.

Et quia Alonzo de la Vega, qui ex P^{tis} Vestræ Rev^e et Ill^e ordinatione nobis officiosissime in hac nostra profectioe adfuit, nobis indicavit quod quidam suus consanguineus patri suo Rodrigo de Chiroga locum servicii quendam quem Piazza de continuo nominavit renunciare vellet, si R^e P^{tis} Vestræ assensus accederet, propterea rogavit ut apud eandem pro eo intercedere vellemus : quare P^{em} Vestram R^{am} et Ill^{am} etiam atque etiam amice rogamus, ut eadem illi Rodrigo de eo loco seu Piazza de continuo providere suum assensum dare et quantum in se promovere vellet, ut suo desiderio et expectatione, nostra de causa eum consequatur. In quo P^{as} Vestra R^a et Ill^a rem nobis gratissimam faciet, omnibus studiis et amicissimis officiis promerendi promptissimis. Superest ut P^{em} Vestram R^{am} et Ill^{am} optimus diu incolumem conservet.

¹ Charles-Frédéric, fils de Guillaume, duc de Clèves, né le 24 avril 1555, mort à Rome le 9 février 1575.

LXXIX.

LE COMTE DE BERLAYMONT AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 67-68.)

Anvers, le 26 février 1573.

Monseigneur. J'ay receu vostre lettre du xxv^e de janvier, vous merchant du bon espoir que me donnez que le Roy se souviendra quelquefois de mes services. Ce m'est assez de penser que la récompense tombera à mes enfantz; car suis trop viel pour estre repeu de tel espoir ny pour y riens prétendre. Je les ay, Dieu merchi, treuvé volontaires au service de Sa Majeste jusques à présent, auquel espère ilz continueront après ma mort.

Les affaires de nostre calamiteux pays vont de manière que ceulx qui les entendent entrent en désespoir du remède. Il n'est possible persuader à ceulx qui ont la principale part au gouvernement, de considérer ce qu'il importerait de rendre les Estatz contentz. Pleust à Dieu que l'on volsut peser ce que plus va au service du Roy, de conniver¹ avec ceulx de Brabant et aultres en ce qu'ilz prétendent au faict de la garde des chasteaux, dont provient leur principale difficulté, ou délaissant le tout en telle anxiété, aliénant les voluntes de grand nombre de ceux dudit pays, dont l'on voit ensuyvre murmure, division de l'ancienne obéyssance que se doit à Sa Majesté, voire de la Religion qu'est tellement distraicte en Hollande et Zeelande, qu'il n'y at ung seul homme d'Esglise.

Vous aurez entendu l'espoir de la pacification que l'on conçoit en la venue du conte de Swartsembourg², et comme noz députez doit le xv^e de

¹ *Conniver*, être de connivence, s'arranger.

² Otton-Henri, comte de Schwartzembourg, au service de l'empereur Maximilien II, avait été chargé par son maître de rétablir la paix aux Pays-Bas, et d'entrer à cet effet en négociation avec les insurgés. Dans ce but, il demanda et obtint en 1574 un passe-port pour lui et les personnes qui devaient l'accompagner. Ce seigneur envoya, vers la fin de décembre, à Anvers son secrétaire, porteur d'une lettre dans laquelle il protestait de son dévouement au Roi et demandait de nouveau un passe-port pour lui

ce mois sont partis pour Breda en espoir de résoudre sur la fourme de la communication. L'on leur a donné pour sheurté en ostaige le sieur de Haulci, frère de Mons^r de Boussut, le sieur de Verdenbourg, fils du S^r de Hueckelom, qui est de la maison d'Arkele, le filz du S^r de Watines, nepveur de M^r de Rassinghien, de la maison de Montmoranci¹, outre lesquelz veulent Mons^r vostre frère², Sancho Davila, gouverneur de la citadelle d'Anvers ou Julien Romero et nulz aultres; que nous faict conjecturer qu'ilz ne cherchent que subterfuges pour dilayer et trouver occasion de rompture; de tant que scèvent qu'estant les susdits occupez à leurs charges tant importantes, ne se peulvent empescher à aultre chose. Et néantmoins s'ilz insistent avec voloir accepter aultre, leur sera offert ledit Julien Romero, encore qu'il y ayt petit espoir de bon succès. Ilz insisteront, à ce que je puis entendre, en deux pointz fort dilciliz : l'ung sera en la liberté de conscience et exercice de leur Religion, que pour chose que adviègne ne leur peult estre accordé; l'aultre que les affaires du pays soient gouvernées par naturelz du pays, selon qu'ilz estoient au temps de feu l'Empereur Charles, et que les estrangiers, qu'ilz entendent les Espaignolz, se retirent, que ne sera moins dilcil que le premier. J'estime qu'il n'y aurat aussi petite dilcilté advenant que les affaires tombent en apparence de concorde, sur

et le comte Wolfgang de Hohenlohe, mari de Madeleine de Nassau, sœur du Taciturne. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 178, 240 et suiv., 257, 278, 282, 685 et suiv.) Sous le gouvernement de Don Juan et plus tard encore il fit, mais inutilement, des offres semblables. Voir GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, pp. 281, 440, 518.

¹ Selon les instructions données aux commissaires du Roi chargés de représenter ses intérêts aux négociations de Breda, les otages étaient : « le sieur de Haulssy, frère du comte de Boussu, le sieur de Werdenburg et Louis de Montmorency, fils aîné du S^r de Bersées ou aultres ». (Instructions du 14 février 1575, dans le t. III, p. 585, de la *Correspondance de Philippe II*.) Le sieur de Haulssy était Jacques de Hennin Liétard, baron d'Haussi ou Auxi, frère de Maximilien de Hennin-Liétard, comte de Boussu, amiral au service espagnol. Jacques épousa Marie Hannaert, vicomtesse de Bruxelles et de Lombeke, dame de Liedekerke, Lecuw, Sombeke, fille de Jean Hannaert, S^r de Liedekerke. Le sieur de Werdenburg était Charles d'Arkel, S^r de Werdenbourg, qui épousa Anne Hannaert, autre fille de Jean Hannaert, S^r de Liedekerke. Louis de Montmorency, S^r de Beuvry, né vers 1553, était fils de Jean de Montmorency, Baron de Wastines, premier échanson de Philippe, archiduc d'Autriche, plus tard de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Anne de Trélon. Louis devint lieutenant-colonel du régiment de son père et fut tué le 30 mars 1595 devant Ostende. Il avait épousé, en 1577, Jeanne de St-Omer, dont il eut deux fils, François et Jean. (DE VEGIANO, t. I, p. 1590.)

² Monsieur vostre frère, c'est-à-dire Frédéric Perrenot, S^r de Champagny.

les seurtez tant d'une part que de l'autre. La relaxation de Marnix ¹ amènera plus de mal en ceste pacification que l'on n'a pensé; et à la vérité c'est ung des plus pervers hérétiques qui soit entre cy et Rome. Nous verrons dedens peu de jours le chemin que prendront les affaires.

Les pouvres habitans de Maestricht estimans que les Espaignolz altérez, que se disent de la ligue, estans en garnison au pays d'Oultremeuze, les approchoient pour surprendre la ville, comme avoient pensé faire à Utrecht, ont prins les armes, donnant démonstration tant vers Montisdoça ², leur gouverneur, que autrement, qu'ilz ne le comporteroient; ce que s'est appaisé. Depuis, par ne sçay quelle révolte entre deux soldatz espaignolz et deux bourgeois, la feste s'est recommenchée; de sorte que ledit Montisdoça à deux fois avoit faict venir mille harquebousiers desdits altérez pour faire entrer s'il en eut eu besoing; mais le tout s'est appaisé. Le Commendador Major y at envoie Mons^r de Ville ³ et le conseiller Boone ⁴ pour prendre information du faict avecq Alonzo de Vargas. Il va très mal quand les subjectz se lièvent contre ceux qui ont la garde des places. Pleût à Dieu que on ne leur en donna quelquefois plus d'occasion que ne convient.

Monseigneur, je crainedz fascher Vostre Ill^{me} S^{rie} de ma longue lettre, l'asseurant que luy demoureray toute ma vie humble et affectionné serviteur.

Monseigneur, vous aurez entendu l'inopiné mariage de M^{lle} de Vaudemont ⁵ avecq le Roy de France. J'espère elle tiendra la main à la direction des affaires de nostre Religion catholique et se souviendra du passé.

M^{lle} d'Egmont s'est mariée à ces caresmeaulx avecq M^r de Houtkercke ⁶, filz aîné de Gaesbecque; son frère aiant faict ung tour vers Mad^{me} sa mère à Gaesbecque, s'en est retiré assez soudainement par enhort possible de ceulx qui peuvent avoir donné à ladite Dame quelque peur ou

¹ Remis en liberté suivant l'engagement pris par Mondragon, en rendant la place de Middelbourg. Voir plus haut, p. 102, note 1.

² Le capitaine François Montesdoça, commandant de Maastricht.

³ Georges de Lalaing, baron de Ville, etc. Voir sa notice, t. IV, p. 506.

⁴ Jacques Boonen, conseiller du Conseil de Brabant. Voir sa notice, t. IV, p. 599.

⁵ Louise de Lorraine, fille de Nicolas, duc de Mercœur et comte de Vaudemont, et de Marguerite d'Egmont, sœur du comte Lamoral, décapité en 1568.

⁶ Voir plus haut, p. 250.

sinistre opinion de chose non pensée. Le Prince de Clèves ¹ aura esté joieux vous avoir trouvé. Je ne doute il vous sera esté le bien venu, et ne scauroit avoir receu que tout honneur et faaveur en vostre compaignie.

M^r de Cambray at receu lettres de Rome puis naguerrres, par où son solliciteur luy mande que ceux de la Rota ² ont prins une bonne résolution en faaveur de son bon droict, et qu'ilz ont déclairé les preuves que ceux de Vaucelles ³ ont allégué qu'il avoit assez de compétence de biens et à souffisance pour entretenir l'estat de son Archevesché n'estre bastantes, ny acceptables. Il m'a mandé que c'est chose que luy vient fort à propoz, aiant bon espoir que la reste succédera tant plus facilement. Il n'a tenu et ne tient à luy qu'il ne soit entré en appoinctement; mais les religieux ne font offre raisonnable et dont se puisse contenter en manière quelconque.

Monseigneur, je vous mercie de la bonne affection que luy portez et à nous tous, vous priant l'avoir pour recommandé que sera l'endroit où finiray cestes, etc.

LXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 69.)

Naples, le 27 février 1575.

Aia he recebido de V. M. encaminada á mano propria, con la superscription de Su Real mano á 27 de decembre : no pretendo con lo que le

¹ Ce jeune seigneur Charles-Frédéric, fils de Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, qui avait entrepris le voyage d'Italie, venait de mourir à Rome le 9 février. Voir plus haut, p. 296, sa lettre à Granvelle.

² La Rota ou Rote, juridiction établie par le pape Jean XXII et réorganisée par Sixte IV. Elle connaît de toutes les affaires bénéficiaires de tous les pays catholiques.

³ L'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, fondée en 1152 par S^t Bernard. (*Gallia christiana*, t. III, col. 175.)

escribo dela mia encaminada á las suyas crescerle á V. M. trabajo, ántes ayudarla á descansar mas, si yo pudiesse, y siento en todo extremo ver que sean sus trabajos tan grandes y que sia tan poco ayudada. siendo muchos los que attenden á su proprio interes y delos suyos, y pocos que con la impresa devida attendan á lo que comple al servitio de V. M. y temo harto que tanto y tan continuo trabajo offenda la salud de su persona, que es para toda la Christiandad de tanta importantia, pudiéndose dezir con verdad, que en ella sola consiste la salud y compare de la Christiandad. Es assi, como V. M. dize, que es menester attende á las preventiones y provisiones para contra el Turco y á todas partes, y que las unas ayuden á las otras; yo lo procuraré de mi parte, y en esto me remittiré, por no cansar V. M. á los despachos por los quales verá que lo que se pretende es hazer en todo lo que se pudiere, con l'ajuda de Dios, cuya es la causa, y verá tambien y consideralo que se puede en los términos en que estamos y sabe Dios que yo querria poder hazer mas.

En lo de Flándres no oso mas pensar; temo haver cansado y cóngoxado V. M. con dezirle tantas vezes quan mal y en quan peligroso estado quedava aquello, y preadvertido la de lo que adelante succederá peor. por haver sido mal entendido, y peor entablado el negocio, haviéndose consumido la substantia de sus reynos sin fructo, ántes con daño; con qualquiere partido que no sea contra la religion ny contra la suprema auctoridad de V. M. conviene salir deste trabajo, cobrar sus tierras, dividir los rebeldes, y que vuelvan á la obediencia ò á lo ménos se aparten y dexen la mar. porque se pueda attende á restaurar el comercio; a todo se pierde sin remedio com-plazer á los estados con que entiende que todo procede dela buena voluntad que V. M. les tiene, y que no ganen otros las gracias, como harán el principe d'Orange y los Alemanes, si por sus negociaciones alcançan los estados, lo que seria mejor les veniesse de la liberalidad y bondad de V. M.. para que le cobren amor, y que pierdan ellos la falsa opinion que tienen y no se fien dellos ny V. M. ny sus principales ministros, porque despues con negociacion y maña acomodándose, á su humor y natura, que hará mas de lo que jamas he alcançado por su fuerça; hago dende aqui lo que puedo, pero aprovecho poco, por el camino por el qual se recorre tantas y tantas vezes lo he escripto, governándolos como en tiempo del emperador de gloriosa memoria, que yo siento el daño y disgusto que dello recibe V. M. en los hecessos.

LXXX.

ANALYSE.

Doléances sur le triste état des affaires de Flandre. Il est douloureux de penser que pour les rétablir on y a sacrifié inutilement les ressources du Royaume. L'emploi des moyens de douceur produira plus d'effet que la force ouverte. Il faut éviter surtout de laisser au prince d'Orange et aux Allemands l'honneur d'avoir obtenu, par leurs négociations, ce dont les populations devraient être uniquement redevables à la bonté du Roi. Rien n'est donc plus nécessaire que de s'appliquer à leur donner la meilleure opinion possible de l'affection de Sa Majesté pour elles et des dispositions bienveillantes qu'elle leur porte.

LXXXI.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 38.)

St-Lorenço (Escorial), le 5 avril 1575.

Muchos dias ha que he ydo mirando en personas con desco de acertar en la que fuese mas a proposito para ese cargo, y aun que por haverse acabado tan apriesa algunos de los mas viejes y de experiencia que lo pudieran ser, y haver quedado tan pocos, y por hallaros vos ay de quien yo he siempre confiado tanto, me he detenido en la resolucion fasta agora la he tomado ya como lo entendereis brevemente, y aunque no la he mandado publicar, me ha parecido avisaros luego desto para que lo sepan, y sin darlo a entender a nadie hasta que se publique, vais con disimulacion disponiendo las cosas de su cargo de manera que los halle, e que ha de yr tan ordenados

y compuestos como creo yo lo esperaran de vuestra mano para que tanto mejor los pueda gobernar, como con breve al servicio de Dios y suyo y como lo requiere necesidad y la obligacion en que nos hallamos, y principalmente confio de vos, que hareis todas las cosas y provisiones que conviene a la defensa de ese reyno y de los demas, dela misma manera que si ubiera destar a vuestro cargo este verano, y asi os lo encargo mucho, y si ubiere algunas cosas de que sea menester advertirle en particular, holgaré que con se credo hágais un apuntamiento dellas y me le embien con el primero, para que aviendole yo visto ordene lo que en ello convenga, y vos estais cierto que tendre la memoria que es razon delo mucho y bien que me aveis servido, y de que se entiendo siempre la voluntad que os tengo como lo mereceis, y con otro os avisare de adonde me parecerá que podreis ir desde ay en que voy myrando con cuydado.

LXXXI.

ANALYSE.

La difficulté de trouver un personnage convenable pour remplacer le Cardinal dans la vice-royauté de Naples, a été la cause que le Roi a différé jusqu'à présent de donner avis du choix de son successeur. Celui-ci vient d'être nommé, et le prélat connaitra dans peu qui il est. Mais en attendant la publication officielle de cette mesure, il convient que M. de Granvelle dispose de toutes choses de manière que son successeur les trouve, à son entrée en fonctions, dans le meilleur état possible et n'ait absolument qu'à suivre la marche tracée. Si le Cardinal avait quelques avis particuliers à donner, que certains points méritassent une attention toute spéciale, il serait bon qu'il les marquât par écrit et les fit connaître au Roi, qui agirait en conséquence. Au reste, S. M. saura reconnaître, à l'occasion, les services de M. de Granvelle, de manière à prouver à tout le royaume quel cas elle en fait, et lui annoncera prochainement quel emploi elle lui destine au sortir de sa vice-royauté.

LXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE SORA ¹.

(Archives d'Urbino. — Cl. I, Div. G., liasse cxxi.)

Naples, le 11 avril 1573.

Viendo que el Turco, enemigo comun de la Christiandad, de algunos años acá baxa en daño della con mayor armada que por lo passado, y que [por los avisos que ultimamente se han tenido de Levante] se entiende que tiene intencion de venir por estos mares, y con mas cantidad de baxeles que hasta aqui ha traydo, y que este Reyno puede ser offendido della, mas que los otros de Su Mag^d, por estar mas vezino a los stados del dicho enemigo comun, y que por esto es nescessario armar el mayor numero de galeras que se pudiere para resistirle, y proveer a lo que sera menester por servicio de Su Mag^d, deffensa y amparo de sus vassalos, me ha parescido screvir, y ordenar a V. S. [como lo sicze (*sic*) el año 1572] que provea que los que se hallaren condenados, y se condenaren en sus tierras a remar en galera, se embien luego a las carceles de la vicaria, no embargante que por ellos se aya apelado o apelare con las declaraciones contenidas en la carta que va con esta despachada por cancelleria, y que de los que estuvieren sentenciados, y se sentenciaren a muerte natural, no se execute la pena sin primero darme aviso de la qualidad de los delictos, de las personas, y de lo que constare contra ellas, para que visto se de por mi la orden que parescerá convenir. Y aunque por importar esto lo que V. S. puede considerar, y specialmente la brevedad por estar el tiempo tan adelante, tengo por cierto que tendrá V. S. en que se cumpla todo lo dicho, la quenta que es razon y yo me prometo, sabiendo quan zeloso es del servicio de Su Mag^d. Todavia he querido significar a V. S. [demas de lo que lo scrivo

¹ Jacques Boncompagno, fils naturel de Grégoire XIII, qui le créa duc de Sora, marquis de Vignole, etc., né en 1548, mort en 1564. Il épousa Constance Spora, dont il eut plusieurs enfants.

en la dicha carta despachada por cancilleria] que no se le puede hacer mas acepto, y que tendré cuydado de dar particular aviso a Su Mag^d del que le hará en esto, y que a mi me pondrá V. S. con ello en obligacion para procurarle su satisfacion, y darsela en quanto se pudiere y huviere lugar, la qual rescibiré de V. S. en que me avise del rescibo d'esta, y de lo que en cumplimiento della fuere haziendo. Guarde N. S. la muy Ill^{ma} persona y stado de V. S. como puede.

LXXXII.

ANALYSE.

Les Turcs, ennemis de la Chrétienté, arriveront ici par une flotte plus formidable que celle du passé. D'après les avis venus du Levant, ils ont l'intention de lancer dans ces mers un nombre considérable de bâtiments de guerre, au moyen desquels ils attaqueront le royaume de Naples, de préférence aux autres possessions de S. M. Dans le but de résister à cette attaque, il serait convenable d'armer le plus grand nombre de galères possible, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense du pays, comme on a agi en 1572, et d'envoyer sans retard les condamnés sur les galères, nonobstant tout appel. Nulle personne condamnée à mort ne sera exécutée avant que l'on en ait averti le Vicc-Roi. Le cardinal indique au duc de Sora les mesures qu'il prendra ensuite à l'égard de ces condamnés.

LXXXIII.

LE MAITRE DES COMPTES VIRON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 30 v^o, 31 r.)Bruxelles, le 1^{er} mai 1575.

.... Je ne le trouve (le Comendador) de si chaude affection que je pensoie envers Votre S^{rie} III^{me}. Et ne fût que le trouve encharbouté d'affaires luy donneront plus chaude.... De noz affaires en pardeçà nous sumes sus parlement de traicté, mais encoires non bien comencés; car noz ostagiers, assavoir Mons^r d'Aussi ¹, frère de Mons^r de Boussu, Mons^r de Vernenburg, beaufilz de Mons^r Liekerke comme ledit d'Aussy ², Don Bernardin de Mendoca ³, Mondragon ⁴, encoires un aultre gentilhomme de pardeçà, sont partiz pour Breda, où se fait l'assemblée. Néantmoins la partie adverse veult encoires avoir le sieur Rodas ⁵, bien saichant que tout le Conseil est en sa manche. Je treuve noz ennemys plus fins que nouz et qu'ilz le font pour gaigner temps, véant la France qu'est sur appointment avec les Huguenaux, qu'est nostre ruyne, pour les raysons que sçavez; que me donne plus grant terreur que le reste et n'y sçay remède que ce qu'il plaira à Dieu qui soit...

¹ « L'on m'advertit que le xv^e du passé se retreuvarent pres de Breda Mons^r de Rasinghien, Longalius, le président de Hollande et le chancelier de Gheldres, commis de Sa Majesté pour traicter de paix avec le Prince d'Oranges et les Estats d'Hollande et Zélande, pour lesquelz sont commis Philippe de Marnix, Charles Boisot, Junius et quelques aultres jusques au nombre de dix, où se trouvera aussi le comte de Suartzembourg pour médiateur, commis par l'Empereur et l'Empire, et que plusieurs en attendoient bonne yssue. Cependant l'on avoit permis que vingt quatre vassaulx, douze de chacung costel, puissent venir en Anvers apporter vivres et aultres denrées, et de mesmes devers eux, et qu'ilz ne pourroient venir à une fois que trois. » (*Ibid.*, fol. 28 v^o.)

² Nous donnons plus haut, p. 298, des renseignements sur ces personnages.

³ Don Bernardino de Mendoca, officier de l'armée espagnole, écrivain et diplomate. Voir plus haut, p. 159, la notice de ce personnage.

⁴ Mondragon, sur lequel nous donnons une note plus haut, p. 49.

⁵ Jérôme de Roda, membre du Conseil des troubles. Voir plus haut, p. 55.

LXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI ¹.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 71-73. — Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 59 et suiv. — *Collection of autograph letters and historical documents formed by Alfred Morrison.*)

Naples, le 2 mai 1575.

Obedesciendo, como devo, á lo que V. M. me manda, diré lo mas brevemente que pudiere algunos puntos para el gobierno deste Reyno, por la persona que huviere de venir debaxo de emienda, y sometiéndome siempre á mejor parescer.

Importa mucho que la election de la persona sea qual conviene, temeroso de Dios, zeloso del servicio de V. M., amigo de la justicia, no interessado y que tenga con que sostener el grado, maduro y de experientia y valor; diligente, vigilante y que de continuo attienda al negocio, zeloso del servitio de Dios y del de V. M. y que para lo uno y lo otro postponga qualquiera otra cosa despojandose de toda otra affection; y que sirva limpiamente, sin tomar de nadie presentes por pequeños que sean, si no es frutta y cosa de comer, y esto aunque moderadamente, mas por contentar la gente que por mirar á algun provecho, pues entrando en presentes y intereses, aunque sea de principio por poco, como cavallos o qualquier otra cosa, vase poco á poco adelante, y adonde ay intereses no se puede esperar cosa buena, y solo ha de esperar en lugar desto remuneracion de V. M. por su bien servir. Que sus criados sean limpios, que no los emplee en ninguna manera en las cosas del gobierno ó negocios, ny se encarguen de memoriales, ny de encomendarlos, ny vendan fumo empléandolos solo en las cosas de su casa, dandoles salario delo suyo y pagándoselo de

¹ Ce mémorial est précédé d'une lettre sous la même date (*Mémoires de Granvelle*, t. XXX, p. 57), dans laquelle le Cardinal remercie Sa Majesté de la bonne opinion qu'elle a de ses services, protestant de son éternel dévouement aux intérêts de la couronne d'Espagne et surtout à la personne de son souverain actuel.

manera que sin embarcarse en las cosas del reyno, se puedan honradamente y decentemente entretener; y si les quisiere gratificar, sea en algunas plaças de continos, de officios que son por el repartimiento en su provision.

Que los negocios del Reyno los tracte con los ministros y officiales que en el tiene V. M., cada uno por su qualidad, pues son jurados á V. M. y por V. M. salariados, y son mas pláticos y saben mejor lo que conviene al buen gobierno del Reyno que hombres nuevos que buscan ordinariamente de aprovecharse, y para esto lo revuelven todo con grande offension de los vassallos y mucho prejuizio del servitio de V. M.

Que entre los dichos ministros de V. M. del Reyno, reparta los negocios conforme á la qualidad de cada uno, assi del consejo colateral, regentes, consejo de Sancta-Clara, presidentes de summaria y otros, tractando los negocios con los tribunales, con cada uno dellos los que son á su cargo y para que son instituidos. dexando hazer su officio al thesaureso, scrivano de ration, maestro de campo, ochedores y officiales de guerra y otros, mirando sobre ellos y teniendo cuydado de ver y entender si hazen lo que deven, y como estos son puestos por V. M. presuponesse que se ha hecho buena election, y si faltan no les terná el respecto para la correccion y emienda que muchas vezes tienen los hombres á sus criados y allegados.

Que reparta su tiempo de consejos, audientias, correspondentias con gobernadores de provintias y tierras del Reyno y por repartir los memoriales y negocios; y que procure de observar este repartimiento quanto pudiere convenientemente, porque adonde no ay orden, ay confusion y se trabaja mucho y no se haze nada.

Huelgan mucho los deste reyno de ser oydos y se complazen en hablar. Dáseles agora audientia pública sin faltar dos vezes á la semana, á la mañana, á esta no vienen hombres titulados ny otros de qualidad no ordinaria. Destos se oyen x, xii, xv y mas, ántes de la missa, cada dia que no son de audientia publica, y la piden á la tarde, y á la mañana se hallan señalados los aquella mañana se pueden oyr.

Los dias de la semana para los consejos que se tienen despues de comer ordinariamente y duran 3 horas ó mas, conforme á los negocios que ay, son repartidos desta manera : el lunes, vienen los del consejo de cámara, con las causas que á pedimiento de las partes se han de referir al vizerey

en el consejo colateral; el miércoles, con los regentes, sobre cosas del reyno y negocios que á su cargo specialmente tocan; miércoles, viene la vicaria en cosas criminales; el jueves, como el miércoles. El viernes viene la cámara del patrimonio, y en esto no ay jamás falta en dias que no son fiesta. y ántes que entren los tribunales. Lunes, miércoles y viernes se veen y decretan memoriales. Y aunque sea cosa trabajosa, importa que el vice-rey assista sin faltar y que lea ó se haga leer todos los despachos que vienen, porque sea informado de todo lo que passa, y porque en el referir los regentes, consejeros y otros sean mas sobre sí, por no dexar ó olvidar nada de lo que importa, con entender que el vice-rey lo ha visto como ellos; y esto da mucho contentamiento á las partes que esté presente el ministro, quando entienden que quiere que la justitia se administre derechamente. sin agraviar á nadie, ny por favor ny por otra via, y en esto es menester que esté con los ojos abiertos, porque en hombres no faltan ordinariamente passiones.

Ha de tener grande advertentia en honrar mucho los ministros de justitia, pero que tambien les mire á las manos, ny comporte que so color que pueden tanto en la justitia, tiranizen los vassallos de V. M., como algunos vezes se ha hecho; y en reprehimir esto ha de ser muy rigoroso, y á remediar si exceden en esto los gobernadores de provintias y de las tierras assi domaniales como de Barones, y los comissarios que por negocios que se offrescen, assi contra foragidos como otros, se embien por el reyno, que muchas vezes exceden, y no se puede excusar de embiarlos, y en castigar los que han excedido y se les ha provado se ha usado rigor, que es lo que se puede hazer por el remedio de la desórden, y tanto mayor castigo merecen, que por ser letrados peccan quando peccan por malitia y no por ignorantia; y es mucho menester que mire en esto con vigilancia por el favor que hallan estos en los juezes, por ser de la mesma profession, y muchas vezes antepuestos y favorecidos por ellos. Y tambien es menester tenga ojo que los consejeros entre sí tienen secretas amistades, y se ayudan unos á otros, y si sobre ello no mira el ministro y de manera que ellos entiendan, suffren las partes y la justitia no va su camino. Viéndose aparentia dello, lo ha de reprehender con mucha severidad y si se pudiesse provar juridicamente se devria castigar con todo rigor.

La gente deste reyno tiene menester mucho freno por via de justitia, y si en esto se procede justificadamente, todos lo suffren y passan por ello. Pero tambien es menester que el ministro sea discreto para temperar algunas vezes el rigor segun los casos y circunstancias, como conviene, con que se haga sin otro fin que el de buen gobierno y comunicándolo primero con los del consejo.

Es muy necessario, con esto honrar mucho la gente, cada uno conforme á su qualidad, en que miran mucho, y que el ministro con todo esto mantenga su auctoridad y reputation sin que en el entienda flaqueza sino mucho ánimo, y que con la razon y justitia ovre sin ningun respecto haziéndose temer; pero que con esto se les muestre humano, affable y tractable, y que entiendan que tiene cuenta con ellos, con cada uno conforme á su qualidad y que les tiene amor, que fia dellos y de su fidelidad y que no quiere hazer prejuyzio á sus privilegios, pero que tambien quiere sostener l'auctoridad de V. M. inviolablemente.

Honrar mucho los electos de la ciudad, y que entiendan que quiere el bien della, y que de secreto tengan siempre intelligentia con el electo del popolo, del qual se vale contra los otros quando quieren pretender cosa que no convenga.

Tener gran cuydado de que no falte la victualla, que es uno de los mayores trabajos que ordinariamente se tiene. Mirar mucho que en los que tractan dello no aya interesse, que por el passado ha hecho gran daño y ha sido estos quatro años, gracias á Dios, muy abundante con el cuydado que dello se ha tenido, con mucho contento de la gente, y esto importa infinito para el buen y quiéto gobierno del Reyno.

Que los matrimonios sean libres, y que en los órphanas que se ponen debaxo del amparo de V. M. no aya desiño ny del visorey ny delos consejeros para darlas por favor, y recompensar parientes, amigos ó servidores; y que en ello entienda el mesmo visorey, mirando á los manos á los consejeros para que de la parte dellos no aya nada desto.

Si el visorey tiene los titulados y barones y otros de qualidad del Reyno sabrosos, servirá para facilitar ayudas extraordinarias, si succediesse necesidad, y para que dellos sea acompañado y ayudado si succediesse alguna invasion del Reyno; y soi cierto que dellos saliera en campaña gran numero estos quatro años, si se offresciera ocasion de haver de acudir yo en persona.

Y para esto comple mucho que entiendan que, aunque el governador no sea de su nation, que los ama como si della fuera, y que de qualquiera nation que sea que no muestre tanto amor á la suya que menosprecie las otras, y specialmente esta que gobierna, y que procure que lo mesmo sea de los de su nation que se le allegan. porque estos, sino son templados por la prudentia de la cabeça, muchas vezes hazen con fallar en esto, y con hablar demasiado mucho daño.

Que los cargos, specialmente de guerra, no los dé por favor, sino á personas que lo merecen, pláticas, que sepan servir y sean para ello.

Que tenga grande y continua correspondentia con los otros ministros de V. M. y que, para saber lo que passa en todas partes, use de grande diligencia, que se imagine que los enemigos harán todo lo peor que pudieren contra el Reyno, para prevenir y proveer, pero que no se figure que puedan hazer cosas impossibles, para que con tal imagination, haga ó fuera, de tiempo ó majores las provisiones de lo que conviene, con ruyna de la hazienda, sin fructo, pues tanto importa grangearla; y que no se persuada que es servir biensacar mucho de los vassallos, sino que haga consideration sobre lo que pueden y lo que importa, que entiedan que se tiene cuenta con no cargarlos mas de lo que requiere la pura necesidad; y mire que son vassallos patrimoniales. y no de la Yglesia ó del imperio, para sacar en su tiempo lo que pueden, curando poco de lo que hallará el successor. Y no es bien desperar los vassallos, de donde vemos nascer tantos males, sino procurar de tenerlos contentos y sabrosos, y es mejor sacar dellos poco ménor con su voluntad, que algo mas con desdeñarlos, y que procurando que quisen ricos medianamente, se les da comodidad para que en tiempo de necesidad puedan servir mejor: muestra buena voluntad importa infinito conservársela.

Gran defension para contra l'armada del Turco se puede hazer, con no tanto gasto como alguna vez se ha hecho, teniendo en órden el tertio. y prevenidos los de la militia, y con los hombres d'armas y cavallos ligeros, repartiéndose y poniéndose la gente adonde conviene, con consejo de los pláticos y con tener apercevidos los titulados y barones, y yendo creciendo de fuerças conforme á la necesidad, con que el viserey quiera attender en ello el mesmo, y acuder en persona adonde fuesse menester en su tiempo, digo quando se procura de tener los súbditos sabrosos y affectionados.

Para las galeras. V. M. ha entendida la manera que se ha servido para proveer las de remeros y de otras cosas ; en esto será menester ó continuar por la mesma via, ó conforme al assiento que V. M. tomáre mudar lo que paresciere, con auda de la del consejo.

Ha de ettender con cuydado al remedio contra los foruscidos que renascen como hongos, por las causas que algunas vezes he escripto. Y es menester no differir la provision y corresponder con mucha diligenciá y cuydado á los que entienden en ello, por...

LXXXIV.**TRADUCTION.**

Pour obéir, suivant mon devoir, aux ordres de S. M., je vais lui exposer le plus succinément possible quelques points relatifs au gouvernement de ce royaume, afin de guider celui qui doit me remplacer dans mes fonctions; le tout sauf meilleur avis et soumettant constamment mes opinions à celles de personnes plus éclairées que moi sur cette matière.

Une chose digne de fixer avant tout l'attention de V. M., c'est le choix du gouverneur lui-même, qui doit être un homme craignant Dieu, zélé pour le service de son maître, ami de la justice, désintéressé, assez riche pour tenir convenablement son rang, plein de maturité, d'expérience et de valeur; diligent, vigilant, continuellement attentif aux devoirs essentiels de sa charge, plein de zèle pour le service de Dieu et celui de V. M., prêt à sacrifier à cet effet toute autre considération et à se dépouiller de toute affection particulière; servant avec délicatesse et désintéressement, sans accepter de présents de personne, quelque légers qu'ils puissent être, à moins qu'il ne s'agisse de fruits ou de comestibles, et encore avec beaucoup de réserve, plutôt par crainte de désobliger les gens qu'en vue de son bien-être personnel; en effet, dès lors que l'on se met sur le pied de recevoir des cadeaux, bien qu'il s'agisse dans le principe d'objets peu considérables, tels que chevaux ou autres objets de ce genre, on arrive insensiblement à quelque chose de considérable; et partout où règne l'intérêt, on ne peut rien espérer de bon, tandis qu'un ministre pénétré de ses devoirs doit attendre de V. M. seule la

récompense de ses services. Il faut, en outre, que ses subordonnés soient aussi désintéressés que lui-même, qu'il ne leur donne aucune espèce de part aux affaires du gouvernement, ne souffrant pas qu'ils se chargent de lui présenter des mémoires ou placets, de les appuyer près de lui et de *vendre de la fumée*, se bornant à les employer aux officiers de sa maison, prenant leur salaire à sa charge personnelle et les payant de telle manière que, sans se mêler en rien des affaires publiques, ils puissent vivre décemment et honorablement. Que s'il juge à propos de leur accorder quelque gratification, ce soit comme des *continos*¹, ou autres emplois dépendant de sa nomination.

Il devra traiter les affaires du royaume avec les ministres et officiers désignés à cet effet par V. M.; chacun suivant l'importance de son office, car ils ont prêté serment à V. M., sont salariés par elle, et s'entendent beaucoup mieux à l'administration du royaume que des hommes nouveaux qui ne cherchent d'habitude que leurs profits particuliers, et l'introduction de toute espèce d'innovations, au grand préjudice des sujets de V. M. et du service de leur maître.

Les affaires devront être réparties par le Vice-Roi proportionnellement à la qualité de chaque sujet, entre les ministres de V. M., tels que régents, membres du Conseil collatéral, du Conseil S^{te}-Claire, présidents de l'Enquête et autres, attribuant à chacun des tribunaux les matières qui sont de leur compétence et pour lesquelles ils sont institués, laissant faire leur office au trésorier, au greffier de la cour², au mestre de camp, aux inspecteurs, aux officiers de guerre et autres, se bornant à veiller sur eux et à s'assurer par lui-même s'ils s'acquittent bien exactement de leur devoir. Tous ces fonctionnaires étant désignés par V. M., le choix qui en a été fait doit être supposé convenable, et dans le cas où ils se trouveraient en faute, la justice du gouverneur n'en sera point entravée par ces considérations qui arrêtent souvent un homme lorsqu'il s'agit de ses domestiques ou de ses parents.

Il devra faire une juste répartition de son temps entre les séances des conseils, les audiences, la correspondance avec les gouverneurs des provinces dépendant du royaume, la répartition des mémoires et des affaires à traiter. Cette répartition sera maintenue constamment, autant que possible, parce que là où il n'y a pas d'ordre il y a confusion inévitable et l'on travaille beaucoup pour ne rien faire en définitive.

Les habitants de ce pays aiment beaucoup à être entendus et se plaisent à exposer verbalement leurs affaires. On leur donne présentement une audience publique le

¹ Offices subalternes dans la maison.

² L'*escriban de racion*, appelé aujourd'hui *receptor*, était le greffier du tribunal suprême, chargé par son office d'aller prendre sur les lieux tous les renseignements nécessaires à l'instruction d'un procès en matière civile ou criminelle.

matin, deux fois par semaine; régulièrement à celle-là n'assistent point les hommes titrés, ni autres personnages d'un rang plus que ordinaire, que l'on entend au nombre de 10, 12, 15 et même plus, avant la messe, tous les jours qui ne sont pas d'audience publique; ceux-là se font inscrire le soir pour cet objet, et dès ce moment on désigne ceux qui doivent être entendus le lendemain dans la matinée.

Les jours de la semaine, consacrés aux séances des conseils qui se tiennent ordinairement dans l'après-midi et durent trois heures ou plus, suivant la nature des affaires à traiter, sont distribués de la manière suivante : le lundi, pour le Conseil de la *Camera* et les causes qui, sur la demande des parties, doivent être référées au Vice-Roi dans le Conseil collatéral; — le mardi, pour les régents, ainsi que pour les affaires du royaume et autres matières qui sont dans leurs attributions spéciales; — le mercredi, pour la *Vicaria* et les causes criminelles; — le jeudi, comme le mardi; — le vendredi, vient la Chambre du patrimoine, à laquelle est accordée invariablement une audience les jours non fériés, avant que les tribunaux s'assemblent; — les lundi, mercredi et vendredi sont consacrés en outre à l'examen des mémoires et à la décision des choses qui en font l'objet. Quelque fatigant que soit ce travail, il est indispensable que le Vice-Roi y prenne part sans faute, et qu'il lise ou se fasse lire toutes les dépêches qui arrivent, afin d'être informé de tout ce qui se passe, comme aussi pour que les régents, conseillers et autres officiers soient exacts et scrupuleux dans leurs rapports, n'omettant ou n'oubliant rien d'essentiel, certains qu'ils sont que le Vice-Roi a pris comme eux connaissance de l'affaire.

C'est en outre un grand sujet de satisfaction et de tranquillité pour les parties lorsqu'elles savent que le ministre intervient personnellement dans leurs affaires, et tient à ce que la justice soit administrée d'une manière impartiale, sans lésion de qui que ce soit, et à l'exclusion de la faveur ou de toute considération. Le gouverneur doit être sur ce point d'une extrême vigilance; car partout où il y a des hommes, les passions sont inévitables.

Tout en accordant la plus grande considération aux officiers de justice, il aura constamment l'œil sur eux, ne souffrant pas qu'ils abusent en quoi que ce soit de leur autorité pour tyranniser les sujets de V. M., comme la chose est malheureusement arrivée plus d'une fois. La répression de semblables délits doit être impitoyable, comme aussi celle des abus de pouvoir commis par les gouverneurs de provinces et des terres soit domaniales, soit appartenant aux barons et par les commissaires envoyés dans le royaume pour les affaires qui se présentent, soit contre les contumaces ou autres, lesquels commissaires abusent fréquemment de leur pouvoir et que l'on ne peut, malgré cela, dispenser d'envoyer. Toutes les fois que l'occasion s'est présentée de sévir contre de pareils délits bien et dûment prouvés, on l'a fait avec rigueur, ainsi qu'il convenait pour remédier au désordre; et des fonctionnaires de ce genre sont d'autant

moins dignes d'indulgence, que leur instruction leur enlève toute excuse et qu'ils pèchent plutôt par malice que par ignorance. Ce cas particulier exige du gouverneur une vigilance d'autant plus grande que les personnages dont il s'agit trouvent facilement, à raison de l'analogie de leurs fonctions, du crédit et de l'appui devant les tribunaux, où leurs prévarications sont traitées avec beaucoup d'indulgence. Il faut se défier également des amitiés secrètes de certains conseillers qui s'entendent pour se favoriser mutuellement dans l'occasion ; si le ministre n'y prête pas une grande attention, de manière que ceux-ci se sentent surveillés de près, les parties en souffrent et le cours de la justice est entravé d'une manière sensible. A la moindre apparence d'un semblable désordre, il doit le réprimer énergiquement, et dans le cas où la chose pourrait être juridiquement prouvée, sévir avec une extrême rigueur contre les coupables.

Les habitants de ce royaume ont besoin d'être tenus vigoureusement en respect par le moyen de la justice ; et si l'on procède en pareil cas légalement et avec équité, tous baissent la tête et s'y soumettent sans répugnance. Mais il faut d'un autre côté que le ministre ait assez de prudence pour tempérer quelquefois la rigueur des lois, suivant les cas et les circonstances qui peuvent se présenter, pourvu qu'il n'ait en cela d'autre but que le bien du gouvernement, et qu'il en réfère préalablement aux membres du Conseil.

Il est indispensable, en outre, de traiter avec beaucoup d'égards les divers individus, chacun suivant son rang, chose à laquelle ils tiennent beaucoup, et que le ministre sache néanmoins maintenir son autorité, sans que la moindre faiblesse puisse faire soupçonner en lui un défaut d'énergie, et que, dans toutes les circonstances où il aura pour lui la raison et la justice, il ose accomplir son devoir, sans aucune espèce de respect humain, rendant son autorité redoutable aux yeux de tous. Il devra néanmoins se montrer bienveillant, affable et accessible à tous, de manière que chacun soit persuadé qu'il sait rendre justice à chacun, suivant son rang, qu'il a pour eux une affection sincère, une confiance parfaite dans leur fidélité, mais aussi que, sans vouloir porter atteinte à leurs privilèges, il est déterminé à maintenir inviolablement l'autorité du Roi son maître.

Il devra témoigner également une grande considération aux élus de la ville, leur faisant comprendre qu'il désire sincèrement le bien de celle-ci, et entretenir des rapports suivis avec l'élu du peuple, dont l'influence pourra lui servir à contrebalancer celles des autres, lorsqu'ils élèveront quelque prétention peu convenable au service du Roi.

Il faudra veiller, avec le plus grand soin, à ce que les vivres ne viennent pas à manquer ; car c'est ici l'un des points les plus difficiles de l'administration d'un gouverneur, et tenir en outre la main à ce que les fonctionnaires préposés à cet office ne le sacrifient point à leurs intérêts particuliers, comme on l'a vu arriver déjà quelquefois, au grand détriment des affaires publiques. Pendant ces quatre dernières années, grâce à Dieu et

aux soins particuliers que l'on a pris de cet objet, les approvisionnements ont été fort abondants; ce qui a singulièrement satisfait le peuple: car cet article est de la plus haute importance pour la bonne et paisible administration du royaume.

Les mariages doivent être entièrement libres, de telle manière que les orphelines placées sous la protection de V. M. ne soient l'objet d'aucune vue particulière pour le Vice-Roi ou quelqu'un des conseillers qui songeraient, par exemple, à disposer de leur main, à titre de récompense, en faveur de leurs parents, amis ou créatures; le Vice-Roi devra, sous ce rapport, surveiller activement les conseillers afin de prévenir de leur part toute spéculation semblable.

En cherchant à se concilier les nobles, barons et autres personnages considérables du royaume, il s'assurera leur concours pour des subsides extraordinaires, dans quelque nécessité pressante, comme aussi pour obtenir leur appui personnel dans le cas d'une invasion du royaume. Je suis certain, par exemple, que, dans le cours de ces quatre dernières années, un grand nombre d'entre eux se fût mis avec empressement à ma disposition, si l'occasion s'était présentée pour moi de me mettre à la tête de quelque expédition. Mais, pour cela, il faut qu'ils soient intimement persuadés que le gouverneur, bien qu'appartenant à une autre nation, les aime absolument comme s'il était enfant de la même patrie, et que son affection pour le pays qui l'a vu naître ne s'exerce point au détriment de celle qu'il doit aux autres provinces de la monarchie, de celle surtout qu'il gouverne au nom du Roi. Les mêmes dispositions devront se retrouver chez ceux de ses compatriotes qui seront placés près de sa personne: car ces derniers, si la prudence du chef ne règle leur conduite, peuvent souvent, par défaut de circonspection et par quelques paroles inconsidérées, causer aux affaires du maître un dommage irréparable.

Quant aux emplois de toute nature, aux emplois militaires surtout, ils ne doivent point être accordés à la faveur, mais uniquement aux sujets les plus dignes, recommandables par leur capacité, leur expérience et leur zèle bien connus.

Il faudra qu'il entretienne des rapports sérieux et suivis avec les autres ministres de V. M., usant de la plus grande activité pour être informé de ce qui se passe de tous côtés, afin de prévenir et déjouer les tentatives de l'ennemi. Toutefois, en se tenant continuellement sur ses gardes avec eux, il ne faut pas qu'il aille leur supposer des projets impossibles, parce qu'en poursuivant de pareilles chimères, il s'exposerait à faire hors de propos ou sur un trop grand pied des préparatifs de défense et compromettrait, sans aucun fruit, les deniers de l'État qu'il importe si fort de ménager dans les circonstances présentes. Il devra se pénétrer également de cette idée que le zèle d'un bon ministre ne consiste pas à surcharger les sujets de son maître, mais qu'il faut proportionner exactement ce qu'ils peuvent faire aux besoins présents de l'État, leur faisant comprendre qu'on ne songe point à les grever au delà de ce qu'exige la stricte

nécessité, d'autant plus qu'il s'agit ici de sujets patrimoniaux et non de vassaux de l'Église ou de l'Empire, desquels on tire quelquefois tout ce que l'on peut, sans trop s'inquiéter de ce que trouvera son successeur. En règle générale, c'est une faute excessivement grave et féconde en résultats désastreux de réduire les sujets au désespoir, lorsque l'on devrait s'attacher tout au contraire à leur donner toute la satisfaction possible; et il vaut mieux tirer d'eux quelque chose de moins, mais de leur plein gré, que beaucoup plus, au risque de les mécontenter, d'autant mieux qu'en leur laissant une honnête aisance, on les met en état de faire des sacrifices dans les moments critiques et de témoigner une bonne volonté qu'il importe au plus haut degré d'entretenir en eux.

Quant à l'armée navale des Turcs, on peut se tenir en garde contre elle à beaucoup moins de frais qu'on ne l'a fait plusieurs fois précédemment, et cela en maintenant sur un bon pied le *tercio*, la milice, les hommes d'armes et la cavalerie légère, en disposant convenablement ces différentes troupes suivant l'avis des nobles et barons, et augmentant le déploiement de forces, suivant la nécessité, moyennant toutefois que le vice-roi y veillera par lui-même et se trouvera personnellement partout où l'on aura besoin de sa présence, s'il a à cœur de se concilier l'estime et l'affection des sujets du Roi.

Pour ce qui concerne les galères, V. M. sait de quels moyens on a fait usage pour les équiper de rameurs et des agrès nécessaires. Ici deux partis se présentent : continuer les choses sur le même pied ou introduire par un nouveau traité, avec la coopération du Conseil, les modifications qu'elle jugera convenables.

Une des choses qui méritent de fixer particulièrement l'attention du nouveau gouverneur, ce sont les contumaces que l'on voit pulluler comme les champignons, et cela pour des motifs dont j'ai précédemment entretenu V. M. à diverses reprises. Il est important de s'en occuper sans perte de temps, et de seconder avec zèle et énergie les efforts de ceux qui en sont chargés d'une manière spéciale, en continuant l'emploi des expédients et moyens dont on a fait usage ces années dernières et jusqu'au moment présent.

Son attention devra se porter également, avec le concours des gens spéciaux, sur les travaux publics, tels que fortifications, travaux de défense, chemins, ponts et principalement sur les citadelles qui sont d'une grande utilité pour le royaume; ces divers objets se trouvent dans un tel état, qu'avec une attention suffisante on pourra maintenir facilement les choses sur le même pied.

Ces instructions données dans le temps au duc d'Alcala, et qui m'ont servi de règle à moi-même, sont parfaitement sages et bien conçues : on pourrait les renouveler pour le Vice-Roi qui me remplacera. Il conviendrait pourtant, eu égard à la situation des affaires du royaume, de ne point perdre de vue que le ministre a besoin d'une autorité peu commune, et il n'y aurait point d'inconvénient à lui laisser, dans certaines circonstances,

une plus grande latitude, tant en ce qui concerne des offices de moindre importance, actuellement vacants, qu'à l'égard des emplois de retraite que l'on accorde parfois comme récompense à des soldats âgés et mutilés, moyennant toutefois qu'il donnera immédiatement avis de ce qu'il aura fait dans ce genre, afin qu'on puisse l'arrêter s'il allait trop loin. Quant à la suppression de la chapelle, des hallebardiers, de la provision des gardes-de-corps, que plusieurs ont mis en avant, une telle mesure ne convient, à mon avis, en aucune manière : car toutes ces choses parlent aux yeux du vulgaire, contribuent à augmenter la considération et l'autorité personnelle du ministre qui sans cela pourrait difficilement remplir son office à l'égard de cette nation.

Les Conseils, le greffier de la Cour, le trésorier de la Chambre des comptes et autres fonctionnaires du même genre ont également leurs instructions spéciales, très sagement conçues. Il y a en outre les pragmatiques et lois particulières du royaume, dont le Vice-Roi surveille l'observation, sans préjudice des lois et ordonnances nouvelles dont le temps et la malice des hommes démontreront successivement la nécessité. Il aura soin, toutefois, de prendre de temps à autre l'avis de S. M. sur les mesures proposées; car ce qui fait beaucoup en général, c'est la prudence et l'habileté du ministre auquel, s'il se montre digne de confiance, on peut laisser une latitude extraordinaire. Il importe, en effet, que les sujets de ce royaume soient persuadés que le maître a en lui toute confiance et lui accorde le plus grand crédit; chose indispensable, vu l'éloignement de la cour et la distance des lieux qui rend très difficiles des relations suivies, d'autant plus qu'il peut se rencontrer chaque jour une infinité de cas dans lesquels il est indispensable que le ministre, avec l'assistance du Conseil, doive prendre spontanément les déterminations et arrêter les mesures qu'il jugera convenables au service du Roi, sans attendre l'assentiment explicite de son maître.

Telles sont les considérations générales que j'ai cru devoir exposer ici pour obéir aux ordres exprès de V. M. et que je lui soumets, sauf meilleur avis. A l'arrivée de mon successeur, j'aurai le plus grand soin de lui donner, Dieu aidant, tous les renseignements de détail qui pourront lui être nécessaires; et, en attendant, je suivrai, pour mon compte, la même ligne de conduite, ainsi que V. M. me l'ordonne par la lettre écrite de son auguste main.

LXXXV.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 109 v° et 110.)

Aranjuez, le 5 mai 1575¹.

Por la carta que os escrivi de Sⁿ Laurenço á cinco del passado, os avisé como havia tomado resolution en la provision d'este cargo, como lo entenderiades brevemente; agora me ha parecido dezir en esta, como la persona en quien lo he proveydo es el Marques de Mondejar², que me servia en el cargo de Valentia, teniendo entendido de sus buenas partes, antiquidad y experientia, y de la buena órden que ha dado en lo de alli, que lo será su gobierno en esse Reyno, tanto mas dexándolo vos, en la que confio quedará de vuestra mano. Y aunque yo he mirado con cuydado en lo que podriades vos ocuparos en otra parte, depende la resolution dello de otras cosas en que no la he podido tomar, por no estar aun dispuestas ny en el estado que para ello conviene, y por esto me parece será à propósito, que entretanto os vays ó Roma, y esteis alli, pues en este tiempo podrá apaovechar mucho vuestra assistentia, para ayudar á mi embaxador en las cosas que con S. S. se nos offrescen, que son de mucha importantia, y en que quando os hallárades mas lexos, havia yo de procurar que assistierades para lo que digo; y assi holgaré mucho que lo hagais, entretanto que os aviso de lo que he dicho arriba, y el

¹ • Le Roy veut dire de may, disant au commencement de sa lettre qu'il m'a escript à v *del pasado*. • (Note du Cardinal.)

• Et nous sumes aujourd'huy au xxij de juing et jusques oyres je n'entens qu'il soit embarqué • et oyres qu'il arriva demain à Gaeta, il ne pourroit entrer icy de huit jours, et il me fauldra • aultre viij pour l'informer; or n'y a plus d'ordre (moyen) d'aller à Rome, sy non avec danger de • la vie jusques au moys d'octobre que j'actendray, s'il plaict à Dieu, à mon ayse au diet Gaette, du • moins, je feray mon miculx pour le procurer. • (Note de la main du Cardinal.)

² Voir plus loin, p. 525, ce que nous disons de ce personnage.

Marques espero estará ay con brevedad, porque yo le he dado prissa, á que se pudiesse en órden, y por lo que veo ha escripto entiendo que lo está ya.

LXXXV.

TRADUCTION.

Dans ma lettre, écrite de Saint-Laurent (de l'Escurial), à la date du 3 du mois dernier, je vous ai prévenu de la résolution que j'avais prise au sujet du gouvernement de Naples, en vous annonçant que je vous la ferais bientôt connaître. Aujourd'hui je vous annonce que la personne chargée de vous remplacer est le marquis de Mondejar, précédemment gouverneur de Valence, d'après le compte satisfaisant qui m'a été rendu de ses bonnes qualités, de son expérience et de l'ordre qu'il a su maintenir dans son gouvernement, garantie puissante de sa bonne administration pour le royaume de Naples, surtout en considérant l'état de prospérité dans lequel j'espère que vous lui en transmettez les affaires. Bien que j'aie réfléchi attentivement à la manière dont je pourrais vous occuper vous-même d'un autre côté, ma détermination à cet égard dépend d'une foule de circonstances qui m'ont empêché de la fixer jusqu'à ce jour, parce que les choses ne sont point encore dans un état convenable pour cet objet. En conséquence, je suis d'avis que d'ici là vous partiez pour Rome, où votre présence sera d'un grand secours pour mon ambassadeur dans les affaires que nous avons actuellement à traiter avec le S^t-Siège, et qui sont d'une telle importance que, dans le cas même où vous eussiez été forcément éloigné de cette ville, j'aurais fait en sorte que vous pussiez y prendre part. Je verrai donc avec plaisir que vous vous rendiez provisoirement au poste que je vous assigne, d'autant plus que le marquis ne tardera pas d'arriver à Naples, parce que je lui ai donné l'ordre de se mettre promptement en route et que d'après ses lettres j'apprends qu'il y est déjà.

LXXXVI.

LE MAITRE DES COMPTES VIRON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 76.)

Bruxelles, le 30 mai 1578.

.... Le grant Conseil de Son Excellence est Chappin Vitelli, qu'est la grosse cloche, Sancho d'Avila, Gonzaga et Rodas, qu'on treuve plus hors de raison que Vargas, et gouverne la machine des affaires; et est à craindre qu'ilz ayment plus la guerre que la paix, en laquelle n'y a encoires bon commencement et serchent tousiours les ennemys dilations, disans qu'il faut temps pour admonester et convertir les villes, et ont prins ung mois. Je craintz que c'est pour veoir comme la France se conduyra, où l'on dit l'ung des jours que la paix est faite, l'autre qu'elle est rompue; et puisqu'elle va balançant, je crainz qu'elle se fera pour la nécessité du Roy et de ses ennemys, que seroit nostre grant préjudice, et tumberons pardeçà en grant discort et fâcherie, pour ce que les Estats ne veuillent accorder. Et je doute que ce véant, le gouvernement n'aura regard auxdits Estatz, ains commandera et tauxera lui-mesmes sans aultre respect, comme il a desià assez commencé, et le pourra faire : car il a la force en main, comme il l'a montré à l'abbé de Parcq¹, qu'il refusoit de bailler les chesnes, luy a envoyé cent chevaux logés à son monastère, Pour notre part nous avons auffert à bailler argent ne sçay qu'ilz auront responduz.

Noz ambassadeurs de Bourgogne sont encoires icy, et ne se veuillent contenter d'appointement raisonnable que le Roy redressera nouvelles ordonnances, abolissant les précédentes, de quoy ilz ne se contentent, voulant que les dernières soient expressément révoquées.

.... Le bruyt court par icy que le Roy l'a pourvu (le cardinal) de l'évesché de Sarragoça. Touttefois j'ay entendu que l'Empereur le demandoit pour un son filz et ne m'en resjoiray que je n'en saiche la vérité, etc.

¹ Charles Vander Linden, abbé de Parc, près de Louvain. Voir sa notice, t. IV, p. 132.

LXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Archives Farnésiennes de Naples. — Liasse n° 1735.)

—
Naples, le 21 juin 1575.

Madame. J'ay, par l'homme de Madame la comtesse d'Aremberg, receu les deux lettres de Vostre Altèze, l'une du m^{eu} de sa main, et l'autre de main du secrétaire de V. A., et veu par toutes deux, le contentement qu'elle ha receu, d'avoir pour hostes à l'Aquila ladite dame, et Monsieur le Comte son filz. L'on m'escript de Rome que tost après Monsieur l'Ill^{me} Cardinal Farnez¹ les debvoit loger à Rome, chez le signeur Jehan George Cesarino²; et je prie à Dieu que le mal dudit Comte soit esté si peu, comme l'on espéroit. Je redespescha incontinant son homme, avec ce que ladite Dame demandoit, que donnoit grande haste au retour vers Rome d'icelluy, pour gaigner pays devant l'entrée des grandes chaleurs. Depuis je n'en ay heu nouvelles, et ne seray à mon aise que je n'en aye, pour sortir de la penne en laquelle me tient l'indisposition dudit Comte. Il vad fort bien, que personnes de leur qualité et du pays facent pèlerinaiges et pieux voiaiges, et viennent à Rome au Jubilé, où j'entendz que à ceste foys il y en y ha heu grande affluence, et que les estrangiers y sont estez receuz avec grande charité.

Nous avons icy, depuis sambedy dernier, Monsieur Don Joan; et se porte Son Altèze fort bien. Je m'assheure qu'il n'aura failly d'advertir Vostredicte Altèze de sa venue, et fait part de la cause pourquoy il ha dois la

¹ Le cardinal Alexandre Farnèse. Voir sa notice, t. IV, p. 254.

² Jean-Georges Cesarino ou Cesarini était fils de Julien, qui fut détenu au château St-Ange à Rome par le pape Paul IV, à cause de son attachement au parti espagnol. Ayant obtenu sa liberté au moment de la paix, Philippe le dédommagea amplement et Pie IV lui accorda des fiefs considérables et le titre de marquis. La famille Cesarino, une des plus illustres de Rome, prétendait descendre de Jules César.

Spécie dépesché vers Espagne le secrétaire Scobedo ¹, le retour duquel il actendra avec désir, pour sçavoir ce qu'il aura à faire. Pour mon advis il n'eust faict ce voiaige; car estant de la qualité qu'il est, et ayant gagné si grande réputation en la baptaille navale, je ne le voudroye veoir sortir, qu'il ne fit trambler l'Orient, ny ne voudraye qu'il eslongne le Roy sans grande cause. Je ne sçay si tous le voient là volentiers.

Vostre Altèze aura jà entendu que Sa Majesté me faict faveur de me descharger de ceste charge, m'ayant nommé pour successeur le Marquis de Mondejar ², que j'actendz avec désir, et me faict un malvais tour de tant tarder; car il me forelot d'aller si tost à Rome, comme je voudroye, n'y pouvant plus aller dois la fin de ce moys, pour la mutation de l'aër, jusques en octobre. Je faiz mon compte d'actendre icy ledit Marquis, pour l'honorer et recevoir, et l'informer de l'estat auquel je laisse les affaires de ce Royaulme, et tost après partir pour Gaete, pour jusques audit moys d'octobre, que lors s'il plait à Dieu, je m'enchemineray vers Rome; où et en quelque part que je soye je seray prest pour obéyr ses commandemens, lesquelz j'actendray avec désir.

¹ Jean Escobedo, secrétaire du Roi Philippe II et de Don Juan d'Autriche. Il fut appelé par le Roi à remplacer auprès de son frère naturel le secrétaire Juan Soto, qui entretenait chez son maître les principes d'une ambition démesurée. Escobedo tomba malheureusement dans le même travers. Au moment de son retour des Pays-Bas à Madrid, l'assassinat d'Escobedo fut résolu. Antonio Perez fut choisi pour exécuter en secret cette résolution. Elle le fut après les Pâques de 1578. Voir, à ce sujet, *Las obras y relaciones de Antonio Perez*; MIGNOT, *Antonio Perez et Philippe II, le marquis de Pidal, Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*, traduction de J.-G. Magnabal; ANTONIO PEREZ, *Relaciones, Cartas, etc.* La correspondance d'Escobedo avec Don Juan est conservée à la Bibliothèque royale à la Haye. Voir *Bulletin de la Commission d'histoire*, 1^{re} série, t. XIII, p. 171.

² Don Inigo Lopez Hurtado de Mendoza, marquis de Mondejar, fut nommé Vice-Roi de Naples en remplacement de Granvelle, et prit possession de sa dignité le 10 juillet 1575. Il y resta jusqu'en 1579, lorsque par suite de sa conduite vis-à-vis de Granvelle, de Don Juan, qui le menaça de le poignarder un jour, et à la suite de certaines intrigues, il fut obligé de se retirer. V. GIANNO, *Histoire de Naples*, t. IV, p. 344, et VON REUMONT, *Neapel unter spanischer Herrschaft*, t. II, p. 358.

LXXXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 84, 85.)

Bruxelles, le 3 juillet 1575.

Monseigneur. Je seray bref aux lettres de Vostre Ill^{me} et R^{me} Sgr^{ie} du dernier May, bien saichant que icelle ne sera sans grandz empeschementz à l'arrivé de son successeur, et m'est ung plaisir indicible de veoir et cognoistre, par lesdites lettres, celluy que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} receoipt de ce cheangement, laquelle est heureuse de lesser ce gouvernement tant florissant et entier, au contentement de Sa Majesté et ceulx du royaume qui ont grande cause de pleurer vostre parlement : car ilz sçavent ce qu'ilz déleissent, et ne sçavent ce qu'ilz auront; Et au primes regretteront-ils vostre absence si l'ennemi les assaille l'an qui vient, s'ilz ne treuvent au successeur la providence, vigilance et diligence desquelz at usé en tout temps Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, aiant rembarré l'ennemi avec dommaige; de sorte que encoires qu'il heut mauvaise volonté, il n'at osé mordre. Vostre séjour seroit fort bon à Rome, si polriez prévenir les grandes challeurs; mais je craindz que vostre successeur viendrat tard, et qu'il ne vous en donnerat le moien. L'on dit qu'il faict bon à Gaieta et quelques aultres lieux du royaume; et fera fort bien Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} de se régaler et donner quelque peu de bon temps, se trouvant descombrée de tant de travail. La lettre de Sa Majesté du v^e d'April, ad ce que j'ay veu par les vostres, ne pavoit estre milleure, et me faict espérer que ce de Mons^r vostre nepveur se fera. Le bruict croit journélement de vostre allée en Espagne et se conferme par lettres de là et d'Italie. Je m'arresteray ad ce que m'en dira Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}.

Mons^r de Berlaymont est tel que vous dites; il hoigne ¹merveilleusement sur ce ces cent ducatz dimembrez de Haulx ². Que dira-t-il si le surplus

¹ Hoigne, gronde.

² Haulx, Hal.

vad le mesme chemin? Certes l'ingratitude des Seigneurs at esté tousiours grande. J'entendz qu'il s'en est plainct au Commendador Maior; mais cela emporte peu, et il fault faire comme Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} diet, son prouffict de l'ung et l'autre et aussi de Mons^r le Président, que j'entretiens de tout ce que je puis; mais je m'y fie tout aultant comme aux susdits.

J'espère que ce *de patria*¹ se portera bien, selon qu'aurez veu par mes deux lettres précédentes, et encoires mieulx y allant Mons^r Richardot² qui at acquis bonne réputation en la révision de Balbani³, en laquelle sont esté cassé deux sentences renduez par ceulx de Brabant, révocatoires l'une de l'autre, à sçavoir la seconde de la première, au grand regret des principaulx conseillers que réclamarent lors et prédirent qu'il en adviendroit de l'esclandre; mais le Chancelier⁴ et l'advocat fiscal⁵ la passarent tout outre, et dict-l'on maintenant que la seconde sentence fut escripte de la main dudit fiscal, non obstant qu'il avoit servi et advisé pour l'une partie. Et se plaignent ouvertement les conseillers de Brabant dudit Chancelier, qu'il at très mal administré la justice, mectant tout en confusion et venant peu au conseil, si ce n'est quant il veult fabvoriser quelc'ung; et quant il y vient, que lors il faict plus d'empeschement que d'advancement en la justice. Et en est le malcontentement si grand, que des seize conseillers, les neuf ou dix sont estez conformez avec huict seigneurs réviseurs, qui sont estez bien esbahiz d'entendre qu'il y at si bon nombre de gens sçavants audit Conseil et si mal correspondu de son chief, qui prévéant ce qu'en adviendroit, s'est retiré de bonne heure en Anvers⁶. Car il n'heust ouy chose que luy heust pleu, et viendrat encoires en temps pour avoir la teste

¹ *De patria*, c'est-à-dire de la Bourgogne.

² Jean Richardot.

³ Thomas Balbani, financier italien, établi à Anvers, y créa une Société sous le nom de Francisco Balbani, frères et enfants. Au moment de partir pour l'Italie, il avait fait, en 1573, des contrats avec Jacomo et Augustin Lercaro Monelia. De ce chef il fut poursuivi et condamné, en 1567, par le tribunal de l'échevinage d'Anvers, jugement qui fut confirmé par le Conseil de Brabant. Une sentence de révision, prononcée par ce Conseil, le 4^{er} juillet 1575, réforma entièrement les deux jugements précédents. (Registre 65, fol. 1 et suiv., du Conseil de Brabant.)

⁴ Jean Schyfve. Voir sa notice t. I, p. 297.

⁵ Jean-Baptiste de Boisschot. Voir plus haut, p. 55.

⁶ Jean Schyfve se retira en effet d'Anvers, mais il donna sa démission de chancelier seulement en 1579, et resta simple conseiller.

bien lavée. Ilz dient qu'il demande grandes mercèdes, gaiges et pensions pour sa retraicte, et qu'il mérite plustost ung syndicat et d'estre destitué honteusement. Et que quant il n'y auroit que ce d'Anvers, où il s'est si mal conduit, estant cause de la ruine de la ville, qu'il y auroit assez d'estouffe pour le bien plumer ¹.

Mons^r d'Andelot ² est parti avec Saint-Mauris ³, si tost qu'il sceut que Besançon avoit esté occupé par les banniz, lesquelz au mesme instant Mons^r de Vergy [qui de bonne heure y estoit] chassa dehors; et dit l'on qu'ilz sont estez tuez xi ou xii, et prins xv ou xvi, qui diront leurs complices en la ville et dehors. Certes le Roy a bien occasion, estant ceste cité enclavée dans son pays et au millieu d'icelluy, d'y dresser ung fort pour sa conservation, comme je l'ay dit au Président Viglius, qui crainet l'Empire, auquel l'on polroit donner contentement et demander congié quant le fort seroit en deffense. Il faict à croire que les François et les Suysses auront heu part à ceste emprinse, que s'est dressé vers la Saint-Jehan, lorsque l'on est accoustumé de renouveler le magistrat.

Il y a huit jours que le Seigneur Don Fernande et Madame la Contesse, vostre sœur, arrivarent icy. L'on les at logié en vostre chambre, pour ce que ledit seigneur ne peut monter. Il se porte assez bien, Dieu merci, et doibt sa vie à ladicte Dame, que en tient aultant de soing comme de la sienne propre. Ilz s'entr'aiment grandement. Ilz sont partiz pour Anvers, et les attendons dans ung jour ou deux. Dieu doint qu'ilz puissent obtenir bonne assignation; et sont assez bien paiez en Bourgoingne. Ilz vivent chéans à leurs fraitz, sauf le premier soir qu'ilz arrivarent, et le mesme se faict quant ilz partent, si c'est après disner.

Je vouldroie veoir ce de Gennes ⁴ bien appaisé et que le Roy s'y résolvit.

¹ Jean Schyfve débuta en 1541 par une place d'échevin d'Anvers, puis par celle de bourgmestre de la même ville en 1545. C'est sans doute à ces deux fonctions que Morillon fait allusion en l'accusant d'être la cause de la ruine de sa ville natale.

² François Coligni, S^r d'Andelot. Voir sa notice, t. III, p. 89. — La surprise de Besançon, du 21 juin 1575, est racontée dans les *Mémoires et documents inédits de la Franche-Comté*, t. I, pp. 566 et suiv.

³ Jacques de St. Maurice ou Maurice, prieur de Bellefontaine. Voir plus haut, pp. 150, 192.

⁴ Morillon entend parler des agitations de Gênes, qui obligèrent Philippe II à y envoyer une escadre. Ces agitations avaient pour principe les luttes entre les nouveaux et les anciens nobles. Toutes les puissances s'y entremirent pour terminer ces troubles par la crainte que l'une d'elles ne pût s'en prévaloir pour s'emparer de cet État.

Je pense bien que les François n'y dorment ; mais comme Vostre Ill^{me} Sg^{rie} dit, ilz sont bas, et jusques ores y at y peu d'apparence d'accord : les ennemitez et partialitez y sont trop grandes. L'on at dit icy le Roy et le sieur Damville ¹ mortz, mais il n'en est rien.

Je louhe Dieu que le Turc ne arrive ceste année, et je luy prie que cela ne soit cause que l'on maintienne ici la guerre.

Mons^r de Hierges at par appoinctement recouvert la ville et chasteau de Buren ² après les avoir canonné. Ilz avoient faulte de beaucoup de choses, et estoient sans chief, aiant le capitaine esté tué peu de jours auparavant d'ung gentilhomme. Les soldatz sont sortiz à enseignes desployées, et ont emporté le leur. Ledit Sg^r at fort bien traicté les bourgeois, rappelant ceulx qu'estoient dehors et leur rendant leur bien. Cela polroit mouvoir ceulx de Bommele et aultres villes, si l'on les traictoit bien ; car ilz sont soucqz ³ et las de la guerre. L'on bat présentement Gorcum. Si elle se recouvre, l'on tiendrat de plus court ledit Bommele. L'on at incontinent despesché courrier expresse au Roy ⁴. Dieu doint que ceey ne rende plus insolentz les Espaignolz, que n'ont volonté de sortir. Le Commendador et Roda en sont fort enlllez. L'on dit que le sieur de Buren ⁵ at esté aux extresmes en Espagne.

J'entendz que Mons^r de Rassenghien ⁶ escript qu'il y at peu d'espoir

¹ Henri II de Montmorency, maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc, appartenait au parti de la liberté de conscience en France. Il signa, le 10 février 1575, le traité d'union et confédération des églises protestantes, à titre de chef et général des catholiques et religionnaires unis du Midi. (SISMONDI, *Histoire des Français*, t. XIII, pp. 571, 572; DE CROZE, *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 251 et DUCHESNE, *Histoire de la maison de Montmorency*.)

² Le siège de la ville et du château de Buren, commencé le 19 juin 1575, est raconté dans tous ses détails par P. BOR, liv. VIII, fol. 120. D'après cet auteur, les assiégés ont quitté la ville sans tambours ni enseignes déployées. Ce point est confirmé par la relation de MENDOÇA (t. II, p. 299), qui est tout à fait conforme à celle de P. BOR. La ville, prise d'assaut le 26 juin, fut entièrement saccagée par les vainqueurs. Le château, rendu le 28, était commandé par un capitaine qui fit « fort petit devoir ». Voir aussi GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 256, 251, 266, 279.

³ Sont soucqz, en avoir assez.

⁴ Requesens écrivit au Roi les 29 et 30 juin 1574 au sujet de cette conquête. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 537, 538.

⁵ Philippe de Nassau, comte de Buren, fils du prince d'Orange, qui fut enlevé de l'Université de Louvain et transporté en Espagne en 1567. Voir t. III, p. 71.

⁶ Maximilien de Gand, dit Vilain, baron de Rassenghien, gouverneur d'Artois. Voir plus haut, pp. 7 et 11. Il faisait partie de la Junte convoquée à Bruxelles dans le but d'aviser sur l'accord ou les négociations de Breda. C'est à cet accord que Morillon fait allusion, en disant que le baron de Rassenghien

quant à l'accord. Toutefois noz députez sont encores à Breda. Son Exc^{ce} ne veult rien céder en la religion, disant que si Sa Majesté le veuille faire, qu'elle le face par ung aultre que par luy : en ce qu'il démontre son bon zele¹. Toutefois, noz Évesques sont estez d'avis que l'on cédat quelque chose, afin de pouvoir tant mieulx gagner les âmes et replanter l'ancienne foy, estantz plusieurs des rebelles las de la nouvelle. Et ont dit lesdits Évesques que si l'on demande avis à Rome ou ailleurs, qu'ilz se tiègnent seurs que leur opinion sera treuvée bonne. Mons^r le Duc d'Arshot aiant receu lettres de Son Exc^{ce} sur ledit accord, est venu de Louvain icy pour les communiquer à Mons^r de Saint-Bavon. J'entendz qu'il at fort pressé pour veoir l'instruction envoié sur ce par Sa Majesté, estant d'avis que si elle ne contenoit aultres pointz secretz pardessus ceulx que l'on avoit dit, que l'on les communiquit aux députez des villes d'Hollande; et comme le sieur Roda afferma qu'il n'y avoit poinct d'avantage, que ledit Duc luy demanda si ledit Roda avoit bien peu veoir lesdites instructions, et luy poinct.

Il y at heu en Anvers grande doubte d'ung massacre, comme celluy de Paris, par ce qu'ung mareschal avoit dit qu'il avoit esté requis de commencer la besoingne, de sorte que plusieurs n'ont osé dormir de nuict; ce que aiant sceu Son Exc^{ce}, elle en at esté fort fasché, et je tiens que c'est pour cela qu'elle at mandé le beaul-frère² pour prendre information, encoires qu'il soit peu en gré, aiant parlé librement, ou plustost indiscrettement en aulcungz poinctz concernantz l'auctorité du Conseil de Brabant; de sorte que il at courru ung bruiet que l'on le vouloit serrer, dont je ne le plaindroie tant comme sa femme et enfantz, sans lesquelz je m'en donnerois peu de peine, luy aiant souvent prédiet que son ambition et avarice le perdrieroient quelque jour, et que ceulx desquelz il se faisoit ministre en une charge

n'y croit pas. Il fut aussi du nombre des commissaires députés aux négociations de Breda. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 377 à 384.

¹ Dans les instructions données aux députés belges à la conférence de Breda, il est dit : « Leur pourrez (aux députés des provinces insurgées) déclarer en général que, en demandant choses raisonnables et que S. M. leur peult accorder, sans offenser l'honneur de Dieu et la religion, leur seront consenties ». (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 387.) Voir aussi, au sujet de la question de la liberté de conscience, *ibid.*, p. 492.

² Le beau-frère de Morillon, Didier van T'Sestich, dont la notice se trouve au t. I, p. 274.

si odieuse, le paieroient de la monnoie qu'il méritoit; mais il est trop à sa teste.

L'on dit que Mondragon at tiré par les oreilles et donné souffletz au secretaire de La Torre ¹, qui est commis de par Sa Majesté pour entrevenir avec noz députez à l'accord. Si l'on traicte ainsi ceulx que sont de la nation, que ferat-on aux aultres auxquelz l'on porte si peu d'affection? Certes ung tel faict ne devoit pas demeurer impuny.

Le dernier du mois passé tombit aux Carmes d'Anvers quelque vousure et tua quelques gens, environ trois heures après que Son Exc^{ce} y avoit passé; et n'y at faulte de gens qui osent dire que ce at esté chose machinée contre Son Exc^{ce} si elle se fust bien adressée, ou peult estre plus tost preste. L'on dit que Son Exc^{ce} est fort mal contente contre ceulx de Gand et Bruges pour le faict des aides, que tarde beaucoup et qu'elle sent grandement; car les debtes croissent, et doibt-on aux Allemandz seulz six millions, s'estantz rappaisez ceulx qu'estoient à Deventer par ung prest; et nous en avons aussi icy qui gardent la porte de Cauberghe; ce qu'est suspect à plusieurs. Et Mons^r de Champaigney m'at promis que s'il entend quelque dangier, il me préadvertira en temps. Pour revenir à ceulx de Flandres, aiant entendu l'autre jour Son Exc^{ce} que les députez desdictes villes estoient devant sa chambre demandantz audience, il se meict en grande cholère, les appellant *veillacos* ², et déclarant qu'ilz avoient commis crime de lèse-Majesté, et qu'il les puniroit comme telz, commandant à d'Assonleville de le leur aller dire, et ne fut contente de luy de ce qu'il s'en excusa; et dit-l'on qu'estant la chambre ouverte, lesdits députez entendirent fort bien le langaige qu'on tenoit d'eulx, et qu'ilz estoient mal contentz que l'on les condamnoit pour telz sans les ouyr. Et faict à craindre que encoires que Son Exc^{ce} soit meute de justes raisons, touttefois cecy polroit causer grande altération, s'il se faict hors de termes de justice.

¹ Jacques de la Torre, secretaire du Conseil privé et du Conseil des troubles, mort le 1^{er} février 1584. Il était fils de François et de Marguerite de Mil, et vit le jour à Bruges, où son père était établi à titre de consul de la nation espagnole.

² *Veillacos*, vilains, hommes de rien. C'était, dit-on, le langage dont le Duc d'Albe s'était servi au moment des représentations faites par les États contre le 10^e denier, mais il ne semble pas avoir été aussi inconvenant. D'après les documents, le Duc d'Albe se serait borné à dire aux délégués des États de Flandre: « *Basta, Basta!* » (Suffit! suffit!) (*Bulletin de la Commission d'histoire*, 4^e série, t. XI, p. 250.)

Il y at bien LX voleurs au païs de Liège que font beaucoup de maulx. menassantz de, à leur partement vers les rebelles, piller quelques églises et monastères. Ilz ont ung chief, et ne se ose tenir Mons^r de Liège sinon avec guect et garde à Curenge.

LXXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 88, 89, 95 à 97, 108, 112, 115, 116, 121, 125.)

Bruxelles, le 14 juillet 1575.

Monseigneur. Je respondray aux lettres que Vostre Ill^{me} et R^{me} S^{gr}ie, *publicorum* du v^o du mois passé, mais non selon le désir qu'elle a de l'accord et de veoir ce povre païs à repos; car l'on ne veult prendre le chemin pour y parvenir, ny suivre ce que convient pour le service du maistre et bénéfice de ses Estats. L'on attend la dernière response ¹ des députez du Prince d'Oranges, vers qui estoit allé Vanden Dorpe ²; mais l'on n'en attend aucun fruit, et ad ce que m'at dit M^r le Conte, vostre beaul-frère ³, Son Exc^{co} en at peu d'espoir. J'attendoie une abstinance de guerre; mais Berty me diet que Son Exc^{co} n'en veult poinct si l'on n'en chasse les prédicantz, et que nous avons heu la paix en nostre main, mais que l'on n'en veult poinct. Les députez dudit Prince, qui sont catholicques, ont prié que pour Dieu l'on ne insistist poinct tant sur ce de la Religion ⁴; que l'on se contentit pour le commencement que l'ancienne Religion catholique fût remise, et que beaucoup de gens de bien, que sont sortiz d'Hollande et Zeelande, y retourneroient, et que bientost ilz seroient les plus fortz, et qu'estantz pourvez de bons prescheurs, les mauvais se retireroient d'eulx mesmes; mais cestuy

¹ Voir cette réponse aux Annexes.

² Arnoul Vanden Dorpe. Voir plus haut, p. 80.

³ Ferdinand de Lannoy, comte de La Roche.

⁴ Les discussions soulevées à propos de la religion pendant les négociations à Breda sont reproduites, d'après Haræus, dans DIERCXSENS, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. III, part. I, pp. 257 et suiv.

advis n'at esté gousté. Et cependant le peuple, que se désespère, rejette la faute sur les évêques et ecclésiastiques¹, et principalement sur les Jésuites d'Anvers, où ces jours passez il y at heu une si grande doute d'ung massacre, que à tel jour il en sont sorti plus de 4000; et mesmes mardi dernier, lorsque Son Exc^{co} vint icy pour achever son voiage à Haulx², il en sortit plus de 5000 que sont allé en Flandres, à Lire, Malines et une partie icy. Et dit-l'on que cela vient par les indiscretz propos d'ung Cordelier, qui dit que si l'on ne pavoit avoir paix, qu'il falloit se faire quicte des hérétiques, comme l'on avoit faict à Paris. Aultres dient qu'il est procédé des Jésuites aultres, que le doien de Taxis³ l'auroit dit : tant y at que l'on ne sçauroit hoster ceste appréhension au peuple, combien que Son Exc^{co} s'en soit res-sentü, aiant faict tenir plusieurs informations. L'on estimoit que Son Exc^{co} devoit hier retourner en Anvers; mais ce ne sera si tost, pour ce qu'elle se trouve mal d'une jambe. L'on dit que c'est la rose⁴. Elle fut saignée vendredi; l'on l'at trouvé deffaicte et de couleur mauvaise. Je ne l'ay veu; car je ne luy sçauroie que dire, ne fust pour vostre assignation et touchant les arbres d'Amleghem. Mais l'ung et l'aultre seroit peine perdue.

Les Espagnolz sont fort enfllez d'avoir regaigné Buren, et l'appellent ung pays entier et conté, et dient qu'ilz auront bien tost tout le demeurant d'Hollande⁵. L'on y at heu quelques pratiques sur Vlissinghe et Enchusen, comme l'on avoit sur Buren, laquelle seule at adressé⁶. L'on y at trouvé

¹ C'était une erreur, formellement contredite par un passage reproduit plus haut, p. 528.

² Le Grand Commandeur avait fait un pèlerinage à Notre-Dame de Hal.

³ Jean-Roger Taxis, doyen d'Anvers, né à Malines en 1515, protonotaire apostolique, prévôt de St-Pierre à Louvain, nommé doyen à Anvers en 1545, mort en cette ville le 14 mars 1593. Voir DE RAM, *Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis*, p. 145, et plus haut, p. 103. Selon Requesens, le projet du massacre à Anvers aurait été conçu par les Espagnols. « On alla, dit-il, jusqu'à faire courir le bruit » que les Espagnols voulaient réunir les Catholiques connus aux gens de guerre pour tuer une nuit » tous ceux qui étaient suspects en matière de religion, à l'imitation de ce qui se fit à Paris, il y a » trois ans. » (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 545.) Plus loin il constate que le public l'accusait d'être lui-même l'auteur de ce prétendu projet de massacre. Quant au magistrat d'Anvers, il déclara dans une proclamation que c'était une invention de mauvaises gens.

⁴ Rose, l'érésipèle. (Dictionnaire liégeois, t. II, p. 611, verbo *Rôss*.)

⁵ Dans une lettre datée du 29 juillet 1575, le Roi dit qu'il se réjouit de la prise de Buren et des îles de Klundert et Fijnaart. Il en a écrit à de Hierges et à Mondragon pour leur exprimer sa satisfaction. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 545, 546.)

⁶ Adressé, réussi.

peu d'artillerie; car le Prince n'en at tenu cas, et sans la poursuite importune d'aulecuns bourgeois altérez, il ne s'en fut saisi, bien saichant que l'on ne toucheroit à cecy qu'estoit à son filz. L'on avoit bien espéré que après Buren gagnée, l'on se fut attaché à Gorckem, et plusieurs ont opinion qu'ilz heussent traitté. Mais les Espaignolz dient qu'ilz en ont assez faict pour une fois, et se sont retirez à Rhenen et Ammersford, aiantz touiours la dent sur Utrecht.

Mondragon at jecté les ennemiz hors de Clundert et Finart; car comme l'aoust approche, il se trouve volentiers avec ses gens à la moisson qu'il sçaurat fort bien revendre au paysant. Tout le monde se malcontente fort de luy, pour ce qu'il at tiré par le nay et les oreilles le secrétaire de La Torre, et qu'il luy at donné des souffletz.

L'on faict courir le bruiet qu'il tient au Prince que l'accord ne se faict, pour ce que les consistoriaux n'y veulent aucunement entendre; mais c'est tout le contraire: car luy ne désire que la paix pour recouvrer son bien, et les villes d'Hollande et de Zeelande sont lasses de la guerre; et l'on dit qu'il y at quelque dissention à Dordrecht, et que l'on travaille les villes d'Hollande pour donner *spellegelt*¹ à la princesse nouvelle², de laquelle le Prince faict grand cas. Et toutesfois sa femme veit et est prisonnière au chasteaul de Bilstein, qu'appartient à ceulx de Nassau³. L'on dit que le Duc Auguste⁴ se malcontente fort de ce nouveau mariage.

Les députez des Estats de Brabant attendent le retour de Son Ex^{ce} en Anvers, laquelle y at tenu des grandz consaulx de guerre. Le beaul-frère de Vostre Ill^{me} S^{gr}^{ie}⁵ luy at faict des bonnes remonstrances, sur ce que l'on bruiet qu'ilz sont apperceuz 8000 reytters et soissante enseignes de piedtons,

¹ *Spellegelt*, aujourd'hui *speldyeld*, qui signifie mot à mot: argent d'épingle, c'est-à-dire argent pour les menus plaisirs.

² Louise Julinne, née le 31 mars 1576, morte le 3 mars 1674. (Vosterman, van Oyen, p. 105.)

³ Guillaume, prince d'Orange, après avoir répudié Anne de Saxe, sa seconde femme, avait épousé le 12 juin 1575 Charlotte de Bourbon, fille de Louis, duc de Montpensier. Elle mourut le 5 mai 1582. (Vosterman, van Oyen, p. 102.)

⁴ L'électeur de Saxe, oncle d'Anne, avait obtenu qu'elle lui fût remise. Il la faisait garder à Dresde, où elle décéda le 18 décembre 1577 dans de grands sentiments de piété. (Vosterman, *loc. cit.*, p. 102.)

⁵ Don Fernand de Lannoy.

et qu'il s'en ressamble cinquante aultres du costel de Mézières et de Sedan ; que cela pouloit advenir après la moisson, et que les ennemyz se polroient jecter au cueur du pays, et que lors se verroit grande confusion, pour ce que les villes ne vouldroient recepvoir garnison pour ce qu'il les faudroit paier, ou estre en dangier d'en estre pillé; et qu'estant l'ennemy au pays, il ne faudroit pour nous perdre sinon une mutinerie des Espaignoiz ou Allemandz ou de Wallons; et que lors l'on seroit bien en peine pour treuver argent ou crédit; mais telz advis ne sont agréables.

Je m'espouvante de ce que m'at dit Berty du Commendador Maior, disant que soubz la cappe du ciel il n'y at chose plus inepte et stupide et moins convenable pour gouvernement que luy; qu'il n'entend rien en la guerre, qu'il n'y at aulcune providence et que quasi il se mectoit en campagne en aussi povre équippage qu'il avoit envoieé Hierges, qu'estoit sans argent, artillerie, pouldre et vivres; de manière que ledit Hierges luy mandit absolument que s'il ne le pourvéoit de ce qu'il avoit de besoing, qu'il lesseroit tout là. Berty dit qu'il duit bien pour ambassadeur, pour bien advertir et diligemment, qu'il est pour conversation, mais poinct pour grandz affaires; qu'il est avare et minchon¹ jusques à tout; ce qu'il démontre veillant vendre, comme m'at dit le Président Viglius, les anciennes tapisseries de la court, que ne se debvroient aliéner pour l'antiquité et histoires des faictz des seigneurs de Bourgoingne. Et certes l'on en murmurerat fort; car il semble que, puisque tous les meubles du Roy se vendent, qu'il veuille quicter le pays; et ce qu'en viendrat ne vault la peine².

Aussi dit Berty que ce gouverneur ne demande rien tant que de partir, et qu'il hayt ceste nation extrêmement, disant qu'il n'y at poinct ung homme de bien et catholicque; et que Roda, qu'est son âme et que luy faict faire tout ce qu'il veult, est encore pire et cruel; et dict que l'ung et l'aultre ont parlé pis des députez de Gand et Bruges que ce que contenoient mes der-

¹ *Minchon*, minutieux, pingre.

² Le jugement de Berty à propos de Requesens est conforme à celui porté par de St-Gouard. Il est, dit celui-ci, d'une faible santé, « assez mal habitué et disposé de sa personne pour prendre le travail requis en si grandes affaires ». Il le tient « pour un homme qui ne se accomodera pas mieulx que le Duc; il est en réputation de meilleur négociateur que de grand soldat; et avec tout cela il est plein de fumée et présomption et pense que nul autre ne le vaille ». (Baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 565.)

nières, et que le Commendador at une coustume de vouloir interpreter ce qu'il at dit et le pallier, aiant faict escrire par ledit Berty aux députez susdits ses excuses et qu'il ne l'entendoit ainsi comme eulx faisoient, avec des interpretations bien cornues; mais il at affaire à gens qui sçavent fort bien que c'est à dire *mino*¹. Il dit qu'il est si cholère, que l'autre jour il démentit bien et beau ung gentilhomme allemand que luy faisoit quelque rapport au désavantage de quele'un d'Espagne, luy disant qu'icelluy estoit plus homme de bien que tous les Allemandz que sont au monde. Et quant ilz viègnent des estrangiers, que lors il se démontre tel que, s'ilz avoient quelque estime pour luy, ilz la perdent entièrement.

L'on tient icy pour certain que le seigneur Don Joan avec le Marquis de Mondejar² soient arrivez en Italie, et aulecuns parlent qu'il y auroit emprinse sur Genua. Je vouldroie que vostre successeur fut arrivé de si bonne heure que sans dangier de vostre santé, de laquelle deppend tant, polriez estre venu à Rome. On m'escript qu'il y at de nouveau beaucoup de raillerie contre Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} de ceulx d'Espagne, que la taxent de plusieurs charges, disantz qu'elle vad à Rome, et que c'est Don Joan et le Duc d'Albe qui lui ont joué ceste baste³, et que Don Joan est allé exprès vers le Roy pour se plaindre de vous, dont je me ris; car j'ay bien veu le contraire par ce que ledit Don Joan a escript à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, de laquelle il at certainement aultant besoing que vous de luy, et beaucoup d'avantage. Et certes, Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} luy at escript comme père, luy ouvrant les yeulx et démontrant combien elle demande sa grandeur. Touttefois Berty dit que Roda at dict qu'il avoit lettres d'Espagne que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} estoie pourveue de Sarragosse⁴, et qu'elle alloit là pour gouverner, et qu'il le disoit avec tel visaige que l'on pouvoit facilement veoir qu'il n'y avoit grand plaisir. J'entendz que le Commendador at demandé de Mons^r de Champaigney ce qu'il avoit de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, et en quelle sorte elle parloit de là, et qu'il avoit enchargé à son frère de tenir la main que l'expédition de Sarragosse s'acheva tost; que donne conjecture à Mons^r de Champaigney

¹ *Dire mino*, faire patte de velours.

² Don Inigo Lopez Hurtado de Mendoza, marquis de Mondejar. Voir plus haut, p. 525.

³ *Baste*, tour.

⁴ C'est-à-dire de l'archevêché de Saragosse.

que les Espaignolz et le Commendador craignent que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} ayt icy le gouvernement, que je sçay bien elle ne demande. Mais eux, ilz sont simples si pensent qu'estant Vostre Ill^m Sgr^{ie} près du Roy, il ne face plus de bien au país que si elle y fust. Devant hier me vint trouver le Sieur de Cleidale ¹, qui me dit qu'il at lettres du premier de juing par lesquelles l'on luy conferme les premières nouvelles de vostre provision, et que l'amodiateur l'avoit prié de présenter son service à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} pour estre continué en sa ferme, qu'il dict estre de xxxv^m livres, dix réaulx pour chacune livre, que seroient plus de lxi^m florins ; et je pense bien qu'il y gaingne largement. J'ay respondu audit Sieur que je n'entendoie rien tel par voz lettres ; et il me dict le mesme contenir celles que luy avez escript en response des siennes, par lesquelles il avoit congratulé Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}.

Berty m'at dict qu'il n'y avoit rien des propoz que j'ay escript Rassenghien avoit tenu au Commendador Maior. Touttesfois de Bave m'avoit affermé, et je pensoie qu'il heust du Duc d'Arschot ; et je sçauray de qui il l'at sceut.

Il vad bien que n'aions grande occasion de craindre la France. L'on dit qu'il y at heu quelque emprinse à Paris d'ung nouveaul massacre contre les estrangiers et mesmes les Italiens, dont l'on sçaurat de bref plus de certitude.

Si nous eschappons le Tureq ceste année, ce ne sera peu : il y a heu nouvelles de Venise qu'il feroit quelque emprinse. J'espère que cela ne continuerat, combien que del Rio qui at toute occasion, comme bien le sçayt Mons^r Fonch, jappe contre Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, dict qu'il s'est aussi bien forcompté ceste année que la précédente, lorsqu'il assheuroit que le Tureq ne feroit riens, s'il est vray qu'il vient. Mais il le fault lesser dire.

Estant parvenu jusques icy, m'est venu trouver Mons^r d'Indevelde ², que entre aultres propos m'at compté dont seroit procédé la craincte du massacre en Anvers, que seroit advenu à raison du serment que le doien de Taxis et ung chanoine Pardo ont mis en avant, allin que l'on puist discerner

¹ Martin Antoine Del Rio avait acquis la seigneurie de Cleydael de Pierre Vander Straten en 1557. Del Rio mourut à Lisbonne en 1586. Voir notre *Notice historique et généalogique de la Maison de Straten*, p. 169, et les *Mémoires de Martin-Antoine Del Rio*, t. I, où se trouve la vie de ce personnage.

² Nicolas Micault, Sr d'Indevelde, membre du Conseil privé. Voir sa notice, t. IV, p. 555.

les catholiques des hérétiques, sur ce que fut advisé par le Conseil privé qu'il ne se devoit faire, pour ce que l'on n'y avoit trouvé bon compte le practiquant à Valenchiennes; et fust ledit advis si bien arraisonné, que le sieur Roda le louha, comme fait Son Exce^{ce}. Touttesfois ledit doien et les Jésuites ont tant tiré et viré, que à la fin Son Exce^{ce} s'y est condescendu et at député le vieil margrave. le cappitaine Vargas et quelque aultre pour recevoir ledit serment, qui ont refusé ceste charge, que Son Exce^{ce}, selon le grand zèle qu'elle at, fut délibéré recevoir et exécuter elle-mesme avec son secrétaire. Mais il at esté commis à d'aultres, et comme je craindz avec peu de prouffict; car ung hérétique ne fera cas de son serment

Maintenant me vient-on dire de bon lieu que noz députez à Breda ont escript que ceulx du Prince ont rapporté qu'ilz ne veulent actendre aucune response du Roy, mais bien consentir en une trefve ou abstinence de guerre pour trois mois, avec condition que d'ung costel et d'aultre tous dangiers et emprinses cessent, adjoustantz qu'il y aural grande mutation sur celle des parties que serat cause de la rumpture¹; et est tout certain que ledit Prince faict désià de grandes apprestes pour la guerre. L'on parle aussi que le Prince de Condé liève gens en Allemaigne, et que dedens trois mois nous polrions bien veoir quelque grand vacherme. Sancho Davila et Mondragon dient à Son Exce^{ce} qu'elle ne doit ouyr ny traicter avec les ennemiz de nostre foy². Gorcum s'est inundé de paour que l'on s'y attachat. Ledict Indevelde m'at compté comme l'on est entré en diffidence contre son cousin Tseroskerke³, par cy devant gouverneur de Berghes, duquel le Duc d'Albe se confioit grandement. Véant cecy, il s'est retiré à Gand, et ne se veult plus mesler de riens, encoires qu'il en soit esté requis de bref. C'est un joly homme et de qui Mons^r de Champaigney at fort bonne opinion.

¹ Des lettres semblables, mais conçues dans un ton moins absolu, sont imprimées dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 773 et suiv.

² « Les affaires sont au pis par la paix faillie, qui a causée, comme j'entens, par un scrupule de conscience, que ung peu d'eau benoite le pourroit oster.... Il faut veoir, oyr et se taire. » Viron au Cardinal, le 18 juillet. (*Ibid.*, p. 403.)

³ Philibert de Tuyl, Sr de Serooskerke, appartenant à une famille zéelandaise, était gouverneur de Berg-op-Zoom, prit part au passage des Espagnols dans l'île de Schouwen et fut chargé par le Conseil d'Etat, en 1576, de négocier avec le prince d'Orange. Voir *TE WATER*, t. I, p. 193, et *GROEN VAN PRINSTERER*, t. V, pp. 400, 409.

Ad ce que je puis veoir, l'on n'envoierat le conseiller Richardot ¹ nulle part; car j'entendz que Son Exc^{ce} at changé de propoz, disant qu'elle avoit délibéré envoier vers le Roy pour le bien informer des affaires de Bourgoingne, pour ce que les pacquectz et lettres que l'on escript sont jectez en quelque quarré et y demeurent trois ou quatre mois, pour ce que Sa Majesté n'at pas un homme de sorte auprès d'elle qui les entende; que Hopperus *hase* ² *libros*, et que par ainsi le Roy n'est adverti, et qu'estant l'affaire pregnant, cela l'avoit meut de vouloir envoier ledit Richardot; mais puisque les députez de Bourgoingne persistent d'y envoier, que pour non leur donner jalousie selon qu'ilz sont assez enclins, il n'envoierat pour maintenant ledit Richardot qui n'y perdrat guerre: car il luy heut convenu à ses fraiz faire si grand voiage, et Del Rio donna cest advis que fut treuvé bon. Je croy bien que Mons^r de Besançon ³ et les aultres, qui ont envie d'aller en Espagne aux despens du país, n'en seront marri ⁴. Mais ce seroit dommaige si ledit sieur de Besançon esloingne sa cité; car l'on dit qu'il feit grande proesse pour la recouvrer sur les occupateurs banniz, tenant une targe et espée à deux mains, se tenant près de la maison de ville, ce pendant que Mons^r de Vergy travailla près des portes. J'ay dit de rechief à Mons^r le Président que si l'on lesse passer l'occasion que l'on at d'y dresser ung fort, que l'on polrat bien retomber en nouveau inconvéniat irréparable, car les banniz ne cesseront; et l'on dit qu'ilz estoient suiviz d'aucuns Suisses, que les quantons ont désadvoué. Mais s'ilz heussent adressé, l'on heut veu beau jeu; et l'on dict que Saint-Estienne ⁵ est bien propre pour y mectre ung fort à peu de despens. Ledit Président me dit que l'Empereur le prendroit mal. Je luy dis que les ecclésiasticques devoient faire instance pour avoir ung lieu de seure retraicte pour quant samblable emprinse se feroit.

J'ay faict que j'ay peult pour sonder ledit Président s'il y auroit quelque espoir d'accord ou de trêve; mais je m'apperceois bien à son maintien qu'il en y at fort peu. Certes ces gens qui veulent faire leur prouffit de la guerre nous perdront, et eulx-mesmes aussi. Il fut devant hier avec le Comendador Maior depuis neuf heures jusques à douze.

¹ Jean Richardot. Voir sa notice, t. IV, p. 558.

² Pour : *hace libros*, tient les livres. *Hacer libros* signifie aussi faire peau neuve.

³ Claude de la Baume, archevêque de Besançon de 1544 à 1584.

⁴ Voir, au sujet de cette députation, plus haut, p. 292.

⁵ Le Mont St-Étienne à Besançon. Voir GOLLUT, col. 65.

Hier devant quatre heures du matin partit Son Exc^{ce} par la barque en Anvers, combien que l'on avoit estimé que son séjour seroit plus long; mais elle ne s'aime point en ceste ville.

L'on dit que le Prince d'Orange at déclaré qu'il veut aller en Allemaigne et lesser faire ceulx d'Hollande et de Zeelande ainsi qu'ilz l'entendront, laquelle déclaration, s'il l'exécute, doibt estre suspecte, que c'est à intention de mettre les François ou Anglois dedens, que seroit pour faire perdre à nostre Roy le demeurant de ses pays, s'il n'y est saïgement pourveu; et vaudroit mieulx, quoyque die Sancho Davila et aultres, traicter avecq l'ennemi quelque accord, que de mettre tout le país en tel hazard et mesmes de changer de religion. Et m'at dit tout maintenant d'Assonleville que le Commendador dit hier qu'il est mieulx que les François occupent lesdits país que telle canaille que y est à présent, et que faisant une bonne guerre au Roy de France du coustel d'Espagne, que l'on luy seroit tost lascher prinse, et qu'il paieroit bien les despendz de la guerre, et qu'il tient l'âme de feu l'Empereur en enfer pour l'*interim* qu'il feit en Allemaigne : que sont des aphorismes de Roda, lequel at gaigé, pour un bancquet, avec d'Assonleville, que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} estoit pourveue de Sarragosse. Le mesme m'est venu dire ung Jacopin venu devant hier d'Espagne que cela y est tout notoire. Je demeure arresté en ma response que je ne sçay riens, et que je n'en croyz riens jusqu'à ce que mon maistre le me mande.

D'Assonleville dit que le Commendador est en termes de devenir hydro-pique. Je sçay qu'il at sept ou huict trous aux jambes; estimant qu'il veoit beaucoup de choses que ne luy plaisent guerre, et auxquelles il veoit bien qu'il ne peult remédier, et qu'il en sortira encoires avec beaucoup moindre honneur que le Duc d'Albe. Toutefois le couraige est grand, et plustost de tout perdre que de n'achever ce que l'on at emprins. Ce que polroit ung jour couster chier à celluy duquel l'on prend les grandz gaiges.

D'Assonleville at opinion que le seigr Don Johan aurat ce gouvernement, et que ce sera sur l'arrière saison ¹. Je ne sçay s'il émendera cestuy-cy qui voullut hier battre femme et enffans d'impacience d'avoir à beaulx dets ²

¹ Dès la fin de l'année 1575, il était question à Madrid d'envoyer Don Juan aux Pays-Bas. Voir les *Manuscrits de Paris*, t. II, p. 458.

² *Dets*, dez.

perdu huit mille florins ¹ contre le nepveur de Chappin Vitelli, sur lequel venant icy en la barque, il en avoit gaingné six mille. Et ceulx-cy nous gouvernement! Si fault-il que j'adjouste le bien, qu'est qu'il ne prend service de la ville d'Anvers, et qu'il ne donne passeportz, comme faisoit le Duc d'Albe, sans aucune vergogne.

J'ay recouvert la copie de la dernière response des députez du Prince que n'est si desguisée, comme aucuns peu amateurs de paix crient, faisant scrupule de conscience de traicter avec les hérétiques ². Doncques n'estoit-il besoing de se resssembler et perdre tant de temps en cecy; car la saison passera pour nous sans faire grande chose en Hollande où, sur le mois de septembre, les fossez se commencent à remplir; mais les ennemiz noz polront bien faire quelque venue, quant ce seroit plus tard, comme l'on at veu les années LXVIII et LXXII. Il fault tout remectre à Dieu, puisqu'il y at si peu d'espoir du coustel des hommes.....

XCII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 88-89.)

Bruxelles, le 18 juillet 1575.

Je respondray aux deux lettres de Vostre Ill^{me} Sgrie *publicorum*, toutes deux de sa main et du xv^e du mois passé. Il est facilement à veoir que, tant que l'on sera gouverné par les discours du duc d'Albe et de l'Espagne, comme l'on se portera icy; car l'on at faulte d'ung Cardinal de Granvelle pour renversser par bonnes et vives raisons les peu fondez discours, comme

¹ « C'est Avila qui perdit. » (Note du Cardinal.)

² L'écrit dont parle Morillon est probablement celui du 6 juillet 1575, imprimé dans le t. III, p. 777, de la *Correspondance de Philippe II*. Il y en eut encore d'autres d'une date postérieure. Voir *ibid.*, pp. 787 et suiv.

estoit celluy de raser la coste de Naples, si Vostre Ill^{me} S^grie par sa prudence n'y heut résisté; et certes je tiens que quant il viendroit à joindre, les Flammengs ne le comporteroient en façon quelconque. Leurs députez des quatre membres ont escript une lettre au Commendador Maior, eulx complaindantz qu'il at si mal traicté leurs pensionnaires, et at esté bien empesché d'Assonleville à rescrire une rhétorique de la part dudit Commendador, faisant beaucoup de gloses et d'interprétations ¹.

Ayant receu le royaulme de Naples tant de bénéfices et bons traictez soubz vostre administration, je ne suis esbahi s'ilz regrettent vostre partement et s'ilz ont faict ce qu'at esté en eulx pour retenir Vostre Ill^{me} S^grie. Les tesmoingnaiges que le sieur Gesualdo ² avec ses alliez et aultres vous portent, démontrent clèrement leur affection et grande opinion qu'ilz ont d'elle, croistront à mesure de ce que le successeur correspondrat moingz au bon ordre et police que lesserez à vostre partement pour perpétuelle mémoire de vostre bénigne gouvernement. J'ay remis ladicte lettre de Gesualdo avec les aultres que serviront pour la postérité, que congnoistra combien vous doibt ledit royaulme.

Dieu doint que aiez bonnes nouvelles de Sa Majesté. L'on ne doute icy plus de Saragosse, et j'entendz que André Gallien en at escript. Hier me vint trouver Bave qui me dit qu'il avoit entendu que Roda s'avançoit pour Malines et que le Commendador Maior y travailloit, afin de par ce moien tenir en bride les Estatz, en ce qu'il y aurat bien à faire : car ilz ne souffreront entre eulx et leurs ressablées nul principal ministre; et s'il y vient, parleront flammeng, avec ce que ce seroit pour rendre plus odieuses les nouvelles esveschez, si les Espaignolz y ont part.

L'on tient icy que Don Juan s'en vad à Porte-Farina pour desloger ceulx qui le fortifient, et qu'il viendrat par deçà pour successeur de Son Ex^{ce}, que je n'entendz jusques maintenant avoir receu response de Sa Majesté. Peult-estre qu'elle le diffère, pour d'ung chemin l'advertir qu'elle luy at donné successeur. S'il est vray ce que l'on dit icy que les Gascons se sont encheminez vers Gennes pour y entrer, je me doute que Sa Majesté et

¹ Nous n'avons pu découvrir une lettre semblable. Mais il en est une du 7 novembre 1575, qui est reproduite aux appendices et donne des renseignements sur ces faits.

² Alfonse Gesualdo, protonotaire, devenu plus tard cardinal et archevêque de Naples.

ledit Don Joan auront de la besoigne pour ceste année et la suivante en Italie. Ceulx d'Espagne font courir le bruiet de la venue dudit Don Joan, et aussi que le conte de Swartzembourg amène le filz de l'Empereur avec force gens, pour par ledit bruiet contenir le peuple en office, le véant sur le point de se désespérer de ce que l'assemblée de Breda se rompt sans aulcung fruit. L'on devoit hier avoir la réponse finale des députez du Prince et des Estatz d'Hollande; j'envoie à Vostre Sr^{te} celles *hinc hinde* données le vi^e ¹ et vii^e ² du présent; et le xiii^e se fait icy publication en ceste ville que, sur peine de la hart et confiscation des biens, personne ne communicque, ny traficque, en quelque manière que ce soit, pour vivres, marchandises ou aultres choses avec les rebelles, dont chascun at esté fort estonné ³; la mesme publication est faicte ou se doibt faire par toutes aultres villes. J'entendz que aiantz ceulx de Dordrecht entendu ladicte rupture, qu'ilz ont donné telle presse à Julian ⁴ de sortir, que à peine auroit il heu temps pour trousser ses bagaiges. Il y estoit allé pour hostagier. L'on attend nous députez de brief en Anvers, s'ilz n'y sont désjà. Chascun crainct, et avec grande raison, que le Prince d'Orenges mectra les François aux fortz de Zeelande et d'Hollande, et se dit que désjà y en at miz deux enseignes à Vlissinghe. Monsr de Hierge tire contre Gorcum ⁵ avec bon nombre de canons. Aulcuns de ses Wallons se sont mutinez et tiegnent leur lieutenant prisonnier. Telles alarmes aurons-nous tous les jours. Son Ex^{ce} envoie trois régimentz d'Allemandz en Brabant, et celluy de Frontsperge ⁶ en ceste ville, à laquelle il veult grand mal pour ce que l'on luy at aultrefois

¹ Le « Mémoire touchant la déclaration de plus prez sur l'escript du vi^e de juillet, exhibé par les commissaires de S. M. aux députez du prince d'Orange, Estaz et villes de Hollande et Zéelande, concernant le point d'asseurances du 6 juillet » est imprimé dans le t. III, p. 777, de la *Correspondance de Philippe II*.

² La lettre des commissaires du Roi au Grand Commandeur du 7 juillet est imprimée, *ibid.*, p. 779.

³ Ce placard, daté du 4 juillet 1578, se trouve en original aux Archives du Royaume, t. V des placards.

⁴ Julien Romero.

⁵ Requesens avait laissé au choix de Hierges d'attaquer ou Bommel, ou Gorcum, ou Schoonhoven, après lui avoir fourni des fonds et des secours d'hommes. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 558.

⁶ Georges Freunsberg ou Fronsberg, commandant de troupes allemandes. Voir sa notice, t. IV, p. 315.

arresté ung cheval pour debtes. L'on tient que tout cecy procède de Vitelli, pour gouverner à la Florentine. Ce que ne se comportera plus longuement que d'aillant que les forces demeureront sur pied; et l'on at opinion que l'on estudie pour les faire durer, et que le Commendador ne voudroit aultre consentement des Estatz, prendant maintenant ce qu'il veult.

Del Rio dit que Chappin at congié du Roy, et qu'il s'en retourne en Italie, en ce que l'on ne perdrait guères; car c'est ung chier varlet, que pense plus à s'enrichir que à servir le Roy, se tenant loing des coups et se gaudissant de tout le monde. Il avoit aussi son congié du temps du duc d'Albe, et je tiens que si Mons^r de Noircarmes ne fut mort, qu'il se fut parti. Il sçaura bien trouver quelque moien pour demeurer, s'il veult.

J'ay esté bien aise que mon billet soit esté bruslé; car s'il se treuvoit quelque jour, moy ou les miens en heussent peu souffrir. Encoires nous avons grande oçccasion de louer Dieu que le Turcq est empesché par peste et famine de venir ceste année; ainsi puist-il estre de la suivante; mais je craindz que les François l'appelleront, puisqu'ilz osent entreprendre sur Gennes, que seroit pour s'impatroner de la mer et hoster la navigation à nostre Roy, et mettre en trouble l'Italie, chose venante bien mal à propos en ceste saison. Là debvroient le duc d'Albe et ses semblables employer leurs discours.

Le premier de la Chambre des Comptes à Dole, Charreton ¹, arriva hier soir en diligence, qui dit que le pays est fort estonné des practiques que se descouvrent par le dire des prisonniers, dressées contre icelluy par la ruse et emprinse des François. Ce que me faict croire, avec ce qu'ilz encheminent leurs Gascons vers Gennes, qu'ilz ont une aultre embusche preste contre nous du costel de Mezières, pour à leur accoustumé nous assaillir de trois ou quatre partz: car les ennemiz dressent leur équippage de mer à grande diligence. Ledit Charreton adjouste que, pour pourveoir aux affaires du païs, la court de parlement est d'une oppinion, et le gouverneur avec la noblesse d'une autre; que pourtant il vient icy affin que son Ex^{co} y

¹ Benoît Chareton, S^r de Chassey, premier maître de la Chambre des comptes à Dole, puis conseiller au Conseil des finances. (GOLLUT, fol. 280.) En 1577, il fournit des fonds à Don Juan. En récompense il fut nommé pendant l'année 1578 conseiller et commis des finances, puis trésorier de l'Epargne. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, pp. 275, 504; BUTRENS, Supplém., t. I, p. 202.)

ordonne, et mesmes d'argent que je tiens l'on ne tirerat d'elle, et qu'il sera mal à recouvrer par delà. Il semble que ladite emprinse des François tend pour remectre le Prince d'Orengé en son bien, qu'ilz luy hosteront après quant ilz voudront, et au Roy le passaige pour venir ou envoyer gens par deçà. Sa Maj^{te} doibt contreminer; et certes, si l'on fut entré icy en accord ou en trêve, rendant au dit Prince son bien, l'on se fut asheuré contre plusieurs inconveniencz : mais ung scrupule du Commendador, ne veillant en rien toucher ad ce de la religion¹, polrat bien estre cause d'ung grand mal; car quant ores l'on heut remiz aux Estatz quelques advis, ilz se povoient faire des offices soubz main pour leur faire rejecter la cognoissance que l'on leur vouloit attribuer; et je tiens que l'on y fut parvenu aisément et à ung grand repoz; et que enfin l'on fut tombé là que qui ne voudrat tenir la religion du Roy, qu'il s'en voie aultre part. Et fut esté mieulx de non venir en communication, puisque l'on ne vouloit faire aultre chose, et les adversaires n'auront failli de practiquer et gagner partout les esgoustz des estrangiers et de leur façon de gouverner.

Il ne sçauroit estre si grande division en France et à Genève entre les sectaires que je ne voudroie qu'il en y heut cent fois dadvantaige; et je tiens que l'Allemagne, si elle avoit des vigilantz chiefz et pasteurs, seroit la plus facile à réduire des erreurs que tant de maulz qu'ilz ont souffert leur peulvent faire recognoistre, et de combien ilz sont desvoiez de la vraye charité, bien ung principal poinct duquel l'on doibt battre les héréciques, puisqu'ilz ne peulvent dénier combien par les sectes ilz sont esloignez de l'amour de leur prochain et de la modestie et mansuétude chrestienne, tant recommandée par nostre Sauveur et de ses saintz apostres et premiers martyrs.

¹ En matière de religion, Requesens ne voulait pas plus que son maître de la liberté de conscience, malgré l'avis contraire des évêques belges, très-décidés à faire *quelque chose*, et affirmant que Rome approuverait. Voir plus haut, la lettre de Morillon du 30 novembre 1574, p. 274.

XCIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 108, 111, 112.)

Bruxelles, le 23 juillet 1573.

Monseigneur, j'ay veu ce qu'il at pleut à Vostre Ill^{me} Sg^{rie} m'escripre de sa main le 19 du mois passé, et aussi la copie des lettres du Roy que retournent avec ceste, et ne sont estez veues de personne, luy merciant très-humblement la confidence. Certes, elles tiendront Vostre Ill^{me} Sg^{rie} suspendz; mais comme elle est saige, je suis seur qu'elle s'accommoderat à la volenté du maistre, attendant sa résolution avec pacience, sans cependant se donner peine de la tardance. Le Roy est long en ses déterminations, que me fait croire qu'il les résout seul sans prendre advis, dont la faulte de gens peult estre cause, se trouvant de tous quasi¹ les costelz très mal servy, et de bourdes que se descouvrent avec le temps. Mais il est lors aulcune fois tard pour y pourveoir. Dieu doint que en ce etjà l'endroit de Vostre Ill^{me} Sg^{rie} il résolve ce que convient; mais vous avez grande raison de ne vouloir entrer au gouvernement avec le seigneur Don Joan ¹, ou aultre qui voudroit gouverner à sa teste, et seroit mieulx [avec Madame de Parme ou la Royne Blanche ², pourveu qu'elles fussent obligez à suivre conseil.

J'entendz que le Commendador Maior donne merueilleuse presse au Roy pour sortir d'icy, sur ce qu'il ne luy at encoires respondu, ny sur aultre chose, quoy qu'il ayt donné plusieurs recharges. Peult-estre que le Roy actend pour quant et quant luy desnommer successeur. Aulcuns dient icy que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} y doibt venir gouverner, et que me l'at demandé

¹ « Que ne seroit pour remédier les besoignes, estant jesusne et peu expérimenté. » (Le même, fol. 108 v^o.)

² On appelait Reine Blanche la veuve d'un roi de France. (Voir TRÉVOUX, *Dictionnaire, etc.*, verbo : *Blanche*.) La Reine Blanche désignée par Morillon était Élisabeth d'Autriche, fille de Maximilien II, qui, née le 3 juin 1554, épousa le 26 novembre 1570 Charles IX, roi de France, mort le 30 mai 1574. Élisabeth resta veuve et mourut le 22 janvier 1592.

d'Assonleville, quant je suis esté en Anvers. Je luy dictz que je n'en sçavoie poinct à parler et que je n'en creois rien.

Je veoidz bien que par ce qu'at escript le Roy qu'il n'y at mention de Sarragosse. Touttefois le 19 de ce mois me vint dire Mons^r Fonch qu'il avoit parlé à ung gentilhomme de la court du Roy des Romains, retourné avec le filz de Mons^r de Villerval ¹ d'Italie, affermant que le seigneur Don Joan luy avoit dict que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} en estoit pourveue, de sorte que quoi que je sçaiche de ce du nepveur dont la suspension m'at tenu et tient en peine, sçaichant celle que en at Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, qui at raison de dire ceulx estre heurceux que maintenant sont loing de gouvernement; car le temps est mauvais partout.

Il n'y auroit raison d'adventurer les originales du Roy que sont telles, comme vous dites, que l'on le polroit quasi sommer de sa parole, et serviront à la postérité et pour encouraiger les descendantz.

Ad ce que je me puis appercevoir Hopperus doit avoir escript quelque chose à Mons^r le Président sur ce de Sarragosse, qui samble avoir perdu l'opinion qu'il en avoit. Le Commendador se plaint ouvertement de Hopperus, qu'il correspond très mal en ce de sa charge. Je craindz que à la fin le Roy trouverat ses affaires bien embroillez par faulte d'y pourveoir en temps.

J'ay parlé, estant en Anvers, à Elbertus qui m'at dit que l'accord at tenu à nous, et que les aultres sont partiz avec déclaration que toutes les fois que l'on voudrat rentrer en communication, ilz seront prestz; et sont renvoiez le Chancellier de Geldres, le Président d'Hollande et le susdict chascun en sa chascune. L'on dit que les Hollandois et Zeelandois demandoient aultant la paix que nous; et je tiens que leurs députez aiantz offert de rentrer en communication quant l'on voudrat, l'on faict pour nous charger la faulte et démonstrer à tout le monde qu'il n'at tenu à eulx.

Le Prince d'Orange dit qu'il sera tenu et contrainct prendre aultre parti, et que avant longtemps les affaires se polroient treuver en telz termes qu'il ne seroit en luy de furnir aux offres qu'il at faict maintenant; et l'on tient qu'il s'entend avec les François, où l'on tient pour vray que la paix soit

¹ Adrien d'Oignies, S^r de Willerval, avait plusieurs fils : Robert, Charles, Philippe, Baudouin et Antoine.

faicte, et que les Hugonotz ne cherchent que de nous surprendre quelque province, estantz descouvertz les desseings qu'ilz ont heu sur Astenay, Montmédi et Dampvillers, où les desseings leurs sont failly aussi bien que à Besançon et en Bourgoingne, où l'on commence à rassheurer, aiantz les Suisses mandé au prince de Condé, qu'est encoires à Basle, qu'ilz n'entendent que l'on empregne sur la lighe héréditaire, et qu'ilz tiègnent gens apperceuz et prestz pour donner le secours promis; et jà la noblesse et ceulx du pais sont sur leur garde et en pied, de sorte que je pense que les ennemiz et banniz ne feront riens, quelque mauvaïse volonté qu'ilz aient; et l'on remédie aussi ad ce de Lucembourg, estant le desseing de Son Ex^{ce} que si les ennemiz y viègnent, d'y envoyer des garnisons d'Artois et de Haynnault, *et è contra*. Mais s'ilz nous assailoient par les deux costelz, il se treuveroit esbahi et nous tous, et je ne sçay plus sheure retraicte que Monts, que n'est gagnable si ce ne fut par famine. Monsr de Champaigney m'at promis m'advertir en temps pour faire le debvoir touchant les meubles que luy pèsent fort, et touttefois j'en feray mon mieulx pour les mettre en sheurté avec moy.

L'on at dit qu'il y avoit grand nombre de chevaulx vers Mezières et que ledit Prince de Condé en avoit levé en Allemaigne de l'argent qu'avoit furni la Royne d'Angleterre, et qu'il demandoit passaige par Luxembourg; mais tout cela at peu d'apparence et de suite. Si est ce que s'il vient quelque levée, que l'on le debvrat sçavoir de bref: car ilz ne peulvent voler.

Nous gens devoient aller vers Gorcum et Bommele, estant parti Monsr de Trelon ¹ pour le faict de l'artillerie. Mais ad ce que j'entendz, nous dictes gens n'ont voulu marcher plus avant, entendantz que les dictes deux villes sont pourveues de garnison gasconne et escossoise, arrivez depuis peu de temps à Vlissinghe, que at esté cause que Monsr de Hierge at tourné teste vers Audewater ² pensant que la ville ne fust pourveue. Mais il a trouvé du rencontre, et sont estez ses gens aultrement rembarrez que devant Buren.

¹ Louis de Blois, Sr de Trelon, maître de l'artillerie depuis 1574. Voir sa notice, t. II, p. 104; MENDOÇA, t. II, p. 500; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, pp. 261, 270, 538.

² La ville d'Oudewater fut attaquée dès le 19 juillet 1575, et prise seulement le 7 août. Voir à propos de ce siège: MENDOÇA, t. II, pp. 506 et suiv.; P. BOR, liv. VIII, fol. 121 et suiv.; *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 559, 552 et suiv. — Les observations de Morillon à propos de ce siège ne sont nullement fondées. Hierges réussit dans son entreprise.

Ceux que remectent le Roy en ceste nouvelle guerre ne cherchent son prouffict, espuisantz ainsi sa bourse et de ses subjectz, qu'il seroit mieulx emploier ailleurs.

L'on nous menasse icy d'ung régiment d'Allemandz, et dit le Conseiller Del Rio qu'il at ouy dire à Son Ex^{ce} qu'elle en mecrat en toutes les villes que refuseront de contribuer. Je pense que cela assheureroit ce lieu et aultres contre l'émotion populaire; ne fût que lesdits Allemandz commençassent pour estre paiez.

XVII de noz batteaux se sont monstrez à l'embouchure de la rivière; mais noz gens sont estez saiges de retourner tost, estantz venuz les ennemiz le XXI du présent brusler XII de noz *Cromhenden*¹, qu'estoient belles et bien armées et en ammené une, que sont estez prises et non païées aux particuliers, aiantz 500 hommes faict l'exploict et mis en fuite les Espaignolz et noz gens jusques aux portes d'Anvers, disantz que ce n'estoit *nada*². Les ennemiz ont prins et faict pendre l'ung des six de leurs cappitaines que se sont venuz rendre à Son Ex^{ce}, que ne sont que blittres, aiantz treuvé le susdit cappitaine en nostre bateau qu'ilz ont emmené. Et aussi polroit-il bien estre que l'on tâcherat de prendre encoires des arbres des abbayes, aiant dit Son Ex^{ce}, sur le bruiet qu'avoit esté semé que les abbez avoient obtenu bref à Rome, qu'il avoit prévenu par son frère l'ambassadeur Sa Saincteté, laquelle avoit approuvé ledit faict, et luy permis toutes les fois qu'il y auroit nécessité prendre sur l'Église ce qu'il auroit de besoing.

Ad ce que j'ay entendu estant en Anvers, il at tenu à peu que le fort commencé à l'embouchure de la rivière ne soit esté prins par les ennemyz, lorsqu'ilz bruslèrent les XII batteaux, que se feict le XXI de ce mois bien matin.

J'adjousteray que ledit Prince d'Oranges at miz en avant de remectre entre les mains de quelque Prince du sang les villes d'Hollande et Zeelande, desnommant l'Empereur; et comme icelluy ne fut gousté, il dénomma le duc de Savoie, disant qu'il espéroit bien qu'il luy feroit ce

¹ *Cromhenden*, il faut lire *Cromsteven*, navires à proues en forme de croissant. Les vaisseaux arrivés près de l'embouchure susdite avaient mission d'attaquer la Zeelande; mais l'arrivée de la flotte du Prince d'Orange les arrêta. Le 21 juillet celle-ci incendia, d'après Bor, 11 *cromsteven*. Voir P. Bor, liv. VII, fol. 122.

² *Nada*, rien.

plaisir d'y venir, quantores ce ne seroit que pour son respect seul, et qu'il donnoit ce moien pour nous plus assheurer; et qu'il mettroit ses gens dehors premier affin que après de nostre costel se fait le samblable, à condition que s'il y heut faulte, que ledit Duc luy rendrat lesdictes villes et forteresses ¹.

La prévention que Mondragon at faict par ses lettres vers Son Ex^{ce} sur le mauvais traictement qu'il at faict au secrétaire De la Torre ont plus peult que la plaincte qu'en ont faict noz députez, que tenoient l'injure commune ².

M. le conte de Berlaymont que je rencontriz entre Malines et Anvers, me dict qu'il estimoit que l'on ne demandoit l'accord ny d'ung coustel ny d'autre, et passa oultre vers Louvain et Liège pour aller veoir son filz le dom Prévost ³, qu'estoit dangereusement malade. Et hier passa par cy Mons^r de Cambray pour l'aller veoir, sans parler à personne. J'entendz que ledit Dom Prévost se refaict.

Ceux d'Artois et de Cambray sont grandement sur leur garde à cause de l'appoinctement de France, bien saichantz que les Hugonotz ne chercheront que desrober villes et forteresses, et que l'on serat bien aise de jecter dehors la canaille, que je ne pense poinct le sieur Damville ⁴ voudrat permettre; car il perdrait ses forces, et se peult souvenir que la sortie de Genlis ⁵, que venoit pour nous ruiner, donna cause au massacre de Paris.

¹ Le Prince d'Orange entra en effet en négociations à la fois avec l'Angleterre et la France. Les faits relatifs aux négociations d'Angleterre sont exposés dans GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 275, d'après P. BOR. Ceux de la France, par M. le baron KERVYN DE LETTENUOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 495.

² Voir à ce sujet plus haut, la p. 529.

³ Jean de Berlaymont, né le 25 décembre 1558, mort à Namur, le 16 août 1580, fut appelé à la grande prévôté du chapitre de St-Lambert à Liège, le 15 septembre 1570. Voir sa biographie dans DE THEUX, *Le chapitre de St-Lambert*, t. III, p. 414.

⁴ Henri I de Montmorency, maréchal de Damville, s'était uni au Prince de Condé et aux églises protestantes par un traité du 40 février 1575. Il était fils de François, naquit le 20 juin 1550 et mourut le 2 avril 1614. Pourvu en 1551 du gouvernement de Caen, il fit plusieurs campagnes et obtint enfin le gouvernement du Languedoc où il fut en quelque sorte le maître. Enfin il se déclara pour la liberté de religion. (Voir DUCHESNE, *Histoire de la maison de Montmorency*.) Quant à la tentative de son empoisonnement, il l'attribua à Catherine de Medici, qui avait chargé le colonel Ornano et le capitaine Girardon du soin de se débarrasser de lui.

⁵ François d'Hangest, S^r de Genlis, qui arriva au secours de Louis de Nassau, lors de la surprise de Mons en 1572. Voir t. IV, p. 249.

L'on at parlé diversement touchant ledit Damville et qu'il auroit esté empoisonné, ou faict samblant de l'estre par ceulx à qui le Roy en avoit donné charge, que luy avoient descouvert l'embuche, et que le Roy sur ceste buffe ¹ et le tenant mort, avoit disposé de ses estatz et de ceulx de son frère qu'avoit esté resserré et depuis remiz en plus de liberté : c'est la légiereté françoise. L'on dit que le marquis d'Havret aiant trouvé que la court de France est si débauchée ², at mené sa femme ³ en Lorraine, et que luy y est retourné auprès de son oncle.

Monsieur de Vauldemont est allé veoir sa fille ⁴, que l'on dit en tous endroictz estre fort mal traictée, et dient ceulx que viégnt de là que c'est une misère que la Court de France, et que telle fois il n'y at du pain pour manger, et que la royne Blanche ⁵ est contraincte de vendre ses bagues pour avoir à manger et que la Court de Son Ex^{ce} est plus grande et splendide que celle de France.

Ad ce que j'ay veu par lettres de Rome du second, vostre successeur estoit lors près de Naples ⁶. Je verray ce qu'en diront voz premières; et cependant j'abstiendray du tiltre de Vice-Roy, puisque le nouveau y arriverat vraysemblablement avant cestes, que sont du xxv^e de jullet 1575.

« Lesdites lettres de Rome ne dient chose que me plaist touchant Gennes, et dit-on que les François y broillent ce qu'ilz peuvent, et que le marquissat de Saluces est plein de Franchois, que à leur accoustumé embrassent beaucoup pour une fois et estraignent peu. Nous rebelles font grandes aprestes par mer; celles que nous faisons à Dunkerque d'aulcuns batteaux sont fort mal conduictes et de vivres et munitions nécessaires : *sed nihil novi*, puisque on y emploie gens saichantz si peu. » (Note manuscrite.)

¹ *Buffe*, coup.

² Les débauches de Henri III, roi de France, sont trop connues pour insister sur ce point. Dès son arrivée à Avignon, il s'oublia entièrement sous ce rapport, et se déconsidéra lui-même par sa conduite privée.

³ La femme de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, était Diane de Dommartin, baronne de Fontenoy, veuve de Jean-Philippe, Wildrheingraf de Daun, tué le 5 octobre 1569.

⁴ Louise de Vaudemont, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, avait épousé Henri III le 6 février 1575.

⁵ Allusion à la reine Élisabeth, veuve de Charles IX, qui était sur le point de retourner en Allemagne auprès de l'Empereur, son père. On nommait Reine Blanche la veuve d'un roi de France.

⁶ Inigo Mendoza. Voir plus haut, p. 525.

XCIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 115 à 116.)

Bruxelles, le 31 juillet 1573.

Monseigneur. Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} auroit entendu par mes précédentes comme la départie de la communication s'est faite sans aucun fruit ou espoir de plus se ressambler ou rejoindre. L'on avoit délibéré députer quelzques ungs que sont esté emploiez en la négociation, pour les envoyer vers Sa Majesté pour l'informer de ce qu'estoit passé; mais depuis l'on at différé de le faire jusques l'on sçaurat si Ladicté Majesté le trouveroit bon, que vient de la meute et vifve remonstrance qu'en at fait Mons^r de Champaigney, que l'on vouloit dénommer pour l'ung d'iceulx que l'on enverroit; dont il s'est desmeslé doucement et prudamment, et avec si bonnes raisons que l'on n'y sçavoit donner solution, sinon qu'il falloit obéir. Luy dit que s'il en falloit user ainsi, qu'il prioit de n'aller seul ny en chief; et pour ce l'on vouloit aussi envoyer Mons^r de Rassenghien. Et vostre frère, pour mieux se desveloper, disoit que les Seigneurs estoient jaloux, comme ils l'avoient démontré lorsqu'il heut charge de communiquer avec Sainte-Aldegonde; que le Duc d'Arshot avoit tousjours esté après pour faire avoir à son frère d'Havret le voiaige d'Espagne; que le Commendador Maior sçavoit l'opinion qu'avoit de luy le Duc d'Albe, et ce qu'il luy avoit dit de luy; que ce Duc et Don Antonio de Tolède ¹ le traverseroient; que descouvrant Mons^r de Champaigney au Roy l'estat de ces pais, il ne pouvoit éviter de charger ce Seigneur; qu'il ne vouloit ny ne devoit faire, pour avoir esté favorable à son père, à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, à luy mesmes, et tous les siens; qu'ayant Don Joan de Mendoça esté tué par l'ung de ses gens ², il en

¹ Don Antonio de Tolède était, selon Mendoça, capitaine d'un tercio de Naples. A Maestricht, il fut atteint d'une balle et y mourut en 1576 (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 220.)

² Don Juan de Mendoça a été assassiné à Anvers, au commencement du mois de janvier 1574, par

pourroit souvenir à quelcung des siens lorsque l'on le verroit luy-mesme en Espagne. Si dit dadvantaige, selon qu'il vad rondement et peult-estre trop librement en besoingne, que si ce voiaige se fesoit pour informer le Roy, que l'on viendroit tard et sans fruct, pour ce qu'il le devoit estre désjà, ne doubtant que le Commendador n'heut en ce faict pièça son devoir, aiant encoires dernièrement envoyé son secrétaire Cavallos, que ne pouvoit estre sans l'adviser de beaucop de bonnes choses et nécessaires pour le publicq; que si cela, venant de personne si principalle et confidente et que avoit plus crédit vers Sa Majesté que homme qui vive, n'y profittoit, que c'estoit peine perdue d'envoyer aultre, et actendu que le Commendador Maior avoit dit si souvent qu'il avoit largement adverti le Roy de ce que passoit, que l'on devoit estimer qu'il ne croieroit aucun aultre, puisqu'il ne le croioit; aussi que luy Champaigney ne voudroit parler au Roy de la sortie de ceulx d'Espagne, moings de la Religion; que en fin il ne pavoit eschapper, s'il négocioit bien pour ceulx d'icy, d'avoir le mauvais gré de ceulx de delà, *et à contra*; qu'il ne sçavoit comme il estoit imprimé vers le Roy, qui depuis an et demi ne luy avoit respondu sur aucunes lettres siennes, que n'estoient pour ses affaires mais pour ceulx de Sa Majesté; adjoustant qu'il devoit pièça estre informé de ce que passe, et que s'il l'estoit, l'on pavoit infailliblement dire qu'il ne croioit rien, et que s'il ne l'estoit, l'on ne croieroit à luy ou aultre adjoinct, mais plustost à Son Exce^{ce} qui at le crédit. De manière que le Commendador se trouvant inférieur à telles argumentations, conclud de différer cest envoy, jusques il auroit nouvelles de Sa Majesté si elle le trouveroit bon; et quant ores elle le puist trouver bon, je tiens-je que Mons^r de Champaigney, selon qu'il est dextre, s'en desveloppera encoires¹. Aussi l'oppinion de ceulx que font icy profession de discourir, est que l'on le voudroit reléguer en Espagne, où peult estre il polroit ouvrir les yeulx, si tant est que l'on voudroit veoir; que seroit doresmais temps, et peult estre que l'on y viendrat trop tard, qu'est

un serviteur de Champaigney, assassinat qui fut mis à tort ou à raison sur le compte de son maitre. Voir plus haut, p. 4.

¹ Requesens écrivit dans ce sens au Roi : « J'ai proposé, dit-il, que Rassenghien et Champaigney allassent rendre compte à S. M. : ceux-ci s'y sont refusés, spécialement Champaigney; et presque tous les ministres du pays ont trouvé cette mission inutile, au moins jusqu'après l'assemblée des États généraux. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 344.)

bien ce que dit le Prince d'Orrange, et que puisque l'on ne s'est joint maintenant, que de bref polrat survenir telle chose qu'il ne seroit en luy d'effectuer ce qu'il at offert. Et si dient les Estatz de Hollande qu'il n'a tenu à eulx, et qu'ilz actendront le bon plaisir de Sa Majesté et ce que l'on leur respondrat, qu'est une ruse pour nous jecter le chat aux jambes, eulx justifiant vers ceulx de l'Empire. Et jà parlent plusieurs qu'il y a asssemblée au Palatinat et que l'on y at apperceu en divers lieux 8,000 chevaulx et 60 enseignes de piedtons, que doibvent venir contre nous, non pour offenser le pays, mais pour aider à rebouter les estrangiers, que serviroit pour attraire beaucoup de meschantz gens à leur cordelle et pour ruyner tous les gens de bien et catholicques. Car il ne fault attendre rien de bon de ce que viendra d'Allemaigne.

Mons^r de Champaigney at dit rondement que devant toutte chose l'on doibt donner contentement aux Estatz, et qu'en cela gisoit le département des estrangiers, *hoc quod multis gemitibus et verbis vehementibus contradixit* Roda, qui dit Mons^r de Champagney *esse bono ingenio, sed periculoso*.

Le Commendador Maior at tenu propos de licencier les Allemandz; mais cela est encore si loing, que l'on en fait venir deux ou trois régimentz, mesmes de ceulx que sont estez mutinez à Deventer, que l'on dit avoir receu quelque paiement affin de venir icy; et mesmes en ceste ville les xi enseignes de Frontsberg que sont à Werdt¹, qu'estoit à feu Mons^r de Horne, que l'on dit qu'ilz ont désià pillé. Si Son Ex^{ce} commande qu'ilz soient receuz icy, l'on en serat en grande peine, et je pense que les soldats Espagnolz ne voudront permectre que une si riche ville eschappât leurs mains, estant donnée aux Allemandz. Si les Allemandz nous brassent quelque jeu audit Palatinat, ainsi que l'escript le sieur de Naves², je liens que l'on ferat tour-

¹ La petite ville de Weert, actuellement dans le Limbourg néerlandais, appartenait au comte de Hornes, exécuté sur la Grand'Place à Bruxelles. Il y a été enterré. Cette localité avait été constamment occupée par des garnisons espagnoles.

² Jean II de Naves, fils de Nicolas I, vit le jour le 15 novembre 1523, et mourut le 20 avril 1579 à Liège. Nommé, le 20 avril 1563, conseiller de courte robe au Conseil de Luxembourg, il fut appelé plus tard à remplir les fonctions de commissaire des vivres de l'armée royale aux Pays-Bas. Dans son administration, il s'était acquis la reconnaissance du gouverneur et des soldats. Sa correspondance se trouve dans le fond de l'Audience aux Archives du Royaume. Voir t. I, p. 118, et NÈYEN, *Biographie Luxembourgeoise*, t. II, p. 8.

ner teste à ceulx que sont à Werdt vers Carpen, où l'on dit qu'il se faict quelque assablée, ainsi que au quartier de Mesières par les Hugonotz, que l'ont cuidé surprendre, qu'est signe que ce n'est à bon escient qu'ilz demandent l'accord, que l'on dit le Roy désirer grandement pour mieulx vivre à son plaisir; et l'on tient qu'il faudrat là aussi bien que icy, nonobstant que Mons^r de Vaudemont¹ ayd adverti ses alliez ici, qu'il y avoit plus d'apparence de paix que de guerre.

Monsieur le marquis d'Havret est passé oultre en Espagne.

Le Prince d'Oreng ne se tient du tout asseuré des Hollandois, où Ste-Aldegonde a aultant ou plus de crédit que luy. Et l'on tient que si ledit Prince venoit à faillir, ilz le recepvroient pour Gouverneur, tant les at-il charmé au faict de la Religion faulse, que si ledit pays demore encore deux ans ainsi comme il est à présent, il sera trop difficile après desraciner les hérésies. Je voudroie que ceulx qui gouvernent y tinsent plus de regard.

La Torre² dit clèrement que les adversaires dient que Son Ex^{ce} n'a jamais traicté l'accord sérieusement, mais bien pour les tromper, et qu'ilz en ont protesté solennellement; et son nepveur Del Rio, me dit il, n'y at pas quatre jours, que nostre Roy devient solitaire; qu'il s'estoit retiré à Toledo; qu'il se soustrait de toute communication, et le voudroit faire enfin humoriste³; mais il ne fault croire ce que disent gens de si légère taille.

Les Flammengz sont merveilleusement scandalisez de l'inquisition que se faict en Anvers, à la poursuite des Jésuites et Cordeliers, ad ce que m'at compté Mons^r de Creques, qui est fort saige gentilhomme et du nom et des armes du Duc d'Arshot. Il dit que ceulx de Bruges ont délibéré de tenir hors de leur ville tous estrangiers, et que si Son Ex^{ce} y fut allée, elle n'y fut entrée la plus forte; que tout le pays et la noblesse n'aura contentement si longuement que Sa Majesté se deffierat d'eulx et que les estrangiers y seront, lesquelz il faudrat faire desloger, si l'on veult regaigner les ceurs, et que les affaires soient gouvernez par ceulx du païs et sur l'ancien pied. Aussi dit-il que lesdits Flammengz sont tant aux champs que aux villes muniz d'armes et délibérez de ne souffrir plus aulcune foudre.

¹ Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont. Voir plus haut, p. 549.

² Jacques De la Torre. Voir sa notice plus haut, p. 529.

³ *Humoriste*, mélancolique.

Son Ex^{ce} liève gens en Artois et en Allemagne; aucuns dient en Suysse, et que c'est pour remplir les villes et les tenir par force. Il ne veult chevaux, disant que une compagnie de chevaux légers en deffairat trois d'Allemagne, et n'estime noz bendes d'ordonnance ausquelles l'on a toujours treuvé si bon compte. L'on dit qu'il attend encoires quelque chevaux légers d'Italie.

Nous gens sont encoires devant Oudewater, où est entré secours des Gascons; ce que l'on tient sera cause que les nostres se retireront, et il ne reste guerre plus d'ung mois pour guerroyer en Hollande, car les premières pluyes mectront tout en eau.

L'on dit qu'il y at division à Dordrecht. Je crainedz que ce serat pour oppresser ce qui y restoit de Catholicques, que ne sont assez fortz pour résister aux Hérétiques.

Les Wallons qu'ont fait si mauvaïse garde des xii batteaux que sont estés bruslez par les rebelles, et ung emmené ¹, se sont retirez au service du Prince d'Orange; et l'on murmure que Mons^r de Billy auroit heu quelque rencontre en Frize, avec perdtte de xxx petitz batteaux; mais il n'y at encore rien de certain. Plusieurs sont en opinion que le Prince nous feroit plus de dommaige s'il vouldroit, et mesme du coustel de Flandres, que je crainedz sur toute chose, pour ce qu'elle est fort irritée; et si eulx font le sault, Brabant et aultres pays suiveront; ce que Dieu ne veuille, car tout seroit perdu.

Mons^r de Champaigney m'at compté comme il a esté empesché de rejoindre le Duc d'Arschot avec le Commendador Maior, qui avoit escript audit Duc une lettre pleine de cholère et menasses, dont le second a esté fort fasché ²; mais vostre frère at raddoubbé cela en donnant tort à l'ung et à l'aultre, que at esté le moien pour les rejoindre; car il dit au Commendador qu'il ne devoit mesconoistre les qualitez de Mons^r d'Arschot, et com-

¹ Voir plus haut, p. 347.

² Une division profonde existait entre Requesens et le duc d'Aerschot. • Le duc d'Aerschot, dit-il au Roi, est depuis plusieurs mois en sa maison d'Heverlé. • Requesens ne l'a plus appelé, parce qu'il s'est convaincu que tous les moyens qu'il pourrait employer pour le satisfaire ne serviraient à rien. L'ambassadeur de France continue de l'aller visiter fréquemment. Requesens raconte qu'un jour il parla au duc avec tant de chaleur que celui-ci pleura en sa présence et pendant longtemps, mais une demi-heure après il était pire qu'auparavant. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 361.

bien il s'estoit bien conduit aux révoltes des Seigneurs, ausquelz s'il se fust joint le pays fut esté en bransle, luy remonstrant les bons services qu'avoient fait ses majeurs. Au Duc d'Arshot dit-il qu'il avoit tort de vouloir affranchir de gens de guerre ses nouvelles acquestes, si comme Bevere¹, et qu'il se devoit contenter que ses anciennes terres le soient. Ledit Mons^r de Champaigney at esté appelé au Conseil d'Estat pour ce que concerne Bourgoingne, en ce que l'on at suivi son advis, duquel je tienz qu'il advertirat Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}. Aussi at-il esté appelé au Conseil d'Estat sur ce de l'accord, combien qu'il ne soit succédé, m'ayant dit Mons^r de Berlaymont qu'il tient que nul des deux parties en ayt heu envie. Ledit Mons^r de Berlaymont donna l'autre jour une touche à Mons^r de Champaigney, lui disant qu'il debveroit sortir avec ceulx d'Espaigne²; qui respondoit qu'il estoit vray quant à la naissance, mais qu'il n'y avoit aultre chose de commun que ladite naissance, et que son bien estoit par deçà en Bourgoingne, qu'avoit esté joincte à la maison d'Austrice plustôt que ces pays : je pense qu'il devoit dire aux Princes de Bourgoingne. Partant je dis que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} est très prudente de ne vouloir accepter le gouvernement; car si peu de Seigneurs qu'il y at, c'est l'ancienne humeur, et le Duc d'Arshot est estrange. Mons^r de Champaigney dit que Roda brasse les affaires de tout ce qu'il peult, et qu'il entrevient partout, dont lesdits Seigneurs enraigent.

Je receoipz tout maintenant lettres de Diest qu'il y at trois enseignes d'Allemandz que mangent aussi bien les ecclésiastiques que les bourgeois.

Ceulx du Magistrat d'Anvers ont obtenu de Son Ex^{ce} la réduction des rentes qu'ilz doibvent, au denier xx, avec quictance de deux années et attermination de paier les arriéraiges en douze ans³. Ce que Son Ex^{ce} at décrété *parte absoluta*; et encoires qu'elle dit d'avoir heu advis de ceulx de Brabant, il se trouverat que icelluy at esté du tout contraire. Ledit Magistrat at poursuyvi ceey depuis qu'il at veu que le Conseil de Flandres at jugé les bourgeois d'Anvers estre arrestables, car ilz se sont obligez pour lesdites rentes, et ainsi l'ont jugé ceulx de ceste ville, laquelle sentence at

¹ Beveren, au pays de Waes, en Flandre. (SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 209.)

² C'est-à-dire comme étrangers au pays.

³ Cette ordonnance, datée du 15 juillet 1575, est publiée au nom du Roi. Elle a été imprimée en français et en flamand, chez Sylvius, à Anvers, 1575, in-4°.

esté confirmée en Brabant, dont Son Ex^{ce} at esté fort mal contente contre le Conseil, que l'at ainsi jugé depuis qu'elle avoit fait ladite grâce à ceulx d'Anvers. Mais le Conseil luy a respondu qu'il est tenu de faire justice. Il n'est à croire combien de gens que sont estez altérez par ladite grâce, faicte comme ilz dient *parte non auditá*. Ceulx de ceste ville ont bien 136 mille florins de rente sur ladite ville, et ceulx de Monts bien 100 mille. Je lesse tant d'autres villes et pays que sont très mal contentz que l'on leur hoste ainsi le leur; ce que ferat perdre à jamais crédit à ceulx d'Anvers. Et à ceste cause sont fort mal contentz leurs bourgeois que n'oseront plus mectre le nay dehors; et ilz dient clèrement que l'on debvroit premier procéder contre ceulx qui ont mis la ville en arriere et triumpent encores de son bien, et dient aucuns que si l'on vouldroit rechercher ung deux cent personnes qui ont heu maniance et sont encores en Anvers, qu'il ne fut esté besoing faire tort à tant de gens. J'ay depuis recouvert ung exemplaire sur ladite réduction, imprimé en flammeng que yrat avec ceste, qui vad mal escripte à la chandelle, pour gaingner le frais, estant la chaleur du jour si intollérable que l'on n'en a veu telle depuis l'an 40; et comme elle m'est contraire, je suis contrainct garder la maison, pour me treuver altéré et indisposé, n'allant plus loing que à une chapelle près d'icy.

XCIV.

LE CARDINAL ALCIAT ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, fol. 237.)

Rome, le 5 août 1575.

La ricommandatione ch' io feci à V. S. Ill. del dottore Folliero anchora che havesse seco quelle raggioni che già le scrissi non pero doveva essere

¹ François Alciat, né à Milan vers 1522, ancien professeur célèbre de droit à Pavie, fut créé cardinal par le pape Pie IV, et mourut à Rome en 1585.

stimata tanto da lei, che m'havesse a dare parte alcuna, come fosse passato il negotio; purè dopo che cosi gli è piaciuto d'honorarmi anche tanto aggio questo favore a tanti altri che la m'ha fatto, et accresco il cumulo degl' oblihi che lo tengo, et m'acqueto à tutto quello ch'al suo buon giudicio è parso, come faro anche sempre in ogni altra causa, stimandola io tanto, et reverendola come benè l'alto suo valore merita, et con questo le bascio humilmente le mani et in sua buona gratia mi raccomando.

XCV.

ANALYSE.

La recommandation que le cardinal Alciat a faite à Granvelle en faveur du docteur Folliero, quoiqu'appuyée sur les motifs qu'il avait déjà exprimés, n'était pas telle qu'il fût nécessaire de lui en faire l'objet d'une communication. Il lui en témoigne sa reconnaissance, et se mettra toujours à sa disposition.

XCVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 121 à 125.)

Bruxelles, le 8 août 1575.

Monseigneur. Je ne seray à mon aise jusques j'entende que Vostre Ill^{me} Sg^{rio} ayt receu mes lettres, craignant quelque fourbe du Commendador Maior ou son frère, selon qu'il sont curieux et dangereux, comme ilz ont

bien démontré à aultres. Si est ce que je pense que l'on ne se oseroit jouer à mon maistre, encoires que ces gens emprègnent choses plus téméraires que cela, et se peut dire avec vérité de l'aisné qu'il n'y a ni rime, ny raison en luy, mais qu'il procède tout à rebours et comme ung sot et insensé, ne tenant regard à justice et à équité, ainsi qu'il appert en la réduction des rentes d'Anvers ¹, que lors que l'on at icy voulu procéder à la publication, at esté contredit par plus de mil^l personnes que se sont opposez ; et comme ilz n'ont aultre chose pour vivre, ilz dient qu'ilz s'en yront en païs estrangier pour faire arrester tout ce qu'ilz rencontreront estre d'Anvers. L'on ne le veult à Malines publier, ny en aultres lieux ; et est chose clère que l'advis de Brabant, que l'on allègue, est tout contraire. Aussi quant l'on le reproche à ceulx du Conseil, ilz dient que l'on monstre leur avis. Aussi ont-ilz de nouveau donné aultre contraire sentence, que démontre assez de quelle opinion ilz sont, et quel doibt avoir esté leur avis ; et eulx et beaucoup de gens de bien sont mal édifiez de leur chief qu'il ayt osé seller telles provisions, et si préjudiciables, sans voire contre leur avis, dont il se polroit ung jour mal trouver, encoires qu'il fut deporté de son office, ce qu'il dit avoir faict pour avoir préveu telles difficultés. Touttefois il at demandé son déport longuement auparavant qu'il fut question de cecy. Ledit aisé ² est peu content de ceulx dudit Conseil aiantz donné deux sentences, menassant les déposer pour estre, comme il dit, corruptibles, et telz blasonnerat-il au Roy et en Espagne où il serat creud et leur polroit tost ou tard jouer quelque mauvais tour.

Ceulx qui ont rentes sur Anvers désespèrent. véantz la injuste [car telle l'appellent-ilz] réduction, disant que l'on debvroit parler à ceulx qui ont miz la ville si grandement en arrière ; que l'on se fut bien passé d'une si grande fortification, d'ungne si superbe maison de ville, d'ung si sump-tueulx logis d'Osterlinx, et s'attachent à ce que par ladite réduction il est dit que les deniers sont estez consumez par Sa Maj^{te} et aux guerres, disantz que ceulx d'Anvers ont servi de couverture pour tromper tout le monde, et que ceulz des finances gardent très mal le crédit de Sa Maj^{te}. Les estrangiers qui ont acheté grandes sommes perdent pacience, et jà sont arrestez

¹ Voir plus haut, p. 555.

² C'est-à-dire le Commendador Major.

aucuns d'Anvers à Couloigne; et s'ilz ont appointé avec une partie, ilz se treuvent rechargez d'une aultre, et sont apparentz de n'en sortir tost, *quod terret alios*, que n'osent sortir de la ville d'Anvers ¹.

L'on se plainct aussi grandement du dicaige de la Neuse ², auquel l'on veult, pour soulaiger Sa Maj^{te}, faire contribuer plusieurs prélatz et chapitres de leurs biens que ne sont subjectz audit dicaige, et dont ilz ont obtenu sentence à Gand, confirmée à Malines passez 60 ans, et se plaignent du manifeste tort que l'on leur faict en cecy, et demandent d'estre ouyz en justice. L'on en at esté bien empesché, et at-il grevé de suspendre la permission jà donnée, non obstant opposition et appellation. Touttefois en fin ceulx du Privé-Conseil ont décrété qu'ilz seront ouyz, tenant toutte exécution ultérieure en surséance. L'on attribue la faulte à Reingot, et dit-on que avec quelque collègue sien, il a secrète intelligence pour soubz main faire vendre au Roy et aux povres gens à bien vil pris ce qu'ilz ont ausdits dicaiges; et que en ce l'on use d'inventions et ruses malheureuses contre Sa Maj^{te} propre, et à ses povres subjects, ausquelz l'on hoste leur fond pour n'avoir sceu furnir en temps à leur cote précipitée, doublée et redoublée, que l'on a acheté si bon marchiet, que les fruictz qu'estoient dessus valaient aultant comme l'ont a donné pour le fond et terres, tant de S. M. que desditz povres gens.

Aussi y at-il merveilleuse doléance sur la cotisation des villaiges et villes de la Campigne et de Flandres, où l'on ne sçait entendre au quantum de Vaes ³ et d'Axele, qu'ilz doibvent contribuer pour les soldatz que l'on envoie en Bourgoingne et à Lucembourch, disantz que chascune province debvroit porter ses charges. Et cecy se faict par l'ordonnance du marquis Vitelli et de Cigoigne, qui pour xx florins non paieez en temps, faict dommage aux villaiges de 200; et fault en telz lieux de la Campigne que l'on paie 60 florins par jour, qui n'ont le moien d'en paier 6. L'on ne sçait

¹ La situation financière de la ville d'Anvers était des plus tristes à cette époque. Par un décret du 4 août 1575, le Grand Commandeur de Castille chargea le Chancelier et sept conseillers du Conseil de Brabant de vider et terminer, à l'exclusion d'autres conseillers, les procès de la ville d'Anvers contre Melchior Schetz et compagnie, du chef de l'administration et maniemment des deniers de cette ville et ce qui en dépend sur le pied établi par le duc d'Albe. (*Archives du Royaume*, liasse des patentes.)

² Terneuzen, actuellement dans la Flandre Zéelandaise.

³ Waes.

entendre qu'il faut donner aux chevaux-légers 20 solz par jour, où les gaiges qu'ilz ont du Roy ne portent que 9; et S. M. ne prouffite rien de cela, et ilz ne leissent de, par dessus lesdits gaiges, manger le bonhomme.

Ceux du magistrat d'Anvers sont estez fort altérez par la response que leur at esté donnée par le Commendador Maior, lorsqu'ilz prièrent que leur garnison fût plustost diminuée que augmentée, [ce qu'il veult faire]: que le Roy n'avoit plus grandz ennemyz et traistres que eulx; qu'est à cause des emprinses qu'on y at descouvert. que l'on aurat faict grandes en Espagne et au Roy. Aussi l'on y brusle et coppe testes aux bourgeois hérétiques¹ par le prévost Camargo, estant le juge ung auditeur Espagnol que se sert de son paige de trutseman pour interroguer les patientz. Je vouldroie que par ce moien l'on se passist du beaulfrère,² le lessant au longis; que debvroit estre saoucy d'une si odieuse charge.

L'on dit qu'ilz nous viègnent icy des Allemandz mutinez tant à Deventer que Bois-le-Duc, où ilz ont usé de la mesme ruse que les Espagnolz en Anvers; et at fallu que la ville ayt respondu pour ce qu'est deubt auxdits soldatz, qui ont heu chacun trois ou quatre tallers sur la main. Il en y at 700 à Tillemont, 500 à Diest, 200 à Leewe et ainsi aux aultres villes où sont retournez les chevaux-légers qu'estoient sortiz pour faire place auxdits Allemandz, que viennent affamez et menassent qu'ilz le feront paier.

Aussi dit-on qu'ilz sont en chemin pour venir icy du quartier de Lombardie 4000 tant Espagnolz que Italiens et des chevaux-légers prendantz leur chemin par la Bourgoingne; que n'est poinct signe que ceulx que sont icy en veuillent partir.

Le secrétaire Pratz me dit hier qu'ilz viègnent avec l'armée que conduira le Seigneur Don Joan sur la Provence, et qu'il y at secrète intelligence avec le Roy de France, que seroit une belle emprinse, et que le Duc de Savoie se jectat avec une partie desdites forces, que ledit Pratz dit estre grandes, sur Genève, pour exterminer ce meschand nid que infecte toute la Chrestienté. Mais plusieurs croient plustost que lesdits 4000 et chevaux-légers viendront icy tout droiet, et que à ceste fin l'on at envoié gens en Bourgoingne, à

¹ Requesens, dans sa lettre du 50 juillet 1575, dit au Roi : « Hier j'ai fait brûler vifs à Anvers deux hérétiques; demain deux autres subiront la même peine. » (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 348.)

² Didier Van T'Sestich, beau-frère de Morillon, souvent cité.

Lucembourg pour tenir les passaiges ouvertz. La saison est bien avancée pour faire grande guerre en Hollande, puisque les pluies approchent, que donne aussi conjecture à aucuns que le Commendador les at faict venir pour manger le payz ; car il se ressent merueilleusement contre les Estatz, aiant faict soigneuse information sur les exécutez en Anvers, quelz complices ils avoient de ceulx des Estatz et, comme je pense avoir escript par cy-devant, Mons^r de Champaigney n'estoit hors de suspition. Aussi ont aucuns oppinion pour les propos qu'at tenu ledit Commendador du dixiesme denier, qu'il l'at en teste, aiant dit que le Duc d'Albe avoit faict vers le Roy bon debvoir pour le commuer en aultre chose, que le Conseil d'Espaigne n'y avoit voulu consentir.

L'on at fort parlé des assamblées d'Allemagne ; mais le beaul-filz de feu Mons^r Brucelles ¹, qui at esté ambassadeur pour l'Empereur vers le Turcq, et est faict du Privé Conseil, vient droict de là, disant qu'il n'at veu aucunes assamblées.

Aussi n'y at y riens de ce que l'on m'avoit dit que Mons^r de Billy avoit perdu quelques batteaulx. Il at esté fort bien receu avec sa commission en Frise, où l'on luy at faict présent de quelques milles de florins, et at obtenu du pais huict mille florins tous les mois pour paier ses soldatz.

Son Ex^{ce} envoie grande munition, gens et artillerie contre Hollande, pour assiéger Schoonhove et Oudewater, dont l'on escript que les Espaignolz, qui ont voulu faire ung assault contre l'advis de Mons^r de Hierges, sont estez repoulsez par les Gascons que y sont. Il samble que l'on assiégerat les deux villes en un cop, et il est temps de se haster, si l'on veult faire quelque chose ceste année en Hollande.

Son Ex^{ce} at requis le Duc d'Arschot de remonter sa bende, qu'il remonstre qu'estant chacun desmonté et beaucoup de gentilzhommes povres, il est

¹ Philibert de Bruxelles, conseiller au Grand Conseil de Malines, puis au Conseil privé. Il naquit à Malines, était fils de Rodolphe et de Marguerite de Longueville, et seigneur de Heybroeck, Grand-Grain, etc. Il prononça le discours au moment de l'abdication de Charles-Quint et mourut à Anvers le 20 octobre 1570. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, p. 559.) Catherine, fille dudit Philibert, épousa Charles Rym, chevalier, Sr de Be'lem. (*Histoire du Conseil privé*, t. II, p. 80.) Il était fils d'un conseiller de Flandre, fut conseiller au Conseil de Luxembourg et obtint du duc d'Albe la permission d'aller servir l'Empereur. Celui-ci l'attacha à l'ambassade de Constantinople et le nomma conseiller aulique. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 565, 569.)

impossible de le faire avec deux mois sur la main. Ce seroit une belle euvre de redresser les bendes d'ordonnance, et pour tenir en cervelle les voisins et nous propres gens que voudroient mal faire. Car les François aiantz failly à Besançon, ont cuidé faire surprinse sur Avesnes et aultres places fortes de Haynnault et Lucembourg ; mais j'espère que en ces deux pays il faudront pour estre piéça advisez et sur leur garde, et avec ce bons catholicques et fidèles subjectz à Sa Majesté. L'on at heu paour desdites emprinses en Haynnault; et certes, s'ilz entamoient là le pays, nous serions en grand bransle. L'on en at telle craincte, que vostre maistre d'hostel de Saint-Amand m'at prié de l'adviser où il polrat saulver les meubles de la maison, que je tiendroie miculx à Arras ou à Montz [comme je le luy ay escript] que aillieurs ; mais qu'il ne bougeast rien jusques il veidst plus de dangier, ou que je l'advertisse, ouquel cas je seroie bien empesché des vostres et de ce qu'est chéans de l'hoirie. J'espère que Dieu nous aiderat.

Il n'y at encoires seure nouvelle de l'accord de France; mais ledit Seigr Duc at nouvelle de quelque bon personnage, qui veult du bien à ce pays, que ce Roy l'aurat quant il voudrat; ce que me faict croire [s'il dit vray] qu'elle soit faicte, car le Roy ne désire aultre chose.

Le xiii^e doibvent les Estatz de Brabant eulx trouver en Anvers, et dit-on que ce coup ilz veuillent parler clèrement. J'ay paour qu'ilz n'en feront que trop, et qu'ilz gasteront tout par faulte de bon conseil; car par leurs escriptures, ilz picquent comme si c'estoit advocat contre advocat, dont leur greffier se polroit quelque jour treuver bien empesché. Le mal est que les bons souffrent après en général pour les faultes que font les folz.

Encoires n'est arrivé l'ordinaire, et combien qu'il viegne, si n'attendz-je lettres de Vostre Ill^{me} Sgrie pour les empeschementz que luy aurat donné le successeur et son partement.

Mons^r de Boussut avoit requis au Prince d'Orenge de pover sortir prison pour deux mois, afin de donner ordre à ses affaires, moiennant bons hostaiges. Ce que ledit Prince at rejecté soubz prétexte frivole. Il estime plus ledit Sieur que nous ne faisons ¹.

¹ Ce refus est signalé dans GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 449, d'après P. BOR. En finissant la lettre par laquelle le Prince signifie son refus à Boussu, il dit : « Je voudrais bien de tout mon cœur que les circonstances nous permissent d'entretenir une bonne et sérieuse amitié entre nous, comme nous le faisons autre fois. »

Le Commendador Maior et Roda ont retiré tout ce qu'ilz avoient icy de meubles. Ce que donne arrière-pensée à plusieurs. J'actendz ce que manderat Mons^r de Champaigney, qui at promis de préadvertir de bonne heure. Néantmoins s'ilz nous viégnent telz hostes comme l'on dit, il faudrat estre sur sa garde. Le secrétaire Pratz at dit au Chancelier de Brabant que avant xv jours l'on verrat choses estranges. Je ne scay si le dit à l'occasion des Allemandz ou pour l'emprinse qu'il avoit dit se fera sur Provence, dont aultres n'ont par cy-devant heut le succès désiré, encoires qu'ilz avoient grande armée; et les Hugonotz, que sont puissantz de ce costel là, ne dormiront.

Si Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at amitié avec le coronel Frontzberger, je désireroie qu'elle luy escripvist ung mot de lettre, luy recommandant son logis et celluy du beaul-frère, et je me serviroie des lettres selon qu'il seroit besoing.

Ledit coronel est merveilleusement irrité contre ceulx de ceste ville pour l'incivilité que ilz luy ont faict: les maltotiers de ceste ville aiantz à l'appétit de viii ou ix florins faict arrester son cheval, qu'il n'at jamais voulu racheter ne reprendre depuis; mais dit qu'ilz le luy paieront, et le secrétaire Scaremberger dit qu'il est homme pour exécuter sa parole.

XCVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A SON NEVEU FRANÇOIS D'ACHEY DE THORAISE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 84-86.)

Gaète, le 10 août 1573.

Le prélat reproche à ce neveu d'avoir disposé de sa personne et de la garnison de Dole, qu'il commande lors de la surprise de Besançon, tentée par les Huguenots ¹, sans le sù et les ordres de M. de Vergy ², gouverneur

¹ Le 21 juin précédent. Voir plus haut, p. 320.

² François de Vergy. Voir sa notice, t. I, p. 30.

de la province, quoiqu'il soit son subalterne. Il lui fait sentir très vivement et par des motifs d'une haute prudence les torts de sa conduite, en ajoutant que c'est au maréchal de Vergy ¹, père de ce gouverneur, que le chancelier de Granvelle doit son avancement et sa fortune ².

XCVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 126, 127, 145, 144.)

Bruxelles, le 14 août 1575.

Monseigneur. Ce m'at esté très grand plaisir d'entendre par les lettres de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} du xiiii^e du mois passé qu'elle at receu mes lettres du xxii^e et xxv^e de may, iii^e, v^e, vi^e et xiiii^e de jung, dont j'estoie en peine pour ce qu'elles ont tant demoré en chemin. Je n'en attendray de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} jusques elle aurat plus de repoz, et m'at faict merced de m'en préadvertir; car j'en fusse esté en peine.

Certes je ne suis esbahi si Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} se trouve contente d'estre deschargé d'ung si pesant faiz comme estoit son gouvernement, et le sera dadvantaige avant que l'an passe ³. Dieu doint que le courier qu'elle attend d'Espagne luy apporte bonnes nouvelles. Il en est venu icy ung la semaine passée; mais ad ce que l'on me dict, l'on at détenu ses lettres particulières; et toutesfois l'on dit que le Commendador Maior n'en at heu

¹ Guillaume de Vergy, seigneur d'Autrey et Montferrant, maréchal de Bourgogne et père de François de Vergy, gouverneur de cette province, mort en 1520. Voir GOLLUT, col. 1123.

² Cette lettre a été publiée dans le 1^{er} volume des *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, pp. 414-419.

³ Le prélat avait quitté Naples et se trouvait à Gaëte dès le milieu du mois précédent. « Je ne sçay ce que ferat le successeur à Naples » (mandait Morillon au Cardinal le 10 septembre), « mais l'on en escript et parle désià icy bien estrangement de luy et de ses actions fort différentes à celles de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}. » (*Ibid.*, 156. Voir aussi 154.)

dudit Roy, qu'estoit en son monastère traictant avec Hopperus et aultres par billetz que ne répliquent. L'on dit que Sa Majesté at perdu son second filz ¹, et que la Royne luy en at donné ung aultre ², dont Dieu soit loué. Ad ce compte, l'eau de tille viendrat tard, que l'on n'heust sceu envoyer huict jours plus tempre pour ce que le tillier at fleuri tard. Tousiours polrat-elle servir pour tesmoigner la bonne souvenance que Vostre Ill^{me} et Rey^{ne} Sgr^{ie} en at heu.

Il y at aujourd'huy huict jours que sur le midi se prind Audewater ³ en Hollande par force, que feirent principalement les Espaignolz soubz la conduite de MM^{rs} de Meghe et de Hierges, que battirent la ville jour et demi avec xxxiiii canons de deux costelz, faisant bonne bresche. Les sept centz Gascons que y estoient se sont revanchez bravement, et ont esté tous fricassez sans qu'il en y ayt ung seul eschappé, ny aussi aucun bourgeois, estant tout passé par le fil de l'espée, jusques aux femmes, petitz enfantz et jusques aux bestes. Il y sont demoré des principaulx Espaignolz aiantz charge, et en sont esté blécez plus de v cent, dont l'on en at mené à Utrecht bien iii centz. Mons^r de Hierge sans sa rondelle fut esté tué d'ung mosquet. Ledit conte at esté aussi en grand dangier pour s'estre fort hazardé pour mener lesdits Espaignolz à la bresche, qu'en sont fort enflez. Touttefois ledit lieu n'est de grande importance. L'on debvoit aller contre Wourde, que je tiens estre bien pourveue de gens. L'on parle aussi que nous gens doibvent assiéger la Goude ou Schoenhove. Il ne peult estre que ces villes ne soient estonnées du grand massacre que l'on at faict audit Audewater, par ce qu'estantz sommez, ilz ne se voulurent rendre, disantz qu'ilz aimoient mieulx d'attendre leur fortune que d'avoir le traictement que l'on avoit fait à ceulx de Harlem. Une disgrâce vint à ces gens, comme par miracle, qu'est que le vent tournat sur eulx tout le feug grégeois qu'ilz jectoient sur nous gens; et ne se fault donner merveille s'ilz sont estez mal traictez. Car ce sont estez les premiers de tout Hollande, qu'après la prise de la Brille, ont changé de religion, aiantz accepté la confession d'Augs-

¹ Charles-Laurence, mort à l'âge de deux ans.

² Le prince Diégo, mort en 1582.

³ Oudewater fut pris le 7 août 1575. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 552. Les détails concernant la prise de cette ville sont racontés au long par P. BOR, liv. VIII, fol. 121 v^o et suiv., et par MENDOÇA, t. II, p. 559.

bourch. Si maintenant l'on recepvait quelque ville à composition, et que l'on la luy tinst, je tiens que l'on attireroit plusieurs villes; car le Prince commence à y perdre crédit par le mariaige qu'il at fait avec sa nonain ou abbesse ¹, et il se trouveroit esbahi, encoires qu'il soit puissant par mer. Il y at opinion qu'il vouldroit bien redresser une nouvelle communication ². Je ne pense poinct que l'on y preste l'oreille: et jà sera parti le courier pour advertir Sa Majesté de ce d'Audewater, comme l'on at fait de Buren; et Dieu doit que avec ces victoires l'on ne l'endorme, et que continuant la guerre icy, il ne se treuve l'an que vient essailli du Turcq, que l'on dict proposer de faire grand effort; mais Dieu est sur tout.

Le roy de France se vante qu'il at la paix et la guerre en sa manche, et en court l'on y balle et dansse. Je ne sçay s'il est si asseuré comme il pense.

Le Commendador Maior demeure en Anvers, et at escript à Sa Majesté, que sans cela la ville fust piéçà à l'ennemy ³. Ledit Commendador en traicte indignement le magistrat, de sorte que ceulx qui ont le moien se retirent aux champs.

L'on envoie les Allemandz que devoient venir icy en Flandres; je ne sçay s'ilz seront bien venuz. Ce serat pour garder la marine si l'armée de mer du Prince vouldroit faire quelque effort. Nous navires doibvent sortir de bref pour se monstret et divertir l'ennemy. Mais l'on adjouste qu'ilz retourneront bien tost, n'estantz pour résister aux ennemiz, et ilz feront fort bien.

Les Estatz se doibvent rasssembler ceste sepmaine en Anvers. Dieu doit qu'il s'y face quelque chose de bon. Ceulx de Brabant, s'ilz ne cheangent de condition, s'en polroient bien mal treuver, et nous tous pour l'amour d'eulx.

¹ Charlotte de Montpensier, dite Mademoiselle de Bourbon, avait été abbesse de Jouarre. Après avoir embrassé les nouvel'es doctrines, elle s'était retirée à la cour de Frédéric III, électeur palatin. On peut consulter à propos de ce mariage, GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 163, 189, 203, 208 et suiv.; baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots*, t. III, p. 524, plus haut, p. 532, et RAHLENBECK, *Les femmes du Taciturne*, p. 21.

² Nous ne voyons nulle part de traces de nouvelles négociations entre le prince d'Orange et le gouvernement espagnol. Dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 385, il est question d'une soumission de Lumey par l'intermédiaire de l'évêque de Liège.

³ Dans sa lettre du 30 juillet, le Grand Commandeur assure seulement qu'à Anvers, plus que partout ailleurs, l'hérésie est très développée. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 348.)

Puisque je ne veoiz rien en voz dernières du partement de Don Joan vers Milan, je tiens pour fable tout ce que Pratz m'a dit des grandes apprestes que se font en Lombardie, et ce seroit despence superflue; car l'on tient que Son Ex^{ce} at trente mil hommes en solde pardeçà.

Quelc'ung m'a dit que Mons^r de Berlaymont at dit depuis nagaires à haulte voix, en pleine rue à quelc'ung, que le sollicitoit de quelque chose, qu'il n'avoit non plus de crédiet que ung paige; c'est selon l'humeur ancien de noz Seigneurs.

Je sais bien avec Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} que Fonch ¹ se repentirat de la charge qu'il at emprins et que l'intention du Commendador Maior est plus pour s'opposer aux contradicteurs des unions que pour choses particulières, et je me desmesleray facilement en consultant mon principal, gagnant sur ce temps. Et je suis sheur que l'on ne se jouerat à moy, puisque j'ay le moien par mes entremecteurs pour sçavoir ce que passerat à Rome. Il est ainsi que l'impertinence de certains confrères de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at donné assez d'occasion pour leur donner quelque bride. Mais je tiens que ledit Fonch se voudrat comporter modestement, sans se ingérer plus de ce que convient au particulier. Et je le tiens en amitié et advertiray ad ce qu'il m'a dict mon maistre, si l'on passe mesure, et m'excuseray sur son absence.....

XCIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 145, 144.)

Bruxelles, le 22 août 1575.

Monseigneur. Tout l'espoir de l'accord est tombé par terre, selon qu'aurez veu fil à fil par mes précédentes, et sumes en guerre jusques aux oreilles,

¹ Jean Fonck. Voir plus haut, p. 40.

estantz nous gens devant Schoenhove depuis que l'on at gagné Audewater, où il y at heu aultant de dommaige que de gaing, y estantz demourez plusieurs capitaines Espaignolz et des aultres blécez en grand nombre, avec ce que l'on dit que nous aurons bien à faire de tenir ladite ville, et qu'il faudroit chascune fois camp formé pour la ravictuailer. Il y at peu d'apparence de gagner ledit Schoenhove, car Berty escript qu'il n'y at pionniers ny chevaux pour tirer l'artillerie que doibt faire l'effect. Aussi dit-on qu'il y at faulte de pouldre; c'est le bon ordre que mectent ceux que se veullent mesler de tout et ne sçaiuent riens, prendantz grandz gaiges et servantz très-mal le Roy.

Le Prince d'Oronge at esté à Schoenhove pour y mectre ordre le matin, quant noz gens y sont arrivez l'après-disner. Il ne se fie aux bourgeois que sont tousious esté fort affectionnez au Roy et sont estez les derniers, que se sont renduz audit Prince, à leur grand regret et par nostre faulte que l'on ne les secourut en temps. Il y at cinq enseignes de Gascons que les ont désarmé et les font ouvrer aux rempars. Son Ex^{ce} leur at escript une bonne lettre pour les attirer, ce que ne tiendroit à eulx s'ilz estoient les plus fortz. L'on dit qu'ilz ont présenté deux mois de gaiges à leurs soldatz s'ilz voudroient sortir. Ledit Prince y a envoieé neuf batteaux avec gens et vivres, desquelz les trois ont estez enfoncez par les nostres, ung prins, et le surplus s'est saulvé comme ilz ont peut.

Nous avons commencé trop tard à faire la guerre en Hollande, où avec les premières pluyes tout s'enfoncera, et seroit pour y lesser l'artillerie si l'on ne s'en retire en temps. L'on vouloit depuis Oudewater se jecter sur Woerden; mais l'artillerie n'y at esté conduisable avec le peu d'équippage qu'il y at. Aussi at-on donné, depuis la prise d'Oudewater, trop de temps au Prince pour mectre ordre aux villes qu'estoient fort esbranlées du mauvais traictement que les Espaignolz ont fait audit Oudewater; et plusieurs sont en opinion que si noz gens menissent seulz la guerre, que l'on auroit recouvert quelque bon nombre de villes, pour ce que l'on (at bien) traicté ceulx de Buren et tenu ce que leur avoit esté promis. L'on ne veult ouyr parler ne se fier des Espaignolz, qui toutesfois sont (les maîtres).

Ce second mariaige, vivant encoires la première, at fait perdre tout crédit au Prince vers ceulx d'Hollande et de Zeelande, et mesmes vers les femmes que enraigent contre luy, disantz que sa femme avoit plus besoing de deux

mariz que luy de deux femmes. L'on dit aussi que le Duc de Sasse est fort mal content de ce mariage que at esté démené par Sainte-Aldegonde, qui en recepvrat ung jour son paiement, et l'on dit que le Conte Lodovick et Casimirus ont faict l'essay tous deux de la bonne abbesse¹ qu'at épousé ledit Prince, que l'on dit at faict persser les dicques près dudit Schoenhove pour incommoder nostre camp et artillerie, que n'y polront séjourner longuement; et ainsi l'Hollande se perdt tant par les ennemiz que par les nostres.

Ledit Prince, ou pour divertir nous gens, ou pour avoir secours, at faict une secrète levée vers Coloigne et en Clèves, qu'est cause que Son Ex^{ce} envoie force chevaux-légers et Espaignolz vers Maestricht, que viègnent icy de Flandres, où l'on at envoie des Allemandz; et ainsi le plat pays n'est jamais sans estre mangé, et noz genz propres menassent le paysant de le brusler, si l'on ne leur donne tout ce qu'ilz demandent. Et oultre tout cela, il y at ung aultre mal, qu'est que Son Ex^{ce} at publié un placcard que l'on ayt de conduire tous les grains aux prouchaines villes en dedans xv jours, à peine que les soldatz les polront brusler², qu'est affoler le censier, pour ce qu'il perdrat ses forraiges, et par ainsi son bestial qu'est son principal prouffit. Ccey faict parler plusieurs, ausquelz il semble que l'on cherche toutte occasion pour désespérer et mettre en révolte le pais et après le conquerre.

Le secrétaire de Madame de Lorraine, Brucelles, escript que le Conte Palatin faict quelques levées; mais l'on tient que c'est pour se garder du Duc de Saxen qui le menasse à raison de la religion, comme celluy qui hayt les calvinistes, desquelz est ledit Prince d'Orenge.

Aussi dit-on que le prince de Condé at faict quelques levées, mais que aiantz receu le *lofgelt*³, ilz ont refusé de marcher s'ilz n'estoient paieez pour quelques mois; et le Roy de France prent aussi gens en Allemaigne.

L'on escript de Paris que l'on y at troussé ung secrétaire dudit de Condé qui at esté gentilhomme, et descouvert des grandes menées contre le Roy et ces Pais-Bas, et qu'il y at des grandes intelligences contre l'ung et l'aultre

¹ Norisyn, dans une lettre adressée à Cecil, parle de circonstances compromettantes pour la princesse. (RAHLENBECK, *loc. cit.*, p. 21.)

² Ce placard, daté du 4 août 1575, se trouve dans le t. XIII des *Minutes des ordonnances*, et dans le t. V des *Ordonnances en original*, aux Archives du royaume.

³ *Lofgelt*, prix d'enrôlement.

en Angleterre et Allemaigne, et que le Roy de France envoie ung gentilhomme pour advertir Son Ex^{ce} des praticques que sont esté dressées contre nous.

Aussi at la Royne d'Angleterre rappelé ses ambassadeurs et agentz estantz en France et icy, qu'est cause que l'on remande l'advocat fiscal ¹ qui ne la ferat longue pour aspirer à l'estat de Chancelier, s'appuyant sur la faveur du Duc d'Albe qui at perdu ung grand contrecarre s'il est vray que le Duc de Medina Celi soit decédé, selon qu'escripvoient aulcuns qu'il ne pouvoit eschapper, lorsque l'on despeschoit le dernier courrier, qui at apporté peu de despesches, estant venu avec lettres de cheange de ix^e mille ducatz que viendront bien à propos, puis que les Estatz, que sont encores en Anvers, se rendent si difficiles pour accorder les aides. Et l'on escript d'Espagne que Nostre Saint-Père at accordé au Roy toutes les villes et seignories appartenantes aux Évesques d'Espagne, affin de se remettre en avant et moins fouller ses subjectz, lesquelz toutefois l'on dit qu'il presse pour lever sur eulx le x^e, et que lesdits Évesques sont fort mal contentz de ladite donation, que seroit directement contre le Concille de Basle. Il y auroit plus d'apparence hoster les villes et seignories aux gens de Religion qui ont fait profession de povreté, comme sont les Jacopins et aultres que l'on diet tenir grandes terres et juridictions en Espagne. Si l'on commence d'hoster aux Évesques en Espagne, il faict à craindre qu'il plüverat aussi par deçà sur le temporel des Églises. Nos sumes en ung bien mauvais siècle ! Si le fault il passer le mieulx que l'on peut pour venir à l'Éternel.

L'on escript aussi de la Court d'Espagne que le josne Prince at esté nay le jour de Saint-Jacques, et que le Duc d'Albe l'at pourté au baptesme, au grand regret de plusieurs, par faulte de quelque autre des grandz, pour la grieve maladie dudit duc de Medina, et de quelque autre prince ou seigneur que tenoit le licit.

Il doibt de brief suivre autre courrier avec plusieurs despesches; et escript le secrétaire Dennetières ² à Mons^r Bave qu'ilz enveoieront des grandes et bonnes résolutions pour le pays. « Encoires, [dit-il par sa lettre], que je

¹ Jean de Boisschot. Voir plus haut, p. 55.

² Arnould de Dennetières, secrétaire de Hopperus. Voir t. IV, p. 189, et t. II, p. 516.

» sois seur, que ne le croirez, mais vous le verrez ainsi, et jà se fut envoié » une partie; mais Mons^r Hopperus veult que tout viègne ensamble ». Il heust mieulx faict d'envoier à bon compte ce qu'estoit désià prest, pour le cheangement que polroit survenir pour les victoires de Buren et Oudewater, combien que je ne sçauröie actendre grande chose du costel de Hopperus, qui entend si peu de ce que convient.

Le secrétaire Aguillon at escript que la paix estoit arrestée en France. Mais s'il est vray ce que l'on dit des practiques et intelligences de Condé, et que les Hugonotz ont prins Limoges, tout polroit bien aller en fumée. J'entendz que c'est Mons^r de Vauldemont que at conduict ladite paix, et que ceulx de Guise taichent à se réconcilier avec les aultres pour se povoir mieulx maintenir.

Mons^r de Largillat¹ m'escript qu'il n'y at nulle assemblée du coustel de Hayannault. Nous craindons fort Gennes et que les François s'y fourrent. L'on dit que c'est² du Tureq, et qu'il faict merueilleuses apprestes pour l'an qui vient. Dieu nous préserve, auquel je prie conserver Vostre Ill^{me} Sg^{rie}.

C.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 152, 151.)

Afflighem, 27 août 1575.

Monseigneur. Je ne feray longue lettre, n'en aiant ceste sepmaine receu aucune de Vostre Ill^{me} et R^{me} Sg^{rie}. Ce que j'attribue à ses grandes occupations, et peult-estre qu'elles viendront bientost toutes ensemble.

Nous n'avons encores rien de Schoenhove³, sinon que noz gens y sont

¹ Charles, S^r de Largillat. Voir sa notice, t. I, p. 49.

² Lacération.

³ Schoonhoven s'était rendu le 24 août. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 537. Selon la

encoires, qui ont commencé de tirer depuis six ou sept jours d'un coustel, ce qu'ilz avoient délibéré de faire de deux, ne fust que les ennemiz ont perssé la dicque, qu'at faict haulser l'eau et l'a rendu si impétueuse, que l'on dit qu'elle at renversé la barque en laquelle estoit le pensionnaire de Malines Wasteel, que à ce compte seroit noyé. Il fut esté bien pour la cité de Malines et pour luy qu'il le fut esté passez dix ans, pour avoir heu si large part aux troubles. Je prie Dieu, s'il est mort, luy pardonner, et s'il vit, luy donner repentance de ses fautes ¹.

C'est une grande malignité du Prince et des rebelles de noier ung si beau pays, combien que par molins l'on polrat jecter l'eau dehors; je craindz que le désespoir leur ferat encores faire pis. J'ay peu d'espoir dudit Schoenhove : car noz gens ne la polront faire longue en Hollande, pour ce que la saison pour y faire guerre se passe, laquelle nous avons commencé trop tard. Aulcuns murmurent que ladicte ville at esté secourue par le Prince, quoy que l'on ait semé le contraire. L'on dit qu'il est fort bien adverti de tout ce que passe par deçà et en Espagne. Il est curieux et subtil dadvantage qu'il n'est belliqueux.

L'on continue qu'il y auroit asssemblée de sept ou huit mille chevaux vers Coloigne et Julliers et deux mille piedtons. Ce sont trop de chevaux pour estre levez en ce costel là. Et s'ilz venoient d'Allemagne ou du Rhin, l'on en seroit esté plustost adverti. Aulcuns dient que leur chief est Casimirus, et qu'il les mène en France. Ce que me fait soubçonner que ce polroit bien estre contre nous, pour ce que Mons^r de Saint-Bavon m'at dict l'autre jour pour bonnes nouvelles, que l'on avoit crié la guerre en France contre les Hugonotz. Ce que je luy ditz m'estre suspect, et qu'ilz le font pour nous amuser; car il n'estoit besoing de publier la guerre, non plus que l'on at faict par deçà la guerre contre les rebelles, mais de la continuer. Ledit sieur disoit en avoir lettres de Mons^r d'Assonleville, qui n'at point tousiours les plus seures nouvelles.

lettre de Requesens, les habitants de cette ville étaient restés attachés au service du Roi. Dix d'entr'eux suivirent la garnison.

¹ La nouvelle était vraie : Morillon la confirme par sa lettre adressée au Cardinal le 3 septembre. « Le pensionnaire Pierre Woasteel demeure noyé, qu'est peu de perte : c'est en récompense qu'il a perssé les dicques » Voir, au sujet de la part prise par Wasteel à la surprise de Malines par les troupes du Prince d'Orange, le t. IV, pp. 289, 303, 327, 351, 372, etc. Sa nomination de membre du Conseil d'État de Hollande est signalée plus haut, p. 236.

L'on at décapité en Anvers devant le chasteau celluy que l'on dit avoir esté cause de la perdition de la Goulette, que j'ay escript par cy devant avoir esté prins à la sollicitation de nostre ambassadeur en France, dont il fut conduit en la citadelle de Cambray, et dois là à Vilvorde. Il estoit Espagnol et avoit eu charge de lever gens. Ce qu'il n'avoit faict. mais despendu l'argent qu'il avoit pour ce receu de Sa Majesté, que l'on tient avoir envoyé ceste résolution par son dernier despesche. L'on attend bientost l'autre, duquel Dennelières at donné grand espoir, comme faict aussi Hopperus, que acquiert par tout très mauvaïse réputation, parce qu'il at composé quelque livre en théologie, que l'on prend pour signal qu'il n'est guères traveillé d'affaires.

L'on diet que le Roy se fasche fort de la guerre, et qu'il est pour faire ung coup de sa main. Dieu doint qu'il soit bon et pour la paciffication des pays qui en ont bon besoing, et il at à faire plus que en ung lieu. J'espère que quelque jour Dieu luy ouvrerat les yeulx, cognoissant par expérience combien mal luy at conseillé l'Espagne, et que se véant pressé du Tureq, il pacifierat ce de ce coustel, que seroit temps au bout de tant d'années que ses affaires empirent continuellement. Le Commendador at mauvaïses intentions, et mesmes pour ce que les Estatz ne prengnent aucune résolution, en ce que, pour dire la vérité, qu'ilz ont très grand tort et nous perdront, comme j'ay dict souvent; et les abbez, que debvroient estre médiateurs entre le Roy et son peuple, sont ceulx que font les pires offices et donnent les moings. Si est ledict Commendador délibéré de remplir Brabant et Flandres de gens de guerre, et imposer tailles aux villes comme il at faict aux villaiges, dont je craindz de l'inconvénient; car il n'est au Roy de tenir tousjours si grand nombre d'estrangers; aussi il ne se comporterat tousjours.

Ceulx de Gand et Bruges font arrester tout ce que par leurs bourgeois est deubt à ceulx d'Anvers, et le distribuent à ceulx de leurs villes qui ont rentes sur Anvers; ce que ne me plaïst : car c'est procéder par voie de faict contre ce que Sa Majesté at ordonné, vers laquelle l'on debvroit recourir, luy faisant très humble requeste sur ce que l'on se treuve grevé par ses ordonnances; et peult-estre que si l'on heut remonstré tel moien, que Son Exc^{co} heut faict quelque changement, comme aucuns pensent qu'elle fera, faisant vendre les seigneuries que tiègnent ceulx d'Anvers

à l'entour de la ville, qu'ilz ont acquis des deniers qu'ilz ont heu des rentiers.

Le Commendador se monstre trop misérable, vendant les légimations, telles 1000 florins, à couleur de les employer aux batteaux, dont je craindz que sera tenu mauvais compte, et que le Roy n'en serat de moins chargé pour cela; et quant tout serat faict, l'on trouverat qu'ilz coustent plus chièremment que si tous les matériaux fussent esté achetez; mais cela peult bien aller avec le surplus.....

CI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besaçon. — Lettres de divers, t. III, fol 151.)

Bruxelles, le 3 septembre 1575.

Monseigneur. Je fuz de retour au primes devant hier de Affleghem, où mon séjour n'at esté inutile, selon que je pense faire entendre à Vostre Ill^{me} et R^{me} Sgr^{ie} par mes premières, n'ayant trouvé faulte d'affaires pour si peu de temps que je suis esté absent, que je me garderat ceste fois de faire aultre lettre que la présente, pour ce que je parte pour Louvain, où le séjour serat court, ne faisant mon compte d'y retourner de six mois, pour estre le quartier de Louvain dangereux pour les voleurs. Et me suis délibéré d'habandoner ceste ville jusques le temps sera meilleur, si ce n'est chose fort nécessaire, lorsque je n'yray que bien accompaigné. Il faict seur par tout le Haynnault et Artois, et vers Affleghem, où j'ay lessé tout en bon ordre et repoz; mais il y a beaucoup de brigandz au quartier de Saint-Amand, Lille et Ypre, où ilz amènent les curez pour les rançonner, comme l'on faict du costel de Diest et par la Campigne, où les censiers qui ont à perdre sont journellement prins. C'est un povretemps. Les tailles que met Chappin Vitelli, que les vad tousjours haulssant, sont insupportables, et encores plus les mangeries des soldatz que sont entre Alost et ceste ville

et jusques à Louvain, faisantz une lieue ou demie lieue par jour, et ne délessent aulcung villaige ou hameau que tout ne soit hospillé, monstrantz l'ordonnance dudit Chappin, qui leur at donné les noms des villaiges selon la carte, sans sçavoir ceulx que peulvent plus porter : les traictant comme s'ilz fussent tous d'une même grandeur et puissance. L'on en at esté traveillé jusqu'à demie lieue d'Affleghem; et quant les ungs s'en vont, aultres viègnent; de manière que si Son Ex^{ce} n'y pourveoit tost, le labeur cesserat en Brabant, qu'est fort menassé et nomméement ceste ville; et certes, ilz en font trop et sont cause de beaucoup de maulx, et qu'aurons encoires piz, pour ce que les Estatz tardent tant de se résoudre sur l'aide.

Il samble que l'on veult retirer les Allemandz que sont en Flandres, si les Estatz les veuillent paier d'eune partie de ce que leur est deubt, en tant moins de l'aide que l'on leur demande, et que l'on les doibt envoyer sur la frontière de Lucembourch, où le prince de Condé demande passaige pour conduire ses gens en France, qu'il at levé près de Worms : aulcuns dient 9,000 chevaux, aultres 5,000; si c'est la moitié, ce serat beaucoup, et ainsi des piedtons que l'on dict estre 15,000. Cependant son secrétaire at esté pendu et escartelé en Grève, où le Roy fait grandes justices, encores que l'on le dit estre fort malade, et que les Hugonotz viègnent fort puissantz contre Paris où il y at quelque altération, pour ce que aulcuns vouloient que l'on fait un nouveau massacre; ce que le Roy ne sa mère n'at voulu permectre : *forte metuit sibi et suis.*

Ledit Roy at certainement proclamé la guerre contre ses rebelles, que je tiens seront plustost prestz que luy, encores qu'il liève gens en Allemagne. Dieu doint que tous deux ne ruent sur nous; car il n'y at que fier aux François; et le moindre désastre que nous surviendra sera pour nous perdre; car les soldatz sont mal contentz et veuillent estre paiez, disantz les Allemandz ouvertement s'ilz ne sont paiez, qu'ilz pilleront toutes villes et monastères où ilz polront entrer, et qu'ilz mèneront avec eulx prélaiz, nobles et riches bourgeois, là où ilz les polront trouver. L'on at paié deux mois aux Espaignolz, lesquelz, après que Schoenhove¹ s'est rendu par

¹ Schoonhoven s'était rendu le 21 août, après avoir été battu pendant deux jours. La garnison a obtenu de sortir avec armes et bagages et drapeaux déployés, ainsi que les bourgeois qui ont désiré la suivre. Voir, pour le détail du siège et de la reddition : P. Bor, liv. VIII, fol. 121 v°, la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 357; ΜΕΝΔΟΣΑ, t. II, pp. 316 et suiv.

appoinctement, se sont mutinez et saisiz d'une partie de l'artillerie¹, menasantz de la mener contre Utrecht, où Mons^r de Hierge s'est jecté dedans avec quelques enseignes de Wallons, et se plainct fort de l'affronte que luy ont faict lesditz Espagnolz, que nous empeschent tousjours les bons succès que Dieu noz envoie, comme ilz ont faict devant Harlem, après qu'elle s'estoit rendue, et après la victoire de Moucke², et pour la tierce fois maintenant; de sorte que Son Ex^{co} a délibéré retirer ses forces d'Hollande et de former camp près de Maestricht, pour faire teste au prince de Condé, s'il avoit quelque emprinse sur nous. Il lesse quatre enseignes d'Espagnolz audit Schoenhove, qu'est mal récompenser les bourgeois; car ilz seront piz traitez de leurs hostes qu'ilz n'estoient des adversaires. Touttefois ilz sont cause de l'appoinctement, aiantz ditz à ceulx de leur garnison [qui sont sortiz à enseignes desployées] que encores qu'ilz les avoient désarmez, touttefois ilz ne leur avoient hosté les cailloux du pavé, qu'ilz leurs jecteroient après la teste lorsqu'ilz seroient plus empeschez contre noz gens. Il samble que l'on ferat le dégast vers Limbourch et delà Maestricht, si quelques troupes Allemandes approuchent, s'estant retenu la publication du placard de retirer tous les grains aux villes jusqu'à ce que les officiers verront ce que sera de besoing.

Mons^r de Saint-Bavon m'at dict que les Duc de Sassen Auguste³ et Landgrave⁴ ont sommé le conte Jehan de Nassau de furnir le deubt et douaire de leur niepce, la première princesse d'Oranges, pour lequel il s'est obligé. Aussi entendz-je que le Prince, son mari, depuis son second mariaige, est fort morne et triste, et parle l'on de sa retraicte à Coloigne.

¹ Dans une lettre du 9 septembre 1575, Requesens annonce au Roi que, deux jours après la prise de Schoonhoven, neuf compagnies d'Espagnols se sont mutinées et s'emparèrent de l'artillerie et des munitions; mais Hernando de Tolède parvint à les faire rentrer dans leur devoir. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 560.)

² La victoire remportée par les Espagnols sur les insurgés près de Mook. Voir plus haut, p. 76.

³ Le duc Auguste de Saxe était, en effet, très irrité contre le prince d'Orange lorsqu'il avait répudié sa nièce Anne de Saxe, coupable d'adultère. Voir GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 299. D'autre part, le conte Jean de Nassau, le bras droit du Taciturne, se trouvait en ce moment dans des embarras pécuniaires, par suite des sacrifices qu'il avait faits pour les Pays-Bas. (*Ibid.*, p. 119.)

⁴ Guillaume le Sage, landgrave de Hesse, tout en reconnaissant les torts d'Anne de Saxe à l'égard de son mari, déconseilla à celui-ci de répudier la princesse et de contracter un second mariage du Taciturne. A ses yeux, c'était un acte insensé. Voir *ibid.*, pp. 195, 204, 207, 226 et suiv.

où il at une maison meublée des despoilles d'Hollande et Zeelande. Il fait à espérer que Saint-Auldegonde aurat un jour son paiement, estant fort hay auxditz deux païs, comme est son maistre. Le pensionnaire Woasteel demeure noié, qu'est peu de perte : c'est en récompense qu'il at perssé les disques.

Il y at heu grande emprinse sur Amsterdam, qu'at été descouverte ¹. L'on pensoit mettre le feug en quatre costelz et ouvrir une porte pour y faire entrer force gens cachez en des batteaux. Nulz bourgeois ne se treuvent coupables de ceste traïson, mais bien estrangiers, que se tenoient en deux logis, que sont estez penduz et escartelz, et aucuns décapitez, penduz par les piedz. J'espère que cecy ferat estre ceulx de la ville et de Harlem plus sur leur garde. Sans la révolte desdits Espaignolz, Mons^r de Hierge avoit espoir de faire quelque bon exploict sur la Goude et Gorekum. Si noz gens en feissent aultant, Dieu sçait ce que l'on diroit d'eulx ; mais les aultres ne peulvent mal faire et nous menassent et mesmes Mons^r le Duc d'Arshot, oiantz ce que le Commendador Maior dit souvent avec peu de discrétion. L'on dict que Son Exc^{ce}, pour le malcontentement qu'elle a contre ceulx de ceste ville, veult mettre la Chancellerie à Lire et la Chambre des comptes à Vilvorde.

L'on dit que l'Empereur est fort malade; s'il luy mésadvenoit, ce seroit en trop mauvaïse conjuncture. L'on dict que le Turcq luy at hosté quelques places, prétendant que la trêve est rompue, pour quelque effort que ont fait les gens dudict Empereur vers Buda....

¹ Dans une lettre du 28 août, Requesens dit au Roi : « On a découvert des intelligences que les ennemis avaient dans Amsterdam. Le complot a été bien près de réussir. Seize des coupables ont déjà été arrêtés et justiciés. » M. GACHARD a publié en note la lettre des bourgmestres de cette ville, du 24 août, par laquelle ils font connaître au Grand Commandeur toute cette affaire. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 558 et suiv.) P. BOR fait mention d'une conspiration qui eut lieu au mois de novembre de la même année. (Voir liv. VIII, fol. 124.)